DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE

IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A., NEUCHATEL

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE & BIOGRAPHIQUE
DE LA
SUISSE

PUBLIÉ AVEC LA RECOMMANDATION DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE D'HISTOIRE

ET SOUS LA DIRECTION DE

† VICTOR ATTINGER — ÉDITEUR

MARCEL GODET — DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

† HENRI TURLER — DIRECTEUR DES ARCHIVES FÉDÉRALES

AVEC DE NOMBREUX COLLABORATEURS DE TOUS LES CANTONS

ILLUSTRÉ DE

CARTES ET DE NOMBREUSES REPRODUCTIONS D'ANCIENS DOCUMENTS
DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

TOME SEPTIÈME ET DERNIER

VACALLO - ZYRO

NEUCHATEL
ADMINISTRATION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE
ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE
Place Piaget, 7
1933

Tous droits réservés.

LISTE DES COLLABORATEURS AUX SEPT TOMES

(Les initiales entre crochets [ ] indiquent les abréviations utilisées par nos collaborateurs).

ZURICH : † Prof. Dr Friedrich **Hegi**, Rüschlikon. [F. H.] — Dr phil. Edwin **Hauser**, adjoint aux archives d'État, Zurich. [E. Hsr.] — † H. **Brunner**, bibliothécaire, Winterthour. [H. Br.] — Diethelm **Fretz**, Zollikon. [D. F.] — Dr Emanuel **Dejung**, bibliothécaire, Winterthour. [E. D.] — Dr Werner **Ganz**, prof., Winterthour. [W. G.] — E. Bangerter, Saint-Gall. [E. Bg.] — Dr phil. Felix Berchtold, Zurich. [F. B.] — Gottlieb Binder, instituteur, Kilchberg. — Dr H. Bleuler, Zurich. — G. Bluntschli, Zurich. [G. Bl.] — Dr phil. Carl Brun, Zurich. [C. B.] — Heinrich Bühler, pasteur, Uster. — Dr F. Burckhardt, directeur Bibl. centrale, Zurich. — Dr A. Corrodi-Sulzer, Zurich. — M^lle^ Dr A. Denzler, Winterthour. — Robert Epprecht, pasteur, Zurich. [R. E.] — Oskar Farner, pasteur, Zollikon. — Prof. Dr Max Fehr, Winterthour. — Dr L. Forrer, Winterthour. — O. Frei, pasteur, Meilen. — Johannes Frick, Zurich. [J. F.] — P.-L. Ganz, Zurich. — Dr J.-C. Gasser, pasteur, Winterthour. — Dr A. Gassner, Zurich. — J. Hægi, anc. greffier, Affoltern a. A. — † Dr Johannes Hæne, Zurich. — E. Hardmeier, Uster. — † Dr phil. Kaspar Hauser, Winterthour. [K. H.] — H. Hedinger, instituteur, Zurich. [Hd.] — Eugen Hermann, archiviste, Zurich. [E. H.] — D^r^ H. Hess, Winterthour. — Dr W. Hildebrandt, Bülach. — Dr H. Hoffmann, Altstetten. — Dr H. Holderegger, Zurich. — † Dr phil. Robert Hoppeler, Zurich. [R. H.] — Dr Guido Hoppeler, Zoug. — R. Hunziker, Winterthour [R. Hz.] — Dr W. Imhoof, Winterthour. [W. I.] — Ernst Isler, directeur de musique, Zurich. [E. I.] — H. Kægi. — Albert Keller, pasteur, Richterswil. [A. K.] — Dr P. Keller, prof., Saint-Gall. — Dr Hs. Keller, instituteur, Hinwil. — P. Klæui, Flaach. — Dr phil. Anton Largiadèr, Zurich. [A. L.] — Dr W. Manz, Zurich. — Dr P. Meintel, Regensdorf. — Dr Hans Mœtteli, Winterthour. [H. M.] — Arnold Müller, Zurich. [A. M.] — E. Müller, Zurich. — K.-G. Müller, Kempttal. [K.-G. M.] — Dr Hans Nabholz, professeur, Zollikon. — H. Odermatt, Zurich. — Dr jur. Hans Pestalozzi, Zurich. — Dr phil. Alfred Schær, Zurich. [A. Sch.] — Dr Franz Schoch, Küsnacht. [F. S.] — Dr Hermann Schulthess, Zurich. — Dr H. Schulthess-Hünerwadel, Zurich. [H. Sch.-H.] — E. Sigrist, instituteur, Wallisellen. — Dr Emil Stauber, Zurich. [E. St.] — Dr R. Steiger, Zurich. — Dr M. Stocker-Spalinger, Davos. [M. Spalinger.] — Gustav Strickler, maître secondaire, Wetzikon. [G. Str.] — Dr Ella Studer, Winterthour. — Max Thomann, pasteur, Embrach. [Th.] — W. Ulrich, Zurich. [W. U.] — E. Vodoz, architecte, Zurich. [V.] — Prof. Dr Ernst Walder, Zurich. [E.W.] — Paul Wegmann, Zurich. [P. W.] — Dr med. G.-A. Wehrli, Zurich. [G.W.] — Dr A. Welti, rédacteur, Ermatingen. — Dr Hans-G. Wirz, Berne. — Dr J. Witzig, Zurich. — Willy-L. Wuhrmann, pasteur, Arbon. [W.-L. W.] — Prof. Dr Alfred Ziegler, Winterthour. — J.-P. Zwicky, Thalwil.

BERNE : Dr Rud. **Wegeli**, directeur du Musée hist., Berne. [R. W.] — Dr Gottfried Aebersold, maître secondaire, Berne. — G. Aebi, pasteur, Wohlen (Berne). — Dr Paul Aeschbacher, prof. au gymnase, Täuffelen. — H. Allemann, instituteur, La Lenk. [H. A.] — F. Anliker, instituteur, Trubschachen. [F. A.] — H. Andres, pasteur, Berne. [H. A.] — F. Bach, maître secondaire, Frutigen. — † Prof. Dr Ed. Bæhler, pasteur, Champion. [E. B.] — Alfred Bærtschi, instituteur, Kaltacker, Berthoud. — Hugo Balmer, maître secondaire, Laupen. — J. Baltensperger, Berne. — F. Blatter, Berne. — Dr H. Bloesch, directeur Bibl. de la ville, Berne. [H. B.] — W. Boss, prof. au technicum, Berthoud. — G. Buchmüller, pasteur, Huttwil. [G. B.] — F. Bühlmann, notaire, Berne. — Gian Bundi, Berne. — Ernst Burri, instituteur, Ringgenberg. — Dr F. Burri, intendant de l'École normale, Berne. — E. Dinkelmann, instituteur, Busswil. — Dr Heinrich Dübi, anc. réd. de l'Annuaire du SAC. [H. B.] — Prof. Dr R. Feller, Berne. — Dr H. Flückiger, Berne. — Dr P. Flückiger, Berne. — † Dr Ad. Flury, prof. à l'École normale, Berne. [A. F.] — Ernst Friedrich, pasteur, Oberbalm. — S.-A. Gassner, instituteur, Dürrenast près Thoune. — † Dr K. Geiser, prof., Berne. — Ernst Graf, prof., organiste, Berne. [E. G.] — Victor de Graffenried, Berne. — Prof. Dr O. v. Greyerz, Berne. [O. v. G.] — P. von Greyerz, notaire, Berne. — W. Hæmmerli, pasteur, Heimiswil. — Leo Hallenbarter, rédacteur, Brigue. — † A. Haller, pasteur, Berne. — Dr C. Huber, bibliothécaire, Thoune. — † Dr Th. Im Hof, Berne. — S. Imobersteg, maître secondaire, Berne. [S. I.] — F. Indermühle, colonel, Thierachern. — Dr Th. Ischer, prof. au gymnase, Berne. — F. Kasser, pasteur, Amsoldingen. — P. Kasser, juge d'appel, Berne. — Dr J.-O. Kehrli, Berne. — G. Keller-Dürst, conservateur, Thoune. — † J. Keller-Ris, anc. recteur, Berne. — R. Kellerhals, secr. dép. justice, Berne. — Dr R. Kieser, Berne. [R. K.] — † Dr Fr. Kœnig, Schönbühl. — W. Kuhn, pasteur, Wynau. — Dr E. Kurth, prof., Berne. — G. Kurz, archiviste d'État, Berne. [G. K.] — J. Langhart, Bangerten. [L. et J. L.] — C. Lerch, aide-archiviste, Berne. — F. Leuthold, instituteur, Berne. — H. Lindenmeier, pasteur, Trachselwald. — E. Louner, directeur, Berne. — J. Lüdi, maître secondaire, Münsingen. — K.-J. Lüthi, Berne. [K.-J. L.] — Dr C. von Mandach, conservateur, Berne. [C. v. M.] — R. Marti-Wehren, instituteur, Berne. [R. M.-W.] — H. Merz, prof. au gymnase, Berthoud. — Jos. Messinger, Berne. — Emil Meyer, archiviste, Berne. [E. M.] — Dr Wilh.-Jos. Meyer, bibliothécaire, Berne. [W.-J. M.] — H. Morgenthaler, instituteur, Berne. [H. M.] — Dr med. W. Morgenthaler, Berne. — A. Moser. — Dr F. Moser, prof. au gymnase, Berne. — H. von Mülinen, anc. inspecteur des forêts, Berne. — F. Münger, pasteur, Thurnen. — Dr R. Nicolas, Berlin. — W. Nil, pasteur, Trub. — Wilhelm Nissen, pasteur, Pieterlen. — † Rud. Ochsenbein, bibliothécaire, Berthoud. [R.O.] — Dr Th. de Quervain, Rapperswil. [Berne]. — Fr. Rœthlisberger, Iffwil. — Dr W. von Rodt, Berne. — G. Rothen, directeur de l'École normale, Berne. — Dr J. Ruchti, maître secondaire, Langnau. [J. R.] — Dr A. Schær-Ris, Sigriswil. [A. Sch.] — Dr B. Schmid, bibliothécaire, Berne. [B. Sch.] — E. Schneeberger, prof. au gymnase, Berne. — Gustav Schneeli, Vuippens. — † A. Schrag, inspecteur des Écoles secondaires, Berne. — Dr Fernand Schwab, prof., Berne. — Dr. E. Schwarz, prof. au gymnase, Berne. [E. S.] — Prof. Dr S. Singer, Berne. — H. Spengler, Berne. — Dr H. Spreng, Interlaken. [H. Sp.] — Dr F. Stæhli, prof. au gymnase, Berne. — P. de Steiger, Berne. — E. Strasser, maître secondaire, Wiedlisbach. — Dr M. Sulser, maître secondaire, Berne. [M. Slr.] — A. von Tavel, avocat, Berne. — Dr phil. Martin Trepp, directeur du Gymnase, Thoune. — Dr H. Tribolet, Berne. [H. Tr.] — † Dr L. von Tscharner, colonel, Berne. — Dr O. Tschumi, prof., Berne. [O. T.] — † Prof. Dr H. Türler, archiviste de la Confédération, Berne. [H. T.] — Dr Paul Wæber, juge d'appel, Berne. — † O. Weber, anc. directeur des constructions fédérales, Berne. — Th. Weiss, juge fédéral, Lausanne. — W. Wellauer, pasteur, Wimmis. — Hans Würgler, instituteur, Rüegsau. — R. Zbinden, Langnau. — Dr Moritz Zeller, prof. au gymnase, Berne. — Dr R. Zeller, prof., Berne. — F. Zœlly, ingénieur, Berne.

JURA BERNOIS : G. **Amweg**, prés. Soc. jurassienne d'émulation, Porrentruy. [G. A.] — Dr P.-O. Bessire, prof., Porrentruy. [P.-O. B.] — Werner Bourquin, Bienne. [W. B.] — J. Bourquin, Porrentruy. — † L. Chappuis, juge à la Cour d'appel, Berne. — † Abbé A. Daucourt, Delémont. [A. B.] — Dr H. Joliat, médecin, La Chaux-de-Fonds. [H. J.] — E. Krieg, pasteur, La Neuveville. — E. Moll. — Dr A. Schenk, maître à l'École sup. de commerce pour jeunes filles, Berne. [A. Sch.] — Prof. Dr R. Zeller, Berne. [R. Z.]

LUCERNE : Dr P.-X. **Weber**, archiviste cantonal, Lucerne. [P.-X. W.] — † G. **von Vivis**, major, Lucerne. [v. V.] — Dr Fritz Blaser, Lucerne. — R. Blaser, maître secondaire, Lucerne. — Fr. Bosshardt, Sursee. — Prof. Dr Hans Dommann, Lucerne. [H. D.] — Fr. Fischer, Lucerne. — Josef Gauch, Lucerne.

1950/K 2386

[J. G.] — Dr H. zur Gilgen, Lucerne. — Prof. Dr Seb. Grüter, Lucerne. — Franz Haas-Zumbühl, Lucerne. — Dr Heinemann, rédacteur, Lucerne. — Dr Paul Hilber, Lucerne. — † S. Kaufmann, chanoine, Beromünster. [S. K.] — M. Locher, Lucerne. — † P. Emanuel Scherer, Sarnen. — Dr H.-A. Segesser-von Brunegg, ministre de Suisse à Varsovie. [H. S. v. B.] — Otto Studer, cons. national, Escholzmatt. [O. St.] — Jos. Troxler, recteur, Beromünster. [J. T.] — Dr Franz Zelger, président de la Corporation bourgeoise, Lucerne.

URI: Dr Ed. **Wymann**, archiviste cant., Altdorf. [E. W.] — Dr Alex. Christen, Altdorf. — † Josef Furrer, anc. landammann, Silenen. — Dr K. Gisler, Altdorf. — Friedrich Gisler, chancelier, Altdorf. — Emil Huber, maître de dessin, Altdorf. — Ph. Kaufmann, instituteur, Bellikon. — Dr Karl Meyer, Zurich. — Dr Gust. Muheim, président de commune, Altdorf. — Armin Lusser, ingénieur, Florence. [A. O. L.] — † Josef Müller, curé de l'hôpital, Altdorf. [J. M., A.] — Alfred Schaller, Flüelen.

SCHWYZ: P. R. **Henggeler**, prof., Einsiedeln. [R-r.] — M. **Styger**, anc. chancelier, Schwyz. [M. St.] — Dr Dominik Aufdermaur, Schwyz. [D. A.] — M. Dettling, Schwyz. [M. D.] — Dr med. Karl Ebnöter, Lachen. — P. Norbert Flüeler, archiviste, Einsiedeln. — B. Hegner, Schwyz. [H.] — Peter Hüsser, Einsiedeln. — F. Kistler, Reichenburg. — von Reding, Schwyz. — Prof. Paul Reichmuth, Schwyz. — † P. Odilo Ringholz, archiviste, Einsiedeln. — C. Schætty, Siebnen. — † Eman. Scherer, Sarnen. — † Dr F. Segmüller, archiviste d'État, Schwyz. [F. S.] — E. Wipf, pasteur, Siebnen.

UNTERWALD: Dr Rob. **Durrer**, archiviste d'État, Stans. [R. D.] — † Al. **Truttmann**, anc. ammann de district, Sarnen. [Al. T.] — † Dr Albert Bruckner, Bâle. — Dr P. Ignaz Hess, Sarnen. [I. H.] — A. von Segesser, Lucerne.

GLARIS: † Dr A. **Nabholz**, recteur, Glaris. [Nz.] — P. **Thürer**, pasteur, Netstal. — Dr Frieda Gallati, Glaris. — † J.-J. Kubli-Müller, Glaris. — Fr. Schindler, Netstal. — Georg Thürer, Glaris. — J. Winteler, Glaris.

ZOUG: † A. **Weber**, anc. landammann, Zoug. [A. W.] — Dr Wilh.-Jos. **Meyer**, Berne. [W.-J. M.] — Phil. Etter, conseiller aux États, Zoug. — Alb. Iten, curé, Risch. — Dr Joh. Kaiser, prof., Zoug. — Viktor Luthiger, Zoug. — G. Montalta, instituteur, Zoug. — Dr J. Mühle, Zoug. — Dr jur. Al. Müller, Risch. — Mich. Speck, Zoug. — Dr E. Zumbach, chancelier, Zoug.

FRIBOURG: † Abbé F. **Ducrest**, directeur de la Bibl. universitaire, Fribourg. [F. D.] — Dr Tobie de **Raemy**, archiviste d'État, Fribourg. — Dr Paul Æbischer, prof., Lausanne. [P. A.] — † A. d'Amman, Fribourg. [A. d'A.] — Henri Bardy, Fribourg. — † Émile Bise, Fribourg. — Dr F. Blaser, Lucerne. — Chanoine Bossens, Fribourg. — Abbé F. Brülhart, Saint-Aubin (Fribourg). — † Dr A. Büchi, prof., Fribourg. [A. B.] — Dr G. Castella, prof., Fribourg. [G. Ca.] — Georges Corpataux, sous-archiviste d'État, Fribourg. [G. Cx.] — P. Athanase Cottier, Fribourg. [P. A. C.] — Abbé Antonin Crausaz, prof. collège Saint-Michel, Fribourg. — Mgr Currat, Besencens. — Serge de Diesbach, Fribourg. — Séraphin Dubey, curé, Belfaux. — Th. Dubois, bibliothécaire, réd. des AHS, Lausanne. — Louis Évêquoz, Fribourg. — Dr E. Flückiger, Morat. — E. Fragnière, réd., Fribourg. — † Léon Genoud, directeur du Technicum, Fribourg. — Émile Gremaud, chef du service de l'inst. publ., Fribourg. [E. G.] — J. Jordan, prof., Fribourg. — Dr Léon Kern, archiviste de la Confédération, Berne. — Mgr. J.-P. Kirsch, Rome. — H. Legras, prof., Fribourg. — R. Merz, inspecteur scolaire, Morat. [R. M.] — Dr C. Müller, prof., Neuchâtel. [C. M.] — † M. Musy, prof., Fribourg. — Henri Naef, conservateur du Musée gruérien, Bulle. — M^lle^ Dr J. Niquille, Fribourg. [J. N.] — Chanoine Philipona, Châtel-Saint-Denis. — † Pie Philipona, Fribourg. [P. P.] — † Jos. Piller, secrétaire, Fribourg. — Dr. L. Pittet, Fribourg. — Jn. Risse, Fribourg. — A. Rocco, maître secondaire, Tavel. [A. R.] — Romain de Schaller, Fribourg. [R. S.] — Prof. Dr G. Schnürer, La Chassotte, Givisiez. — L. Schnyder, Berne. — Dr Aug. Schorderet, Fribourg. [Aug. Sch.] — Alois Schuwey, inspecteur scolaire, Fribourg. [Sy.] — P.-A. Steiger, aumônier du couvent de la Maigrauge, Fribourg. — † F. Thévoz, chef de service Dir. pol. cantonale, Fribourg. — Bernard de Vevey, Fribourg. [B. de V.] — Hubert de Vevey, Fribourg. [H. V.] — † M. de Weck, Fribourg. — Pierre de Zurich, Fribourg.

SOLEURE: Dr J. **Kælin**, Soleure. [J. K.] — Dr Leo Altermatt, Soleure. — Bruno Amiet, Olten. [B. A.] — Ferd. von Arx, anc. prof., Soleure. — Dr Max von Arx, Olten. — W. von Arx, prof., Soleure. — W. Bærle, Mariastein. [W. B.] — Dr Hermann Büchi, Soleure. — H. Comment, pasteur, Bâle. [H. C.] — Dr H. Dietschi, Stadtammann, Olten. [H. D.] — M^lle^ Dr H. Dœrfliger, Schöftland. — F. Eggenschwiler, instituteur, Zuchwil. [F. E.] — A. Furrer, instituteur, Schönenwerd. — F. Fürst, Soleure. — Dr A. Lechner, chancelier d'État, Soleure. — J. Mœsch, chanoine, Soleure. — † E. Niggli, chanoine, Soleure. [E. N.] — Dr St. Pinœsch, Soleure. — Dr W. Rytz, prof., Berne. — Ernst Schenker, Soleure. — J. Simmen, Soleure. — X. Stocker, Soleure. — Dr E. Tatarinoff, prof., Soleure. [E. T.] — Dr H. Tribolet, Berne. [H. Tr.] — † G. von Vivis, major, Lucerne. [v. V.] — G. Wælchli, Soleure. — J. Walter, Soleure. — G. Wyss, secrétaire, Soleure.

BALE-VILLE et **BALE-CAMPAGNE**: Dr Aug. **Burckhardt**, Bâle. [A. B.] — Dr. Carl **Roth**, bibliothécaire de la Bibl. de l'université, Bâle. [C. Ro.] — Dr Friedrich **Mangold**, prof., directeur des archives économiques suisses, Bâle. — Dr Otto **Gass**, bibliothécaire cantonal, Liestal. [O. G.] — Karl **Gauss**, anc. pasteur, Liestal. — Prof. Dr G. Binz, directeur de la Bibl. de l'université, Bâle. — Dr Paul Burckhardt, recteur, Bâle. — Dr E. Erny, conseiller d'État, Liestal. — Dr Ludwig Freivogel, Bâle. — † Dr Traugott Geering, Bâle. — Dr J.-A. Hæfliger, prof., Bâle. [J.-A. H.] — Dr Ed. His, prof., Bâle. [E. H.] — P. Hofer, prof. d'agriculture, Liestal. — Dr Aug. Huber, anc. archiviste d'État, Bâle. — † L.-E. Iselin, pasteur, Riehen. [L.-E. I.] — Dr Ernst Jenny, Bâle. — H. Joneli, Neu-Allschwil. [H. J.] — Dr A. Küry, prof. et évêque de l'Église catholique-chrétienne suisse, Berne. [A. K.] — Dr F. Leuthardt, conservateur du Musée cantonal, Liestal. — F. Liebrich, Bâle. [F. L.] — Dr H. Lutz, bibliothécaire à la Bibl. Nat., Berne. — Dr Emil Major, conservateur du Musée historique, Bâle. — Dr Wilhelm Merian, prof., Bâle. — † Dr A. Nordmann, Bâle. — Dr Th. Nordmann, Bâle. — Dr E. Refardt, Bâle. — Dr Paul Roth, archiviste d'État, Bâle. [P. Ro.] — Dr Hans Franz Sarasin, Bâle. — Dr Ernst Stæhelin, prof., Bâle. — W.-R. Stæhelin, Bâle. — P. Steiner, missionnaire, Bâle. [P. St.] — Dr Adr. Stückelberg, Bâle. [Adr. St.] — † Dr E.-A. Stückelberg, prof., Bâle. [E.-A. St.] — Dr R. Thommen, prof., Bâle. — Dr H.-G. Wackernagel, privat-docent, Bâle. [H.-G. W.] — Dr Karl Weber, privat-docent, Zurich.

SCHAFFHOUSE: Dr H. **Werner**, archiviste d'État, Schaffhouse. — H. **Wanner-Keller**, recteur, Bâle. [W.-K.] — Dr O. **Stiefel-Bryner**, Schaffhouse. — † J.-H. Bæschlin, anc. généalog. de la ville, Schaffhouse. [J.-H. B.] — M. Bendel, Schaffhouse. — Erwin Bührer, instituteur, Schaffhouse. [Er. B.] — Robert Harder, Schaffhouse. — Dr K. Henking, anc. bibliothécaire de la ville, Schaffhouse. — Gg. Kummer, Schaffhouse. [G. K.] — Dr F. Rippmann, procureur général, Schaffhouse. — A. Steinegger, Neuhausen. [A. St.] — Dr K. Sulzberger, directeur du Musée, Schaffhouse. — Dr W. Utzinger, Schaffhouse. — Joh. Winzeler, Bâle. — Dr J. Wipf, Buchthalen (Schaffhouse). — † H. Wüscher-Becchi, Schaffhouse. [Wü-Be.]

APPENZELL: Dr A. **Marti**, anc. bibliothécaire cantonal, Hendschikon près Lenzbourg. [A. M.] — Dr phil. Emil Schiess, Herisau. [E. Sch.] — Dr phil. Rosa Schudel-Benz, Zurich.

SAINT-GALL: † Prof. Dr Pl. **Bütler**, Saint-Gall. [Bt.] — Dr J. **Müller**, bibliothécaire du couvent, Saint-Gall. [J. M.] — Dr E. Bæchler, Saint-Gall. — W. Bærle, Mariastein. [W. B.] — A. Bærlocher. — W. Baumgartner, Saint-Gall. — Dr H. Bessler, Saint-Gall. — Alois Blœchliger, Uznach. — † Dr jur. Cavelti, Gossau. — Heinrich Edelmann, prof., Saint-Gall. [H. E.] — † Dr J. Egli, Saint-Gall. [J. E.] — Dr W. Ehrenzeller, prof., Saint-Gall. — J. Fæh, Kaltbrunn. [J. F.] — Oskar Fæssler, rédacteur, Saint-Gall. [O. F.] — Gottlieb Felder, instituteur, Saint-Gall. [G. F.] — G. Geel, instituteur, Saint-Gall. — Prof. Dr Hagmann, Saint-Gall. [Hg.] — W. Heim, pasteur, Saint-Gall. — C. Helbling, secr. de la ville, Rapperswil. — Dr Hohlenstein, Zurich. — Dr Th. Hohlenstein, conseiller national, Saint-Gall. [Th. H.] — Dr E. Kind, prof., Saint-Gall. — Dr W. Manz, Zurich. — A. Müller, anc. curé, Saint-Gall. [A. Mü.] — Dr W. Næf, Gümligen près Berne. — Dora-F. Rittmeyer, Saint-Gall. [D.-F. R.] — R. Schedler, pasteur, Langenthal. — G.-A. Schelling, anc. pasteur, Saint-Gall. — Emil Schlumpf, Saint-Gall. — Dr M. Schnellmann, bibliothécaire de la Bürgerbibliothek, Lucerne. [M. Schn.] — H. Segesser von Brunegg, ministre de Suisse à Varsovie. [H. S. v. B.] — † Dr F. Segmüller, Schwyz. [F. S.] — P. Notker Wettach, Breitenbach. — Josef Wild, Saint-Gall. — F. Willi, bibliothécaire, Rorschach. — O. Wohnlich, Trogen.

GRISONS: Dr F. **Pieth**, bibliothécaire cantonal, Coire. [F. P.] — Dr L. **Joos**, prof., Coire. [L. J.] — Oskar Alig. — Dr jur. H. von Albertini, Zurich. [H. v. A.] — Ch. Bardola, Samaden. [Ch. B.] — J. Battaglia, archiviste de l'évêché, Coire. [J. B.] — Dr J. Cahannes, prof., Coire. [Chs.] — Dr B. Caliezi, prof., Coire. — Dr C. Camenisch, directeur, Fetan. [C. C.] — Dr E. Camenisch, Valendas. — Chr. Caminada, doyen du chapitre, Coire. — Dr Anton von Castelmur, Schwyz. [A. v. C.] — Georg Casura, Ilanz. — A. Ciocco, Mesocco. — G. Conrad, secr. de la *Lia romantscha*, Coire. — A. Ciocco, Mesocco. — Dr U. Conrad-von Baldenstein, Coire. — P. Dr Notker Curti, Disentis. [P. N. C.] — J. Demont, Seewis près Ilanz. — J. Disch, secr. du Conseil d'État, Coire. — Dr Peter Flisch, Wynigen. — Dr P. Gillardon, archiviste d'État, Coire. [P. G.] — N. L. Gisep, administrateur du convict, Coire. [N. L. G.] — Dr A. Grisch, Œrlikon. — B. Hartmann, prof., Coire. [B. H.] — Florian Hew, Klosters-Dörfli. — † Dr C. von Jecklin, anc. recteur, Coire. [C. J.] — Dr F. Jecklin, archiviste, Coire. [J. F.] — Dr E. Jenal, Samnaun. [E. J.] — Dr Rob. Just, Arosa. — L. Juvalta-Cloetta, Coire. — R. Krættli, Igis. — Dr B. Mathieu, Coire. [B. M.] — J. Michel, recteur École cantonale, Coire. — An-

ton MOOSER, Maienfeld. [A. M.] — Dr A. PFISTER, Bâle. [A. Pf.] — Dr Robert VON PLANTA, Fürstenau. [R. v. P.] — G. VON PLANTA, Fürstenau. [G. v. P.] — Prof. B. PUORGER, Coire. [B. P.] — J. ROBBI, Coire. — Dr Hans ROTH, Berne. — † P. Niklaus VON SALIS, Ottobeuron. — Dr E. SCHNEELI, Zurich. — T. SEMADENI, pasteur, Celerina. [T. S.] — J.-J. SIMONET, chanoine, Coire. [J. S.] — F. SPRECHER, pasteur, Kublis. — † Th. SPRECHER VON BERNEGG, colonel, Maienfeld. — J.-R. TRUOG, doyen, Jenaz. [J.-R. T.] — M^me^ Tina TRUOG-SALUZ, Coire. — † Dr M. VALÈR, archiviste de la ville, Coire. [M. V.] — P.-A. VINCENZ, juge cantonal, Truns. [P.-A. V.] — Andry VITAL, Schuls. — Joachim ZARRO, curé, Roveredo. — Prof. Dr A. ZENDRALLI, Coire.

ARGOVIE : † Fritz **Wernli**, anc. bibliothécaire, Laufenburg. [F. W.] — Dr H. **Tribolet**, Berne. [H. Tr.] — Jos. ACKERMANN, instituteur, Wegenstetten. — R. BLASER, Lucerne. — Dr R. BOSCH, Seengen. — F. BUHOFER, pasteur, Gontenschwil. [F. Bu.] — P. DIEBOLDER, curé, Azmoos. [P. D.] — E. FRŒHLICH, pasteur, Brugg. [E. F.] — Dr A. GESSNER, Aarau. [A. G.] — † Th. GRÆNICHER, architecte, Zofingue. [Gr.] — Dr A. HELBLING, Aarau. [A. Hlg.] — † Konrad KUNZ, chapelain, Mellingen. — Dr O. MITTLER, Gränichen. [O. M.] — Ew. REINHARD, Winterthour. — Dr H. ROSENBERGER, Turgi. [H. R.] — Dr H. SCHNEIDER, Bâle. [H. Sch.] — G. WIEDERKEHR, Wohlen. [G. W.] — Dr F. ZIMMERLIN, Zofingue. — Dr O. ZÜRCHER, Baden. [O. Z.]

THURGOVIE : F. **Schaltegger**, anc. archiviste cantonal, Frauenfeld. [Sch.] — Dr E. **Leisi**, prof., Frauenfeld. — Prof. Dr Th. GREYERZ, Frauenfeld. [Gr-z.] — Dr E. HERDI, prof., Frauenfeld. — Dr A.-L. KNITTEL, pasteur, Windisch. — J. RICKENMANN, anc. bibliothécaire cantonal, Frauenfeld. — Dr Albert SCHEIWILER, prof., Dingenhart près Frauenfeld. [A. Sch.] — Dr F. SCHOCH, Küsnacht (Zurich). — F. WILLI, Rorschach.

TESSIN : Dr Célestin **Trezzini**, prof., Fribourg. [C. T.]

VAUD : Maxime **Reymond**, archiviste d'État, Lausanne. [M. R.] — Fr. AMIGUET, major. — M. BARBEY, avocat, Valeyres s/Rances. [M. B.] — Arnold BONARD, journaliste, Lausanne. [A. B.] — E. BONJOUR, conservateur du musée des Beaux-Arts, Lausanne. — V.-H. BOURGEOIS, Yverdon. [V.-H. B. et V. B.] — G.-A. BRIDEL, éditeur, Lausanne. [G.-A. B.] — Ph. BRIDEL, prof., Lausanne. [Ph. B.] — A. BURMEISTER, prof., Payerne. [B.] — W. CARTERET. [W. C.] — E. CHUARD, anc. conseiller fédéral, Lausanne. — E. CORNAZ, Lausanne. — F.-Th. DUBOIS, bibliothécaire à la Bibl. cantonale, Lausanne. — Dr Ch. GILLIARD, prof., Lausanne. [C. G.] — R. GRASSET, L'Abergement. [R. G.] — Dr med. André GUISAN, Lausanne. — Marc HENRIOUD, Berne. — André KOHLER, prof., Lausanne. — H. LÆSER, député. Lausanne. [H. Lr.] — Ernest LÉDERREY, colonel, Lausanne. — Ch. LINDER, prof., Lausanne. — † H. MEYLAN-FAURE, prof., Lausanne. — † Maurice MILLIOUD, Lausanne. — † A. DE MONTET, Corseaux s. Vevey. [A. de M.] — Eugène MOTTAZ, anc. directeur du DHV. [E. M.] — Marius PERRIN, prof., Lausanne. — Henri PERROCHON, prof., Payerne. — A. ROULIN, directeur Bibl. cantonale, Lausanne. [A. R.] — † Ernest SAVARY, inspecteur scolaire, Lausanne. — † H. VUILLEUMIER, prof., Lausanne.

VALAIS : Dr Leo **Meyer**, archiviste cantonal, Sion. [L. Mr.] — J.-B. BERTRAND, pharmacien, Chexbres. [J.-B. B.] — † Pierre BIOLEY, pharmacien, Monthey. — J.-Ch. DE COURTEN, bibl. cant., Sion. [Cn.] — Prieur DELÈZE, Val d'Illiez. — L. DUPONT-LACHENAL, chanoine, Saint-Maurice. [L. D.-L.] — J. EGGS, prof., Sion. — W. HÆNNI, Sion. — Dr E. HAUSER, Zurich. — Dr Dionys IMESCH, chanoine, Sion. [D. I.] — J. LAUBER, curé, Agarn. — Dr W.-A. LIEBESKIND, Genève. — Dr R. LORÉTAN, Sion. [R. L.] — † Jos. MORAND, archéologue cantonal, Martigny. — Joh. SIEGEN, prieur, Kippel. — E. TAMINI, curé de l'hôpital, Sion. [Ta.]

NEUCHATEL L. **Montandon**, archiviste, Neuchâtel. [L. M.] — Louis AUBERT, prof., Neuchâtel. [L. A.] — † Maurice BOY DE LA TOUR, Neuchâtel. [B.] — Armand DUPASQUIER, Neuchâtel. [A. DP.] — Pierre FAVARGER, avocat, Neuchâtel. [P. F.] — † Philippe GODET, prof., Neuchâtel. — Marcel GODET, directeur Bibl. nationale, Berne. [M. G.] — † Jean GRELLET, Peseux. [J. Gt.] — Emmanuel JUNOD, prof., Neuchâtel. [E. J.] — † Jules LE COULTRE, prof., Neuchâtel. — Albert MICHAUD, conservateur du médaillier, La Chaux-de-Fonds. [Alb. M.] — A. PIAGET, archiviste d'État, Neuchâtel. [A. P.] — † Arnold ROBERT, anc. cons. aux États, La Chaux-de-Fonds. [A. R.] — Willy SCHMID, Neuchâtel. [W. S.] — Louis THÉVENAZ, archiviste, Neuchâtel. [L. T.] — Paul VOUGA, prof., Neuchâtel. [P.V.]

GENÈVE : Dr Paul-E. **Martin**, prof., directeur des Archives. [P.-E. M.] — Charles **Roch**, archiviste, Genève. [C. R.] — Henri **Grandjean**, prof., Genève. [H. G.] — Fernand AUBERT, sous-conservateur mus. Bibl. publ. [F. A.] — Henri d'AURIOL. [H. d'A.] — Antony BABEL, Dr en sociologie, prof. [A. B.] — Frédéric BARBEY, ministre de Suisse à Bruxelles. [F. B.] — Edmond BARDE. [E. Be.] — Victor VAN BERCHEM, Dr phil. [V. v. B.] — Alphonse BERNOUD, Dr ès sciences. — Rodolphe BIELER. [R. B.] — Louis BLONDEL, chef du service municipal du Vieux-Genève. [L. B.] — E. BOLESLAS, juge à la Cour. — Charles BORGEAUD, prof. — Marc-Auguste BORGEAUD, bibliothécaire. — Maurice BOUBIER, Dr ès sciences. — F. BOUCHARDY, prof. — Jean BOUVIER. [J. B.] — † E.-L. BURNET. [E.-L. B.] — Paul CHAPONNIÈRE, Dr ès lettres. [P. C.] — Ernest CHAPONNIÈRE, lic. ès lettres. — Édouard CHAPUISAT, anc. directeur du *Journal de Genève*. [Ed. Ch.] — Albert CHOISY, Dr en droit. [A. Ch.] — Eugène CHOISY, prof. [E. C.] — Ed. CLAPARÈDE, prof. [Ed. C.] — André CORBAZ, Jussy. [A. Cz.] — Louis DEBARGE. — H. DELARUE, bibliothécaire Bibl. publique. [H. D.] — H. DENKINGER, pasteur. [H. D.] — Henry DEONNA, Dr en droit. [H. Da.] — W. DEONNA, prof., directeur du Musée d'art et d'histoire. [W. Da.] — Gustave DOLT, lic. ès lettres. — André DUCKERT, lic. ès lettres. — Ed. DUFOUR, bibliothécaire. — J.-P. FERRIER. [J.-P. F.] — Théodore FOEX. [Th. F.] — Francis FOSSÉ, Perly. — H. FRIDERICH. [H. F.] — M.-L. DE GALLATIN. [M.-L. G.] — Frédéric GARDY, directeur Bibl. publ. [F. G.] — † H. GOLAY. — William GUEX. — Antoine GUILLAND, prof., Zurich. — Alexandre GUILLOT, pasteur. — † Otto KARMIN. [O. K.] — Ulysse KUNZ-AUBERT. [U. K.] — Dr P.-L. LADAME. [P.-L. L.] — David LASSERRE, lic. ès lettres, Lausanne. [D. L.] — Jacques LE FORT, Dr en droit. [J. L.] — † Henri LE FORT, juge à la Cour. [H. L.] — † Dr Hector MAILLART. [H. M.] — M^lle^ Marianne MAILLART. — M^lle^ Marguerite MAIRE, lic. ès sc. sociales. [Marg. M.] — † Camille MARTIN, architecte, Petit-Lancy. — William MARTIN, Dr en droit. — M^lle^ Marguerite MAUERHOFER. — J.-J. MONNIER. [J.-J. M.] — A. DE MONTFALCON, juge. [A. de M.] — A. MUSSARD, Versoix. — Henri NÆF, Dr ès lettres, conservateur du Musée gruérien, Bulle. — M^me^ Hélène NÆF-REVILLIOD. [Hél. R.] — Marc PETER, ministre de Suisse à Washington. — Dr Constant PICOT. [C. P.] — Thérèse PITTARD. [Th. P.] — M^lle^ Danielle PLAN. — Marcel RAYMOND, prof., Bâle. — † Louis REVERDIN, prof. — Henri REVERDIN, prof. — Jean RILLIET. — Dr. Frédéric RILLIET, Bellevue. — † Eugène RITTER, prof. [E. R.] — Th. RIVIER, pasteur, Fribourg. — F.-F. ROGET. — Albert ROUSSY. — François RUCHON, prof. — B. SCHATZ-FALCON. [B. S.] — Alfred SCHREIBER, avocat. — Jean SEITZ. [S.] — SORDET. — Cl. TERRIER, prof. — Georges TIERCY, prof. — M^lle^ Émilie TREMBLEY, Dr phil. [E. Tr.] — Gustave VAUCHER, sous-archiviste. [G. V.] — Henri VAUCHER. — Charles VETTINER, lic. en droit. [Ch. V.] — Pierre DE VIRY, Viry (Haute-Savoie). [P. V.] — H. DE VRIES, Fribourg. [H. Vr.] — Charles WERNER, prof. — Dr J. WIDMER.

Collaborateurs généraux.

† Pietro AIROLDI, architecte, Lugano. — Dr Hektor AMMANN, archiviste d'État, Aarau. — Gustave ATTINGER, prof., Neuchâtel. — M^lle^ Jeanne-Victoire ATTINGER, Neuchâtel. — Dr H. BÆCHTOLD-STÆUBLI, Bâle. [H. B.-St.] — † Prof. Dr Ed. BÆHLER, pasteur, Champion. [E. B.] — J. BALTENSBERGER, Berne. — Frédéric BARBEY, ministre de Suisse à Bruxelles. — A. BAUER, consul Rep. Dominicaine, Berne. [B.] — † G. BAUMBERGER, cons. national, Zurich. — † Dr M. BAUR, Berne. — † Prof. Dr F. BECKER, colonel, Zurich. — E. Béguelin, prof. Neuchâtel. — Dr Albert BELMONT, cons. national, Bâle. — Dr Ch. BENZIGER, commissaire Soc. des Nations, Danzig. [Bzr.] — A. BERRA, Genève. — Prof. J. BEURET-FRANTZ, Berne. [J. B.-F.] — Dr BINDSCHEDLER, Zurich. — Dr Hans BLŒSCH, directeur Bibl. de la ville, Berne. [H. B.] — Dr G. BOHNENBLUST, prof., Genève. [G. Bst.] — Dr H. BORN, Interlaken. — R. BRATSCHI, Berne. — P. S. BRETTLE, Fribourg. — Ph. BRIDEL, Lausanne. — Dr A. BRUCKNER, Bâle. [A. Br.] — † H. BRUNNER, bibliothécaire, Winterthour. [H. Br.] — † Prof. Dr A. BÜCHI, Fribourg. [A. B.] — BÜRGI, vétérinaire, Berne. — P.-A. BÜRGLER, Lucerne. [P.-A. B.] — J. CARL, prof., Genève. — † Prof. William CART, Lausanne. — L. CHAZAY, archiviste cantonal, Bellinzone. — Eugène CHOISY, Genève. — Frank CHOISY, Genève. — Ed. CHAPUISAT, anc. dir. du *Journal de Genève*. [Ed. Ch.] — W. CLAUSS, Zurich. — P. Athanase COTTIER, Fribourg. — † L. COURTHION, Genève. [L. C.] — Lucien CRAMER, Genève. — † Abbé A. DAUCOURT, Delémont. — P. DESGOUTTES, Genève. — Dr H. DÜBI, Berne. [H. D.] — Dr Robert DURRER, archiviste d'État, Stans. [R. D.] — † A.-F.-C. d'ÉTERNOD, Genève. — † R.-W. d'EVERSTAG, Berne. — Marius FALLET, La Chaux-de-Fonds. — Dr Ch. FAUCONNET, Berne. — † G. FAVEY, juge fédéral, Lausanne. — Prof. Dr Hans FEHR, Muri (Berne). — Dr P.-A. FELDSCHER, Berne. — Prof. Dr R. FELLER, Berne. — † Colonel F. FEYLER, Saint-Prex. — P.-B. FLEURY, Fribourg. — Dr H. FLÜCKIGER, Berne. — L. FORESTIER, Founex (Vaud). — E. FRAGNIÈRE, rédacteur, Fribourg. — Oskar FREI, pasteur, Meilen. — Dr H. FREUDIGER, Berne. — A. FREY, Fribourg. — R.-O. FRICK, rédacteur, Neuchâtel. [R.-O. F.] — Dr Ernst GAGLIARDI, prof., Zurich. — D.-L. GALBREATH, Baugy s. Clarens. [D.-L. G.] — Dr Frieda GALLATI, Glaris. — † Dr F. GANGUILLET, Berne. — Dr A. GASSNER, Schaffhouse. — E. GERBER, anc. assistant au Musée national, Zurich. [E. G.] — Dr P. GILLARDON, archiviste d'État, Coire. — M^lle^ Marguerite GOBAT, Lattrigen. [M. G.] — Dr Marcel GODET, directeur de la Bibl. nationale, Berne. [M. G.] — M^lle^ Émilie GOURD, Pregny. — Henri GRANDJEAN, Genève. [H. G.] — A. GRANDJEAN, Lausanne. — † Jean GRELLET, Neuchâtel. [J. Gt.] — Pierre GRELLET, Chailly s. Clarens. — Dr O. VON GREYERZ, Berne. [O. v. G.] — Dr Otto GRŒGER, Küsnacht [Zurich]. — Dr Sebastian GRÜTER, prof., Lucerne. [S. G.] — † Dr W. HADORN, prof., Berne. — A. HÆRRY, Zurich. — Dr Karl HAFNER, cons. d'État, Zurich. — E. HAHN, anc. assistant au Musée national, Zurich. [E. H.] — Dr phil. Otto

HASSLER, Petit-Lancy. [O. H.] — † Kaspar HAUSER, Winterthour. — Mme Julie HEIERLI, Zurich. — Marc HENRIOUD, Berne. [M. H.] — Dr HERCOD, Lausanne. — Dr E. HERDI, Frauenfeld. — Mlle Dr M.-L. HERKING, Berne. — W. HERZOG, Laufon. [W. Hg.] — A.-W. HERZIG, Berne. — † W. HEUBI, prof., Lausanne. — Dr Ed. HEYCK, Ermatingen. — Dr Paul HILBER, Lucerne. — Paul-F. HOFER, Berne. — Prof. Dr E. HOFFMANN-KRAYER, Bâle. [E.-H. K.] — Karl.-P. HÜBSCHER. — J.-U. HUBSCHMIED, prof. au séminaire de Küsnacht. [Zurich]. — O. HULFTEGGER, Zurich. — Dr Jean HURNI, prof., Neuchâtel. [J. H.] — Jules JEANJAQUET, prof., Neuchâtel. [J. J.] — Dr Léon KERN, archiviste de la Confédération, Berne. [L. K.] — Dr KERN, Zurich. — Dr M.-L. KERN, Berne. [M.-L. K.] — H. KESSLER, Zurich. — Prof. Dr M. KNARR, Fribourg. — F. KNUCHEL, Bâle. — Pierre KOHLER, prof., Berne. — U. KUNZ-AUBERT, Genève. — Dr P. LADAME, Genève. — Dr K. LANDOLT, Baden. — † Dr Ch. LARDY, anc. ministre de Suisse à Paris, Châtillon s. Bevaix. — Dr Anton LARGIADÈR, archiviste d'État, Zurich. — D. LASSERRE, Lausanne. — Dr R. LAUR-BELART, Bâle. — Prof. Dr Hans LEHMANN, directeur du Musée national, Zurich. — Dr Kurt LESSING, Berne. — Alfred LOMBARD, prof., Neuchâtel. — C.-A. LOOSLI, écrivain, Bümpliz. — Dr R. LÜDI, directeur de l'Agence télégraphique, Berne. — Karl-J. LÜTHI, Berne. [K.-J. L.] — O. LÜTSCHG, ingénieur, Berne. — Dr Albert MAAG, Bienne. — Mlle Marianne MAILLART, Genève. [M. M.] — Mlle Marguerite MAIRE, Genève. [Marg. M.] — Dr C. VON MANDACH, conservateur du Musée des Beaux-Arts, Berne. [C. v. M.] — Dr F. MANGOLD, prof., Bâle. — Dr P.-E. Martin. Genève. — P.-E. MARTIN, Genève. — † Camille MARTIN, architecte, Petit-Lancy. — Dr William MARTIN, Genève. [W. M.] — Mlle Marguerite MAUERHOFER, Neuchâtel. — MÉGEVET, Genève. — Dr H. MERZ, Berthoud. — E. MEYER, Berne. — Dr Karl MEYER, prof., Zurich. — † Prof. Dr G. MEYER VON KNONAU, Zurich. [G. M. v. K.] — J. MŒHR, chef de la section de l'émigration, Berne. — J.-J. MONNIER, prof., Genève. — L. MONTANDON, archiviste, Neuchâtel. [L. M.] — Ernest MOREL, prof., Neuchâtel. — Dr. Carl MÜLLER, prof., Neuchâtel. [C. M.] — H. MÜLLER, Saint-Gall. — Dr L. VON MURALT, Zurich. — Dr Albert NÆF, prof., Lausanne. — A. NÆGELI, prof. Trogen. — Dr Karl NEF, prof., Bâle. — R. NETZHAMMER, Bâle. [R. N.] — Dr R. NICOLAS, Berlin. — † Dr A. NORDMANN, Bâle. — † Prof. Dr Wilhelm ŒCHSLI, Zurich. — Tell PERRIN, avocat, La Chaux-de-Fonds. — Dr F.-O. PESTALOZZI, Zurich. — Jules PÉTREMAND, prof., Neuchâtel. — A. PIAGET, archiviste d'État, Neuchâtel. [A. P.] — W. PIERREHUMBERT, Neuchâtel. — G.-A. PIGUET, Lausanne. — Dr Eugène PITTARD, prof., Genève. — Dominikus PLANZER, Rome. — Ed. PLATZHOFF-LEJEUNE, Le Bullet [Vaud]. E. Pl.]. — A. POCHON-DEMME, Berne, — † J. DE PURY, Neuchâtel [J. de P.] — J. RÆBER, Berne. — E.-F. RÆUBER, capitaine du génie, Interlaken. — William-E. RAPPARD, prof., Genève. — † Burckhardt REBER, Genève. [B. R.] — J. REBOLD, colonel, Berne. — Dr E. REFARDT, Bâle. — † Prof. Dr REICHESBERG, Berne. — Dr H. RENNEFAHRT, Berne. — William RITTER, Bissone. — † M. RŒTHLISBERGER, consul de Colombie, Berne. — † Virgile ROSSEL, juge fédéral, Lausanne. — Dr Hans ROTH, Berne. — † Ed. ROTT, anc. cons. de légation, Paris. — A. RUFER, Münchenbuchsee. [A. R.] — Dr L.-R. DE SALIS, prof., Berne — E.-T. SANTSCHI, Schönenwerd. — Mlle E. SAUER, Paris. [E. S.] — Dr G. SAUSER-HALL, prof., Genève. — † Prof. Dr H. SCHARDT, Zurich. — Dr E. SCHENKER, Berne. [E. S.] — G. SCHELLING, pasteur, Saint-Gall. [G. Sch.] — Dr Gustav SCHIRMER, prof., Zurich. — Emil SCHLUMPF, inst., Saint-Gall. — H. SCHNEEBELI, Zurich. — E. SCHNEEBERGER, Berne. — Dr H. SCHNEIDER, Bâle. — Prof. Dr. E. SCHNEIDER, Riga. [E. Sch.] — Dr K. SCHŒNENBERGER, Frauenfeld. — Dr G. SCHNÜRER, La Chassotte (Fribourg). — Dr F. SCHWAB, Berne. [F. S.] — Dr Hans SCHWAB, Bâle. — Le Secrétariat, Neuchâtel. [L. S.] — Dr H. SEGESSER-VON BRUNEGG, ministre de Suisse à Varsovie. [H. S.-v. B.] — Prof. Dr S.SINGER, Berne. — H. SPINNER, prof., Neuchâtel. — Mgr Dr STEFFENS, prof., Fribourg. — Dr E. STEINMANN, Berne. — Dr K. STETTLER, Berne. — Heinrich STILLHART, Einsiedeln. [St.] — G. STRICKLER, maître secondaire, Wetzikon. [G. Str.] — H. STUCKI, Bâle. — Dr Karl STUCKI, Berne. [K. St.] — K. SULZBERGER, Schaffhouse. — Prof. Dr E. TATARINOFF, Soleure. [E. T.] — Rob. THOMANN, Zurich. — Dr THORMANN, prof., Berne. — Prof. R. THOMMEN, Bâle. — E. TISSOT, La Chaux-de-Fonds. — Hans TŒNDURY, prof., Berne. — Dr H. TRIBOLET, Berne. [H. Tr.] — Rud. TSCHUDI, Bâle. — H. TSCHUMI, prof., Genève. — Dr O. TSCHUMI, prof., Berne. [O. T.] — † Prof. Dr H. TÜRLER, Berne. [H. T.] — Major P. DE VALLIÈRE, Mont-sur-Rolle. [P. de V.] — Dr D. VIOLLIER, anc. vice-directeur du Musée national, Vevey. [D. V.] — Dr F. VISCHER-EHINGER, Bâle. — P. VOUGA, prof., Neuchâtel. — Dr Jakob WACKERNAGEL, Bâle. — Martin WACKERNAGEL, prof., Münster i. W. — P. Dr Ad. WAGNER, prof., Appenzell. — Dr Ed. VON WALDKIRCH, Berne. [Ed. v. W.] — W. WALDVOGEL, La Neuveville. [W. W.] — Max WEBER, Londres. — Dr P.-X. WEBER, archiviste d'Etat, Lucerne. [P.-X. W.] — Dr Rodolphe WEBER, prof., Genève. — René DE WECK, ministre de Suisse, Bucarest. — Dr Rud. WEGELI, directeur du Musée hist., Berne. [R. W.] — Dr H.-G. WEHRLI, Zurich. — Dr jur. Heinrich WEISFLOG, Zurich. — Otmar Widmer, Bâle. — Albert WILD, pasteur, Zurich. — Dr H.-G. WIRZ. Berne. [H.-G. W.] — Prof. WISSLING, Wädenswil. — Willy-L. WUHRMANN, pasteur, Arbon. [W.-L. W.] — Henry WUILLOUD, Sion. — M. ZELLER, Berne. — † Dr Alfred ZESIGER, Berne. [Az.]

ERRATA DES SEPT TOMES

(non compris les errata des six premiers tomes)

TOME I.

AARAU. Page 5, col. 2, ligne 8 depuis le bas, supprimer : 959 et.

AARBERG-VALANGIN. Page 15, col. 2, ligne 20 depuis le bas, lire : gouverneur de Mons.

AARBERG (COMTES D'). Page 13, tableau généal. Bourcard, évêque de Bâle 1072-1107.

ABBÜHL. Page 27, col. 2, ligne 8, lire : avec *quatre*, non sept ; ligne 9, lire : son corps fut retrouvé *le même jour* non le 26 juin.

ABEGG. Page 31, col. 2, IV, *Armoiries* : supprimer le couperet de boucher. — Voir A. Garnaus : *Die Familie Abegg.* — Page 32, col. 1, ligne 13, lire : *Société* de crédit suisse.

ABERLI. Page 37, col. 1, C. lire : Les couteliers Aeberli non Aberli.

ABESSONE. Page 37, col. 2, ligne 6, lire : *certainement* le même que...

AB REITI. Page 40, col. 1, ligne 14, lire : tué *au Gubel*, non à Cappel.

ACADÉMIE. Page 50, col. 2, ligne 9, lire : *Haus des Naglers.*

ADAMO. Page 72, col. 1, ligne 2, lire : *XII*e *s.*, non XIe s.

ADAMO DE CONTONE. Ligne 4, supprimer : et habitant ; dernière ligne, lire : dans les hautes vallées tessinoises *et dans la contrée de Bellinzone.*

ADELAIDE. Page 73, col. 1, ligne 9, lire : en 973 non 984.

ADLER. Page 76, col. 2, ligne 1, lire : Voir J. Huber.

ADLISBERG. Page 78, col. 1, ligne 7, lire : en 1540, non 1545.

ÆGERI (LAC D'). Page 89, col. 1, ligne 19 depuis le bas, lire : « rougets » (*omble*...).

ÆGERSTEIN. Page 89, col. 2, ligne 2, lire : Hameau à 3, non 1,5 km.

ÆPPLI. Page 91, col. 2, ligne 4 depuis le bas, lire : 2. Hans, non Henri ; dernière ligne, lire : 3. JACOB, 1502-1545 non 1564.

AÉRONAUTIQUE. Page 95, col. 1, ligne 22 depuis le bas, lire : fonda en 1900, *avec quelques personnes*, à Lausanne.

ÆSCH. Page 98, col. 2, ligne 20 depuis le bas, lire *Armoiries* : *d'argent à trois chevrons alésés et renversés de gueules* ; Stumpf (I 183 b) donne à tort...

AFFOLTERN AM ALBIS. Page 107, col. 2. Le dessin et la description des armoiries sont à changer, soit : *parti d'or au rameau de pommier de sinople, fruité de gueules, et échiqueté d'argent et de sable.*

AFFOLTERN PRÈS ZURICH. Page 108, col. 2. Le dessin et la description des armoiries sont à changer, soit : *parti d'or au rameau de pommier de sinople, fruité de gueules, et de gueules à une étoile d'or.*

AGRIPPA. Page 125, col. 1, *Armoiries* : de... à 3 flammes de... mouvant de la pointe, au chef de... chargé de 3 étoiles à six rais...

ALBERTO. Page 147, col. 1, ligne 12, lire : Alberto.

ALBERTOLLI. Page 147, col. 1, ligne 8, lire : « La Mouguette ».

ALBISRIEDEN. Page 153, col. 1. *Armoiries*, lire : d'azur à la croix pattée *d'or* ; et dessin à modifier.

ALBRICI. Page 157, col. 1, ligne 25 depuis le bas, lire : Bricii beccharii.

ALDER. Page 162, col. 2, ligne 11, lire : avant 1500.

ALIOLUS DE MELIDE. Page 175, col. 1, première ligne, lire : en 1401.

ALLIÉS DES SUISSES. Page 202, col. 1, ligne 19, lire : 1586, non 1856.

ALMENHOFEN. Page 208, col. 1, lire : Almenshofen, Almishofen...

AMADIO. Page 267, col. 1, ligne 3, lire : on parle d'un *Lugano* de Amada.

AMBROSIENNES (VALLÉES). Page 294, col. 1 ligne 11, lire : *1480*, non 1403-1441. — Légende de la carte, lire : de Brissago et de la Capriasca. — Ligne 12, supprimer les dates. — Page 295, col. 2, ligne 38, lire : 1310.

ANDELFINGEN, von. Page 322, col. 1. Les armoiries sont à supprimer.

ANDREA. Voir GANDRIA, DE. Page 328, col. 1, supprimer : GANDRIA, DE.

ANGELO. Voir AROGNO, DE. Page 334, col. 1, supprimer : AROGNO, DE.

ANNIVIERS (SIRES D'). Page 339, col. 2, lignes 5 et 4 depuis la fin de l'article, lire : dont *Jakob (1391-1400)*, au lieu de une branche désormais.

APRILE. Page 367, col. 2, nouvelles armoiries, voir *AHS* 1925.

ARBONNIER, d'. Page 375, col. 2, lignes 8 et 11, lire : Dizy, non Dézy.

ARCHIVES. Page 386, col. 1, ligne 41, lire : Gesch. des *Zürcher.* Staatsarchivs. — Ligne 48, lire : 1336. — Ligne 50, lire : *R. Hoppeler* : Rechtsquellen...

ARGOVIE. Page 401, col. 1, ligne 9 depuis le bas, lire : En 1854, la banque *argovienne, plus tard banque cantonale...* — Page 402, col. 1, ligne 14 depuis le bas, lire : Hans Mülli.

ARMÉE. Page 411, col. 1, ligne 40, lire : En 1914, l'armée...

ARMES. Page 418, col. 1, lig. 44, lire : à 6 cartouches.

ASPER, ASPERLIN. Page 440, col. 1, ligne 3, lire : 1556 au lieu de 1596.

ASSENS. Page 440, col. 2, première ligne de l'article, lire : Astens et non Alsens ; ligne 5 depuis la fin de l'art., lire : la baronne d'Olcah et non d'Olcap.

BAAR. Page 490, col. 1, ligne 11 depuis la fin de l'article, lire : En 1853.

BACHS. Page 494, col. 2, ligne 24 depuis le bas, lire : avec étoile *d'azur*, non de sable et d'argent.

BALE (ÉVÊCHÉ DE). Page 560, col. 1. A. Partie germanique. Après le chiffre 7, Prévôté de Moutier-Grandval, etc., ajouter un n° 8, qui se trouve sous n° 13 de la partie helvétique : Les petites seigneuries de Franquemont, etc. — Page 561, col. 2, ligne 18, lire : Bruat, secrétaire de la ville, *fut condamné à avoir* le poing coupé et la tête tranchée, *mais il réussit à s'enfuir et il mourut à Vienne où il avait pu se créer une situation avantageuse.*

BANQUES SUISSES (UNION DES). Page 591, col. 1. Changer la signature, mettre *Mötteli.*

TOME II

BARTH. Page 4, col. 1, ligne 18 depuis le bas, lire : 1912 non 1913.

BASSERSDORF. Page 8, col. 2. La commune a les mêmes armoiries que la famille von Bassersdorf (voir dessin p. 9, col. 1).

BAUMA. Page 15, col. 2, *Armoiries* : d'argent à un

arbre de sinople *fûté de gueules, mouvant d'une terrasse de sinople.*

BAUMANN. Page 17, col. 1, dernière ligne de l'art. de Thurgovie, lire : 18**89**-1900.

BECCARIA. Page 29, col. 1. Autres armoiries dans *AHS* 1931. — Ligne 5, lire : *originaire de Milan* au lieu de * à Locarno.

BELLASI ou **BELLASIO.** Page 41, col. 1, ligne 7, ajouter après étoiles d'or : *sur le tout d'or à une aigle de sable.*

BELLINZONE. Page 47, col. 2, ligne 8, supprimer : *c'était sans doute Saint-Blaise de Ravecchia.*

BENEIIS, ANDRÉ **de.** Page 54, col. 2, lire : *Benciis, Andreas de.*

BERRA. Page 135, col. 1, ligne 2, lire : *11 oct.* 181**1.**

BERTHER. Page 139, col. 2, lignes 5 à 7, lire : d'or à un ours tenant un *arbre* de sinople *fûté et arraché de sable.*

BESANCENET. Page 149, col. 1, ligne 12, lire : plans d'*André* au lieu d'Amelé, et *Isoz*, non Iser.

BLANDRATE. Page 199, col. 1, lignes 23-24, lire : Pierre *Sénéchal*, non de Rarogne.

BLENIO. Page 206, col. 1, ligne 23 depuis le bas : supprimer la virgule entre Cielo d'**oro** et de Pavie. — Col. 2, ligne 12, lire : **Nid**wald, non Obwald.

BLONDEL. Page 211, col. 2. Les armoiries de la IIe famille de ce nom ont été attribuées par erreur à la famille I.

BOLOGNA. Page 229, col. 2, ligne 3, lire : en 1102 ; *d'après Oldelli, en 1402.*

BONSTETTEN, de. Page 239, col. 2, lignes 24 et 25, lire : pour le mariage *du fils* de ce dernier, *Albert, plus tard roi, avec Elisabeth, fille du* comte Mein*hart de Görz et* Tyrol ; — ligne 31, lire : 1300-*1302*, † 1302 *ou 1303.*

BORGO, de BORGHI. Page 245, col. 2. Autres armoiries dans *AHS* 1925.

BOURGEOIS. Page 263, col. 1, ligne 27, lire : acquit en 16**13.**

BOUVIER. Page 279, col. 1, lignes 6 et 7 depuis le bas, lire : fut *reconnu citoyen en 1792* ; — col. 2, ligne 9, lire : 1826-18**93**, non 1903 ; légende du portrait, lire 1826-*1893.*

BRÆNDLI. Page 284, col. 1, dernière ligne de l'article, lire : **1335** non 1467. — Les armoiries données sont celles de la famille de Männedorf.

BRANDIS. Page 286, col. 1, ligne 8, lire : posés en *fasce.*

BRENT. Page 295, col. 2, ligne 5, lire : **14**48, non 1548.

BRISSAGO. Page 302, col. 2, ligne 14, supprimer la phrase : le couvent de Disentis... en 1485.

BRISSAMAZ. Page 303, col. 1, lire : Brissa**nn**az.

BRUN. Page 315, col. 2, ligne 15, lire : *fils du n° 14* et supprimer : dernier descendant mâle du bourgmestre.

BUCH AM IRCHEL. Page 325, col. 1, ligne 4, lire : de gueules *terrassé* de sinople.

BÜLACH. Page 338, col. 1. Les armoiries, texte et dessin, sont à modifier ainsi : *de gueules au gril de saint Laurent d'argent.*

BURG. Page 349, col. 2, ligne 15 depuis le bas, lire : Burg fut construit *ou restauré en 1676*, et supprimer : en 1673 par le capitaine Favrot.

BURGER. Page 351, col. 2, lire après CANTON D'URI : B**ü**rger.

BURGGRAF. Page 351, col. 2, *Armoiries*, lire : de *sinople* à un chevron *de gueules.*

BURGISTEIN. Page 353, col. 1. Le nouveau dessin des armoiries correspond à la description donnée dans l'article.

BURNIER. Page 367, col. 1, ligne 2, lire : 13**0**0, non 1370 ; — ligne 6, lire : Armes *de la famille de Lutry depuis un siècle.* — Dernière ligne, lire : d'é**duc**ation, non d'émulation.

BURSELLA. Page 368, col. 1, signature de l'article : [M. V.].

BUSSY, *Pierre* **de.** Page 372, col. 2, signature de l'article : [E. V.].

CALONDER. Page 388, col. 1, ligne 12, supprimer depuis : en 1921, la fin de l'art., et remplacer par : président-arbitre pour l'exécution de la décision de la conférence des ambassadeurs du 20 oct. 1921, concernant le régime transitaire à appliquer à la situation créée par le partage de la Haute-Silésie.

CAMUZZI, CAMUZIO, CAMUCIO. Page 396, col. 1, ligne 1, lire : Famille**s** de Lugano, dont l'une, mentionnée déjà en *1441* est originaire de Colla, et l'autre, mentionnée dès 147**0** vient de Gottro (Porlezza, Italie). — Après le n° 1 Alberto, ajouter, *de Gottro*, et 146**5**. — Ligne suivante : *certainement* non probablement.

CANOBBIO. Page 399, col. 2, ligne 4, lire : tombeau *de l'âge du bronze ou peut-être du premier âge du fer.*

CAPO D'ISTRIA. Page 408, col. 2, ligne 2, remplacer Athènes par *Nauplie.*

CARACCIOLI. Page 412, col. 2, signature : [J. T.]

CAREY. Page 414, col. 1, ligne 1, remplacer de Poliez-le-Grand par : *de Lignerolles, qui essaima à Échallens.*

CARLI. Page 414, col. 2, C. CANTON DU TESSIN, ligne 2, lire : 155**9.**

CARLONE, CARLONI... Page 415, col. 1, ligne 5 depuis le bas, lire : Palla**vici**ni.

CARPENTARII. Page 419, col. 2, avant-dernière ligne de l'art., lire : Basler Karth**ä**user.

CASACCIA. Page 427, col. 1, ligne 1, lire : D. *Bernina, Cercle et Com. Poschiavo.* — Supprimer : Com. Le Prese.

CASELLA. Page 429, col. 1, autres armoiries dans *AHS* 1925.

CASTAGNA. Page 432, col. 1, autres armoiries dans *AHS* 1925. — Col. 2, ligne 1, lire : 2**08**, non 280.

CASTAGNOLA. Page 432. Légende de l'illustration, lire : Ruvigliana.

CASTION. Page 441, col. 1, dernière ligne de l'article, lire : 192**4**, non 1922.

CASTOREO. Page 441, col. 2, autres armoiries dans *AHS* 1925.

CAVAGNAGO. Page 446, col. 2, ligne 12, lire : X**V**e et X**VI**e s.

CELIO. Page 451, col. 2, ligne 10, lire : 1803-180**6.**

CÉRÉSOLE. Page 460, col. 1, ligne 8 depuis le bas de l'art., lire : 18**8**9. — 5. ALFRED, 1842-*14 janv. 1915.*

CHALLANT. Page 467, col. 1, ligne 1, lire : Montjovet, non Montjoret.

CHAM, von. Page 469, col. 1, ligne 14, lire (14**33**), non 1474. — Ligne 19 depuis le bas, lire : n° **5**, non n° 3.

CHARRIÈRE, de. Page 481, col. 2, ligne 28, lire : * 7 août 184**6**, non 1866.

CHARVOZ. Page 482, col. 1, signature : [J. de C.]

CHAUVIREY. Page 492, col. 2, ligne 6, lire : *Philibert* au lieu de Philippe.

CHAVANNES. Page 495, col. 1, n° 16, lire : *Fernand.*

CHRIST. Page 514, col. 2, B. CANTON DES GRISONS, n° 2, lire : JOHANNES.

CHRISTINGER. Page 517, col. 2, ligne 6, lire : † 19**1**0.

CLINDY. Page 529, col. 2, ligne 4, lire : Clingeri**o** non Clingerie.

CŒUDEZ. Page 534, col. 1, lire : Cœ**n**doz, non Cœudez.

CONTONE. Page 575, col. 1, ligne 1, lire : D. *Locarno.*

CORREVON. Page 587, col. 2, ligne 4 depuis la fin de l'article, lire : 18**80**-19**22.**

CORSIER. Page 589, col. 1, ligne 3 depuis la fin de l'article. lire : 188**9.**

CORTE. Page 589, col. 2, ligne 2, lire : vers 1500 *originaire de Cima (Val Solda, Italie), comme son parent Battista,* † *16 janv.* 155**2**. — Dernière ligne, lire : 1895, *1904.*

COUCY. Page 593, col. 1, ligne 7, lire : 137**6.**

COUTAU. Page 600, col. 1, ligne 7, lire : à la prise de Trocadero. *En* juillet 1830, il fut un des trois officiers...

CROUSAZ. Page 614, col. 1, n° 12, lire : 1770-1832, *juge au Tribunal* helvétique...

DÆLLIKON. Page 625, col. 2. Les armoiries et

la description sont à modifier comme suit : *de gueules* à une équerre d'argent.

DÆTTLIKON. Page 627, col. 1. *Armoiries* : supprimer : et en pointe de trois coupeaux de sinople.

DEBRUNNER. Page 639, col. 2, ligne 4 depuis la fin, lire : 187**3**, non 1877.

DELÉVAUX. Page 651, col. 1, ligne 2, lire : *notaire* à Moutier.

DEUCHER. Page 665, col. 1, ligne 19, lire : * 186**7**.

DIELSDORF. Page 668, col. 1, les armoiries et la description sont à modifier comme suit : *d'argent à un ours de sable, langué de gueules, portant un tronc d'arbre d'or, soutenu de trois coupeaux de sinople.*

DIETIKON. Page 680, col. 2, ligne 3, armoiries et description à changer : *dès 1926* : *d'azur à un bâton fleurdelysé d'argent posé en pal.*

DIETLIKON. Page 681, col. 2, ligne 3, lire après d'azur : *nouvelles armoiries* : *d'azur à l'étoile d'or.*

DILLIER. Page 683, col. 2, lignes 10 et 11, supprimer : alors qu'elle est éteinte à Engelberg. — Ligne 12, supprimer : également.

DINHARD. Page 685, col. 1, armoiries et description à modifier : *de gueules à une clef d'argent le panneton en chef.*

DORNACH. Page 700, légende de l'illustration, lire : *Bataille* de Dorn**ach**...

DÜBENDORF. Page 710, col. 1, ligne 6, lire : issante *d'or*, non d'argent.

DUFOUR. Page, 718 col. 1, C. CANTON DE VAUD, ligne 9, lire : Le mur mitoyen *(comédie)* ; — ligne 11, supprimer rédacteur.

DUQUESNE. Page 726, col. 2, ligne 6 depuis la fin, supprimer la phrase : Son coeur est conservé dans l'église d'Aubonne, derrière la plaque de son épitaphe.

DÜRSTELEN. Page 731, col. 1, ligne 7 depuis le bas, supprimer Aretshalden, et lire : Liebe**t**sried, Mitt**saal** et Obermatt...

EGG. Page 746, col. 1 (C. Zurich). *Armoiries* : d'azur à une foi, *mouvant de nuages d'argent.*

EGLI. Page 750, col. 1, ligne 10 depuis le bas, lire : XIV^e^ s., non XVII^e^ s.

EGLISAU. Page 752, col. 1. Les *armoiries* sont à changer.

ELGG. Page 767, col. 2, avant-dernière ligne, lire : colletées d'**or**, non d'argent.

EMBRACH (UNTER). Page 772, col. 1. Les *armoiries* sont à changer.

ÉMIGRATION. Page 773, col. 2, ligne 22, lire : de *Mendrisio*, non Minusio.

EPPRECHT. Page 791, col. 2, ligne 2, lire : 156**6**.

TOME III.

FÆLLANDEN. Page 48, col. 1, ligne 11, lire : *Ce village n'eut point de seigneurs au moyen âge.*

FANKHAUSER. Page 56, col. 2, ligne 29, lire : Affektivitat.

FEHR. Page 75, col. 2, n° 3, Zurich, lire : *Da***niel** ; fin n° 3, lire : **G.** v. Wyss : *Hochschule Zurich...*

FEIGENWINTER. Page 76, col. 2, ligne 3, lire : *Veigenwinter.*

FERRIER. Page 95, col. 2, ligne 14, signature : [**J.-P.** F.]

FLORIO ou **FIORIO.** Page 123, col. 1, ligne 2, n° 1, lire : *Sifredo*, non Silfredo.

FONTANA. Page 138, col. 2, ligne 16 depuis le bas, lire : *(Caneggio)*, non (Italie).

FORNARO. Page 147, col. 2, ligne 13-14, lire : *agriculteur*, non aubergiste.

FRANC-MAÇONNERIE SUISSE. Page 182, col. 2, dernière ligne, lire : 189**2**.

FRANEL. Page 187, col. 1, ligne 8, lire : * 188**1** ; ligne 9, lire 19**23**.

FRANSCINI. Page 188, col. 1, ligne 3, lire : *Les armoiries indiquées appartiennent en réalité à la famille Fraschina.* — *AHS* 1925.

FRIESENBERG. Page 272, col. 1, lignes 12 et 13 depuis le haut, supprimer : pour l'autre moitié il relevait probablement du Fraumünster de Zurich.

FRIZZI. Page 275, col. 2, ligne 8, lire : † 13 oct. 187**1**.

FRŒBEL. Page 277, col. 1, ligne 15, lire : **X.** Schnyder...

FÜM ou **FUMM.** Page 288, col. 1, lire : *Füm* ou *Fümm.*

GAGGINI. Page 304, col. 1, ligne 44, lire : **T**arifa, non Turifa.

GALLERATE. Page 312, col. 1, dernière ligne, lire : 19**1**5.

GEEL. Page 340, col. 1, ligne 8, lire : 187**6**.

GEERING. Page 340, col. 2, ligne 20, lire : 19**25**.

GEIGER. Page 342, col. 1, ligne 9 depuis le bas, lire : **3**8.

GELTERKINDEN. Page 346, col. 1, ligne 16, lire : **V**^e^ s., non VIII.

GENÈVE. Page 354, col. 1, lignes 9 à 20 à supprimer et à remplacer par : Chilpéric **I** fait de Genève sa capitale. « A sa mort ou lors de celle de son frère Gundioc, les fils de ce dernier, Gondebaud, Godegisèle, Chilpérix II et Godomar entrèrent en lutte. Gondebaud est accusé d'avoir fait tuer Chilpéric II et Godomar et d'avoir enfermé ses nièces Clotilde et Sédéleube (voir ce nom) dans un couvent de Genève. Clotilde s'enfuit et épousa Clovis. Godegisèle s'allia alors à Clovis contre Gondebaud, ce dernier dut traiter avec Clovis. Il fit mettre à mort Godegisèle et resta seul maître du royaume de Burgondie ». — Page 363, col. 1, ligne 11, ajouter : « voir pour compléter et rectifier l'art. Turin (traités de) tome VI, p. 710, col. 2, lignes 57 et suivantes. — Col. 1, ligne 12, supprimer : Il est le premier acte... et la fin de la phrase et remplacer par : Il est le premier acte dans lequel la Sardaigne reconnaît à Genève le nom de République.

GERBEX. Page 392, col. 2, ligne 16, lire : 181**6**-1824.

GEROSA. Page 397, col. 2, ligne 2, lire : 19**2**0.

GERZENSEE. Page 400, col. 1, ligne 12 depuis le bas, lire : jusqu'en 19**19**.

GHEZZI. Page 407, col. 1, autres armoiries dans *AHS* 1932.

GHIRINGHELLI. Page 407, col. 2, ligne 26, lire Ferrino.

GIOVANNI. Page 422, col. 1, n° 5, lire : 5. GIOVANNI DE BELLINZONE. Voir MOLO, GIOVANNI, et supprimer le reste de la phrase.

GISLER. Page 431, col. 1, ligne 4 depuis le bas, lire : et 19**22**.

GIUDICI. Page 434, col. 1, ligne 23, lire : obtint la bourgeoisie uranaise *en 1580* ; ligne 27, lire : de 1611 à 162**6**.

GLÆNTNER. Page 435, col. 2, lire : Glæntner. Voir *Glenter.*

GLAYRE. Page 462, col. 2, ligne 4, lire : PIERRE-MAURICE, * à Romainmôtier 174**3**, non 1748.

GNOSCA (NOBLES DE). Page 472, col. 1, ligne 19, lire : Lanfrancolus.

GŒLDLI, GŒLDLIN. Page 476, col. 2, ligne 1, lire : *citoyen* au lieu de bourgmestre ; ligne 24, n° 3, supprimer : *probablement identique à Lücke Göldli* ; n° 4, LAZARUS, supprimer : soi-disant, et ligne suivante : ou frère du n° 5 (?) ; n° 5, lire : fils du n° **3**, cité de 143**7** à... ; avant-dernière ligne, n° 6, lire : *fils aîné* du n° 5. — Page 477, col. 1, ligne 2, lire : du n° **4** ; ligne 10, lire : en *Bretagne* au lieu d'Angleterre ; n° 12, HEINRICH, fils naturel du n° **5**, *étudiant* à Bâle ; ligne 12, depuis le bas, supprimer : chanoine de Bâle ; dernière ligne, lire : † 154**5** ; col. 2, ligne 1, supprimer : chanoine de Constance. — B. CANTON DE LUCERNE, ligne 20, lire : *oncle* du n° 6. — Page 478, ligne 13, n° 13, lire : *François*-JOST ; ligne 34, lire : capitaine à Conflance ; ligne 25 depuis le bas, lire : 166**4** ; ligne 12 depuis le bas, lire : 169**2**. — Page 479, col. 1, ligne 20, lire : 15**99**, † **1616** ; ligne 11 depuis le bas, supprimer : prévôt de St. Gerold.

GOTTSTATT. Page 505, col. 1, ligne 28, lire : SAMUEL-GOTTLIEB Zehender, au lieu de EM.-FRÉD.

GRANDJEAN. Page 528, col. 2, ligne 18, lire : * **6** juin, non 10.

GREGORIO. Page 540, col. 2, ligne 1, lire : *(Gregnol).*

GROSSMANN. Page 644, col. 2, ligne 17, lire : 190**2** au lieu de 1892.

GUDO. Page 664, col. 1, ligne 10, lire : La chapelle des saints **Na**zaro et Celso.

GUEX. Page 691, col. 2, B. CANTON DE VAUD, ligne 11, lire : 19**07**.

GUIDI. Page 697, col. 1, ligne 5, lire : **6**00.

GUIGUER DE PRANGINS. Page 698, col. 1, ligne 5, lire : redorte ; ligne 8 depuis le bas, lire : il commanda la division d'observation de la frontière neuchâteloise à Genève.

GUISAN. Page 701, col. 2, légende du portrait, supprimer : au Mus. hist. vaudois.

GUNDELFINGEN, von. Page 706, col. 2, ligne 10, supprimer : ainsi que la forteresse de Wil.

HANNIKEL. Page 762, col. 1, supprimer : le Konstanzer Hannes.

HASLEN (C. APPENZELL). Page 772, col. 2, ligne 4, lire : *le Rotbach* au lieu de la Sitter.

HEER. Page 786, col. 2, E. CANTON DE VAUD, ligne 8, lire : Son *neveu* — OSWALD...

TOME IV.

HEIDEN. Page 7, col. 2, ligne 8, lire : 15**12**.

HELD. Page 18, col. 2, D. CANTON DE THURGOVIE, ligne 2, lire : (*Thurgovie*).

HELLMÜLLER. Page 20, col. 2, ligne 2, lire : 15**80** non 1508 ; ligne 4, lire : * 186**2**, non 1861.

HELVÉTIQUE (RÉPUBLIQUE). Page 35, 2e carte : Elle est inexacte là où elle fait passer la marche de Souvaroff par Chiasso-Lugano. Souvaroff entra dans le Tessin par Ponte-Tresa. A cette époque, le pont de Melide n'existait pas.

HEMMERLI. Page 63, col. 2, ligne 25, lire : de Soleure *vers 1452* au lieu de avant le 31 mars 1454.

HERMANN. Page 77, col. 1, J. CANTON DE ZURICH, EUGEN H., * 21 janv. 1877 appartient à I. Famille de Waltalingen.

HEUSLER. Page 94, col. 1, ligne 5, lire : * 186**5**.

HŒRBST. Page 131, col. 2, ligne 9, les mots : il vit à Hauptwil (Thurgovie) concernent le personnage suivant — HANS.

HOTZ. Page 170, col. 2, ligne 21, lire : **1363**, non 1470 ; ligne 35, lire : *Hans*-CASPAR.

HUBER. Page 173, col. 2, n° 9, lire : *John*, dit Huber-Saladin. — Corriger la légende du portrait du n° 9, mettre *John* Hu**b**er.

HÜGI. Page 181, col. 2, ligne 5, lire : Rohrdorf (*Argovie*), non (Soleure).

HUGUENIN. Page 183, col. 1, ligne 40, lire : fils du *n° 13*.

HUMILIÉS. Page 185, col. 2, ligne 9, lire : En 1178, les humiliés furent, comme les Vaudois, excommuniés par le pape pour hérésie. Sous Innocent III la plus grande partie des humiliés rentra sous l'obéissance de l'Église et ils formèrent dès lors un ordre véritable, composé d'un ordre masculin, d'un ordre féminin et d'un tiers-ordre. Innocent III approuva... ; ligne 6 depuis le bas, supprimer Torello.

HÜTTEN. Page 195, col. 2, *Armoiries*, lire : d'*or* à *trois huttes de gueules.*

INGENBOHL. Page 232, col. 2, ligne 3, lire : 15**95**.

ISELLA. Page 242, col. 2, ligne 17, lire : Calceagnini.

JÜRGENSEN. Page 305, col. 1, ligne 4, lire : 18**30** et non 1803 ; ligne 9, biffer : *Reçu communier du Locle en 1838* ; ligne 12, lire 188**8** et non 1883.

KAPPEL AM ALBIS. Page 325, col. 2, *Armoiries* et description à modifier comme suit : au 2 d'Eschenbach-Schnabelburg, *au 3 d'azur à une église d'argent couverte de gueules.*

KEMPTEN, von. Page 342, col. 1, ligne 7, lire : **1223**, non 1199 ; ligne 9, lire : *de R. von Westerspühl* au lieu d'Heinrich von Liebenberg (im Brand) ; ligne 22, n° 4, lire : *frère*, non cousin ; supprimer le n° 5 : Rudolf III qui est le même personnage que le n° 4.

KESSELRING. Page 345, col. 1, ligne 17 depuis le bas, lire : Monat**chronik**.

KILCHBERG. Page 355, col. 1 (C. Zurich). *Armoiries* et dessin à modifier ainsi : d'azur à une *fleur à quatre pétales* d'argent *boutonnée d'or.*

KLOTEN. Page 370, col. 2, *Armoiries*, modifier la description ainsi : *de gueules au lion naissant d'argent.*

KLOTEN, von. Page 371, col. 2, ligne 36 depuis le bas, lire : 13**56**-1359 ; — même ligne, supprimer : bailli autrichien et les trois lignes suivantes jusqu'à la date de mort ; — lignes 6 et 5 depuis le bas, supprimer K.-H. Roth-von Schreckenstein ; Freiherrentitel, p. 54 ; et avant-dernière ligne OBG.

KŒLLIKER. Page 381, col. 2, ligne 9 depuis le bas, lire : **Hei**ni, non Hans ; — ligne 8 depuis le bas, lire *Laurenz*, non Hans.

KRAFT. Page 393, col. 1, B. CANTON DE VAUD, ligne 1, lire : Famille *originaire de Lindau, où elle reçut en 1596 des lettres de noblesse*, admise en 1824 à la bourgeoisie de Vevey. — 1. CHARLES, 186**3**-1921, médecin à Lausanne *directeur* de l'institut de gardes-malades de la Source *1891-1921.*

KUNKLER. Page 413, col. 1, ligne 3 depuis le bas lire : *13* ; GOTTFRIED-*Julius*, fils du n° *12* ; — col. 2, ligne 1, lire : 1**4**, non 10 ; — ligne 2, lire 1**5**, non 11.

LABHARDT. Page 425, col. 1, ligne 4 depuis la fin de l'article, lire 189**7**-1902, non 1878.

LAMBIEN. Page 432, col. 1, lire : Lambien (**A**gni).

LAMPUGNANI. Page 433, col. 1, avant-dernière ligne de l'art., lire *AHS* 192**5**, non 1926.

LAUSANNE. Page 474, col. 2, ligne 8, lire : 6**6** 000 habitants en 1910, non 60 000.

LAUSANNE (DIOCÈSE). Page 477, col. 1, ligne 5, lire **3**46, non 246.

LAUTERBURG. Page 481, col. 2, ligne 30 depuis le bas, lire : 5. GOTTLIEB-*Samuel*, non Emanuel.

LAVERTEZZO. Page 483, col. 2, ligne 2, lire : Découverte d'une hache de bronze en 1913 à *Gerra Verzasca*, non à Lavertezzo.

LERBER. Page 502, col. 2, ligne 11 depuis le bas, lire : fils du n° *25*, non 19.

LETI. Page 505, col. 1, dernière ligne, lire : A. **M**onti.

LIOMIN. Page 530, col. 1, ligne 2, lire : *Sonvilier*, non Sornetan ; ligne 3, lire : GEORGES-*Louis*, non AUGUSTE ; ligne 7, lire : LOUIS-CHRÉTIEN, non LOUIS-CHRISTIAN.

LOTTI. Page 556, col. 2, ligne 12 depuis la fin, lire : * 1786.

LOTTIGNA. Page 556, col. 2, lignes 12 et 11 depuis la fin, lire : *Lottigna fit partie de la paroisse de Torre jusqu'en 1555, date à laquelle il fut érigé en paroisse autonome.* L'église...

LOYS. Page 558, col. 1, ligne 15, lire : Jean **B**agnyon et non Saguyon ; col. 2, ligne 1, lire : neveu du n° **19**, non 9.

LUCCHINI. Page 559, col. 1, ligne 20 depuis le bas, lire : l'avocat *Giuseppe*, non Giovan-Caspare.

LUCERNE. Page 560, col. 2, ligne 4 avant le sceau, lire : *arquebusiers* au lieu de tireurs.

LUDE. Page 598, col. 1, ligne 4, lire : 2. ALEXIS, * 186**0**.

LUDIANO. Page 598, col. 2, ligne 7, lire : Sur *le* territoire *de Semione* s'élevait...

LUGANO. Page 599, col. 2, ligne 7 depuis le bas, lire : Lugano revint aux Rusca *jusqu'en* 133**5** et *à cette date il repassa aux Visconti. Après de vaines tentatives pour en reprendre possession en 1337 et en 1339, les Rusca ne le reprirent qu'en 1403-1405, et le gardèrent* jusqu'en 1412...

LUGANO. Page 600, col. 1, ligne 34, lire : En 1198 Côme régla par ses propres statuts la juridiction locale, entre autres, des magistrats de Lugano. En 1370 ce dernier se donna ses propres statuts qui furent confirmés l'année suivante par Galeazzo-Visconti. On possède encore les statuts remaniés en 1441. Dans la première moitié du XVe s., on mentionne le *concilium generale communitatis vallis Lugani* au congrès général de la vallée, qui se réunissait à Lugano, plus tard aussi à Sorengo ou à Loreto, et était formé d'un représentant de chaque famille de la ville et de la campagne. A côté de cela, pour la ville, il y avait le *concilium generale comunitatis burgi*, composé de tous les *vicini* de la ville.

LUGANO (DIOCÈSE). Page 602, col. 2, ligne 25, lire : en 180**5**, 1813...

LUVINI. Page 620, col. 2, dernière ligne, lire : 185**5**.

MÆNNEDORF. Page 628, col. 2, *Armoiries* et description à modifier comme suit : d'or *à la loutre rampante de sable* tenant un poisson d'azur dans la gueule.

MAGLIASO. Page 632, col. 2, ligne 4 depuis le bas, lire : en 1116 *emmenèrent* Landolfo *et tuèrent ses deux neveux*, ce qui fut l'occasion...

MANDELLI. Page 650, col. 2, lire : Famille originaire de *Mandello (Côme)*, *citée* à Bellinzone dès *1309*; ligne 3 depuis le bas, lire : Il *ne peut être* identique ; col. 2, ligne 1, lire : 1er *juin* 1455-1479.

MANNHAFT. Page 654, col. 2, lire : Mannhaft, Christoph-Joerg.

MANZ. Page 657, col. 1, ligne 6, lire : 153, non 163.

MARTIN. Page 678, col. 1, ligne 8, lire : * 1872, non 1879 ; supprimer : 1895 ; ligne 37, lire : 1910, non 1907 ; lignes 38 et 39, lire : 1912, non 1919 ; ligne 42, lire : 1902, non 1918.

MASSON. Page 685, col. 2, ligne 2, lire : à Montreux en 1430.

MENABENE. Page 713, col. 2, ligne 3 depuis la fin, lire : † av. 1596.

MENDRISIO. Page 714, col. 2, ligne 11 depuis le bas, lire : aux Visconti, et *malgré deux tentatives en 1337 et en 1339, il ne revint aux Rusca qu'en 1403-1405*, qui le cédèrent... — Page 715, col. 2, ligne 3 après l'illustration, lire : 1451.

MESCHINI. Page 726, col. 2, ligne 13, lire : landammanno ; ligne 21, lire : di giurisprudenza.

MESTRAL, de. Page 729, col. 2, ligne 10 depuis la fin, nº 13, lire : GASTON, * 1859, *ingénieur*, non banquier ; nº 14, VICTOR * 1852, non 1842.

MICHELI. Page 752, col. 2, ligne 25 depuis le bas, lire : 1734.

MONOD. Page 781, col. 2, nº 7 : GUSTAVE..., appartient à la branche de Genève.

MONTENACH. Page 790, col. 2, ligne 17 depuis le bas, supprimer la date de 1765.

TOME V.

MOOS, von. Page 3, légende du portrait de Paul von Moos, lire : D'après *un portrait à l'huile d'Anton Stockmann*, non d'après une photographie.

NADI. Page 70, col. 1, autres armoiries dans *AHS* 1932.

NAVILLE. Page 84, col. 2, ligne 2, lire : fils du nº 13, non 12.

OLIVIER. Page 188, col. 1, ligne 11, lire : sa femme *Charlotte* de Mayer.

ORELLI. Page 196, col. 1, ligne 36 depuis le bas, lire : 1262, non 1260.

OTT. Page 210, col. 2, G. CANTON DE THURGOVIE, ligne 6, lire : chargée d'*une loutre rampante au naturel* au lieu d'un chien d'or.

PALÉZIEUX (SIRES DE). Page 222, col. 1, ligne 2, *Armoiries* : lire : *coupé de gueules au lion issant d'or*, et non d'or au lion issant de gueules. — Les armoiries des sires de Palézieux sont interverties avec celles des Palézieux dit Falconnet.

PANCALDI, PANCALDO. Page 223, col. 2, ligne 7, lire : d'Ascona, * 1537, *cité en* 1564, à Rome 1582, † 2 sept. 1588 ; supprimer la fin de la phrase ; ligne 6 depuis la fin, lire : *administrateur* du collège, au lieu de directeur.

PELLANDA. Page 239, col. 2, nº 3, lire : GIOVAN-BATTISTA * *1541*, † *à* Biasca *en 1615*.

PELLIS. Page 241, col. 2, supprimer la signature *G. P. et.*

PERNOUD. Page 246, col. 2, lire : Pernoux, non Pernoud ; ligne 2, lire : FRANCIS, *négociant en vins*.

PIERRE (AGE DE LA). Page 292, col. 2, ligne 24, lire : *lin* au lieu de chanvre.

POMETTA. Page 317, col. 1, ligne 1, lire : 1586.

PORRO. Page 324, col. 1, autres armoiries dans *AHS* 1933.

PROPORTIONNELLE (REPRÉSENTATION). Page 350, col. 2, ligne 17, lire : 1914, II ; 1918, *V*, non I.

QUADRI. Page 360, col. 1, ligne 21, lire : cette famille *descend du nº 35 précédent* ; ligne 22, supprimer : venue de Milan ; ligne 23, lire : Originaire de *Cassina d'Agno* ; ligne 24, lire : en *1709* au lieu de dans le courant du XVIIIe s. ; col. 2, ligne 26, supprimer : douze, puis.

QUINTO. Page 363, col. 2, ligne 8 depuis le bas, supprimer : communale.

RANCATE. Page 384, col. 2, ligne 1, lire : *fut bâtie en 1689*, *consacrée en 1818* au lieu de remonte au XVIIIe s.

RAPP. Page 386, col. 2, dernière ligne, lire : d'*argent* au corbeau de sable.

REGAMEY. Page 419, col. 2, avant-dernière ligne de l'article, supprimer : — 6. FRÉDÉRIC. — Les nos 5 et 6 sont un même personnage.

RHEINAU. Page 466, col. 1 et 2, modifier armoiries et texte comme suit : *d'azur à un saumon d'argent posé en barre*.

RICHARD. Page 477, col. 1. E. CANTON DE GENÈVE, ligne 2, lire : Isaac *réintégré* au lieu de réhabilité.

RIFFERSWIL. Page 490, col. 2, ligne 3. Corriger les armoiries et le texte ainsi : d'or à la fasce de *gueules*, accompagnée de trois étoiles de *sable*, 2 en chef et une en pointe.

RIGHETTI. Page 492, col. 2, ligne 22, lire : Trieste ; avant-dernière ligne, lire : Il Lago maggiore.

RIGOLO. Page 493, col. 1, ligne 2, lire : *dans le val* Blenio en 1533.

RIMA. Page 495, col. 1, dernière ligne de l'article, lire : Regolati.

ROCCA, della. Page 516, col. 2, ligne 7, lire : Consiglio-Mezzano.

ROHAN. Page 532, col. 1, ligne 21 de l'article, lire : Aug. Laugel, non Langel.

ROMEDI. Page 547, col. 1, ligne 1, lire : d'argent à dix *tourteaux* de sable, au lieu de besants.

RUBELI. Page 582, col. 1, ligne 4, supprimer vet. ; ligne 11, lire : 1906, non 1908.

RÜMLANG, von. Page 599, col. 2, ligne 32, lire : *une tête de sanglier*, non une demi-tête.

RUSCA. Page 605, col. 1, ligne 14 depuis le bas, lire : *auprès du* duc au lieu de : pour le duc. — Page 608, col. 2, ligne 20, lire : 2 février.

RÜTI. Page 621, col. 1, ligne 13, lire : Félix Klauser, non Hauser.

SAINT-SAPHORIN. Page 684, col. 2, légende de l'illustration, lire : La tour de Gruffy, non Gufy.

SAVOIE. Page 737, col. 1, ligne 26, supprimer : le château d'Aarberg 1274.

SCALA (della). Page 749, col. 1, ligne 5 depuis la fin, lire : Riv. archeol.

SCHAFFHOUSE. Page 757, col. 1, ligne 2, lire : le *douzième* au lieu de neuvième. — Page 760, col. 2, ligne 14 depuis le bas, intercaler après la ville de Schaffhouse : *D'après de nouvelles recherches, Berchtold V de Zähringen n'aurait jamais possédé le bailliage de Schaffhouse*. La ville...

TOME VI.

SCHENKON (SEIGNEURS DE). Page 4, col. 1, ligne 3 depuis la fin de l'article, lire : *Festschrift für R. Durrer*, p. 104 non 171.

SCHERER. Page 7, col. 1, ligne 14, lire : Colonel *d'artillerie*, non des troupes des fortifications du Gothard.

SCHERR. Page 7, col. 2, ligne 2, lire : à *Emmishofen*, non Zurich.

SCHIBLER. Page 12, col. 1, ligne 2, lire : 1872, non 1862.

SCHLIEREN. Page 32, col. 1, ligne 2, lire : Armoiries : *d'azur*, et non de gueules.

SCHMID. Page 38, col. 2, ligne 14 depuis le bas, lire : du Conseil d'État 1908, non 1891.

SCHŒBI. Page 62, col. 2, ligne 7, lire : *E. Hampfle Titelgedichtli*.

SCHŒNENBERG. Page 65, ligne 4 depuis le bas, lire : ovale d'*argent accompagné en pointe de trois coupeaux de sinople*.

SEEGRÆBEN. Page 139, col. 2, *Armoiries*, lire :

coupé d'azur à une pirogue d'argent et gironné d'or et d'azur de cinq pièces.

SEMENTINA. Page 155, col. 1, ligne 5-6 depuis le bas, lire : la paroisse... remonte *à 1440*, au lieu de probablement au XV^e^ s.

SEPRIO. Page 165, col. 1, ligne 5, lire : 7**16**.

SESSA. Page 175, col. 2, ligne 7, lire : jusqu'en 167**6**.

SIEGFRIED. Page 183, col. 1, ligne 28, lire : Flaach 17**6**5 non 1785.

SIGG. Page 185, col. 2, ligne 38, lire : 17**5**8, non 1798.

SILVA. Page 191, col. 1, ligne 28, lire : d**u** palais épiscopal et *de la villa* Loverciano...

SIMONE. Page 195, col. 2, avant-dernière ligne de l'article, lire : c**o**macini, au lieu de camocini.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. Page 216, col. 1, ligne 25, lire 192**4**, non 1926.

SOLARI. Page 221, col. 2, avant-dernière ligne de l'article, lire : **J.** Lombardi-Solari.

SOLDATI. Page 222, col. 1, Branche de Bioggio n° 4, lire : † 27 juin 19**0**5.

SOMAZZI. Page 267, col. 2, avant-dernière ligne de l'article, lire : E. Ma**z**zetti.

SONVICO. Page 274, col. 2, ligne 30 depuis la fin de l'article, lire : *Saint-Roch*, non Saint-Roche.

SORCELLERIE. Page 278, col. 1, ligne 20, lire : **P.** Ladame ; ligne 23, lire : 16**4**2.

SOZZI. Page 282, col. 2, ligne 5, lire : en 180**3**, non 1805.

SPRECHER. Page 300, col. 1, légende du portrait : Fortunat Sprecher (n° **6**) non n° 18 ; — col. 2, légende du portrait de Theophil (n° 23), lire : d'après un buste *de Hubacher*.

STABIO. Page 305, col. 2, ligne 1, lire : San P**i**etro ; — ligne 6, lire : Sancto P**e**tro.

STAFFIERI. Page 314, col. 1, ligne 16, lire : **G**entilino, non Centilino.

STÆUBLI. P. 313, col. 2, lig. 2, lire : 1**5**04, non 1420.

STAMMHEIM. Page 317, col. 1, ligne 7, lire : d'**o**r à un arbre écoté de gueules.

STEIGER. Page 340, col. 2, lignes 1 et 2 supprimer ; fit changer les armoiries de la famille ; — ligne 4, lire : 1641-169**7** ; — ligne 20, lire : 168**4**-1755. — Page 342, col. 1, ligne 11 depuis le bas, lire : fils du n° **45**.

SULSER. Page 422, col. 1, changer la signature M. S. et remplacer par *Ulrich Reich-Langhans*.

SULZ, von. Page 422, col. 2, lignes 5 à 9, les n^os^ 3 et 4, Rudolf et Otto, appartiendraient à la famille von Sulz de Winterthour.

TAMANTI. Page 455, col. 1, ligne 4, lire 2**6** juil., non 22.

TESSIN. Page 513, col. 1, ligne 19, lire : Biasca-Acquarossa.

THÉVENAZ. Page 545, col. 1, ligne 19, n° 3, supprimer : régent.

THUDICHUM. Page 559, col. 2, ligne 2, lire : directeur d'un pensionnat de jeunes gens *transféré à Genève en 1853* par son beau-père ...

THURY. Page 605, col. 2, ligne 27, lire : mesurer *au* 1/100 de millimètre.

TIRINAUZI. Page 614, col. 1, lire : Tirinazzi.

TOBLER. Page 621, col. 2, légende du second portrait n° 16, lire : D'après un portrait à l'huile de E. *Wurtenberger*, non Würstemberger.

TORRIANI. Page 641, col 1, ligne 20 depuis le bas, changer la signature et lire : *L. Joos*.

TOSCHINI. Page 643, col. 1, avant-dernière ligne, lire : d'apiculture au lieu d'agriculture.

TRACHSEL. Page 650, vol. 2, ligne 19 depuis le bas, lire : *à Paris 1885-1900*, au lieu de : dans l'Oberland bernois.

TREZZINI. Page 669, col. 1, ligne 22, lire : Gelasio, non Gelatio.

TRIBOLET. Page 669, col. 2, légende du portrait, lire : lithographie de C.-A. Jenni, au lieu de Jersin.

TRONCHIN. Page 680, col. 1, légende du portrait de Théodore Tronchin (n° 13), lire : D'après un *pastel de Liotard*.

TOME VII.

URTENEN. Page 783, col. 2, dernière ligne de l'article, supprimer : Art. Schœnbühl et sa bibliogr.

VALAIS. Page 14, col. 1, ligne 8, lire : *800*, au lieu de 8000. — Page 16, col. 1, ligne 12, lire : mi-août 151**7**.

VALLOTON. Page 37, col. 1, lire Vallotton.

VAUD. Page 52, col. 1, ligne 7, lire : 179**1** au lieu de 1792. — Page 56, col. 1, ligne 15 depuis le bas, lire : comte au lieu de comté. — Page 57, col. 1, ligne 16, lire 121**9**, non 1214 ; col 2, ligne 5 depuis le bas, lire : **16** janvier 1536 ; ligne suivante : le **23** janvier, le général ... — Page 75, col. 1, ligne 28 depuis le bas, lire : Steinl**en** au lieu de Steinlein.

VERREY. Page 106, col. 2, n° 1, lire : JEAN-DAVID, 179**2**, non 1812-1845 ; ligne suivante, lire : Ma campagne de 181**5**, non 1845 ; n° 5, supprimer : fondateur de la clinique de Bois-Cerf.

VILLA, de. Page 127, col. 1, ligne 3, lire : du XII^e^ s., non XIII^e^ s.

VISCONTI. Page 153, col. 1, ligne 24, supprimer : il rétrocéda ces deux derniers territoires à Franchino deux ans plus tard.

VOGEL. Page 162, col. 1, ligne 7 depuis le bas, lire : 17. *Richard*, non HEINRICH.

VOUVRY. Page 179, col. 2, ligne 6, lire : Vouvry 1300, *Sostionis* 1394, Bernardi de Boquis 1540, **F**ay de Monthey 1610.

VUILLE. Page 183, col. 1, ligne 2, lire : * 171**4**, non 1744.

VUILLEUMIER. Page 183, col. 2, B. CANTON DE VAUD, ligne 9, lire : 1851-188**3** ; ligne 17, lire : 184**1**, non 1846. — Page 184, col. 1, ligne 5, lire : à Assens 1887-192**7**.

WÆCH. Page 191, col. 2, ligne 4, lire : R. **H**ösli, non Rösli.

WAGNER. Page 197, col. 2, ligne 7 depuis le bas, lire : *créé* chevalier *par le pape* au lieu de par l'église romaine.

WALTER, WALTHER. Page 215, col. 2, G. CANTON DE SOLEURE, ligne 9, lire : à Mümliswil 178**1**. Auteur... ; ligne 14, lire : Son *cousin* au lieu de son frère. — Page 216, col. 1, ligne 30, lire : Thüringerhaus.

WEHRLI. Page 256, col. 2, ligne 32, lire : société *thurgovienne*, au lieu de suisse.

WEINMANN. Page 264, col. 1. La dernière source bibliographique est à placer à la fin de l'article Weinzäpfli.

WEISS. Page 264, col. 2, C. CANTON DE BERNE, lignes 2, 3 et 6, lire : Chal**ais**, non Chaley.

WEISSENBACH. Page 267, col. 1, ligne 19, supprimer : dès 1913.

WERDT, von. Page 284, col. 1, ligne 2, lire : 1878-189**1**.

WERRA, de. Page 287, col. 2, ligne 18, n° 20, supprimer : major de Loèche 1796-1797.

WIESENDANGEN. Page 313, col. 1, supprimer les lignes 2, 3 et 4 jusqu'à Zurich.

WIESENDANGEN, von. Page 313, col. 1, ligne 6, lire : avoué 12**5**5-12**6**0.

WILDBERG. Page 323, col. 2, dernière ligne, lire : D. **Unt**ertoggenburg.

WINTERBERG. Page 342, col. 1, ligne 9 depuis le bas lire 125**1**, non 1295.

WOCHER. Page 366, col. 1, ligne 1, lire : Famille de *l'Allgäu*, non de Meersburg-Salem.

WOHLEN. Page 367, col. 2, ligne 22, lire : en 141**2** ; ligne 23, lire : en 141**3**.

WYRSCH. Page 392, col. 2, ligne 34, lire : fils du n° **24**, non 22.

ZIMMERLI. Page 439, col. 2, légende du portrait (n° 4), lire : Franz Zimmerli**n**.

ZUMIKON. Page 488, col. 1. Le premier dessin des armoiries, inséré dans l'article Zumholz de Fribourg, concerne Zumikon et doit se placer dans ce dernier article.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE DU TOME VII

[Note pour le relieur : Le Tome VII comprend 556 pages de texte et une postface ; 16 pages de garde, titres, errata, liste des collaborateurs et des abréviations, table de 9 planches hors texte. Ces planches doivent être placées comme indiqué ci-après.]

1. A. Carte du Valais à l'âge du fer, face page 4
   B. Carte du Valais aux âges de la pierre et du bronze.
2. A. Costumes valaisans . . face page 24
   B. Costumes militaires valaisans.
3. Carte des seigneuries du Pays de Vaud . . . . . face page 56
4. A. Costumes vaudois . . face page 80
   B. Costumes militaires vaudois.
5. A. Costumes zougois. . . face page 478
   B. Costumes militaires zougois.
6. A. Le canton de Zurich avant l'époque romaine . . . . . face page 496
   B. Le canton de Zurich aux époques romaine et barbare.
7. A. Carte historique du canton de Zurich. . . . . face page 504
   B. Vue de Zurich vers 1840.
8. A. Costumes zuricois . . face page 512
   B. Costumes militaires zuricois.
9. Planche d'armoiries rectifiées, face page 556

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATIONS DANS LE TEXTE

ahd. = althochdeutsch. Vieil haut allemand.
Bd. = Band.
Bez. = Bezirk.
C. = canton.
Chr. = Chronik.
Com. = commune.
D. = district.
eidg. = eidgenössisch.
fl. = florin, Gulden.
Einw. = Einwohner.
fr. = Franken, francs.
Gem. = Gemeinde.
Ges. = Gesellschaft.
Hab. = habitants.
Hg. = Herausgeber.
hgg. = herausgegeben.
Hsr. = Häuser.
i. G. = im Generalstab.
Jahrh. = Jahrhundert.
Kt. = Kanton.
lb. = livre (monnaie), Pfund.
mais. = maisons.
mhd. = mittelhochdeutsch. Moyen haut allemand.
Ms. = Manuskript.
mns. = manuscrit.
n. F. = neue Folge.
nhd. = neuhochdeutsch. Nouvel haut allemand.
n° = numéro.
Nr. = Nummer.
N. S. = nouvelle série.
p. = pagina, page, Seite.
Pr. = Programm.
rp. = Rappen.
S. = Siehe.
s. = siècle.
SA. = Separatabzug, Sonderabdruck.
Soc. = société.
s. Z. = seiner Zeit.
t. = tome.
u. a. = unter anderem.
Ur. = Urbar
Ver. = Verein.
vergl. = vergleiche.
Vge = village.
* = né — Geburtsdatum.
† = mort — Todesdatum.
éteint — erloschen.

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

AV = Archiv des hist. Vereins des Kts. Bern.
ACAS = Annuaire du Club Alpin Suisse.
ADB = Allgemeine deutsche Biographie.
AF = Annales fribourgeoises.
AGS = Almanach généalog. suisse.
AHS = Archives héraldiques suisses.— Schweiz. Archiv für Heraldik.
AHVB = Abhandlungen (Archiv) des histor. Vereins des Kt. Bern.
AJ = Appenzellische Jahrbücher.
ALBK = Allg. Lexikon der bild. Künstler.
Ann. = Anniversar.
Arch SG = Archiv für schweiz. Geschichte.
Arg. = Argovia ; Jahresschrift der histor. Gesellschaft des Kant. Aargau.
AS I = Amtliche Sammlung der ältern eidg. Abschiede. Série 1245-1798.
AS II = Amtliche Sammlung der neuern eidg. Abschiede. Série 1803-1848.
ASA = Anzeiger für schweiz. Altertumskunde.
ASG = Anzeiger für schweiz. Geschichte.
ASGA = Anzeiger für schweiz. Geschichte u. Altertumskunde.
ASHF = Archives de la Soc. d'histoire du cant. de Fribourg.
ASHR = Amtliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik 1798-1803.
ASJ = Actes de la Soc. jurassienne d'Émulation.
ASMZ = Allgem. schweiz. Militär-Zeitung.
ASN = Actes de la Société helvétique des sciences naturelles.
A. Socin 1903 = Mhd. Namenbuch von Adolf Socin 1903.
AU = Appenzeller Urkundenbuch.
AV = Annales Valaisannes.
Bächtold. = Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz.
Barth = Bibliographie der Schweizer. Geschichte.
Barth Rep. = Repertorium 1891-1900.
Bas. C = Basler Chroniken.
Bas. T = Basler Taschenbuch.
BB = Biographische Blätter.
BBG = Blätter für bernische Geschichte, Kunst u. Altertumskunde.
BBS = Bibliograph. Bulletin der Schweiz.
BGN = Beiträge zur Geschichte Nidwaldens.
BIG = Bull. de l'Institut national genevois.
BJ = Basler Jahrbuch.
BJN = Biographisches Jahrbuch u. deutscher Nekrolog.
BM = Bündnerisches Monatsblatt.
BP = Bibliothèque publique.
Brandstetter = Repertorium 1812-1890.
BSHG = Bulletin de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève.
BSL = Bibliographie der schweiz. Landeskunde.
BSN = Bulletin de la Soc. suisse de numismatique.
BStor. = Bollettino storico della Svizzera italiana.
BT I = Berner Taschenbuch.
BT II = Neues Berner Taschenbuch.
BU = Bibliothèque universelle et Revue suisse.
BVG Bas. = Beiträge zur vaterländ. Geschichte, Basel.
BVG Sch. = Beiträge zur vaterländ. Geschichte, Schaffhausen.
BW = Berner Woche.
BWG = Blätter aus der Walliser Geschichte.
BZ = Basler Zeitschrift für Geschichte u. Altertumskunde.
Covelle LB = Covelle, Livre des Bourgeois.
DGS = Dictionnaire géographique de la Suisse.
DHBS = Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.
DHV = Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.
Dierauer = Hist. de la Confédération suisse. — Gesch. der schweizer. Eidgenossenschaft.
Dok.Waldmann = Dokumente zur Gesch. des Bürgermeisters Hans Waldmann ; hgg. von Gagliardi.
DSC = Dictionnaire suisse des contemporains.
Dürsteler G. = Geschlechterbuch, mns. de la Bibl. centrale de Zurich.
Dürsteler St. = Stammtafeln, mns. ibid.
FA = Fribourg artistique.
FG = Freiburger Geschichtsblätter.
Förstemann = Altdeutsches Namenbuch Bd. I (2. Aufl.), II (3. Aufl.).
FRB = Fontes rerum Bernensium.
Gal. Not. gén. = Galiffe, Notices généalogiques.

Galiffe mns. = Manuscrits Galiffe aux Arch. d'État de Genève.
Gautier = Histoire de Genève.
Gautier, médecine = La médecine à Genève.
Gfr. = Der Geschichtsfreund.
GHS = Genealogisches Handbuch zur Schweizergeschichte.
GL = Gazette de Lausanne.
GLS = Geograph. Lexikon d. Schweiz.
Gr. = Genealogien von Gruner (Mns. in der Stadtbibl. Bern).
Gremaud = Documents relatifs à l'histoire du Valais.
GS = Galerie Suisse. Biographies nationales par Secrétan.
H = Helvetia ; illustr. Monatsschrift, hgg. v. R. Weber.
Heyer = L'église de Genève.
HBLS = Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz.
Hoppeler, Beiträge = Beiträge zur Gesch. des Wallis.
Hst. = Helvetia, politisch-lit. Monatshefte der Studentenverbindung Helvetia.
HSVSV = Reichesbergs Handwörterbuch der schweiz. Volkswirtschaft.
JG = Journal de Genève.
JHGG = Jahresbericht der historisch-antiquar. Ges. v. Graubünden.
JHVG = Jahrbuch des histor. Vereins des Kant. Glarus.
JNGG = Jahresbericht d. naturf. Ges. Graubünden.
JSAC = Jahrbuch des S. A. C.
JSG = Jahrbuch für schweiz. Geschichte.
JSGU = Jahresbericht der schweiz. Ges. für Urgeschichte.
JZB = Jahrzeitbuch.
KKZ = Kathol. Kirchenzeitung der Schweiz.
KL = Konversationslexikon.
KSA = Korrespondenzblatt für schweizer Ærzte.
KSB = Kath. Schweizer Blätter.
LL = Leu, Schweizer. Lexikon 1747-1765.
LLH = Holzhalb, Suppl. de Leu.
Livre d'or = H. Délédevaux et Marc Henrioud: Livre d'or des familles vaudoises.
Matile = Monuments de l'Hist. de Neuchâtel.
MAGZ = Mitteilungen der Antiquar. Gesellschaft in Zürich.
MDG = Mémoires et documents de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.
MDR = Mémoires et documents de la Société d'hist. de la Suisse romande.
MDS = Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Meier Biogr. = J. H. Meier : Biographien berühmter Schweizer.
MF = Mémorial de Fribourg.
MGS = Manuel généalog. pour servir à l'histoire de la Suisse.
MGAB = Mitteilungen der Gesellschaft für vaterländ. Altertümer in Basel.
MHGB = Mitteilungen der historischen und antiquar. Gesellschaft in Basel.
MHK = Mitteilungen der schweiz. Gesellschaft für Erhaltung histor. Kunstdenkmäler.
MHN = Musée Histor. de Neuchâtel et Valangin.
MHVS = Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Schwyz.
MHV Sol. = Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Solothurn.
MIG = Mémoires de l'Institut national genevois.
MN = Musée neuchâtelois.
de Montet = A. de Montet, Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois.
MS. Gal. = Galiffe, Manuscrits généalogiques et autres aux Archives d'État de Genève.
Ms. Hist. = Arch. d'État Genève, Manuscrits historiques.
MVG = Mitteilungen zur vaterländ. Geschichte ; hgg. vom histor. Verein in St. Gallen.
Nbl. = Neujahrsblatt.
NSW = Neues Soloth. Wochenblatt.
NWT = Neues Winterthurer Tagblatt.
NZZ = Neue Zürcher Zeitung.
OBG = Kindler von Knobloch, Oberbadisches Geschlechterbuch.
Œchsli = Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrhundert.
OG = Obwaldner Geschichtsblätter.
PC = Arch. d'État Genève, Procès criminels.
PH = Arch. d'État Genève, Pièces historiques.
PIC = Piccard, Répertoire de noms de familles aux Archives cantonales vaudoises.
PS = Patrie Suisse.
PJ = Politisches Jahrbuch der schweiz. Eidgenossenschaft.
Pup. Th. = Pupikofer, Geschichte des Thurgaus.
QSG = Quellen zur Schweiz. Geschichte.
QSRG = Quellen und Abhandlungen zur schweiz. Reformationsgesch.
RC = Arch. d'État Genève, Registres des Conseils.
RC impr. = Registres des Conseils imprimés.
RFV = Répertoire des familles vaudoises qualifiées, 1000-1800, Lausanne 1883.
RGV = Recueil de généalogies vaudoises.
RHE = Revue d'histoire ecclésiastique suisse.
RHS = Revue d'histoire suisse.
RHV = Revue historique vaudoise.
Rivoire bibl. = Bibliographie historique de Genève au XVIII^e s.
RMS = Revue militaire suisse.
RS = Le Rameau de Sapin.
RSN = Revue suisse de numismatique.
SAV = Schweiz. Archiv für Volkskunde.
SB = Schweiz. Bauzeitung.
SBB = Sammlg. bernischer Biographien.
SGB = Schweiz. Geschlechterbuch.
SGV = Schriften der schweiz. Gesellschaft für Volkskunde.
SI = Schweiz. Idiotikon.
SKL = Schweiz. Künstler-Lexikon. — Dictionnaire des artistes suisses.
SL = Schweiz. Lehrerzeitung.
SM = Schweiz. Musik-Zeitung.
SNG = Schweiz. Naturf. Gesellschaft.
SPZ = Schweiz. pädagogische Zeitschrift.
SSR = Sammlung schweiz. Rechtsquellen.
SStG = Schweiz. Studien zur Geschichtswissenschaft.
StGA = St. Gallische Analekten ; hgg. von J. Dierauer.
StMB = Studien u. Mitteilungen zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.
Stumpf. = Gemeiner lobl. Eidgenossenschaft Stätten, Landen und Völkern Chronik (1548 etc.).
STZ = Schweiz. theolog. Zeitschrift.
SV = Schweiz. Volkskunde ; Korrespondenzblatt der schweiz. Ges. für Volkskunde.
SVB = Schriften des Vereins für die Geschichte des Bodensees.
SW = Solothurnisches Wochenblatt.
SZG = Schweiz. Zeitschrift für Gemeinnützigkeit.
SZGL = Schweizerisches Zeitgenossen-Lexikon.
TA = Taschenbuch der histor. Gesellsch. des Kant. Aargau.
TB = Thurgauische Beiträge zur vaterländ. Geschichte.
TD = Arch. d'État Genève, Titres et Droits de la seigneurie.
Tillier = A. v. Tillier, Gesch. des Freistaats Bern.
TRG = Taschenbuch für die reform. Geistlichen der Schweiz.
Trouillat = Monuments de l'Évêché de Bâle.
TU = Thurgauisches Urkundenbuch.
Tur. I = Turicensia 1891.
Tur. II = Nova Turicensia 1911.
UA = Urkundenbuch d. Stadt Aarau.
UB = Urkundenbuch der Stadt Basel.
UBer. = Urkundenbuch des Stiftes Beromünster.
UBU = Urkundenbuch Unterwalden.
UG = Urkundensammlung zur Geschichte des Kant. Glarus.
ULB = Urkundenbuch der Landschaft Basel.
UR = Urkundenregister.
US = Urkundenregister für den Kanton Schaffhausen.
UStG = Urkundenbuch der Abtei St. Gallen.
UZ = Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich.
VSNG = Verhandl. der schweiz. Naturforschenden Gesellschaft.
v. Werdt = Burgerregister (Ms. in der Stadtbibl. Bern).
WB = Wappenbuch der Stadt Basel.
WL = Wissen u. Leben.
ZGO = Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.
ZP = Züricher Post.
ZSA = Zeitschrift für schweiz. Artillerie.
ZSG = Zeitschrift für schweizerische Geschichte.
ZSK = Zeitschrift für schw. Kirchengeschichte.
ZSR = Zeitschrift f. schweizer. Recht.
ZSSt. = Zeitschrift für schweiz. Statistik.
ZStB = Zürcher Steuerbücher.
ZT = Zürcher Taschenbuch.
Zw. = Zwingliana ; Mitteilungen z. Geschichte Zwinglis und der Reformation.
ZWChr. = Zürcher Wochenchronik.
ZZ = Zentralblatt des Zofingervereins.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE

V

VACALLO (C. Tessin, D. Mendrisio. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1357, *Ucallo* ; 1424, *Vacalo* ; 1467, *Vachallo*. Vacallo est cité en 1225 comme commune en 1335, et appartenait à la juridiction de Balerna. En 1424 il envoyait un représentant au Conseil général de Mendrisio-Balerna. Statuts cités en 1569. Peste en 1631. Vacallo fut érigé en paroisse autonome en 1573, détachée de Balerna. L'église paroissiale des SS. Simon et Judas fut reconstruite au XVII^e^ s. sur l'emplacement d'une ancienne église du XIII^e^ s., dont il subsiste encore le clocher. Registres paroissiaux dès 1583. La chapelle Santa Croce remonte au XVII^e^ s. *Population* : 1643, 304 hab. ; 1801, 280 ; 1930, 1424. — *BStor.* 1885 ; 1905. — S. Monti : *Atti.— Monitore di Lugano* 1921. — G. Turazza : *La successione dei Vescovi di Como.* — A. Baroffio : *Memorie storiche.* — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* [C. T.]

VACALLO, GIUSEPPE. Voir PIOTTA, n° 3.

VACCHINI. Famille tessinoise d'Ascona où elle est citée déjà au XVI^e^ s. *Armoiries* : une vache contournée passant sur une champagne ; émaux inconnus (XVI^e^ s. ; variantes). — 1. CRISTOFORO, orfèvre, s'établit au XVI^e^ s. à Viterbo. — 2. FRANCESCA-CATERINA, dite bienheureuse, fille du n° 1, * à Viterbe 26 oct. 1589, † dans la même ville 9 oct. 1609. Religieuse dominicaine, elle mourut en odeur de sainteté en laissant des écrits ascétiques et quelques poésies. — 3. ANTONIO, * à Ascona en 1531, † 18 mai 1615, curé dès 1567 et ensuite doyen d'Ascona. Premier recteur du collège pontifical d'Ascona, nommé par saint Charles Borromée, 1584-1586 et 1588-1592. — 4. FRANCESCO, frère du n° 3, † 1620, chirurgien distingué et, suivant Simona, professeur de chirurgie. — 5. GIUSEPPE, prêtre, D^r^ theol., curé de Travedona (Milan) jusqu'à sa mort en 1774 ; prédicateur de renom. — 6. LUIGI, * à Rome 6 déc. 1809, † dans la même ville 17 avril 1890. Capucin en 1830 sous le nom de *Francesco-Saverio* ; gardien du couvent de Genzano en 1833. Vécut ensuite à Rome et y jouit d'une grande vénération à cause de ses vertus héroïques. — *BStor.* 1883, 1887, 1890. — *AHS* 1914, 1919. — V. De-Vit : *Il Lago Maggiore.* — S. Monti : *Atti.* — A. Oldelli : *Dizionario.* — S. Borrani : *Ticino sacro.* — *LL.* — Fr. Segmüller : *Das päpstliche Kollegium Papio in Ascona.* [C. T.]

VACHERON. Nom de famille cité à Autigny (Fribourg) en 1521. La famille Vacheron, bourgeoise actuellement de Vully-le-Haut, est mentionnée dans les villages dépendant de la dite commune : à Mur dès avant 1537, et à Lugnorre, dès le XVIII^e^ s. A cette famille appartient : — MAX, * à Morat 4 oct. 1863, avocat, juge au tribunal cantonal dès 1904, président de ce corps en 1919, 1926 et 1932. — A. Dellion : *Dict.* I, 176 et 246. — *Livre d'or.* — *Revue des familles* 1919, p. 71. — Archives d'État Fribourg. [G. Cx.]

VADIAN. Voir WATT, VON.

VADIER, BERTHE, pseudonyme de Céleste-Vitaline Benoit, * 15 oct. 1836 à Saint-Laurent-du-Jura, † 2 oct. 1921 à Genève. Femme de lettres genevoise. A publié, à partir de 1875, des nouvelles, des romans, des vers, des pièces de théâtre, des biographies, etc. H.-F. Amiel fut en pension chez M^me^ Benoit mère et y mourut ; Berthe Vadier lui servit de secrétaire ; elle a laissé un portrait au pastel d'Amiel et une étude biographique intitulée : *H.-F. Amiel*, qui parut à Paris en 1886 et qui eut deux éditions. — Archives d'État Genève. — *PS* 1921, p. 261 et 298. — *Noël suisse*, 1911. — *La semaine littéraire*, 11 mars 1911. [H. G.]

Berthe Vadier en 1869.
D'après une photographie.

VÆTTIS (C. Saint-Gall, D. Sargans, Com. Pfäfers. V. *DGS*). Vge et paroisse. En 1220, *Vetins* ; 1253, *Vetens* ; 1274, *Vethins* et *Vethines* ; 1432, *Vettes* ; 1447, *Vättis*. Sur les origines, voir art. DRACHENLOCH, ainsi que *Natur und Technik* 1922-1923, p. 69-74. — *Basilisk* (Bâle) 1922, n^os^ 12 et 13. — *NZZ* 1924, n^os^ 1323 et 1330. — *SL* 1924, n° 48. — La haute juridiction appartenait à l'avouerie de Pfäfers ; les cantons suisses la revendiquèrent après leur acquisition du comté de Sargans. La basse juridiction était exercée par le couvent de Pfäfers. Le lieu de justice était Ragaz. Les Walser, qui s'étaient établis à Vättis et dans le Kalfeisental au commencement du XIV^e^ s., devaient porter les armes pour le couvent ; en compensation, ils jouissaient de libertés plus grandes que les sujets de Pfäfers. Les droits de seigneurie de Vättis appartenaient au couvent de Pfäfers. Outre les domaines seigneuriaux, il existait des terres en communauté. Une église paroissiale est mentionnée en 1274 ; elle était placée sous le patronage de saint Anianus (1440). En 1695, une église nouvelle fut construite ; on l'agrandit en 1727. Les censiers se rachetèrent en 1480 de leurs redevances. En 1558, une verrerie est mentionnée à Vättis. Une partie des revenus du bénéfice de Saint-Martin de Kalfeisen fut réunie à la prébende paroissiale en 1745. Un incendie de forêts causa à la commune de grands dommages en 1784 ; le 17 nov. 1790, 27 foyers furent incendiés ; en 1817, la contrée fut ravagée par des avalanches de neige. De 1798 à 1801, les pillages et les cantonnements militaires coûtèrent 55 626 fr. à la localité. En 1803, Vättis fut incorporé à la commune de Pfäfers. Il y eut, entre le couvent de Pfäfers et la commune de Vättis, un procès au sujet des forêts et des allmend situés sur le territoire

de Vättis ; en 1833, le tribunal cantonal de Saint-Gall trancha le litige en faveur de la commune. — *LL.* — *LLH.* — A. Näf : *Chronik* (avec erreurs chronologiques). — K. Wegelin : *Regesten v. Pfäfers.* — M. Gmür : *Urbare u. Rödel des Klosters Pfävers.* — [F. Curti] : *Beleuchtung der Ansprache des Klosters Pfävers auf sämtliche Wälder u. Allmeinden der Gem. Vättis*, 1831. — [Guldin] : *Darstellung der Rechte u. Ansprachen des Klosters Pfävers auf die sog. Gemeindswaldungen u. Allmeinden zu Vättis*, 1832. — *Sarganserländer* 1910, n° 43. — F.-W. Sprecher : *Ueber Ortsnamen des Taminagebietes*, dans *JSAC* 49, p. 169-196 ; 51, p. 104-108. — R. Simon : *Rechtsgesch. vom Kloster Pfäfers.* [A. Mü.]

VAGLIO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. de la paroisse de Tesserete. En 1241, *Valio* et *Vallio* ; 1484, *Vaye*. Vaglio est cité comme commune en 1289 et devait douze soldats au duc de Milan dans la première moitié du XV^e^ s. Près de l'église San Clemente (citée au XIII^e^ s.) on voit les restes d'une ancienne tour et du hameau de Redde, aujourd'hui disparu, qui jouissait en 1335 d'une certaine autonomie économique. L'église San Domenico a des fresques de 1514 de Rocco de Seregno. L'église Sant'Antonio fut bâtie en 1916. Peste en 1484. *Population* : 1779, 230 hab. ; 1930, 225. — L. Brentani : *Codice diplomatico.* — Le même : *Lugano e il Ceresio.* — *BStor.* 1884, 1888, 1890. — G. Simona : *Note di arte antica.* — E.-A. Stückelberg : *Cicerone im Tessin.* — *AS* I. [C. T.]

VAILATE, VAYLATE, Francesco **de,** châtelain de Capolago en 1466 et 1407. — Johannes de Miranis de, nommé podestat de Mendrisio et Balerna en 1482. — *BStor.* 1881, 1882. — *Period. d. soc. stor. com.* II, IV. — E. Bontà : *La Leventina nel Quattrocento.* — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* [C. T.]

VAILATI. Famille tessinoise de Lugano. — Giovanni, * à Lugano 1832, † 1908. Il s'enrichit en Amérique et légua à sa mort 100 000 fr. à l'hôpital cantonal de Mendrisio, 10 000 fr. à l'hôpital et 10 000 fr. à l'école enfantine de Lugano. — *Educatore* 1908. [C. T.]

VAILLANT. Famille fribourgeoise, originaire de Mâcon (Saône-et-Loire, France), naturalisée en 1803, reçue dans la bourgeoisie d'Avry-sur-Matran 1803 et dans celle de Fribourg 1806. — 1. Denis-Dominique, * 12 juin 1768, capitaine de grenadiers, fit dix campagnes et reçut plusieurs blessures ; commandant d'armes de la place de Fribourg 1799-1802, de Schaffhouse 1802. — 2. Frédéric, fils du n° 1, * à Fribourg 12 janv. 1801, avocat à la cour royale de Paris, conseiller d'État à Fribourg et directeur des finances cantonales 1837-1847, député au Grand Conseil 1840-1847. Proscrit à la suite du Sonderbund, il passa dix années d'exil en partie en Moldavie, en partie à Berne. Rappelé au Conseil d'État en 1857, il dirigea le département de la justice et des cultes de 1857 à 1878, fut président du Conseil d'État en 1860, 1863, 1865, 1867, 1869, 1872, 1874 ; député au Grand Conseil de 1859 à 1880. † à Fribourg 1^er^ juin 1880. — *Étr. frib.* 1881. — J. Jaquet : *Les souvenirs d'un Gruyérien* III. — *Bien Public* du 11 juin 1880. [J. N.]

Frédéric Vaillant.
D'après un portrait à l'huile de J. Hünerwadel.

VAINE PÂTURE (all. Wunn u. Weid, Weidrecht). La vaine pâture ou libre parcours était le droit que possédaient les communes et propriétaires de bétail, depuis le moyen âge, soit par concession seigneuriale, soit par l'usage, de mener paître leurs bêtes sur tous les prés et champs non clos du territoire communal. Elle s'exerçait au printemps jusqu'au 23 avril, et même par abus jusqu'au 1^er^ mai, et en été et automne sitôt les récoltes rentrées. Dans les terres en jachère, le droit de parcours avait lieu en tous temps.

Les inconvénients de la vaine pâture étaient nombreux, en particulier au printemps, alors que le bétail piétinant les champs ensemencés, broutait l'herbe naissante et compromettait les récoltes. Seuls les pauvres gens possédant du bétail et point de terre y trouvaient leur compte.

La République helvétique autorisa le rachat du droit de parcours par une loi du 4 avril 1800. Le propriétaire qui voulait soustraire sa terre à cette servitude devait payer vingt fois la valeur moyenne et annuelle que représentait le parcours. Dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'État abolit provisoirement en 1759 et définitivement, en 1764, la vaine pâture du printemps. Seul le parcours d'automne, dès le 2 août sur les prés et dès la récolte serrée sur les champs, fut autorisé. En 1807, le prince Berthier l'abolit complètement, moyennant indemnité à payer par le propriétaire, de 5 % de la valeur du fonds s'il était communier et de 8 % s'il ne l'était pas. Le parcours des chèvres avait été déjà supprimé aux XVI^e^ et XVII^e^ s. Le parcours dans les forêts a été aboli par les lois de 1869 et 1883, mais il subsiste encore dans plusieurs forêts de montagne. — Voir H.-F. Henriod : *Mémoire sur cette question : Quels sont les avantages et les inconvénients qui résultent de l'abolition de la vaine pâture*, 1806. — Alph. Petitpierre : *Un demi-siècle de l'hist. économique de Neuchâtel*, p. 161. — W. Pierrehumbert : *Dict. du parler neuch.*, sous *Parcours.* — *ASHR.* [L. M.]

VAIRANO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). En 1258, *Vayrano*. La localité faisait anciennement partie de la commune du Gambarogno ; elle devint commune autonome avant 1670. En 1929, elle fusionna avec Casenzano pour former la nouvelle commune de San Nazaro. Les nobles de Locarno avaient une tour à Taverna ou Tavernola, citée en 1219, avec des droits fonciers. L'église San Vittore de Locarno-Muralto y avait des droits de dîmes cités encore en 1442. Au spirituel Vairano relève de la paroisse de San Nazaro. La chapelle San Rocco est antérieure à 1591. *Population* : 1591, 40 ménages ; 1920, 244 hab. — K. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — G. Buetti : *Note storiche religiose.* — S. Monti : *Atti.* [C. T.]

VAIROLS, Geoffroi **de,** d'une famille du Quercy, familier du pape Clément VI, à Avignon, chancelier de Cahors, évêque de Lausanne de 1342 à 1347, puis évêque de Carpentras, de Carcassonne, et enfin archevêque de Toulouse, † 1376. — *RHV* 1901. — M. Reymond : *Dignitaires.* [M. R.]

VAL DE LA PAIX (C. Fribourg, D. Lac). Nom d'une chartreuse, fondée avant 1328, par le chevalier Hermann de Cressier, qui était située sur le territoire de Chandossel, à proximité du moulin de Baumes. Abandonnée, vers 1333, à cause de l'insuffisance des revenus, cette chartreuse et ses biens devinrent la propriété de la chapelle Sainte-Catherine à Morat. — Marius Besson : *La chartreuse du Val de la Paix* dans *ASHF* VIII. — *FG* XX, 50. [G. Cx.]

VAL-DE-RUZ (C. Neuchâtel. V. *DGS*). Vallée et depuis 1848 district. Le nom de Val-de-Ruz, que l'on traduit en allemand par Rudolfstal, a donné lieu à bien des interprétations. Les anciennes formes connues du nom sont : latin, 1185, *Rodolio* ; 1294, *Rodulli* ; 1317, *Rodali* ; 1478, *Rotuli* ; françaises : 1270, *vaut de Ruil* ; 1276, *valle de Ruy* ; 1278, *Val de Rue* ; 1295, *Val de Ruey* ; 1337, *valle de Rou*, etc. ; allemandes : 1336, *Rutols* XV^e^ s., *Rutels* ; 1515, *Rutolfstall*. Il y a quelques années, M. Jules Jeanjaquet a soumis ce nom à un examen minutieux et il est arrivé à la conclusion que Val-de-Ruz rappelle le souvenir d'une localité gallo-romaine disparue, *Rotoialum*, ou en français *Riul*. Cette localité, la principale de la vallée, sans doute, aura été détruite au cours des invasions barbares ou bien le nom primitif a disparu devant un nom d'origine chrétienne tel que Dombresson ou Saint-Martin. Des trouvailles de l'époque de Hallstatt ont été faites dans la partie Ouest de la vallée (Coffrane, Bussy), tandis que la partie Est a donné de nombreux vestiges romains : villas à Fontaines, à Chézard, à Villiers, à Saules, monnaies à Dombresson.

Le Val-de-Ruz entre dans l'histoire au XIII[e] s. ; à cette époque, il appartient à la maison d'Aarberg-Valangin, à titre de fief et d'alleu. Dès lors, il suivit les destinées de la seigneurie de Valangin, sauf le village de Boudevilliers qui relevait des comtes de Neuchâtel. — Voir J. Jeanjaquet : *Que signifie Val-de-Ruz ?* dans *Festschrift Louis Gauchat.* — Art. AARBERG (COMTES D') et NEUCHATEL. [L. M.]

VAL-DE-TRAVERS (C. Neuchâtel. V. *DGS*). Vallée et district depuis 1848. Ce dernier a été composé des territoires de trois anciennes juridictions : la seigneurie de Travers avec les villages de Travers, Noiraigue et Rosières, qui fut un fief de la maison de Neuchâtel de 1413 à 1827 ; la châtellenie du Val-de-Travers comprenant les six communes de Môtiers, Couvet, Boveresse, Fleurier, Buttes et Saint-Sulpice ; enfin la mairie des Verrières formée des villages des Verrières, de la Côte-aux-Fées, du Grand et du Petit-Bayard. Le nom de la vallée, *vallis transversa*, est dû au fait qu'elle coupe transversalement la chaîne du Jura. Au XIV[e] s. l'appelation Val-de-Travers, ou Vautravers, était donnée à la région qui s'étend de la Clusette, sur Noiraigue, aux Bayards. La mairie des Verrières n'y était donc pas comprise. Le premier événement historique intéressant la vallée est la fondation, au début du XII[e] s., du prieuré Saint-Pierre, à Môtiers, par des moines venus peut-être de Grandson. En 1107, le couvent fut rattaché à l'abbaye de la Chaise-Dieu, dont il dépendit jusqu'à la fin du XV[e] s. Au XII[e] s., on a quelques mentions d'un maire, ou *villicus*, du Vautravers. En 1178, l'empereur Frédéric Barberousse prit le prieuré Saint-Pierre sous sa protection, en réservant les droits du gardien qui était le comte de Bourgogne. Ce dernier était sans doute le seigneur de la plus grande partie de la vallée. Le comte de Neuchâtel avait, au début du XIII[e] s., un fief à Travers, qu'il tenait de l'empereur. En 1237, il reprit du comte de Bourgogne les droits de justice, les villages que celui-ci possédait au Val-de-Travers, avec la garde du prieuré. Il en excepta les péages et la chasse, qui relevaient de l'empereur, ainsi que les hommes royés. La main-mise des Neuchâtel sur le Val-de-Travers n'était pas encore complète ; un fief important, celui des sires de Joux, subsistait encore, et le territoire des Verrières échappait aussi à leur autorité. Les Neuchâtel acquirent le premier avant 1343 et le second avant 1337. Une tour au-dessus de Saint-Sulpice, la tour Bayard, fermait le Val-de-Travers à l'Ouest. Les habitants des Verrières furent dispensés en 1373 d'y faire le guet et d'y payer le péage.

Le Val-de-Travers ayant été réuni au domaine de la maison de Neuchâtel, son histoire se confond avec celle du comté. La châtellenie est mentionnée en 1343 déjà ; le château de Môtiers, dont on ne peut préciser la date de construction, a sans doute été bâti vers la fin du XIII[e] s. L'autorité du châtelain s'étendait au début sur toute la vallée, à l'exception des Verrières ; en 1413 on lui enleva le territoire qui devint la seigneurie de Travers. La cour de justice, composée de 12 jurés, puis, dès 1620, de 24 jurés, jugeait au civil et au criminel. Son ressort en matière criminelle s'étendait aux Verrières, à La Brévine, à Travers et, dès 1832, aux Ponts-de-Martel. Un consistoire seigneurial fut créé pour le Val-de-Travers en 1538. En 1369, Louis de Neuchâtel vendit aux habitants du Val-de-Travers le droit d'ohmgeld, pour 650 florins d'or. Cette mesure, qui créa des intérêts communs aux villages du Val-de-Travers, fut peut-être la cause de leur groupement ultérieur en une corporation des six communes, qui subsiste encore. — Voir Matile. — E. Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, III[e] série. — [Charles-Henri] Allamand : *Statistique de la châtellenie du Val-de-Travers.* — D.-G. Huguenin : *Châteaux neuchâtelois.* [L. M.]

VALÆR (VON VALÆR) et **VALÈR.** Famille de chevaliers grisons établie, à l'origine, entre Conters et Fideris, qui se bâtit aux XV[e] ou XVI[e] s. deux maisons fortes à Fideris ; plus tard ses membres occupèrent des situations en vue à Fideris, Jenaz et Davos dans la Ligue des Dix-Juridictions. Anciennes formes : *von Valära, von Valeren, Faler, Valler, de Valeriis. Armoiries* : d'azur au bélier contourné saillant d'argent. Un vitrail armorié de 1461, à l'église de Fideris, est au musée rhétique (*JHGG* 1899).

a) Branche de Fideris. — 1. OTTO (Ott), 1383-1446, ammann pour le comte du Toggenbourg du tribunal de Castels. — 2. HERTLI (Hercules), bailli de Strassberg et Marschlins 1435. — 3. HANS, fils du n° 2, bailli de Strassberg 1437. — 4. HANS, commissaire à Chiavenna 1551-1553.— 5. JACOB, † vers 1620, ammann de la juridiction de Castels, propriétaire des bains de Fideris. — 6. PAUL, petit-fils du n° 5, podestat de Tirano 1641-1643, landammann de la Ligue des Dix-Juridictions 1653, copropriétaire des bains de Fideris. † 1684.

b) Branche de Jenaz. — 1. HANS, ammann de la haute juridiction de Castels 1494. — 2. CHRISTIAN, landammann de la Ligue des Dix-Juridictions 1685-1686. — 3. HANS et — 4. LORENZ, construisirent en 1728 et 1746 la « grande maison » de Jenaz, le plus important édifice en bois du Prätigau. Cette branche a compté plusieurs ecclésiastiques réformés, dont — 5. PETER, 1829-1845, antistès de l'église principale de Davos.

c) Branche de Davos. — 1. JACOB, frère du n° 6, de la branche de Fideris, secrétaire d'État à Davos, landammann, capitaine, auteur de l'ordonnance pénale de la Ligue des Dix-juridictions ; landammann de cette Ligue 1659-1660. † 1688. — 2. JACOB, fils du n° 1, secrétaire d'État à Davos, chancelier de la Ligue des Dix-Juridictions, podestat de Teglio 1675. † 1680. — 3. JACOB, podestat de Tirano 1796, chancelier de la Ligue des Dix-Juridictions, landammann de Davos 1799, préfet du district d'Oberlandquart 1802. — 4. MICHAEL Valèr, 1861-1929, D[r] phil., maître secondaire, rédacteur de la *Neue Bündn. Ztg.*, finalement archiviste de la ville de Coire ; auteur de nombreux travaux sur l'histoire grisonne. — 5. HANS, * 1871, architecte et longtemps directeur à Davos. — M. Valèr : *6 Jahrh. Davosergesch.* — *AGS* III. [B. H.]

VALAIS (all. WALLIS. V. *DGS*). Canton suisse depuis 1814, le vingtième dans la nomenclature officielle.

I. **Nom, armoiries, sceaux.** Vers l'an 25 avant Jésus-Christ, lorsque le pays du Valais passa sous la domination romaine, quatre peuples, les Ubères, les Sédunois, les Véragres et les Nantuates y étaient établis, possédant chacun sa propre organisation. Sous la désignation de *Vallis Poenina*, leur pays fut réuni à la Rhétie en 15 avant J.-C., pour former une province. En 22 après J.-C. encore, ces peuples sont appelés *civitates* dans l'inscription du monument élevé à Tarnaiae (Saint-Maurice) en l'honneur de Drusus le Jeune. Les noms de Valais et Valaisans semblent avoir été usités sans complément

Valais. Sceau, employé dès 1628, portant les armoiries officielles du Valais.

sous l'empereur Claude déjà (41-54) ; les inscriptions mentionnent une *civitas Vallisa* (communauté valaisanne ; *C. I. Helv.* 117) et une *Ala Valensium* (escadron de cavalerie valaisanne ; *C. I.* XII, 21). Le peuple vivant dans la vallée inférieure portait déjà au temps des Celtes le nom de Nantuates (gens de la vallée). Il semble que les Romains aient simplement traduit ce nom et l'aient appliqué au nom usuel de *Vallis Poenina*. Au VI^e^ s., l'écrivain Marius d'Avenches écrivait « Vallis », désignant le Valais.

Au moyen âge les armoiries de l'église de Sion étaient considérées comme armes du pays : la Vierge avec l'Enfant, flanquée de saint Théodore et de sainte Catherine avec leurs emblèmes ; il en est encore ainsi sur l'acte du 28 mai 1344 passé par l'évêque Guichard Tavelli au château de la Soie. Le grand sceau du cardinal Mathieu Schiner, appendu à l'acte conférant une bannière au Valais, le 24 juin 1512, représente les mêmes figures. Celles-ci sont parfois remplacées par saint Théodore (Theodolus) tout seul, tenant d'une main l'épée, de l'autre la crosse (jusqu'en 1628). Sous l'évêque H. Jost (1613-1638), la Vierge et l'Enfant figurent encore sur le cimier des armoiries de famille de l'évêque. A l'époque de l'évêque Adrien III, de la famille de Riedmatten (1640), ces vestiges des armoiries d'autrefois disparaissent du blason épiscopal, dont les supports demeurent l'épée et la crosse. Les armoiries officielles du Valais, qui ne comprenaient d'abord que sept étoiles, furent employées la première fois en 1628. La République des VII dizains, qui ne dura qu'un an, frappa en 1628 des monnaies et choisit comme sceau 7 étoiles sur un écu parti, chaque étoile représentant l'un des sept dizains de l'ancien Valais épiscopal. Aucun élément nouveau ne fut ajouté jusqu'à la République helvétique. En 1802, le Valais redevint indépendant et la Diète décréta : Les couleurs de la République sont le blanc et le rouge ; sur ce fond, il y aura douze étoiles et pour légende : *Sigillum Reipublicæ Vallesiæ*. Les 12 étoiles correspondaient à la répartition du territoire cantonal en 12 districts. Le 12 sept. 1814, le Valais fut admis dans la Confédération. La constitution cantonale forma, de parties détachées des dizains de Sion et de Martigny, le treizième district, celui de Conthey, de sorte que l'art. 58 de cette constitution a la teneur suivante : Le sceau du canton a un champ parti d'argent et de gueules avec treize étoiles dont les couleurs sont argent sur gueules et gueules sur argent ; il a pour légende : *Sigillum Reipublicæ Vallesiæ*. [L. Mr.]

II. **Préhistoire.** Les deux professeurs zuricois J. Heierli et W. Œchsli ont étudié pour la première fois la préhistoire du Valais (*Urgeschichte des Wallis* 1896). Depuis lors, de nombreuses trouvailles ont été signalées et commentées par la presse cantonale, des ouvrages spéciaux, *ASA*, *JSGU* ou le Musée national. Les ouvrages d'ensemble sur la préhistoire de la Suisse, comme ceux de H. Reinerth sur l'âge de la pierre et particulièrement, de G. Kraft, sur l'âge du bronze, vouent une attention spéciale au Valais.

1. L'Age de la Pierre. L'époque paléolithique n'a pas été reconnue jusqu'ici en Valais ; la préhistoire valaisanne commence avec le néolithique. Du Léman, en remontant la vallée du Rhône, l'homme de la pierre a laissé des traces certaines aux endroits suivants : Collombey-Barma, Monthey, Sembrancher, route du Saint-Bernard, Fully, Saillon, Chamoson, Sion, Sierre, Rarogne, Balen dans la vallée de Saas, Glis et Brigue. Il y a des sépultures, formées de dalles de pierres enfermant le mort, lié et accroupi. L'exploration de la nécropole de Glis a permis de faire les constatations suivantes : le mort avait le visage tourné vers l'Ouest et était couché sur le dos ; les cuisses étaient ramenées à la hauteur de la poitrine, les bras étaient parfois placés sur la tête.

Des trouvailles particulièrement importantes ont été faites à Collombey (cimetière, *ASA* 1900 et 1920), à Saillon (marbre de Saxon travaillé et os travaillés du néolithique, découverts dans la grotte Tanna du Poteux), à Sion, sépultures, à Glis, sépultures (*BWG* III, p. 228). Certaines sépultures ne contenaient que des ossements humains (Glis, tombe avec deux squelettes) ; d'autres contenaient divers objets, notamment des haches de pierre ; à Collombey, on a trouvé une hache de pierre et une pointe faite d'une corne de cerf. Les haches sont en pierres du pays, en serpentine généralement ; une seule, provenant de Glis, en silex, étranger au pays, a probablement été apportée de l'Ouest. Elle semble être d'un type plus ancien, taillée grossièrement.

Toutes les haches sont des haches rondes du néolithique et appartiendraient, selon H. Reinerth, à la zone occidentale de civilisation. Une seule hache, trouvée à Sion en 1904 appartient au type de la hache à angle droit de la civilisation nordique. Elle ressemble à celles de la Suisse centrale et septentrionale, du type de Thayngen.

En fait de poterie on n'a retrouvé que des fragments ; les tessons de Collombey sont simplement décorés, couverts de petites stries avec un ornement figurant une chaîne ; les poteries de Brigue et de Sion ont des empreintes digitales. Ces vestiges sont, selon H. Reinerth, des fragments de céramique dite mêlée, unissant les caractères de la poterie du Nord et de l'Ouest.

A Glis, on a trouvé d'autres objets encore : des bracelets de coquillages sur des corps d'hommes et de femmes, des pointes de flèches, des boutons en pierre blanche entourant les bras, les doigts et les hanches en forme de cordons ; sur un seul squelette, on en a compté 144 ; enfin des couleurs servant de fards.

Les crânes sont brachicéphales, avec le front concave, les cavités oculaires basses et le nez épaté, du même type que ceux qui ont été trouvés à la même époque en Espagne et en France. Dans la dernière époque du néolithique, l'homme brachicéphale fut probablement le premier colon du Valais. Il doit être venu de l'Ouest, lorsque la période humide à climat atlantique eut été remplacée par un climat sec et chaud et que le bassin supérieur du Rhône fut devenu peu à peu habitable.

Les résultats des fouilles ne permettent que d'émettre quelques hypothèses sur le degré de civilisation de ces premiers habitants du Valais. Tous les habitants du Valais à l'époque néolithique appartenaient à la même race, celle des brachicéphales de l'Europe occidentale (Crô-Magnon) et constituaient une unité ethnique ; ils étaient stables. Collombey, Saillon, Sion, Sierre et Glis étaient des bourgades. Il semble que le hameau de Glis ait possédé son chef de famille. La double sépulture, n° 5, se distingue nettement des autres par sa position, ses dimensions et les objets qu'on y a trouvés. Auprès du même squelette, on a découvert deux haches et une pointe de flèche, des bracelets en coquillage, des ornements en boutons de pierre blanche et des fards. Le commerce était pratiqué. Peut-être, on passait déjà le Grand Saint-Bernard, le Monte Moro et le Simplon, tandis que plusieurs cols des Alpes bernoises permettaient de communiquer avec les autres régions de la Suisse. Ainsi, à l'époque de la civilisation palafittique déjà, le Valais était un pays de transit. Les trouvailles de l'époque néolithique permettent d'établir avec certitude que les hommes d'alors connaissaient déjà la vigne et l'arboriculture, les animaux domestiques, notamment la race bovine qui est l'ancêtre du bétail valaisan, de la vache d'Hérens.

A l'époque néolithique se rattachent aussi les nombreux monuments en pierre et les pierres à écuelles qu'on trouve, entre autres, au col du Lin sur Vollèges, à Grimentz, Saint-Luc, Tourtemagne, etc. Ils ne datent

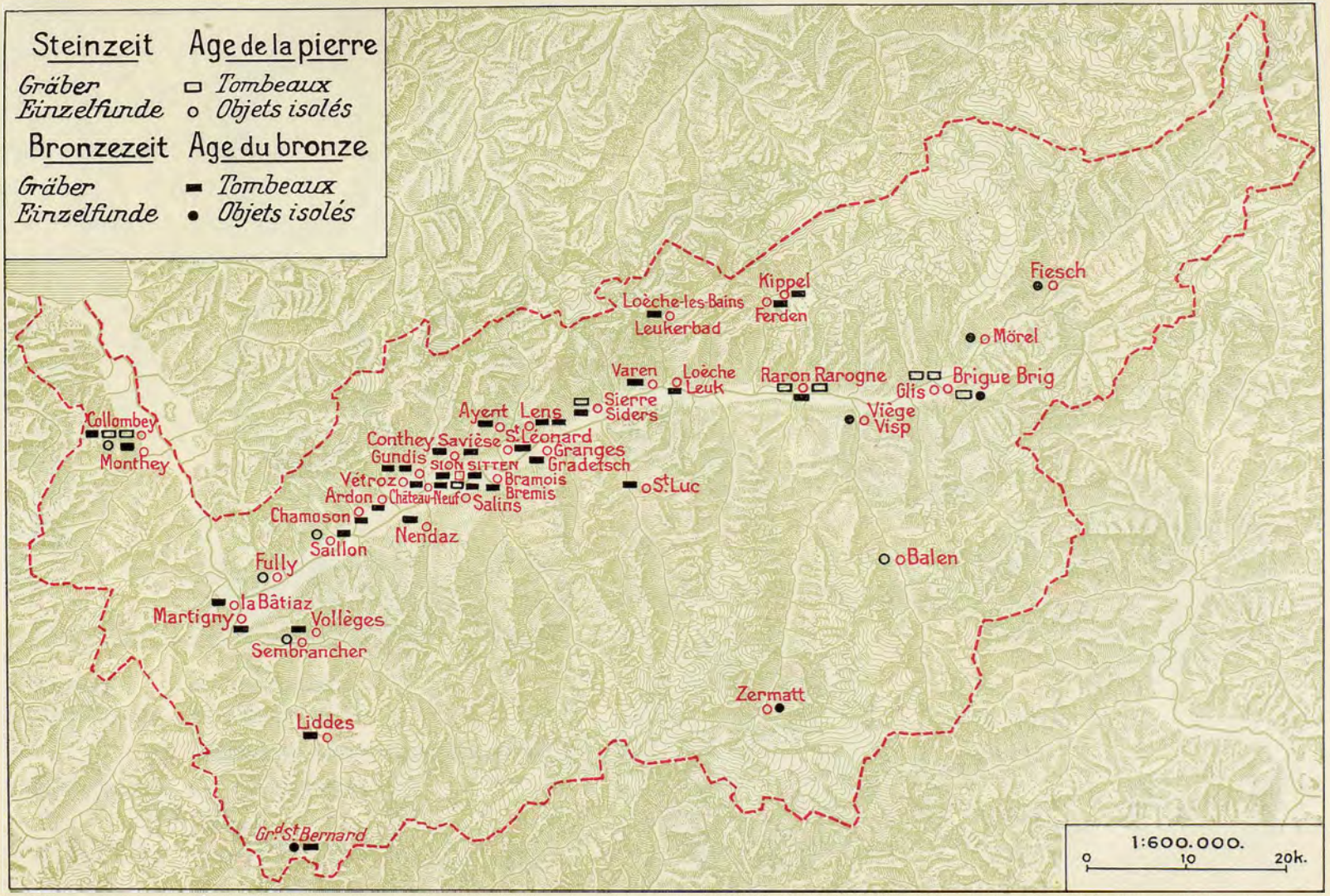

Carte du Valais. — Ages de la pierre et du bronze.

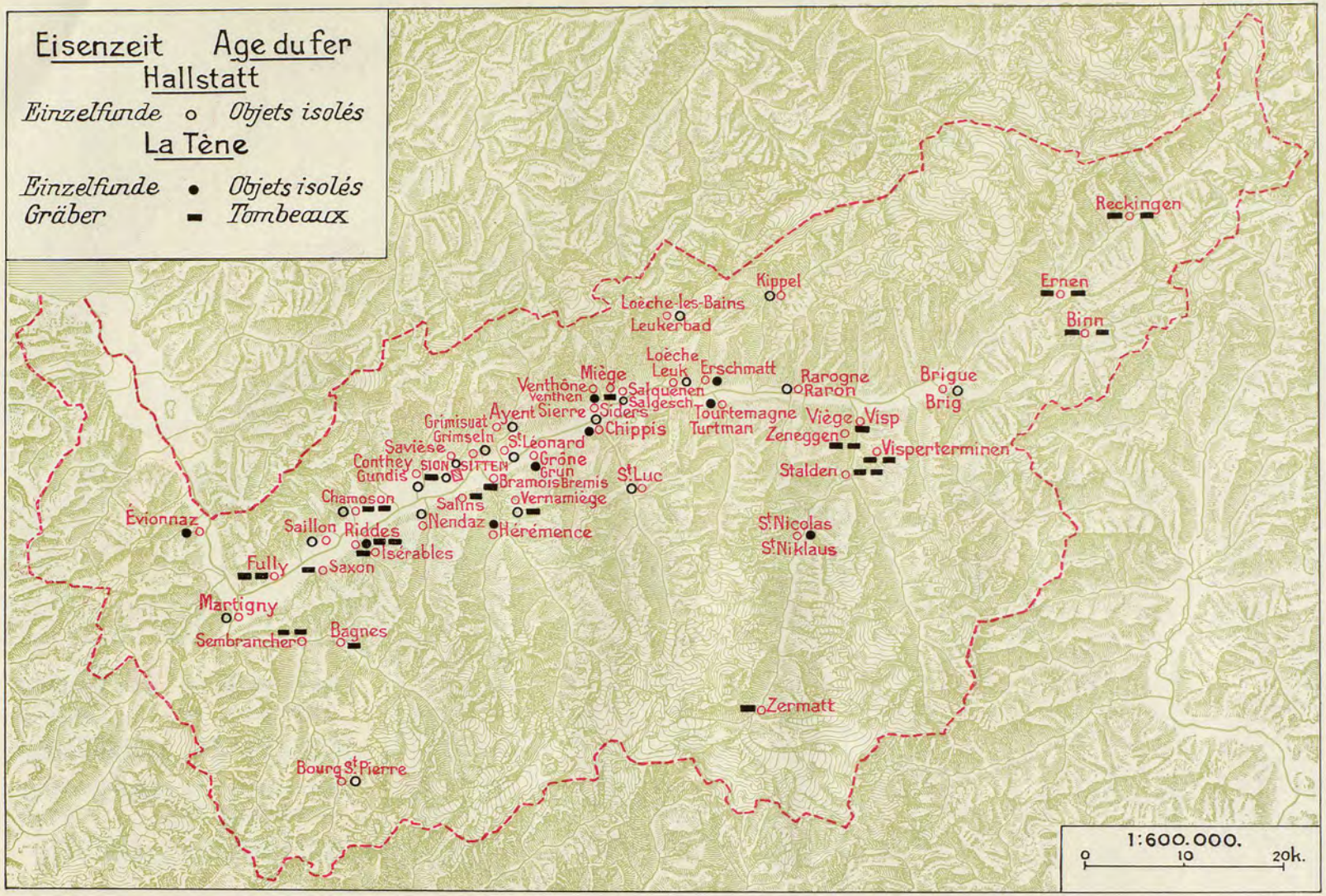

Carte du Valais. — Age du fer (Hallstatt et La Tène).

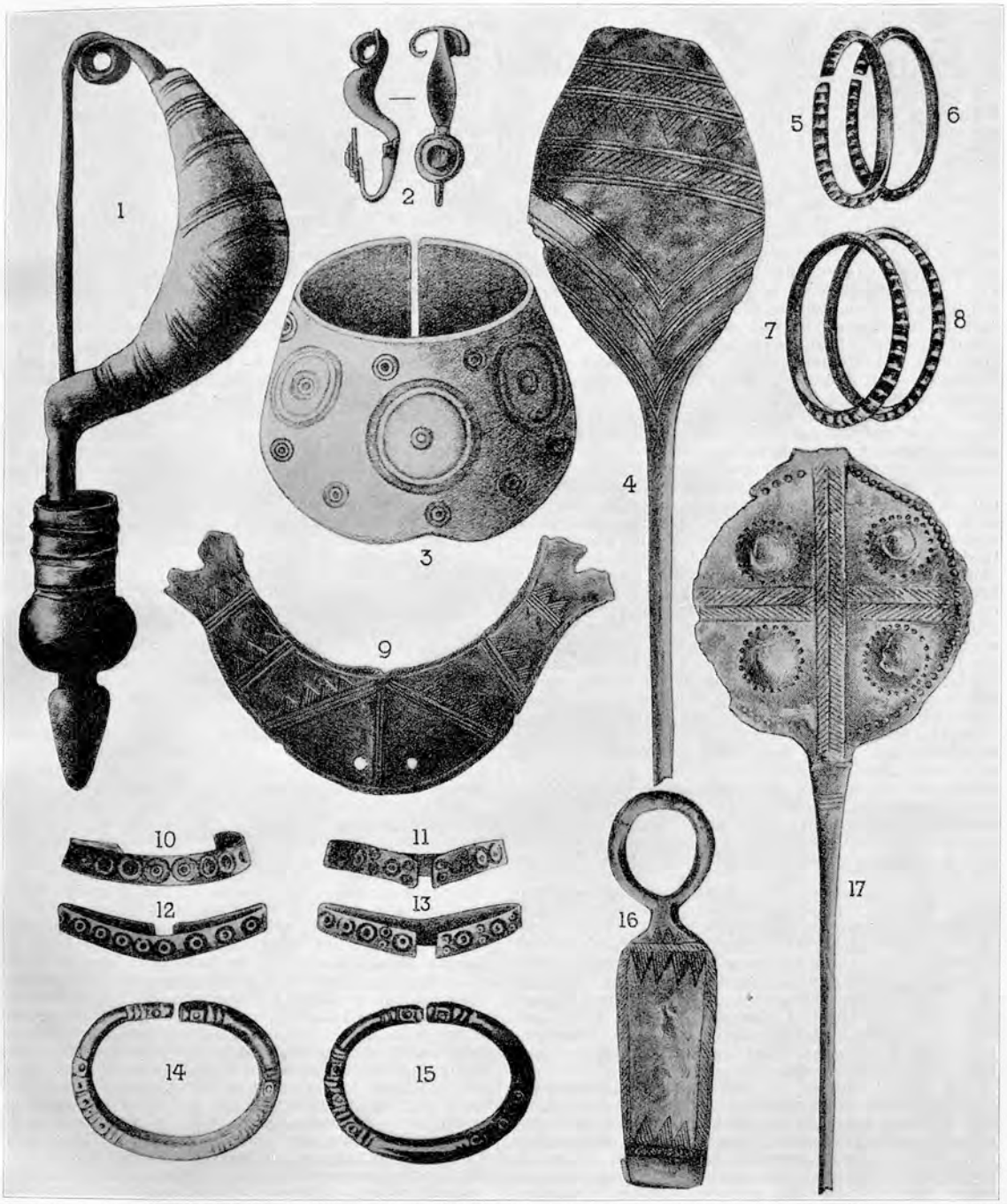

OBJETS TROUVÉS DANS LE VALAIS.

1. Fibule du type de Golaseca, en bronze, Loèche-les-Bains (Musée hist., Berne). — 2. Fibule de La Tène I, en bronze, Bramois (Musée hist., Berne). — 3. Brassard de bronze, Ernen (Musée histor., Berne). — 4. Épingle à tête élargie en bronze, Conthey (Musée national). — 5-8. Bracelets de bronze, Loèche-les-Bains (Musée national). — 9. Pendentif de bronze, Conthey (Musée national). — 10-13. Bracelets plats de bronze, Loèche-les-Bains (Musée national). — 14-15. Bracelets de bronze, Sion (Musée national). — 16. Pendentif de bronze, Drône, près Savièse (Musée national). — 17. Épingle à tête discoïdale, en bronze, Drône près Savièse (Musée national).

pas tous de l'époque préhistorique : sur les alpages, les bergers emploient volontiers des pierres à écuelles pour leurs jeux ; mais il en existe certainement qui remontent aux temps les plus reculés. On peut en dire autant de certaines de ces lampes de pierre, dont, selon B. Reber, le Valais serait le centre principal.

L'époque de la pierre n'a pas disparu du jour au lendemain en Valais ; en évoluant elle a survécu aux deux époques suivantes et s'est continuée en une certaine mesure jusqu'au XIX^e s. Elle a revécu, pour la première fois, dans les ateliers de poterie découverts à Zermatt en 1883, dont les produits, en chlorite d'ardoise, se répandirent jusqu'à Saint-Nicolas, Montana, Saas, dans le Lötschental, etc., et étaient encore utilisés jusqu'au III^e s. après J.-C. (L. Meyer : *Zermatt in alten Zeiten*, dans *JSAC* 1923). A Zermatt même, la poterie de pierre se maintint jusqu'à la fin du XIX^e s. On peut même ajouter que l'époque de la pierre se prolonge jusqu'à nos jours par l'emploi des plats en pierre, des anciens mortiers en pierre *(Mirsla)* et des affiloirs en pierre bleue-verte qu'ont employés encore les gens de notre époque. — H. Reinerth : *Die jüngere Steinzeit in der Schweiz.* — Rütimeyer : *Topfsteinbearbeitung in der Schweiz*, dans *ASA* 1919.

2. L'AGE DU BRONZE. L'âge de la pierre trouve en Valais sa continuation naturelle dans celui du bronze. Les deux périodes se pénètrent à Rarogne, où on a trouvé des haches de pierre polie au même endroit que des ustensiles de bronze. Comme précédemment, les morts sont parfois ensevelis, liés et accroupis, dans des cercueils faits de dalles de pierre. Ce n'est que très rarement qu'on trouve des sépultures en pleine terre, comme à Sion ; plus tard, on procéda par incinération. J. Heierli, dans *Urgeschichte des Wallis*, a groupé les trouvailles de l'âge du bronze, au nombre de 30. Depuis lors, les collections de Sion, Zurich, Berne et Lausanne, ont été enrichies d'objets nouveaux, mais ce qui a été recueilli ne représente qu'une partie infime de tout ce qui a été trouvé dans le défoncement des vignes et dans les travaux de fondation des maisons. Beaucoup de choses ont été de nouveau enfouies par ignorance.

Des objets de l'âge du bronze ont été trouvés en une cinquantaine d'endroits. Les découvertes sont plus rares en Haut-Valais ; elles sont peu nombreuses aussi sur le versant Nord des Alpes valaisannes, probablement parce que ces régions, peu abondantes en vignobles, ont été moins affouillées. On ne citera ici que les stations où des trouvailles ont été faites à plusieurs reprises, la plupart du temps dans des cimetières, et qui peuvent être considérées comme des établissements de l'époque du bronze.

Ce sont : Collombey-Mura (déjà station du néolithique), Monthey, Martigny, Salvan, Vollège, Liddes, Saillon, Chamoson, Nenda (Cleva, Aproz), Vétroz, Conthey (Plan-Conthey, Aven, Sensine), Châteauneuf (40 tombes environ), Sion (Tourbillon, ville, Petit Séminaire, Montorge), Savièse (Chandolin, Drône, Château de la Soie), Salins, Bramois, Ayent, Granges, Saint-Léonard, Lens (Chélin), Sierre (Géronde), Saint-Luc, Varone, Loèche, Loèche-les-Bains (Gemmi), Lötschental (Ferden), Rarogne, Saint-Germain, Viège, Zermatt, Brigue, Mörel et Fiesch.

Les objets trouvés se divisent en trois groupes : 1. les ustensiles domestiques (récipients, 6 vases à Chélin), outils (haches de bronze, plates à ailerons, couteaux, ciseaux, marteaux, faucilles) ; 2. armes et instruments de chasse (pointes de flèches et de lances, poignards et glaives) ; 3. objets de parure (épingles ornées, bracelets, agrafes, anneaux, chaînes et pendentifs, perles d'ambre, ornements en coquillages).

G. Kraft (*ASA* 1928) divise l'âge du bronze en quatre périodes, applicables au Valais également : *a)* la période des marchandises importées (2500-1700) : colliers et petits poignards triangulaires : Sierre, Conthey (parure), Ayent, Riddes, Vex (poignards) ; *b)* poignards triangulaires ornementés et fibules (1900-1500) : Granges et Vétroz ; *c)* colliers à œillet (1600-1200) ; *d)* dernière époque du bronze (1100 à 800), aboutissant à l'âge du fer : Sion, Granges, Lens, Rarogne.

Les premiers objets de bronze furent importés en Valais, simultanément de l'Est et de l'Ouest ; la plupart proviennent de l'Est. Les trouvailles jalonnent la route qu'ils prenaient : ils arrivaient de la Haute-Italie. Ce sont pour la plupart des objets de parure, colliers avec incisions circulaires, plus rarement en forme de losanges, probablement originaires de Hongrie. Ils apparaissent dans la première période du bronze.

Avec les colliers arrivèrent aussi, par le même chemin, des épingles. Les types d'épingle à tête ornée, de la première époque du bronze dans l'Europe centrale, possèdent en Valais un sous-groupe orné d'un disque rond, plus rarement elliptique (épingles d'Ayent). Une épingle à disque rond, à la bordure dentelée, trouvée à Saillon, est dans le style hongrois ; les gracieuses fibules de Conthey et Savièse se rencontrent en Valais aussi bien qu'en Hongrie, comme accompagnement des colliers. Ces formes ne se retrouvent pas dans le centre de la Suisse, ce qui permet de conclure que ce sont des produits d'importation.

D'autres objets proviennent des pays occidentaux et semblent originaires d'Espagne, où l'industrie des métaux florissait pendant la période intermédiaire entre l'âge de la pierre et celui du bronze. Un poignard de Vétroz aurait une origine espagnole selon G. Kraft (*ASA* 1927, p. 9). Plus nombreux sont les petits poignards triangulaires, qu'on rencontre aussi dans les pays de l'Est (Hongrie), mais qui proviennent très probablement d'Occident. On en a trouvé trois à Ayent, d'autres à Riddes et à Vex. Les ustensiles originaires de l'Occident sont plus rares que ceux venant d'Orient. Durant l'âge du bronze, de nombreux objets ont été importés en Valais par le Simplon et le Saint-Bernard, venant de l'Est. Les uns et les autres ont été imités et retravaillés ; ils ont été le point de départ d'un art indigène. Le collier oriental fut transformé par les artisans locaux ; ses extrémités furent aplaties et ornées, ou bien la pièce tout entière fut élargie. Les deux spécimens se sont trouvés à Conthey. Les fibules et les épingles ornées ont également donné naissance à des formes nouvelles. C'est ainsi que fut créée l'épingle à rouleau, comme celle de Sierre et celle à tige recourbée, issue de la simple épingle (G. Kraft).

L'évolution du poignard triangulaire est plus nettement marquée en Valais. Les petits poignards triangulaires (Ayent, Riddes), doivent être considérés comme des objets importés ; les grands et beaux poignards triangulaires, par contre, dits poignards italiens, ont été trouvés dans des tombes (Granges, Vétroz), ce qui permet de supposer qu'ils ont été fabriqués en Valais. Leurs ornements, très caractéristiques avec leurs bandeaux couverts de stries, sont d'un travail très fin. Au commencement de l'âge du bronze, la haute vallée du Rhône et ses alentours (Valais et Vaud), était un important centre de civilisation, qui créa des œuvres d'art et en exporta. Kraft fait rentrer la rive Nord du Léman jusqu'à Lausanne, la Gruyère et la région bernoise de Ringoldswil et Amsoldingen dans la zone d'influence de la civilisation valaisanne de l'âge du bronze.

Il semble qu'à l'âge du bronze, le Valais ait été peuplé d'une tribu de Ligures, ainsi qu'en témoignent la communauté de culture des Valaisans d'alors avec les habitants de la vallée du Pô, et peut-être quelques vestiges linguistiques. Quelques lieux connus par les trouvailles qui y ont été faites d'objets de l'âge du bronze, peuvent avoir porté des noms ligures, avec les suffixes caractéristiques en *asca*, *esc*, *usc* (Amaniosc et Amagnosch (Magnot ?), Arnioch (Ayent), Bluvignosc (Blivignot), Bornuech, Bramues (Bramois), Graniesc, Graniosc (Granois, Savièse), Grimisoch, Grimisosc (Grimisuat). — G. Kraft : *Die Stellung der Schweiz innerhalb der bronzezeitlichen Kulturgruppe Mitteleuropas*, dans *ASA* 1927 et 1928.

3. L'AGE DU FER. Dans le reste de la Suisse, la civilisation des palafittes s'achève au commencement de la période moyenne de Hallstatt ; la civilisation valaisanne, de son côté, quelque florissante et riche qu'elle ait été à l'époque du bronze, décline progressivement avec l'importation et le travail du fer. Vers la fin du II^e millénaire avant J.-C., le climat avait changé ; une période humide avait fait son apparition. Des trouvailles de la première

période du fer, celle de Hallstatt, ont été faites en diverses localités : Ayent, Brigue, Bourg-Saint-Pierre (Gr. Saint-Bernard), Conthey, Grimisuat, Kippel, Saint-Léonard, (Loèche), Loèche-les-Bains (Saint-Luc), Martigny, Rarogne, Savièse, Sierre, Sion. A l'exception de Grimisuat, toutes ces localités étaient déjà connues à l'époque du bronze ; elles doivent être considérées comme des lieux habités d'une façon stable, ce qui est également le cas à l'époque du fer.

Des trouvailles du second âge du fer (celui de La Tène) ont été faites dans des localités nouvelles : Ardon, Ayent, Bagnes (Bruson, La Tène II), Saint-Bernard, Binn (*ASA* 1899), Bramois (La Tène I), Chamoson, Chippis, Conthey (Aven), Ernen (Binnachern, cimetière utilisé depuis La Tène I jusqu'à l'époque romaine, découvert en 1838), Évionnaz, Ferden, Fully (sépultures), Grengiols, Grône (La Tène I), Guttet, Hérémence, Isérables (La Tène II), Kippel, Saint-Léonard, Loèche, Loèche-les-Bains, Leytron, Saint-Luc, Mage, Miège, Saint-Nicolas, Reckingen, Riddes (cimetière de La Tène I), Salins, Saxon, Sembrancher (La Tène II), Stalden (nombreux bracelets), Venthône, Vernamiège (La Tène III), Viège (id.), Visperterminen (sépultures), Zeneggen (Sisetsch, cimetière).

Les trouvailles de l'époque du fer soulèvent deux observations, relatives, l'une, au nombre des trouvailles, l'autre, aux particularités de la forme des objets. Le nombre peut être une indication de la densité de la population. A cet égard, le Valais central, avec son sol fertile et la douceur de son climat, vient en tête ; mais les cols, également, ont livré de nombreuses trouvailles qui témoignent de l'intensité du trafic passant par le Grand Saint-Bernard, la vallée de Viège, le Simplon, la vallée de Binn et se dirigeant sur l'Italie. D'autre part, le Sanetsch, la Gemmi et le Lötschberg, ainsi que le Grimsel, sans doute, étaient les routes commerciales pour le Nord. Il est probable que beaucoup de villages de montagne, où aucune trouvaille n'a été signalée, conservent encore nombre d'objets enfouis notamment sous les vieilles maisons.

Les objets de l'âge du fer sont fort divers en Valais. En premier lieu viennent les bracelets ; ils sont très nombreux et portent l'ornementation caractéristique du Valais. Ceux de Loèche-les-Bains sont effilés, courbés et ne se retrouvent que rarement ailleurs. Viennent ensuite les anneaux et les bracelets de bronze, d'argent, de jais et de verre (Conthey, Savièse et Mura près de Sierre). On a trouvé également des statuettes représentant des animaux, des hommes ou des dieux (à Sierre deux statues de divinités) ; enfin, les monnaies. F. von Duhn indique 92 monnaies préromaines, trouvées au Grand Saint-Bernard ; à Collombey et à Port-Valais on a trouvé une monnaie d'or des Salasses ; à Liddes, 5 monnaies celtiques ; à Martigny une monnaie des Séquanais ; à Ausserberg une monnaie d'or du IV^e^ s. avant J.-C., avec l'effigie d'Alexandre-le-Grand. Les bracelets et les fibules de cette époque ont une ornementation caractéristique.

L'âge du fer mit à l'honneur l'ornementation dite valaisanne. Les commencements de cette ornementation remontent à l'âge du bronze (sépultures de Sion). Le cercle avait déjà été employé comme ornement par les premiers palafittes, tout particulièrement sur les petits bracelets en bronze lamé. C'était, la plupart du temps, des cercles concentriques avec un point au milieu. L'histoire de cet ornement peut se reconstituer à peu près comme suit : sur les bracelets de Sion de la dernière époque du bronze il figure sous la forme d'une décoration très finement travaillée, ayant à chaque extrémité cinq cercles, disposés en diagonale. Il est possible que ces objets aient été importés. D'autres, qui sont des imitations manifestes des précédents, portent une ornementation formée de cercles quelque peu grossièrement travaillés, mais ce sont des pièces encore rares. Dans la 2^e^ époque du fer, les bracelets avec les cercles grossièrement travaillés deviennent fréquents. Un bracelet porte de 14 à 17 cercles, groupés par trois à chaque extrémité de la parure (à Loèche-les-Bains, on en a trouvé dix exemplaires dans la même tombe). Plus tard, les bracelets deviennent un peu plus épais, puis lourds, informes et presque fermés. L'ornement devient de plus en plus grossier et laid jusqu'à sa disparition, dans le I^er^ ou le II^e^ s. de notre ère.

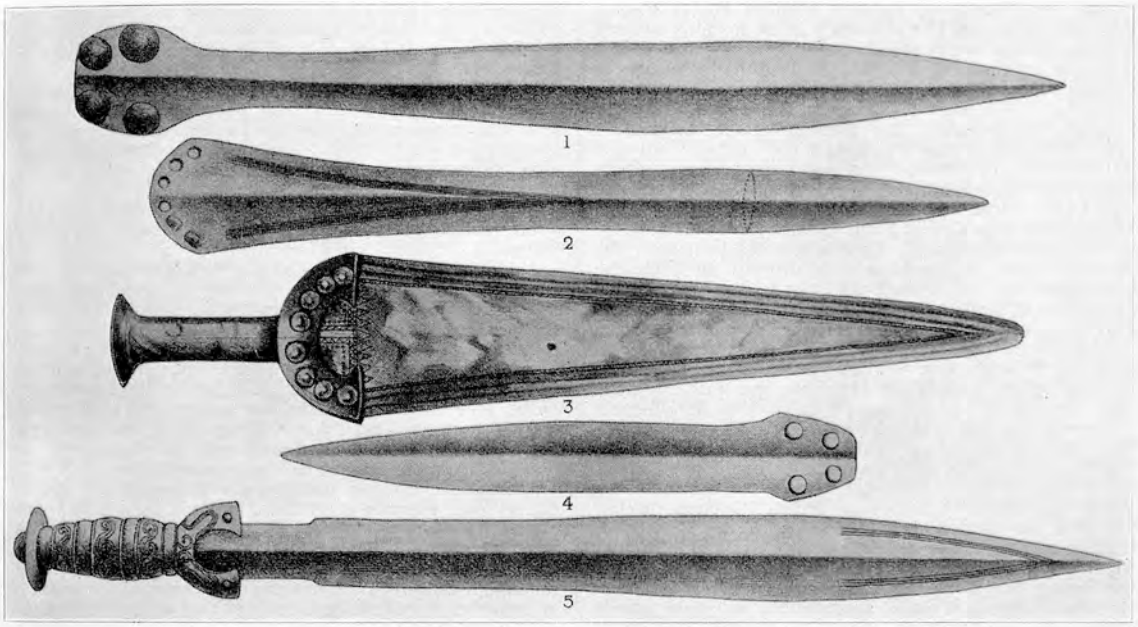

OBJETS TROUVÉS DANS LE VALAIS : 1. Épée courte en bronze, Château-Neuf près Sion (Musée hist., Berne). — 2. Épée courte en bronze, Liddes (Hospice du Grand Saint-Bernard). — 3. Poignard avec poignée en bronze, Granges (Musée hist., Berne). — 4. Poignard en bronze, Crête, près Sion (Musée de Sion). — 5. Épée avec poignée en bronze, La Plaine, près Martigny (Musée hist., Berne).

On a certains renseignements sur la population de l'âge du fer. Depuis l'âge de la pierre, les peuplades primitives s'étaient progressivement mélangées d'éléments ethniques de la race indo-germanique. A l'époque du bronze un nouveau type s'était formé, auquel vinrent s'adjoindre, à l'âge du fer, les Celtes. Les Valaisans d'alors étaient un peuple établi de façon stable sur la terre héréditaire ; ils jouissaient d'un certain bien-être. De même qu'à l'époque précédente, ils commerçaient activement avec le Nord et le Sud par les cols alpestres et établirent des centres d'activité dans les vallées latérales, dans les vallées de Binn, de Viège (Stalden), de Lötschen (Kippel), au pied de la Gemmi (Loèche-les-Bains) et dans le val d'Anniviers (Saint-Luc). Les villages montagnards connus déjà à l'époque du bronze, Ayent, Savièse, Conthey, Bagnes et la route du Saint-Bernard, gagnèrent en importance.

Deux importants témoignages écrits nous ont été transmis sur le Valais de l'époque du fer. Dans son poème *Ora Maritima*, l'auteur romain Rufus Festus Avienus, vivant au IV^e^ s., nous a laissé les plus anciens renseignements écrits sur le pays. Il s'en réfère à des écrivains grecs du V^e^ s. avant J.-C., dont les ouvrages ne nous sont pas parvenus. Il énumère les peuplades habitant la vallée, de la source du Rhône en aval : les Tylangi, les Daliterni, les Clahilci et les Lemeniens *(ager lemenicus)*. Les Tylangi et les Daliterni suivant certains auteurs seraient des Germains ; on en fait de même, mais plus dubitativement, des Clahilci, à cause de leur nom. Ainsi se vérifierait ce que dit Tite-Live (XXI, 38) que le Grand Saint-Bernard aurait été barré par des demi-Germains. Tandis que les Daliterni, les Clahilci et les Lemeniens ont disparu de l'histoire sans laisser de traces (la Dala et le Léman en seraient un souvenir), nous apprenons par César *(de Bello Gallico)* certains détails sur les Tylangi. Jean de Müller, Heierli, Œchsli, puis Zeuss et Much et d'autres, identifient les Tylangi aux Tullingi de César, cette courageuse peuplade voisine des Helvètes, qui quitta le pays avec eux, en 58, se distingua à la bataille de Bibracte et couvrit la retraite. A partir de là, ils disparaissent de l'histoire. Ils auront probablement été absorbés par les Helvètes. Un autre témoignage est fourni par l'historien Polybe († 117 av. J.-C.). Il retrace les destinées des quatre peuplades valaisannes depuis l'époque du fer. Selon lui, les Gaulois de la plaine du Pô, les Boïens, les Insubères, etc., auraient fait appel à des « Gaulois des Alpes et du Rhône » pour les aider dans leur lutte décisive contre les Romains. Ces expressions ont toujours été attribuées au Valais. Toutefois, à en juger par le nombre de ces auxiliaires, venus des Alpes, il faut qu'ils aient été rejoints par d'autres peuplades, accourues d'autres partie de la Suisse. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que des Valaisans prirent part à cette expédition. Ces troupes étaient armées de lances et de javelots. Leur première expédition italienne eut lieu en 236 av. J.-C. et se termina par un échec près de Rimini. En une seconde expédition, ces peuplades, conduites par leurs rois, le Celte Concolitan et le Germain Anroest, apparurent sur le Pô en l'an 225 av. J.-C. En un premier combat, elles vainquirent les Romains à Clusium, mais furent ensuite défaites à Telamon, sur la côte toscane. Les vaincus n'étaient vêtus que de leurs colliers et de leurs bracelets d'or. Leurs boucliers ne purent les protéger suffisamment contre les javelots des Romains et leurs glaives en métal insuffisamment dur ne purent détourner les armes de choc de l'ennemi. Une troisième et une quatrième expédition eurent lieu en 222 av. J.-C. : 30 000 Gésates accoururent au secours des Insubères. Ils furent vaincus à Clastidium (Clasteggio) par le consul Claudius Marcellus qui tua leur chef Viridomar et 10 000 de ses guerriers. Ceux qui échappèrent à la mort, s'enfuirent au delà des monts. Leur nom disparaît désormais de l'histoire, mais on admet que certains d'entre eux purent regagner le Valais. Le nom de Gaulois, attribué aux Valaisans qui firent irruption en Italie, n'a pas de signification précise quant à la race. Depuis leurs premières rencontres avec les Gaulois au temps de Brennus, les Romains appelaient indistinctement Gaulois tous leurs ennemis d'au delà des Alpes, fussent-ils Gaulois, ou Gaulois et Germains, ou simplement Germains. Dans les habitats des quatre peuplades citées à l'âge du fer en Valais, s'établirent quatre autres peuples ; César, en 57, en cite trois : les tribus celtes des Nantuates, des Véragres et des Séduniens (*de Bello Gallico* III), tandis que les Ubères, tribu des Lépontins, occupaient vraisemblablement l'ancien domaine des Tylangi. Leur nom est inscrit, avec celui des trois autres tribus valaisannes, sur le monument de la Turbie, parmi les peuples sujets des Romains, en l'an 7 av. J.-C. [L. Mr.]

III. **Histoire.** 1. DE L'ÉPOQUE ROMAINE A 1798. Dès le milieu du I^er^ s. avant J.-C., l'histoire du Valais s'appuie sur des faits certains. A cette époque, les environs de Martigny étaient habités par les *Véragres* dont la ville principale était *Octodurum*, Octodure (forteresse dans un défilé) ; plus à l'Est étaient établis les *Séduniens*, autour de leur capitale *Sedunum*, Sion (château sur une colline), tandis que la plaine, d'Octodure au Léman, était occupée par les *Nantuates* avec, comme chef-lieu, *Tarnaiae*. Ces peuplades étaient de race celtique. Au temps d'Auguste, la partie supérieure de la vallée, jusqu'aux sources du Rhône, était habitée par les *Ubères*, de race lépontienne.

En 57 avant J.-C., César chargea Servius Galba de conquérir le Valais. Les trois peuples unis résistèrent avec vaillance aux attaques des Romains, et, s'il est vrai que ceux-ci remportèrent finalement la victoire à Octodure, le général romain dut néanmoins abandonner le pays sans l'avoir soumis. Cette conquête définitive était réservée à l'empereur Auguste qui l'accomplit après avoir subjugué les Salasses de la vallée d'Aoste (25 av. J.-C.).

Le Valais sous les Romains. Le Valais fut incorporé à la province de Rhétie, gouvernée par un préfet impérial. Les quatre peuplades de la vallée du Rhône formaient chacune une cité *(civitas)*, qui se gouvernait selon ses coutumes, tout en restant sujette des Romains, et tenue à payer l'impôt. Le joug de l'empire était si léger que les Séduniens dès l'an 7 ou 8 av. J.-C., et les Nantuates peu après, élevèrent, à Tarnaiæ, un monument à Auguste, leur protecteur. Vers l'année 22 ap. J.-C., ce furent les quatre cités ensemble qui dédièrent un monument au jeune Drusus, fils unique de l'empereur Tibère.

L'empereur Claude montra une bienveillance particulière aux peuples du Valais, qui comptaient encore parmi les étrangers *(peregrini)*, en leur accordant le droit latin *(jus Latii)*, et bientôt après, le plein droit de cité. Ils devenaient ainsi citoyens romains *(cives romani)*. Octodure devint forum impérial (marché), et reçut le nom officiel, qui se lit sur les bornes milliaires de *Forum Claudia Vallense*.

Le commerce prit un plus grand développement par la construction (vers 47) de la voie militaire du mont Pœninus (plus tard appelé Saint-Bernard), qui se dirigeait vers Moudon et Soleure, et par celle du Simplon (vers 196). Le Valais exportait du bétail, du gibier, des produits laitiers, et achetait au dehors des fruits, du vin, des objets d'art et de luxe. Les Valaisans incorporés dans l'armée romaine étaient regardés comme d'excellents soldats ; ils formaient un corps spécial de cavalerie *(ala Vallensium)*, fort de 500 hommes. Ceci prouve que le pays jouissait d'un état social assez élevé et d'un certain bien-être.

Probablement vers la moitié du II^e^ s., sous le règne de Marc Aurèle, le Valais fut détaché de la Rhétie et forma avec la haute vallée de l'Isère une province particulière, fraction elle-même de la préfecture des Alpes occidentales. Vers la fin du III^e^ s., elle porta le nom de province des Alpes graies et pennines et fut divisée en cité de Tarentaise *(civitas Tarentasia)*, et cité des Valaisans *(civitas Vallensium)*, nom sous lequel les quatre peuplades de la vallée étaient réunies en un seul peuple. Le pays s'appelait *Vallis pœnina*, et plus tard, simplement Vallis (vallée). L'antique Octodure était la ville principale, avec laquelle Sedunum et Tarnaiæ ne tardèrent pas à rivaliser pour le premier rang. On voit donc que le nom du Valais et son unité nationale, qui, brisée après l'époque carolingienne, fut restaurée plus tard par les dizains supérieurs, sont un héritage de la domination romaine.

C'est à l'époque romaine également, qu'il faut faire remonter les origines chrétiennes du Valais. Outre le martyre de saint Maurice et de ses compagnons (vers 285 ou 286), le préteur Asclepiodotus fit apposer le monogramme du Christ sur un édifice public qu'il construisit à Sion (377) ; l'évêque saint Théodore, qui avait son siège à Octodure, est mentionné au concile d'Aquilée en 381, et assiste très probablement aussi au concile de Milan (390).

Le Valais sous les Burgondes. Les Burgondes occupèrent le Valais vers 455-457 ; ils étaient chrétiens ; mais leurs souverains professaient l'arianisme. Le roi Sigismond revint à la foi catholique avec son peuple. Ce prince bâtit en 515 une nouvelle église sur le tombeau des martyrs thébains et un monastère qui a résisté à l'assaut des siècles et fleurit encore aujourd'hui, Saint-Maurice.

Le dernier roi burgonde fut vaincu par les Francs, qui soumirent le Valais à leur domination (534). Ils laissèrent subsister la Burgondie comme nation, avec ses lois et ses usages, et lui imposèrent seulement leur système de division administrative en comtés. Le Valais, dans ses anciennes limites, jusqu'à l'Eau froide de Villeneuve, forma un pays particulier : *pagus Vallensis.* Sion devint capitale et ville épiscopale (vers 585).

Il semble bien que le Valais avait, à cette époque, une certaine importance. A Saint-Maurice et à Sion, les Mérovingiens avaient ouvert un atelier monétaire. Charlemagne passa probablement par le Saint-Bernard pour se rendre en Italie. Une tradition constante veut que le grand souverain ait manifesté son intérêt éclairé à l'abbaye de Saint-Maurice, et que plusieurs privilèges de l'église de Sion remontent jusqu'à lui.

C'est probablement à la fin de l'époque franque qu'il faut fixer l'immigration des Alémannes dans la haute vallée du Rhône. Du Nord de l'Helvétie où ils étaient établis depuis le IVe s., ils pénétrèrent en Valais par la vallée de Hasli, et occupèrent peu à peu le pays jusqu'à Loèche au XIIIe s. et jusqu'à Sierre vers le XVe s. Ils parlaient l'allemand, et la limite des langues suivit les progrès de leur établissement en Valais.

Le démembrement de l'empire carolingien par le traité de Verdun (843) fit du Valais et de la Bourgogne une partie du royaume de Lotharingie, lequel ne tarda pas à se disloquer. Le Valais suivit alors les destinées du royaume de Bourgogne, fondé en 888 par le comte Rodolphe à Saint-Maurice, dont il était abbé commendataire.

Le Valais depuis 999. — a) L'apogée de la puissance épiscopale. C'est de l'époque du royaume de Bourgogne que date l'histoire propre du Valais. Le point de départ en est l'acte du roi Rodolphe III, qui, étant sans postérité, fit don, à perpétuité, du comté de Valais, avec tous ses droits et domaines, à l'évêque Hugue et à ses successeurs sur le siège épiscopal de Sion (999). De ce fait, l'évêque de Sion devenait vassal du roi de Bourgogne qui lui avait donné le Valais en fief ; quand la Bourgogne fut réunie à la couronne impériale, le Valais fit partie du « Saint empire romain-germanique », et l'évêque de Sion devint, en sa qualité de comte du Valais, feudataire de l'empereur (1032).

Ce comté donné à l'évêque n'avait cependant plus l'extension de l'ancien *pagus Vallensis.* En effet, la région située entre la croix d'Ottan près du Trient et le Léman, s'était séparée du reste du Valais, pour former un pays appelé Chablais *(pagus caputlacensis).* Cette séparation se produisit probablement lors de la fondation du royaume de Bourgogne en 888 ; en tout cas pas avant 839, ni après 921. Le comté de Valais comprenait la vallée du Rhône, avec les vallées latérales, de la croix d'Ottan jusqu'à la Furka. Le diocèse de Sion, par contre, conserva ses anciennes limites jusqu'à Saint-Gingolphe et jusqu'à l'Eau froide de Villeneuve.

L'évêque de Sion était, en sa qualité de comte, représentant de l'autorité impériale en Valais, et, à ce titre, recevait de l'empereur les droits régaliens. Ceux-ci conféraient à l'évêque l'administration de la justice et de l'armée, le droit de chancellerie et de police, la surveillance des marchés et de la grand'route *(strata regia)* qui traversait toute la vallée. Il disposait des revenus de la couronne, des douanes et des péages ; mais ces sommes servaient en grande partie à payer les fonctionnaires. Comme prince séculier, il gouvernait librement le pays et rendait la justice en dernière instance.

Nous manquons presque totalement de documents relatifs aux premiers temps du régime épiscopal. Les plus anciens remontent à la fin du XIe s., et font voir qu'à ce moment, l'évêque n'était plus en pleine possession du domaine donné par Rodolphe III. Une partie des biens avait passé à l'abbaye de Saint-Maurice, au Saint-Bernard, à d'autres seigneuries ecclésiastiques, et surtout à la maison des comtes de Savoie. Nous ignorons complètement comment se firent ces acquisitions. Toujours est-il que, dès le début du XIe s., Humbert aux Blanches Mains, de la maison de Maurienne-Savoie, comte de Chablais, jouissait d'une haute considération et posait alors les bases de la future puissance de sa famille. Il était avoué de Saint-Maurice et le plus grand propriétaire foncier en Chablais et sur les rives du lac. Dans le comté de Valais aussi, il possédait de nombreux domaines et exerçait une influence prépondérante. Ayant réussi à faire nommer son fils Aimon au siège épiscopal de Sion (1037), il mit, par là-même, tout le Valais dans une étroite dépendance vis-à-vis de la Savoie. Vers la fin du XIe s., la région en dessous de la Morge de Conthey était, presque en entier, devenue domaine savoyard, à l'exception de Martigny. Chamoson, Ardon et Massonger en Chablais, qui étaient seigneuries épiscopales. L'évêque possédait, en outre, des droits importants sur les rives du Léman, pour lesquels il devait prêter hommage au comte.

En dessus de la Morge, par contre, l'évêque était le principal propriétaire foncier. Il possédait les plus importantes localités, comme la ville de Sion, Sierre, une partie de Rarogne, Viège, la vallée de Saint-Nicolas, Simplon et la majeure partie de Conches. Loèche et Naters, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Maurice et que l'empereur Henri IV donna à l'évêque Ermanfroi, furent définitivement réunis par l'évêque saint Garin au domaine épiscopal en 1138. Ces deux villages devinrent bientôt des centres administratifs importants.

Le chapitre de la cathédrale possédait, lui aussi, des biens considérables dans le Haut-Valais, et dans le val d'Hérens. D'autres terres furent données par l'évêque en fief à des seigneurs séculiers ; certaines seigneuries étaient attachées comme fief à des charges dépendant de l'évêque. La Savoie possédait dans le Haut-Valais le comté de Mörel, et inféodait Bas-Châtillon et Lötschen aux seigneurs de la Tour.

L'évêque exerçait ses droits séculiers par l'intermédiaire de fonctionnaires : les charges de ceux-ci étaient considérées comme des fiefs.

On mentionne en 1054 un avoué épiscopal *(advocatus).* Vers la fin du XIIe s., c'est le vidame *(vicedominus)* qui apparaît comme le premier fonctionnaire. Il était chargé de l'administration et de la justice, et de tenir les plaids *(placita),* assemblées des gens d'une seigneurie épiscopale, qui avait lieu chaque année, en plein air, aux mois de mai et d'octobre. On y traitait des intérêts économiques communs, on cherchait à résoudre les conflits. C'est de ces plaids que sortirent plus tard les assemblées de dizains. L'évêque avait établi des vidames à Sion, Sierre, Anniviers, Loèche, Rarogne, Viège, Naters, Chamoson-Ardon, Martigny et Massonger. Un autre fonctionnaire important était le major, qui avait à percevoir, au nom du seigneur, les impôts et autres redevances. Comme le vidame, le major ne tarda pas à prendre rang parmi les conseillers de l'évêque, qui en vint même à confier au major, en plusieurs localités, des pouvoirs seigneuriaux et judiciaires assez étendus. Le nom du château de Majorie à Sion vient du major qui y avait sa résidence. Depuis qu'au XVe s. la charge du major passa aux mains des dizains, elle fut remplacée, en certains endroits, par celle du châtelain. Le métral, primitivement employé de ferme, devint l'aide et le sous-ordre du major. Le sautier enfin, était un officier de police. Toutes ces charges étaient héréditaires.

Le domaine foncier du comté était alors divisé en métairies ou seigneuries, données généralement en fief aux fonctionnaires. Les terres d'une seigneurie se

répartissaient : 1, en celles que le maître se réservait et faisait cultiver lui-même ; 2, en fermes qui demeuraient aux mains des paysans ; 3, en biens banaux, alpages, pâturages et forêts que le seigneur laissait à l'usage commun de ses fermiers.

Les paysans se livraient à l'élevage du bétail, à la culture des champs et des prairies, souvent aussi à celle de la vigne. Ils formaient la classe des sujets, en leur qualité de tenanciers héréditaires ; en cas de vente de la seigneurie, ils appartenaient au nouveau maître, sans pour cela perdre leurs terres ; bien plus, ils avaient même le droit de les aliéner. En échange des biens que le seigneur leur laissait, ils lui devaient le *servis (servitium)*, impôt foncier en nature ou en numéraire. Si le seigneur changeait, ils étaient tenus de lui offrir des dons appelés *plaids (placitum)*. Ils devaient lui rendre hommage par le serment de fidélité *(homagium)*, faire pour lui des corvées à jour fixe, et le suivre à la guerre. Une classe particulière du peuple était formée par les taillables, astreints à un impôt spécial appelé taille. Ils étaient, sans être esclaves, attachés à la glèbe. L'Église avait droit aux dîmes, soit le dixième des produits du sol : cette taxe passa plus tard aux mains des laïcs.

En réalité, le paysan ne souffrait pas plus de ces charges que nous-mêmes des impôts actuels, car leurs obligations envers le seigneur étaient toujours proportionnées à l'état des récoltes ; les années maigres, ils n'avaient rien ou très peu de chose à livrer. Les marchés étaient bien fréquentés et facilitaient les transactions de bétail ou de produits du sol. Le peuple vivait heureux, et, dans les périodes paisibles, dans une aisance presque générale. Les fonctionnaires qui se distinguaient par leur fidélité au service du comte-évêque, par leur prudence et leur courage, parvenaient souvent à la liberté complète, à une réelle puissance et à la considération générale : ils formèrent la classe des nobles. La chevalerie, composée d'hommes libres et de sujets, qui combattaient à cheval dans les guerres, formèrent une noblesse particulière. Le Valais possède encore une soixantaine de ruines de châteaux-forts du moyen âge, habités jadis par de nobles chevaliers.

Le Bas-Valais, domaine savoyard, faisait partie, au commencement du XIV^e^ s., du gouvernement du Chablais, placé sous l'autorité du châtelain de Chillon. Il était divisé en six châtellenies : celles de Chillon, de Saint-Maurice-Monthey, de Sembrancher, de Saillon, de Saxon et de Conthey. Chacune avait son châtelain,

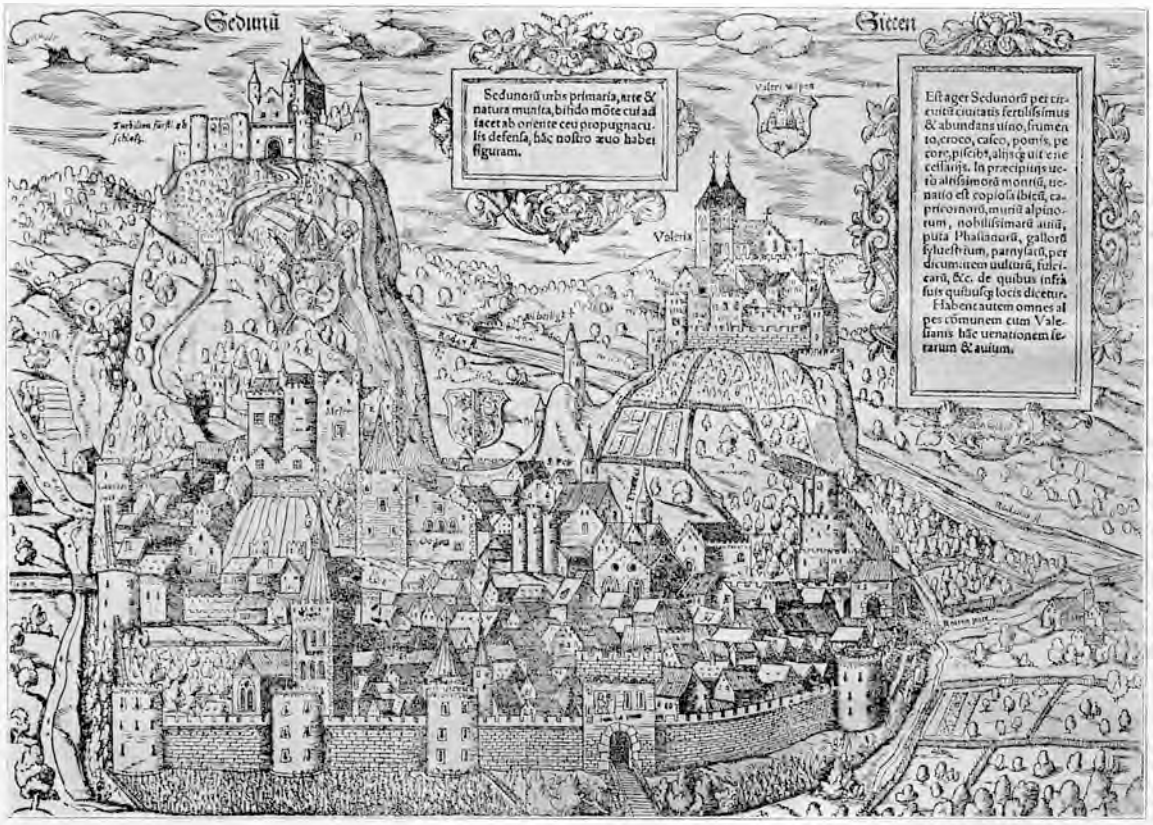

Valais. Sion au milieu du XVI^e^ s. D'après une gravure de Johannes Kalbermatten (Bibliothèque Nationale, Berne).

résidant au bourg, centre important de l'administration, des foires et des marchés. Le châtelain avait à ses ordres des métraux et des sautiers.

La période qui s'étend jusqu'à la fin du XIII^e^ s. peut être regardée comme la plus florissante du régime épiscopal. Ce n'est pas à dire que les évêques aient jamais pu exercer leur pouvoir dans une complète tranquillité : ils eurent tout d'abord à lutter contre des ennemis du dehors, pour défendre l'indépendance du pays. Le duc de Zähringen avait obtenu de l'empereur l'avouerie des diocèses de la Suisse romande ; ceci faisait perdre au Valais le privilège de l'immédiateté impériale et contraignait l'évêque à recevoir les régales des mains du duc (1162). Quelque vingt ans plus tard, ce droit ayant passé à la Savoie, la situation du Valais ne s'en trouva pas améliorée ; au contraire, entre les mains de la Savoie, ce droit d'investiture devenait un moyen facile de s'immiscer dans les affaires valaisannes, et de réaliser progressivement le projet cher aux comtes de Savoie, depuis Humbert III († 1189) : restreindre les droits de l'évêque de Sion au seul territoire haut-valaisan. Le

conflit entre l'énergique évêque Conon et la Savoie (1179), dont on ignore les causes, fut le point de départ d'une lutte séculaire entre les deux pays voisins. S'il est vrai que l'empereur Henri VI reconnut solennellement l'immédiateté impériale du Valais, par un diplôme délivré à Bâle (7 mai 1189) en faveur de l'évêque Guillaume II, la Savoie, néanmoins, réussit un peu plus tard à s'emparer de nouveau du droit d'investiture, et à le conserver longtemps.

Les tentatives répétées des Zähringen pour affirmer leurs prétentions sur la vallée du Rhône furent définitivement brisées en 1211 à Ulrichen, où les Valaisans, sous la conduite de leur évêque Landri de Mont (1206-1237), infligèrent au duc Bertold V une sanglante défaite. L'évêque Landri dut défendre énergiquement ses droits contre l'un de ses propres vassaux, le baron de la Tour, qui était également vassal de la Savoie (1210 et 1219) ; puis contre les entreprises militaires de Thomas de Savoie (1223) et de son fils Aimon de Chablais, qui fit construire sur territoire épiscopal la forteresse de Montorge (1233) et chercha tous les moyens de provoquer des conflits. On conclut finalement la paix, sur la base de concessions réciproques ; le château de Montorge fut cédé à l'évêque. L'évêque Henri de Rarogne (1243-1271) s'assura l'appui de Berne par une alliance conclue pour dix ans (Loèche, 17 juil. 1252), car le comte Pierre II de Savoie, dont la puissance ne cessait de grandir en Suisse romande, menaçait de nouveau le comté épiscopal. En 1260, il envahit le Valais à l'improviste, enleva les forteresses de Martigny et du Crest et força l'évêque Henri à signer le traité du 5 sept. 1260, qui donna à la Savoie tout le pays en dessous de la Morge.

Non content de ce résultat, Pierre construisit à Nendaz, sur la frontière des deux comtés, le château de Brignon, et fit occuper celui de Montorge. Henri réussit à reconquérir cette dernière forteresse en 1264. Après une trêve que Pierre utilisa pour préparer une nouvelle attaque, il se jeta sur l'armée épiscopale et la défit à Riddes en mai 1266, puis il mit le siège devant Sion. La paix fut conclue aux mêmes conditions qu'en 1260 ; mais après la mort de Pierre, l'évêque obtint de son successeur, le comte Philippe, une revision du traité et la restitution de ses domaines du Bas-Valais.

Vers la fin du XIII^e^ s., quelques membres de la noblesse voulurent profiter de la situation affaiblie de l'Église, pour s'approprier un certain nombre de fiefs épiscopaux. L'évêque Boniface de Challant (1289-1308), prince éclairé, à qui l'on doit le château de Tourbillon (1294), réclama avec force la soumission des mutins. A la tête de ceux-ci se trouvait Pierre de la Tour, qui prit les armes, dès 1294 probablement. L'évêque, ne se sentant pas assez fort, conclut une alliance de dix ans avec la ville de Berne, le comte de Viège et la commune de Loèche (4 avril 1296). La noblesse révoltée était, de son côté, soutenue par quelques seigneurs de l'Oberland bernois. L'évêque, aidé du comte de Viège et de tous ses fidèles sujets, infligea une défaite décisive à ses adversaires, près de la Souste de Loèche, sur les rives du Rhône, en un endroit appelé depuis lors « Pré des soupirs », *Seufzermatten* (1296). Les rebelles, et Pierre de la Tour le premier, ayant reconnu la suzeraineté de l'évêque, furent mis en liberté dès 1299. Anselme de Saxon seul, convaincu de haute trahison, fut décapité à Sion. Deux ans plus tard, Boniface parvint à régler avantageusement de nouvelles difficultés qui s'étaient élevées avec la Savoie.

b) Les communes commencent à s'immiscer dans le gouvernement du pays. Dans la période qui s'ouvre au XIV^e^ s., nous voyons le peuple, représenté par les communes, entrer graduellement dans le gouvernement du pays ; par exemple, en 1301, pour traiter de la paix avec la Savoie. Les assemblées qui avaient lieu deux fois par an dans les différentes circonscriptions administratives sous la présidence du vidame, fournissaient tout naturellement au peuple l'occasion de s'unir plus fortement en communes pour la défense de leurs franchises. L'existence de ces groupements remonte peut-être au XII^e^ s. déjà. Vers la fin du XIII^e^ s., certains villages commencèrent à se séparer de la grande commune ou paroisse primitive, pour administrer eux-mêmes les biens banaux dont ils avaient demandé le partage. Mais, malgré cela, ils conservèrent des liens nécessaires avec leur commune-mère, où continuaient à résider le vidame ou le major, ainsi que le curé. Toutes ces communes ne cessaient pas de former une division administrative qui, depuis le milieu du XIV^e^ s., prit le nom de dizain. Il y eut au début, dans le Valais épiscopal, dix cercles ou seigneuries, semble-t-il : Ernen (Conches), Naters, Viège, Rarogne, Loèche, Sierre (Géronde), Sion, Chamoson-Ardon, Martigny et Massonger. Chacun formait un dixième de la terre épiscopale, d'où le nom de dizain. Lorsque le Valais en dessous de la Morge passa à la Savoie (fin du XIV^e^ s.), il ne resta plus que les sept dizains du Haut-Valais.

Le peuple avait fidèlement soutenu ses princes dans les luttes contre les ennemis du dehors et de l'intérieur ; aussi les évêques surent-ils reconnaître ses services en lui accordant des droits importants. Les communes prirent rang après le chapitre et les fonctionnaires dans les Conseils de l'évêque-comte ; ainsi prit naissance la diète, ou conseil général *(consilium generale terrae Vallesii)*, à laquelle participaient régulièrement les représentants des communes, et, depuis la seconde moitié du XIV^e^ s., ceux des dizains. Depuis 1277, l'évêque nommait un capitaine du pays ou bailli, pour l'assister dans le gouvernement, le commandement des troupes et l'administration de la justice. Plus tard, l'évêque nomma aussi un juge du pays. La présidence de la diète revenait à l'évêque, ou en son absence, au capitaine du pays.

L'exemple des cantons primitifs luttant pour leur liberté eut certainement à cette époque une grande influence sur le développement de l'esprit d'indépendance en Valais. L'évêque Aimon de la Tour lui-même, s'en référant à la charte impériale d'Henri VI, de 1189, et soutenu par les communes, refusa de recevoir l'investiture de la Savoie (1323). Il eut la joie de terminer ce conflit à son avantage, la Savoie renonçant à son droit d'investiture sur le comté du Valais (1337).

Le règne de Guichard Tavel (1342-1375) ne fut pas heureux. Apparenté à la maison de Savoie et soutenu par elle, cet évêque ne tarda pas à se brouiller avec le chapitre et la ville de Sion. Dans ses démêlés avec Pierre de la Tour, il se vit abandonné par ses sujets, toujours plus avides de liberté ; les dizains supérieurs étaient même ouvertement partisans de la Tour. L'évêque demanda l'intervention du comte vert, Amédée VI, qui saisit avec empressement cette occasion de préparer la conquête du Valais. La ville de Sion fut prise par le Savoyard qui marcha jusqu'à Salquenen, où il exigea des communes la soumission et une grosse indemnité de guerre (avril 1352). Cependant les communes s'étaient de nouveau emparées de la ville de Sion. Le comte revint l'assiéger, et, grâce à son armée nombreuse, triompha de la résistance acharnée des défenseurs, reprit la ville, la pilla à fond et la livra aux flammes. Le 8 nov. 1352, le vainqueur imposa aux Valaisans les plus dures conditions de paix. Elles furent en apparence acceptées, mais les communes du Haut-Valais ne songeaient à rien moins qu'à se soumettre, et cherchaient plutôt un appui auprès des cantons suisses. Les autres communes, qui souffraient vivement de leur défaite, en appelèrent à la médiation de l'empereur Charles IV. Celui-ci confirma l'immédiateté impériale et assura le Valais de sa haute protection (31 août 1354), mais ce fut tout. Les communes supérieures, jusqu'à la Raspille, jurèrent alors entre elles une alliance offensive et défensive (10 avril 1355).

La paix d'Évian (11 mars 1361) vint mettre un terme à ces querelles stériles ; le comte, voyant qu'il n'avait rien à y gagner, renonça à la charge de capitaine du pays et à toute immixtion dans les affaires valaisannes ; les communes, par contre, eurent la satisfaction de voir aboutir leurs efforts tenaces pour l'indépendance de la patrie. Plus tard, l'évêque, pour affirmer cette indépendance, prit le titre de comte et préfet du Valais *(comes et praefectus Vallesii)*. L'évêque Tavel avait acquis en 1373 le château de la Majorie qui devint et resta, jusqu'en 1788, la résidence des évêques de Sion.

Le conflit entre le baron de la Tour et l'évêque

s'étant rallumé, celui-ci chercha un appui auprès des communes, tandis que son adversaire demandait l'aide de la Savoie. Les machinations des La Tour provoquèrent l'assassinat de la comtesse de Blandrate et de son jeune fils au pont de Naters (3 nov. 1365) ; le baron eut à subir encore le siège de son château de Bas-Châtillon (1367). La paix de Saint-Maurice mit fin aux démêlés avec la Savoie (juin 1370) ; Antoine de la Tour dut se soumettre et rendre hommage à l'évêque qui avait su repousser toute nouvelle immixtion de la Savoie. Antoine de la Tour, cependant, jura de se venger ; le 8 août 1375, il pénétrait par surprise dans l'enceinte du château de la Soie et faisait jeter le vieil évêque dans un précipice. Ce crime suscita une réprobation générale dans le peuple. Antoine de la Tour subit une complète défaite à Saint-Léonard, sa forteresse de Châtillon fut assiégée, et lui-

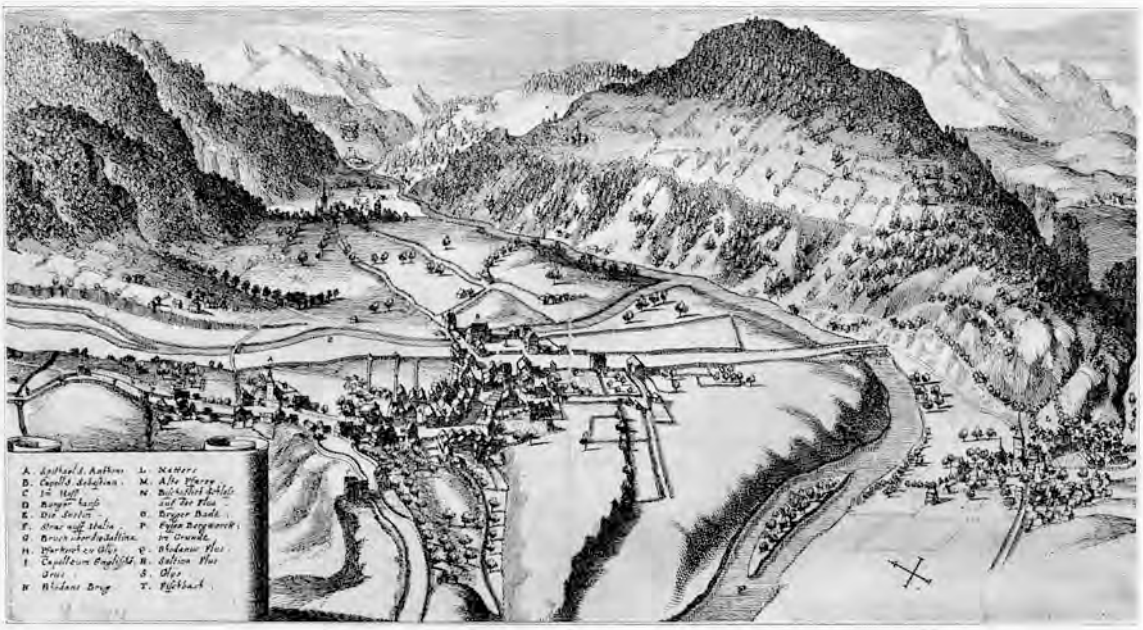

Valais. Brigue et Naters en 1654. D'après une gravure sur cuivre de la *Topographie* de Matth. Merian.

même, avec toute sa famille, banni pour toujours du pays. Les biens de la maison de la Tour furent achetés pour le diocèse, par l'évêque Édouard de Savoie (1376-1386).

Ce prince ne sut pas gagner l'amour de son peuple. Dès 1378, il eut à apaiser un soulèvement des communes de Conches, auxquelles il dut donner confirmation de leurs libertés ; six ans plus tard, il fut forcé de s'enfuir, devant la révolte de la noblesse et du peuple, qui détruisirent les châteaux épiscopaux et portèrent la dévastation en territoire savoyard. Le comte Amédée VII de Savoie, le comte rouge, ne tarda pas à se venger : il prit Sion qu'il détruisit en partie, occupa les châteaux, réclama pour lui les possessions épiscopales en dessous de la Morge, plus une forte indemnité de guerre. L'année suivante, il remonta la vallée du Rhône jusqu'à Salquenen, pour contraindre les communes du Haut à payer leur part d'indemnité, mais sans succès. Enfin, en décembre 1388, eut lieu la grande bataille de Viège, dans laquelle Rodolphe de Gruyère, qui commandait l'armée savoyarde, subit une sanglante défaite. Les communes avaient une fois encore sauvé leur indépendance. La paix fut signée le 24 nov. 1392 et renouvelée sept ans plus tard : elle fixait la Morge de Conthey comme limite entre les deux pays.

c) Les dizains associés au gouvernement du pays. Depuis la seconde moitié du XIV^e^ s., l'influence des communes, dont les représentants à la diète avaient été appelés, depuis plus de cent ans, à prendre part au gouvernement épiscopal, n'avait cessé de s'accroître. Dans les guerres contre la Savoie, elles avaient pris conscience de leur force, qui leur permit de défendre seules leurs libertés. A l'époque suivante, les succès obtenus devaient naturellement les conduire à réclamer des droits nouveaux, et même celui de gouverner le pays, conjointement avec l'évêque. C'est vers ce but que tendirent, sans se lasser, les efforts des députés des dizains, qui aimaient à prendre le titre de « Patriotes ».

Leur premier souci fut d'obtenir le droit de participer à l'élection de l'évêque de Sion, pour empêcher la désignation d'un étranger, surtout d'un Savoyard. Ils réussirent, en effet, à faire nommer évêque par Rome, en 1392, Guillaume V de Rarogne, dont le père, Pierre de Rarogne, avait tenu le parti des Patriotes dans la guerre contre la Savoie. Avec lui commença la longue série des évêques haut-valaisans, qui occupèrent, pendant près de 500 ans, le siège de saint Théodore. Le traité d'alliance, conclu en 1403 avec Lucerne, Uri et Unterwald rapprocha l'évêque et les dizains des cantons suisses, tandis que l'accord de 1410 avec la Savoie leur donnait quelque répit de ce côté.

La guerre de Rarogne. Pierre de Rarogne étant mort, son fils Guichard fut nommé grand bailli par l'évêque, Guillaume VI, lui-même neveu de Guichard. Celui-ci, ambitieux et orgueilleux, se comporta durement vis-à-vis du peuple. Il obtint même de l'empereur Sigismond, à Seravalle, le 13 mars 1414, le transfert à son profit et à celui de ses héritiers, de tous les droits de souveraineté sur le comté du Valais. Ces prétentions eurent pour effet de soulever tout le pays, comme un seul homme, contre la maison de Rarogne. La révolte se manifesta pour la première fois, au début de l'année 1415, à Brigue, où une association dite « du chien », portant comme emblème une chienne avec ses petits, réunissait les Patriotes sous sa bannière. Au mois de juin, la même bannière, entourée d'une foule menaçante, flottait sous les murs du château de la Soie, où l'évêque, avec son oncle Guichard et la famille de celui-ci, se croyait en sûreté. Il fut cependant forcé de faire à ses sujets d'importantes concessions : assentiment des dizains au choix du grand bailli, qui serait dorénavant responsable devant l'évêque et les dizains ; participation

des dizains au gouvernement ; cession provisoire aux dizains des anciens domaines de la famille de la Tour à Châtillon et à Lötschen.

Guichard en appela vainement à Berne et à l'empereur Sigismond ; le 4 mai 1416, il se vengea en attirant dans une embuscade les membres de la diète, qu'il avait convoqués à Platta, près de Sion, et les fit assommer par ses gens d'armes. Le peuple, indigné de cet attentat, se réunit le lendemain à Salquenen, à l'hospice Saint-Jean, et proclama sa séparation d'avec la maison de Rarogne. Le château de Beauregard fut livré aux flammes. Une suspension d'armes fut conclue, qui se transforma, le 21 juin de l'année suivante, en traité de paix entre la Savoie et le Valais ; mais les Patriotes n'en incendièrent pas moins les deux forteresses de Tourbillon et de Montorge. Et comme Berne menaçait de prendre fait et cause pour Guichard, les dizains de Conches (1416), de Brigue, de Viège, de Sion et de Sierre (1417), renouvelèrent l'alliance avec les trois cantons. Schwyz, Zurich, Glaris et Zoug, tentèrent de s'entremettre pour arriver à un arrangement. Mais les Valaisans mirent de nouveau le siège devant le château de la Soie, qui dut se rendre ; il fut incendié et complètement détruit (sept. 1417), après que Guichard et sa famille eurent obtenu de se retirer librement à Berne. Les Valaisans refusèrent tout accommodement, leur obstination faillit même allumer la guerre entre les cantons suisses. La situation devint encore plus tendue du fait des brigandages exercés sur le versant Sud des Alpes bernoises par Guichard, et surtout par l'attaque inopinée des bandes bernoises qui, descendant par le Sanetsch, prirent sans coup férir la ville de Sion, le 17 oct. 1418, pillèrent la cathédrale et le château épiscopal, incendièrent la ville et plusieurs villages situés au Nord de Sion. 36 Valaisans furent tués.

L'année suivante, Berne résolut d'entreprendre une expédition militaire de grande envergure contre le Valais. Dès l'été 1419, des bandes pénétrèrent dans le pays par la Gemmi, le Sanetsch, le Grimsel ; c'est par ce dernier col que devait arriver l'armée, forte de 13 000 hommes. L'avant-garde avait déjà incendié les premiers villages de la haute vallée, lorsqu'elle se heurta à une troupe de quelque 700 Valaisans, réunie près d'Ulrichen. Ceux-ci infligèrent aux envahisseurs une sanglante défaite (1er oct. 1419). L'armée bernoise, poursuivie par les vainqueurs, s'enfuit dans la nuit par le Grimsel. Les Valaisans avaient perdu 50 hommes. Quant aux Bernois qui avaient passé par le Sanetsch, ils se heurtèrent également à une vive résistance près de Chandolin et de Grimisuat, et furent contraints de se retirer sans gloire, après avoir incendié quatre villages. Les pourparlers de paix s'engagèrent par l'entremise de la Savoie, de l'archevêque de Tarentaise et de l'évêque de Lausanne. Guichard de Rarogne dut reconnaître la suzeraineté de l'évêque de Sion, et on lui restitua ses biens avec une indemnité ; la cathédrale rentra en possession des pièces du trésor qui avaient été emportées (7 févr. 1420). La puissance de la maison de Rarogne était anéantie ; Guichard, ainsi que son neveu Guillaume VI, finirent leurs jours à l'étranger.

L'évêque André de Gualdo, que le Concile de Constance avait nommé en 1418 administrateur du diocèse, étant devenu évêque de Sion, accorda une constitution qui donnait à ses sujets des droits considérables : celui de participer au gouvernement, d'élire librement les deux représentants des dizains à la diète, de nommer des fonctionnaires épiscopaux avec l'assentiment des députés, et les majors ou châtelains (16 mars 1435). Non contents de ces concessions, une troupe de 2000 hommes eut la hardiesse de se présenter, en armes, à l'évêque Guillaume VII de Rarogne (1437-1451), dans son château de Naters et de lui imposer les *Articles de Naters* (28 janv. 1446), qui ne comportaient rien moins qu'une renonciation aux principales prérogatives souveraines. L'évêque, cédant à la violence, les accepta pour la durée de son règne. Son successeur, Henri d'Asperlin (1451-1457), fit de la suppression des Articles de Naters, la condition de son acceptation de l'épiscopat. Les députés des dizains préférèrent en passer par là, plutôt que de se voir nommer un évêque étranger. Guillaume VII fut plus heureux dans ses ententes avec Berne et la Savoie, qui lui donnaient un appui contre les prétentions des Patriotes (31 août 1446). L'évêque Asperlin, à son tour, conclut avec Milan et les États de l'Italie du Nord, un accord qui fut grandement profitable au pays, en lui donnant la paix et des avantages commerciaux (31 août 1454).

Guerre de Savoie. Il était réservé à l'évêque Walther II Supersaxo (1457-1482), de chasser définitivement du pays l'antique ennemi héréditaire, la Savoie, et de reconquérir les droits souverains, jadis donnés aux évêques de Sion sur le Valais. On avait, il est vrai, bien oublié, depuis le XIIIe s., l'acte de donation de Rodolphe III, de 999, et l'on se basait sur une prétendue donation de Charlemagne (d'où le nom de Carolinet donné à la charte supposée) à saint Théodule. Il y avait évidemment là une confusion : on préférait imaginer le grand empereur et le saint patron du pays présidé à la création du comté de Valais, plutôt que l'insignifiant roi Rodolphe et le très ignoré évêque Hugue, Mais il est clair que cette grossière erreur ne pouvait porter nul préjudice aux droits, par ailleurs si bien fondés, de l'évêque de Sion.

La Savoie, elle-même, fournit une raison à la déclaration de guerre, en donnant asile, au mépris du traité de 1446, au transfuge Rodolphe d'Asperlin. Des querelles éclatèrent entre Savoyards et gens de l'évêque. La Savoie prit des mesures économiques gênantes pour le Valais. La duchesse Yolande chercha du secours auprès de Genève (août 1474), et s'allia avec la Bourgogne et Milan (janv. 1475). De son côté, Walther II se rapprocha des cantons suisses et de Berne, à qui il rendit un signalé service, en fermant les cols des Alpes aux mercenaires de Lombardie qui rejoignaient l'armée de Charles-le-Téméraire. Une alliance perpétuelle fut conclue entre Berne et l'évêque avec le dizain de Loèche (7 sept. 1475). Au moment où Berne entreprenait la conquête du Pays de Vaud, les hostilités éclatèrent en Valais entre les épiscopaux et la garnison ducale de Conthey. Le 13 novembre 1475, l'armée savoyarde, forte de 10 000 hommes, était devant Sion. Le quartier Ouest de la ville était déjà en flammes, lorsque 3700 Haut-Valaisans arrivèrent à temps pour empêcher la prise de la capitale. Sur la plaine de la Planta s'engagea une violente bataille entre des forces inégales. Heureusement quelque 3000 volontaires de Berne et Soleure, avec une troupe de Fribourgeois, ayant passé le Sanetsch, survinrent au moment critique pour soutenir les Valaisans et faire pencher la victoire de leur côté. L'ennemi s'enfuit en désordre. 300 cavaliers et 1000 soldats jonchaient le champ de bataille ; un riche butin resta aux mains des vainqueurs. Les Valaisans poursuivirent les fuyards, prirent une série de forteresses et occupèrent Saint-Maurice. Martigny prêta serment de fidélité aux vainqueurs (29 nov.). 17 châteaux furent détruits totalement ou en partie et tout le Bas-Valais fut conquis, jusqu'au défilé de Saint-Maurice. L'évêque fixa au 13 novembre la fête des « 7 Joies de Marie », pour honorer cette mémorable journée.

Malgré l'armistice (1er déc.), la duchesse, humiliée de sa défaite, lança une troupe de mercenaires sur le Valais, pour prendre Saint-Maurice, Martigny et Conthey. Ces places, retombées un instant sous la domination étrangère, furent regagnées rapidement, et presque sans effusion de sang. Le pays étant complètement libéré des Savoyards, l'évêque put détacher quelques-unes de ses troupes, et les envoyer à Grandson, soutenir les Bernois (1476). En même temps, les Valaisans empêchaient les Lombards de traverser le Grand Saint-Bernard, s'unissaient aux Bernois pour attaquer les Savoyards près de Villeneuve et les mettre en fuite, prenaient d'assaut la forteresse de Villeneuve, s'avançaient jusqu'à Chillon et dévastaient les environs de Monthey. Le 26 mars 1476, le commandant bernois qui tenait en gage la ville de Saint-Maurice, en fit remise au grand bailli pour qu'il la réunît au domaine de l'évêque et à la patrie valaisanne.

Une nouvelle tentative de la Savoie pour reconquérir le Bas-Valais, fut brisée par les Valaisans et les Bernois, à Aigle (avril 1476). Une armée savoyarde qui pénétrait par le Grand Saint-Bernard, fut également arrêtée à

Sembrancher, et, après un sanglant combat sur le col même, forcée à se retirer. La Savoie prépara encore un plan d'attaque par le col de Balme et Saint-Maurice, mais ce projet ne fut pas exécuté.

Le Valais, fidèle à l'alliance avec Berne, non seulement occupa les cols des Alpes, et retint une partie des troupes savoyardes par ses incursions sur les rives du Léman, mais il envoya encore un secours de 8000 hommes aux Confédérés, contre les Bourguignons. Une partie des Valaisans garda la ville de Fribourg contre les entreprises du Téméraire, tandis que la majeure partie participait à la bataille de Morat (22 juin 1476).

Après des pourparlers longs et inutiles avec la Savoie, l'évêque Walter II et les députés de la diète, réu-

Valais. Viège en 1654. D'après une gravure sur cuivre de la *Topographie* de Matth. Merian.

nie le 31 décembre, proclamèrent souverainement que tout le pays conquis, jusqu'au défilé de Saint-Maurice, était incorporé, à perpétuité, au domaine épiscopal et des sept dizains. Les dispositions légales, appliquées au pays conquis, furent modérées et conformes au droit alors généralement en usage. S'il est vrai que le peuple fut traité en sujet, il fut cependant mis sur le même pied que les Haut-Valaisans pour les droits civils ; le droit de propriété était garanti. L'évêque abandonna à ses nouveaux sujets toutes les taxes dues pour une année, et prit à son compte l'hypothèque que Fribourg tenait de la Savoie sur Conthey et Saillon. De la sorte, le Valais était complètement dégagé de toute domination étrangère.

Un heureux événement fut le renouvellement de l'alliance des cinq dizains avec les trois cantons (à Münster, 1er sept. 1478). Les cantons s'interposèrent auprès de la Savoie pour l'engager, devant le fait accompli et la force des circonstances, à conclure avec le Valais un armistice de quinze années, qui assurait à ce pays, au moins provisoirement, la possession tranquille de ses conquêtes. De nouvelles tentatives pour remettre en question les « anciens droits » au sujet des régales, furent écartées. Enfin, 50 ans plus tard, un traité, passé entre les deux pays, confirma la situation de fait (1528).

Le successeur de Walter II fut Josse de Silinen (1482-1496), prélat entièrement dévoué au roi de France. Une capitulation, rédigée au moment de l'élection, assura au pays de nombreuses concessions ; lors de son entrée à Sion, le nouvel évêque confirma les droits et franchises du chapitre, de la ville et des dizains. Pour affirmer sa souveraineté, il fit forger un nouveau glaive qu'il faisait porter devant lui dans les solennités ; mais, malgré cela, il dut céder aux dizains une part considérable de l'administration du Bas-Valais et de ses revenus, en reconnaissance des services rendus pendant la guerre.

Expéditions dans le val d'Ossola. Les expéditions que Silinen entreprit dans la vallée d'Ossola ne furent pas heureuses. Depuis les guerres de Bourgogne, pendant lesquelles le duc de Milan avait envoyé des troupes au service de Charles-le-Téméraire, une tension dangereuse existait entre le Valais et Milan. Elle fut encore accentuée par les rixes surgies à la frontière, entre les paroissiens de la même église Saint-Marc appartenant aux habitants allemands de Zwischbergen et aux italiens de la vallée. Ceux-ci maltraitèrent grossièrement les Valaisans (25 avril 1484). Après que l'on eut renouvelé le traité d'alliance avec les trois cantons (10 août 1484) une armée épiscopale, malgré l'opposition de quatre dizains, passa le Simplon (19 oct.), et s'empara du pont de Crevola qui formait la plus forte position de la haute vallée. Déjà Milan tremblait, lorsque vint s'interposer une ambassade des Confédérés, gagnés par l'or milanais ; elle obtint une suspension d'armes, et le retrait des Valaisans, auxquels leur succès militaire ne rapporta aucun avantage. A la diète helvétique commencèrent de longues discussions entre les partisans de Milan (Hans Waldmann, de Zurich), et ceux du Valais (l'avoyer Seiler de Lucerne, cousin de Silinen). Finalement, les ducats milanais emportèrent la conviction de la majorité (16 avril 1487).

De nouvelles querelles forcèrent Silinen à une seconde expédition. 5000 à 6000 hommes, Valaisans et mercenaires, descendirent dans l'Ossola, prirent de nouveau le pont de Crevola, puis le mont Matarello, importante position au centre de la vallée. Malheureusement, un millier de Confédérés, sans écouter les chefs et oubliant leur devoir, abandonnèrent leur poste du Matarello, ce qui permit à la forte armée milanaise de reprendre facilement cette position, puis de refouler les Valaisans de Masera vers Crevola où ils leur infligèrent une sanglante défaite (28 avril 1487), et firent de nombreux prisonniers.

L'évêque, en face de la diète, irritée de cet insuccès, ne put empêcher qu'on le dépouillât d'une nouvelle partie de ses droits souverains (18 mai). En Valais aussi, l'or milanais jouait son rôle, grâce à l'agitateur Georges Supersaxo (auf der Flue), et les dizains décidèrent de faire la paix avec Milan, sans s'occuper de l'évêque, qui était absent, et dont le prestige avait bien baissé (23 juil. 1487). Silinen cependant, à la suite de nouvelles difficultés et d'une injure personnelle, résolut de tenter encore une fois la fortune des armes. Les perspectives n'étaient pas fort encourageantes, et cependant les Valaisans réussirent, après un combat acharné dans les gorges de Gondo et sur le versant Sud du Simplon, à repousser l'ennemi (avril 1494). Après une suspension d'armes, l'évêque fut assez heureux pour conclure, l'année suivante, une paix honorable et définitive avec Milan (9 janv. 1495).

La France, qui, en ce temps-là, cherchait à étendre sa domination sur tout le Nord de l'Italie, menaçait les Confédérés et le Valais. Notre petit pays, parce qu'il détient les passages des Alpes, acquit à ce moment une importance européenne, et l'on vit Milan, l'empereur, le pape et Venise s'efforcer de gagner son amitié et son appui. La France et Milan agissaient surtout au moyen des subsides et pensions. Finalement, Milan l'emporta, et Silinen, entièrement dévoué à la France, se vit aban-

donné et repoussé par les autres puissances, par les Confédérés et ses propres sujets. Ayant voulu citer en justice Georges Supersaxo, pour haute trahison, il ne réussit qu'à déchaîner le mécontentement du peuple, qui leva la « mazze » contre lui. Forcé de résigner sa charge, il se réfugia à la cour de France (19 avril 1496). Dès le jour suivant, la diète élut Nicolas Schiner, évêque de Sion.

La déposition de Silinen et l'élection de son successeur, étaient évidemment contraires aux canons de l'Église, et par conséquent illégales. La charge de justifier ces actes, et de les faire approuver par le Saint-Siège, fut confiée au jeune Mathieu Schiner, qui réussit à mener à bien ces négociations, grâce à l'appui de Milan et de l'empereur, et malgré la France qui cherchait à faire nommer un candidat de son agrément. La décision romaine fut rendue le 30 août 1496.

Mathieu Schiner et son temps. Cette époque est dominée par la haute figure de Mathieu Schiner, le plus illustre des Valaisans, qui fut nommé par le pape évêque de Sion (20 sept. 1499), lorsque Nicolas Schiner prit sa retraite. D'accord avec le chapitre et les dizains, Schiner renouvela l'alliance avec Berne (30 nov. 1500), promulgua une nouvelle constitution pour le pays (1514), défendit le Bas-Valais contre les prétentions de la Savoie (1506-1507), négocia au nom des Confédérés la paix d'Arona (10 avril 1503) et porta défense de s'enrôler au service étranger sans son autorisation. En qualité d'allié de Berne et des trois cantons, il assista aux Diètes confédérées et Diètes impériales. Il avait le projet de donner au Bas-Valais tous les droits politiques, en le divisant en deux dizains, et de faire entrer le Valais comme État dans la Confédération ; mais il se heurta aux intrigues de son ennemi Georges Supersaxo, qui l'empêcha de réaliser ces plans. Il réussit, par contre, à obtenir que le diocèse de Sion fût, pour le temps de son règne d'abord (4 sept. 1510), puis à perpétuité (6 juil. 1513), directement soumis au Saint-Siège.

Le règne du cardinal Schiner aurait sans doute été le plus brillant de l'histoire valaisanne, si son action n'avait été sapée par les intrigues et les manœuvres démagogiques de Georges Supersaxo. En automne 1509, tandis que le cardinal était à Rome, Supersaxo fomenta une révolte ouverte contre son souverain. Il excita les esprits, surtout dans les dizains supérieurs, convoqua de sa propre autorité une diète à Viège (12 et 13 févr. 1510) et, faisant pression sur l'assemblée, força les dizains de Conches, de Viège et de Brigue, à s'allier à la France, malgré la défense expresse de l'évêque. Il empêcha le représentant de celui-ci de prendre la parole. Le jour suivant, Schiner qui revenait en Valais avec le grand bailli, fut assailli au pont de Naters, assiégé dans le château, menacé de mort et forcé à reconnaître l'alliance conclue avec la France. Peu après, Schiner convoqua la diète à Sion (26 févr.) où l'alliance fut déclarée nulle et sans effet. Les dizains supérieurs se révoltèrent à l'instigation de Supersaxo, levèrent la *mazze* à Brigue et descendirent en troupe la vallée, malmenant ou menaçant tous ceux qui tenaient pour l'évêque. Cependant Schiner rentrait par la Gemmi de la Diète confédérée et annonçait qu'il pardonnerait à ceux qui abandonneraient l'alliance française. Le pape lui-même invitait les révoltés à se soumettre : ce qu'ils firent les uns après les autres, Viège en 1510, Brigue en 1511 et Conches en 1513. Mais la rupture entre les deux adversaires était devenue irréparable, surtout lorsque l'on connut le but secret de Supersaxo, qui était d'exiler l'évêque et de le remplacer par son fils François. A la diète de Sion (11 mai 1510), Schiner donna connaissance de la lettre du pape sur « l'union papale », et interdit sévèrement l'alliance avec la France et le service militaire du roi. Supersaxo ne parut pas à l'assemblée, car il passait alors en Italie à la tête d'un millier de Valaisans, pour les conduire au service de la France. Déclaré de ce chef ennemi de la patrie, ses biens furent saisis. La diète du mois d'août le reconnut de nouveau traître à la patrie, et ses partisans furent déclarés rebelles. Supersaxo fut arrêté à Fribourg et jeté en prison (22 sept. 1510). En Valais, ses partisans voulurent de nouveau lever la *mazze*, mais leur tentative échoua. Le conspirateur réussit à s'enfuir à Neuchâtel (10 janv. 1511), qui le

Valais. L'hospice du Grand Saint-Bernard vers 1780. D'après une gravure sur cuivre de Le Veau (Bibliothèque Nationale, Berne).

remit aux amis de la France à Berne. De là, il put rentrer en Valais. Le cardinal porta le conflit devant la cour romaine et, pour finir, Supersaxo dut gagner Rome et tenter de se justifier ; il fut emprisonné au château Saint-Ange (sept. 1513).

L'échec de Marignan ne pouvait manquer d'être exploité par les ennemis du cardinal en Valais et en Suisse. Supersaxo, délivré de sa captivité (déc. 1515), sut naturellement en profiter pour exciter le peuple et créer un nouveau parti de révoltés. Avec ses affidés de Viège, Brigue, Glis et Ernen, il forma une véritable conjuration en vue de l'expulsion de Schiner (mi-août 1515). Les conjurés se rendirent, bannières déployées, à Münster où Schiner venait d'arriver ; mais celui-ci, devant cette démonstration, se vit forcé de fuir par la Furka (30 août). Les mutins alors, probablement précédés de la *mazze*, descendirent la vallée, en ravageant les villages, jusqu'à Sion où, sur la place du marché, ils proclamèrent la « paix générale ». Celle-ci consista essentiellement dans le bannissement de Schiner, et la main-mise sur les droits et tous les biens de l'évêque. Le même jour, Georges Supersaxo se rendit à Valère, pilla les biens des chanoines et força ceux-ci, sous la menace de son épée, de nommer son fils François à la charge de doyen, et quelques-unes de ses créatures aux autres dignités.

Le parti de Supersaxo tyrannisait de plus en plus le Valais, sans que les amis de Schiner pussent se concerter et agir ; les fidèles de l'évêque ne se trouvaient plus guère que dans le dizain de Loèche et dans le Bas-Valais. C'est en vain que le pape réitéra les peines ecclésiastiques (2 oct. 1518 ; 12 sept. et 19 nov. 1520), que les chargés d'affaires romains cherchèrent des accommodements (1518, 1520), que deux empereurs portèrent des édits de bannissement contre Supersaxo (30 janv. 1518, 28 mai 1521), que celui-ci fut condamné par le tribunal suprême de Rome (la S. Rote, 11 juil. 1519), que la peine de l'interdit fut jetée sur le Valais (12 sept. 1519), et que l'empereur confirma solennellement la Caroline (28 févr. 1521), la situation ne s'améliorait pas. Le cardinal demeura à Zurich, ou à Constance, et le plus souvent à la cour de l'empereur. Il mourut de la peste, à Rome, le 1er oct. 1522 (voir art. SCHINER).

d) Efforts des dizains pour s'emparer du pouvoir. A l'époque de la Réforme, le Valais se déclara formellement partisan de l'antique foi catholique (1525), et, malgré l'attitude menaçante de Berne, refusa de prendre part aux discussions religieuses (1527). Pour mieux défendre et conserver la foi, le Valais conclut d'abord un traité de paix et d'alliance avec la Savoie (1er mai 1528) ; celle-ci renonça définitivement à la domination du Bas-Valais jusqu'à Saint-Maurice. Puis, ce fut l'alliance perpétuelle avec les cantons catholiques (12 mars 1529), renouvelée et étendue quatre ans plus tard au canton de Soleure (18 déc. 1533). Lors des guerres de Cappel, le Valais fournit des troupes qui participèrent à la prise du Gubel et à la victoire qui suivit. De plus, les Valaisans empêchèrent une partie des troupes bernoises, campées au-delà de Saint-Maurice, de marcher contre les cantons catholiques.

Conquête de Monthey et d'Évian. Lorsque les Bernois, après avoir imposé la nouvelle doctrine aux habitants de la rive droite du Rhône jusqu'au Léman, pénétrèrent dans le Pays de Vaud et, par Genève, dans le Chablais (1536), le Valais put, à juste titre, craindre que ce pays, ainsi que la rive gauche du Rhône ne devinssent, eux-aussi, victimes des novateurs. Les habitants du Chablais, qui dépendaient, pour une part, du diocèse de Sion, demandèrent eux-mêmes la protection de l'évêque. C'est ainsi que les Valaisans occupèrent sans résistance cette région jusqu'à Thonon, s'engageant à défendre la religion et les droits du pays, et à le restituer à son souverain légitime, si celui-ci, le duc de Savoie, arrivait à se faire rendre également ses autres possessions. Le pays occupé forma les gouvernements d'Évian et de Monthey, à la tête desquels furent placés deux gouverneurs (10 mars 1536). Deux ans plus tard, la vallée de Saint-Jean d'Aulph reçut, elle aussi, son gouverneur.

Les cantons catholiques ne virent pas de bon œil cette conquête, car ils craignaient qu'elle ne rapprochât trop les Valaisans des Bernois. Ceux-ci, de fait, ne ménagèrent aucun moyen de s'assurer l'amitié du Valais, qui parvint cependant à conserver également celle de la Savoie ; car le duc n'oubliait pas la promesse de restitution éventuelle qui lui avait été faite. Quelques conflits de peu d'importance ne parvinrent pas à troubler les bons rapports. Enfin, par le traité du 4 mars 1569, le Valais restitua au duc Emmanuel-Philibert la région comprise entre Thonon et la Morge de Saint-Gingolphe, tandis qu'il conservait définitivement le pays de Monthey. A cette occasion, l'alliance de 1528 fut renouvelée. En 1589, en vertu du traité, le Valais occupa de nouveau Thonon et Évian, qui étaient menacés par la France, puis les remit au duc. L'alliance avec la Savoie fut renouvelée le 16 déc. 1590.

Guerre des masques de taureaux. Le soulèvement populaire connu sous ce nom *(Trinkelstierkrieg)* se produisit vers le milieu du XVIe s. Au sujet d'une mine de sel de la vallée d'Hérens, dont l'exploitation ne rendait plus, et à propos de « l'union avec la France » (1549), toute sorte de faux bruits furent répandus parmi le peuple trop crédule, dans le but de l'exciter contre ses gouvernants ; les prédicateurs de la nouvelle foi, eux aussi, profitèrent de ces circonstances pour agir contre l'évêque et le Chapitre. La révolte éclata à Loèche (6 janv. 1550), où des gens masqués en taureaux, avec de grosses sonnailles, forcèrent l'assemblée communale à se dissoudre. Des bandes de ces masques, de Sierre, Lötschen, Niedergesteln, Eischoll, puis de tous les dizains sauf Conches, se réunirent à Viège et déclarèrent ne plus vouloir reconnaître les autorités. Les Confédérés, l'évêque, le grand bailli, soutenus par tous les patriotes qui n'avaient pas perdu la tête, s'empressèrent de prendre des mesures et appelèrent les Conchards pour rétablir l'ordre. Les révoltés n'en arrivèrent pas moins jusqu'à Sion, toujours menaçants. Enfin, grâce aux efforts des envoyés des cantons catholiques, ces malheureux se laissèrent persuader de la fausseté des bruits qui avaient causé ces troubles. Un traité d'alliance conclu entre les quatre dizains supérieurs et les bourgeoisies de Loèche et de Sion (13 févr.), dans le but de se mettre à l'abri des coups de main et des complots, fut étendu peu après (28 mars), à d'autres localités, et ramena graduellement le calme dans le pays. Les révoltés furent sévèrement punis ; ceux de Lötschen, Niedergesteln et Eischoll, en particulier, furent réduits à l'état perpétuel de sujets, bien qu'ils ne fussent pas les instigateurs du soulèvement, mais seulement les instruments de ceux-ci. Quelques-unes des peines furent commuées et adoucies par l'évêque (1552).

Le protestantisme en Valais. La foi nouvelle se répandit en Valais aussi, grâce aux circonstances de l'époque. L'état religieux du pays n'était pas très brillant, pour des causes qui remontaient assez loin dans le passé. Les évêques, souverains du Valais, étaient trop souvent détournés de leur devoir pastoral par le soin des affaires séculières. Comme il n'existait pas de séminaire, les prêtres ne recevaient pas de formation régulière, ils manquaient souvent d'esprit ecclésiastique et considéraient leur vocation comme un moyen commode de subvenir à leur subsistance ; aussi, rien d'étonnant, si la conduite de beaucoup d'entre eux n'était rien moins qu'exemplaire. A cause du manque de prêtres, il arrivait souvent que l'on dût accepter des étrangers, ignorants et indignes, qui négligeaient leurs devoirs les plus importants et causaient du scandale. Nombre de curés détenaient en même temps des prébendes de chanoines ou d'autres bénéfices ; ils demeuraient loin de leur troupeau qu'ils ne visitaient que rarement, et se faisaient remplacer dans la paroisse par quelqu'un de ces prêtres incapables. La diète avait demandé à plusieurs reprises que les curés résidassent dans leur paroisse et que l'on remplaçât les prêtres étrangers par des indigènes.

La longue révolte de Georges Supersaxo et de ses partisans contre les souverains légitimes, le bannissement de ceux-ci, le mépris des décrets de l'Église, tout cela avait détruit dans le peuple le respect de l'autorité et préparé les voies aux nouveautés religieuses.

Berne, dont l'influence fut prépondérante dans la Réforme, s'efforça de toute manière de gagner aussi le Valais à la foi nouvelle. Son influence se fit plus parti-

Carte des VII dizains du Valais.

culièrement sentir à Sion, Sierre, Loèche et le Bas-Valais, tandis que les dizains du haut étaient plutôt en relation avec les cantons catholiques par la Furka. La France, dont la politique traditionnelle cherchait à affaiblir les puissances catholiques, l'empereur, l'Espagne et la Savoie en favorisant la Réforme au-dehors de ses frontières, favorisait l'action de Berne. Il faut aussi mentionner l'humaniste Thomas Platter, de Grächen, dont l'influence se fit sentir surtout dans le dizain de Viège. Il connut Zwingli à Zurich, puis devint professeur de latin et de grec, à Bâle. Un certain Brünlen (Breunli) dirigea à Sion et à Loèche, pendant quelque dix ans, des écoles inspirées de l'esprit nouveau. Il fut chassé en 1557, mais quelques familles importantes n'en continuèrent pas moins à lui confier leurs fils, qu'elles envoyaient en pays bernois. C'est à lui qu'il faut attribuer l'initiative des assemblées clandestines de nouveaux croyants, à Sion et à Loèche. Dans ces difficiles conjonctures, l'évêque Adrien I de Riedmatten, ne put, malgré son zèle et sa vigilance, empêcher la propagation de la nouvelle doctrine. Les diètes, il est vrai, affirmèrent leur attachement à l'antique foi et votèrent d'utiles ordonnances, mais pour leur exécution, elles laissèrent l'évêque se tirer seul d'embarras. Le gouvernement de l'évêque Jean Jordan (1548-1565), homme sans énergie et non sans défauts, fut un temps de décadence au point de vue catholique. La diète décréta la tolérance religieuse (1551), qui dura une vingtaine d'années. Sous Hildebrand I de Riedmatten (1565-1604), la puissance épiscopale ne fit que déchoir jusqu'à n'être plus qu'une ombre. La diète, dans sa majorité, était toujours catholique, mais certains députés, extérieurement catholiques, étaient favorables à la Réforme. Ceux qui parlaient le plus haut étaient des novateurs déguisés, très influents à cause de leur instruction, de leur fortune et de leurs situations. En un mot, à la fin du XVI[e] s., les partisans de la Réforme avaient acquis une force prépondérante en Valais. Ces progrès étaient bien faits pour effrayer les cantons catholiques. Aussi mirent-ils tout en œuvre pour conserver le Valais à son ancienne foi. Ils poussèrent au renouvellement de l'alliance, ce qui eut lieu en 1540, 1555, 1567, 1578 ; ils tâchèrent, à plusieurs reprises, de faire pression sur l'évêque et sur la diète, notamment en 1560. Mais le Valais s'était transformé. Quelques faits en témoigneront : en 1562, la diète refusa à la France des mercenaires destinés à marcher contre les huguenots, tandis qu'elle n'empêcha nullement ceux-ci à lever des troupes de volontaires. Berne, soutenu par la France, empêcha les Valaisans d'aller occuper des places gratuites aux écoles de Milan. En 1578, un secrétaire de la diète, ami des novateurs, put impunément falsifier, dans un protocole, le texte de l'alliance confédérale. En 1579, le châtelain Weiss, de Sion, chef des réformateurs, eut la hardiesse de refuser au nonce apostolique l'entrée de la ville. Les nouveaux croyants s'efforcèrent d'empêcher le Valais d'entrer dans la Ligue d'or des cantons catholiques (1586) et dans l'alliance avec l'Espagne (1587) et, par contre, ils réussirent à faire admettre une alliance avec les Réformés des Grisons, malgré les protestations du nonce et des cantons catholiques (5 août 1600). La diète renouvela l'alliance avec ces derniers (18 avril 1589), mais, quinze jours plus tard, fut scellée l'alliance entre Berne et l'évêque, à laquelle le pays adhéra également. Le pape Clément VIII ayant rappelé l'évêque à son devoir (1592), la diète de Viège décida l'expulsion des novateurs, le rappel des jeunes gens étudiant dans les écoles des Réformés, etc., mais ces mesures restèrent à peu près lettre morte. Vers 1600, l'état du catholicisme en Valais était à son point le plus critique. Les novateurs avaient déjà décidé la suppression du siège épiscopal après la mort d'Hildebrand. On commençait à substituer un sceau de la diète à celui de l'évêque (1602). Nombre de prêtres penchaient pour la nouvelle foi. Le peuple restait toujours, en grande majorité, catholique, mais il était entraîné par ses chefs qui soutenaient les nouvelles idées religieuses. L'alliance des cantons catholiques fut jurée à nouveau à Sarnen, le 31 juil. 1601, mais on renouvela également les alliances avec Berne, le 10 juin 1602, avec la France le 20 oct. 1602 et encore une fois, à Sion, celle avec les cantons catholiques (29 oct. 1602).

Valais. Sion au milieu du XIX[e] s. D'après une aquarelle de J. Deroy (Bibliothèque Nationale, Berne).

L'organisation de la résistance reçut sa première impulsion du pape Clément VIII qui, durant l'été 1602, envoya dans le Bas-Valais deux capucins savoyards, les Pères Sébastien de Maurienne, et Augustin d'Asti. Par leur œuvre, la foi était raffermie, dès le printemps de 1603, dans le Bas-Valais. Dans les dizains du haut vinrent, en 1603, deux capucins de Lucerne, les Pères André von der Aa et François Schindeli, qui prêchèrent le premier à Conches et le second à Brigue.

Une ambassade des cantons catholiques vint en Valais en août 1503. Elle descendit par la Furka et, passant de dizains en dizains, elle engagea le peuple à conserver sa foi. Elle parvint à Sion, malgré quelques oppositions et la diète décida l'expulsion des novateurs. Le parti catholique se sentait le plus fort. Le vicaire général, Adrien de Riedmatten, convoqua une nouvelle diète à Viège, le 25 mars 1604, laquelle ordonna le retour de tous à l'ancienne foi, sous peine de bannissement, l'expulsion des novateurs de la diète et des charges publiques, l'établissement des capucins et l'adoption du calendrier grégorien. L'opposition des partisans de la Réforme faillit provoquer la guerre civile, mais ils se soumirent. Toutefois, les décrets de la diète ne furent pas exécutés et à la mort d'Hildebrand (4 déc. 1604) la cause catholique n'était point assurée. Le 27 déc. 1604, Adrien II de Riedmatten fut élevé à l'épiscopat. Ce prélat énergique travailla infatigablement à extirper les abus du clergé et intervint énergiquement pour la mise à exécution des décisions de Viège. La diète de Noël 1607 autorisa les capucins à prêcher à Sion, mais refusa l'établissement aux jésuites. De 1604 à 1614, les alliés de Lucerne mirent à la disposition du Valais leurs propres prêtres, qui au nombre de 36 exercèrent alternativement le ministère. Depuis 1607, les jésuites ouvrirent des écoles à Sierre (Venthône) et à Ernen ; on les fréquentait même de Loèche.

La lutte pour le pouvoir temporel. Adrien II mourut en 1613, sans avoir vu le triomphe de la cause catholique. Ses adversaires avaient encore dans le pays de nombreux partisans ; ils dominaient dans

les importantes communes de Loèche et de Sion ; des charges nombreuses restaient entre leurs mains. Les novateurs, reconnus ou cachés, qui siégeaient à la diète, crurent assurer la victoire de la nouvelle religion en détruisant le pouvoir politique de l'évêque. Les « Patriotes », les représentants des dizains, étaient également enclins depuis longtemps à restreindre les droits du souverain. On vit donc, durant les vingt années suivantes, les magistrats, réformés et catholiques, unis dans la lutte contre la puissance politique de l'évêque (1613-1634). Avant l'élection du successeur d'Adrien II, on présenta à l'approbation du chapitre cathédral une renonciation à la Caroline, renonciation que devait accepter le nouvel élu ; celui-ci, Hildebrand Jost, la signa. C'était en fait une reconnaissance de l'indépendance des VII dizains. A la diète de mai 1614, l'évêque et les chanoines rétractèrent leur consentement et demandèrent l'annulation du document, mais ce fut inutile. Plusieurs protestations de l'évêque provoquèrent de l'effervescence dans le pays et des manifestations d'indépendance. C'est ainsi que la diète lui interdit de conclure des traités sans le concours du pays, de prendre des décisions dans les questions matrimoniales, de correspondre avec le Saint-Siège et de condamner qui que ce soit au bannissement (1617), d'expédier des lettres au dehors et de voyager hors du Valais (1619). La diète renouvela, sans le consentement de l'évêque, l'alliance avec Berne (31 mai 1618) et, malgré l'opposition de l'évêque et des cantons catholiques, celle avec les Grisons (26 juil. 1618). Elle fit publier un libelle injurieux par les ennemis de l'évêque. La confirmation de la Caroline par l'empereur Ferdinand II n'améliora pas la situation (26 nov. 1624). A la suite d'un sermon prononcé par un jésuite à Rarogne sur « les deux glaives », une diète convoquée à Loèche par le grand bailli prononça l'expulsion des jésuites (1627). Le capitaine Antoine Stockalper, partisan de l'évêque, emprisonné au château de Loèche, fut condamné à mort et exécuté le 4 décembre. L'évêque, craignant pour sa vie, accepta l'invitation du nonce et se rendit à Lucerne (2 janv. 1628). Lorsque le vicaire général, Pierre Furrer, se fut installé au château épiscopal comme administrateur du diocèse, le grand bailli, avec sa suite, vint loger à la Majorie et s'arrogea le droit de frapper de nouvelles monnaies, sur lesquelles les armes épiscopales étaient remplacées par les 7 étoiles des dizains.

Appelé à Rome par Urbain VIII, en 1628, Hildebrand Jost voulut rentrer en Valais par le Grand Saint-Bernard, en 1630, mais il fut arrêté par une troupe de Patriotes. Il resta cinq mois à l'hospice sous leur garde. Enfin, menacé à Sembrancher par les Patriotes, Hildebrand céda à la violence ; le 9 janvier 1634, l'évêque et le chapitre renonçaient encore une fois à tous les droits qu'ils pouvaient tenir des empereurs.

e) Gouvernement du pays par les dizains (1630-1798). Dès le début, les chefs manifestèrent un soin jaloux de conserver leurs droits. Les cantons catholiques reconnurent, en 1630 déjà, et à l'instigation de la France, la souveraineté des représentants du pays, mais à la condition que les décisions de Viège seraient exécutées. L'alliance conclue avec eux fut renouvelée en 1634-1637 et en 1645 ; avec Berne en 1643. Lorsque le Valais prit le titre de république, l'évêque s'y opposa, et les cantons catholiques ne l'acceptèrent qu'avec des réserves. Mais ils finirent par s'y rallier et l'alliance de 1681 rétablit les anciens rapports d'amitié. Dans l'intervalle, l'œuvre de restauration catholique continuait à progresser. En 1655, la diète décréta que tous les Réformés auraient à quitter le pays dans les trois mois ; elle accepta aussi d'introduire le calendrier grégorien, en usage depuis longtemps dans le Bas-Valais, mais que, pour diverses raisons et sous l'influence des Réformés, elle avait toujours repoussé. Au début du XVIII[e] s. on ne s'apercevait plus en Valais que la foi catholique avait couru de grands dangers.

Depuis 1689, le Valais assistait aux réunions de la Ligue d'Or et depuis 1697 aux pourparlers secrets des trois villes catholiques, dirigés contre Berne. S'il ne fournit pas une aide très efficace aux cantons catholiques dans l'affaire du Toggenbourg (1707), ni dans la guerre de 1712, l'on resta cependant amis, et l'alliance fut renouvelée en 1728, 1756 et, pour la dernière fois, en 1780, à l'occasion de la consécration de l'évêque, à Sion. Cette alliance avait bien perdu de son caractère agressif contre les cantons protestants ; on avait appris, des deux côtés, à entretenir des rapports pacifiques et le Valais était considéré par tous comme un pays allié à la Confédération.

Pendant toute cette période, de nombreuses troupes valaisannes étaient au service étranger, particulièrement en France ; dans plus d'une occasion elles se couvrirent de gloire sur les champs de bataille.

A l'intérieur, la tranquillité fut troublée en 1732 par un soulèvement contre les autorités, dû à quelques ambitieux qui excitèrent le peuple, surtout dans la vallée de Conches, à Viège et à Loèche. Une assemblée populaire, réunie à Viège, parlait déjà de renverser l'ordre établi (27 et 28 août). Heureusement, les efforts réunis de l'évêque, des autorités religieuses et civiles, de la ville de Sion, de Sierre et d'une partie du dizain de Loèche aboutirent peu à peu au rétablissement de la paix. En 1755, Uri avait sollicité l'aide du Valais pour apaiser la révolte de la Léventine, Conches était déjà sous les armes et les troupes bas-valaisannes se trouvaient à Sierre lorsqu'on apprit que le conflit était terminé. L'évêque, Jean-Joseph Roten, invita chez lui les Bas-Valaisans et leur fit servir à manger, et à boire d'excellent vin rouge, en quantité, d'où le nom de « guerre du vin rouge » donné à cette expédition.

Cette période se termina par un triste événement, l'incendie de Sion, 24 mai 1788. Un vent violent porta le feu aux châteaux de Tourbillon et de la Majorie qui furent consumés avec leur mobilier et des documents d'inestimable valeur ; en ville, 226 maisons furent détruites en trois heures.

Quatre ans plus tard, les habitants de Lötschen rachetèrent des dizains, pour une grosse somme d'argent, leur liberté qui, peu après leur eut été octroyée sans autre, à la suite des bouleversements politiques qui se préparaient déjà.

Bibliographie. AS I. — *Annales valaisannes.* — V. van Berchem : *Guichard Tavel.* — M. Besson : *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion.* — Le même : *Nos origines chrétiennes.* — F. Boccard : *Hist. du Valais.* — A. Büchi : *Kardinal Schiner* I. — W. Ehrenzeller : *Der Feldzug der Walliser ins Eschental. — Der Sturz J. v. Silinen.* — S. Furrer : *Hist. du Valais. — Gallia Christiana* XII. — Hilaire Gay : *Hist. du Valais.* — Grand : *Anteil d. Wallis a. d. Burgunderkriegen.* — Gremaud. — P.-A. Grenat : *Hist. moderne du Valais.* — S. Grüter : *Anteil der kathol. u. protest. Orte an den rel. u. pol. Kämpfen im Wallis.* — E. Hauser : *Gesch. der Freiherren v. Raron.* — R. Hoppeler : *Beiträge z. Gesch. des Wallis im Mittelalter.* — D. Imesch : *Wall. Landrats-Abschiede* I. — de Rivaz. — J. Eggs : *Geschichte des Wallis im Mittelalter* (avec bibliogr., p. 320). [J. Eggs.]

2. DE 1798 A NOS JOURS. La fermentation des esprits dans le Bas-Valais, sujet du Haut-Valais depuis trois siècles, autant que le désir du Directoire français d'intervenir dans nos affaires, amenèrent l'occupation du pays par les troupes de la Révolution. A l'instar des villes vaudoises des bords du Léman, Saint-Maurice, à l'instigation du résident français Mangourit, dressa un arbre de liberté le 28 janv. 1798, tandis qu'à Monthey, un comité provisoire se constituait, invitant la bannière d'Entremont et celle de Saint-Maurice, à établir la République sur une base d'égalité et de liberté, conforme aux droits du peuple. Les Haut-Valaisans reconnurent alors l'indépendance du Bas-Valais qui consentit à traiter. Dans ces circonstances difficiles, le patriotisme éclairé et l'énergie de quelques magistrats, surtout de Charles-Emmanuel de Rivaz, contribuèrent à calmer l'effervescence et à faire respecter les personnes et les classes. Une assemblée provisoire des représentants de toute la vallée du Rhône, tablant sur l'inviolabilité de la propriété, l'oubli du passé et le rachat des fiefs, s'ouvrit à Saint-Maurice, le 16 mars, pour élaborer une nouvelle constitution, portant le nombre des dizains de sept à dix par l'accession de Monthey, de Saint-Mau-

rice et d'Entremont. Afin de prendre les premières dispositions jusqu'à la nomination d'un gouvernement, l'on constitua un directoire de trois membres : Sigristen, ancien bailli de Conches, pour le Haut ; Chastonay,

Valais. Le château de Majorie à Sion au milieu du XIX^e^ s. D'après une lithographie (Bibliothèque Nationale, Berne).

grand châtelain de Sierre, pour le Centre ; et Charles-Emmanuel de Rivaz, capitaine général de Monthey, pour le Bas.

Que deviendrait la vallée du Rhône ? Le Directoire français rêvait de diviser la Suisse en trois territoires, parmi lesquels la République Rhodanique comprenant le Valais, Vaud, Fribourg, l'Oberland bernois et les bailliages du Tessin. Pareil projet ne sourit à aucun des intéressés. A l'ambassade valaisanne qui lui exprimait à Berne, le vœu de tous, de continuer à former un État indépendant, allié des Suisses, le général Brune, faisant volte-face, conseilla, à l'encontre de ses promesses, l'incorporation à la République helvétique. Voyant l'impossibilité de résister, l'assemblée provisoire de Saint-Maurice s'y résigna et les dizains, après elle, donnèrent, en avril, un vote affirmatif.

Transporté de Saint-Maurice à Sion, le 26 avril 1798, le directoire valaisan trouva les électeurs des dizains réunis non sans peine, excepté ceux de Conches, quelques-uns de Brigue et de Rarogne. Le 1^er^ mai 1798, l'asemblée nomma la Chambre administrative du Valais, composée de cinq membres : Isaac de Rivaz, Delasoie, Louis Pittier, Nicolas Roten et Gaspard Stockalper ; puis le tribunal cantonal et enfin les députés au Grand Conseil helvétique et au Sénat, ainsi qu'un membre du Tribunal suprême. Cependant, les Conchards qui ne pouvaient se faire aux nouvelles institutions et s'inquiétaient des propos du jacobin Mangourit, malgré les assurances données à l'évêché au sujet du libre exercice de la religion, se soulevèrent aux premiers jours de mai sous la conduite du géant Sébastien Wegner, de Geschenen ; ils entraînèrent, dans leur descente, les populations, forcèrent à Sierre, le 4 mai, les officiers Joseph et Eugène de Courten, à prendre le commandement de leur troupe. Sion occupé, les Patriotes poursuivirent leur marche sur le Bas-Valais, lancèrent une proclamation pour rassurer les populations et les engager à se joindre à eux contre les envahisseurs, tandis qu'une colonne, par la Croix du Cœur, occupait Bagnes.

Le préfet du Léman, Henri Pollier et le colonel Samuel Bergier, commandant du corps d'expédition vaudois, s'interposèrent encore pour empêcher les hostilités. Mais Mangourit, le 14 mai, à Bex, fit échouer les négociations par son intransigeance. Trop confiants, les dizains se retirèrent derrière la Morge, succombèrent à Chandolin et à Château-Neuf, sous le nombre des soldats du Français de Lorges qui pilla Sion impunément et chargea les vaincus de lourdes contributions, le 17 mai 1798. Tout paraissait rentré dans l'ordre, en apparence, mais le décret de conscription atteignant tous les hommes, mariés ou non, de 20 à 25 ans, provoqua une nouvelle levée de boucliers, terminée par le massacre de Finges, le 20 mai 1799. Arrivé avec des troupes fraîches, le général français Xantrailles, battit les Valaisans et poursuivit les fuyards jusque dans la vallée de Conches, malgré des essais de résistance à Viège et à la Massa. Le Haut-Valais offrait un spectacle navrant : le fer et le feu avaient fait leur œuvre. Aidé par les cantons voisins, le Bas-Valais vint en aide aux malheureux et recueillit nombre d'orphelins.

En mai 1800, la gêne occasionnée par ces deux campagnes s'accrut encore à la suite du passage du Grand Saint-Bernard par Bonaparte avec 35 000 hommes. Les communes ne rentrèrent jamais dans leurs frais de fournitures à l'armée française. Un nouveau danger surgit encore au printemps 1802. Le Valais, mettant en communication la France et l'Italie, le Premier Consul entreprit la construction d'une route internationale par le Simplon. Il décida peu après, l'annexion de la vallée à la France, chargeant le général Turreau de l'exécution de son plan, qui échoua devant l'attachement des populations à l'Helvétie. Modifiant alors sa tactique, Bonaparte isola le pays en le faisant proclamer République indépendante sous la protection de la France, de l'Italie et de la Suisse. La constitution du nouvel État prévoyait un pouvoir exécutif, composé d'un Conseil d'État de trois membres avec autant de suppléants ; un pouvoir législatif, formé de la diète où siégeaient les représentants des dizains, portés à 12 par l'adjonction de Martigny et d'Hérémence (Hérens), avec une ébauche de représentation proportionnelle des diverses régions du pays ; ces deux corps présidés par le grand bailli, enfin un tribunal cantonal pour la justice en appel ; dans les dizains un Conseil et un grand châtelain pour l'administration de la justice.

Jusqu'en 1810, le Valais jouit d'une paix relative. Puis l'empereur Napoléon, prétextant qu'il ne tenait pas ses engagements, l'incorpora d'un coup de plume à la France, sous le nom de Département du Simplon. Il fut divisé en trois arrondissements : Sion, chef-lieu et préfecture avec les cantons d'Hérémence, Sierre, Loèche ; Brigue, sous-préfecture avec Mörel, Conches, Viège, Rarogne ; Saint-Maurice, sous-préfecture avec Monthey, Martigny, Entremont. Le préfet centralisait l'administration, représentée dans les arrondissements par des sous-préfets ; dans les communes, par un maire et son adjoint nommés par lui. La chute de Napoléon après la défaite de Leipzig en 1813, rendit la liberté au Valais. A l'effet de donner satisfaction aux deux parties du pays, les puissances européennes, imposèrent au Valais une constitution favorable au Haut, momentanément acceptable par le Bas, en faveur duquel on créait le dizain de Conthey. Le pacte de 1815 faisait résider le pouvoir législatif dans la diète, à raison de 4 députés par dizain, sans égard au chiffre de la population (l'évêque, un Haut-Valaisan, comptait pour un dizain) ; il confiait le pouvoir exécutif à un Conseil d'État de cinq membres sans suppléants ; au tribunal du canton, la justice en appel. Dans le dizain, il prévoyait un Conseil des représentants des communautés avec le grand châtelain chargé de rendre la justice ; dans la commune, un Conseil et un châtelain. Le tout fut réglé par la loi organique de 1826, qui ne cadra pas longtemps avec les idées démocratiques de la génération suivante.

Aux maux de la guerre et aux occupations française et autrichienne, s'ajoutèrent la disette de 1816, la débâcle du Giétroz (1818), avec les ravages de l'Entremont, l'inondation de Martigny et de la plaine par le Rhône, en 1835 ; les avalanches meurtrières de Randaz (1819), de Biel (1827). Le pays sentait un pressant besoin de re-

pos. Il profita de la paix pour améliorer son sort, par le rachat des dîmes et des fiefs seigneuriaux.

Après la Révolution de juillet 1830, en France, des hommes imbus des idées nouvelles travaillèrent à les faire prévaloir à leur retour chez nous. L'esprit dominant avait amené un peu partout en Suisse, la création d'un système électoral qui ne pouvait s'accorder longtemps avec les tendances démocratiques de l'époque. Vinrent ensuite agiter les esprits, la revision du Pacte fédéral (projet Rossi), l'érection d'arbres de liberté, particulièrement à Martigny, que le gouvernement occupa momentanément, 1833 ; mais surtout la proportionnelle réclamée par le Bas-Valais pour les élections à la Diète. Le Haut-Valais, cherchant à temporiser, malgré le préavis favorable du Conseil d'État, les députés des dizains inférieurs arrivèrent à l'assemblée de 1839, à Sion, à raison d'un représentant par 1000 âmes, ce qui provoqua en signe de protestation, la levée de la séance diétale par le grand bailli Maurice de Courten. Les mandataires bas-valaisans, auxquels se joignirent bientôt ceux de Sion et d'Hérens, se constituèrent alors en assemblée législative, dans le but d'élaborer une constitution, nommer un Conseil d'État, tandis que l'ancien Conseil d'État se transportait à Sierre, au mois d'août, demandant l'intervention du Vorort, sans succès. La Diète fédérale s'opposant au partage du Valais en deux demi-cantons, il ne restait que la voie des armes. L'incident de Lanaz, village d'Évolène, mit le feu aux poudres. Après les engagements de Bramois et de Saint Léonard, les Bas-Valaisans, sous les ordres de Maurice Barman, entrèrent à Sierre, imposant la nouvelle constitution avec l'introduction de la proportionnelle au Grand Conseil, qui se réunit le 18 mai 1840.

Valais. Loèche vers 1860. D'après une gravure sur cuivre de F. Hablitscheck (Bibliothèque Nationale, Berne).

Mais les vainqueurs se divisèrent à leur tour, lorsqu'il fallut appliquer la constitution, qui bouleversait les anciennes institutions et mettait en cause les immunités ecclésiastiques. Il s'ensuivit une fermentation des esprits attisée par une presse passionnée. En face de la Jeune Suisse de Mazzini, réfugié à Chemin sur Martigny, avec son organe, l'*Écho du Rhône*, se dressa en 1843, la Vieille Suisse et son journal, la *Gazette du Simplon*. Dès 1842 avait commencé une période de troubles, d'anarchie, de représailles, qui rendaient l'atmosphère étouffante. Les excès commis contre les personnes et la propriété, alarmèrent les populations ; elles se donnèrent, au printemps 1843, un Grand Conseil, partant un Conseil d'État, en majorité conservateurs. Loin de s'améliorer, la situation empira toujours, le gouvernement cherchant à temporiser. A la suppression des couvents d'Argovie, qui eut sa répercussion dans les cantons catholiques, la discorde glissa toujours plus sur le terrain religieux. L'État, à la vue du danger, réunit enfin, le 14 mai 1844, le Grand Conseil en séance extraordinaire à l'effet d'aviser aux moyens de remédier à la situation. Contrariés de la tournure des débats, Maurice Barman et ses tenants quittèrent la séance du 17 mai pour appeler leurs partisans aux armes. Mais déjà la résistance s'organisait dans tout le canton. Le lendemain, prévenant la Jeune Suisse, qui campait à Corbassière, les bataillons haut-valaisans du général Kalbermatten occupèrent Sion, refoulant leurs adversaires, le 19, d'Ardon, de Riddes, le 20. Ceux-ci, dans leur retraite, subirent une défaite, au Trient, gardé par la Vieille Suisse du Bas, de Salvan, Val d'Illiez, Vionnaz. Le 24 mai, le Grand Conseil prononçait la déchéance de la Jeune Suisse, tandis qu'un tribunal central, nommé par le Conseil d'État, établissait les responsabilités, condamnait à des contributions les communes compromises, les partisans du mouvement à des peines diverses, l'exil même, pour les chefs qui, d'ailleurs, s'étaient déjà mis en sûreté.

Le Valais adhéra au Sonderbund. Après la prise de Fribourg, la défaite du général conservateur Salis-Soglio, à Gislikon, la reddition de Lucerne au général Dufour, l'État valaisan capitula à son tour, le 30 nov. 1847, et les troupes du colonel Rilliet occupèrent Sion. Mettant à profit cet échec, les chefs de la Jeune Suisse exilés, rentrèrent au pays, lancèrent de la Planta, le 2 décembre, une proclamation au pays, déclarant dissous le Grand Conseil et le Conseil d'État, abolissant les immunités ecclésiastiques, plaçant les biens du clergé et des couvents sous la surveillance du pouvoir civil, mettant les frais de guerre depuis 1844 autant que possible à la charge des institutions religieuses et des magistrats conservateurs. Il s'agissait de 200 000 fr., soit le montant de la contribution imposée au Valais par la Confédération. De semblables résolutions provoquèrent de nouveau une réaction et ramenèrent les conservateurs au pouvoir. Le 24 mai 1859, un décret réintégra l'Église dans la possession de ses biens et, après de longues tractations, un concordat, sous l'épiscopat d'Adrien Jardinier, premier prélat bas-valaisan, depuis cinq siècles, fut mis sur pied par la convention du 4 oct. 1879. Dès lors, l'entente existe entre les autorités ecclésiastique et civile. Cette dernière, à l'élaboration de la nouvelle constitution, en 1907, céda à l'évêché le droit de présentation aux cures de Collombey, Vionnaz et Port-Valais.

Il existait en Valais, au moyen âge déjà, à côté des communautés, des bourgeoisies dont les membres participaient à la fois de ces deux institutions ; par leur nombre, leur aisance ou leurs qualités, ils s'imposaient à la généralité et dirigeaient les affaires communales, à l'exclusion des étrangers, même des Confédérés. Le nouveau régime, en 1798, par l'institution des municipalités, rejeta les bourgeoisies au second plan. Dans le Valais, toutefois, les populations continuèrent à se donner des Conseils mixtes pour la gestion de la chose publique, jusqu'à la constitution fédérale de 1848. Dès lors, elles élirent deux Conseils : le Conseil municipal pour l'expédition des affaires générales et le Conseil de bourgeoisie, chargé des intérêts des bourgeois et des œuvres de bienfaisance. Le Valais, dans la deuxième partie du XIX^{e} s., connut de nouveau une ère de prospérité, paralysée un moment par la crise financière de 1871, mais dès lors toujours grandissante. En 1852, une nouvelle constitution modifia un peu la précédente, portant le nombre des conseillers d'État de 5 à 7, fixant à quatre ans la durée de leurs fonctions. Elle maintint l'exclusion du clergé des charges publiques, exclusion qui fut révoquée par la loi de 1920, et réserva le vote des citoyens pour tout changement important. Dans le district, ainsi qu'en 1848, un préfet représente l'État ; un juge-instructeur remplace l'ancien grand châtelain ; comme, du reste, un juge de paix le châtelain commu-

nal. Un souffle de démocratie, au début du XX^e s., fit voter, en 1907, la constitution qui nous régit (revisée en 1920), laquelle attribua au peuple l'élection des membres du gouvernement et des députés au Conseil des États, introduisit la représentation proportionnelle au cantonal ainsi qu'au communal. Au Grand Conseil, pourtant, était réservé de choisir le président et le vice-président du Conseil d'État, ainsi que les membres de la Cour d'appel, qui, à son tour, nomme les juges-instructeurs.

Trois facteurs contribuèrent au développement du canton depuis un fort demi-siècle : l'endiguement du Rhône avec les subsides de la Confédération, travaux qui rendirent à l'agriculture d'immenses terrains utilisés pour les cultures maraîchères et les arbres fruitiers ; la construction du chemin de fer du Bouveret à Martigny en 1859, à Sion en 1860, à Sierre en 1868, en 1872 jusqu'à Brigue, enfin le percement du Simplon en 1906. Ce nouveau moyen de communication permet l'écoulement des produits valaisans, surtout des vins et des fruits, et a imprimé une impulsion à l'industrie hôtelière, notamment après le rattachement à la ligne principale des réseaux desservants les vallées latérales, comme le Viège-Zermat. Vers 1900, l'utilisation des forces hydrauliques constitua un troisième élément de prospérité dans le pays si riche en cours d'eau. Captés en divers endroits, le Rhône et ses affluents fournissent les forces nécessaires à nombre d'usines, à Monthey, Vernayaz, Martigny, Sion, Chippis, Gampel, Viège. A l'effet de fournir l'argent nécessaire à ces entreprises, comme à l'agriculture, du reste, des banques s'ouvrirent, en particulier celle du Valais, avec des agences dans les principaux centres dès 1895. Les expositions cantonales de Sion, en 1910 et de Sierre, en 1927, marquèrent un progrès et obtinrent un véritable succès dans tous les domaines.

Aussi, les habitants des hautes vallées, sont lentement attirés vers la plaine, ce qui provoque un accroissement de population à Viège, Sierre, Sion, Martigny, Monthey et, par contre, une diminution dans l'Entremont, Hérens et Conches, malgré les mesures de protection prises en faveur des montagnards : amélioration des alpages, construction de route, etc.

De cette ère de prospérité, le Valais profita pour développer l'instruction primaire par les lois prévoyant l'ouverture de classes jusque dans les hameaux les plus éloignés, la fondation d'écoles normales pour la formation du personnel enseignant dans les deux langues nationales, mais aussi l'enseignement secondaire par l'organisation de cours industriels ou commerciaux à Monthey, Martigny, Sierre, Loèche, par l'agrandissement des collèges-lycées de Sion, Brigue, Saint-Maurice, par l'ouverture des écoles d'agriculture de Château-Neuf et de Viège. Il vit encore la création d'œuvres de charité, de cliniques à Monthey, Martigny, Sierre, Brigue ; l'asile de Malévoz pour les aliénés ; de maisons pour l'entretien des vieillards à la Souste près de Loèche, ainsi qu'à Sion, d'orphelinats à Sion et à Saint-Maurice, d'un institut des sourds-muets au Bouveret.

Bibliographie. Antoine Grenat : *Hist. moderne du Valais.* — Hilaire Gay : *Hist. du Valais.* — Louis Ribordy : *Documents pour servir à l'histoire du Valais.* — Chanoine Carraux : *Manuscrits.* — D. Imesch : *Die Kämpfe gegen die Franzosen.* — Charles-Emmanuel de Rivaz : *Mémoires sur l'occupation du Valais par Turreau.* — Rilliet de Constant : *Une année d'histoire valaisanne.* — Victor Bieler ; *Rapports entre l'Église et l'État en Valais depuis 1847.* [Ta.]

Liste des Grands baillis du Valais :

Humbert de Congerone, chevalier, *ballivus terrae episcopalis in Vallesia*, 1352.
Burkard Mönch, de Bâle, et Pierre comte d'Aarberg, tous deux au nom de l'empereur Charles IV, 1354.
Jean Guin, seigneur d'Albona en Piémont, au nom du comte de Savoie, 1356.
Jacob de Majona (Mionas), chevalier, 1366.
Berchodus de Gruyères, 1373.
Aimon de Poypone, chevalier, 1379.
Pierre de Roveria, chevalier, 1386.
Rodolphe, comte de Gruyères, 1388.
Ibletus, chevalier de Savoie, 1392-1400.
Guiscard de Rarogne, 1408-1415.
Johann Hengartner, appelé aussi de Platea, de Viège, 1423.
Thomas Theiler, châtelain de Brigue, 1424, 1429-1430.
Rodolphe de Rarogne, 1427.
Thomas Venetz, de Viège, 1428, 1435-1436.
Heinzmann de Silinen, de Viège, 1431, 1434, 1439-1441.
Anton Curten, de Brigue, 1432-1433.
Anton Kuonen, de Brigue, 1437-1438, 1445.
Johann de Pratis, de Conches (Andenmatten), 1442-1444, 1448-1449.
Johann de Platea (am Hengart), de Viège, 1446-1447, 1449.
Martin Ziren, de Brigue, 1450-1452.
Nikolaus Kalbermatter, de Rarogne, 1453-1455.
Gilig (Egidius) in der Kummen, de Loèche, 1456, 1470.
Kaspar Theiler, de Brigue, 1457-1459, 1465-1467.
Johann de Pileo, appelé aussi Huoter, de Brigue, 1460-1465.
Petermann de Platea, de Sierre, 1468-1470.
Michel Tschampen, de Conches, 1471.
Jodro Venetz, de Stalden, 1472-1475, 1483.
Anselm auf der Eggen, de Conches, 1475-1476, 1483-1486.
Peter zen Gafinen, alias de Cabanis, de Loèche, 1478-1479.
Anton Lehner, de Conches, 1480-1482.
Franz de Platea, de Sierre, 1487-1489.
Nikolaus Zwala (Walen), de Brigue, 1490, 1498.
Georg Meyer (Maioris), de Viège, 1495, 1500.
Joh. Rymen, 1496-1497.
Nicolaus Clavioz (Clawo), de Loèche, 1499-1500, 1510.
Martin-Valentin Holzer, de Conches, 1501-1503.
Johann Theiler, de Brigue, 1503-1504, 1506.
Franz de Platea, de Sierre, 1505.
Hans de Platea, de Sion, 1507-1509.
Johann Walker, de Mörel, 1511.
Arnold Kalbermatter, de Rarogne, 1512-1513.
Martin Steffiler, de Loèche, 1514.
Johann de Platea, de Sion, 1515.
Gilig Venetz, de Naters, 1516-1517.
Simon In Albon, de Viège, 1518.
Johann Roten, de Rarogne, 1519.
Peter zu Lawinen, d'Ernen, 1520.
Johann Zentriegen, de Rarogne, 1521, 1536-1537.
Anton Wyss (Albin), de Sion, 1522-1523.
Johann Werra, de Loèche, 1524-1525.
Kaspar Metzilten, de Brigue, 1526-1527.
Anton Venetz, de Brigue, 1528-1529, 1534-1535.
Stephan Maxen, de Rarogne, 1530-1531.
Gilig im Ahorn, de Conches, 1532-1533.
Peter Owlig, de Brigue, 1538-1539.
Jost Kalbermatter, de Brigue, 1540-1541.
Johann Winschen (Schauben), de Loèche, 1542-1543.
Martin Clausen, de Conches, 1544-1545, 1554-1555, 1560-1561.
Peter Stockalper, de Brigue, 1546-1547, 1552-1553.
Görig Summermatter, de Viège, 1548-1549.
Johann Kalbermatter, de Sion, 1550-1551.
Nicolaus im Eych, de Viège, 1556-1557, 1562-1563.
Peter Allet, de Loèche, 1558-1559, 1564-1565, 1568-1569.
Anton Kalbermatter, de Sion, 1566-1567, 1570-1571.
Moritz zum Brunnen, de Conches, 1572-1573.
Anton Mayenzet (Mayenchet), de Loèche, 1574-1575, 1577-1579, 1583-1585, 1589-1591, 1595-1597, 1599-1601.
Johann in Albon, de Viège, 1575-1577, 1579-1581, 1585-1587, 1591-1593, 1597-1599, 1603-1607.
Matthäus Schiner, de Conches, 1581-1583, 1587-1589, 1607-1611, 1613-1615.
Görig Michlig (ou Michels, dit Supersaxo), de Naters, 1593-1595.
Gilig-Jossen Bannmatter, de Sion, 1601-1603.

Franz de Platea, de Sion, 1611-1613.
Anton Waldin, de Sion, 1615-1617.
Nikolaus Kalbermatter, de Sion, 1618-1621.
Sebastian Zuber, de Viège, 1621-1623.
Johann Roten, de Rarogne, 1624-1631, 1638-1659. † 1659.
Michaël Mageran, de Loèche, 1631-1637.
Heinrich in Albon, de Viège, 1659-1662.
Stephan Kalbermatter, de Sion, 1662-1664.
Görig Michlig (appelé aussi Uf der Fluo et Supersax), de Naters, 1664-1670.
Kaspar Stockalper, de la Tour, chevalier, de Brigue, 1670-1678.
Jean de Montheys, de Sion, 1678-1682, 1683-1684.
Peter von Riedmatten, de Conches, 1682. † 1er juin 1683.
Adrian Lambien, 1684-1687. † 1687.
Johann-Anton Curten, de Sierre, 1687-1689.
Johann-Stephan de Platea (Amhengart), de Sion, 1689-1699.
Johann Kreig, de Conches, 1699-1701. † 29 mai 1701.
Peter von Riedmatten, de Conches, 1701-1706. † 1707.
Johann-Jost Burgener, de Viège, 1707-1721.
Eugen Curten, de Sierre, 1721-1729. † 31 juil. 1729.
J.-Christian Roten, de Rarogne, 1729-1730. † juin 1730.
Arnold Blatter, de Viège, 1731-1737. † 1737.
Alphons Ambüel, 1737-1741.
Johann-Fabian Schiner, de Conches, 1741. † 1742.
Franz-Joseph Burgener, de Viège, 1742-1761.
Christian-Görig Roten, de Rarogne, 1761-1771.
Fabian-Moritz Wegener, de Brigue, 1771-1784.
Augustin-E. Gasner, de Loèche, 1785-1790. † 3 juin 1790.
Jakob-Valentin Sigristen, de Conches, 1790-1798.
Antoine Augustini, de Loèche, 1798-1807, 1821, 1822.
Leopold de Sepibus, de Mörel, 1807-1810, 1815-1817, 1827-1829, 1831-1832.
Kaspar-Eug. von Stockalper, de Brigue, 1810, 1819-1820, 1823-1824.
Derville-Maléchard, préfet du département du Simplon, 1810-1813.
Rambuteau, préfet du département du Simplon, 1813.
Charles-Emm. de Rivaz, de Saint-Maurice, 1817-1818, 1825-1826.
Michel Dufour, de Monthey, 1829-1830, 1836-1837.
Maurice de Courten, de Sierre, 1833-1834, 1839-1840.

A partir de 1840, la charge de grand bailli a été remplie par le président du Conseil d'État et le président du Grand Conseil, qui sont nommés chaque année à la session de mai du Grand Conseil. [L. Mr.]

IV. **Développement de la civilisation.** 1. Église. Voir Sion, Diocèse et Évêché de.

2. Écoles. I. *Enseignement primaire. a)* Avant 1828. Les capitulaires de Charlemagne, de 789, confirmés et expliqués par le concile de Mayence de 813, obligeaient tous les prêtres à instruire les enfants dans la religion et à leur apprendre à lire, à écrire et à chanter. Il faut croire que le diocèse de saint Théodule, qui est resté jusqu'à nos jours dévoué à « saint Charlemagne », n'a point négligé les prescriptions de son généreux protecteur. Dès le IXe s., la cathédrale de Sion avait son école, qui a laissé quelques monuments scripturaires. Comme recteurs ou maîtres de cette école sont connus : Jean d'Ast 1240, qui, en 1249, porte le même titre à Loèche ; Martin, en 1279, maître et recteur des écoles de Sion, plus tard curé de la ville et chancelier ; Guillaume de Fayz 1288, etc. Le premier maître laïque qui soit connu est Théodule Valet, bourgeois de Sion, 1400. A partir du XIIIe s., les écoles paroissiales sont signalées ; elles deviennent nombreuses au XIVe s., faisant pour le peuple ce que les écoles des châteaux, par exemple de Châtillon, d'Anniviers, de Granges, d'Ayent, de Saillon et de Saxon faisaient pour les fils de familles nobles et ceux de leurs métraux. Le couvent du Grand Saint-Bernard entretenait, à cette époque, des écoles à Martigny et dans l'Entremont, tandis que l'abbaye d'Agaune se dévouait à l'instruction du peuple, à Saint-Maurice et dans son fief à Bagnes et que les moines d'Abondance enseignaient dans le Val d'Illiez. Le XVe s. ne fit que développer l'héritage reçu des temps précédents. Le XVIe s. amena des changements déplorables : nombre d'écoles paroissiales fermèrent leurs portes ; d'autres, peu fréquentées, eurent à leur tête des maîtres laïcs insuffisamment instruits. Ce fut un déclin général de l'instruction dans le pays entier. Le XVIIe s. a vu des temps meilleurs. Dans ses statuts synodaux du 20 avril 1626 (imprimés en 1635), l'évêque Hildeprand Jost, déplorant la désorganisation de la plupart des écoles, ordonna que dans les localités les plus importantes, les anciennes écoles fussent réorganisées, et s'il n'y en avait pas, qu'on en créât de nouvelles. « Les garçons et autant que possible les filles, apprendront à lire et à écrire le latin, l'allemand ou le français, au moins pendant l'hiver ». A partir de ce moment, l'instruction primaire est répandue dans de nombreuses écoles paroissiales. L'éducation du sexe féminin fut l'objet des soins particuliers de deux ordres religieux. La ville de Saint-Maurice appela en 1629 des sœurs cisterciennes de la Savoie, qui ouvrirent des écoles à Saint-Maurice, à Monthey 1634, à Collombey 1643. Des ursulines de Besançon, appelées à Brigue par G. de Stockalper, en 1661, employèrent les largesses de leur protecteur pour construire un couvent et ouvrir des écoles primaires. C'est ainsi que Brigue fut doté d'un foyer d'instruction qui, dans le cours des temps, n'a cessé de se développer.

b) De 1828 à nos jours. Une enquête sur les écoles du Valais fut faite en 1828, par les soins du gouvernement. Il y avait à cette date, 212 écoles primaires, soit une classe de 35 élèves pour 347 habitants. La première loi scolaire est de 1828 ; elle déclare la fréquentation de l'école obligatoire durant les cinq mois d'hiver pour les enfants de 7 à 14 ans. Les lois suivantes portent les dates de 1848, 1873, 1907. Un musée pédagogique a été ouvert en 1910.

II. *Enseignement secondaire.* A. Gymnases. 1. Saint-Maurice. L'école latine de Saint-Maurice, dès le VIe s., connut des maîtres illustres tels que saint Séverin, maître Achive, Probus, Amé. En 1376, Humbert, économe du couvent, est chargé de diriger l'école de grammaire et de littérature à Aigle ; en 1448, Déodat Chenut a la direction de toutes les écoles du Chablais. Toutefois, à la suite de jours malheureux, l'école de Saint-Maurice disparut, et, en 1559, la diète valaisanne la remplaça par un collège. Celui-ci fit place à l'ancienne école monastique, en 1662, lorsque fut ouvert le collège de Brigue. Il fut toutefois rouvert en 1766, mais dut fermer ses portes de 1798 à 1806 et de 1810 à 1814. Il comprend un lycée complet dès 1898 et une école de commerce dès 1911.

2. Sion. L'école des jésuites (progymnase) ayant été fermée en 1627, des prêtres séculiers instituèrent à Sion un gymnase à plusieurs classes. Réorganisé par l'évêque Supersaxo en 1734, ce collège fut desservi par les jésuites jusqu'en 1773, puis par des prêtres séculiers. En 1805, des pères piaristes rouvrirent le collège aux frais de l'État, puis le passèrent aux jésuites en 1814. En 1848, en vertu de la constitution, Sion gardait le lycée cantonal, mais devait fermer son gymnase. Toutefois, en 1850, la ville fit rouvrir 4 classes latines et, en 1859, l'ancien collège fut rétabli. L'école moyenne s'y ajouta en 1859, remplacée en 1897 par l'école professionnelle de trois ans, qui, à son tour, fit place à l'école industrielle supérieure en 1911. En 1894, deux cours techniques furent institués.

3. Brigue. Ouvert en 1662 par les jésuites, le collège prospéra jusqu'en 1773 ; en 1777, les piaristes furent appelés comme professeurs. Supprimé de 1798 à 1800, puis de 1812 à 1814, le collège fut confié une seconde fois aux jésuites. De 1827 à 1833, un gymnase français lui fut annexé. Après l'expulsion des jésuites en 1848, le gouvernement confia le collège aux prêtres du diocèse, assistés de maîtres laïcs. Une école moyenne lui fut adjointe en 1858, remplacée en 1911 par l'école industrielle et commerciale. Le lycée est complet depuis 1911. Les trois gymnases valaisans délivrent depuis 1913 le certificat de maturité fédérale.

B. Écoles normales. Le Valais entretient trois écoles

normales : l'une pour instituteurs, de langues allemande et française, à Sion, confiée aux frères de Marie, dès 1846 ; la deuxième pour institutrices de langue française, à Sion, fondée en 1848 et dirigée depuis 1901 par

Valais. Loèche-les-Bains au milieu du XIX^e s. D'après une aquatinte de Salathé (Bibliothèque Nationale, Berne).

les ursulines ; la troisième pour institutrices de langue allemande, desservie dès le début de son existence, 1853, par les ursulines de Brigue.

C. Écoles ménagères et professionnelles. En 1914, l'État subventionnait 18 écoles ménagères et des cours professionnels et économiques dans la plupart des communes importantes. Une école d'agriculture a été inaugurée à Ecône en 1894 ; elle fut remplacée par celle de Château-Neuf en 1923. Une autre école d'agriculture fut ouverte à Viège en 1920 pour les agriculteurs de langue allemande.

D. Enseignement supérieur. 1. Théologie. Le grand séminaire de Sion relève directement de l'évêque diocésain. Il fut fondé à Géronde en 1748 par l'évêque J.-J. Blatter, qui le dota de 5000 couronnes ; il fut transféré à Sion en 1781, revint à Géronde 1800, en 1806 à Sion, passa à Loèche-les-Bains en 1809 et 1810, à Géronde en 1813, à Valère en 1817. Le nouveau bâtiment, à Sion, a été inauguré en 1874. Depuis un temps fort reculé, les couvents du Grand Saint-Bernard et de Saint-Maurice possédaient leurs cours de théologie. La fondation des bourses de Vienne date de 1727 (transférée à Innsbruck en 1858 ; celle du grand séminaire de Milan de 1576).

2. Droit. Des cours pratiques de droit ont été donnés très tôt déjà. Au XVI^e s., une école de droit exista à Brigue, dirigée par l'humaniste Thomas Walther, de Grengiols ; une autre à Naters, vers le milieu du même siècle, confiée aux soins de l'humaniste Jérôme Valsenus et à la fin du siècle, Martin Jost enseignait la jurisprudence à Ernen. A partir de 1766, le droit civil est enseigné à l'abbaye de Saint-Maurice. En 1780, le chanoine M.-A. de Courten, D^r theol., est professeur des deux droits à Sion (droit romain et statuts valaisans). De 1791 à 1806, le chanoine P.-J. André, prit la direction de l'école de droit à Sion ; en 1810, ce fut le chanoine E. de Kalbermatten. En 1807, la diète, considérant qu'il était important d'avoir des juges instruits, autorisa le Conseil d'État à établir une chaire de droit à Sion. L'école de droit fut réorganisée en 1824 et rouverte l'année suivante. Étienne Cropt la dirigea de 1825 à sa mort, 16 janv. 1896. Elle disparut en 1908. — Voir Ferd. Schmid : *Geschichtl. über das Unterrichtwesen im Kt. Wallis*, dans *BWG* II. — Pierre Bourban : *L'enseignement à Saint-Maurice, du V^e au XIX^e s.*, dans *Mélanges d'hist. et d'archéol.* de la Soc. helvétique de Saint-Maurice, 1897. — D. Imesch : *Zur Gesch. des Kollegiums von Brig*, Brigue 1912. — Jérôme Zimmermann : *Essai sur l'histoire du collège de Sion (1625-1900)*, Sion 1914.— L. Meyer : *Notes d'histoire sur l'enseignement en Valais* (mns. présenté à l'exposition de Berne 1914). [L. Mr.]

3. CONSTITUTION ET ORGANISATION JUDICIAIRE. A. *Constitution.* 1. *Jusqu'en 1798.* En 999 Hugues, évêque de Sion, reçoit le comté du Valais avec tous les droits régaliens de la main du roi de Bourgogne. En 1277, le grand bailli est mentionné pour la première fois. Fonctionnaire seigneurial, il remplaçait probablement l'avoué de l'église de Sion. Dès le début, il fut juge d'appel. Dès le XIV^e s., les communes tendirent à prendre part à l'administration du pays. Ce furent d'abord Mörel, Naters, Viège, Rarogne, Loèche, Sierre et Sion. Les petites agglomérations et les vallées latérales restèrent plus longtemps sous la domination des seigneurs féodaux. Elles se rallièrent l'une après l'autre à l'une des communes qui avaient déjà siège et vote à la diète ; à la fin du XVI^e s., le Valais comptait sept dizains : Conches, Naters-Brigue, Viège, Rarogne (avec Mörel), Loèche, Sierre, Sion. Les dizains étaient de petits États autonomes en matière législative et administrative, avec bannière et sceau ; ils signaient des alliances entre eux et même, jusqu'au XVII^e s., avec l'étranger. Le Conseil du dizain siégeait sous la présidence du grand-châtelain ou du major. La diète (landrat), attestée la première fois en 1339 comme Conseil général du Valais, se réunissait deux fois par an, en mai et à Noël, au château épiscopal de la Majorie à Sion. A côté des diètes régulières, il y avait des assemblées extraordinaires (diétines). Les décisions de la diète, laquelle devenait de plus en plus le porte-parole des Patriotes vis-à-vis de l'évêque, étaient prises *ad referendum* et avaient besoin de la ratification des communes. La diète se composait des représentants du chapitre de Valère et des députés des dizains ; elle était présidée par l'évêque ou, en son absence, par le grand bailli. En 1613, l'évêque Hildebrand Jost dut renoncer contre son gré, à ses prérogatives, mais plus tard il révoque. En 1634, il reconnaît le régime démocratique du Valais tout en gardant le titre de comte et préfet du pays. Par la renonciation de l'évêque à la Caroline, le grand bailli devint chef de l'État à côté de l'évêque (de 1627 à 1634, il fut le seul chef de l'État). Il était nommé par la diète pour deux ans et ne pouvait être réélu à partir de 1659. Il présidait la diète.

Le pays, en dessous de la Morge, conquis par les sept dizains en 1475, fut divisé en six bannières : Conthey, Ardon, Saillon, Entremont, Martigny, Saint-Maurice. Le gouvernement de Saint-Maurice se trouvait à la tête de l'administration du pays sujet. Il était nommé par la diète pour deux ans. En 1536, trois nouveaux gouvernements furent créés : Monthey, Évian, Abondance, mais les deux derniers furent res itués à la Savoie. Le gouverneur de Monthey était aussi nommé par la diète.

2. *A partir de 1798.* La diète ayant proclamé, le 15 févr. 1798, l'indépendance du Bas-Valais, une constitution, établie sur le modèle des constitutions française et helvétique, est votée le 16 mars. Elle prévoit un Grand Conseil et un Sénat comme pouvoir législatif et un directoire de trois membres comme exécutif. Aux sept dizains sont ajoutés ceux de Saint-Maurice, Entremont et Monthey. Elle n'est cependant pas appliquée puisque le pays, sous le nom de canton du Valais, devient partie intégrante de la République helvétique. Il se compose de dix districts. La république du Valais, proclamée en 1802, est divisée en douze dizains (les

Coiffures valaisannes. En bas de gauche à droite : Katharina Kempfen, fin XVII[e] s. — Josefa Willa-Allet, 1756. En haut : de gauche à droite : La même à 47 ans. — Theresia Allet-Gasner, 1812 (d'après Hecht). — M[me] Allet-Augustini, 1807 (Propriété de la famille Willa, Loèche).

Costumes valaisans :

Vex (costume de fête) — Évolène — Savièse — Hérémence

(D'après des aquarelles de Raphaël Dallèves.)

VALAIS

Infanterie — Carabiniers

Officier — Grenadier — Sous-officier — Officier

1803 — 1827-42

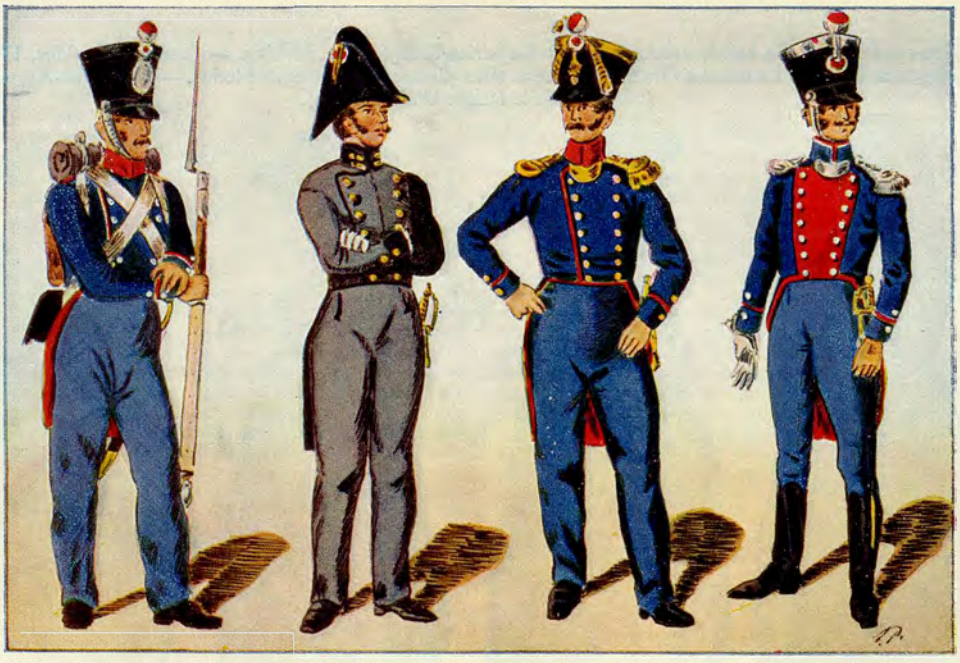

Infanterie
Fusilier
1827-42

Chirurgien
Major
1827-42

Artillerie
Capitaine
1827-42

Infanterie
Officier
1819-24

D'après des aquarelles à la Bibliothèque militaire, à Berne
(Collection A. Pochon-Demme, Berne).

sept anciens et en plus, Hérémence, Martigny, Sembrancher, Saint-Maurice, Monthey). En vertu de la constitution du 30 août 1802, la diète est l'organe législatif ; les députés des dizains, un député par 2000 âmes, sont nommés pour deux ans. Le droit de vote commence à 20 ans, l'éligibilité pour les autorités communales à 21 ans, décénales à 25 ans, nationales, à 30 ans. Le gouvernement est formé par le grand bailli, le vice-bailli, deux conseillers d'État et deux vice-conseillers. Sous l'empire français, le département du Simplon est divisé en trois arrondissements : Sion, chef-lieu de préfecture, Brigue, Saint-Maurice. Le préfet est assisté par un Conseil général de douze membres. Le Simplon envoie un député au Corps législatif.

La constitution du 12 mai 1815 créa la division actuelle du canton en 13 dizains, aujourd'hui districts. L'évêque a quatre voix à la diète, comme un dizain. Les députés sont nommés pour deux ans par les Conseils des dizains. A peu d'exception près, les arrêts de la diète sont soumis au referendum des Conseils décénaux. Le gouvernement est formé par le grand bailli et 5 conseillers d'État, dont 2 doivent être originaires des dizains occidentaux et 3 des dizains orientaux.

Le mouvement revisionniste de 1833 tend à introduire la répartition des sièges à la diète sur la base du chiffre de la population. La constitution du 3 août 1839 remplace la diète par un Grand Conseil, où les dizains sont représentés à raison d'un député par 1000 habitants. L'évêque et un second représentant du clergé ont droit de siège et de vote au Grand Conseil. Le Conseil d'État est composé de cinq membres ; deux doivent être ressortissants du Haut-Valais, deux du Bas-Valais et un du Centre. La constitution du 14 sept. 1844 accorde au clergé un troisième siège au Grand Conseil. Celle du 18 janv. 1848 contient un grand nombre de changements. Elle supprime le referendum législatif, mais accorde au peuple un droit d'initiative constitutionnelle. Le Grand Conseil est élu en votation directe par les assemblées primaires. Le clergé est privé non seulement de sa représentation au Grand Conseil, mais aussi de l'exercice des droits politiques. Le nombre des membres du Conseil d'État est porté à 7 ; il sera ramené à 5 en 1857. La constitution actuelle, du 8 mars 1907, soumet à la votation populaire toutes les lois et décrets d'une portée générale et introduit l'initiative populaire en matière législative à côté de l'initiative constitutionnelle. Les revisions partielles les plus importantes portent les dates du 25 janv. 1920 (introduction de la représentation proportionnelle pour les élections au Grand Conseil) et du 28 déc. 1920 (élection des conseillers d'État et des députés au Conseil des États par le peuple).

B. *Organisation judiciaire.* Dans ses possessions, l'évêque exerçait la justice par un vidomne. Le vidomnat de Sion avait une certaine suprématie : aux XV^e^ et XVI^e^ s. les bourgeois de Sion revendiquaient le droit de réformer toutes les sentences capitales prononcées dans le pays. Le droit de nommer le vidomne fut obtenu au début du XVI^e^ s. par le dizain de Viège, en 1527 par celui de Rarogne, en 1560 par la ville de Sion. Le major, qui administrait d'abord la basse justice, finit par exercer les mêmes droits de juridiction que le vidomne. La diète était le tribunal suprême pour tous les jugements civils. Dans les bailliages bas-valaisans, les gouverneurs exerçaient l'omnimode juridiction ; ils tenaient leur tribunal une fois par an dans chaque paroisse assistés par le Conseil et quatre assesseurs. Les châtelains, majors et métraux jugaient les causes mineures. A partir de 1703, les causes civiles furent jugées en première instance par les tribunaux inférieurs, les causes criminelles par le tribunal du gouverneur. En 1665, le major de Nendaz - Hérémence reçut l'omnimode juridiction, le châtelain du Bouveret en 1673.

En vertu de la constitution de 1802, les organes judiciaires étaient : en première instance, les châtelains des communes ; en appel, les tribunaux des dizains, composés du grand-châtelain, son lieutenant et six assesseurs. La cour d'appel de Sion fonctionnait comme tribunal suprême. Pendant la domination française : une cour d'assises et, pour les causes civiles, un tribunal de première instance qui fonctionnait en même temps comme tribunal de commerce. La cour impériale de Lyon jugeait les causes en appel.

L'organisation judiciaire actuelle est basée sur la loi du 30 mai 1896, modifiée le 24 mai 1901, et sur le code de procédure civile de 1919. Les autorités judiciaires sont : dans les communes, un juge et juge-substitut et un tribunal de police composé du Conseil communal ou d'une commission prise dans son sein ; quatre tribunaux d'arrondissement compétents au civil, au correctionnel et au criminel, présidés par le juge-instructeur du district, dans lequel la cause est pendante ; le tribunal cantonal à Sion. Il prononce aussi comme cour d'appel et cour de cassation. La juridiction administrative est exercée par le tribunal cantonal comme tribunal du contentieux de l'administration et par la cour des conflits de compétence, composée des présidents du Grand Conseil, du Conseil d'État et du tribunal cantonal.

C. Le *Landrecht*, purement coutumier à l'origine, a été enrichi et développé plus tard par la législation. Il trouva sa forme définitive dans les *Statuta patriæ Vallesii*, de 1571. En 1598 et 1780, les revisions des *Abschiede*, recueils des arrêts importants de la diète, sont ajoutés aux statuts.

Avant 1798, le droit pénal et la procédure criminelle étaient réglés pour la plus grande partie par les statuts et franchises des communes et dizains, pour une petite partie seulement par le *Landrecht*. Le code de procédure pénale entra en vigueur en 1848 ; le code civil en 1855 et le code pénal en 1858.

Bibliographie. V. Bieler : *Notice sur les rapports entre l'Église et l'État en Valais depuis 1847.* — B.-E.-J. Cropt : *Statuta juris Romano-Vallesii.* — Le même : *Théorie du code civil du Valais.* — H. Évêquoz : *Essai sur l'histoire de l'organisation communale et des franchises de la ville de Sion.* — J. Graven : *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan.* — Le même : *Les origines du code pénal valaisan.* — A. Heusler : *Rechtsquellen des Cantons Wallis.* — R. Hoppeler : *Das Unterwallis und dessen Beziehungen zum Hochstift Sitten während des 13. Jahrh.* — W.-A. Liebeskind : *Bischof Walters I. auf der Flüe Landrecht der Landschaft Wallis und Gerichtsordnung.* — Le même : *Das Referendum der Landschaft Wallis.* — M. Mangisch : *De la situation et de l'organisation du notariat en Valais sous le régime épiscopal.* — L. Mengis : *Die Rechtsstellung des Bistums Sitten im Kt. Wallis*, dans *BWG* IV. — F. Seiler : *Die Anfänge der modernen Demokratie im Kt. Wallis.* — *Statuta Vallesiæ cum duabus revisionibus*, 1843. — Art. SION, ÉVÊCHÉ DE. [W.-A. LIEBESKIND.]

4. ASSISTANCE ET PHILANTHROPIE. Ce fut durant des siècles le champ d'activité de l'église, d'ordres religieux, de sociétés ecclésiastiques et de confréries, ainsi que de l'initiative privée. L'évêque Landri de Mont, cité de 1206 à 1237, rappelle déjà à ses subordonnés le devoir d'utiliser en faveur des pauvres tous les dons qu'ils reçoivent, afin qu'il n'y ait aucune infidélité. L'évêque Hildebrand Jost édicta de semblables dispositions dans ses statuts de 1635. En nombre de cas, les évêques de Sion punirent de peines spirituelles ou temporelles ceux qui tentèrent de détourner des donations pieuses.

Il s'agissait, à l'origine, de distributions uniques ou annuelles de fromage, viande, pain, vin, sel, étoffes, etc., faites au jour de l'enterrement ou à l'anniversaire du décès du donateur aux pauvres de la paroisse. La loi sur les indigents, du 23 mai 1827, première du canton à régler l'assistance publique, supprima ces repas et disposa que les fondations testamentaires seraient transformées en espèces et versées à la caisse des pauvres.

Les associations ecclésiastiques et les confréries s'occupèrent d'assistance d'une façon spéciale, notamment celle du Saint-Esprit. Au cours du XIX^e^ s., la majorité des paroisses attribua à des fonds de pauvres ou scolaires la fortune de cette confrérie. La création de véritables asiles de pauvres, tels qu'on les connaît à l'époque moderne, demeura réservée aux XIX^e^ et XX^e^ s.

Le canton du Valais est actuellement riche en hôpitaux et hospices (auberges) créés aux siècles passés pour accueillir et hospitaliser les voyageurs et les pèlerins. Seul l'hôpital de Sion et, dans une certaine mesure, quelques autres étaient ouverts aux pauvres de leur

paroisse. Mais le but principal de ces établissements restait le soin des voyageurs.

Les hôpitaux et hospices suivants existent encore : celui du Simplon (l'ancien fondé au XIII[e] s. par les chevaliers de Saint-Jean ; le nouveau, sur le col, commencé par Napoléon I[er], 1811 (terminé en 1835, sous la direction des chanoines du Grand Saint-Bernard) ; les hôpitaux Saint-Antoine à Brigue (XIV[e] s.) ; celui de Viège (XVII[e] s.) ; Loèche (XIII[e] s.) ; celui des bourgeois à Sion (XII[e] s.) ; Plan-Conthey (XV[e] s.) ; Martigny, Sembrancher, Orsières, Liddes (du IV[e] au XII[e] ou XIII[e] s.) ; Bourg Saint-Pierre (fondé au temps de Charlemagne) ; Grand Saint-Bernard (créé par saint Bernard de Menthon au XI[e] s.) ; Saint-Maurice, le plus ancien du canton (du IV[e] s.) ; Monthey (XIV[e] s.).

Valais. Pont sur le Rhône à Saint-Maurice au milieu du XIX[e] s. D'après une lithographie (Bibl. Nat., Berne).

Il faut aussi relever le bain pour indigents et l'hôpital de Loèche-les-Bains. Les célèbres sources thermales de ce village, déjà connues des Romains, étaient aussi fréquentées par les pauvres de toute la Suisse. La charité ouvrit de bonne heure un établissement à leur intention : le bain pour indigents. Vers 1870-1890, la bienfaisance privée permit la construction de l'hôpital des pauvres avec ses bains, qui ouvre ses portes hospitalières aux pauvres de tous pays sans distinction de confession. 120 personnes environ y sont reçues chaque année. La fondation est placée sous la surveillance de l'État.

Vers 1890, a été ouvert l'asile Sainte-Catherine, à Sion, pour les domestiques âgées sans ressources ; la fondatrice et principale donatrice fut M[lle] M.-L. de Stockalper. L'hôpital et asile pour indigents de Sierre date de 1900, l'orphelinat de garçons de Sion fut ouvert en 1858 ; il est dirigé actuellement par les frères de Saint-Vincent de Paul. Le chanoine Franz Blatter, de Reckingen, ouvrit en 1865 l'orphelinat des filles à Sion et le dota richement ; les ursulines en ont la direction. Une maison identique existe à Saint-Maurice depuis 1861. Le 1[er] oct. 1894, les sœurs de la Croix d'Ingenbohl entrèrent dans l'antique maison des chartreux de Géronde près de Sierre, rénovée par l'État, pour y créer le premier établissement de sourds-muets. Il devint rapidement si florissant que l'État acquit en 1929 l'hôtel de l'Aiglon au Bouveret pour 400 000 fr., dans le but de l'y transférer.

La loi du 3 déc. 1898 régla complètement la question de l'assistance publique. Les communes et districts créèrent, avec l'appui de l'État et de particuliers, les hôpitaux de cercle de Martigny 1906-1907, Brigue 1908 ; ceux de district de Monthey 1912, Sierre 1920 (qui bénéficia des dons de 200 000 fr. chacun de J.-J. Mercier et de la Société pour l'industrie de l'aluminium de Neuhausen à Chippis). A fin 1930, les legs en faveur de la création d'un futur hôpital cantonal se montaient déjà à plus de 352 000 fr. Le fonds de la famille J.-J. Mercier-de Molin a donné à l'État un ensemble de terres à Montana pour l'érection d'un établissement en faveur des tuberculeux ; J.-J. Mercier y ajouta 100 000 fr. en espèces en 1930. La famille de l'artiste peintre R. Ritz donna dans le même but un terrain à l'État, en 1929, à Montana. Le D[r] Paul Repond, de Fribourg, ouvrit, en 1901, à Malévoz sur Monthey le premier asile d'aliénés du canton ; pourvu de 60 places, il se développa rapidement. L'État racheta l'établissement en 1912, le remania selon le système des pavillons, de sorte qu'il peut recevoir actuellement 250 personnes. Un institut agricole y est annexé depuis quelques années. Les communes et districts du Haut-Valais achetèrent en 1912 le domaine de Werra à Souste (Loèche) pour en faire le St. Josephsheim, asile des vieillards et pauvres, avec 50 places. Le promoteur de cette fondation était Hermann Seiler, de Brigue. Sous la direction de l'archiviste d'État, Leo Meyer, de Tourtemagne, qui fit une importante donation à la fondation, la vieille maison a été complètement rénovée et agrandie de 1929 à 1930, de sorte qu'elle peut recevoir 130 pensionnaires. Grâce à un don d'Ernest de Stockalper, de Sion, et à l'appui tant de l'État que des particuliers, un asile de vieillards put être ouvert à Sion en 1928 pour 70 personnes. Le Bas-Valais prépare également un établissement du même genre. La nouvelle loi sur l'assistance publique est du 26 nov. 1926.

Bibliographie. D. Imesch : *Die Werke der Wohltätigkeit im Kt. Wallis.* — E. Anderegg et H. Anderegg : *Die schw. Philanthropie, Kt. Wallis.* — Ad. Brunner : *Das Leukerbad.* — *Ber. d. Irrenanstalt von Malévoz anlässlich ihres 30j. Bestandes.* [R. L.]

5. ÉCONOMIE PUBLIQUE. *a) Agriculture.* Les Valaisans s'adonnent à l'élevage du bétail, à la viticulture et surtout, depuis une cinquantaine d'années, à l'arboriculture. Le climat du Valais étant particulièrement sec, les cultures ne pourraient subsister sans les canaux d'irrigation appelés « bisses » dans le langage populaire. Ces bisses, dont quelques-uns ont été créés même avant l'ère chrétienne, ont, en Valais, une longueur totale que l'on peut estimer à 1750 km. et servent à irriguer, dans le centre du canton principalement, plus de 20 000 ha. Ces bisses détournent, précisément à l'époque des crues du Rhône, soit au printemps et en été, une partie importante des eaux des torrents et influent, de ce fait, favorablement sur le régime du débit du Rhône. On ne saurait se faire une idée des innombrables difficultés que les constructeurs de bisses, généralement des montagnards du pays, ont dû vaincre pour la traversée des couloirs d'avalanches, des parois de rochers perpendiculaires ou même en surplomb, des moraines glacières, etc. En 1919 a été élaborée une loi sur l'organisation de l'enseignement professionnel agricole, en vertu de laquelle a été créée l'école d'agriculture de Château-Neuf près de Sion.

b) Mines. Les mines d'anthracite du Valais ont été exploitées d'une façon particulièrement intense durant les années de guerre et d'après-guerre, soit de 1916 à 1922. Sept mines furent équipées, exigeant un capital d'environ 12 millions de francs. Dans la seule année 1919, la production de l'anthracite s'éleva à 64 937 tonnes. Malheureusement, ces mines furent progressivement abandonnées depuis 1922. D'importants gisements de magnétite, situés à Mont-Chemin, près de Martigny, ont fait et font encore l'objet d'une étude approfondie dont les résultats promettent un avenir intéressant pour l'utilisation d'un minerai de fer dont la qualité est excellente. Des gisements de fluorine sont actuellement exploités dans la même région.

c) Industrie. L'ouverture du tunnel du Simplon, qui fit de la voie ferrée du Valais une artère internationale, et l'utilisation des torrents ont remarquablement favorisé l'évolution industrielle du Valais. L'existence de plateaux aux altitudes de 1800 à 2000 m. a permis l'établissement de bassins d'accumulation par la création de lacs artificiels. Les bassins d'accumulation de la Dranse et de Barberine ont déjà été créés ; un autre, à la Dixence, est en voie d'aménagement ; d'autres sont projetés. Ils permettent la production d'une quantité considérable d'énergie électrique, si bien que le Valais se place en tête des cantons suisses dans ce domaine. En 1930, la force électrique produite en Valais atteignait près de 700 000 chevaux.

d) Voies de communication. La ligne de chemin de fer qui traverse la vallée dans presque toute sa longueur a un caractère international très marqué. Elle met en relation l'Angleterre et la France avec l'Italie et les pays d'Orient par le tunnel du Simplon. Une autre ligne, qui accède au Simplon, relie le Valais au canton de Berne et aux pays du Nord, c'est celle du Lötschberg, rendue possible par le percement du tunnel du même nom. De nombreuses voies ferrées de montagne ont ouvert les vallées latérales au tourisme. Ce sont les lignes : Viège-Zermatt, ouverte en 1891 ; Zermatt-Gornergrat 1898 ; Aigle-Ollon-Monthey 1907 ; Monthey-Champéry 1908 ; Martigny-Orsières 1910 ; Martigny-Châtelard 1910 ; Sierre-Montana 1911 ; Loèche-Loèche-les-Bains 1915 ; Furka-Oberalp 1915.

Les cols valaisans sont utilisés depuis des temps très reculés, notamment le Grand Saint-Bernard. Actuellement, ils sont franchis par de bonnes routes carrossables qui permettent des services réguliers d'autocars postaux pendant l'été. Ainsi au Grand Saint-Bernard, au Grimsel, à la Furka, au Simplon. [W. Hænni.]

6. Militaire. Au moyen âge, il n'y avait pas un service militaire bien organisé. Celui-ci consistait, en temps de paix, dans le guet à monter dans les châteaux et les bourgs par les populations de la juridiction ; ainsi selon les rôles du XIII^e^ s. ou les comptes de châtellenies, de 1258 à 1475, à Tourbillon, la Soie, Montorge, Conthey, Saillon, Saxon, Martigny, Monthey, Loèche, Bas-Châtillon, etc. Comme officiers apparaissent d'abord les châtelains, les majors, les métraux, dans leurs territoires, plus tard, au XV^e^ s., les grands bannerets, à Monthey, Saillon, Conthey. La troupe se composait de chevaliers lourdement armés, avec leurs écuyers. Après la conquête du Bas-Valais, en 1475, le service militaire se perfectionna. Les tirs imposés par la Diète à chaque dizain, vers 1550, provoquèrent la fondation de sociétés d'arquebusiers. Peu à peu, l'on se familiarisa avec le maniement des armes à feu, et l'État put organiser l'armée sur un nouveau pied. Un décret du XVII^e^ s. imposait le service militaire à tout homme capable de porter les armes. Les communes les choisissaient par rang de fortune des familles, de là le nom d'élus donné aux soldats. Successivement, on faisait deux levées dans le dizain ; la première, de cent hommes, constituait l'élite, la seconde, de cent hommes aussi, la landwehr ; tous, peu à peu, armés de mousquets. Quant aux autres soldats disponibles, ils formaient les généralités ou le landsturm avec un armement moins perfectionné.

Les 7 dizains du Haut-Valais fournissaient chacun une bannière de 300 hommes, en tout 2100, commandés par le colonel au-dessus de la Morge ; le Bas-Valais, les 3 bannières d'Entremont, de Saint-Maurice et de Monthey, soit 900 hommes, sous les ordres du colonel au-dessous de la Morge ; au total 3000 hommes. Pour la commander, chaque bannière possédait quatre officiers, le grand banneret qui convoquait, présidait les réunions et portait la bannière ; le capitaine général qui commandait les effectifs dans les exercices, les parades et en campagne ; le major, officier de carrière dirigeait les manœuvres, les revues, faisant l'office d'instructeur ; enfin le banneret des élus, nommé par les soldats, depuis le XVI^e^ s., servait d'aide à ses collègues. L'on pouvait toujours aspirer à un grade supérieur et l'on tenait à ces places dont la repourvue donnait lieu à des rivalités. Les Conseils de dizains nommaient à vie les autres officiers. Dans le Bas-Valais, le choix se faisait à vie, par le colonel au-dessous de la Morge, sur présentation de quatre candidats par les communes. La République helvétique changea cet état de choses, obligeant tous les hommes de 20 à 25 ans à se présenter, pour les répartir entre les différentes armes.

Gremaud I-VIII, passim. — Comptes de châtellenies savoyardes (Turin, Chanoine Anne-Marie de Rivaz : Topographie). — Père S. Furrer : *Statistique.* — P.-A. Grenat : *Hist. moderne du Valais.* — Barthelémy Rameau : Manuscrits. — Archives cantonales et locales. [Ta.]

La première loi valaisanne connue sur l'organisation d'un corps de milice date du 31 mai 1803. Elle prévoit la formation d'un régiment de trois bataillons, chacun composé de cinq compagnies de fusiliers (à 50 hommes) et d'une compagnie de grenadiers, soit un effectif de 775 hommes. Ces dispositions furent remplacées par la première loi cantonale sur l'organisation militaire de 1819, complétée successivement en 1853, 1859 et 1866. L'effectif de l'élite s'élevait à 1280 hommes et celui de la réserve était de force égale. A son tour, la landwehr fut organisée en 1832 et son effectif fixé à 1280 hommes. [L. Mr.]

7. Presse. Le *Bulletin officiel*, publié dès le 4 sept. 1803 avec le sous-titre de *Feuille d'avis*, fut remplacé, du 1 mai 1811 au 9 avril 1813, par le *Mémorial de la préfecture du Département du Simplon* (bilingue) ; jusqu'en 1839, il fut l'unique organe d'information du Valais.

A cette date commencent à paraître les premiers journaux politiques du canton.

a) Journaux libéraux. L'Écho des Alpes, dès le 4 mai 1839, fut interdit par le Grand Conseil le 24 mai 1844 ; *Le Courrier du Valais* parut du 1^er^ janv. 1843 au 31 déc. 1844. Il eut pour successeur *L'Observateur*, 1846-1847 (63 n^os^), puis le *Journal du Valais*, 1848 (92 n^os^), puis il reprit son titre de *Courrier du Valais*, 1849-1856 (dernier n° 129). Le *Confédéré du Valais* parut dès le 1^er^ févr. 1861 à Sion et dès 1894 à Martigny.

b) Journaux conservateurs. Le *Défenseur de la religion et du peuple*, 3 mai 1839 - 7 mars 1840, auquel succéda la *Gazette du Simplon*, 25 juin 1842 - 12 juin 1843 et 6 sept. 1844 - 13 sept. 1847. Après le Sonderbund, la *Gazette du Valais* reparut dès 1855 ; elle porta le titre de *Nouvelle Gazette du Valais* de 1874 à 1889, puis revint à son titre primitif jusqu'en 1922. Elle fut remplacée par *Le Valais*, de 1922 à 1927, et la *Patrie Valaisanne* dès 1927. *L'Ami du Peuple* parut de 1878 à 1922.

c) Journaux récents. Le *Nouvelliste Valaisan*, fondé en 1903, quotidien dès 1929 ; *Journal et Feuille d'avis du Valais*, dès 1903 ; *Le Courrier de Sion et des districts du Centre*, dès 1925 ; *Le Rhône*, à Martigny, dès 1929 ; *Le Peuple valaisan*, hebdomadaire socialiste, paraît à Lausanne dès 1927 ; *Journal de Sierre*, succéda en 1931 à la *Feuille commerciale de Sierre*, 1918-1930 ; *Feuille d'avis* de Monthey 1920, de Martigny 1929 ; *L'Avenir*, journal ouvrier du Valais, 1920-1923.

d) Journaux de langue allemande. Le *Walliser Bote*, fondé en 1840, succéda au *Nachläufer*, dont les six numéros parurent en annexe au *Bulletin officiel* 1839. Dès le n° 16, il porta le nom de *Messager du Valais* (bilingue) et cessa bientôt de paraître. Il reparut en 1851 sous son titre primitif de *Walliser Bote*, dès 1858 *Walliser Wochenblatt*, puis de nouveau *Walliser Bote* en 1869. Bi-hebdomadaire dès 1901. Le *Volksfreund vom Simplon* parut seulement en 1884. Le *Briger Anzeiger*, organe démocratique pour le Haut-Valais, dès 1899 ; *Walliser Nachrichten*, Sierre 1901-1903 ; *Walliser Volksfreund*, Naters dès 1922 ; *Oberwalliser Zeitung*, Viège 1929-1931. *Der Oberwalliser*, organe libéral, Martigny, dès 1929.

Les publications scientifiques du Valais sont les suivantes :

Walliser Monatschrift für vaterl. Geschichte, 1862-1865 ; *Blätter aus der Walliser Geschichte*, dès 1895 ; *Walliser Jahrbuch*, 1931 ; *Mélanges d'histoire et d'archéologie de la Société helvétique de Saint-Maurice*, 1897-1901 ; *Annales valaisannes*, dès 1916, *Petites annales valaisannes*, dès 1926 ; *Bulletin des travaux de la Société Murithienne*, dès 1862. — Voir L. Meyer : *Die periodischen Drucksachen im XIX. Jahrh.*, dans *ZSS* 1907. [L. Mr.]

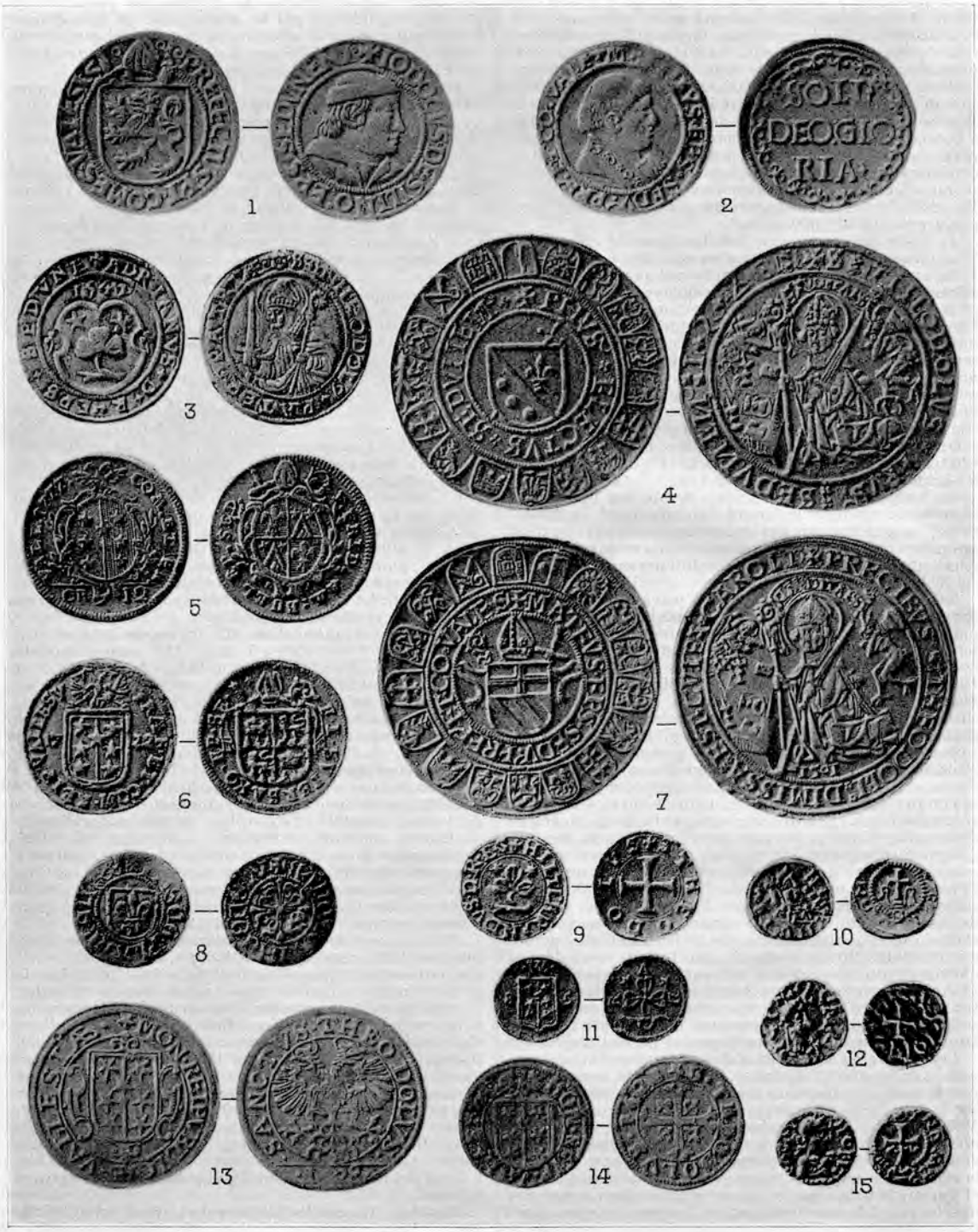

Monnaies valaisannes.

1. Teston de Jost de Silenen, s. d. — 2. Teston de Mathieu Schiner. s. d. — 3. Demi-teston de Mathieu Schiner, s. d. — 4. Taler de Philippe de Platea, 1528. — 5. 12 creuzers de François-Frédéric Ambuel, 1777. — 6. Batz de François-Jos. Supersaxo, 1722. — 7. Taler de Mathieu Schiner, 1501. — 8. Fünfer de Philippe de Platea. s. d. — 9. Creuzer de Hildebrand de Riedmatten, s. d. — 10. Triens d'or de Sion, s. d. — 11. Demi-creuzer d'Adrien V de Riedmatten, 1685. — 12. Triens d'or de Saint-Maurice, s. d. — 13. Teston de la République, 1628.— 14. Demi-batz de la République, 1628. — 15. Triens d'or de Saint-Maurice, s. d.

V. **Monnaies.** Au moyen âge, deux ateliers monétaires existaient au Valais. A Sion, les Mérovingiens ont frappé au VII[e] s. des triens d'or portant au droit un buste diadémé avec une légende : *Sidunis fit* ou *Sedunis civetate, Seduni civ., Seduninsium civitate* ; le revers porte une croix latine ou grecque. Quelques noms de monnayeurs sont connus : Aetius (Agetius), Ansebertus, Betto, Gratus, Pelorcinus, Laïcus, Mundericus. De l'atelier de Saint-Maurice sont aussi sortis des triens d'or dont la légende du droit est *Acauno Mo (nasterio)* et celle du revers *In honore Sci Maurici Marti (ris)*. Sur d'autres pièces on lit *Dagoberto* ou *Sci Maurici*, ou *Acauno fit*. Les noms des monnayeurs sont : *Romanos Munitarius, Acaunensis, Bertemindus* ou *Nicassio Munitario*. Une pièce rare un Quadrans ou quart de sol, aurait aussi été frappé à Saint-Maurice (Burri : *Un quadrans inédit d'Agaune*, dans *RSN* 1891). L'atelier de Saint-Maurice a encore été utilisé sous les Francs, les Carolingiens et les comtes de Savoie jusqu'au XIII[e] s. Les deniers émis ont donné naissance à la livre mauriçoise.

Le premier évêque qui ait frappé monnaie est Walter Supersaxo. En 1479, il émit des deniers, des quarts de gros et des plapparts. Ils portent au droit les armes de sa famille avec la légende : *Waltherus Eps. Sedun* ; au revers, un grand W ou une croix grecque. Légende : *Præfectus et comes Vallesiæ*. Douze de ses successeurs battirent également monnaie. Ce sont Jost de Silenen ; Nicolas Schiner, qui frappa les premiers talers ; Mathieu Schiner, dont on connaît trois sortes de talers. Il utilisa la légende : *Soli Deo gloria*, employée dès lors ; Philippe II de Platea, qui fut le dernier à émettre des talers ; Adrien I de Riedmatten, auquel on doit les premiers batz ; Jean Jordan ; Hildeprand I de Riedmatten ; Hildebrand II Jost ; Adrien III de Riedmatten ; Adrien V de Riedmatten ; François-Joseph Supersaxo ; François-Joseph-Frédéric Ambuel.

Nicolas Schiner, le premier, fit graver l'effigie de saint Théodule sur les pièces valaisannes. En 1628, la république émit des creuzers, des gros, des batz et testons. Au lieu de l'écu épiscopal, ces pièces portent les armoiries du Valais et la légende : *Mon. Reip Vallesiæ*. Au revers, l'image de saint Théodule, ou une croix grecque ou une aigle bicéphale. Après la république, le type des monnaies ne varie plus : au droit les armes épiscopales, au revers les sept étoiles surmontées de l'aigle bicéphale.

La dernière monnaie valaisanne, un batz, a été frappée en 1778. Le Valais ayant obtenu son autonomie en 1802 et par là, acquis la régale monétaire, tenta de reprendre l'émission de monnaies. En 1804, il fut décidé de frapper pour 100 000 fr. de batz, demi-batz et creuzers. Le droit devait porter les armes du pays, la date et la valeur, avec la légende *Resp. Vallesiæ* ; au revers, une croix et : *in manu Domini nos*. Mais cette décision n'eut pas de suite.

Voir M. de Palézieux du Pan : *Numismatique de l'évêché de Sion*, — d'Angreville : *Numismatique valaisanne, époque mérovingienne*, dans *MIG* VIII et X. — A. Ladé : *Les deniers mauriçois*, dans *BSN* IX. — M. Besson : *Antiquités du Valais*, Fribourg 1910. — L. Coraggioni : *Münzgeschichte der Schweiz*. — Archives d'État Sion. [L. Mr.]

Bibliographie générale. J. Gremaud : *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, dans *MDR* 29-33, 37-39. — Le même : *Chartes sédunoises*, dans *MDR* 18. — P. Bourban : *Memorabilium rerum quædam monumenta ab anno 1610 ad 1642 (Chronique G. Berody)*. — Jos. Simler : *De Vallesia sive Descriptionis Vallesiæ libri duo*, 1574. — F. de Gingins-La Sarraz : *Développement de l'indépendance du Haut-Valais et conquête du Bas-Valais*, dans *Arch. SG* II, III. — P. S. Furrer : *Gesch-Statistik u. Urkundensammlung über Wallis*. — J. Heierli et W. Œchsli : *Urgeschichte des Wallis*. — B. Rameau : *Le Valais historique. Châteaux et Seigneuries*. — M. Besson : *Monasterium Acaunense*. — W. Perrig : *Die Finanzgesetzgebung der Republik Wallis 1802-1810*. — A. Büchi : *Korrespondenzen u. Akten zur Gesch. des Kardinals Matth. Schiner*, dans *QSG*. — Le même : *Kardinal Matthæus Schiner* I. — J. Kampfen : *Die Freiheitskämpfe der Oberwalliser in den Jahren 1798 u. 1799*. — D. Imesch : *Die Kämpfe der Walliser gegen die Franzosen in den Jahren 1798/1799*. — S. Grüter : *Der Anteil der kath. u. prot. Orte der Eidgenossenschaft an den relig. u. pol. Kämpfen im Wallis während der Jahre 1600-1613*. — L. Courthion : *Le peuple valaisan*. — Le même : *Le Valais*. — J. Bertrand : *Le Valais. Étude sur son développement intellectuel à travers les âges*. — E. Tamini et P. Delèze : *Essai d'histoire de la vallée d'Illiez*. — W. Hauser : *Die Kirchen des Saastales im Wallis mit besonderer Berücksichtigung der Pfarrkirche von Saas-Talen*. — F.-G. Stebler : *Das Goms u. die Gomser*. — Le même : *Ob den Heidenreben*. — Le même : *Lötschberg*. — Le même : *Sonnige Halden am Lötschberg*. — H.u.K. Anneler : *Lötschen. Landes- und Volkskunde des Lötschentales*. — J.-E. d'Angreville et A. de Mandrot : *Armorial hist. du Valais* — Voir aussi la bibliographie qui se trouve à la fin de plusieurs chapitres. [L. Mr.]

VALANGIN (C. Neuchâtel, D. Val-de-Ruz. V. *DGS*). Vge et Com., château, ancienne seigneurie et mairie.

Armoiries : celles des seigneurs de Valangin : de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Une branche de la maison de Neuchâtel, les comtes d'Aarberg, entra en possession, au XIII[e] s., de la seigneurie de Valangin, dont elle prit le nom (v. art. AARBERG, COMTES D'). La seigneurie fut réunie en 1592 au comté de Neuchâtel, dont elle suivit dès lors les destinées (voir art. NEUCHATEL).

Le *château*, qui a donné son nom et servait de résidence aux seigneurs de Valangin, a été construit à une époque encore inconnue. Il fut remis par eux, en 1297, à l'évêque de Bâle, qui, en 1300, l'inféoda aux comtes de Montbéliard. Ceux-ci le cédèrent en 1335, dans un échange, à Louis, futur comte de Neuchâtel. Un châtelain y est signalé en 1346. Lorsque Valangin eut été réuni à Neuchâtel, le château servit de prisons jusqu'au milieu du XIX[e] s. Il subit des réparations importantes

Le château de Valangin vers 1785. D'après une aquarelle de B.-A. Dunker (au château de Valangin).

en 1430, brûla le 13 juin 1747 et fut réédifié en 1772. L'État de Neuchâtel, qui en devint propriétaire en 1848, le mit en 1894 à la disposition de la Société d'histoire et d'archéologie, à charge pour elle de le meubler. Un petit musée y a été installé.

Le *bourg* s'est développé au pied du château ; il faisait partie du fief castral, et c'est à ce titre que Louis de Neuchâtel lui concéda deux foires en 1356. Valangin était le siège du tribunal criminel, unique pour toute la seigneurie ; du tribunal civil de la mairie, des Trois-États de Valangin et du consistoire seigneurial. Au spirituel, il dépendit d'abord d'Engollon, puis, en 1505, Claude d'Arberg construisit une église qui fut inaugurée l'année suivante. C'était une collégiale, consacrée à saint Pierre, avec un prévôt et 6 chanoines. En 1530, Farel vint prêcher la Réforme à Valangin, et en 1531 les bourgeois mirent à sac la collégiale. Depuis 1563, Valangin forme une paroisse avec Boudevilliers. L'église a été restaurée en 1840 et 1908-1909. Registres de baptêmes et de mariages dès 1696, de décès dès 1781. *Population* : 1930, 453 hab. — Matile. — G.-A. Matile : *Hist de la seigneurie de Valangin.* — E. Quartier-la-Tente : *Le c. de Neuchâtel*, IVe série. — Paul Vuille : *Le sac de la collégiale de Valangin en 1531*, dans *MN* 1915. — L. Thévenaz : *Le château de Valangin*, dans *MN* 1926. — D.-G. Huguenin : *Châteaux neuchâtelois.* — [S. de Chambrier] : *Description de la mairie de Valangin.* — Georges Quinche : *Promenades autour de Valangin* (mns. aux Archives de l'État). [L. M.]

VALANGIN (BOURGEOISIE DE). Dans l'échelle des conditions sociales de la seigneurie de Valangin, les bourgeois étaient les plus favorisés. Au début étaient seuls bourgeois ceux qui possédaient maison à Valangin et y habitaient. En 1362, la condition de bourgeois fut accordée à diverses familles du Val-de-Ruz, qui avaient l'obligation de posséder maison au bourg, mais non celle d'y habiter. En 1502, 37 personnes du Locle et de La Sagne obtinrent la même faveur, mais il n'était plus question d'avoir maison à Valangin. Dès lors, et jusqu'en 1848, la qualité de bourgeois fut concédée, moyennant finance le plus souvent, à des sujets de Valangin et même de Neuchâtel. Elle était accordée par le souverain, soit le seigneur de Valangin, plus tard le prince de Neuchâtel. Outre les communes de la seigneurie, celles de La Brévine, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel suivaient également la bannière de la bourgeoisie. Les couleurs de celle-ci étaient bleu et rouge. Le *sceau* portait les armes des anciens seigneurs : de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons de sable. En 1352, le seigneur de Valangin créa la charge de banneret pour être à la tête de ses troupes. C'est de là peut-être que date l'organisation des bourgeois ; en 1374, ils ont des receveurs et à la fin du XVe s. deux maîtres bourgeois : un pour le bourg, un pour le Val-de-Ruz. A partir de 1687, un troisième maître bourgeois fut choisi aux Montagnes. Ils étaient assisté d'un Conseil dont le nombre varia, 27 membres au XIXe s. Les bourgeois se réunissaient tous les 3 ans à Valangin en assemblée générale, sorte de landsgemeinde, qui désignait les maîtres bourgeois. Ils avaient reçu une grande franchise en 1407 et passèrent un traité de combourgeoisie avec Berne en 1475.

La bourgeoisie était un organisme politique qui ne comprenait que les bourgeois qui avaient été incorporés. Elle était une démocratie dans l'État. Elle possédait de nombreux privilèges, entre autres celui de faire des « remontrances » contre les mesures et ordonnances du gouvernement. Elle soumettait les lois et mandements au suffrage du peuple dans les communes. Tout au cours de son histoire, elle a joué un rôle considérable dans le pays de Neuchâtel. Jalouse de défendre les droits et les privilèges de ses membres, elle a été de tradition conservatrice. En 1831, elle parut tout d'abord se mettre à la tête du mouvement libéral, puis, lorsque Bourquin se fut emparé du château de Neuchâtel, le 13 septembre, elle fit appel à ses fidèles pour défendre le gouvernement. Un « camp de Valangin » se constitua jusqu'à la fin du mois ; il compta jusqu'à 2000 hommes. Après la révolution de 1848, la bourgeoisie tint encore une assemblée générale en 1849 et 1852. La dernière fit voir le danger qu'il y avait pour la République à tolérer un corps politique resté fidèle à l'ancien régime. Un décret du 30 juill. 1852 abolit la bourgeoisie de Valangin. Sa fortune fut répartie aux communes suivant la bannière de la bourgeoisie au prorata du nombre des bourgeois inscrits au rôle dressé en 1836. Il y en avait alors 7999. Il fut interdit aux bourgeois de se réunir et de porter leur titre. Les archives de la bourgeoisie ont été versées aux Archives de l'État. — L. Vivien : *La bourgeoisie de Valangin.* — L. Montandon : *Les premiers bourgeois de Valangin*, dans *MN* 1918. — A. Piaget : *Hist. de la Révol. neuch.* III, p. 123. — J. Jeanjaquet : *Traités d'alliances et de combourgeoisies.* [L. M.]

VALANGIN, de. Dans l'obituaire de Fontaine-André (Neuchâtel) on trouve la mention d'un RENAUD, *dominus* de Valangin, et de son fils GUILLAUME. Le premier est encore mentionné dans un acte du milieu du XIIe s. On n'a pas d'autres renseignements sur ces personnages, qui furent peut-être les premiers seigneurs de Valangin, avant que cette terre ait passé à la maison de Neuchâtel. — Matile. [L. M.]

VALCAVA (C. Grisons, D. et Cercle Münstertal. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. Valcava est peut-être le nom primitif de la partie supérieure de la vallée du Rambach, dont la partie inférieure portait probablement le nom de Val Tuberis. Valcava formait à l'origine une communauté avec Cierfs, Fuldera et Lü-Lüsai, avec lesquels les forêts et les alpages étaient communs. Ces localités constituaient le tiers intérieur, formant avec les deux tiers extérieurs de Santa-Maria, Münster et Taufers, la demi-haute juridiction d'Ob-Calven (Sur Chala Vaina), possédant un tribunal civil particulier. Taufers ayant passé à l'Autriche au XVIIe s., la contrée forma en 1851 le district et cercle de Münstertal. Le 12 août 1556, les alpages furent partagés entre les communautés de la vallée ; le territoire situé entre Valcava et Fuldera ne fut exactement délimité que le 9 oct. 1788. Le 7 févr. 1861, les habitants du tiers inférieur décidèrent qu'ils pourraient se domicilier comme bourgeois dans toutes les localités du territoire. Valcava avait à entretenir, avec Santa-Maria et Münster, la route de l'Umbrail, dont de nombreuses parties étaient taillées dans le rocher, ainsi que la route du Val San Giacomo di Fraela ; il existe à ce sujet des accords de 1740, 1771 et 1772. Au moyen âge, les seigneurs de Valcava étaient le couvent de Saint-Jean à Münster et le couvent de Marienberg. Coutumiers de 1322 et 1394. En 1418, Valcava possédait déjà sa propre église, consacrée à saint Martin, mais ce ne fut qu'en 1783 que le village se sépara de Santa-Maria. Vers 1536, il adhéra à la foi nouvelle. — *Regesten von Valcava.* — Albuin Thaler : *Gesch. des Münstertales*, dans *Kathol. Pfarrblatt für das Münstertal* 1924-1929. — P. Foffa : *Das bünd. Münstertal.* — A. Nüscheler : *Gotteshäuser.* — Fort. Sprecher : *Rhetische Chronica.* [L. J.]

VALDANI, ALESSANDRO, peintre, * à Chiasso 1712, † 1773, travailla à l'hôpital et dans l'église San Nazaro à Côme, dans le chœur de l'église du Carmel à Bergame, dans l'église de Villa-Coldrerio, à Coire, à Gironico (Italie), etc. Chevalier. — *SKL.* — G. Bianchi : *Artisti ticinesi.* — A. Oldelli : *Dizionario.* — G. Simona : *Note di arte antica.* [C. T.]

VALDO. Voir WALDO.

VALENDAS (C. Grisons, D. Glenner, Cercle Ilanz. V. *DGS*). Vge paroissial et Com. Dans le testament de Tello en 766, déjà, il est fait mention d'un *majorinus* (juge et administrateur local) à Valendas.

a) Château et seigneurie. Depuis le XIIe s., les documents mentionnent un château et une famille noble de ce nom. Situé à la sortie du Safiental (au moyen âge, le chemin muletier conduisant à Safien passait par Valendas et Brün à cause de l'impossibilité de franchir l'Aclatobel), le château fut certainement construit vers le milieu du XIIIe s. par les barons de Vaz pour protéger Safien et pour servir de point d'attaque contre les châteaux épiscopaux de la Gruob (Kästris, Schiedberg). Au XVIe s. le château fut abandonné ; il n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. Il formait le centre d'une seigneurie qui doit avoir compris les deux villages de Valendas et Versam, sans Sculms et, originairement, le village de Tenna qui faisait partie de la paroisse de Valendas. Par Ursule, fille de Donat von Vaz, Valendas fut transmis au comte Rudolf IV von Werdenberg-Sargans (*Cod. dipl.* II, n° 255). En 1383, Johann I von Werdenberg vendit Safien à son beau-frère Ulrich Brun de

Rhäzüns. Il semble qu'à cette occasion la seigneurie de Valendas fut divisée et qu'on constitua la petite juridiction de Tenna. Depuis lors, la seigneurie de Valendas paraît avoir fait partie de la juridiction de Laax

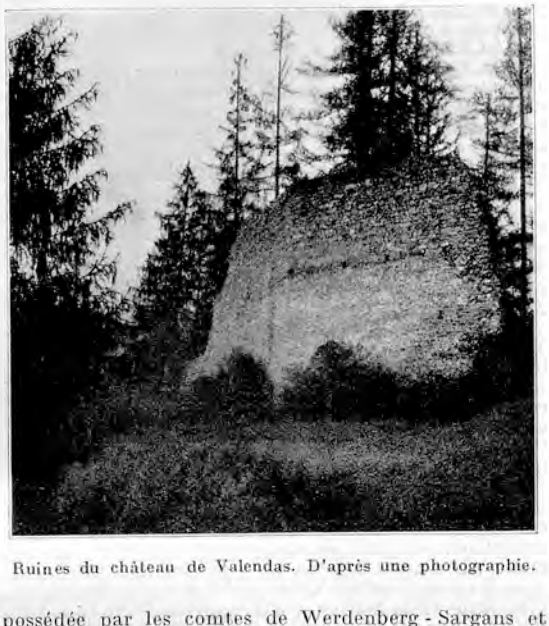

Ruines du château de Valendas. D'après une photographie.

possédée par les comtes de Werdenberg-Sargans et s'être rattachée à la juridiction d'Ilanz lorsque, en 1428, la première racheta les droits féodaux. Outre les sujets de la seigneurie, il y avait à Valendas des libres Walser, qui refoulèrent les éléments romanches au XV^e s. Les Walser possédaient une juridiction civile particulière, munie de petites attributions, qui prit plus tard le nom de *Verordnetengericht* et ne disparut qu'en 1851, lors de la nouvelle répartition des cercles et des districts. Cette corporation, qui partageait l'usage des bois et des pâturages avec les sujets de la seigneurie, n'adhéra à la juridiction de Gruob que vers 1518, après l'exclusion des libres externes de la juridiction de Laax. Les dîmes appartenant aux seigneurs de Valendas et à leurs parents furent rachetées en 1526. Les seigneurs de Valendas qui étaient ministériaux des von Vaz et, plus tard, des Werdenberg, et possédaient eux-mêmes beaucoup de terres et de revenus, se sont éteints, complètement appauvris, à la fin du XVIII^e s. Ils portaient comme *armoiries* : d'argent à trois tourteaux de sable.

b) Commune. La seigneurie comprenait, outre Valendas, un certain nombre de hameaux. L'un d'eux était Versam, qui, aux XVI^e et XVII^e s. se développa au point de former une commune autonome. Les autres hameaux de la commune de Valendas sont aujourd'hui Carrera, Brün, Dutgien et Turisch, qui, au XIV^e s. déjà, furent peuplés de Walser, tandis que le village ne fut germanisé qu'au cours du XV^e s. Ces hameaux formaient des communautés autonomes, qui ne fondirent qu'après de longues résistances leurs territoires dans la commune de Valendas. L'église paroissiale de Valendas était consacrée à saint Blaise, la collation appartenait au couvent de Disentis. En 1523 déjà, Valendas adhéra à la foi nouvelle. — L. Joos : *Herrschaft Valendas.* — Le même : *Beiträge zur Gesch. der Freien von Laax*, dans *BM* 1930. — E. Camenisch : *Bünd. Reformationsgesch.* — U. Campell : *Zwei Bücher rät. Gesch.* — J.-C. Muoth : *Æmterbücher.* — F. Purtscher : *Studien zur Gesch. des Vorderrheintals im Mittelalter.* — N. Curti : *Die rätischen Kirchen des Stiftes Disentis.* [L. J.]

VALENS (C. Saint-Gall, D. Sargans, Com. Pfäfers. V. *DGS*). Vge et paroisse. Au XII^e s., *Vallendis* ; 1253, *Valens* ; 1257, *mons Valens* ; 1295, *Vallenes*. Valens faisait partie de l'avouerie de Pfäfers. L'abbé en était le seigneur. Les fiefs étaient peuplés de sujets du couvent, d'hommes libres et de Walser. Une église est mentionnée en 1327 en qualité d'annexe de la paroissiale de Ragaz et est incorporée la même année, avec celle de Ragaz, au couvent de Pfäfers. En 1528, l'église de Valens-Vasön fut élevée au rang de paroissiale ; toutefois, le curé fut nommé par Pfäfers jusqu'à la sécularisation de ce couvent. En 1530, Valens passa à la Réformation (légende de *Helgen Halde*) ; en 1532, le village revint au catholicisme. Vers 1440, l'église était sous le patronage de sainte Walburga, plus tard, sous celui des saints Philippe et Jacques. Un *Meier* du couvent de Pfäfers résidait à Valens. Une église nouvelle fut construite en 1708. Le 21 mai 1755, l'église, 32 maisons et 27 granges furent détruites par le feu ; en 1879, un nouvel incendie ravagea 12 maisons. De 1798 à 1801, la commune subit des dommages militaires évalués à 44 231 fr. Sous la République helvétique, Valens fut incorporé à la commune de Pfäfers. En 1725, le village comptait 344 habitants. A la paroisse de Valens appartient aussi le petit village de Vasön, où le couvent de Pfäfers possédait de nombreuses terres. Une chapelle y fut construite en 1711. En 1817, des avalanches de neige dévastèrent des prairies et des forêts et précipitèrent plusieurs étables et cabanes dans la Tamina. Le 20 oct. 1903, le village fut, avec sa chapelle, la proie du feu. — *LL.* — *LLH.* — A. Näf : *Chronik.* — R. Simon : *Rechtsgesch. v. Pfävers.* — [Hüppi] : *Behauene und unbehauene Steine zu einer Chronik der Pfarrei u. Ortsgem. Valens*, dans *Sarganserländer* 1921, n° 23. [A. Mü.]

VALENTIN (SAINT). Originaire des Pays-Bas, il vint en missionnaire à Passau. Créé évêque de Passau par Léon I, il quitta cet endroit pour prêcher en Rhétie, d'abord à Feldkirch, puis dans l'Oberland grison jusqu'au Lukmanier, dans l'Oberhalbstein et l'Engadine. † vers 475. Des églises lui sont dédiées à Panix, Mompe-Medels, Scarfatscha près de Truns, Campliuns près de Vrin, Rüti dans le Rheintal et Burvein en Oberhalbstein. — J.-G. Mayer : *Bistum Chur* I, p. 42. — *Der hl Valentin, erster Bischof von Passau u. Rätien*, Mayence 1898. [J. Simonet.]

VALENTIN. Familles des cantons de Genève et des Grisons.

A. **Canton de Genève.** Famille originaire du Dauphiné. — 1. Jean-Pierre, de Barnave (Drôme, France), reçu habitant 1728. — 2. Guillaume-Henri, son fils, horloger, * 1731, l'un des huit Natifs réclamants bannis après la prise d'armes du 15 févr. 1770. Reçu bourgeois en avril 1782, par le gouvernement insurrectionnel des Représentants, il fut cassé de sa bourgeoisie au rétablissement du gouvernement légal. Reconnu citoyen 1792, directeur de la douane 1793. — Sa fille, Pernette, alliée Dufour, fut la mère du général Guillaume-Henri Dufour. [E.-L. Burnet.]

B. **Canton des Grisons.** Familles de Lavin, Remüs et Sent ; éteintes à Zernez et Maienfeld. Elles ont donné une série de pasteurs grisons. — Christian, de Remüs, * 30 déc. 1810, vice-landammann de la Ligue des Dix-Juridictions 1845, plusieurs fois membre du Petit et du Grand Conseil. Il travailla au relèvement de l'école réale et fonda l'association pour les malades de Maienfeld 1875. † 25 août 1881. — *LL.* — J. Robbi : *Die Standespräsidenten.* [F. P.]

VALENTIN, Gabriel-Gustav, * 8 juil. 1810 à Breslau, † 1883. D^r med., découvrit avec son maître Purkinje le mouvement brownien (grand prix de l'Institut de France, de 3000 fr.) ; professeur de physiologie à l'université de Berne 1836-1881, D^r h. c. de cet établissement 1876. Auteur d'un grand nombre de mémoires, de travaux sur l'action des poisons sur l'organisme, de recherches anatomiques, histologiques et embryologiques, d'un *Handbuch der Physiologie.* — *Biogr. Lex. der hervorragenden Ærzte* VI, 1888. — *Alpenrosen* 1883, p. 174, 179, 187. — Adolf, fils du précédent, * 1845 à Berne, D^r med., privat-docent pour les maladies du nez, des oreilles et du larynx à l'université de Berne 1871, fondateur de la polyclinique oto-laryngologique à Berne, qu'il fit prospérer durant bien des années avec ses seules ressources ; professeur honoraire et démissionnaire

1908. † 1911. — Emil Bürgi dans *BBG* 1911. — Son épouse, NOEMIE, née Landmann, 1857-27 oct. 1931, se fit un nom par ses traductions en français d'auteurs allemands modernes et son activité durant la guerre mondiale, qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. [W. v. RODT.]

Gabriel-Gustav Valentin. D'après une lithographie de Huber.

VALENTINIAN ou VALENTIAN (SAINT). Évêque de Coire, il se distingua par sa grande douceur envers les réfugiés et les pauvres chassés par l'invasion des Francs en Haute-Italie en 539 ; il éleva un couvent et une assez grande église auprès du tombeau de saint Lucius, l'apôtre du pays. La crypte et la salle intérieure des tombeaux de l'église actuelle du séminaire à Coire datent probablement de son époque. † 548. — J.-G. Mayer : *Bistum Chur* I, p. 53. — A. Eichhorn : *Episcopatus Curiensis. — Proprium Curiense*, du 9 septembre. [J. SIMONET.]

VALÈR. Voir VALÆR.

VALÈRE (C. Valais, D. et Com. Sion. V. *DGS*). Colline qui devrait son nom à Valeria, mère de Titus Campanus, préfet de Sedunum au III^e^ s. Son mausolée se trouvait au pied de la colline. Campanus aurait construit, d'après la tradition, le château de Valère. Quoi qu'il en soit, le château appartenait au XII^e^ s. au chapitre de Valère. Il se composait de deux parties ; on ne pénétrait pas dans la seconde sans permission. En temps de guerre, Valère donnait asile à la population de Sion ; après l'incendie de la ville en 1352, par l'armée savoyarde, deux cents personnes s'y réfugièrent. L'évêque pouvait s'y retirer, avec deux familiers seulement. Les principales fortifications de Valère remontent sans doute au XIII^e^ s. Le nonce Jules Piazza reconnut en 1702 l'omnimode juridiction du chapitre dans la forteresse, mais il attribua toutefois aux citoyens de Sion la faculté d'y placer une garnison en temps de guerre seulement.

L'église Notre-Dame de Valère remonterait au VI^e^ s. ; elle aurait été construite sur les fondements d'un édifice païen. Elle servit d'église cathédrale après le transfert de l'évêché de Martigny à Sion. De l'édifice actuel le chœur pourrait dater du XI^e^ s., la nef et le jubé du XIII^e^ s. Il a subi des transformations et réparations en 1315, 1435, 1450, époque à laquelle remonteraient les peintures murales découvertes sous une couche de badigeon.

Le chapitre de Valère est mentionné au XI^e^ s. et son doyen en 1131, mais sa création doit être antérieure. A l'origine, ses membres menaient une vie commune. En 1168, quatre des chanoines résidèrent à Sion même pour desservir Notre-Dame du Glarier, la cathédrale actuelle, auprès de laquelle s'établit peu à peu l'évêque. Le nombre des chanoines, de 25 à l'origine, passa à 13 en 1275, à 22 en 1320, à 31 en 1364, à 25 au XV^e^ s., depuis 1847, il y a 10 chanoines et des chanoines honoraires, nommés dès 1918 par l'évêque. Le doyen de Valère avait la surveillance des paroisses au-dessous de la Morge, tandis que celui de Sion s'occupait des églises à l'Est de Sion. Le chapitre possédait la collation de la plupart des bénéfices des églises de Sion, ainsi que celle de nombreuses cures ; il la céda en 1918 à l'évêché. Il avait reçu de l'évêque le droit de chancellerie, qu'il exerça d'abord dans tout le comté épiscopal, puis, au XV^e^ s., dans les seules localités de Sion, Sierre et Hérens. Des notaires patentés stipulaient dans les paroisses au nom du chapitre. Propriétaire foncier, celui-ci administrait les seigneuries de Vex, Mage, Hérens, Pensec (Anniviers), Anchettes, Cordonnaz, où il se faisait représenter par un vidomne et un métral. Ces droits disparurent en 1798. Jusqu'à cette date, les chanoines résidèrent à Valère, depuis lors à Sion. Des sœurs occupèrent Valère de 1804 à 1811, un séminaire diocésain y fut installé de 1818 à 1875. — Gremaud. — S. Furrer : *Hist. du Valais.* — d'Angreville : *Notes.* — D. Imesch dans *Blätter von Oberwallis* VI. — B. Rameau : *Les châteaux du Valais.* [L. S.]

VALÉRIAN. Voir VALLELIAN.

VALEYRE (C. Vaud, D. Aigle, Com. Villeneuve). Lieu dit où l'on a trouvé à plusieurs reprises des monnaies romaines, des objets divers ; en 1815, des sépultures à incinération, avec vases lacrymatoires. — D. Viollier : *Carte.* — *DHV.* [M. R.]

VALEYRES-SOUS-MONTAGNY (C. Vaud. D. Yverdon. V. *DGS*. Au XI^e^ s., *Valeriis, Valeres*. Com. où l'on a découvert des constructions romaines et un cimetière burgonde. Au moyen âge, une famille noble en portait le nom ; elle fut vassale des seigneurs de Montagny, puis des ducs de Savoie. Les droits seigneuriaux passèrent sous le régime bernois aux nobles de Molin. — *DHV.* [M. R.]

VALEYRES-SOUS-RANCES (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). Vge et Com. où l'on a trouvé des tumulus à inhumation et tout auprès une tombe à incinération, le tout gallo-helvète. La localité a pris son nom à l'époque romaine. La chapelle du village, dédiée à saint Jacques et dépendant de l'église de Rances, paraît être sur l'emplacement d'un *sacrum* romain, et un cimetière à incinération de ce temps a été retrouvé. Un dépôt d'une centaine de deniers épiscopaux de Lausanne du XI^e^ s. a été découvert en 1893. Valeyres a dépendu dès le moyen âge de la châtellenie des Clées. Les Gland y possédaient en 1403 un manoir qui a passé en diverses mains pour être acheté en 1794 par Jean-François Boissier ; il est aujourd'hui la propriété de la famille Barbey. C'est dans cette maison que la comtesse V. de Gasparin-Boissier a écrit plusieurs de ses ouvrages littéraires et religieux. C'est à V., dans une autre gentilhommière acquise en 1686 par l'avoyer A. Manuel de Berne et au XVIII^e^ s. par une branche des Bonstetten, auprès du bailli Charles-Victor de Bonstetten, que Jean de Müller composa une partie de son *Histoire de la Confédération suisse*. En 1815, les colonels Girard et Pfyffer concentrèrent à Valeyres des troupes lucernoises et argoviennes qui firent une expédition en Franche-Comté. Un jardin botanique y a été créé vers 1838 par Edm. Boissier et développé par W. Barbey. Valeyres a une église libre datant de 1847. — *DHV.* — D. Viollier : *Carte archéologique.* — M. Barbey : *La trouvaille monétaire de Valleyres*, 1893. [M. R.]

VALEYRES-SOUS-URSINS (C. Vaud, D. Yverdon. V. *DGS*). Com. et Vge. Localité romaine, où l'on a retrouvé, entre autres une statuette de bronze avec inscription votive dédiée à Mercure. Au moyen âge, dépendance de la seigneurie de Belmont et de la paroisse de Gressy. — *DHV.* [M. R.]

VALIER, VALLIER. Famille des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

A. **Canton de Genève.** Plusieurs familles. Le nom apparaît à Avusy dès 1432. Réceptions à l'habitation XVI^e^ et fin du XVIII^e^ s., à la bourgeoisie XV^e^ s., 1677 et XVIII^e^-XIX^e^ s. — 1. HUGUES, parfois Hugonin, du Petit Conseil 1478. † après février 1493. Envoyé deux fois en Suisse au sujet de l'expédition des compagnons de la Folle vie, en février 1477 ; envoyé porter de l'argent à Lyon avec P. de la Pesmes 1478, en Suisse 1489. Probablement le même que Hugo, drapier, reçu bourgeois 1471. — 2. GUILLAUME, de Luant (France), reçu bourgeois gratis 1490, chirurgien de l'hôpital 1490-1502, et des pestiférés 1490 et 1502. — L. Gautier : *La médecine à Genève.* — 3. JACQUES, de Briançon (Hautes-Alpes), † à Genève d'après *LL.* Prêtre, il embrassa la Réforme en France et vint à Genève. Principal de l'école de Vevey 1537, pasteur à Aubonne la même année, à Lausanne 1546 ; destitué et banni avec Viret, il le suivit à Genève en 1559. La même année, il fut envoyé à Rouen comme pasteur par la Compagnie des pasteurs. Testa à Genève le 15 juin 1560. — *LL.* — *France protestante.* — A.-H. Herminjard : *Correspondance des réformateurs* IV, VI, IX. — H. Vuilleumier : *Hist. de l'église*

du Pays de Vaud. — Archives d'État Genève et Archives Compagnie des pasteurs. [André Duckert.]

B. **Canton de Vaud.** — Jacques, n° 3 de Genève, fit souche à Aubonne d'une famille qui donna des châtelains à Aubonne, Allaman et Gimel, et posséda au XVIII^e^ s. une partie de la seigneurie de Saint-Georges. — Benjamin, député au Grand Conseil 1803, juge d'appel 1803-1818. [M. R.]

C. **Canton de Neuchâtel.** Vallier, Wallier. Famille éteinte, originaire de Cressier, bourgeoise du Landeron. Elle devint, au XVI^e^ s., bourgeoise de Soleure, où elle orthographia son nom Wallier. *Armoiries* primitives : d'azur à la croix de saint Maurice d'or. En 1524, Pierre et Jean, neveux et héritiers de Jean de Cressier, furent anoblis par les cantons. Ils portèrent, dès lors, les armes suivantes : écartelé, aux 1 et 4 de Vallier ancien, aux 2 et 3, de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une fleur de lys au pied coupé et en pointe d'une étoile du même, ou d'argent, qui est de Cressier. La famille est mentionnée pour la première fois avec Conradus dictus Valier, 1300-1310, à Nugerol. Dans la seconde moitié du XIV^e^ s. elle est bourgeoise du Landeron. — 1. Guillaume, banneret du Landeron 1521, châtelain 1532-1537.

I. *Branche de Saint-Aubin.* — 2. Pierre, 11 avril 1488 - 21 juin 1552, châtelain du Landeron, conseiller d'État neuchâtelois 1530, maître d'hôtel du duc de Longueville, bourgeois de Soleure 1536. Anobli 1524. — 3. Pierre, fils du n° 2, * 24 oct. 1530, châtelain du Landeron 1553, conseiller d'État 1572, gouverneur du comté de Neuchâtel 1584. Fut chargé de plusieurs missions par l'ambassadeur de France en Suisse. Donna en 1560 une maison à Cressier pour y ouvrir une école. † 5 avril 1594 à Cressier. — 4. Jacob, fils du n° 3, * 30 juin 1555, † juil. 1623, chambellan du roi de France, secrétaire-interprète à l'ambassade de France à Soleure dès 1574 ; quatre fois chargé d'affaires de 1595 à 1601, gouverneur du comté de Neuchâtel 1596, capitaine au service de France 1586. Il participa activement de 1600 à 1602, aux négociations du renouvellement de l'alliance franco-suisse. A Soleure, il fut successivement *Jungrat* 1593 et *Altrat* 1615. Il acquit la seigneurie de Saint-Aubin (Fribourg) 1606, devint bourgeois de Fribourg 1607. Construisit le château de Cressier 1616. — E. Rott : *Pierre II et Jacques Wallier*, dans *MN* 1920. — 5. François, fils du n° 3, 1558-1615, capitaine et châtelain du Val-de-Travers 1590, conseiller d'État 1611. Bourgeois de Fribourg 1602 ; souche de la branche fribourgeoise. — 6. Petermann, fils du n° 3, 1561-1627, capitaine au service de France dans les régiments Arregger et Gallati, puis dans la garde ; chevalier de Saint-Michel et chambellan du roi. — 7. Nicolas, fils du n° 5, † 1623, capitaine et châtelain du Val-de-Travers. — 8. Petermann, frère du n° 7, auquel il succéda de 1624 à 1639 comme capitaine et châtelain du Val-de-Travers.

Dès le XVII^e^ s., les Vallier, fixés à Soleure, ont rempli des fonctions dans cette ville. — 9. Jacques, fils du n° 4, * 11 janv. 1587 à Soleure, † 8 déc. 1629 à Fribourg. Coseigneur de Saint-Aubin avec son frère Louis 1623, bourgeois de Fribourg 1626, fonda et dota le couvent de religieuses de Montorge (Fribourg). — P. de Pury : *Jacques Wallier*, dans *ASHF* VIII. — *Semaine catholique* 1917, p. 104. — 10. Louis, fils du n° 4, 1577-1637, capitaine en France et chambellan 1615, *Jungrat* 1625, *Altrat* 1628, seigneur de Saint-Aubin dès 1627. — 11. Philippe, 1608-1654, interprète dans les Grisons 1626, capitaine de la garde en France 1654. — 12. Petermann, fils du n° 7, 1614-1679, *Jungrat* 1652, seigneur de Saint-Aubin 1641, capitaine en France ; intendant des bâtiments 1657, bourgmestre 1659, bailli du Lebern 1661. — 13. Joh.-Heinrich, frère du n° 12, 1620-1689, *Jungrat* 1648, bourgmestre 1657, bailli du Lebern 1659, *Altrat* et bailli de Flumental 1672, intendant des bâtiments 1677. — 14. Jakob-Josef, 1646-1707, bailli de Dornach 1685, *Jungrat* 1692, major de la ville 1693, bourgmestre 1700, bailli du Lebern 1701. — 15. Franz-Josef, fils du n° 13, 1650-1707, bailli de Tierstein 1685, *Jungrat* 1689, *Altrat* 1702. — 16. Franz-Jos.-Peter, fils du n° 12, bailli de Flumental 1678, *Jungrat* 1680, *Altrat* et bourgmestre 1689, bailli du Lebern 1691, seigneur de Saint-Aubin, qu'il vendit à Fribourg en 1691 ; bailli de Kriegstetten 1695, capitaine en France. — 17. Balthasar, châtelain du Landeron 1689-1705. — 18. Viktor-Jos.-Balthasar, 1735-1799, *Jungrat* 1761, *Altrat* 1763, bailli de Flumental 1764, trésorier 1773, banneret 1778, bailli de Kriegstetten 1780, de Buchegg 1784, avoyer 1793-1798, député à la Diète. — 19. Ludwig, 1799-1855, député au Grand Conseil 1833, colonel, président de la cour d'assises. Dernier de cette branche.

II. *Branche de Vendelincourt.* — 1. Jean, frère du n° 2 de la branche précédente, 1492-1549, bourgeois de Soleure 1521, député à Payerne 1527, *Jungrat* 1534, *Thüringenvogt* 1536, bailli du Lebern 1543. Anobli 1524. — 2. Hans-Jakob, fils du n° 1, 1544-1593, bailli de Falkenstein 1581, *Jungrat* 1588, bailli de Locarno 1592. — 3. Hieronymus, fils du n° 2, 1572-1644, *Jungrat* 1603, bailli de Gösgen 1611, bourgmestre 1623, *Altrat* et bailli du Lebern 1625, intendant des bâtiments 1629, député auprès de l'évêque de Bâle 1629 ; bailli de Kriegstetten 1631, de Buchegg 1638, banneret 1638, avoyer 1641, colonel, président du Conseil de guerre 1643. Construisit la chapelle *ecce homo* près d'Olten. — 4. Hieronymus, fils du n° 3, 1607-1678, bailli de Dornach et seigneur de Häringen 1635, capitaine en France 1659, *Jungrat* 1665, *Altrat* 1670. Conseiller aulique de l'archiduc Guillaume d'Autriche, bienfaiteur de Mariastein. — 5. Joh.-Viktor, fils du n° 3, 1610-1660, capitaine de la garde en France 1635, capitaine dans les Grisons 1641, *Jungrat* 1647, intendant des bâtiments 1652, *Oberstwachtmeister* 1658, chevalier de Saint-Michel et chambellan 1649. Fondateur d'un fidéicommis par testament de 1671. — 6. Josef, fils du n° 3, 1630-1663, fut anobli par l'empereur Ferdinand en 1643 ; seigneur de Vendelincourt 1650, bailli de Gösgen 1663.— 7. Urs-Daniel, fils du n° 3, 1639-1729, bailli de Tierstein 1689, *Jungrat* 1712, *Altrat* 1723. — 8. Anna-Maria, fille du n° 6, 1653-1719, prieure de Montorge 1715. — 9. Franz-Peter, 1659-1734, *Jungrat* 1699, bourgmestre 1715, bailli du Lebern 1717, *Altrat* 1718, intendant des bâtiments 1719. — 10. Friedrich, 1662-1735, *Jungrat* 1712, intendant des bâtiments 1720, *Altrat* 1721, bailli de Kriegstetten 1724, major de la ville. — 11. Franz-Karl-Bernhard, 1711-1772, capitaine en France 1733, bailli de Gilgenberg 1755. Numismate, historien, généalogiste, géologue ; collaborateur à *LL*. Directeur du fidéicommis. — 12. Franz-Ludwig-Bernhard, 1749-1823, bailli de Bechburg 1777, *Jungrat* 1780, intendant des bâtiments 1786, chambellan prussien ; directeur du fidéicommis. — 13. Rudolf, 1808-1887, directeur du fidéicommis, historien. Dernier de cette branche. — Voir *LL*. — *LLH*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. — Alex. Schmid : *Kirchensätze*. — G. v. Vivis : *Bestallungsbuch*.— *AHS* 1900, p. 39.— Arch. d'État de Neuchâtel et de Soleure. — Papiers de famille. [v. V. et L. M.]

VALKENIER (Valckenier), Petrus, diplomate hollandais, 1641-1712 ; avocat à Amsterdam, puis ambassadeur en Allemagne dès 1676, auprès de la Confédération de 1690 à 1704. Il lutta contre l'utilisation de troupes helvétiques par la France et obtint de Zurich, en 1693, où il séjournait généralement, 800 hommes pour son pays. Les autres cantons protestants suivirent cet exemple, de sorte qu'en 1698, la Hollande disposait de 9000 hommes déjà. Le protectorat de Louis XIV sur la Suisse était ainsi sapé. Valkenier obtint en 1698 que le Wurtemberg accueillît les réfugiés piémontais qui avaient jusqu'alors trouvé asile dans la Suisse protestante ; toutefois notre pays refusa de renoncer à sa neutralité lors des guerres du Palatinat et de la succession d'Espagne, comme il le demandait. A part son ouvrage principal : *Das verwirrte Europa*, 1675, il publia *Das entlarvte Schweizerland*, 1679-1680, qui parut aussi en français. Les violentes attaques contre la France contenues dans *Das Interesse einer gesamten löbl. Eidgenossenschaft bey jetzigen Conjuncturen*, 1697, firent confisquer cet ouvrage. Sur ses mémoires, surtout sur sa

polémique contre Amelot, l'ambassadeur de France, voir Barth III. — *LL.* — *LLH.* — Dierauer IV. — *Aus Politik u. Gegenwart, Gedächtnisschrift für Georg von Below*, p. 146. [E. D.]

VALLAMAND (C. Vaud, D. Avenches. V. *DGS*). Deux communes, Vallamand dessus et dessous. On a trouvé au Sud du ruisseau des Ferrages une petite station lacustre néolithique, et au Nord du même ruisseau une station plus importante de l'âge du bronze, dite aussi station de Mur ou de Guévaux. Les deux villages ont suivi dès le haut moyen âge des destinées diverses, Vallamand-dessus se rattachant à la seigneurie du Vully et Vallamand-dessous à celle de Bellerive. Il y a dans cette dernière localité une grosse maison ou château qu'ont possédé les seigneurs de Bellerive jusqu'à la Révolution. — *DHV.* [M. R.]

VALLE (DELLA) (VALLI). Famille tessinoise citée à Mendrisio en 1539, à Cresciano. Une famille Valli de Rodero (Italie) reçut la naturalisation tessinoise à Soldano en 1870. — DONATO della Valle, probablement de Mendrisio, travaillait comme sculpteur à Rome en 1581-1583. — VIRGINIA Valli, † à Chiasso le 9 nov. 1913, légua 100 000 fr. à l'hôpital cantonal de Mendrisio. — *SKL.* — *BStor.* 1894. [C. T.]

VALLÉE DU LAC DE JOUX (LA) (C. Vaud, D. La Vallée. V. *DGS*). La vallée supérieure de l'Orbe ne paraît pas avoir été habitée aux temps anciens ; on n'a retrouvé aucun vestige romain ou préromain en amont de Vallorbe. Sous les Mérovingiens, les religieux de Saint-Claude essaimèrent tout le long du Jura. La tradition veut que l'un d'eux, Pontius (Saint Point), se soit installé sur la rive Ouest du lac de Joux, à l'endroit qui a conservé de lui le nom de Lieu Poncet, Le Lieu. La tradition de cette occupation momentanée n'était point perdue, lorsque le seigneur Ebal de la Sarra fonda, en 1126, un couvent de prémontrés de l'autre côté du lac, à L'Abbaye. Il y eut de longs conflits entre Saint-Claude qui prétendait à la souveraineté de la Vallée sur la foi d'un faux diplôme de Charlemagne et les prémontrés soutenus par le seigneur de La Sarra. L'empereur Frédéric I reconnut en 1186 les droits de haute juridiction du sire de La Sarra. Quant au domaine utile, un arbitrage de 1155 le reconnut en faveur des prémontrés, sous réserve de redevance de ces derniers en faveur du monastère de Saint-Claude. Celui-ci conserva cependant des prétentions qu'il céda en 1307 au couvent de Bonmont. En 1344, François, seigneur de La Sarra, vendit pour 1000 livres son droit de haute juridiction au baron de Vaud, Louis de Savoie et c'est ainsi que la Vallée fut réunie au Pays de Vaud, tout particulièrement à la seigneurie des Clées. Ces droits passèrent en 1536 au gouvernement bernois, qui confisqua en même temps les biens mêmes de l'abbaye du Lac de Joux et les réunit au bailliage d'Yverdon, puis en 1566 à celui de Romainmôtier. Ce régime dura jusqu'à la Révolution. Depuis 1803, La Vallée est un des dix-neuf districts du canton de Vaud.

Grâce en partie aux conflits du début, les limites de La Vallée ont été difficiles à fixer du côté français. Un acte de 1219 dit que l'abbaye de Saint-Claude n'a aucun droit de propriété sur la vallée de Joux au-delà d'une lieue du lac des Rousses, tandis que la prétendue charte de Charlemagne lui attribuait la partie Nord-Ouest de La Vallée. Ces diverses indications donnèrent lieu à de nombreuses contestations. Pendant la guerre de Trente ans, les Espagnols, maîtres de la Franche Comté, voulurent à plusieurs reprises en profiter. On note des incursions officielles de Bourguignons en 1628, en 1633 et le sang même coula. Finalement, un traité fut signé le 20 sept. 1648 entre l'Espagne et Berne et des bornes furent mises, qui ont été complétées en 1715 et en 1751 à la suite d'accords avec la France, qui avait repris entre temps la Franche Comté. Il n'y a eu, dès lors, d'autres difficultés que celles relatives à la vallée des Dappes.

Au moyen âge, l'histoire de La Vallée se confond avec celle de l'abbaye. Comme à Romainmôtier, des serviteurs et des artisans se fixèrent aux portes du monastère et formèrent le noyau du village de l'Abbaye. En 1307, le seigneur de La Sarra reconnut aux religieux le droit de recevoir librement des abergataires (v. art. ABERGEMENT) sur la rive orientale du lac. Sur la rive occidentale, en 1304 déjà, l'abbé de Joux avait abergé des terres au Lieu à un colon, Perrinet Bron, et un village était constitué en cet endroit en 1324. Un acte de 1382 y montre 37 chefs de famille. Ils sont constitués en communauté en 1396 et se dégagent à ce moment de l'obligation de travailler aux fortifications du château des Clées. La communauté de l'Abbaye, jusqu'alors réunie à la première, ne s'en dégagea qu'en 1571 ; celle du Chenit en 1646. L'église du Lieu, construite sous le vocable de saint Théodule, fut la seule paroissiale de la Vallée, jusqu'en 1536 où celle de l'Abbaye reçut le même caractère. L'église du Sentier desservit dès 1612 la commune du Chenit.

La Vallée fut fortement éprouvée au XVII^e s. par la peste, et la rudesse du sol amena la disette. C'est ainsi que les habitants furent amenés à chercher des ressources dans l'industrie. Ils utilisèrent les forêts pour livrer au commerce du charbon de bois et alimentèrent de la sorte des verreries et des forges. En 1712, on introduisit le métier de lapidaire qui prit un grand développement, jusqu'au moment où il fut supplanté par l'horlogerie. Celle-ci fut introduite en 1742 par Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, et elle est devenue dès lors la première industrie de La Vallée. On y travaillait tout d'abord à domicile. La première fabrique d'horlogerie fut celle des frères Rochat, au Brassus, ouverte en 1773. — Voir F. de Gingins : *Annales de l'Abbaye du Lac de Joux.* — J.-D. Nicole : *Recueil historique sur l'origine de La Vallée du Lac de Joux.* — L. Reymond : *La Vallée de Joux.* — Marcel Piguet : *Histoire de l'horlogerie à la Vallée du Lac de Joux.* — Hector Golay : *Les familles de la vallée de Joux.* — H. Golay : *La Vallée de Joux de 1860 à 1890.* — E. Aubert : *La Vallée de Joux de 1890 à 1905.* — *DHV.* [M. REYMOND.]

VALLELIAN. I. Valérian ou Vallelian, peintre, du Pâquier (Fribourg), qui vivait au début du XV^e s. Parmi ses œuvres, il existait encore dans la seconde moitié du XVIII^e s., des fresques qui ornaient la nef de l'église de Gruyères, et les portraits du comte Antoine de Gruyère et de Jeanne de Noyer, son épouse, dans la chapelle Saint-Antoine de la dite église. Il est l'auteur d'un manuscrit : *De distinguendis coloribus* qui a disparu ainsi que toutes les œuvres de cet artiste. — *ASHF* VI, 265. — *ASA* V, 133. — *SKL.* — *AF* 1915, p. 114.

II. Famille fribourgeoise, originaire du Pâquier (Gruyère), mentionnée dès le XVI^e s. Son nom provient très probablement du prénom Valérien ou Valérian déformé. — LOYS Vallélian ou Valérian, peintre, auteur de nombreux tableaux pour la chartreuse de la Valsainte vers 1629-1631. Bourgeois de Fribourg 1632. Vers 1635, il exécuta des travaux importants à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, peignit un tableau pour l'église de Charmey (1636) et un autre pour la paroisse d'Attalens (1642) ; ce dernier, acquis par l'État de Fribourg, en 1675, se trouve actuellement au musée cantonal de Fribourg. † avant 1657. — Des familles de ce nom sont citées dans la bourgeoisie de Gruyères en 1631, et dans celle de La Tour-de-Trême au XVIII^e s. — *ASHF* VI, 295. — J.-H. Thorin : *Notice hist. sur Gruyère*, p. 99, 116, 347. — *SKL.* — *FA* 1905. — A. Dellion : *Dict.* IV, 424. — Albert Courtray : *Le peintre Loys Vallélian et ses œuvres à La Valsainte*, dans *AF* 1915. — Archives d'État Fribourg. [G. Cx.]

VALLE MAGGIA, VALMAGGIA (C. Tessin. V. *DGS*). District et vallée. Au XII^e s., *Vallis Mazia* ; 1271, *Valmazia* ; 1330, *Valemazia* ; 1398, *Valemadia* ; 1453, *Vallis Madie* ; 1475, *Valmaza* ; 1496, *Valle Masa*. Dans les *AS* I, *Meinthal. Armoiries* : d'azur à un saint Maurice d'argent armé de toutes pièces monté sur un cheval d'argent et portant un bouclier (selon Ryff et Simmler). Le *sceau* porte un saint Maurice avec la légende : *Sigillum Communitatis Valis Madi* (XV^e s.). Le drapeau était d'azur à un pal d'argent (XVII^e s.). La vallée a dû être habitée à l'époque préhistorique comme en font foi les haches néolithiques de Saladino, Someo, Moghegno et Cevio et les pierres à écuelles de Bosco et Cerentino. Suivant un document considéré comme apocryphe, le roi Liutprand aurait donné en 712

des possessions sises dans le Valmaggia au monastère de San Pietro in Cielo d'Oro de Pavie. Effectivement ce couvent y avait des terres au XII[e] s. Les *capitanei* de Locarno y possédaient de nombreux droits de propriété, pâturages, dîmes, cens, etc.

Sceau de la Valle Maggia (XV[e] s.).

Au début du XII[e] s. on comptait dans la vallée 13 communes. Au point de vue politique et administratif, la vallée, la Lavizzara comprise, fit d'abord partie de la *pieve* de Locarno, dont elle suivit, en général, les destinées jusqu'à sa séparation. Elle était représentée au Conseil de la *pieve* par trois membres, et le Val Verzasca par un seul, quoique ces deux vallées dussent payer à elles seules un tiers des impôts. Au surplus, ces députés étaient nommés par les *capitanei*. La domination de ces derniers, du fait des innombrables charges foncières, était impopulaire. Au printemps de 1398, les deux vallées se soulevèrent, marchèrent sur Locarno et le mirent à sac. Elles ne parvinrent cependant à s'en séparer qu'entre 1403 et 1406. Avec Mergoscia, elles formèrent une communauté politique portant le nom de *Communitas Vallium Madie Verzasche et Mergossie* (1406) ou de *Communitas Vallis Madie et pertinenciarum* (1412), avec un Conseil mentionné en 1406. Les statuts, cités en 1412, furent confirmés par les ducs de Milan et par les Rusca encore en 1500. Le chef-lieu était Cevio, où siégeaient le vicaire ducal, le Conseil et le tribunal. Une première occupation suisse du Valmaggia et Verzasca eut lieu vers 1410-1411 et un bailli confédéré y est mentionné. Mais, en septembre 1441, les vallées prêtaient serment de fidélité, avec le Val d'Ossola, au comte Amédée VIII de Savoie. En 1416, les cantons, à l'exception de Berne et de Schwyz, reprirent, avec le Val d'Ossola, le Valmaggia, tandis que les gens de la Léventine obligeaient le Val Verzasca à leur prêter serment, mais en 1417 cette vallée était aussi sous le gouvernement de Domodossola. Valmaggia, Verzasca et Mergoscia appartenaient à Uri, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug et Glaris. Lors de la deuxième occupation suisse, les deux vallées formèrent d'abord une seule juridiction avec le Val d'Ossola, mais, à partir de 1418, elles eurent leur propre bailli avec un lieutenant dans le val Verzasca. Le 23 mai 1422, Philippe-Marie Visconti, redevenu le maître du Valmaggia et de Verzasca après la bataille d'Arbedo, reconnut tacitement leur séparation d'avec Locarno ; mais les deux vallées continuèrent à contribuer aux frais de la défense de Locarno. En 1439, le Valmaggia et Verzasca passèrent avec Locarno, à titre de fief, à Franchino Rusca et suivirent dès lors les destinées de la seigneurie des Rusca. Les vallées eurent cependant un podestat spécial, mentionné de 1441 à 1476. Vers 1500 le Val Verzasca retourna sous la juridiction de Locarno. Comme événements d'ordre intérieur, nous mentionnerons la mobilisation d'environ 670 hommes ordonnée en 1484 par les Rusca pour la protection des passages vers le val d'Ossola ; la révolte, vers 1502, des communes de la *Roana superior* contre les Français. Le Valmaggia fut occupé par les Suisses en 1512 ; il devint un bailliage des douze cantons qui confirmèrent ses statuts en 1514. Celui-ci fut divisé en deux juridictions : Valmaggia et Lavizzara, avec un seul bailli, deux chanceliers indigènes (celui du Valmaggia élu tous les deux ans par chaque commune suivant un ordre établi), sept co-juges dans chaque juridiction pour les affaires pénales. Le Conseil général du bas Valmaggia se composait de trois représentants de chacune des 14 communes et était présidé par le *caneparo* (trésorier). Il était renouvelé par tiers chaque année. En 1798, le Valmaggia se donna un gouvernement provisoire, et accepta la constitution helvétique le 3 juillet. Sous la République helvétique, il fit partie du canton de Lugano. La constitution de 1803 en fit un seul district. Les 27 communes énumérées dans le décret du 25 juin 1803 furent réduites à 22 dans le courant du XIX[e] s.

Au spirituel, le Valmaggia releva d'abord de Locarno. L'église Saint-Maurice à Maggia et celle de Saint-Martin à Sornico auraient été les premières églises paroissiales de la vallée. De ces deux centres religieux, qui remontent à une date inconnue, se seraient séparées au cours des siècles les 26 paroisses ou vice-paroisses du Valmaggia.

La Maggia a été la cause de nombreuses inondations, notamment en 1566, 1570, 1571, 1588, 1601, 1648, 1765, 1868. Population : 1765 approximativement 6123 hab. ; 1850, 7400 ; 1900, 5195 ; 1930, 4197. De 1850 à 1930 la vallée a perdu le 44,63 % de sa population.

Voir *AS* I. — *ASHR.* — B. Hidber : *Urkundenregister.* — *AHS* 1895. — *BStor.* 1880, 1885, 1888, 1893-1895, 1897, 1899, 1901, 1909, 1921. — *Period. di soc. stor. com.* I. — A. Heusler : *Rechtsquellen d. Cts Tessin.* — K. Tanner : *Der Kampf ums Eschental u. der Verrat von Domodossola.* — *Riv. arch. com.* 1916, 1924. — *Arch. stor. Svizzera italiana* 1928-1930. — E. Pometta : *Come il Ticino.* — Le même : *Saggi di storia ticinese.* — Le même : *Moti di libertà.* — Le même : *La battaglia di Giornico.* — E. Bonta : *La Leventina nel Quattrocento.* — A. Baroffio : *Dell'invasione francese.* — St. Franscini : *Storia d. Svizzera italiana.* — K. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Le même : *Politique transalpine*, dans *Hist. mil. suisse* III. — Le même : *Blenio u. Leventina.* — *Album delle Bellezze naturali del C. Ticino.* — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* — O. Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Dierauer. — G. Buetti : *Note storiche relig.* — G. Simona : *Note di arte antica.* — S. Monti : *Atti.* — Art. LOCARNO, LAVIZZARA, RUSCA. [C. TREZZINI.]

VALLET. Familles genevoises venues de France et de Savoie, reçues à l'habitation en 1559 et au XVII[e] s., à la bourgeoisie en 1513-1551 et 1644. — I. Famille parfois qualifiée noble, venue du Faucigny suivant Sordet ou dont l'auteur serait, d'après Galiffe, Pierre Vuallet, de Colovrex, vivant en 1425. Elle semble s'être éteinte quant aux mâles vers le milieu du XVI[e] s. — 1. JEAN, serait fils de Pierre précité, du Petit Conseil 1457-1462. — 2. HUGONET, † 1482, fils du n° 1, du Petit Conseil dès 1474, syndic 1478, 1479, 1482. — 3. NICOD, frère du n° 2, du Petit Conseil 1457. † après 1473. — 4. JEAN, † entre 1528 et janv. 1531, fils du n° 2, du Petit Conseil à plusieurs reprises de 1493 à 1525, fut chargé avec d'autres de composer et de faire jouer des *histoires* pour l'entrée à Genève de l'évêque et de princes de Savoie, en 1508, 1513 et 1523. Il fut impliqué dans la procédure instruite dès juillet 1527 contre les Mammelous fugitifs, il fut emprisonné de janv. à avr. 1528. — II. — GUILLAUME, du Petit Conseil 1475, 1478 et 1491. — Sordet : *Dict.* mns. — Covelle : *LB.* — *Armorial genevois.* — Galiffe mns. — *RC.* — Archives d'État Genève. III. — ÉDOUARD, * 1876 à Genève, † 1929 à Confignon, originaire de Beaurepaire (Isère), naturalisé genevois 1902, vécut plusieurs années à Savièse (Valais). D'abord graveur, puis peintre (huile et pastel). Il illustra le *Jean-Luc persécuté* de Ramuz et fut l'un des illustrateurs des *Vacances d'artistes* de Baud-Bovy. Liste de ses œuvres dans *SKL.* — Sa femme, — MARGUERITE née Gilliard, 1889-1918, fut également peintre ; sociétaire du Salon d'automne à Paris 1907. — *Pages d'art* 1918, 1919. — Archives d'État Genève. [André DUCKERT.]

Édouard Vallet. D'après un portrait peint par lui-même.

VALLETTE (VALETTE). Familles genevoises, originaires du Sud de la France. Réceptions à l'habitation et à la bourgeoisie aux XVII[e] et XVIII[e] s. — I. Famille originaire de la paroisse de Saint-Étienne de Serre (Ar-

dèche), établie dans la seconde moitié du XVIII[e] s. à Moillesulaz et à Chêne. Reconnue genevoise, ressortissante de la commune de Chêne-Thônex et attribuée lors du partage de 1809 à celle de Chêne-Bourg. — 1. Jean-Louis, * 1800 à Chêne-Thônex, † 1872 à Paris. Pasteur à Naples 1827 et aumônier des régiments suisses, pasteur à Paris (Billettes) 1841 et chapelain de la duchesse d'Orléans. — 2. Élie-Alfred, * 1860, petit-neveu du n° 1, ingénieur, l'un des fondateurs en 1899 de la maison Wartmann, Vallette et C[ie], constructions en acier, à Brougg. — 3. Charles-***Gaspard***, 1865-6 août 1911, frère du n° 2, écrivain, critique littéraire et artistique, journaliste ; D[r] ès lettres h. c. de l'université de Genève 1909. Rédacteur en chef de *La Suisse* 1898-1903. Auteur, entre autres, de : *Mallet-du Pan et la Révolution française*, dans *MDG* XXV ; *Croquis de route*, 1903 ; *Promenades dans le passé*, 1906 ; *Reflets de Rome*, 1909 ; *J.-J. Rousseau genevois*, 1911 ; *Croquis genevois*, 1912 ; *Un humaniste genevois : Isaac Casaubon*, dans *Pages d'histoire dédiées à P. Vaucher*. Collaborateur à P. Seippel : *La Suisse au XIX[e] s.*, aux *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, à la *Semaine littéraire* dès sa fondation (parfois sous le pseudonyme de « Chanteclair ») au *Journal de Genève*, à la *Bibliothèque universelle*, au *Foyer romand*. Correspondant de la *Gazette de Lausanne* dès 1892, à la *NZZ*, à la *Suisse libérale*. Une fontaine a été érigée à Genève en 1914 à sa mémoire et à celle de son ami intime, Ph. Monnier. La Fondation Gaspard Vallette a été créée en 1912 pour récompenser des écrivains ou artistes suisses de moins de 40 ans. — *SL*, 26 août 1911. — Ph. Godet dans *BU*, sept. 1911 et dans *Pages d'hier*. — *Die Schweiz* 1906, p. 552, 575 ; 1909, p. 471 ; 1911, p. 406 ; 1918, p. 615. — *Genève suisse*. — F. Aubert dans *Pages d'art* 1918. — *BSHG* II, III. — Quotidiens de Genève et de la Suisse romande. — 4. Émile-Louis, * 1869, frère des n[os] 2 et 3, pasteur à Annemasse 1895, à Plainpalais 1905-1930 ; rédacteur à *La Semaine religieuse de Genève* dès 1929. Auteur de *La Société de chant sacré de Genève 1826-1926*. — 5. Pierre, * 1904, fils du n° 4, auteur de recueils de vers : *Les deux cœurs* ; *En passant près du bonheur* et d'ouvrages en prose : *La cité douloureuse* ; *L'appel des sables*.

Gaspard Vallette.
D'après une gravure sur bois de P.-E. Vibert (coll. Maillart).

II. A une famille originaire de Mun en Rouergue appartient — Pierre, qui fut chargé en septembre 1556 d'enseigner « la chanterie » au collège de Genève. Chantre en 1553 et 1556. En 1559, il obtint du Conseil le privilège pendant trois ans d'imprimer les psaumes avec la musique d'une façon de son invention. Auteur d'une épître en vers figurant dans un psautier de 1555. — Archives d'État Genève : Mns. Th. Dufour 11. — *RC*. — Reg. des particuliers. — Douen : *Clément Marot et le psautier huguenot*. — G. Becker dans *Monatshefte für Musikgesch.* XVI, et *Bull. Soc. prctest. français* 1885. — Rob. Eisner : *Biogr.-bibliogr. Quellen-Lexikon der Musiker* X. [André Duckert.]

VALLIER. Voir Valier.

VALLIÈRE, de Régnier de. Famille du Pays de Vaud, fixée en France au XVI[e] s., ayant possédé la seigneurie, puis marquisat de Vallière, en Bourbonnais. *Armoiries :* d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un gland du même en pointe. — 1. Claude-Louis, 1684-1758, vint à Lausanne en 1716, officier au régiment de Gingins, en 1724. — 2. Jacques-Louis, 1746-1804, pasteur à Moudon et à Thierrens, fut reçu en 1790 bourgeois d'honneur de Moudon. — 3. Théodore, 1828-1894, colonel-instructeur d'artillerie. — 4. Émile-François, 1834-1908, ingénieur, directeur des salines de Bex 1867-1874 ; auteur d'une notice historique sur la chute du Tauredunum et d'une autre sur les dépôts salins dans le district d'Aigle. — 5. Paul-Emanuel, * 1877, instructeur d'infanterie, major d'état-major, directeur de la Bibliothèque militaire et des archives de l'armée pendant la guerre. Auteur de *Honneur et fidélité*, 1913 ; *Morat* ; *Le 10 août 1792* ; collaborateur à la *Revue militaire suisse*, à la *Revue militaire française*, au *DHBS*. — 6. René, * 1880, ingénieur, directeur à la fabrique Dubied, à Neuchâtel, membre du Conseil et professeur à l'École polytechnique fédérale, à Zurich. [M. R. et P. V.]

VALLIN (Valin). Familles genevoises. — I. Guichard, trésorier 1410, syndic 1411. — II. Famille de Rives (Dauphiné), reçue à l'habitation en 1573. — Jean, 1589-1644 à Genève, régent à Orange (France), premier régent au collège de Neuchâtel 1634-1642. Auteur de : *Israel affligé ou tragecomedie sur la peste du temps de David*, 1637, et de vers latins sur Genève, imprimés sans titre. — Covelle : *LB*. — Bibl. publ. Genève, mns. — Archives d'État Genève et Mns. Th. Dufour 11. — Archives Neuchâtel. [André Duckert.]

VALLON (C. Fribourg, D. Broye. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Carignan (Dompierre-le-Grand). Ce village, qui faisait primitivement partie du fief des seigneurs d'Estavayer, fut incendié en 1338 par les Payernois. En 1686, Berne fit un arrangement avec le clergé d'Estavayer au sujet de la dîme de Vallon. — F. Küenlin : *Dict.* — A. Dellion : *Dict.* [H. V.]

VALLORBE (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). Localité industrielle, paroisse et commune. En 1139, *Valle Urbe* ; 1219, *Valorbes*. Ce dernier nom est aussi celui d'un lieu dit à Bavois ; il semble marquer une autre étymologie que celle indiquée en 1139. On y a trouvé une hache en serpentine, une hache en bronze et une monnaie romaine ; mais la colonisation de Vallorbe paraît être très postérieure et être due à la jonction des routes conduisant d'Orbe et de Jougne à la Vallée de Joux. La localité avait, dès 1148, une église paroissiale que l'évêque de Lausanne donna au couvent de Romainmôtier et qui était dédiée à saint Pancrace. Le même couvent y avait, dès 1139, une « obédience », soit prieuré, qui cessa d'avoir en 1321 une existence distincte ; ce prieuré jouissait de vignes à la Côte et du tiers de la dîme de Jougne. La commune de Vallorbe suivit les destinées de la terre de Romainmôtier ; ses habitants furent affranchis de la taille en 1403, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 20 livres au couvent. Celui-ci favorisa l'industrie métallurgique dans la région. Une « ferrière », ou forge fut créée vers 1285 à La Dernier, une autre au Vivier, une troisième au Châtelard. En 1528 le prieur Claude d'Estavayer autorisa P. Vallotton-Develey à s'installer au-dessous du pont de l'Orbe une usine pour fondre et forger le fer, fabriquer des faux, moyennant remise au couvent de trois quintaux de fer comme entrage et une redevance annuelle de 9 florins. Cette industrie se développa assez rapidement. En 1589, Nicolas de Hennezel, seigneur d'Essert-Pittet, se fit recevoir bourgeois de Vallorbe et s'y livra en grand à la métallurgie à La Dernier ; la commune s'engagea à lui livrer tout le charbon nécessaire au travail de 80 000 pièces de fer par an. En 1669, on comptait dix forges à Vallorbe. Ces fabriques ont orienté plus tard leur production, non seulement vers celle des gros fers, mais aussi celle des clous, puis des limes (1820), et finalement cette dernière industrie a prévalu. On a introduit, en outre, à Vallorbe l'horlogerie, la fabrication des dentelles et d'autres encore, mais elles ne se sont pas maintenues. Il y a maintenant une usine électrique, une fabrique de chaux et ciment, une usine de produits chimiques qui sont estimés.

Vallorbe comptait 21 feux en 1371, soit environ 160 habitants, 12 feux seulement en 1529. Le nombre des habitants est monté à 1000 en 1703, à 2000 en 1870, pour atteindre 4500 en 1930. La localité a été souvent

éprouvée par la peste jusqu'en 1713 et par les incendies. Celui du 7 avril 1883 détruisit 103 maisons, et un autre, 12 maisons en 1904. Vallorbe a été relié à Lausanne par un chemin de fer en 1867, à Pontarlier en 1875, à la vallée de Joux en 1886, et le 15 mai 1915 a été inauguré le tunnel du Mont d'Or, qui a fait de Vallorbe une gare internationale.

L'église Saint-Pancrace, qui se trouvait sur l'emplacement du cimetière moderne, a été démolie en 1712 et remplacée par l'église actuelle, située dans le village. Il y a, en outre, une église libre et une église catholique. Registres de baptêmes dès 1569, de mariages dès 1573, de décès dès 1728. — Voir P.-F. Vallotton-Aubert : *Vallorbes*, 1875. — *Journal de la Soc. d'utilité publique*, 1898. — *Guide de Vallorbe*, 1908. — R. Campiche : *L'industrie métallurgique à Vallorbe*. — *DHV*. [M. R.]

VALLOTON. Famille vaudoise fixée à Vallorbe avant 1496. *Armoiries* : d'azur à deux fasces d'or, à une croix alésée de gueules, ouverte du champ, brochant sur le tout. — 1. Pierre, abergataire des forges de Vallorbe en 1528, gouverneur 1544. — 2. Vincent, châtelain de Vallorbe 1568-1590. — 3. Pierre, châtelain 1605. — 4. Jérémie, châtelain 1666-1680. — 5. Étienne, châtelain 1680-1686. — 6. Jean-François châtelain 1722-1745. — 7. Albert-Théodore, † 1754, haut forestier de LL. EE. de Berne. — 8. Olivier, † 1779, pasteur de l'Église française de Norwich en Angleterre. — 9. François-Louis, membre de l'Assemblée provisoire vaudoise 1798. — 10. Pierre-François, 1822-1893, professeur aux collèges de Payerne et d'Yverdon ; auteur de *Vallorbes*, esquisse géographique statistique et historique, 1875. — 11. Paul, 1841-10 février 1920, pasteur en France, puis à Gryon (Vaud) 1876-1883, professeur de théologie à l'académie de Lausanne de 1883 à 1889, pasteur à Lausanne de 1889 à sa mort. Rédacteur en chef du *Semeur vaudois*, puis de *La Cloche*. Ouvrages : *La Bible, son autorité, sa valeur* ; *Sermons* ; *Les ailes de la colombe* ; *Le Bonheur* ; *Lettres à une mère* ; *La vie après la mort* ; *La grande aurore*, son ouvrage capital. Auteur, en outre, d'un *Catéchisme* et d'une *Liturgie nouvelle du mariage*. — 12. Julie Vallotton-Baridon, 1846-1923, épouse du n° 11, écrivain, auteur de *Robert Lalane*, de *Sara L'Italienne*, d'une *Vie de Jésus*. — 13. ***Félix***, * 28 déc. 1865 à Lausanne, † à Paris le 29 déc. 1925 ; peintre de portraits, de paysages et de mœurs parisiennes, dont les gravures sur bois sont particulièrement goûtées. Naturalisé Français, il a fait sa carrière à Paris et y conquit la célébrité. Il débuta en 1891 par des portraits de Verlaine et de lui-même. La plupart des personnalités parisiennes passèrent devant lui. Pendant la guerre de 1914-1918, il dessina dans les tranchées. Il a laissé un roman : *La vie meurtrière* 1930. — Voir *SKL*, avec bibliographie. — H. Hahnloser : *F. Valloton*. — G. Fegdal : *F. V.* (Maîtres de l'art moderne 34). — 14. ***Benjamin***, fils des n^{os} 11 et 12, * à Gryon 10 janvier 1877, écrivain, professeur de littérature française au gymnase cantonal vaudois 1911, établi à Strasbourg depuis 1921 tout en conservant la qualité de citoyen suisse. Ouvrages : *Portes entr'ouvertes*, 1905 ; *Monsieur Potterat se marie*, 1906 ; *Sur la Pente*, 1906 (pièce en cinq actes) ; *Le sergent Bataillard*, 1907 ; *Torgnoluz*, 1908 ; *La famille Profit*, 1909 ; *La moisson est grande*, 1910 ; *Il y a peu d'ouvriers*, 1911 ; *Leurs œuvres les suivent*, 1912 ; tous romans études de mœurs vaudoises. Viennent ensuite d'autres études inspirées par la guerre : *A travers la France en guerre*, 1915 ; *Les racines*, 1915 ; *Ce qu'en pense Potterat*, 1915 ; *On changerait plutôt le cœur de place*, 1917 ; *Les Loups*, 1918 ; *Et la Suisse*, 1919 ; *Ceux de Barivier*, 1920. Sous d'autres influences apparaissent enfin : *A tâtons*, 1921 ; *Achille et Cie*, 1922 ; *Patience*, 1923 ; *Sur le roc*, 1923 et enfin : *Nous sommes forts*, 1929 ; *Suspects*, 1930 ; *Et voilà la France*, 1931. [M. R.]

Félix Vallotton en 1923. D'après un portrait peint par lui-même (collection R. Bühler, Winterthour).

VALLOUY. Famille originaire de Lyon, bourgeoise de Fontanezier (Vaud) dès 1798. — Paul-Aimé, * 19 janv. 1832 à Bex, † 29 août 1899 à Genève. Professeur de dessin au collège de Vevey. On lui doit des portraits, des tableaux de genre, des scènes alpestres, et le dessin des costumes de la fête des Vignerons de 1889. — *SKL*. — *Livre d'or*. [M. R.]

VALMAGGIA, VALMAGGINO, VALMAGGIONE. Des familles portant l'un ou l'autre de ces noms, originaires sans doute du Valmaggia et peut-être aussi de Valmaggina dans le Val Morobbia, sont citées dès le XIII^{e} s. dans plusieurs communes tessinoises. — 1. Giovan-Francesco, peut-être du Valmaggia, maître constructeur, travaillait en 1448 à la cathédrale de Sienne. — 2. Johannis Vallis Madiae, maître constructeur travailla à la restauration de l'église d'Arosio de 1640 environ à 1647. — L. Brentani : *Codice diplomatico*. — Le même : *Miscellanea stor*. — G. Pometta : *Briciole di storia bellinz*. — E. Maspoli : *La pieve d'Agno*. — *Almanacco ticin*. 1932. — *SKL*. — E. Pometta : *Come il Ticino*. — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter*. [C. T.]

VALOREILLE, VAREROILLE ou **VALLORILLE** (C. Berne). En 1180, *Vallis aurea*. Un village de ce nom figure parfois dans les actes de l'ancien évêché de Bâle, au XIV^{e} s. Il se trouvait à proximité de Bonfol, Vendlincourt et Damphreux. Un nom de lieu en rappelle le souvenir. Une famille de Valoreille est aussi mentionnée, mais on n'en connaît pas l'origine. Elle a donné différents personnages qui ont exercé des emplois à la cour épiscopale de Porrentruy, soit comme maîtres généraux des forêts ou comme conseillers auliques. — Voir Trouillat. — *LL*. — *LLH*. [G. A.]

VALS (C. Grisons, D. Glenner, Cercle Lugnez. V. *DGS*). Com., en rom. Val sogn Pieder (Val de saint Pierre), citée la première fois dans un rentier de l'église de Coire de 1290 environ. Trouvailles de l'âge du bronze. Avant l'immigration allemande, l'évêque et le chapitre de Coire étaient les principaux propriétaires fonciers. Les fermes et les serfs épiscopaux étaient soumis à un *Meier*, le tribunal siégeait à Sagens. Les sujets du chapitre avaient un ammann qui rendait la basse justice ; de cette organisation sortit plus tard la basse juridiction de Vals ; pour la haute juridiction, Vals dépendait de Lugnez. La charge d'ammann paraît avoir été héréditaire dans la famille des Montalta, qui la vendirent plus tard aux comtes de Werdenberg-Sargans, lesquels la cédèrent en 1383 à Ulrich Brun, de Rhäzüns. Elle passa en 1390 déjà par Elsbeth de Rhäzüns à son époux Kaspar von Sax. Le dernier Sax, Johann-Peter, vendit en 1483 ses droits sur Vals et sur d'autres terres de l'ancienne seigneurie de Belmont à l'évêque de Coire pour 4000 fl. Ce dernier autorisa le rachat de ses droits en 1583, en même temps que ceux d'autres seigneuries. Les domaines du chapitre furent cédés généralement à titre de fiefs héréditaires à partir du milieu du XIV^{e} s. aux Walsers venus du Rheinwald ; ils rachetèrent par la suite leurs obligations et devinrent propriétaires libres. Par eux Vals fut germanisé. Le comte de Sax et ses sujets du Lugnez s'opposèrent à une plus grande avance des Walsers par une loi de 1457 interdisant la vente de biens-fonds à des étrangers. Au spirituel, Vals se rattacha, à l'origine, à Pleif (près de Villa) et s'en détacha probablement dans la seconde moitié du XIV^{e} s. L'église, dédiée aux saints Pierre et Paul, donna à la vallée le nom de St. Peter. La Réforme trouva d'abord un certain écho à Vals par l'intermédiaire du Rheinwald. Une tradition veut que l'opposition de Mesmer fit rejeter la Réforme par la majorité.

Politiquement, la juridiction de Vals forma avec Lugnez une haute juridiction de la Ligue Grise, de laquelle elle dépendait pour les causes criminelles. La justice civile était rendue par l'ammann, assisté de 12 juges, auxquels se joignaient encore deux représentants de Lugnez pour les affaires matrimoniales. Les relations des Walsers allemands avec les romanches du Lugnez provoquèrent de nombreux démêlés, qui furent tranchés par les arbitrages de 1461, 1547, 1676 et 1692. Au moyen âge et jusqu'à une époque assez moderne, un chemin très fréquenté conduisait d'Ilanz par Vals et le Valserberg dans le Rheinwald et en Italie. Une route relie le village à Ilanz depuis 1878. Une source thermale déjà connue au moyen âge fait de Vals une station balnéaire. Le village eut souvent à souffrir des éléments : avalanches en 1647, 1693, 1812 ; hautes eaux 1812, 1834, 1868 et 1927. Registres de paroisse dès 1842. — J.-C. Muoth : *Æmterbücher*, dans *JHGG* 1897. — F. Purtscher : *Der graue Bund*, dans *BM* 1924. — Le même : *Studien zur Gesch. des Vorderrheintales*, dans *JHGG* 1911. — P.-C. Planta : *Currätische Herrschaften*. — E. Camenisch : *Ref. Gesch.* — J.-P. Bener : *Beitr. z. Hebung der bündn. Volkswirtschaft*, fasc. II. — Ph.-A. Rüttimann : *Ortsnamen und Fremdwörter der Valser Mundart*, dans *BM* 1915. — Le même : *Valser Unglückschronik*, dans *BM* 1917 et 1918. — Leo Brun : *Zu den Ortsnamen u. Fremdwörtern der Valser Mundart*, dans *BM* 1916. — Wagner et Salis : *Rechtsquellen des Kts. Graubünden*, dans *ZSR* XXV, N. S. III.— Reg. arch. comm., aux Arch. d'État. [P. Gillardon.]

VALSAINTE (LA) (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Cerniat. V. *DGS*). Couvent de chartreux fondé en 1295 par Girard I et Girard II, seigneurs de Corbières, sous le nom de Val-de-tous-les-Saints, convertit bientôt en Valsainte. Les seigneurs de Corbières lui firent de grandes donations. La Valsainte avait droit de haute justice, jusqu'à la condamnation à mort des coupables déférés à son tribunal. Les chartreux étaient donc seigneurs haut-justiciers, avec tous les droits qui rentraient dans les attributions du pouvoir judiciaire et fiscal. Mais là se bornait leur autorité sur leurs sujets qui, comme eux, dépendaient pour le reste de la seigneurie de Corbières. C'est pourquoi la seigneurie de Corbières ayant été acquise par la maison de Savoie à la fin du XIV^e^ s., puis vendue par elle aux comtes de Gruyère, en 1454, la Valsainte passa successivement sous leur domination jusqu'en 1553, date à partir de laquelle Corbières fut incorporé au canton de Fribourg. Jusqu'au milieu du XV s. la Valsainte compta de nombreux bienfaiteurs, en particulier Isabelle de Chalon, femme de Louis II de Savoie, sire de Vaud.

A partir de l'an 1600, Fribourg convoita les biens de la Valsainte pour en doter l'évêque de Lausanne. La question de sa suppression fut débattue à plusieurs reprises jusqu'en 1778. Cette année-là, on obtint du pape Pie VI une bulle de sécularisation. Les biens furent répartis entre le collège Saint-Michel de Fribourg, le grand séminaire, la mense épiscopale et l'État. Le monastère ne resta pas longtemps désert. Les cisterciens de la Grande-Trappe, chassés de France par la Révolution, s'y réfugièrent jusqu'en 1791 et y restèrent jusqu'en 1815, sauf deux interruptions. La Valsainte fut ensuite occupée, de 1818 à 1825, par les rédemptoristes. Les bâtiments furent ensuite vendus, sauf la façade, réservée d'un côté au fermier, de l'autre au chapelain chargé de desservir le hameau, et la partie de l'église enclavée dans cette façade. Tout le reste fut démoli et servit ailleurs de matériaux de construction. Les chartreux de la Part-Dieu, expulsés en 1848, obtinrent en 1859 de pouvoir revenir dans le canton. Ils rachetèrent la Valsainte, au moyen des biens de la Part-Dieu non encore liquidés, et commencèrent à la reconstruire en 1863. Le couvent fut détruit par l'incendie, complètement en 1381, partiellement en 1732. Un agrandissement devint nécessaire en 1901, après l'expulsion des religieux de France. *Armoiries* : dès 1369 : coupé d'argent au corbeau de sable et de gueules à la croix d'argent ; II, dès 1729 : coupé d'azur à la croix de Saint-André d'or et d'argent au tau d'azur ; III, dès 1863 : coupé, au 1, d'argent au corbeau de sable, au 2, mi-parti d'azur au globe sommé d'une croix fleuronné d'or accompagnée de sept étoiles du même posées en demi-cercle, et de gueules à la grue essorante d'argent. — A. Courtray : *Hist. de la Valsainte*. — Voir *DHBS*, art. Trappistes. [L. S.]

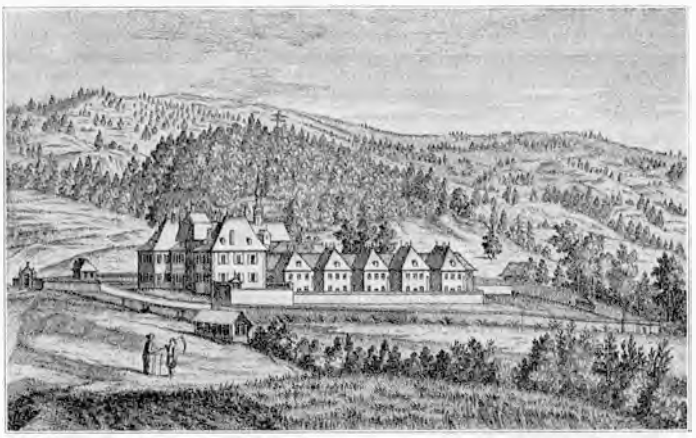

La chartreuse de la Valsainte en 1754. D'après une gravure sur cuivre de D. Herrliberger (Bibliothèque Nationale, Berne).

VALTASNA (C. Grisons, D. Inn. V. *DGS*). Vallée latérale de la Basse-Engadine, qu'elle divise en juridictions d'Obvaltasna et Untervaltasna. La première englobait les communes de Guarda, Lavin, Ardez ; Tarasp et Zernez ; la seconde, celles de Fetan, Schuls et Sent. Remüs, avec les communes de Samnaun et Schleins et les juridictions de Stalla et Avers, formait une haute juridiction distincte. Depuis 1851, la Basse-Engadine, moins Stalla et Avers, forme les cercles d'Obtasna, Untertasna et Remüs. — F. Sprecher : *Rhetische Cronica*, p. 298. — G. Fient : *Wegweiser zur Einführung in Gesetzes- und Verfassungskunde*. [L. J.]

VALTELINE. Vallée de la Haute-Italie, province de Sondrio. Ancien pays sujet des III Ligues grisonnes.

1. *La conquête.* En 1512, lorsque les Confédérés se mirent en campagne pour arracher le duché de Milan aux Français, les Grisons prirent aussi les armes pour s'emparer des vallées de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio, situées au pied méridional des Alpes rhétiques. Fatiguée de la domination française, la population de ces vallées accueillit les Grisons comme des libérateurs et s'empressa de leur rendre hommage. Les garnisons françaises capitulèrent l'une après l'autre.

Institué duc de Milan par les Confédérés, Maximilien Sforza réclama aux Grisons la restitution de leurs conquêtes. Cette exigence, appuyée par les Confédérés, fut repoussée par les Grisons, qui refusèrent encore de rendre les vallées au roi de France lorsqu'il eut repris le duché de Milan. Dans le traité de paix perpétuelle de 1516, la France laissa aux Grisons la faculté de conserver la Valteline ou de la restituer à Milan contre indemnité. Ils préférèrent garder leur conquête. Par l'Union héréditaire de 1518, l'empereur Maximilien s'engagea à ne pas contester aux Grisons leurs possessions du Sud des Alpes, mais ils durent, bientôt après, les défendre contre les entreprises du châtelain de Musso. Au cours de ces opérations, les Grisons perdirent les trois paroisses *(pievi)* du Nord du lac de Côme. En 1531, le duc François II de Milan renonça formellement à la Valteline, qui fut dès lors considérée comme partie intégrante des Grisons.

Pour l'existence politique et économique de la Répu-

blique des III Ligues, la possession des trois vallées était d'une grande importance. Sa population s'en trouva doublée ; à la fin du XVIII[e] s., ces vallées comptaient 90 000 habitants. Les passages du Splügen et du Stelvio étaient entièrement aux mains des Grisons, dont le territoire devenait limitrophe de celui de Venise. La considération des Ligues Grises dans le domaine international s'en trouvait accrue, mais elles couraient, d'autre part, le danger d'être mêlées davantage encore à la politique européenne. L'apport économique de la Valteline était précieux. Les produits principaux de cette région fertile, au climat doux, étaient le vin, l'eau-de-vie, les châtaignes, la soie, le seigle, etc. Avec le temps, la viticulture prit un grand développement. A la fin de la période grisonne, la récolte moyenne du vin était de plus de 100 000 hectolitres, dont la plus grande partie était exportée dans les Grisons. La Valteline constituait, d'autre part, un excellent débouché pour le bétail des vallées rhétiques. Les Grisons en tiraient des revenus considérables qui provenaient des péages, du commerce, du transit, des capitaux investis, des propriétés acquises et des entreprises créées par eux, enfin, de l'administration.

2. *Réformation et Contre-Réformation.* La proclamation de la liberté religieuse dans les III Ligues (1526) favorisa la pénétration de la foi nouvelle en Valteline. Le mouvement religieux vint du Sud ; la vallée ne tarda pas à devenir le refuge de nombreux prédicateurs italiens. De son côté, la République favorisa le protestantisme de toutes ses forces, par conviction certes, mais tout autant pour des raisons politiques : il s'agissait de rattacher aux Grisons par les liens de la foi religieuse une population italienne par la langue, le caractère et les mœurs et qui appartenait, de plus, au diocèse d'un prélat étranger au pays, l'évêque de Côme. Mais cette politique fut combattue par le clergé de la Valteline, l'évêque de Côme, le pape, Milan et les cantons catholiques. Aussi, dès le milieu du XVI[e] s., une lutte toujours plus vive s'engagea entre les forces de la Réformation et celles de la Contre-Réformation.

La République avait proclamé par des décrets rendus en 1544, 1552 et 1557 la tolérance et la complète égalité de droit des deux confessions, mais en 1558, elle interdit aux couvents d'accepter des novices. Peu après, elle interdit aussi le séjour de tous les prêtres et moines étrangers, notamment des jésuites ; en 1561, elle abolissait la juridiction ecclésiastique. Rome et Milan exigèrent la révocation de toutes ces innovations, mais les Grisons persistèrent à les maintenir. Dès lors, la Réformation fit d'importants progrès. En 1583, la République fonda à Sondrio une école ouverte aux deux confessions. Mais les catholiques n'abandonnèrent pas la lutte. Des protestants de la Valteline furent arrêtés à la frontière milanaise et livrés à l'Inquisition. L'école de Sondrio fut dénoncée comme foyer de l'hérésie et du vice ; un soulèvement fut ourdi en avril 1584. Le cardinal Charles Borromée projetait même une incursion armée en Valteline, quand la mort vint mettre fin à son dessein. Un aventurier voulut reprendre l'entreprise, mais elle échoua devant la vigilance des Grisons, qui instituèrent un tribunal pénal. Toutefois, ils trouvèrent bon de transférer à Coire, en 1585, l'école de Sondrio. En dépit de toutes les résistances internes et externes, les Grisons persistèrent inébranlablement dans leur politique protestante, jusqu'à la catastrophe de 1620.

3. *La première révolte* (1620-1639). Pendant la guerre de Trente ans, la Valteline devint à plusieurs reprises le centre de la politique européenne. Les intérêts stratégiques des belligérants s'y entrecroisaient. La route la plus courte et la plus commode entre Milan et le Tirol passait par la vallée de l'Adda. Venise, de son côté, avait besoin de disposer des passages de la Valteline et des Grisons pour communiquer avec ses alliés du Nord. Aussi, la France, l'Espagne, Venise et l'Autriche mirent tout en œuvre pour assurer ce corridor de l'Adda à leurs armées et pour le fermer à leurs adversaires. Jusqu'alors, la France avait possédé le droit de passage, grâce à son alliance avec les Grisons. Les Vénitiens l'eurent aussi pendant un certain temps. Mais les Grisons avaient constamment repoussé tous les projets d'alliance avec Milan et avaient persisté dans cette politique même après la construction par les Espagnols, au débouché de la Valteline, du fort de Fuentès en 1603. En 1618, quand la guerre éclata dans l'empire, Milan se décida à ouvrir à tout prix, à travers la Valteline, un chemin aux Habsbourg. A cet effet, Milan prépara, de concert avec Innsbruck, la diplomatie française et la faction hispano-catholique de la Valteline, une attaque contre le protestantisme dans la vallée de l'Adda. Les conjurés de la Valteline étaient chargés de l'exécution de ce dessein.

Le 19 juil. 1620 et les deux semaines suivantes, les protestants de la Valteline et les protestants grisons de la vallée furent massacrés. 500 personnes environ, dont des femmes et des enfants, furent victimes de ce massacre (*sacro macello*, selon l'expression du clergé de la Valteline). Les fonctionnaires Grisons furent tués ou expulsés. Robustelli, chef des bandes de massacreurs, prit le pouvoir. Les Espagnols firent leur entrée dans le pays. Les Grisons tentèrent de reconquérir la vallée, mais furent défaits à Morbegno, le 2 août. Zurich et Berne se hâtèrent de venir au secours de la République, mais le 11 sept., leurs troupes essuyèrent à Tirano une défaite si complète qu'elles abandonnèrent tout le pays aux Espagnols.

Résolue à ne pas admettre l'annexion de la Valteline par Milan, la France intervint ; le 25 avril 1621, elle passa avec l'Espagne la convention de Madrid, par laquelle ce dernier pays consentait en principe à la restitution du pays aux Ligues. Mais l'exécution de la convention se heurta aux plus grandes difficultés. Entre temps, l'Espagne consolida son pouvoir dans la vallée de l'Adda. Son gouverneur à Milan obligea, le 15 janv. 1622, les députés grisons à reconnaître l'autonomie de la Valteline, moyennant un tribut annuel de 25 000 florins. Mais la convention resta lettre morte. Peu après, l'Espagne, avec l'assentiment de la France, du Piémont et de Venise, confia la vallée à la garde du pape. La Valteline reçut des garnisons papales. Cependant de nouvelles conversations avaient lieu par l'intermédiaire du pape entre Madrid et Paris au sujet de l'application de la convention de Madrid. C'est alors que surgit pour la première fois, l'idée de créer une IV[e] Ligue, formée de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio ou de partager ces vallées entre les III Ligues grisonnes. Ces conversations restèrent sans résultat. Le pape s'accordait avec l'Espagne pour différer le plus longtemps possible la restitution ; pendant ce temps, Milan régnait à sa guise dans le pays, sous la protection des troupes du Saint-Siège.

Au printemps de 1624, Richelieu arriva au pouvoir en France. Il reconnut que la question de la Valteline était *importantissime*. Décidé à porter les armes contre les Habsbourg victorieux, il comptait les atteindre en leur point le plus sensible, la haute vallée de l'Adda. A la fin de l'automne de 1624, le marquis de Cœuvres pénétra en Valteline à la tête d'une petite armée de Français, de Grisons et de Suisses à la solde de la France, du Piémont et de Venise, et chassa du pays les garnisons du pape et de Milan. Les Grisons, soutenus par la Confédération, la Savoie et Venise, réclamèrent alors la restitution du pays. Une conférence eut lieu à Sondrio en décembre entre délégués des Grisons et de la Valteline, mais tout accord échoua devant l'esprit intraitable de ces derniers. L'expédition de Cœuvres finit mal. Les restes de son armée, demeurée sans appui, durent évacuer la vallée en 1625. La Valteline retomba au pouvoir de l'Espagne. Reprenant la voie diplomatique, Richelieu conclut avec l'Espagne le traité de Monzon, le 5 mars 1626. Ce traité replaçait la Valteline sous la domination des Grisons tout en lui accordant, moyennant un tribut annuel de 25 000 florins, une large autonomie, l'élection de ses magistrats et l'interdiction de séjour aux protestants. Cette dernière clause provoqua le rejet de la convention par les communes grisonnes, tandis que la Valteline l'acceptait avec empressement.

Le sort du pays restait incertain. En été de 1627, les représentants de ses communes mirent une constitution sur pied ; un gouvernement de 12 membres, présidé par un gouverneur, prit la direction des affaires.

Mais en fait, la vallée demeurait livrée à l'Espagne, qui se servait habituellement de ce pays pour ses mouvements de troupes vers le Nord. La France finit par se décider à entreprendre une nouvelle action militaire. A la fin de 1631, Rohan arriva dans les Grisons et élabora un plan pour la conquête de la Valteline. Mais il attendit en vain l'autorisation de se mettre en campagne. Bien au contraire, il reçut à la fin de 1632, l'ordre de licencier toute l'armée qu'il avait rassemblée. Ce ne fut que lorsque, au cours de l'été 1634, le cardinal-infant eut, une fois encore, passé par la vallée de l'Adda, pour gagner, avec son armée, le théâtre de la guerre en Allemagne, où il battit les Suédois à Nördlingen, que Rohan reçut enfin, sur les objurgations des puissances protestantes, la mission de réunir une nouvelle armée pour arracher aux Espagnols le passage par la Valteline. En 1635, Rohan pénétra dans la vallée, battit les Autrichiens et les Espagnols à Mazzo (2 juil.), dans le val Fraele (31 oct.), à Morbegno (10 nov.) et les rejeta du pays tout entier.

Répondant au puissant mouvement des Grisons en faveur de la restitution de la Valteline, Richelieu autorisa le général victorieux à négocier, sur la base du traité de Monzon, un accord entre la République et ses anciens sujets. C'est ainsi qu'un certain nombre d'articles furent convenus de part et d'autre à Chiavenna, le 7 févr. 1636. Les points essentiels étaient les suivants : 1. Seule la religion catholique serait pratiquée dans les pays sujets, mais les protestants étaient autorisés à y séjourner deux mois par an. 2. Moyennant un tribut annuel de 25 000 florins, les droits de juridiction seraient exercés par les sujets, les autres droits souverains demeurant aux Grisons. Acceptés par les gens de la Valteline, ces articles, d'abord repoussés par les communes grisonnes, finirent par être adoptés avec quelques modifications. Mais Richelieu ne put se résoudre à les ratifier sans conditions. C'est pourquoi, les Grisons rompirent avec la France et se tournèrent vers l'Espagne, qui leur promettait l'exécution intégrale de la convention de Madrid.

Les gens de la Valteline, de leur côté, envoyèrent à Milan et à Madrid des députations qui défendirent avec la plus grande énergie la liberté de la vallée. L'Espagne tenta une fois encore d'imposer à la République les conditions du traité de Monzon. Ayant échoué, elle sacrifia l'indépendance de la Valteline à son alliance avec les III Ligues. La paix perpétuelle du 3 sept. 1639 procura à l'Espagne cette alliance. Un 2e capitulat, conclu le même jour, consacra le retour de la Valteline sous la domination grisonne. L'un et l'autre de ces actes n'eurent, comme contractants, que l'Espagne et les III Ligues ; la Valteline n'y figura pas comme partie.

Elle dut se plier aux conditions dictées par l'Espagne. Aussitôt, les Grisons prirent possession du pays et y rétablirent leur administration. La vallée était dévastée ; la guerre, les épidémies, la disette et l'émigration avaient décimé la population, fortement endettée ; la dissolution des mœurs avait pris des proportions considérables : tout cela fit que la majorité du peuple rentra volontiers sous la domination grisonne.

4. Les capitulats de 1639, 1726 et 1763. Le capitulat de 1639 soumettait la restitution à certaines conditions. Il conférait à la Valteline, sous la forme d'un pacte, une sorte de constitution ; il assurait un meilleur choix des baillis, une administration plus juste et plus impartiale, et prévoyait notamment des mesures pour écarter l'hérésie du pays. Seule, la religion catholique était autorisée ; les adeptes d'autres confessions ne pouvaient s'établir dans le pays ; seuls ceux qui y étaient propriétaires obtenaient chaque année un permis de séjour de trois mois pour faire leurs récoltes. Mais, pas plus que les baillis protestants, ils n'avaient le droit d'entretenir des prédicateurs et d'exercer leur culte. D'autre part, le capitulat garantissait à l'évêque de Côme le libre exercice de la juridiction ecclésiastique ; il interdisait ou révoquait toute loi portant une atteinte quelconque à l'église catholique. Ainsi, le capitulat apportait de sérieuses restrictions aux droits souverains des Grisons. Il conférait à Milan un droit de surveillance sur l'administration grisonne et un droit de protection en faveur des sujets des Ligues. Dans les Grisons, on en ressentit une profonde humiliation. La perte de la liberté religieuse surtout était sensible aux protestants. Elle paraissait priver la partie la plus active de la population des Ligues de la possibilité de s'établir dans les pays sujets, d'y acquérir des propriétés ou d'y fonder des entreprises commerciales.

Depuis lors, l'établissement d'un régime de tolérance religieuse devint un des objectifs essentiels de la politique des chefs protestants de la République. La guerre de Succession d'Espagne parut en fournir l'occasion. Effectivement, le capitulat prit fin à la mort de Charles II (1700). Les protestants s'établirent assez nombreux en Valteline. Mais les Grisons ne surent pas utiliser les conjonctures pour se libérer formellement du capitulat. En 1707, la République conclut avec l'Autriche le traité de passage par lequel l'empereur promettait, sous la garantie de l'Angleterre et de la Hollande, une amélioration du capitulat. Les conditions posées par la majorité des communes à l'adoption du traité de passage étaient les suivantes : 1. Cession des trois *pievi* du lac de Côme. 2. Démolition du fort de Fuentès. 3. Libre exercice de la religion en Valteline. Mais l'Autriche ne tint pas ses engagements. Les laborieux pourparlers qui traînèrent pendant vingt années, se terminèrent en 1726 par une simple confirmation du capitulat.

Aussitôt, Milan et Vienne se mirent à insister sur le départ des protestants de la Valteline. Appuyée par les nombreux agents à la solde de l'Autriche, la diplomatie impériale parvint à ses fins : la République, elle-même, n'eut de cesse que le dernier protestant n'eût été banni de la Valteline. Une fois de plus, le danger d'hérésie était écarté. Par contre, des abus toujours plus graves se produisaient dans l'église catholique. La vallée fourmillait de gens qui avaient pris l'habit ecclésiastique et menaient, sous la protection de celui-ci, une vie scandaleuse. Grâce à leur immunité et au droit d'asile de l'Église, ils échappaient aux juges temporels. L'évêque de Côme chercha à étendre le plus possible sa juridiction ; il alla jusqu'à interdire, sous menace d'excommunication, la dénonciation de délinquants ecclésiastiques à la justice civile. Le nombre élevé des ecclésiastiques provenait en partie aussi de la coutume, généralisée depuis 1639, selon laquelle les familles aisées, incitaient un de leurs fils à entrer dans les ordres afin de pouvoir lui transmettre, en échange d'une rente annuelle, toutes leurs propriétés foncières. Celles-ci, devenues ainsi biens de main-morte, échappaient au fisc, au grand détriment des pauvres paysans, chargés de tout le poids des dépenses publiques. On estime que la main-morte s'étendait sur un cinquième de la vallée.

Depuis longtemps, la République s'efforçait, par une *Concordia jurisdictionalis* avec le Saint-Siège, de remédier à ces abus. L'Autriche promit ses bons offices à Vienne, mais les années se passèrent sans qu'on obtînt de résultat. On ne réussit pas davantage à lutter contre l'extension des bénéfices ecclésiastiques. En 1761 et 1762, la République, négociant avec Milan au sujet d'anciennes contestations, demanda une fois de plus, l'intervention de l'empereur pour la conclusion d'un concordat. Milan y consentit et s'engagea, en outre, par un article secret du capitulat de 1763, à accorder la tolérance aux protestants qui étaient peu à peu revenus en Valteline, malgré les décrets d'expulsion postérieurs à 1726 ; Milan posait toutefois la condition que le nombre des protestants ne devait pas s'accroître et qu'ils devaient s'abstenir de célébrer leur culte publiquement. Mais les communes grisonnes rejetèrent l'*articolo secreto* dès qu'elles en eurent connaissance. La République ne voulait pas reconnaître une tolérance accordée dans ces conditions et dont seules quelques puissantes familles, comme les Salis, auraient tiré avantage. L'Autriche, toutefois, ferma les yeux et n'insista pas pour l'émigration des protestants établis en Valteline. Cette fois encore, on ne parvint pas à conclure un concordat ; un décret, rendu par l'État grison en 1762, interdisant la mise en main-morte des propriétés foncières, dut être révoqué à la demande des sujets de la Valteline. La République était

impuissante vis-à-vis des empiétements et des abus ecclésiastiques.

5. *L'administration.* Sous la domination grisonne, les habitants de la Valteline étaient régis par leur propre législation : les statuts civils et criminels rédigés dans la première moitié du XVI[e] s. avec le concours de commissaires des III Ligues, revisés peu après, imprimés en 1549 et confirmés par le capitulat de 1639. La Valteline possédait l'autonomie économique. Le peuple élisait les autorités communales et les délégués au Conseil de juridiction. L'*Università della Valtellina* était dirigée par un Conseil de la vallée, présidé par un chancelier de la vallée et dans lequel chacune des cinq juridictions de Tirano, Teglio, Sondrio, Traona et Morbegno envoyait un représentant. Ceux-ci votaient sur instructions ; leurs décisions étaient soumises au referendum.

La République des Grisons exerçait ses droits souverains par des magistrats, élus pour deux ans. Le premier en rang des représentants des III Ligues était le bailli de Sondrio, appelé capitaine général ou *governatore generale.* Il commandait la milice de la Valteline, était l'intermédiaire entre la République et les sujets et assistait aux séances du Conseil de la vallée. Il fonctionnait, en outre, comme juge civil et criminel de la juridiction de Sondrio, et exerçait, pour certaines affaires, la haute juridiction sur tout le pays. Les baillis de Tirano, Teglio, Traona et Morbegno portaient le titre de *Podestà.* De même que le gouverneur général de Sondrio, ils exécutaient les décisions du souverain et veillaient au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Ils contrôlaient les finances communales et exerçaient la justice civile et la basse justice criminelle. Pour les affaires civiles, la procédure était réglée par les statuts et le capitulat. En première instance, les parties pouvaient porter leur litige devant le *Consiglio del Savio,* dont le vote liait le juge. Du *Savio* on pouvait en appeler aux *Probi viri* et, si le jugement de ceux-ci n'était pas conforme au précédent, l'affaire pouvait être portée devant un *Collegio dei Dottori* ou aux III Ligues. Dans les affaires pénales, le juge était lié par le jugement préalable du *Vicar* (vicaire), qui devait être un juriste. Le vicaire était élu par le Conseil de la vallée, sur une triple proposition du souverain ; de son côté, le vicaire choisissait son assesseur sur une triple présentation du Conseil de la vallée. A la fin de leurs fonctions bisannuelles, les magistrats devaient soumettre leurs comptes à une commission déléguée par le souverain, le *Syndicat.*

Malgré sa constitution libérale et la fertilité de son sol, la Valteline ne se trouvait pas dans une situation enviable. Exploitée par la noblesse et le clergé, obérée de dettes, d'impôts et de redevances, laissée sans instruction, la masse du tiers-état menait une vie misérable. L'administration grisonne n'était pas faite, à vrai dire, pour améliorer le sort du peuple. Sans doute, la République se contentait d'impôts modérés et de péages modiques ; ses fonctionnaires avaient des traitements très modestes, mais bénéficiaient de casuels très élevés, si bien que, même sans abuser de leur charge, ils pouvaient jouir d'un revenu considérable. Contrairement aux prescriptions du capitulat, les charges en Valteline étaient souvent attribuées par les communes grisonnes au plus offrant. La conséquence de ces enchères était naturellement que l'acheteur cherchait à tirer le plus grand bénéfice possible de son emploi. A la fois accusateur public, juge et fiscal, il possédait dans certain cas le droit de commuer les peines corporelles en amendes. Cette exception finit par devenir la règle, d'autant plus que les statuts criminels prévoyaient des peines corporelles même pour les délits les plus insignifiants. Des fonctionnaires avides et dépourvus de scrupules utilisaient leurs prérogatives pour négocier le plus possible de « compositions », de « transactions » et de « libérations ». Les instances des tribunaux indigènes furent souvent mises de côté et les statuts de plus en plus remplacés par des ordonnances *(Gride)* qui ne servaient, la plupart du temps, qu'à remplir la bourse du bailli. Il arrivait fréquemment que le vicariat et le syndicat fussent en accord secret avec les baillis. On finit par voir de véritables associations se constituer pour acheter les charges plusieurs années à l'avance. Toutes les plaintes des sujets, tous les décrets pris par les communes grisonnes, qui étaient généralement bien disposées à l'égard des premiers, furent impuissants à mettre un terme au scandaleux trafic des charges et aux abus de l'administration de la justice. C'est ainsi que s'élargit toujours davantage le fossé entre le peuple souverain et le peuple sujet ; vers la fin du XVIII[e] s., les signes précurseurs de nouveaux conflits se multiplièrent.

6. *Les 15 doléances* (1787-1793). Deux députés de la Valteline se rendirent en 1786 à la diète des Ligues à Ilanz pour se plaindre des violations faites au capitulat et aux statuts. Le souverain se montra disposé à accepter ces revendications. Encouragé par cet accueil, le Conseil de la vallée députa, au printemps 1787, Diego Guicciardi et Giacinto Carbonera porteurs de 15 doléances, à Coire où était réunie la commission d'État, chargée de concilier les différends. Les doléances tendaient, en substance, aux fins suivantes : 1. Suppression complète de toutes les ordonnances criminelles et de toutes les lois contraires au capitulat et aux statuts. 2. Toute révision des statuts et toute promulgation de nouvelles ordonnances criminelles ne pourraient dorénavant s'effectuer qu'avec la collaboration directe des juristes de la vallée ; 3. Les juges devaient être tenus de respecter les instances nationales (Savio, Probi, Collegio dei Dottori) et de conformer leurs sentences aux votes de ces instances ; de même, le vicaire devait s'en tenir au vote des assesseurs ; 4. Le contrôle des III Ligues sur les communes devait être supprimé. Ainsi, la Valteline demandait les pouvoirs législatif et judiciaire, ne laissant aux Grisons que le pouvoir exécutif. La vallée espérait que cette séparation des pouvoirs la libérerait du gouvernement despotique des Grisons. La commission d'État, dominée par le parti des Salis, ne méconnaissait nullement la nécessité de réformes. Mais, vivant dans l'idée que la République possédait une souveraineté absolue en Valteline, elle écarta la séparation des pouvoirs, réclamée par les sujets. Elle y substitua son propre projet de réformes, en se plaçant au-dessus des doléances et même au-dessus des statuts. Ce projet devait avoir force de loi si les communes souveraines l'approuvaient. La commission voulait dicter sa décision, tandis que les gens de la Valteline entendaient traiter. Dans ces conditions, toute entente était impossible. Les députés de la Valteline rentrèrent chez eux et firent appel, en 1788, à l'intervention milanaise.

Cette nouvelle causa un vif émoi dans les Grisons ; le bruit se répandit que Milan se préparait à annexer la Valteline. Dans un message adressé à la vallée, la commission stigmatisa l'attitude des députés. Mais le peuple se plaça derrière ses représentants et approuva le recours à Milan. Milan prit le parti de la Valteline et demanda à la République de lui envoyer des députés pour concilier le différend par son entremise. Mais la République s'adressa à la cour de Vienne. Celle-ci, beaucoup plus impartiale que Milan, renvoya les sujets à leurs souverains et invita les Grisons à faire droit aux griefs équitables et fondés.

Entre temps, on réclamait de nouveau en Valteline, l'émigration des protestants. On voulait frapper surtout la famille des Salis qui possédait à Chiavenna, particulièrement, des affaires importantes et de grands biens ; les sujets considéraient les Salis comme leurs principaux adversaires. Cette revendication fut vivement appuyée non seulement par les catholiques des Grisons, mais aussi par les adversaires protestants des Salis. Vienne toutefois, était opposée à l'émigration, mais entendait s'en servir comme d'un moyen de pression pour briser l'opposition des Grisons aux autres plaintes justifiées de la Valteline.

Au commencement de 1790, une nouvelle commission d'État se réunit à Coire. Le groupe adversaire des Salis y possédait la majorité, mais il n'était pas disposé, lui non plus, à accorder à la Valteline la séparation des pouvoirs. Les députés de la Valteline luttèrent pendant plusieurs jours pour leurs revendications, puis la commission élabora un nouveau plan de

réformes, le communiqua le 14 février aux communes grisonnes et se déclara dissoute. Ce ne fut qu'ultérieurement que les députés de la Valteline eurent connaissance de ce plan. Bien qu'il leur fît d'importantes concessions, ils le déclarèrent inacceptable. Ils protestèrent aussitôt auprès des communes grisonnes contre la procédure de la commission et leur demandèrent, soit d'accorder les quinze doléances, soit de désigner des plénipotentiaires pour négocier avec Milan. En 1791, les communes finirent par se résoudre à ce dernier parti.

De février à mai 1792, eurent lieu, à Milan, de nombreuses conférences entre le premier ministre Wilzeck et une députation grisonne. Les députés de la Valteline, qui étaient exclus des pourparlers, firent leurs observations par écrit. Le 3 mai, Wilzeck présenta son *Progetto finale*. Il abandonnait la législation et la juridiction aux sujets, diminuait fortement les revenus des fonctions et décrétait, sur l'insistance des membres catholiques de la députation grisonne, l'émigration des protestants.

Ce projet fut accueilli avec enthousiasme en Valteline, mais pas dans les Grisons, où l'on réclama de nouveaux pourparlers. A l'assemblée des Ligues, tenue à Ilanz en automne de 1792, l'envoyé impérial Crontal et une députation d'État, s'efforcèrent de trouver un compromis pour les questions restées en suspens à Milan. Le projet du 18 septembre était beaucoup plus acceptable pour les Grisons que le *Progetto finale*. Aussi, fut-il accepté par la diète des Ligues et par les communes, mais la Valteline le repoussa et s'en tint au *Progetto finale*.

En mars 1793, Crontal conféra une fois encore à Coire avec une députation d'État. Les délégués de la Valteline parurent de nouveau, mais persistèrent dans leur intransigeance. Le 4 avril, le traité de Coire était signé. Il différait en plusieurs points de la convention d'Ilanz, mais n'était pas entièrement conforme au *Progetto finale*. Lassées de ce long conflit, les communes grisonnes ratifièrent le traité de Coire, mais les sujets y refusèrent leur consentement et leur opposition incita la cour de Vienne à ajourner sa ratification.

7. *Tentatives d'ententes directes* (1794-1796). La longue durée du conflit, et les frais qu'il entraînait, finirent par soulever, en Valteline, un grand mécontentement contre les négociateurs. Au parti aristocratique, qui conduisait jusqu'alors le mouvement national, tout en espérant remplacer la domination grisonne par la sienne propre, s'opposa un parti démocratique, qui n'attendait rien de l'Autriche, penchait plutôt vers la France révolutionnaire et inclinait à s'entendre directement avec le peuple des Grisons, sans intervention étrangère. Dans les Grisons, un soulèvement populaire avait renversé le parti aristocratique en 1794 et porté les patriotes au pouvoir. Ce parti démocratique était disposé à tendre la main aux sujets de la Valteline. Son plan consistait à y envoyer une commission militaire. Lorsqu'elle ferait son apparition, le peuple de la Valteline se soulèverait contre ses seigneurs et, les aristocrates écartés, on poserait les bases d'une entente durable entre les deux peuples. La diète des Ligues de 1794 accepta la proposition d'envoyer en Valteline une commission militaire. Son arrivée était attendue avec impatience par l'opinion publique de la Valteline, mais ce fut en vain : la proposition fut rejetée par les communes grisonnes, insuffisamment informées.

Aussitôt après la conquête de Milan par les Français (mai 1796), le chancelier de la vallée envoya un homme de confiance auprès de Bonaparte pour l'intéresser à la cause de la Valteline. Mais Bonaparte renvoya la Valteline à ses souverains et réalisa, en outre, un très ancien vœu des Grisons en faisant raser le fort de Fuentès. Désormais, l'occasion de liquider les vieilles divergences, entre les Grisons et leurs sujets, sans intervention étrangère, était meilleure que jamais. Le capitulat était devenu caduc, la Valteline se trouvait sans appui étranger, l'opinion publique y était favorable aux Grisons. Les anciens députés, tous partisans de l'Autriche, furent remplacés par des gens sympathiques à la République, qui reçurent la mission d'engager une fois encore des conversations amiables avec les Ligues. La vallée était désormais disposée à se contenter du traité de Coire, en renonçant à toute médiation étrangère, mais elle tenait toutefois à la garantie de Milan. Le 20 août, les nouveaux députés proposèrent, dans un mémoire, la reprise des conférences.

Mais, aux Grisons, les chefs réactionnaires, revenus au pouvoir, ne firent preuve d'aucun empressement. Ce n'est qu'en novembre que le mémoire fut porté à la connaissance des communes. Le 31 déc. 1796, les chefs grisons donnèrent une réponse dilatoire au chancelier de la Valteline. En mars 1797, le mémoire fut une seconde fois transmis aux communes qui devaient dire si elles voulaient charger la diète, convoquée pour l'automne prochain, de suivre l'affaire ou si elles préféraient une procédure accélérée. Ainsi fut manquée la dernière occasion de s'entendre directement avec la Valteline.

8. *La Révolution* (1797). En mars 1797, la révolution éclata dans les États de Venise, proches voisins. Aussitôt retentit dans toute la Valteline le cri de liberté. Le peuple fut fortement travaillé par les Lombards, qui le poussaient à adhérer à la nouvelle République cisalpine. Toutefois, la grande majorité du pays ne désirait nullement se détacher des Grisons ; son vœu était d'être incorporé au canton à droits égaux, par l'intermédiaire de la France et sous sa garantie. A la fin de mai, une société patriotique se fonda à Sondrio pour exécuter ce programme ; des associations affiliées ne tardèrent pas à s'étendre au pays tout entier. Les chefs du mouvement, Paribelli, Ferrari et Paravicini, se rendirent auprès de Bonaparte pour solliciter son appui.

Au quartier-général se trouvait aussi Comeyras, le résident français près les III Ligues. Il s'efforça d'obtenir la médiation de Bonaparte. Celui-ci accepta, à condition qu'il ne serait question que de l'affranchissement et de l'incorporation de la Valteline aux Ligues. Dans les Grisons les patriotes des Ligues, agissant en plein accord avec Comeyras, signalaient dans un appel le danger menaçant la Valteline. Le peuple se réveilla et réclama la réunion d'un congrès. Celui-ci, fort de 12 membres s'assembla le 27 mai. Il ne comprit pas la gravité de la situation en Valteline. Il crut encore, contre toute évidence, à la possibilité d'une entente directe. A cette fin il invita la Valteline à envoyer des députés à Coire. Cette missive, datée du 29 mai, donna le coup de mort à la cause grisonne en Valteline.

Le 13 juin, les patriotes de la Valteline se réunirent à Sondrio. La missive du Congrès avait puissamment favorisé les tendances révolutionnaires et séparatistes. L'assemblée décida de proposer au peuple de se déclarer libre et indépendant et de demander à Bonaparte l'incorporation du pays à la République cisalpine. L'après-midi fut planté un arbre de liberté. Les communes suivirent aussitôt cet exemple et adhérèrent aux propositions des patriotes. Le Conseil de la vallée proclama, le 19 juin, la liberté et l'indépendance de la Valteline et délégua les trois députés auprès de Bonaparte pour obtenir de lui l'incorporation à la République cisalpine. Le 21, Carbonera, le chancelier de la vallée, notifia la rupture aux III Ligues. Les baillis quittèrent le pays.

A Coire, le congrès se réunit de nouveau le 21 juin. Il comprit enfin qu'il ne restait plus d'autre parti que celui de demander la médiation de Bonaparte. Gaudenz Planta fut chargé de cette mission. A la fin de juin, il se trouvait avec les députés de la Valteline au quartier général de Bonaparte. Celui-ci approuva les aspirations de la Valteline vers la liberté, mais refusa d'incorporer le pays à la République cisalpine. Il déclara à Planta qu'il était disposé à accepter la médiation sur la base de l'affranchissement et de l'égalité de droit de la Valteline, tout en exprimant aussi le vœu que les Grisons saisiraient cette occasion pour renouveler leur alliance avec la France et la République cisalpine. Le 7 juillet, Planta fit son rapport au congrès. Le 10, le congrès transmit la relation de Planta aux communes, leur exposa clairement ce qu'il fallait faire pour sauver la Valteline et leur demanda, si elles étaient disposées à munir les députés de pleins pouvoirs en vue de traiter avec Bonaparte sur la base de la libération et de l'incorporation,

réclamées par le général en chef comme conditions préliminaires de sa médiation.

9. *L'incorporation à la République cisalpine.* Le 2 août, le congrès procéda au recensement des réponses des communes. Par 39 voix sur 63, la médiation de Bonaparte avec ses conditions préliminaires était acceptée. Aussitôt les partisans de l'Autriche s'agitèrent. Prévoyant que les négociateurs recevraient des pleins pouvoirs conformes à la décision de la majorité, A. de Salis-Soglio se leva et, à l'avance, protesta, au nom de sa commune, contre l'octroi des pleins pouvoirs trop étendus qu'il qualifia d'anti-démocratiques ; puis il quitta la séance. Le congrès en fut troublé, au point qu'il oublia, chose incroyable, de proclamer et d'inscrire au procès-verbal le résultat du vote. Les jours suivants, il arrêta les instructions des députés ; mais parmi les différentes combinaisons qu'il envisagea, il omit de mentionner l'affranchissement et l'incorporation de la Valteline à la République grisonne, ainsi que l'exigeait Bonaparte et que l'avaient décidé les communes souveraines. Les négociateurs, mécontents de ces instructions, réclamèrent les originaux des réponses des communes. Procédant à leur tour à un recensement, ils arrivèrent au même résultat que le 2 août. Ils demandèrent alors au congrès s'ils pourraient, au cas où ils y seraient contraints, traiter sur la base de l'affranchissement et de l'incorporation. De son côté, le congrès fit un nouveau recensement et proclama que 21 voix seulement s'étaient prononcées pour l'affranchissement et l'incorporation, 16 contre et que 23 n'avaient rien répondu. Cette classification était inexacte. En réalité, sur les 23 voix de la dernière catégorie, 18 avaient accepté les conditions préliminaires du général en chef, mais sans faire, il est vrai, mention expresse de la libération et de l'incorporation. Les meneurs du congrès en avaient profité pour faire retrancher ces 18 voix de la majorité des 39, comme si le recès du 10 juillet avait demandé aux communes si elles voulaient ou non accorder à la Valteline l'affranchissement et l'incorporation, alors qu'elles avaient été consultées uniquement sur la question de donner aux députés des pleins pouvoirs pour négocier sur la base des conditions préliminaires fixées par Bonaparte. Mais le congrès, estimant que le peuple n'avait pas tranché la question d'une manière définitive, décida de la lui soumettre encore une fois. Sur quoi, les députés donnèrent leur démission. Les aristocrates étaient vainqueurs. Leur dessein était de gagner du temps, car ils escomptaient une prochaine victoire de la contre-révolution en France.

Comeyras attendait les députés des deux peuples. Mais seuls, ceux de la Valteline se présentèrent. Ce n'étaient plus les mêmes qu'en juin. Une contre-révolution avait enlevé le pouvoir aux patriotes pour le rendre au parti aristocratique. Les nouveaux députés, conduits par Guicciardi, étaient partisans de la réunion à la République cisalpine. Comeyras les éconduisit, leur déclarant que la volonté de la France était que leur vallée constituât une IV^e^ Ligue grisonne. Les députés rentrèrent chez eux ; le Conseil de la vallée leur donna le mandat d'engager de nouveaux pourparlers avec les Grisons. Auparavant déjà, le 23 août, Comeyras, informé des incidents de Coire, avait adressé un ultimatum au congrès. Si le 10 septembre, disait ce document, les députés n'étaient pas en route pour le quartier général, munis de pleins pouvoirs illimités, Bonaparte déclinerait la médiation et la Valteline serait perdue.

Depuis la dernière session du congrès, le parti aristocratique, secondé par l'envoyé impérial, travaillait activement à gagner la majorité des communes grisonnes à sa politique hostile à la médiation française. Cette action fut couronnée de succès. Le 1^er^ septembre, le congrès procéda au classement des votes : 21 voix se prononcèrent pour l'incorporation, 24 la rejetèrent, 14 votèrent pour l'ajournement. L'ultimatum de Comeyras, survenu entre-temps, mit le congrès dans un profond embarras. Il pressa les négociateurs de partir, afin d'arriver avant l'expiration du délai ; pendant ce temps, la question des pleins pouvoirs illimités serait soumise encore une fois au souverain, dont les instructions suivraient. Mais les négociateurs refusèrent de se mettre en route. Désemparé, le congrès se transporta à Davos, où siégeait la diète des Ligues. Là, G. Planta adressa un appel pressant à la plus haute autorité du pays, l'informa de la défaite de la contre-révolution en France et de l'escamotage de la classification du 2 août par le congrès. Mais l'assemblée des III Ligues refusa de s'occuper de l'affaire. Le 11 septembre, la question des pleins pouvoirs illimités fut transmise aux communes. Comeyras fut adjuré, en termes larmoyants, de s'entremettre auprès du général en chef, pour qu'il ne refusât pas sa médiation et qu'il ne fît pas payer aux Grisons leur retard.

Le vote émis par les communes grisonnes, le 1^er^ septembre, incita la Valteline à abandonner définitivement l'idée d'une incorporation à la République grisonne. Le 3 octobre, leurs députés arrivèrent au quartier général. Comeyras y attendait toujours les négociateurs grisons, qui ne parurent pas. La patience de Bonaparte était à bout. Considérant le refus de ses conditions préliminaires comme un rejet de sa médiation, requise par les Grisons eux-mêmes, il proclama, le 10 oct. 1797, que les populations de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio, étaient libres de se réunir à la République cisalpine. Les députés de la Valteline estimaient que le dernier mot appartenait maintenant aux communes de la vallée. Mais telle n'était pas l'intention du Directoire cisalpin. Le 22 octobre, il décréta purement et simplement l'incorporation des trois pays à la nouvelle république. Lorsque les députés de la Valteline arrivèrent à Milan, ils se trouvèrent en présence d'un fait accompli. Toutes leurs protestations furent vaines. Bonaparte ne voulait admettre aucune votation populaire.

Le 11 octobre, le général Murat, chargé par Bonaparte de pacifier la vallée qui venait d'être agitée par des troubles, y constitua un gouvernement provisoire, qui décréta, le 28 octobre, la confiscation des propriétés particulières des Grisons. 130 familles grisonnes perdirent ainsi leurs biens en Valteline et subirent une perte qui peut se chiffrer par 4 à 5 millions de francs suisses anciens.

Le peuple grison se souleva. Le congrès fut mis en arrestation. Une assemblée nationale se constitua le 22 novembre. Elle estimait que la République devait être réintégrée dans ses anciennes limites dès que les conditions préliminaires de Bonaparte seraient acceptées et que les membres fautifs du congrès seraient punis. Mais toutes les mesures prises, toutes les députations envoyées à Milan, Rastatt et Paris arrivèrent trois mois trop tard. Bonaparte considérait l'incorporation de la Valteline à la République cisalpine comme irrévocable et le gouvernement français n'osa pas la remettre en question, bien qu'elle eût été accomplie contre sa volonté.

10. *La perte définitive* (1815). Désormais, la Valteline constituait avec Bormio et Chiavenna le département de l'Adda de la République cisalpine. En été de 1799, le pays fut conquis par les Autrichiens. Mais ce fut en vain que les partisans de ceux-ci dans les Grisons, qui avaient repoussé en 1797 la médiation française pour l'amour de l'Autriche, attendirent le retour de la Valteline et la restitution des biens confisqués. En juin 1800, la Valteline retomba aux mains des Français. Depuis lors, le pays fit partie, jusqu'en 1805, de la République italienne, puis du royaume d'Italie. Lorsque le royaume d'Italie s'effondra, en 1814, on était décidé dans les Grisons, comme dans le reste de la Suisse, à réclamer le retour de la Valteline. Mais on manqua l'excellente occasion qui se présentait d'occuper militairement le pays lors de la retraite des troupes françaises. Les Autrichiens prirent les devants. La Diète, qui avait ordonné l'occupation avec l'approbation des ministres des puissances alliées, y compris l'Autriche, réclama l'évacuation de la Valteline par les Autrichiens. Mais le général Bellegarde répondit qu'il ne l'évacuerait que sur l'ordre de l'empereur. L'ordre n'arriva pas, ce que Bellegarde mit à profit pour travailler en faveur de la réunion de la Valteline à la Lombardie, avec l'appui de la noblesse et du clergé, mais contrairement à la volonté de la

grande majorité du peuple, qui inclinait vers la Suisse. Par contre, les ministres des puissances alliées promirent à la Suisse la restitution. Traversant la Suisse, l'empereur François déclara aux députés à la Diète que cette affaire serait réglée par le congrès de Vienne à la satisfaction générale.

En présence de l'opposition probable de l'Autriche, une entente entre la Suisse et les Grisons au sujet de la future situation juridique de la Valteline dans la Confédération, aurait été des plus nécessaires. Effectivement, il s'agissait d'empêcher que la question essentielle du retour à la Suisse ne fût compliquée par des querelles sur des points secondaires. Malheureusement, aucun accord ne se fit. A l'invitation de la Diète, les Grisons précisèrent leur point de vue dans un mémoire. Le canton y réclamait : 1. Une indemnité pour la renonciation à ses droits souverains et à ses revenus. 2. La réunion de Bormio et de Chiavenna au canton, où ils formeraient deux hautes juridictions ; constitution d'un canton spécial de la Valteline. 3. Annulation des confiscations. Reinhard, président de la Diète, ne communiqua ce mémoire ni à la Diète, ni à la commission diplomatique. Tenue dans l'ignorance des intentions des Grisons, la Diète se borna à donner comme instruction aux représentants de la Suisse à Vienne, d'insister énergiquement pour la restitution de la Valteline et de réclamer une indemnité pour les biens confisqués ; l'instruction ne touchait en aucune façon les modalités de l'incorporation.

Deux membres de la famille Salis, chargés des intérêts de leurs compatriotes lésés par les confiscations se rendirent à Vienne. Cette action séparée était pour le moins prématurée ; la façon dont elle fut menée ne devait nullement faciliter la négociation principale. D'autre part, le gouvernement grison envoya, le 24 décembre, deux délégués à Vienne pour représenter les intérêts spéciaux du canton. Guicciardi et Stampa étaient, de leur côté, venus à Vienne, chargés par les autorités de la Valteline, d'invoquer l'entremise de l'Autriche pour obtenir l'union juridique de la vallée à la Lombardie. Toutefois, leurs instructions ajoutaient que la Valteline ne s'opposerait pas à ce que les puissances fissent d'elle un canton autonome de la Suisse. Le 21 septembre, les députés de la Valteline sollicitèrent de l'empereur la grâce d'être admis, avec leurs compatriotes, au nombre de ses sujets.

Dans la commission chargée par le congrès de s'occuper des affaires de Suisse, l'Autriche commença par réclamer la Valteline pour elle-même. Mais elle se conforma ensuite à la volonté des représentants des autres grandes puissances et parut, le 5 décembre, consentir à la restitution à la Suisse. Le 10 décembre, le premier délégué suisse, Reinhard, proposa de réunir les trois vallées aux III Ligues, soit sous forme d'une IV^e^ Ligue, soit sous forme d'un demi-canton. La commission accepta cette proposition.

Mais les Grisons comme les députés de la Valteline, s'élevèrent vigoureusement contre cette solution. Ces derniers, ouvertement ou secrètement soutenus par l'Autriche, demandèrent non seulement la formation d'un canton souverain, constitué par la Valteline et les deux comtés, mais aussi que ces trois pays continuassent, comme canton suisse, à rester sous la protection de Milan. Les Grisons, de leur côté, ne voulaient que la création d'un canton indépendant, libre de toute tutelle étrangère. Si Reinhard avait été bien inspiré, il se serait rallié à cette idée, qui assurait la Valteline à la Suisse. Il le pouvait d'autant mieux que ses instructions lui laissaient, à cet égard, toute liberté, pourvu qu'il obtînt l'essentiel, qui était la restitution. Mais il s'arrêta obstinément à l'idée que le nombre des cantons ne devait pas être augmenté. Cependant, il écarta avec raison la proposition grisonne de céder les droits sur la Valteline moyennant une somme d'argent. Il adopta le principe de l'incorporation de Chiavenna et de Bormio aux Grisons, mais ne tarda pas à l'abandonner pour éviter de faire obsracle à la restitution. Malheureusement, il ne comprit pas qu'il l'empêchait bien davantage encore en combattant l'incorporation de la Valteline à la Suisse comme nouveau canton.

Provisoirement, il eut du moins la satisfaction de faire adopter son avis par la majorité de la commission. Le 16 janv. 1815, les représentants de la Russie, de l'Angleterre, de la France et de la Prusse, se prononcèrent en faveur de l'incorporation de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna aux Grisons, comme IV^e^ Ligue. L'Autriche, par contre, en était revenue à son opinion première, qui consistait à former un nouveau canton des trois provinces. Au sujet des confiscations, la commission proposa que les biens non encore vendus seraient restitués, que la part de la Valteline à la dette d'État italienne serait affectée aux indemnités et que le solde des dédommagements serait payé par les trois pays eux-mêmes.

Malgré tout, le désaccord continuait à être complet entre les parties en cause. Metternich sut fort bien exploiter la désunion et la maladresse des Suisses et des Grisons pour faire valoir, au moment opportun, que l'attribution des trois pays à l'empereur d'Autriche était le moyen le meilleur pour sortir de difficulté. Il parvint finalement à gagner une à une les grandes puissances à cette solution. Il n'est fait aucune mention de la Valteline dans la déclaration du 20 mars. Mais le jour même, Metternich écrivit au gouvernement des Grisons que l'empereur avait connaissance des réclamations provoquées par les pertes subies dans le département de l'Adda, désormais rattaché à ses États, et qu'une commission s'occuperait de fixer une indemnité équitable. Comme témoignage particulier de sa bienveillance, l'empereur céderait au canton sa seigneurie de Rhäzüns. Les Grisons protestèrent vivement. A plusieurs reprises, le canton chercha à faire valoir ses droits: ce fut toujours en vain. Mais il n'a jamais reconnu la séparation de la Valteline. Les indemnités pour les confiscations se firent longtemps attendre. Ce ne fut qu'en 1833 que l'empereur s'acquitta de sa promesse ; mais contrairement à l'engagement de 1815, les indemnités ne furent pas fixées sur la base de pourparlers entre Milan et la Suisse : elles furent décrétées unilatéralement par Milan. La somme accordée couvrait à peu près la moitié des pertes principales subies en 1797 ; les lésés ou leurs héritiers ne reçurent aucune compensation pour la perte des intérêts. Au surplus, la liquidation définitive de cette affaire se prolongea jusqu'en 1847.

Bibliographie. P.-A. Lavizari : *Memorie istoriche della Valtellina.*— F.-S. Quadrio : *Dissertazioni critico-storiche intorno alla Rezia di qua dalle Alpi, oggi detta Valtellina.* — A. de Simoni : *Ragionamento giuridico-politico sopra la costituzione della Valtellina.* — Le même : *Prospetto storico, politico e apologetico del governo della Valtellina e delle sue costituzioni fondamentali.* — G. Romegialli : *Storia della Valtellina.* — Les œuvres des chroniqueurs grisons Anhorn, Guler von Weineck, Juwalta, Sprecher, Salis. — H.-L. Lehmann : *Die Landschaft Veltlin.* — U. von Salis-Marschlins : *Fragmente der Staatsgeschichte des Tals Veltlin.* — F. Jecklin : *Materialien zur Standesgeschichte gem. III Bünde.* — H. de Rohan : *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline.* — C. Cantù : *Il Sacro Macello di Valtellina.* — D. Veraguth : *Herzog Rohan und seine Mission im Veltlin.* — F. Pieth : *Die Feldzüge des Herzogs von Rohan.* — U. Martinelli : *La campagna del Marchese di Cœuvres.* — G. Camenisch : *C. Borromeo und die Gegenreformation im Veltlin.* — C. Moor : *Geschichte von Currätien.* — J.-A. Sprecher : *Geschichte der Republik der drei Bünde im 18. Jahrhundert.* — A. Giussani : *Il forte di Fuentes.* — Ed. Rott : *Histoire de la Représentation diplomatique.* — V. v. Planta : *Die letzten Wirren des Freistaates der III Bünde.* — A. Rufer : *Der Freistaat der III Bünde und die Frage des Veltlins.* — *AS* I et II. — *Pestalozzis sämtliche Werke* (édition de Gruyter, vol X). — *PJ* 1887. — Œchsli. — F. Pieth : *Graubünden und der Verlust des Veltlins.* — V. Adami : *Pagine di storia valtellinese.* — La plupart des ouvrages cités contiennent d'autres indications bibliographiques. — Voir également Barth: *Bibliogr. der Schweizer Gesch.* II, 646. [A. Rufer.]

VALZEINA (C. Grisons, D. Unter- Landquart, Cercle Seewis. V. *DGS*). Com. de langue allemande,

formant avec Fanas et Seewis en Prätigau, la juridiction de Seewis. Autrefois, Hintervalzeina appartenait à la haute juridiction des V Dörfer, Vordervalzeina à la juridiction de Seewis, le domaine de Sigg à celle de Schiers.— *Neuer Sammler* II, p. 383 ; VI, p. 150. [C. J.]

VAN BERCHEM. Voir BERCHEM, VAN.

VANDEL (VANDELI, WANDEL). Famille genevoise éteinte, originaire de Septmoncel (Jura). *Armoiries* : d'azur à 3 lys issant d'un van, le tout d'argent. Galiffe et Gautier, *Armorial genevois*, donnent à tort le champ de gueules. La branche aînée écartelait ces armoiries avec celles des du Fresnoy-Chuit.

— 1. PIERRE, dit Delacroix, recteur des écoles de Genève, fut reçu bourgeois de Genève gratis en 1470. Est peut-être identique à Pierre Vandel qui fut recteur des écoles de Moudon en 1459. † avant 14 nov. 1517.— Covelle : *LB.* — Ch. Gilliard : *Moudon sous le régime savoyard* dans *MDR*, 2e sér. XIV. — *RC.* — 2. CLAUDE, notaire, procureur, bourgeois de Genève 1487 ; du Petit Conseil à partir de février 1513. Fut molesté par les officiers du duc à plusieurs reprises, notamment en juillet 1514. En juin 1515, il fut arrêté injustement sur l'ordre de l'évêque Jean de Savoie. Les Conseils, invoquant les franchises, protestèrent en vain ; l'émeute menaçait. L'évêque prit le parti de quitter la ville ; le Conseil épiscopal fit alors libérer Vandel. Syndic 1518. Il refusa d'être commissaire de l'évêque, avec charge de juger Philibert Berthelier (août 1518), et en 1519 s'opposa à la négociation de la combourgeoisie avec Fribourg. En 1521, il figure parmi les eidguenots qui déclarèrent faire la paix avec les mamelus. De nouveau syndic en 1523, il mourut en charge le 29 oct. Souche de la branche aînée.— *RC.* — F. Bonivard : *Chroniques* II, 34. — 3. PIERRE, dit le jeune, frère du n° 2, souche de la branche cadette. — 4. ***Robert,*** fils du n° 2, notaire. Il joua un rôle de tout premier plan dans la période troublée de 1525 à 1532. Il fut un des trois eidguenots qui osèrent faire une protestation notariée (30 déc. 1525), contre les décisions du Conseil des hallebardes. Au Conseil général du 4 févr. 1526, il dirigea le parti qui annula les articles ducaux de septembre 1519 et qui choisit Jean Philippe, un des fugitifs, comme syndic. A partir de ce moment, il fut membre du Petit Conseil. Secrétaire de l'évêque, il aurait, d'après Bonivard, gagné Pierre de la Baume en faveur de la ville et obtenu de lui qu'il ne s'opposât pas sérieusement à la combourgeoisie. L'évêque eut confiance en lui jusqu'en 1528 ; il l'envoya, entre autres, à Berne pour obtenir une alliance personnelle avec Berne et Fribourg (1527). Lors de l'affaire Cartelier, il assura en quelque sorte la liaison entre Pierre de la Baume et les Conseils. A partir de 1526, il fut une vingtaine de fois ambassadeur de la ville auprès des Suisses, à la Diète de Lucerne 1526, à Berne et à Fribourg, et à diverses journées, notamment à celles de Payerne où se discuta la question du vidomnat. Il fut parfois en opposition avec Besançon Hugues, surtout en juillet 1527, lorsque les chanoines furent libérés. Le 23 avril 1528, il arracha publiquement la lettre du secrétaire épiscopal fixée aux portes de Saint-Pierre, qui défendait aux syndics de rendre la justice civile. Secrétaire de la ville 1530, exclu du Conseil 1531. Robert Vandel fut peut-être le chef de la communauté réformée naissante. † 13 déc. 1532. — *RC.* — F. Bonivard : *Chroniques.* — Balard : *Journal*, dans *MDG* X. — J.-A. Galiffe : *Matériaux* II. — J.-B. Galiffe : *Besançon Hugues*, dans *MDG* XI. — Ed. Favre : *Combourgeois.* — H. Naef : *Fribourg au secours de Genève.* — Ch. Borgeaud : *La conquête religieuse de Genève*, dans *Guillaume Farel*, 1930. — 5. ***Pierre,*** fils du n° 2, * vers 1507, † vers 1567, eidguenot. Châtelain des terres du chapitre 1537, du Conseil des Soixante 1539. Fut un des premiers réformés et parmi les iconoclastes de Saint-Pierre en 1535. En 1537, il fomenta une cabale pour le rétablissement de la charge de capitaine-général. Lors de l'affaire des « articulants » ou « artichauts », il fut délégué à Berne (1539 et 1540) et à la marche de Lausanne (1540). Du Petit Conseil 1540 ; fut chargé, la même année, d'une mission auprès du président français du sénat de Savoie pour obtenir la restitution du mandement de Thiez. Membre de la commission chargée de rédiger les édits civils et politiques (1541) ; procureur général 1549, auditeur 1553. Vandel était un des intimes d'Ami Perrin. Il négocia à Berne le renouvellement de l'alliance (1548) et tâcha de faire entrer Genève dans l'alliance générale des Ligues (1550). A l'intérieur, il lutta contre l'influence grandissante de Calvin et des réfugiés français. Lors du revirement contre le régime perriniste, il se trouva impliqué dans la sédition du 16 mai 1555 ; il quitta Genève et se retira dans sa terre de Saconnex-delà-d'Arve, dont il était seigneur. Fut condamné à mort par contumace (août 1555). Il resta un des chefs des « Esgrenez » et intrigua à Berne contre Genève.— *RC.* — F. Bonivard : *Ancienne et nouvelle police.*— Ch. Borgeaud dans *Guillaume Farel.* — *Calvini Opera.*— E. Doumergue : *Jean Calvin* VI et VII. — F. de Crue : *Le complot des fugitifs en 1563* dans *MDG* XX.— 6. HUGUES, fils du n° 2, eidguenot et réformé, joua un grand rôle comme négociateur à Berne et à Fribourg et dans d'autres cantons (Bâle) à partir de 1529. Sa correspondance au Conseil de Genève ou à son frère Robert est une source importante. Il finit par s'établir à Berne dont il devint bourgeois. Seigneur de Saconnex-delà-d'Arve (dit parfois Saconnex-Vandel) 1544. † avant 1551 Sa veuve céda cette seigneurie au n° 5. — Voir de Foras : *Armorial de Savoie*, art. *Montchenu-Ternier.* — 7. CLAUDE, fils du n° 4, * vers 1517, † 28 juin 1563, châtelain de Peney 1547-1549, auditeur 1550, du Petit Conseil 1553-1556. Du parti d'Ami Perrin dont il était beau-frère. — 8. JEAN, de la branche cadette, * vers 1542, capitaine 1591 ; fait prisonnier par les Savoyards en 1592. Directeur de la prison 1595-1601. Tué à l'Escalade le 12 déc. 1602. — L. Dufour-Vernes : *Les défenseurs de Genève à l'Escalade* dans *MDG* XXVIII. — Voir en général : J.-A. Gautier : *Histoire de Genève.* — J.-A. Galiffe : *Not. gén.* I (incomplet). — H. Deonna : *Le noble jeu de l'arbalète*, dans *Genava* IX. — R. Campiche : Généalogie mns. — Le nom de Vandel a été popularisé par deux romans historiques : *Ceux de Genève*, par Du Bois-Melly, et *Nicolle Vandel, Genève 1530-1534*, par L. Hautesource (voir article TISSOT-CERUTTI). [H. G.]

VANDŒUVRES (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Com. et Vge comprenant Bessinge, Chougny, Crête, Miolan, Pressy. *Armoiries* : coupé de gueules et de sinople à la coquille d'or brochant. En 1225, *Vendovre* ; en 1280 et jusqu'au XVIe s., *Vendovres* ; étymologie probable : *Vindobriga* = château de Vindos. Trouvailles romaines à Vandœuvres et à Chougny, barbares à Pressy. Vandœuvres relevait du chapitre de Genève qui y avait tous droits et toute juridiction, mais son territoire comprenait également les fiefs de Bessinge et de Pressy, une partie de ceux de Cholex et de Gaillard. C'est à Vandœuvres que le châtelain du chapitre tenait sa cour de justice. En 1321 eut lieu aux environs un vif combat entre le comte de Genevois et le comte de Savoie. Vandœuvres était une paroisse du décanat d'Annemasse. Son église, très ancienne, a une tour datant probablement du XIIIe s. La paroisse de Cologny fut annexée à celle de Vandœuvres de 1406 à 1726. Après la Réforme, Vandœuvres comme terre de chapitre et malgré des tentatives périodiques de la Savoie, fit partie, en fait, de la seigneurie, pour devenir genevoise définitivement en 1754. Un châtelain y rendait la justice, comme avant la Réforme, mais en 1755 le territoire fut rattaché à la châtellenie de Jussy et la justice fut rendue alternativement à Jussy et à Vandœuvres. En 1785, on frappa à Vandœuvres quelques monnaies de billon. Jean de Müller, précepteur à Bessinge, y écrivit, en 1772, les premières pages de son *Histoire de la Suisse.* Lors de l'annexion, Vandœuvres devint une commune par la loi du 8 fructidor an VI (25 août 1798) ; elle avait alors 548 habitants. En 1816, on lui annexa le territoire

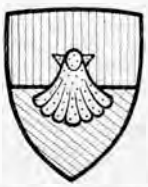

cédé par Ambilly au canton, territoire qu'elle remit à la commune de Chêne-Thônex, le 1er janv. 1823. C'est à Bessinge qu'on construisit en 1887-1888 le réservoir contenant environ 13 000 m³, qui fournit à Genève de l'eau à haute pression. — Archives d'État Genève. — *Regeste genevois.* — Fontaine Borgel : *Hist. des communes genevoises de Vandœuvres, Cologny, Eaux-Vives.* — R. Montandon : *Genève des origines aux invasions barbares.* [G. V.]

VANDŒUVRES, de. Famille noble possédant en fief le sénéchalat héréditaire de l'évêque de Genève. — 1. Étienne, sénéchal dès 1342, prêta hommage à l'évêque en 1344. — 2. Nicolas, damoiseau, vendit le sénéchalat en 1369 à Étienne de Villars. — Ce nom, comme nom d'origine probablement, a été porté par d'autres personnages parmi lesquels : — Jacques de Vandœuvres, notaire juré de l'official en 1283 et en 1291. — *Regeste genevois.* — E. Rivoire et V. van Berchem : *Sources du droit du canton de Genève* I. [G. V.]

VANEL (LE) (C. Vaud, D. Pays-d'Enhaut, Com. Rougemont. V. *DGS*). Château-fort du comte de Gruyère dont dépendaient les bannières de Rougemont et de Rossinières. Il existait dès le XIIe s. Un seigneur Ulrich du Vanel est cité en 1115. Ce fut ensuite l'apanage d'un cadet de la maison de Gruyère. Le château fut pris par les Bernois au milieu du XVe s. et laissé en ruines. Il en subsistait une tour carrée qui fut foudroyée en 1907 et ensuite démolie. La seigneurie du Vanel fut réunie en 1555, à la débâcle du comte Michel de Gruyère, au canton de Berne. — *RHV.* — *DHV.* [M. R.]

VANELLI. Famille tessinoise citée à Grancia au XVIe s. et à Davesco en 1650. — 1. Giovanni, de Grancia, maître-constructeur, travaillait en 1593 à la construction des fortifications de Casale-Monferrato. — 2. Aloisio, probablement maître-constructeur ou sculpteur, était en 1591 au service du duc de Savoie. — 3 à 5. Federico et ses fils — Giovanni et Ugo, du Val Lugano, sont cités de 1589 à 1620 comme fondeurs en Savoie. — 6. Domenico, du Val Lugano, fondeur au service du duc de Savoie, cité de 1600 à 1620. — 7. Angelo, de Davesco, sculpteur, travaillait en 1650 à la fontaine de Piazza Navona à Rome. — 8. Giuseppe-Lodovico-Maria, de Grancia, prêtre, rédacteur du journal *Nuove di diverse corti e paesi*, puis de la *Gazzetta di Lugano.* Il fut un des plus actifs agents de la réunion des bailliages tessinois à la République cisalpine. Le 27 févr. 1798, il dut s'enfuir de Lugano devant l'irritation populaire et tomba, le 29 avril 1799, victime de la révolution de Lugano contre le gouvernement helvétique. — 9. Giuseppe, * 27 févr. 1781, rédacteur du *Corriere della Svizzera*, à Lugano, 1822, et de l'*Osservatore del Ceresio* jusqu'en 1825. — *AS* I. — *ASHR.* — A. Baroffio : *Dell' invasione francese.* — A. Oldelli : *Dizionario.* — St. Franscini : *Storia d. Svizzera italiana.* — P. Vegezzi : *Esposizione storica.* — *SKL.* — G. Bianchi : *Artisti ticinesi.* — *BStor.* 1882, 1885, 1898, 1899, 1902, 1910, 1926, 1927. — R. Baumann : *Die Schweiz. Volkserhebung im Frühjahr 1799.* [C. Trezzini.]

VANIÈRE, Georges, 1740-1834, d'une famille de Fey (Vaud), reçu à l'habitation de Genève en 1696 ; bourgeois de Genève 1790. Directeur ou maître, dès 1772, dans diverses écoles de dessin : académie de dessin, école de dessin au Calabri 1772-1793, 1797-1815, etc. Membre de la Société des Arts dès 1792. — J.-J. Rigaud : *Renseignements sur les beaux-arts... à Genève*, dans *MDG* VI. — de Montet : *Dict.* — Sordet : *Dict.* — Jules Crosnier dans *Nos anciens* I et V. — *SKL.* — Archives d'État Genève. [André Duckert.]

VANINI-WEHLI, A.-Bonaventura, sculpteur, de Villa Luganese, * dans ce village le 16 août 1832, † à Zurich 20 janv. 1898. Il travailla d'abord aux sculptures du château royal de Turin, puis s'établit à Zurich en 1867 et y fit, entre autres, de nombreux monuments funèbres disséminés dans toute la Suisse. — *SKL.* [C. T.]

VAN MUYDEN. Voir Muyden.

VANONI (Vanonò). Famille tessinoise mentionnée à Canobbio 1542, Tegna 1551, Porza 1577, Ponte-Tresa, Aurigeno, etc. Une branche, aujourd'hui éteinte, des Vanoni de Ponte-Tresa s'établit à Lugano au cours du XVIIe s. et y obtint la bourgeoisie. *Armoiries* de la branche d'Aurigeno : coupé, au 1 d'or à une aigle de sable, au 2 d'or à 3 pals de gueules, à une fasce d'azur chargée de deux étoiles d'or brochant sur la partition. — 1. Clemente, de Ponte-Tresa, † vers 1828, député au Grand Conseil 1808-1815, vote en 1811 contre la cession du Sud du Tessin au royaume d'Italie. Obtint en 1812 et 1819 des concessions pour extraire du minerai de fer et d'or à Ponte-Tresa et à Miglieglia. Bourgeois de Lugano, souche des Vanoni de cette ville. — 2. Giuseppe, fils du n° 1, 20 mai 1791 - 8 févr. 1851 à Lugano. Député au Grand Conseil 1839-1845. Comme son père, bienfaiteur de l'hôpital de Lugano. — 3. Francesco-Antonio-Filippo, fils du n° 1, 25 mars 1801 - 20 sept. 1846 à Lugano. Légua 80 000 lires pour une école de physique expérimentale et d'histoire naturelle (école Vanoni), aujourd'hui annexée au lycée cantonal de Lugano. — 4. Angela-Antonia, fille du n° 1, 17 mai 1804 - 10 janv. 1891 à Lugano, fonda dans cette ville, en 1875, l'orphelinat pour jeunes filles qui porte son nom, et en 1885 dota l'administration apostolique du diocèse de Lugano de sa résidence. — 5. Giovan-Antonio, d'Aurigeno, 1810-1886, peintre. A laissé des décorations à la fresque ou des tableaux dans les églises d'Orselina (1859), Contra (1863), Mergoscia, Contone, Intragna (1859), Moghegno (1873), Brontallo, Cavigliano (1875), à la Madonna del Sasso (1863, 1877). Ses fresques les meilleures sont à l'église d'Aurigeno. — 6. Bernardo, dit de Castagnola, médecin, † à Milan 20 avril 1872. Député au Grand Conseil 1832-1834 et 1839, fut un des chefs du parti du landammann Quadri après 1830 et en 1839, à la révolution de décembre, figura parmi les accusés de haute trahison. Il dut s'enfuir en Italie et fut condamné à trois ans de travaux forcés. — 7. Carlo, de Purasca de Croglio, où il est né le 11 déc. 1851 ; prêtre 1874, prof. de philosophie et de belles-lettres au séminaire de Côme 1874-1885, professeur et recteur à celui de Lugano 1885-1888, chanoine de Lugano 1889, délégué épiscopal 1890, prélat domestique du pape 1920. — 8. Luigi, * à Aurigeno 1854, ingénieur, inspecteur général des téléphones à Paris, directeur des téléphones à Genève 1890, chef de la section technique à la direction générale des télégraphes 1898, directeur général des télégraphes suisses 1905-1920. — 9. Pietro, frère du n° 8, * à Aurigeno 1858, † 21 janv. 1924, ingénieur, inspecteur de la Société générale des téléphones à Paris, qui l'envoya en Espagne, Roumanie, Amérique, aux Indes et au Japon. Chef des téléphones à Madrid 1890, directeur de la Société électrique de Locarno 1893. — *AHS* 1914, 1925. — *BStor.* 1885, 1887, 1890, 1894, 1905, 1911. — G. Bianchi : *Artisti ticinesi.* — *SKL.* — G. Buetti : *Note storiche religiose.* — Tartini-Respini : *Storia pol. del C. Ticino.* — H. Gubler : *Gesch. d. Kts Tessin.* — S. Borrani : *Ticino sacro.* — *DSC.* — *Educatore* 1870. [C. T.]

VANOTTI. Famille tessinoise citée à Mosogno au XVIIe s. et à Bedigliora. *Armoiries* des Vanotti de Mosogno : d'azur chargé en chef d'une fleur de lys accompagnée de cinq étoiles et en pointe d'un chien d'argent colleté de gueules courant sur une champagne de sinople vers un arbrisseau du même (1701, variante). — 1. Giovanni, de Bedigliora, * dans ce village en 1837, † à Luino 14 nov. 1908. Professeur au gymnase de Lugano 1877, ensuite directeur de l'*Istituto Elvetico* à Intra ; directeur jusqu'à sa mort de la *Banca popolare* de Luino. — 2. Ernesto, ingénieur, fils du n° 1, * 28 janv. 1873, depuis 1903 directeur du *Tecnomasio italiano* Brown-Boveri à Milan. Conseiller et délégué général de la Société italienne Westinghouse, aujourd'hui Société des Usines de Vado Ligure pour la construction des locomotives électriques. — 3. Maria-Ancilla, fille du n° 1, * 15 févr. 1877 à Bedigliora, † à Luino 24 nov. 1930. Fonda entre autres, à Luino, le Dispensaire antituberculeux ; publia non moins de treize volumes (nouvelles et biographies) et collabora à de nombreuses revues de culture et d'action catholique. — *Educatore* 1908. [C. T.]

VANTÉRY, de. Famille valaisanne tirant son nom de l'office de dîmeur (avantier, devantier, lat. *devan-*

terius) de Pereaz au-dessous de Troistorrents, fief savoyard dépendant du Château Vieux. En 1355, ses représentants, connus dès le XIII[e] s. obtinrent du comte Amédée VI des lettres patentes qui les agrégeaient à la bourgeoisie de Monthey. Depuis, on les appelle Devantéry (devantier). Tandis qu'une branche demeurait à Troistorrents et donnait naissance aux rameaux Dévantéry-Collombini, Devantéry-Michaud, Devantéry-Sapiens, Devantéry-Fontany, une autre descendit en plaine. — RODOLPHE, fils de Rolet, devint chancelier de l'évêché de Genève vers 1450, secrétaire du concile de Bâle, prévôt de la collégiale des Macchabées. † 1471. JACQUES, son frère, syndic de Monthey en 1475. — JEAN, un autre frère, fit souche à Muraz vers 1450. — JEAN, descendant de ce dernier, châtelain de Monthey 1561-1584, syndic en 1583. Par l'acquisition de fiefs, sa famille prendra rang dans la noblesse du pays. Son petit-fils — BARTHELÉMY, châtelain de Monthey 1622, a laissé : — BARTHELÉMIE, † 1629, fondatrice du couvent de Bernardines, transporté de Saint-Maurice à Monthey, puis au château d'Arbignon à Collombey par sa sœur — MARIE, † 1650. — GUILLAUME, aumônier en France, puis curé doyen de Collombey 1667-1681. — JEAN, 1615-1678, grand châtelain et capitaine général de Monthey. Se succédèrent ensuite de père en fils dans cette famille de juristes : — ANTOINE, 1655-1729, châtelain de Monthey et de Martigny. — JOSEPH, capitaine général de Monthey 1739. † 1764. — JEAN, capitaine général, banneret général 1792 et châtelain de Monthey ; auteur d'une chronique du bourg de Monthey. De cette branche, il ne reste guère de représentants.

Rameau de Chalais-Grône. Vers 1650, JACQUES Devantéry devint châtelain de Chalais pour le prince-évêque de Riedmatten et y fit souche.— Gremaud I, V, VII. — Barth.— Rameau : *Mns.*— de Rivaz : *Topographie.* [Ta.]

VAR, von. Voir FAHR.

VARAMBERT (VUARAMBERT). Famille originaire de Chieri en Piémont, établie à Genève au XV[e] s. — MARTIN, du Conseil des Cinquante 1459. — ANTOINE, marchand, admis à la bourgeoisie en 1478, fondateur d'une importante maison de commerce. Son frère et associé — BERNARDIN, apothicaire, fut reçu bourgeois en 1490. — Le nom de Varembert s'est conservé dans le domaine, puis la localité de Varembé. — *RC.* — L. Gautier : *La médecine à Genève*, dans *MDG* XXX. — H. Ammann : *Genfer Handelsbücher des XV. Jahrh.*, dans *ASG* 1920. [H. DELARUE.]

VARAX, GUILLAUME **de,** d'une famille de Bresse, évêque de Belley 1460, évêque de Lausanne de 1462 à sa mort, le 10 avril 1466. — Schmitt et Gremaud : *Hist. du diocèse de Lausanne.* — M. Reymond : *Dignitaires.* [M. R.]

VARELLY. Famille noble de Venthône (Valais), connue au XIII[e] s. ; elle donna son nom à un quartier de Venthône, où elle construisit la tour qui passa ensuite aux Mondereschi, et devint la cure actuelle. — ROLET et JEAN, son fils, notaire en 1326. Ce nom disparut au XVI[e] s. — Archives locales. [Ta.]

VARENNA (VARENA). Famille éteinte de Locarno, originaire de Varenna sur le lac de Côme. Elle porta parfois aussi (1764) le nom de Serponti-Varenna. *Armoiries* : coupé d'or à l'aigle couronnée de sable et de gueules à trois coupeaux de sinople soutenant en pal un fanion d'argent chargé d'un château de gueules donjonné de deux pièces, le fanion accosté de deux palmes de sinople issant des coupeaux latéraux et inclinées en éventail (variante).

— 1. CRISTOFORO, légua en 1569 une partie de ses biens aux églises Sant'Antonio et Santa Maria à Locarno. — 2. DONATO, lieutenant baillival de Locarno 1675. — 3. ANTONIO, 1752 - 22 déc. 1826 à Locarno, D[r] theol., chanoine de Locarno 1778, archiprêtre et doyen de 1807 à sa mort. En septembre 1800, lors des troubles de Locarno, il avait su calmer les gens de Verzasca. — 4. BARTOLOMEO, 7 mars 1773 - 13 sept. 1829 à Locarno, capitaine au service de France 1807, fit la campagne d'Espagne et de Portugal 1808-1809, fut fait prisonnier en 1810 à la défense de la forteresse de Puebla de Sanabria et déporté en Angleterre. Fit la campagne de Russie et fut grièvement blessé à la Bérésina ; prit part aux batailles de Ligny et de Waterloo. Rentra à Locarno en 1816, lieutenant-colonel 1825. Chevalier de la Légion d'honneur. — 5. BARTOLOMEO, neveu du n° 4, 24 déc. 1818 - 10 févr. 1886 à Locarno. Avocat et notaire, directeur du gymnase de Locarno, syndic de Locarno dès 1870. Député au Grand Conseil 1849-1857 et 1862-1881, président 1852, 1865, conseiller d'État 1857-1862. Directeur de la *Democrazia* 1857-1862. Auteur de nombreuses poésies d'occasion que l'avocat F. Pedrotta a publiées en 1930. Président de l'hôpital de la Charité à Locarno.— *AHS* 1914.— G.-P. Corti : *Famiglie patrizie d. C. Ticino.*— *AS* I.— *BStor.* 1879, 1886, 1910-1912, 1928. — Vallière : *Honneur et Fidélité.* — S. Dotta : *I Ticinesi.* — P. Vegezzi : *Esposizione storica.* — G. Buetti : *Note stor. religiose.* — *Educatore* 1886, 1924. — *Almanacco ticinese* 1924. — V. De-Vit : *Il lago Maggiore.* — A. Baroffio : *Storia d. C. Ticino.* — Le même : *Dell'invasione francese.* — F. Pedrotta : *Bart. Varenna.* [C. T.]

VARESE (CONVENTION DE). Elle fut signée à Varese, le 2 août 1752, par le représentant de l'impératrice Marie-Thérèse et celui des XII cantons ; elle fut ratifiée le 30 sept. par Marie-Thérèse et le 30 déc. par les cantons. Elle avait pour but de fixer exactement les frontières des bailliages des douze cantons du côté du duché de Milan. Elle fut complétée en 1754 par cinq conventions particulières : du 22 juin, pour le bailliage de Locarno, des 27 juillet, 6 et 25 août pour le bailliage de Lugano et du 20 octobre pour le bailliage de Mendrisio.— *Raccolta generale d. leggi del C. Ticino* 1847. [C. T.]

VARESE (VARESI). Famille tessinoise éteinte, originaire de Varese. Une branche aurait été reçue dans la bourgeoisie de Faido en 1431 ; elle a joué un rôle en vue dans la Léventine et ailleurs, a donné des capitaines et bannerets à la vallée et des chevaliers de Saint-Maurice au service des princes de Savoie. Des tours à Faido, Chiggiogna et Rossura ont porté son nom. *Armoiries* : d'azur à un guerrier armé d'argent, monté sur un cheval du même bardé d'azur (variante, 1594). — 1. GIOVANNI-FILIPPO de Prestinari de Varese, vicaire ducal de Mendrisio 1430, capitaine du val Lugano 1455-1456. — 2. JOHANNES de Chauleriis de Varixio, fit édifier en 1459 l'église San Bernardino à Faido. — 3. GUILLELMUS de Varixio, magister, fut reçu dans la bourgeoisie de Bellinzone en 1471. — 4. GIULIANO, de Varese, gouverneur ducal de Bellinzone 1477. — 5. LEONE, de Varese, un des capitaines des troupes ducales dans la guerre de Giornico 1478. — 6. MARTINO, de Faido, un des quatre jurés de la Léventine, reconstruisit et dota, en 1614, l'ancien hôpital de Faido. — 7. JOHANNES, de Faido, procureur de la Léventine 1672, un des députés envoyés à Altdorf pour faire reconnaître la liberté de la collation des bénéfices ecclésiastiques de la vallée. — 8. GIUSEPPE, de Faido, capucin, gardien du couvent de Faido 1683. Dernier de la branche de Faido. — *AHS* 1916, 1925. — G. Rigolo : *Scandaglio historico.* — *LL.* — A. Cattaneo : *I Leponti.* — L. Brentani : *Miscellanea stor.* — G. Pometta : *Briciole stor. bellinz.* — E. Bontà : *La Leventina nel Quattrocento.*— *BStor.* 1880, 1884. — *Period. soc. com.* IV. — *Archiv. stor. Svizzera ital.* 1927. — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* [C. T.]

VARIN. Familles genevoises. A l'une d'elles, originaire de Troyes en Champagne et reçue à l'habitation en 1574, appartiennent deux peintres : — 1. JACQUES, * vers 1529, † 18 févr. 1599 et — JACQUES, son fils, * vers 1568, † 2 janv. 1633. Le registre des décès l'indique comme citoyen, mais Covelle : *LB* ne mentionne pas sa réception à la bourgeoisie. — *SKL.* — H. Fazy : *La guerre du pays de Gex*, p. 67. — Archives d'État Genève. — Voir aussi les art. VUARIN et WUARIN. [H. G.]

VARNBÜLER. FARNBÜLER. Famille éteinte de Saint-Gall, bourgeoise aux XIV[e] et XV[e] s., tenant son nom du hameau de Varnbül près de Stein (Appenzell).

Sceaux : le plus ancien porte un V surmontant une rose ou une étoile ; celui du bourgmestre, deux feuilles de trèfle passées en sautoir ; les *armoiries* ultérieures sont de gueules ou d'azur à deux masses d'armes passées en sautoir (Armoriaux de Hartmann, Schlappritzi et Alberti, mns. à la Bibl. de Saint-Gall). — 1. HANS, cité en 1375, administrateur de l'hôpital, de l'église, vice-bourgmestre 1424. — 2. ***Ulrich***, * vers 1440, membre du Notenstein 1466, chef du contingent de la ville de Saint-Gall à Grandson et Morat 1476, conseiller 1478 ; alternativement bourgmestre en charge, ancien bourgmestre et bailli impérial 1481-1490. Il chercha à rendre la ville absolument indépendante du couvent, ce qui le mit en conflit avec le puissant abbé Ulrich Rösch et poussa celui-ci à songer au transfert de l'abbaye à Rorschach, vers 1489. Durant la guerre qui en résulta en 1490, la ville fut battue et son bourgmestre s'enfuit d'abord à Innsbruck, puis à Lindau. Un long procès en vue de récupérer ses biens fut continué par ses fils après sa mort, fin de 1495 ou commencement de 1496. — 3. JOHANN, fils du n° 2, * 1466, bourgmestre de Lindau, † 1552 en cette ville. Ses quatre fils, Dʳˢ en droits civil et canon, fondèrent la branche wurtembergoise des Varnbüler, plus tard von Greiffenberg et von Hemmingen, qui compte une série de juristes, de militaires et d'hommes d'État. — 4. ULRICH, fils du n° 2, 1474-1545, administrateur de la chancellerie du tribunal de la chambre impériale (vice-chancelier) à Spire, s'établit en 1542 à Strasbourg et y fonda la branche strasbourgeoise. Albert Durer fit de lui, en 1522, un grand portrait gravé sur bois (Bibl. de Saint-Gall). — 5. ENGEL (Angela), sœur du n° 2, 1441-5 mars 1509, entra en 1453 au couvent de Sr. Katharinen à Saint-Gall, prieure 1476, auteur d'une chronique de cette maison, continuée après sa mort jusqu'en 1528. — Codex mns. n° 1918, Bibl. du couvent, Saint-Gall. — *USt G* IV, V. — Vadian : *Deutsche Hist. Schriften.* — *MVG* XXVI (invasion du couvent de Rorschach) ; XXXIII, p. 403 ; XXXIV (procès Varnbüler) ; XXXV, p. 70. — *LL.* — *LLH* (confond les Varnbüler avec les Fahnbüler ou Vonwiler). — *ADB* 39. — *AS* I. — *OBG* (avec des erreurs). — Mns. généal. de la Bibl. et des Arch. de l'État Saint-Gall. [D.-F. R.]

Ulrich Varnbüler (n° 4). D'après une gravure originale d'Albert Durer (Bibliothèque de la ville, Saint-Gall).

VARNERI ou **VETERIS.** Famille de Monthey (Valais), originaire de Lutry. — JEAN, vice-châtelain savoyard en 1423. De ses fils, — PIERRE s'établit à Genève et obtint en 1528, par retrait lignager, la majorie de Monthey, que son fils ROLET revendit à l'État du Valais en 1572. — de Rivaz. — E. d'Angreville. [Ta.]

VARNOD. Famille de Neuchâtel. Voir WARNOD.

VARONE (allemand VAREN) (C. Valais, D. Loèche. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1241, *Varona*. Varone a probablement une origine antérieure à l'époque romaine. Sépulture de l'époque du bronze (épée courte, hache spatuliforme, etc.). En 1241-1252, la famille de Varone vend à l'administrateur de la mense épiscopale ses biens à Varone et les reprend en qualité de fief. La plus ancienne corporation paysanne date de 1543, la plus récente de 1816. Varone faisait partie de la mense épiscopale ; en 1382, 1806 et 1809, le village se racheta de diverses dîmes. En 1484 et 1493 Varone régla par ordonnance l'entretien et les droits d'eaux du grand bisse de la Dala ; un arbitrage du 8 avril 1556 fixa les limites communales avec Loèche ; un autre, du 25 avril 1666, les limites avec Salquenen. Varone appartint primitivement à la paroisse de Loèche, forma une paroisse indépendante en 1783 et construisit une église qui fut incendiée en mai 1799 par des troupes françaises. Une église nouvelle fut construite en 1804, remplacée en 1870-1871. *Population* : 1798, 282 hab. ; 1930, 530. Registres de baptêmes dès 1785, de mariages dès 1783. — Archives locales. [L. Mr.]

VARONE, VARRONE. Famille de Bellinzone où elle s'est établie au début du XVᵉ s. Originaire de Pallanza (Italie). *Armoiries* : de gueules à un chêne de sinople, fruité d'or, mouvant d'une terrasse de sinople, à un sanglier de sable passant et brochant sur le fût du chêne, au chef d'or à l'aigle couronnée de sable. Le premier membre connu est Bartolomeo, † avant 1430. — 1. CRISTOFORO, fils du précédent, * avant 1405, † 1479, notaire, chancelier de Bellinzone dès 1430. — 2. PIETRO, fils du n° 1, notaire, succéda à son père comme chancelier de Bellinzone. † avant 1511. — 3. MICHELE, que certains auteurs donnent comme archiprêtre de Bellinzone en 1482, n'a jamais existé. On l'a confondu avec Michele Barengo. — 4. TEODORO, * 4 juin 1661 à Bellinzone, † avant 27 avril 1738, lieutenant baillival, *Oberwachtmeister* du bailliage 1710. — 5. GIOVAN-GIACOMO, * 2 déc. 1756, vice-préfet national de Bellinzone 1798, député au Grand Conseil 1808-1813, membre du tribunal cantonal et du tribunal administratif 1809. — 6. GIOVANNI, peintre à Vienne au milieu du XIXᵉ s. ; de ses tableaux se trouvent à l'hôtel de ville de Bellinzone. — *AHS* 1914, 1916. — *AS* I. — *ASHR.* — *BStor.* 1881, 1882, 1889, 1909. — S. Borrani : *Bellinzona, la sua chiesa...* — G. Pometta : *Briciole di storia bellinz.* — E. Pometta : *Come il Ticino.* — A. Baroffio : *Dell'invasione francese.* — *ZSK* 1918. [C. TREZZINI.]

VARRO. Famille genevoise, originaire de Moncalieri (Piémont). *Armoiries* : de gueules au lion d'or. — 1. AMI, 1526-1593, dont le père avait été reçu bourgeois en 1521, seigneur de Choulex, conseiller 1569, six fois syndic dès 1573, chargé de nombreuses missions en Suisse et à l'étranger. Il prononça en 1589 au Conseil des Deux-Cents un discours qui emporta la décision de la guerre contre le duc de Savoie. Capitaine d'une compagnie de cavalerie, il fut, entre le départ de Guitry et l'arrivée de Lurbigny, général des troupes genevoises, avec lesquelles il remporta la victoire de Peillonnex. — 2. MICHEL, 1546-1586, dont le père avait été reçu bourgeois en 1539, seigneur du Brassus, secrétaire d'État 1573, conseiller 1577, syndic en 1582 et 1586. Il s'occupa de sciences et écrivit divers ouvrages, dont l'un, *De motu*, a été imprimé. J. de Müller l'a confondu avec le n° 1 et lui attribue une traduction de la Bible en polonais, dont il ne semble avoir été que l'éditeur. — 3. JEAN-BAPTISTE, † 1590, frère du n° 2. Il s'associa en 1575 avec celui-ci, Paul Voisin et Jean Morlot, pour établir des hauts fourneaux au Brassus, ce qui leur valut la concession de cette localité en fief. Goulart raconte qu'il fut tué par les Bourguignons en vertu d'un arrêt du sénat de Dôle parce qu'il fournissait Genève de boulets et de munitions. — Galiffe : *Not. gén.* III. — de Montet : *Dict.* — J. Senebier : *Hist. litt.* — *MDG* XXXII. — J.-A. Gautier : *Hist. de Genève.* — H. Fazy : *Genève et Charles Emmanuel.* [A. Ch.]

VASE, PIERRE. Voir CRUCHE, PIERRE.

VASELLA. Fam. bourgeoise de Poschiavo (Grisons). — 1. JOHANN, 1861 - 30 janv. 1921, prêtre 1884, chapelain et prof. à Poschiavo 1885 - 1906, prévôt 1906-1912, chanoine 1909, gardien 1912, puis curé de la cathédrale de Coire 1913, et chantre 1919. — J. Simonet : *Die Weltgeistlichen.* — *Bündner Tagblatt* 1921, n° 24. [J. S.]

VASSALLI. Famille tessinoise, de Riva-San Vitale, où elle est mentionnée déjà en 1424. Une branche s'établit à Gênes vers la fin du XVIIIᵉ s. ; elle a gardé la nationalité suisse et la bourgeoisie de Riva-San Vitale. *Armoiries* : écartelé, aux 1 et 4 de gueules à une barre d'or, aux 2 et 3 d'azur à un vase fleuri d'or, un pal d'azur chargé de trois étoiles d'or brochant sur le tout, au chef d'or chargé d'une aigle de sable. — 1.

GIOVAN-PIETRO, prêtre, mentionné en 1552 comme archiprêtre de la collégiale San Stefano de Castiglione (Val d'Intelvi, Italie). — 2. CARLO, maître-constructeur à Mantoue en 1632. — 3. PAOLO-ANTONIO, maître-constructeur à Belgioioso (Italie) en 1632. — 4. ANDREA Vasalio, probablement de Riva-San Vitale, maître-constructeur à Graz au XVII[e] s. — 5. CARL-ANTONIO, 1734 - juin 1812 à Riva-San Vitale, prêtre, successivement professeur de belles-lettres, de philosophie et de théologie, puis recteur du séminaire diocésain de Côme ; examinateur pro-synodal et définiteur, poète. Il rentra à Riva-San Vitale à l'époque de la Révolution française ; fit des legs en faveur de l'école populaire et des pauvres. A laissé des traités inédits de morale. — 6. FRANCESCO-MARIA, fut nommé, le 23 février 1798, membre du gouvernement provisoire de la république de Riva-San Vitale, avec un Giovan-Battista Vassalli. — 7. GIUSEPPE-ANTONIO, médecin, s'établit à Gênes vers 1785, fut médecin de la ville et du lazaret ; à l'époque napoléonienne membre de la municipalité et de la commission centrale de charité. En 1811, il était secrétaire de la commission générale des relations commerciales d'Italie à Gênes. — 8. GIOVAN-BATTISTA, * 17 août 1775 à Riva-San Vitale, † 1837 à Gênes, souche de la branche de cette ville. — 9. GIACINTO, 1824-1888, à Riva-San Vitale, avocat et notaire, juge au tribunal cantonal 1859-1865, député au Grand Conseil 1867-1877. — 10. FRANCESCO, 27 oct. 1862 - 12 juin 1920 à Lugano, médecin, député au Grand Conseil pendant plusieurs législatures dès 1901, président 1905, au Conseil national 1908-1949. Corédacteur, dès 1889, du *Bollettino medico d. Svizzera italiana*. — 11. LUIGI, frère du n° 10, * 1867, sculpteur. Professeur à l'école des arts décoratifs de Lugano, sous-directeur du Musée des beaux-arts. Auteur, entre autres, de plusieurs monuments funéraires dans le cimetière de Lugano, d'un des bas-reliefs du monument de l'indépendance, du buste de Carlo Battaglini, du monument Romeo Manzoni au lycée de Lugano, de *Continuità della Vita* et de *Cristo morto*. — 12. VITTORIO, * 1876 à Riva-San Vitale, prêtre 1901, chanoine d'Agno 1901-1913, curé de Sessa 1913-1916, délégué épiscopal, puis vicaire général 1916-1917, chanoine coadjuteur 1917, chanoine pénitencier de la cathédrale de Lugano dès 1919. — 13. GIUSEPPE, arrière-petit-fils du n° 8, * 15 mai 1891 à Gênes, avocat, consul honoraire du Nicaragua à Gênes. — 14. GIOVANNI, frère du n° 13, * 7 juin 1892 à Gênes, établi à Corinto (Nicaragua), où il est consul honoraire des républiques de Costa-Rica, Honduras et Guatémala. — *AHS* 1914. — G.-P. Corti : *Famiglie patrizie del C. Ticino*. — *PS* 1920, 1924. — *BStor.* 1881, 1889, 1899, 1915. — A. Oldelli : *Dizionario*. — S. Borrani : *Ticino sacro*. — St. Franscini : *La Svizzera italiana*. — A. Baroffio : *Dell' invasione francese*. — *SKL*. — *Educatore* 1920. — *DSC*. [C. TREZZINI.]

Francesco Vassalli (n° 10). D'après une photographie.

VASSEROT. Famille originaire de la vallée de Queyras en Dauphiné, dont deux branches se fixèrent à Genève.

Première branche. Armoiries : d'azur au dauphin d'or. DANIEL, reçu bourgeois en 1699, introduisit le premier à Genève l'industrie des toiles peintes dites indiennes, dont le développement devint une source de profits pour les nombreuses manufactures créées dans la suite. Il installa sa fabrique aux Eaux-Vives en 1692, s'associa en 1701 son neveu Antoine Fazy, avec qui il créa une seconde fabrique aux Eaux-Vives.

Seconde branche : *Seigneurs de Vincy. Armoiries* : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même, au chef d'argent chargé d'une aigle prussienne issante de sable, becquée et couronnée d'une couronne royale et lampassée de gueules (anoblissement de 1715). — 1. JEAN, fixé à Amterdam, dont il devint bourgeois, amassa une fortune considérable dans le commerce. Reçut du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I[er], des lettres de noblesse et le titre de baron en 1715. Bourgeois de Genève en 1722, il acquit les seigneuries de Dardagny, Châteauvieux, Confignon, etc. † 1724. — 2. DAVID, fils du n° 1, 1690-1727, reçu à la bourgeoisie genevoise en 1715, créé baron en même temps que son père. Il acquit la baronnie de la Bastie-Beauregard en 1719, les seigneuries des Vaux en 1720 et de Vincy en 1724, au Pays de Vaud. — 3. HORACE, 1726-1787, seigneur de Vincy et de la Bastie. — 4. JEAN-FRANÇOIS, fils du n° 3, 1751-1839, seigneur de la Bastie, aide de camp du maréchal de Broglie en 1792. — 5. FRANÇOIS-AUGUSTE-MAURICE, frère du n° 4, 1754-1841, seigneur de Vincy, capitaine dans le régiment Lullin de Châteauvieux au service de France 1784 ; bourgeois de Berne 1804. — 6. ***Albert-Isaac-Marc***, 1757-1836, frère des n[os] 4 et 5 ; servit en France dans le régiment de Schomberg-dragons 1774, capitaine 1779, chef d'escadron 1784, passa dans l'Orléans-cavalerie avec rang de lieutenant-colonel. Partisan des Bourbons, il fit la campagne de France dans l'armée des princes 1792 ; celle-ci licenciée, il rentra en Suisse. En 1792, chef d'état-major du général de Diesbach qui commandait l'armée d'observation prussienne. Rentré en France, il prit le commandement d'un corps de volontaires royalistes ; arrêté à Paris en 1804, il fut condamné à être fusillé. Cette peine fut commuée en celle de l'exil. Après les campagnes de 1814 et 1815, qu'il fit dans le corps autrichien du général Bubna, le duc de Berry l'attacha à son état-major, puis le colonel général des Suisses le prit comme aide de camp. Maréchal de camp 1823. — 7. ALBERT, 1795-1872, fils du n° 5, officier aux Cent-Suisses ; à l'abdication de Charles X (1830), les troupes suisses au service de France étant licenciées, il rentra en Suisse avec le grade de colonel.

Seigneurs de Dardagny : — JEAN, fils du n° 1, reçu bourgeois de Genève avec son père, devint seigneur de Dardagny à sa mort. Sa fille unique, Marie-Renée, 1723-1779, femme de Jean-Philippe Horngacher, apporta à son mari la terre de Dardagny. — Galiffe : *Not. gén.* III et VI. — Gaston de Lessert : *Le château et l'ancienne seigneurie de Vincy*. — *AHS* 1918, p. 21 et 1931, p. 19. — *Genava* 1931, p. 215. — de Montet : *Dict.* [H. Da.]

VATERHAUS. Voir VATERLAUS.

VATERLAND. Organe de la ville de Lucerne fondé en 1833 sous le nom de *Luzerner Zeitung*, puis nommé *Staatszeitung der kathol. Schweiz* depuis le milieu de 1842 et de nouveau *Luzerner Zeitung* après la guerre du Sonderbund, parut régulièrement à partir de décembre 1848 ; *Vaterland* depuis octobre 1871 ; organe central conservateur de la Suisse allemande. — *Vaterland* 1893, n[os] 1, 2 ; 1907, n° 232 ; 1921, n° 230. [FRITZ BLASER.]

VATERLAUS. Vieille famille de Flaach et Berg am Irchel (Zurich), où elle est citée depuis 1450. Plusieurs de ses membres furent baillis du tribunal à Flaach aux XVI[e] et XVII[e] s. — [J. FRICK.] — *Armoiries* : d'argent à une marque de maison de gueules accompagnée de trois étoiles d'or et en pointe de trois coupeaux de sinople. La famille se fixa en 1853 à Thalwil, acquit la bourgeoisie de Winterthour en 1875 et celle de Zurich en 1892. — HANS, modifia officiellement son nom en *Vaterhaus*, * 1881 à Zurich, bourgeois 1899, chanteur connu, à Zurich 1915-1920 et depuis 1922, à Berlin 1920-1922 ; auteur de quelques chants. — E. Refardt : *Musikerlexikon*. [E. D.]

VATSCHERIN. Famille grisonne citée dès 1438 : *Vatzerin*, et habitant le *Vatscherinerberg* sur Maienfeld. — VALENTIN, souvent membre des autorités de 1533 à 1545, bailli de Maienfeld, député à la Diète des Ligues 1539. La famille s'éteignit avec sa fille ANNA, épouse de Conradin von Planta. — A. Mooser : *Ein verschwundenes Bündner Dorf*, dans *BM* 1915. [F. P.]

VATTEL (WATTEL). Famille neuchâteloise éteinte, originaire de Peseux, bourgeoise de Neuchâtel au XIV[e] s. *Armoiries* (concession de 1727) : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à une tête d'aigle de sable becquée d'or et languée de gueules, aux 2 et 3 d'or à trois fers de moulin d'azur, 2 et 1. — 1. DAVID, * 21 nov. 1680 à Peseux, † 30 avril 1730 à Saint-Aubin, pasteur de Couvet 1706 - 1715, de Saint-Aubin dès 1715. Doyen de la Vénérable classe 1725, fut délégué, avec deux de ses collègues, à Berlin en 1726 et revint en 1727 avec des lettres de noblesse et le titre de chapelain du roi. — 2. JEAN-FRÉDÉRIC, fils du n° 1, * en août 1706 à Couvet, † en juillet 1764 à Neuchâtel, capitaine-lieut. au service de France 1740, quitta ce service en 1760 avec le grade de lieutenant-colonel et l'ordre du Mérite militaire.— 3. ***Emer,*** fils du n° 1, * en avril 1714 à Couvet, diplomate et jurisconsulte célèbre. Nommé en 1747 ministre de l'Électeur de Saxe près la République de Berne, il séjourna la plupart du temps à Neuchâtel, où il écrivit : *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, 1757 ; le *Droit des gens* a eu une réputation universelle et a été encore réédité il y a quelques années en Amérique. Auparavant, il avait fait paraître : *Défense du système leibnitzien contre les objections et les imputations de M. de Crousaz*, 1741. Il publia encore : *Poliergie ou Mélanges de littérature et de poésies*, 1757 ; *Mélanges de littérature, de morale et de politique*, 1760, auxquels on donna, en 1765, le titre de : *Amusemens de littérature, de morale et de politique* ; *Questions de droit naturel et observations sur le Traité du droit de nature de M. le baron de Wolf*, 1762. En 1759, Vattel fut attaché à la chancellerie du Conseil privé de l'Électeur et rappelé à Dresde. Peu après, il devint conseiller aulique. † à Neuchâtel 28 déc. 1767. En 1742, Vattel avait présenté au roi de Prusse deux mémoires pour la fondation d'une académie à Neuchâtel, et en 1747 il avait envisagé, dans un mémoire au comte de Brühl, la cession de Neuchâtel à la maison de Saxe. — 4. CHARLES, * avril 1716 à Saint-Aubin, † à Valence 27 sept. 1745, fils du n° 1, capitaine aide-major au service de Savoie. — 5. CHARLES-ADOLPHE-MAURICE, fils du n° 3, * 30 janv. 1765 à Dresde, † 28 oct. 1827 à Môtiers, officier aux gardes suisses de Hollande jusqu'en 1796, avocat général 1797, châtelain du Val-de-Travers 1803, conseiller d'État 1816. A publié : *Mes premiers pas, ou essai de poésie et de prose*, 1791 ; *Essai sur les mœurs de la fin du XVIII[e] s.*, 1794 ; *Essai sur la Pologne au sujet du dernier partage*, 1794. Ses deux fils : EMER-LOUIS, 1800-1823 et CHARLES-FRÉDÉRIC, 1801-1819, étant morts avant lui, il fut le dernier de la famille. — *Biogr. neuch.* II. — Ed. Béguelin : *En souvenir de Vattel*, dans *Recueil de travaux*, offerts par la faculté de droit de Neuchâtel à la Société suisse des juristes en 1929. [L. M.]

Emer de Vattel.
D'après une lithographie de O. Domon.

VAUCHER. Familles des cantons de Genève, Fribourg et Neuchâtel.

A. **Canton de Genève.** La famille neuchâteloise, de Fleurier, a émis plusieurs branches à Genève, qui ont acquis la bourgeoisie dès le XVIII[e] s. — 1. GABRIEL-CONSTANT, 15 juin 1768 - 26 avril 1814, peintre d'histoire, élève de Saint-Ours. Peignit entre autres : *La mort de Socrate* ; *Marius assis sur les ruines de Carthage* ; *Le médecin Philippe présentant la coupe à Alexandre.* Directeur de l'« Académie d'après nature » 1794-1796. — 2. PIERRE-Paul, * 2 mars 1797, † 20 nov. 1872 à Vétraz-Monthoux (Haute-Savoie), chirurgien-dentiste. Chevalier d'honneur de la grande-duchesse Anne-Feodorowna, conseiller d'État de l'empereur de Russie, il reçut le titre de baron. — 3. Pierre-PAUL, fils du n° 2, * 16 sept. 1824 à Lausanne, † 14 févr. 1885 à Corsinges. Peintre paysagiste. — 4. John-Henri-ALFRED, * 11 juil. 1833 à New-York, D[r] med., chirurgien major dans la guerre de l'indépendance italienne 1859 ; chirurgien en chef de l'Hôpital cantonal 1870, professeur d'obstétrique 1876, de clinique gynécologique 1878-1899 à l'université de Genève. Député au Grand Conseil 1866-1878, 1880-1884, au Conseil des États 1873-1876. † 8 août 1901.

Famille Vaucher alias Clerc. a) Branche aînée. — 1. JEAN-JACQUES, * 1734 à Fleurier, † 30 janv. 1810 à Genève, architecte, habitant 1756, bourgeois de Genève 1772. — 2. JEAN-JACQUES, fils du n° 1, * 3 août 1766 à Genève, † 12 nov. 1827 à Lausanne, peintre sur émail, archiviste d'État à Genève 1814 - 1821. — 3. JEAN-JACQUES-FRÉDÉRIC, neveu du n° 1, 20 mars 1766 - 3 mai 1841, architecte. — 4. ***Samuel,*** neveu du n° 3, * 27 mars 1798 à Lausanne, † 15 janv. 1877 à Genève, architecte, construisit, entre autres, le Musée Rath, l'hospice des aliénés, la prison pénitentiaire. En 1827, il s'établit à Marseille et y dirigea d'importants travaux. Nommé en 1852 architecte de la maison de l'empereur, il construisit la résidence impériale, aujourd'hui transformée en musée. De retour à Genève en 1861, il se consacra à l'étude des maisons de détention. Il émit l'idée de grouper tous les prisonniers de la Suisse dans deux ou trois maisons centrales et publia en 1864 : *Du système pénitentiaire agricole et professionnel.* Délégué de la Suisse en 1872 au Congrès pénitentiaire international de Londres. Lieutenant - colonel du génie, il dirigea en 1838, lors de l'affaire Louis-Napoléon, la mise en état des fortifications de Genève. Chevalier de la Légion d'honneur. — 5. FRANÇOIS-ULRICH, cousin germain du n° 4, * à Fleurier en mai 1807, † à Genève 23 juin 1867, architecte, construisit la majeure partie du quartier des Bergues et l'hôtel de ce nom. Député au Grand Conseil 1846, conseiller d'État 1865, chef du département des Travaux publics. — 6. EDMOND-Louis, fils du n° 4, 17 juil. 1842 - 29 déc. 1899, professeur à l'École d'agriculture de Cernier (Neuchâtel), fondateur et directeur de l'École d'horticulture de Châtelaine ; rédacteur de la *Revue horticole et viticole de la Suisse romande.* — 7. ***Pierre,***

Samuel Vaucher.
D'après une photographie (collection Maillart).

Pierre Vaucher.
D'après une photographie (collection Maillart).

fils du n° 5, 2 déc. 1833 - 9 juin 1898, professeur d'histoire nationale et d'histoire générale à l'université dès 1869, il donna, dès 1888, un cours sur la philosophie de l'histoire alternant avec un cours de critique historique et, de 1889 à 1897, à la faculté de droit, un cours sur l'histoire politique de la Suisse. Recteur de l'université 1886-1888. Dr phil. h. c. de l'université de Zurich. A publié : *Esquisses d'histoire suisse* ; *Traditions nationales de la Suisse* ; *Mélanges d'histoire nationale*, et 130 opuscules. Collabora à l'*Histoire suisse* de L. Vuillemin. A l'occasion du trentième anniversaire de son professorat, ses élèves lui dédièrent des *Pages d'histoire*. — 8. ALPHONSE-François, neveu du n° 7, * 17 janv. 1871, ingénieur, auteur, entre autres, d'une *Théorie mathématique de l'échelle musicale*.

b) Branche cadette. — 9. Jean-PIERRE-Étienne, 27 avril 1763 - 5 janv. 1841, bourgeois de Genève 1790, membre de l'Assemblée nationale 1793, fonda à Bossey (Vaud) un pensionnat florissant, qu'il transporta ensuite à Genève et qui compta parmi ses élèves le futur roi Charles-Albert de Sardaigne. Pasteur de Saint-Gervais 1795-1820, professeur d'histoire ecclésiastique en 1807, recteur de l'académie 1819-1820. Il s'occupa aussi d'histoire naturelle et s'acquit dans ce domaine une grande réputation ; professeur honoraire de botanique et de physiologie végétale à l'académie 1802. Il envoya de nombreux mémoires à presque tous les recueils scientifiques de l'époque et publia, entre autres, *Histoire des conferves d'eau douce* ; *Histoire des orobranches* ; *Histoire physiologique des plantes d'Europe*. Il renonça en 1828 aux fonctions de chef d'institut et en 1839 au professorat. — 10. Jean-LOUIS, fils du n° 9, * 3 juin 1799 - 26 mai 1867, Dr ès lettres, principal du collège dès 1836, professeur agrégé, puis honoraire (1848) de littérature classique à l'académie. Directeur de la Bibliothèque publique, il en dressa le catalogue en 1834 ; travailla en 1835 à une traduction du Nouveau Testament. Rédacteur de *BU*. Auteur de : *Éléments de langue grecque* ; *Traité de syntaxe latine* ; *Études critiques sur le traité du sublime et les écrits de Longin*. Député au Conseil représentatif 1831-1841. — 11. Jean-Louis-René, dit JOHN, frère du n° 10, 21 juil. 1804 - 14 sept. 1869, pasteur à Genève 1841-1861, bibliothécaire-archiviste de la Comp. des pasteurs 1845-1861, rédacteur des *Publications protestantes* 1847, du *Semeur genevois* 1852-1854. — 12. LOUIS, fils du n° 11, 14 janv. 1832 - 1 oct. 1882, avocat, juge à la cour de justice dès 1876. Collaborateur à la *Bibliothèque universelle* ; poète, il composa des élégies, des sonnets, des fables, une traduction en vers français du *Roi Henri IV* de Shakespeare. Il écrivit un poème dramatique, *Morgarten*, qui eut un grand succès. Après sa mort, l'Institut national genevois, fit paraître un recueil de ses pièces inédites, avec notice de Marc Monnier et portrait : *Louis Vaucher, In memoriam*, 1883. — Voir *Rec. gén. suisse* III. — L. Sordet : *Dict.* mns. — *SKL*. [H. Vr.]

B. **Canton de Fribourg**. Familles de Bionnens, Châtonnaye, Vauderens et Villangeaux. — ÉTIENNE, * 4 août 1857 à Châtonnaye, † 14 déc. 1897 à Romont, chanoine de Romont et professeur à l'école secondaire 1891-1897. — A. Dellion : *Dict.* IX, 177 ; X, 476 ; XI, 262. — *Semaine catho!. du diocèse de Lausanne* 1897, 610. [J. N.]

C. **Canton de Neuchâtel**. Deux familles, l'une originaire de Corcelles, l'autre de Fleurier. La première remonte à Vaucher Cornu, qui vivait au début du XVIe s. Mais le nom de Vaucher est plus ancien dans la région. — JEAN Vaucher, châtelain de Boudry en 1380-1390 ; JAQUES Vaucher alias Grebet, à Auvernier, 1471.

Au Val-de-Travers, Vaucher apparaît comme prénom et patronyme : Rolinus Vaucher, de Môtiers, 1418 ; Vaucher DuPasquier, de Fleurier, 1429. La famille Vaucher, de Fleurier, remonte à deux frères qui vivaient au début du XVIe s. : CLAUDE et JAQUES. Le premier eut deux fils, le second deux filles alliées à des frères Clerc, de Môtiers. La descendance nombreuse de Jaques porta les noms de Clerc, de Vaucher alias Clerc et, pendant un certain temps, de Clerc alias Vaucher. L'une et l'autre branche comptèrent des représentants au Pays de Vaud, en Argovie et surtout à Genève. *Armoiries* : I. d'azur à la fasce d'or chargée d'une croisette de gueules entre deux roses du même ; II. de gueules au trident d'argent posé en pal. — 1. CHARLES-DANIEL, 18 févr. 1760 - 14 mai 1855 à Fleurier, pasteur à Lignières 1790, à Saint-Aubin 1803-1844. Auteur d'une

Description topogr. et économ. de la mairie de Lignières, 1801. — 2. ÉDOUARD, * 1801, † 5 mai 1874 à Mulhouse, où il fit une fortune dans le commerce. En 1851, il fit un don à son village natal pour la création d'une école d'horlogerie, et plus tard contribua pour une grande part à la fondation de l'Hôpital de Fleurier. Celui-ci fut inauguré en 1868. — 3. ROBERT, * 17 févr. 1890 à La Brévine, journaliste, correspondant de l'*Illustration* dès 1911, envoyé spécial du *Petit Parisien* sur le théâtre de la guerre en 1917 - 1919 dans les Balkans et en Russie ; rédacteur en chef du *Journal de Pologne*, Varsovie, 1919-1922, rédacteur de la politique étrangère au *Petit Parisien* dès 1922. A publié : *Avec les armées de Cadorna*, 1916 ; *Constantin détrôné*, 1918 ; *L'enfer bolchévik*, 1919. Collaborateur à la *Revue des Deux-Mondes*. — 4. THÉODORE, frère du n° 3, * 7 oct. 1893 à La Brévine, rédacteur à l'Agence Stephani à Rome 1913-1914, correspondant dès 1915 du *Journal de Genève*, du *Petit Parisien*, de l'*Illustration* ; secrétaire de l'Association de la presse étrangère à Rome. Chevalier de la Légion d'honneur. — 5. GEORGES, frère des nos 3 et 4, * 5 août 1898 à Saint-Aubin, Dr ès lettres, secrétaire du Comité international de la Croix-Rouge (secours aux Russes) 1921-1922, secrétaire du haut Commissariat de Nanssen et chef de son service d'information à Moscou 1922 - 1923. — *Biogr. neuch.* II. — *Livre d'Or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. — Archives de l'État Neuchâtel. [L. M.]

VAUD. Canton, le 19e de la Confédération suisse, admis en 1803 (voir *DGS*).

I. **Nom.** L'expression *pagus Waldensis* est employée en 756 dans une charte privée, mais elle apparaît dans un remaniement carolingien de la charte de 515 du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice, où elle équivaut à celle de *pagus Juranensis*. Or *Wald*, ancien germain, et *jur*, nom celtique latinisé, signifient tous deux forêt, ce qui s'applique ici aux forêts du Jorat plus encore qu'à celles du Jura. On peut en déduire que c'est la traduction germanique de *Juranensis* que les Burgondes ont imposée au pays.

Limité primitivement à la région du Jorat, le nom s'est étendu à toute la circonscription administrative mérovingienne dans laquelle elle se trouvait. Le *comitatus Waldensis* est un des comtés donnés en 839 par Louis-le-Débonnaire à son fils Lothaire. Vers l'an 1000, il comprenait le territoire bordant le Léman entre l'Aubonne et l'Eau froide, s'appuyant au Jura et au lac d'Yverdon, jusqu'à Neuchâtel probablement, embrassant le Vully, peut-être Morat, jusqu'à la Sarine et l'Ogoz. Au siècle suivant, le comté de Gruyère s'en détacha, puis la seigneurie de Neuchâtel. Le territoire entre Vevey et Villeneuve deviendra la partie Nord du bailliage savoyard du Chablais. L'acquisition du Vully par Pierre de Savoie en 1246, la conquête de Nyon en 1293 étendent en revanche les limites de ce que l'on appellera désormais la *seigneurie*, puis *baronnie de Vaud*. En 1536, celle-ci fut diminuée par l'annexion d'Estavayer, Romont, Rue, etc., au canton de Fribourg. Mais le *Pays de Vaud* ou pays romand, retenu par Berne, s'accrut des mandements d'Aigle et de Bex, puis en 1554 du Pays d'Enhaut.

En 1798, la République lémanique comprenait le Pays de Vaud plus Estavayer, Romont, Châtel-Saint-Denis et Bulle, mais cette union ne dura pas, et même les districts de Payerne et d'Avenches furent joints de 1798 à 1802 au canton de Fribourg. Un arrêté helvétique du 16 oct. 1802, en réunissant ces deux districts au canton du Léman, donna au *canton de Vaud* ses limites définitives.

II. **Armoiries, bannières, sceaux.** Les armoiries du

canton de Vaud sont : coupé d'argent, chargé des mots LIBERTÉ ET PATRIE, rangés sur trois lignes, et de sinople. Ces armoiries furent adoptées par le Grand Conseil le 16 avril 1803. A l'époque de la Révolution, le vert était considéré comme la couleur des partisans du nouvel ordre de choses. Les patriotes vaudois l'arborèrent aux banquets de Rolle et des Jordils en 1792. Au matin de la Révolution vaudoise, le 24 janvier 1798, chacun orna son chapeau de la cocarde verte, la jeune République lémanique fut proclamée et elle adopta pour emblème un drapeau vert, portant en lettres blanches la devise LIBERTÉ, ÉGALITÉ. Cette république, qui ne dura que quelques jours, fut incorporée à la République helvétique dont elle devint le canton du Léman. Lorsqu'en 1803 le Grand Conseil adopta les armoiries du canton de Vaud, la couleur verte était restée populaire, aussi forma-t-elle la base des nouvelles armoiries. La partie supérieure fut ajoutée pour y placer la devise.

La couleur des lettres de la devise ne fut pas précisée, mais elle a été fixée par l'usage. Sur les anciens drapeaux elles sont toujours d'or serties de sable.

La disposition du sceau du canton de Vaud a aussi été fixée par le décret du 16 avril 1803. Les couleurs du canton sont d'après ce même décret « le vert-clair et le blanc ». Le drapeau est coupé blanc et vert, mais on porta aussi dès 1803 le drapeau à la grande croix traversante et aux quatre quartiers flammés vert et blanc. L'huissier cantonal porte un manteau vert avec la pèlerine blanche. La cocarde cantonale est verte au centre et bordée de blanc.

La baronnie de Vaud. En 1295, la seigneurie de Vaud devint l'apanage de Louis I de Savoie, frère cadet du comte Amédée V. Ses armes étaient d'or à l'aigle de sable (Savoie ancien) au lambel de gueules brochant, en chef ; mais son fils Louis II, seigneur de Vaud, porta dès le commencement du XIV^e^ s. les armes de Savoie avec une brisure, soit de gueules à la croix d'argent à la bande, componée d'or et d'azur brochant sur le tout, ainsi que sa fille Catherine, dame de Vaud. Ces armes figurent durant le XIV^e^ et le XV^e^ s. sur les sceaux des châtelains des différentes châtellenies vaudoises et furent considérées aussi comme les armes de la baronnie de Vaud.

Sceau de 1803.

Bailliage de Vaud. Les armes de ce bailliage étaient : d'argent au mont à trois coupeaux de sable. Elles n'apparaissent qu'à partir du commencement du XVI^e^ s., soit sur un sceau du duc Charles III, dernier baron de Vaud, et sur les vitraux de l'église de Brou à Bourg-en-Bresse.

Voir Ch. Ruchet : *Les armoiries du Canton de Vaud*, dans *AHS* 1905. — Fréd.-Th. Dubois : *Les armes du bailliage de Vaud*, dans *AHS* 1905. [F. DUBOIS.]

III. **Préhistoire et période romaine.** Le pays ne paraît pas avoir été habité à l'époque paléolithique. On n'y a trouvé aucune trace de l'homme des cavernes, si ce n'est que plusieurs générations de chasseurs de rennes ont occupé la grotte du Scé à Villeneuve. En revanche, pendant la période néolithique, les bords du Léman et du lac de Neuchâtel se couvrirent d'habitations. Les trois stations lacustres de Morges comptent parmi les plus importantes. D'autres populations vivaient à l'intérieur. La grotte du Scé fut réoccupée ; une grotte à Baulmes servit aussi d'asile, de même le vallon de Vaux, près de Chavannes-le-Chêne. On ne trouve pas trace d'habitation permanente, mais l'existence de menhirs dans la région de Grandson, d'un cromlech à la Praz, de pierres à écuelles et de refuges dans divers lieux, notamment à Écublens, la découverte d'objets isolés un peu partout, marquent l'existence de populations plus ou moins sédentaires. On ne peut dire avec certitude si les cimetières importants de la région de Chamblandes-Lutry, à l'Est de Lausanne, à portée du lac, se rapportent à une population terrienne ou aux lacustres.

A l'âge de la pierre polie succède celui du bronze. A Morges, une station lacustre n'appartient qu'à la première période ; objets de pierres et objets de bronze se mêlent dans la deuxième ; la Grande Cité est tout entière de l'âge du bronze. De cela et d'autres indices, on peut inférer que l'apparition du bronze ne fut pas exclusivement le fait d'une population nouvelle, ou tout au moins que les nouveaux venus ne supprimèrent pas les anciens occupants. Les peuples qui introduisirent chez nous la civilisation du bronze ont laissé de très nombreux vestiges de leur présence, notamment leurs sépultures qui jalonnent les grandes routes, les rives du Léman, la vallée du Rhône, celle de la Broye, le pied du Jura, laissant à peu près de côté les régions forestières du centre du canton, le Jorat.

Les dernières populations lacustres connurent l'emploi du fer. Mais elles paraissent avoir disparu violemment, peut-être à la suite de modifications dans les conditions atmosphériques, plus probablement par suite de l'invasion de peuples nouveaux. Les Celtes se superposèrent aux Ligures. Le pays de Vaud fut habité par une population plus dense, occupant aussi bien l'intérieur que les rives des lacs. Les noms de Lausanne, Nyon, Vevey, *Pennelocus* (Villeneuve), Oron, Moudon, Avenches, Yverdon, ainsi que ceux de nos principales rivières, sont d'origine celtique. Il ne s'agit plus de groupements isolés, mais d'un peuple ayant son organisation et ses lois. C'est finalement le peuple helvète qui se divise en tribus : l'une, qui occupe le Pays de Vaud actuel, est celle des Tigurins ; elle paraît avoir eu son centre politique à Avenches, mais l'un des plus importants cimetières de l'époque est à Saint-Sulpice entre Morges et Lausanne.

Cette tribu avait ses chefs — on connaît le rôle de Divico — et c'est peut-être à Avenches que se déroula le drame politique dans lequel Orgétorix, accusé d'avoir voulu se faire proclamer roi, trouva la mort.

Occupation romaine. A la suite de la bataille de Bibracte (an 58 avant J.-Chr.), les Helvètes durent rentrer dans leurs pays, reconstruire leurs villes et leurs villages. Jules César leur laissa une grande liberté, mais il prit ses précautions. Pour les empêcher de recommencer leurs incursions en Gaule, il établit en vue de Genève une colonie de vétérans, la *Colonia equestris*, à *Noviodunum* (Nyon). Une génération se passa, après quoi le pays, suffisamment assimilé, entra dans l'organisation romaine régulière. Auguste, en l'an 27, en fit la *civitas Helvetiorum*, capitale Avenches, qui reçut dès le début le droit latin, tandis que des notables particulièrement sûrs bénéficiaient dès le début des avantages du citoyen romain. Marche de l'empire, l'Helvétie reçut un réseau de routes approprié, et le plan des voies vaudoises dressé par D. Viollier, montre leur intérêt stratégique. A part la route du Léman et le passage sur France, tous les tracés se dirigent vers Avenches, d'où ils continuent dans la direction du Rhin. A un croisement de route important, un *castrum* est édifié à Yverdon, et le port de *Lousanna* prend du développement.

OBJETS TROUVÉS DANS LE CANTON DE VAUD.

I. AGE DU BRONZE : 1. Épée (lac de Luissel), Musée, Berne. — 2. Lance (Cheseaux). — 3. Brassard gravé (Villeneuve). — 4. Gorgerin gravé (Villeneuve). — 5. Hache de cuivre (Bex). — 6. Bracelet creux (Lavey). — 7. Hache à ailerons (Villeneuve).

II. PREMIER AGE DU FER : 8. Disque ajouré avec cercles mobiles et anneau de suspension (Rances). — 9. Plaque de ceinture estampée (Bofflens). — 10. Cercle en or estampé (fragment), Trey.

III. DEUXIÈME AGE DU FER : 11. Épée en fer (Vevey). — 12. Broche ornée de corail, face et revers (Saint-Sulpice). — 13. Fibule ornée de corail (Saint-Sulpice).— 14. Bracelet (Lausanne), Musée National. — 15. Fibule (Lausanne), Musée National. — Sauf indication contraire, tous ces objets sont en bronze et se trouvent au Musée cantonal à Lausanne.

De la vie politique du pays de Vaud à l'époque romaine, nous ne connaissons guère que ce que dit Tacite de la rébellion des gens d'Avenches contre Vitellius en l'an 69, et de la punition d'un de leurs chefs, Julius Alpinus. Il est peu probable qu'il s'agisse ici d'un soulèvement national ; nous ne sommes en présence que d'une lutte de factions, et l'intérêt que prit Vespasien au développement et à l'embellissement de cette ville, où peut-être il était né, montre que rien ne subsista de l'incident. L'essentiel de ce que nous savons de cette période nous est fourni par les monuments, les nombreuses inscriptions d'Avenches et de Nyon, celles de romaines des environs de *Lousanna* ont traversé les siècles.

Cette civilisation s'épanouit pendant deux siècles et demi. Puis, les barbares dévastèrent l'empire. On conjecture qu'Avenches fut ravagée deux fois, en 250 et en 276, et avec cette ville évidemment le reste du pays. Dioclétien chercha à réparer les ruines et à reconstruire les défenses de l'empire. Un nouveau rempart protégea une Avenches plus restreinte, le camp d'Yverdon fut renforcé, le *Lousanna* de Vidy fut entouré de murs. La vie renaît sur les ruines. Des maisons de maîtres très soignées, à Vidy, datent de ce renouveau. Mais voici une

Vénus trouvée à Poliez-Pittet en 1803 (collection W. Cart).

Junon trouvée à Avenches.

Dieu lare trouvé à Avenches.

Lausanne, de Moudon, d'Yverdon, de Payerne, de Villars-les-Moines, de Nonfoux et les restes d'habitations romaines. Viollier a calculé que, sur les 388 communes du canton de Vaud, 217 en ont livré. Cela ne veut évidemment pas dire que les Romains se sont établis partout. Ils ne furent au contraire qu'en petit nombre. Mais la civilisation romaine a imprégné fortement les populations indigènes, si fortement qu'à part quelques noms gaulois relevés dans des inscriptions, le monument des *matres* de Vidy, que l'on appelle la « Pierre Oupin », toute la culture helvète a disparu. La carte archéologique du canton montre en outre que les Romains et les Helvètes ne colonisèrent pas les régions montagneuses des Alpes, le Jura et même le flanc méridional du Jorat ; ils se contentèrent des plateaux, des vallées et des rives du lac. La ville d'Avenches témoigne encore de l'importance de ses édifices anciens ; les maisons romaines de Boscéaz près d'Orbe, de Commugny, de Vidy, de Cheseaux et d'autres manifestent de l'opulence de leurs propriétaires ; les noms d'une vingtaine de villas nouvelle tourmente, la ruée des Alémannes au milieu du IV^e^ s. La collection des monnaies romaines s'arrête à 350 à Lausanne, à 364 à Yverdon, et l'on n'en connaît point du règne de Julien († 363) à Avenches. Ammien Marcellin constate que cette ville est à peu près déserte et que les ruines seules démontrent son ancienne grandeur. [Maxime Reymond.]

IV. **Histoire.** 1. Jusqu'a la conquête bernoise. *a) Les Burgondes et les Mérovingiens.* Dans la désagrégation de l'empire, les Burgondes introduisirent un ordre nouveau. Ils occupèrent la Savoie en 443, ils furent à Genève avant l'an 500. C'est probablement entre ces deux dates qu'ils s'établirent au pays de Vaud (l'évêque de Windisch passa lui-même avant 517 sous leur domination) refoulant les Alémannes qui s'étaient avancés vers 450 jusque dans la région de Romainmôtier. Ces nouveaux maîtres du pays ne firent pas bande à part. Ils se mélangèrent étroitement à la population indigène. Sur les 218 communes dans lesquelles on a constaté des restes d'habitations romaines,

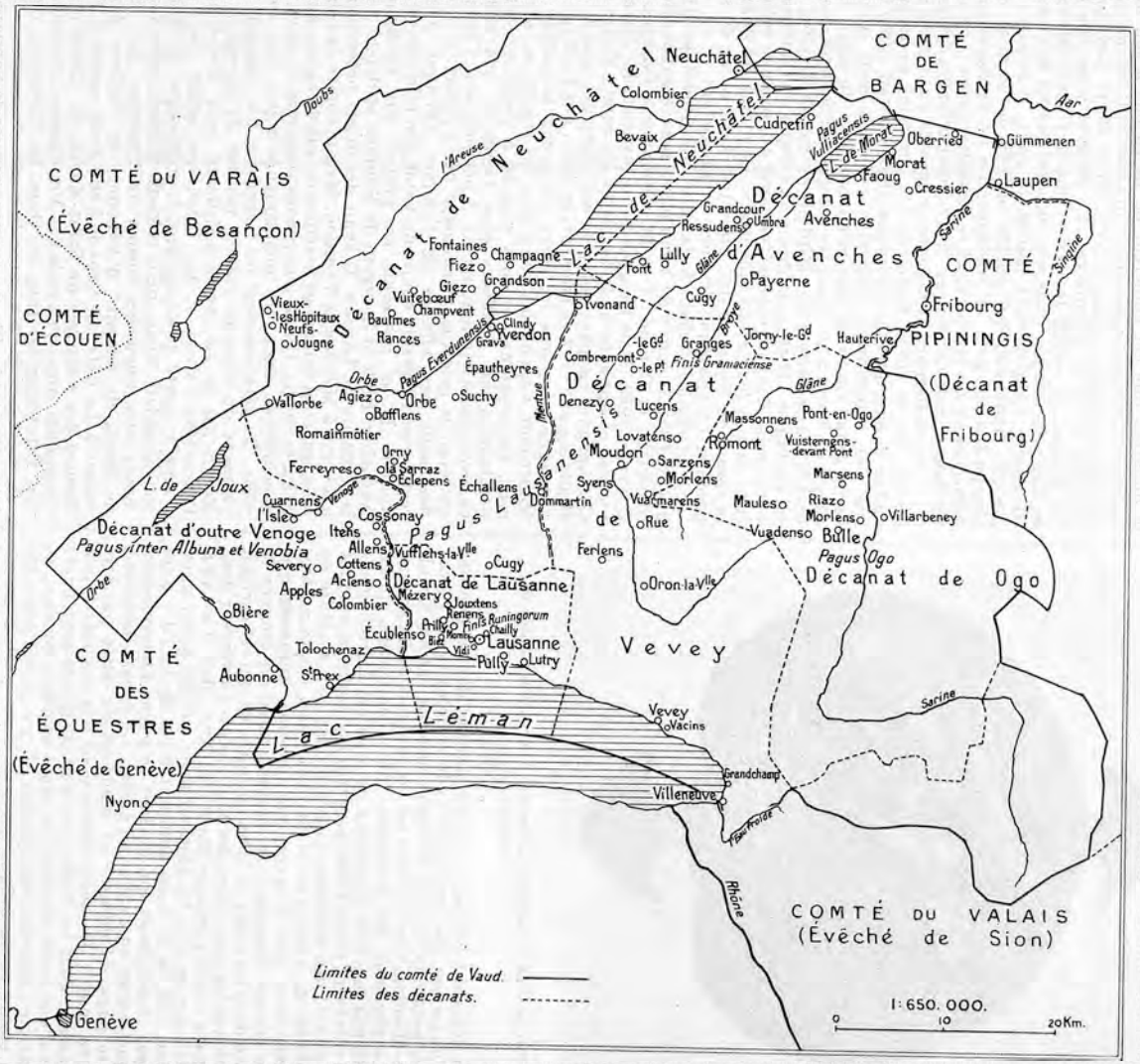

Carte du comté de Vaud.

97 ont également fourni des sépultures burgondes. Mais ils eurent leur lot déterminé de terres et de maisons (les termes du partage indiqué par Marius ne sont pas à prendre à la lettre) ; 70 villages vaudois au moins

Revers d'un miroir romain trouvé à Avenches (Musée de Lausanne).

leur doivent leurs noms, un peu partout dans le canton, et l'on ne voit que des tombeaux burgondes dans 34 localités, notamment dans la région Orbe-La Sarraz, Échallens-Moudon, comme aussi sur les hauteurs de Lausanne.

Le royaume des Burgondes fut si éphémère, qu'on distingue mal leur empreinte de celle des Mérovingiens qui suivirent, et qui exercèrent, sur l'administration tout au moins, une influence plus profonde. On constate au mobilier du cimetière de Saint-Sulpice, des caractères particuliers qui, d'après quelques-uns, supposeraient une colonie franque ; on prétend aussi en trouver la trace dans les noms de lieux en *enges*. Ce qui est certain, c'est que les lois burgondes sont restées en vigueur dans le pays ; on les nomme encore au X^e^ s. Mais il est probable que ce sont les Mérovingiens qui ont assis, sinon même créé, la division administrative du sol. Il y a un *pagus Aventisensis* qui devient le *pagus Lausannensis*, lequel paraît équivaloir au comté. Le *pagus Juranensis* et le *pagus Waldensis* ne semblent du reste pas être autre chose ; des noms divers pour une circonscription analogue dont les limites ne sont d'ailleurs sans doute pas d'une fixité absolue. Le *pagus* se divise en *fines*, en districts : Renens, Granges, etc. Il y a pour l'ensemble un comté et un évêque qui tous deux, probablement, résident à Lausanne dès la fin du VI^e^ s. C'est au roi Gontran que l'on doit la création d'un évêché d'Avenches-Lausanne, distinct de celui de Windisch-Constance. Sous son règne, les Lombards descendirent les Alpes et se firent battre à Bex par ses ducs en 574. En 613, les Alémannes recommençant leurs incursions, s'avancèrent jusqu'à Avenches. La même année, le comte Erpon livra à ses ennemis la reine Brunehaut, alors réfugiée à la villa royale d'Orbe, mais il tomba dix ans après lui-même sous les coups d'une faction de ce pays, qui avait à sa tête le patrice Aléthée, descendant des anciens souverains burgondes. Les chroniques très maigres de l'époque ne relèvent guère que ces incidents pour le pays de Vaud.

b) Les Carolingiens. La nomination d'un évêque de Lausanne, Udalric, est tout ce que nous savons de précis du règne de Charlemagne en pays romand. Son fils, Louis-le-Débonnaire, se manifesta par des donations à l'église de Lausanne. L'un de ses ministres, Walas, fut enfermé dans une forteresse que l'on a dit être Chillon, mais qui paraît avoir été plutôt Saint-Triphon. Le comté de Vaud entre, pour la première fois, dans l'histoire par la donation que cet empereur en fit en 839 à son fils Lothaire. Les vingt-cinq années qui suivirent furent une période de troubles dans ce pays. Deux frères, Lothaire et Louis II, se le disputèrent. Le premier y envoya le duc Hubert, le second le comte Conrad. Hubert fut tué en 864 près d'Orbe, dans une bataille que lui livra son adversaire. Celui-ci resta maître du pays. Il le laissa à son fils Rodolphe, qui profita en 888 de la mort de Charles-le-Gros pour se proclamer roi de la *Bourgogne Transjurane*. Ce dernier eut à se défendre contre le roi de Germanie, Arnoulf, qui, en 894, venant d'Italie, descendit le Saint-Bernard et ravagea le pays de Vaud dans sa marche sur le Rhin. Rodolphe fut contraint de reconnaître sa suzeraineté. Rodolphe II et Conrad agrandirent ou maintinrent l'héritage paternel, sans qu'on sache grand'chose de leur administration du pays. Le comté de Vaud a toujours ses comtes particuliers, mais en 1011, à la suite d'une sédition du comte Teudon, le roi Rodolphe III céda ses droits à l'évêque de Lausanne, son cousin, dont le pouvoir temporel à Lausanne même était depuis longtemps incontesté. Le même roi donne le comté de Nyon ou des Équestres à un autre de ses parents, l'archevêque Hugues de Bourgogne.

c) Le régime féodal. A la mort de Rodolphe III, 6 sept. 1032, le comté de Vaud passa sous la domination impériale, et Conrad II se fit couronner à Payerne le 2 février 1033. Mais les grands du royaume lui étaient hostiles et appuyèrent la tentative du comte Eudes de Champagne. Le pays fut pendant plusieurs années en ébullition et c'est à ce moment, en 1037, que l'évêque de Lausanne proclama la Trêve Dieu sur la colline de Montriond. Cependant, peu à peu, les esprits se calmèrent. Le royaume demeura attaché à l'empire ; cette domination fut d'ailleurs plus nominale que réelle, en pays romand tout au moins. A peu près seul, l'évêque qui était le principal personnage de la région, se mêla désormais des affaires de l'empire. Quoique ayant reçu les privilèges du comte de Vaud, son influence était limitée. Il ne possédait en propre que Lausanne, Avenches, Bulle et la région de Moudon, et depuis 1079 le territoire de Lavaux. Il avait des droits prééminents à Vevey, à Moudon, à Yverdon. Mais le comte de Genevois, qui était son avoué héréditaire, substitua son autorité à la sienne. Quant aux grands seigneurs du pays, ils demeurèrent dans une indépendance à peu près complète. En tête venaient les Grandson, qui tenaient les passages du Jura et étaient maîtres de la région de Montricher et La Sarraz à Belmont près Yverdon, à l'exception d'Orbe et des Clées, que retint pour un temps le comte de Bourgogne. L'archevêque de Besançon possédait Nyon, qu'il inféoda d'abord, puis abandonna aux seigneurs voisins de Prangins. Les sires de Mont, de Gingins, d'Aubonne, de Vufflens dominaient à La Côte. Le Gros de Vaud était soumis à l'influence des seigneurs de Saint-Martin du Chêne et de Goumoëns, ainsi qu'à celle des Montfaucon à Échallens. Les Estavayer, les Rue, les Oron, les Palézieux, régissaient le pays à l'Est, avec le comte de Gruyère. Plus loin, c'étaient les Blonay, anciens avoués de l'abbaye de Saint-Maurice. A côté d'eux, le prieur de Romainmôtier s'était constitué autour de lui une seigneurie compacte et importante ; l'abbaye de Saint-Maurice (à Oron et Commugny), les prieurés de Payerne et de Lutry, et plus tard les abbayes de Bonmont, du Lac de Joux, de Montheron, de Hautcrêt possédèrent de gros biens. L'évêque de Lausanne n'était point placé pour asseoir son autorité temporelle sur tout le pays. L'unification viendra d'une autre manière.

d) Les comtes de Savoie. Au XII^e^ s., les ducs de Zähringen, créatures de l'empereur, cherchant à se tailler un État, s'emparent de Moudon, tendent à s'implanter à Lausanne. Mais ils sont arrêtés par de nou-

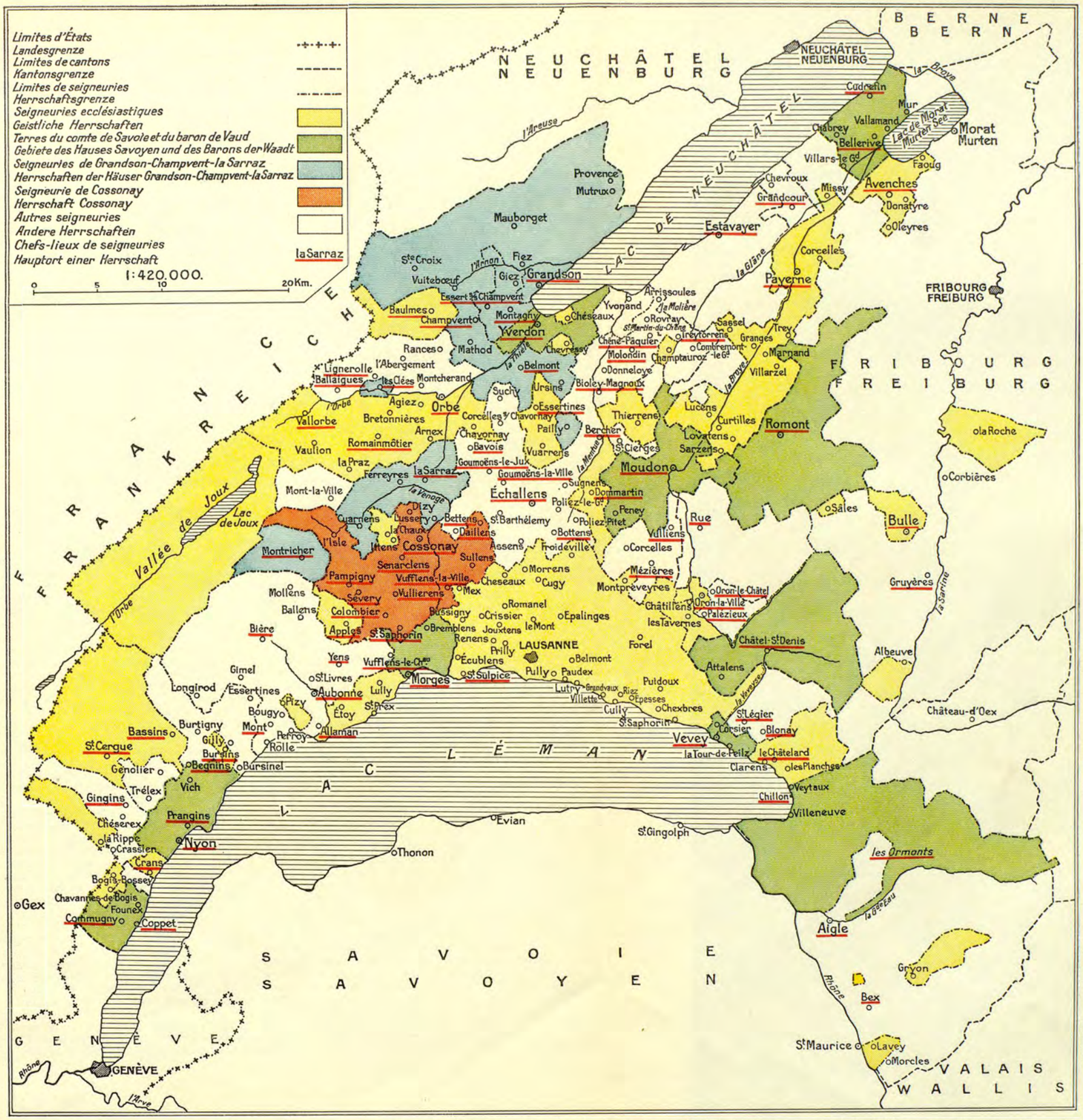

Carte des seigneuries du Pays de Vaud au XIVe siècle.

veaux venus, qui finissent par l'emporter. Les comtes de Savoie avaient pris pied, dans l'Est du pays, dès le XI[e] s. comme avoués et protecteurs de l'abbaye de Saint-Maurice. Dès 1150, ils occupent le château de Chillon ; les seigneurs d'Aigle et de Bex dépendent d'eux avant 1179 ; ils fondent Villeneuve en 1214. Au début du XIII[e] s., ils se portent au cœur même du pays. Le comte Thomas, héritier des prétentions du comte de Genevois, son beau-père, se fait céder Moudon par l'empereur en 1207, et l'évêque se voit contraint de lui abandonner cette ville par le traité de Burier de 1214. C'est le point d'appui d'où rayonnera la domination savoyarde. Celle-ci est essentiellement l'œuvre de Pierre, l'un des fils de Thomas. Pierre utilise à cet effet la grosse fortune qu'il a acquise à la cour d'Angleterre, bien plus que les armes. Il reçoit de l'évêque de Lausanne l'avouerie de Vevey et Romont ; les avoueries de Payerne et d'Yverdon tombent entre ses mains. Il achète le Vully et l'hommage de presque tous les seigneurs du pays, et ceux-là même qui demeurent indépendants, comme les Grandson et les Gruyère, deviennent ses obligés. Son neveu Louis complète son œuvre ; il fonde les villes de Morges et de La Tour de Peilz ; il conquiert Nyon et Prangins en 1293. Il s'intitule sire en Vaud et, cadet de famille, transmet ses biens à son fils Louis II († 1350), qui s'appellera sire de Vaud. Après sa mort, le chef de la famille, le comte Amédée VI, rachète de ses héritiers la baronnie de Vaud, qui désormais sera l'un des plus beaux bailliages de la couronne. C'est en vain qu'à la fin du XV[e] s. l'évêque de Lausanne tentera de reprendre le titre de comte de Vaud. Sa famille, les Montfalcon, est elle-même sujette du duc, et quoique les terres de l'évêché demeurent indépendantes de la Savoie, l'influence du prince savoyard s'y fait sentir aussi bien que sur ses domaines propres.

Vaud. Charles-le-Téméraire fait pendre et noyer les défenseurs de Grandson. D'après la *Chronique* de Stumpf de 1548 (Bibliothèque Nationale, Berne).

La politique savoyarde au pays de Vaud ne manqua d'ailleurs pas d'habileté. Le souverain de Savoie groupait fortement autour de lui la noblesse par l'hommage et les charges et les faveurs de la cour. Il favorisait en même temps le développement des villes. Les plus anciennes lettres de franchises ne lui sont point dues : celles de Lausanne, codifiées au XII[e] s. mais sûrement antérieures, et celles d'Avenches, 1259, émanent de l'évêque ; celles de Romainmôtier, 1266, du prieur du lieu. Mais c'est le comte de Savoie, peut-être Thomas, plus probablement Pierre, qui dota Moudon de franchises qui peu à peu furent étendues à presque tout le pays de Vaud, et formèrent la base essentielle du droit coutumier vaudois. C'est Pierre de Savoie qui institua les baillis de Vaud, qui assit l'administration générale sur de nouvelles bases, et régla le fonctionnement des administrations locales. Les bourgeois formaient le contre-poids des seigneurs, et le comte, puis duc de Savoie, veilla jalousement à ne point les mécontenter. Lorsqu'il avait besoin d'argent, ce qui arriva souvent, il ne leur demanda jamais qu'un « don gracieux ». C'était bien un impôt, mais les États de Vaud, qui se réunirent dès la fin du règne de Pierre de Savoie, en délibérèrent et y consentirent avec « grâce ». C'était une formule, mais elle marquait bien l'esprit libéral de l'administration savoyarde. Il y eut, à quelques moments, quelque résistance, mais tout finit par un compromis, et le « don gracieux » fut renouvelé.

e) La conquête bernoise. Le duc de Savoie avait d'autant plus d'intérêt à ménager le Pays de Vaud que c'était un excellent grenier et un riche cellier. Mais cette possession devait faire des jaloux. Au temps de Pierre de Savoie déjà, Rodolphe de Habsbourg avait tenté quelque offensive de ce côté. Il était venu à Lausanne, il avait conquis Payerne. Mais les comtes étaient demeurés maîtres de la place, et aucun prince ne devait renouveler la tentative. Au XV[e] s., c'est la ville de Berne dont l'influence est devenue prépondérante en Suisse occidentale, qui jeta des regards de convoitise sur les rives du Léman, « source de nos vivres », écrit un observateur contemporain. Dès avant les guerres de Bourgogne, les Bernois ne manquaient aucune occasion de s'immiscer dans les affaires de la cour de Savoie, d'une part, dans celle de la ville de Lausanne, de l'autre. Quand vint l'heure de la lutte contre Charles-le-Téméraire, les Bernois surent habilement y compromettre la duchesse Yolande de Savoie, et en profiter pour occuper par trois fois le Pays de Vaud, en mai et en octobre 1475, et au lendemain de la défaite de Morat. Il fallut l'intervention du roi de France Louis XI pour les obliger à lâcher prise. Les Bernois conservèrent cependant les mandements d'Aigle et de Bex, ainsi que les bailliages de Grandson et d'Orbe-Échallens, qu'ils prirent aux Chalon et durent partager avec les Fribourgeois.

Cinquante années se passèrent pendant lesquelles les Bernois n'attendaient que l'occasion d'intervenir à nouveau. La prétention du duc Charles III de Savoie de se proclamer souverain à Lausanne et à Genève entraîna ces deux villes à rechercher du secours, et c'est ainsi qu'en 1525 et en 1526 elles signèrent des traités de combourgeoisies avec les villes de Berne et de Fribourg. En 1530, par le traité de Saint-Julien, le Conseil de Berne se fit reconnaître par le duc de Savoie le droit d'occuper le Pays de Vaud si jamais ce prince attaquait à nouveau Genève, comme il venait de le faire par l'expédition des gentilshommes de la Cuiller. L'établissement de la Réforme à Genève créa entre cette ville et celle de Berne, réformée dès 1528, une communauté de convictions et d'intérêts, laquelle rendit indispensable l'occupation du Pays de Vaud qui sépare le territoire des deux villes. L'occasion propice se produisit en décembre 1535, et le 15 janvier 1536, la ville de Berne déclara la guerre au duc de Savoie. Le 22 janvier, le général Hans-Franz Nägeli pénétra dans le Pays de Vaud avec 6000 ou 7000 hommes, occupa Payerne, reçut la soumission de Moudon, continua sur Échallens et de là sur

Genève, évitant Nyon qui menaçait de résister, brûlant Rolle et Prangins, et entra à Genève le 2 février. Quelques jours après, revenant sur ses pas, Nägeli occupa Nyon, Morges, Cossonay, brûla le château de La Sarraz, s'empara d'Yverdon après un court siège. Après des négociations avec la ville de Fribourg, dont on parlera plus loin, Nägeli reprit son expédition et alla occuper Vevey et Chillon, dernière bastide savoyarde, qui capitula très rapidement, le 29 mars. Le général bernois Nägeli se dirigea alors vers des territoires respectés jusqu'alors, ceux de l'évêque de Lausanne, sous prétexte que ce prélat était de connivence avec le duc. Le 31 mars, le général Nägeli faisait son entrée au château de Lausanne. C'était ainsi à la fois la fin du régime savoyard et celle du régime épiscopal. La conquête s'était effectuée sans effusion de sang, sans aucune résistance du duc de Savoie, ni de l'évêque, celle de la ville d'Yverdon étant le fait des officiers de la région. La population ne pouvait que demeurer passive devant l'impuissance de son souverain. Les réformés, dont le nombre avait grossi à Lausanne et à Payerne, à Orbe, notamment, virent avec plaisir l'arrivée de leurs coreligionnaires. Des Vaudois encore attachés à la foi catholique, beaucoup, à Lausanne particulièrement, espéraient que l'indépendance complète de leur ville, soit de l'évêque soit du duc, résulterait de l'expédition bernoise. Il y eut plus tard des résistances contre la suppression du culte catholique, mais aucune voix ne s'éleva publiquement dans le pays contre la chute de la domination savoyarde.

Bibliographie. A. Verdeil : *Hist. du canton de Vaud.* — Juste Olivier : *Le canton de Vaud.* — P. Maillefer : *Histoire du canton de Vaud.* — Ch. Gilliard : *Moudon.* — *DHV.* — En outre, de nombreuses monographies locales. [Maxime Reymond.]

2. Le régime bernois. Si la conquête du Pays de Vaud n'avait coûté aucune peine aux Bernois, du point de vue militaire, elle avait été accompagnée de négociations et même de conflits diplomatiques fort graves. Avec le Valais et le roi de France, Berne s'était entendu assez vite pour partager les dépouilles du duc ; il avait écarté poliment les députés des cantons qui tentaient d'arrêter sa marche victorieuse. Avec Fribourg, les choses avaient failli se gâter. Plus d'une région vaudoise ou chablaisienne, craignant de tomber entre les mains des Bernois protestants, s'étaient spontanément données à Fribourg ; c'était Romont et Rue, Châtel-Saint-Denis, Vevey et La Tour. Certaines de ces places, après avoir juré fidélité aux Bernois, avaient passé ensuite à Fribourg. Le gouvernement était bien disposé à accorder une large part des terres ducales ou épiscopales à ses confédérés de Fribourg, afin d'avoir en eux des alliés vis-à-vis des petits cantons qui étaient prêts à prendre parti pour le duc. Mais il trouvait l'appétit des Fribourgeois un peu gros, et surtout l'armée se refusait à céder les villes qui avaient capitulé entre les mains des officiers bernois. Finalement, un partage intervint : Fribourg prit les châtellenies d'Estavayer, Surpierre et Vuissens, Rue, Romont, Châtel et les terres épiscopales de la région de Bulle. Berne garda le reste. D'autres difficultés, nées à propos des biens d'Église, ne furent réglées que plus tard.

La conquête n'était pas préméditée et Berne n'avait aucun plan fait à l'avance en vue de l'organisation à donner au pays conquis. Le gouvernement commença par tâtonner ; une série de commissions furent envoyées pour prendre les mesures les plus urgentes et, sur leurs rapports, les Conseils prirent des décisions ; peu à peu une politique se dessina.

Les terres conquises se composaient de villes combourgeoises de Berne : Payerne et Lausanne, dont les contingents avaient pris part à l'expédition triomphante ; de villes privilégiées dépendant de la Savoie ou de l'évêque ; de terres qui avaient été la propriété de ces deux princes, de maisons religieuses quasi-indépendantes comme les prieurés de Payerne, Romainmôtier ou Bonmont, enfin de seigneuries dont les propriétaires étaient vassaux du duc ou de l'évêque. Partout Berne se substitua aux droits du prince ; ses premiers commissaires se firent remettre tous les titres qui les établissaient ; en retour, ils promirent d'observer les franchises des bonnes villes. Les vassaux qui firent leur soumission conservèrent intacts leurs droits seigneuriaux ; ceux qui s'abstinrent virent leurs biens confisqués ; ils ne leur furent restitués que lorsqu'ils eurent prêté hommage au vainqueur. Finalement, ils le firent tous, semble-t-il, et les biens de l'ancien bailli de Vaud, Aymon de Genève-Lullin, furent les seuls que les Bernois gardèrent entre leurs mains d'une façon durable. Les biens des couvents furent placés sous séquestre. Lausanne et Payerne conservèrent tout d'abord leur situation antérieure. Une rançon assez lourde fut imposée à tout le pays ; outre ces deux villes, seules les paroisses de Lavaux et les seigneuries de la Broye y échappèrent, nous ignorons pourquoi.

Puis, le gouvernement partagea le pays en un certain nombre de bailliages dont l'administration devait être confiée à un magistrat bernois. Sans compter les deux bailliages de Gex et Thonon, il y en eut d'abord quatre : Chillon, Lausanne, Yverdon et Moudon, ce dernier comprenant, comme jadis, la plus grande partie du pays jusqu'au delà de Nyon. Les premiers baillis furent installés dans la seconde moitié du mois de mai. La confiscation des biens d'Église, à la fin de l'année, et le désir de satisfaire plus d'ambitions, obligèrent le gouvernement à augmenter le nombre des bailliages : Avenches, Morges, Nyon, Payerne (dont le titulaire avait le titre de gouverneur), Romainmôtier, Bonmont (1537). L'acquisition des terres gruyériennes amena en 1555 la création des bailliages de Gessenay (Rougemont) et d'Oron ; celle de la seigneurie d'Aubonne, en 1701, la création du bailliage d'Aubonne. Comme Berne possédait déjà le gouvernement d'Aigle, et, en commun avec Fribourg, les deux bailliages mixtes de Grandson et d'Orbe-Échallens, le canton de Vaud actuel était partagé en 16 bailliages, qui correspondaient à peu près à nos districts actuels ; le district actuel de Lavaux faisait partie du bailliage de Lausanne, celui de Cossonay du bailliage de Morges, la Vallée-de-Joux de celui de Romainmôtier ; ce bailliage a été fondu dans ceux d'Orbe et de Cossonay, celui de Bonmont dans celui de Nyon ; le bailliage mixte d'Orbe-Échallens a été partagé en deux.

Les baillis représentaient d'abord la bourgeoisie de Berne, propriétaire du pays ; ils étaient avant tout des administrateurs et des receveurs ; ils étaient ensuite des juges ; c'est devant leur cour que les procès en seconde instance étaient portés ; enfin, ils étaient des préfets, chargés d'exécuter les ordres du gouvernement et de le renseigner. Comme ils n'avaient à leur service aucune force de police, ils eurent beaucoup de peine à remplir cette dernière partie de leur tâche, qu'ils négligeaient du reste volontiers. Quoi qu'on en ait dit, le gouvernement bernois était très mal obéi. La gestion financière des baillis était surveillée de très près, par la Chambre des bannerets, présidée par un trésorier romand, magistrat nouveau que l'on institua alors.

Un des premiers soins du vainqueur avait été d'interdire tout appel à des tribunaux étrangers. Dans les cas où, autrefois, on eût appelé à la cour suprême de Chambéry ou à l'official de Besançon, on put appeler devant une commission itinérante qui venait chaque année inspecter les bailliages ; mais de très bonne heure, cette commission, la Chambre des suprêmes appellations romandes, devint un des rouages réguliers de la République et siégea à Berne même. Présidée par le trésorier romand, elle était ainsi l'autorité judiciaire suprême du pays vaudois. Pour les affaires matrimoniales, c'était le suprême consistoire, à Berne. Les baillis avaient un lieutenant baillival et des assesseurs baillivaux, qui étaient toujours des Vaudois ; il en était de même des châtelains, qui présidaient les tribunaux de première instance. Les Vaudois furent donc toujours jugés par leurs compatriotes ; ils acceptèrent volontiers ces fonctions dont les titulaires étaient désignés par les autorités bernoises. Le gouvernement bernois eut quelques velléités d'unifier le droit du Pays de Vaud, où les coutumes étaient nombreuses, et de le simplifier sur le modèle de ce qui se faisait dans le pays allemand. La première ordonnance bernoise, celle du 13 mai 1536, annonçait

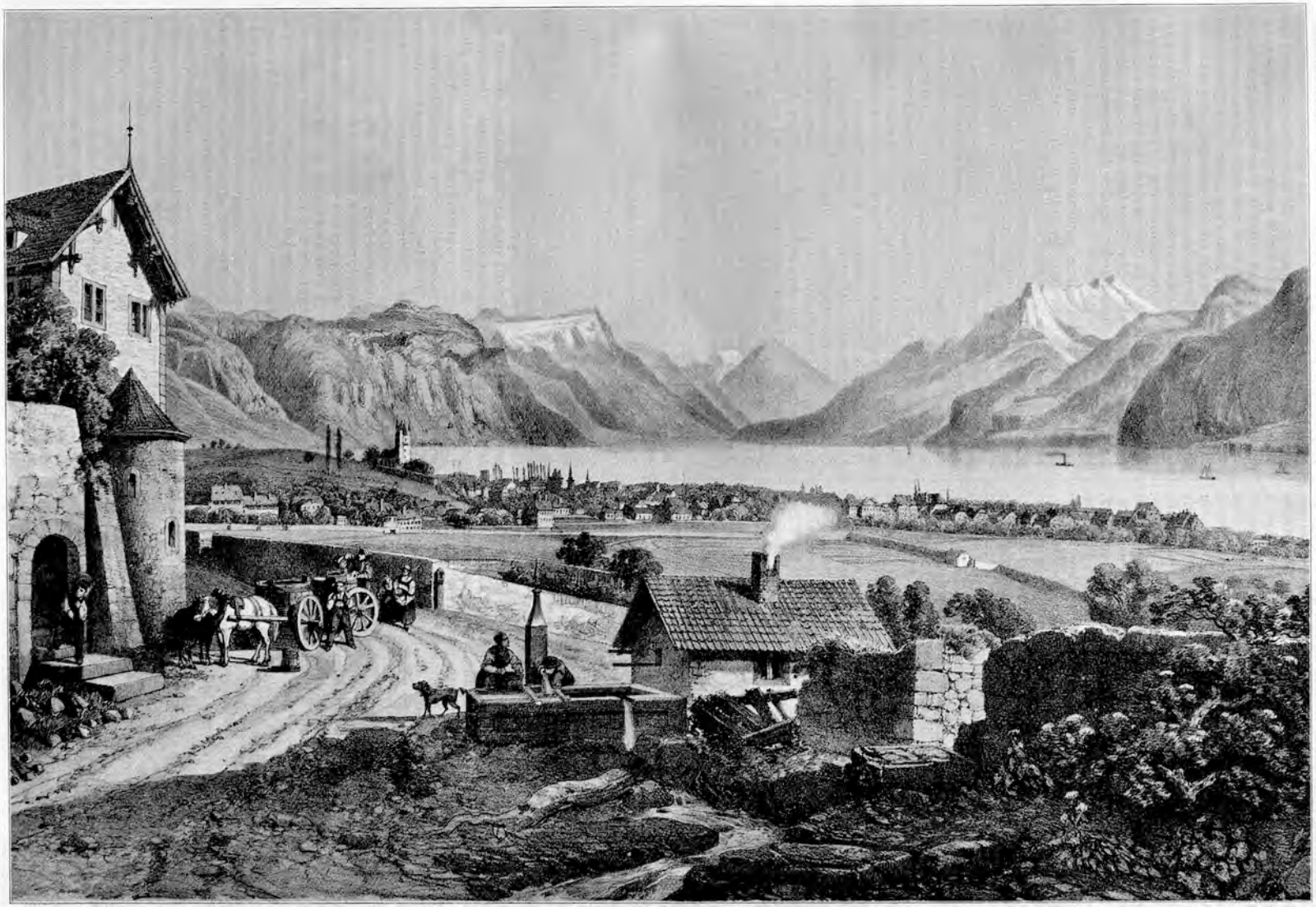

Vaud. Vevey et ses environs au milieu du XIX^{e} s. D'après une gravure de Bleuler (Bibliothèque Nationale, Berne).

cette intention. Mais elle se heurta au fait que le Pays de Vaud était un pays de droit coutumier, non écrit, et que ce privilège lui était garanti par les chartes que Berne avait promis d'observer. Le gouvernement renonça à son projet. Toutefois, l'établissement de la Réforme et les nécessités économiques l'obligèrent à légiférer ; il le fit même abondamment, sans du reste imposer au Pays de Vaud la législation bernoise. Néanmoins, dès la seconde moitié du siècle, le besoin se fit sentir d'une rédaction des coutumes et d'une mise au point du droit. Un juriste du pays, Pierre Quisard, seigneur de Crans, rédigea en 1562 un coutumier du Pays de Vaud qui n'agréa pas au gouvernement. A la suite de la confirmation générale des franchises du Pays de Vaud, en 1572, les bonnes villes prirent l'initiative de les faire mettre par écrit. Ce projet ayant été approuvé par le gouvernement, une commission de jurisconsultes de Moudon, Yverdon, Morges et Nyon élabora un coutumier qui reçut l'approbation de LL. EE., le 12 mai 1577. Cet *Ancien coutumier de Vaud* ou *Coutumier de Moudon de 1577* ne fut pas imprimé. Cette œuvre ne donna pas satisfaction ; elle était incomplète et imprécise ; on en demanda bientôt la revision. Celle-ci fut faite au cours des premières années du XVII^e^ s. et le nouveau coutumier fut adopté le 1^er^ juin 1616 ; il fut imprimé aussitôt ; il porte ce titre : *Der Landtschafft Waadt Satzung und Statuten, Les Loyx et Statuts du Pays de Vaud* ; il est rédigé dans les deux langues. Ce texte a servi de droit au Pays de Vaud jusqu'au XIX^e^ s. Il ne s'appliquait cependant pas à toutes les terres conquises par Berne ; mais seulement à celles qui avaient appartenu à l'ancienne baronnie de Vaud et à Vevey ; le gouvernement d'Aigle, les châtellenies des Ormonts, le Pays d'En-Haut, la ville de Payerne, le bailliage de Grandson, la châtellenie d'Orbe et celle d'Échallens avaient chacun leur coutume spéciale. Il en était de même de Lausanne, Lavaux et Avenches, qui étaient régis par le *Plaict général* de 1368, dont une rédaction nouvelle fut faite en 1618.

Les villes avaient des organisations très diverses ; Berne essaya, mais en vain, de les unifier. Il fit établir partout un Conseil de douze membres, présidé par le châtelain, élu par cooptation, qui avait la charge de l'administration et aussi celle de rendre la justice en première instance. Les autres Conseils subsistèrent, mais, de même que dans la capitale, les tendances oligarchiques se manifestèrent de plus en plus ; les Conseils convoquèrent de moins en moins souvent les Conseils généraux, qui finirent par disparaître. Beaucoup de seigneurs vassaux possédaient des droits de justice qu'ils faisaient exercer par des cours de douze jurés, présidées par un châtelain désigné par eux. Il y avait ainsi des centaines de tribunaux. Certains seigneurs avaient même le droit de haute justice et pouvaient condamner au dernier supplice, mais LL. EE. se réservaient, non seulement le droit de grâce, mais encore celui d'examiner la procédure et de confirmer la sentence.

La ville de Payerne continua à jouir d'une situation privilégiée ; elle conserva son territoire, sa cour de justice en première et seconde instance, son avoyer, nommé par Berne, sur présentation du Conseil, et qui était toujours un Payernois ; les appels allaient directement à Berne, sans passer par le gouverneur. Payerne reçut une grosse part des biens d'Église. Il en fut de même de Lausanne. Les Bernois furent assez larges, mais ils n'abandonnèrent aucun droit souverain, sinon les droits de justice sur la ville et la banlieue immédiate, ainsi que quelques privilèges honorifiques. Berne reprit toute l'autorité politique qui avait jadis appartenu à l'évêque et dont la ville s'était peu à peu dégagée. Moins heureuse que Genève, Lausanne, qui était presque une ville libre, devint une ville sujette ; elle dut renoncer à toute politique extérieure et à sa qualité d'alliée. En 1538, les sceaux de Berne et de Fribourg furent enlevés de la lettre de combourgeoisie passée en décembre 1525. Berne abandonna aux villes et aux villages une partie des biens ecclésiastiques, ceux de certaines chapelles et des confréries du Saint-Esprit ; ainsi furent constituées les bourses des pauvres qui existent encore. Mais la République garda pour elle les biens les plus considérables, ceux de l'évêque, ceux des couvents, ceux des cures. Nous ne savons pas quelle était leur valeur ; les inventaires qui en ont été fait sont très incomplets, en partie parce qu'un grand nombre d'ecclésiastiques conservaient leurs prébendes à titre viager. La valeur de ces biens était très grande, bien supérieure à la fortune du duc de Savoie, qui était très diminuée, et grevée de lourdes dettes que Berne dut acquitter. Berne préleva deux fois un impôt extraordinaire à cet effet, une première fois en 1550, une seconde en 1570. Ces sommes furent loin de suffire et les dettes savoyardes furent payées par le trésor de la République, c'est-à-dire, en partie tout au moins, par les impôts des bourgeois de la capitale.

Les revenus des biens ecclésiastiques servirent en premier lieu à l'entretien du culte et des pasteurs ; la création de l'académie et du collège (1537), l'installation d'hôpitaux dans d'anciens couvents en absorbèrent une autre partie ; le reste fut employé aux besoins de l'administration, malgré les protestations des réformateurs.

Sous le régime savoyard, les députés des villes, ceux de la noblesse et parfois du clergé avaient pris l'habitude de se rassembler pour discuter des intérêts généraux du pays et présenter des requêtes aux princes. La faiblesse croissante de ceux-ci avaient accru l'importance de ces États de Vaud. C'était là une institution qui ne pouvait convenir au régime bernois et qui, du reste, cessait de fonctionner ailleurs également, à mesure que l'autorité gouvernementale s'affirmait. Le duc Emmanuel-Philibert les supprima en Savoie quand il rentra dans ses États au lendemain de la paix de Cateau Cambrésis. Les Bernois les convoquèrent cependant en 1570 pour voter le second impôt extraordinaire et en quelques autres occasions ; les États, et plus souvent les députés des quatre bonnes villes (Moudon, Yverdon, Morges et Nyon) se réunirent encore assez fréquemment jusqu'en 1621. A ce moment, l'absolutisme triomphait à Berne ; le gouvernement interdit toute réunion des États ou des villes sans son assentiment ; dès lors, les assemblées s'espacèrent ; il semble que la dernière ait eu lieu en 1679.

Berne n'aimait pas ces assemblées, où le plus souvent on discutait d'affaires de minime importance, mais qui pouvaient, à l'occasion, servir d'organe à des réclamations communes ; il préférait diviser pour régner. Du reste, comme il ne leva plus d'impôt direct, les États n'avaient plus de justification légale. On ne saurait, en effet, assimiler à un impôt le prélèvement de ce que les documents de l'époque appellent l'*argent de guerre* : le gouvernement exigeait que les communes eussent en tout temps dans leurs coffres les sommes nécessaires pour l'entretien de la milice en cas de mise sur pied. La perception de cette contribution, son emploi, son contrôle furent la source de bien des difficultés au XVI^e^ et au début du XVII^e^ s., où les dangers extérieurs obligèrent Berne à de fréquentes mesures de défense. Si les difficultés financières, les conflits de compétences, les froissements d'amour-propre furent très nombreux, il n'y eut pas entre les nouveaux maîtres et leurs sujets de ces oppositions qui peuvent déterminer des crises graves. Les Vaudois goûtaient peu la rigueur morale que voulait leur imposer un gouvernement paternel, mais ils appréciaient sa probité et sa justice, l'ordre et la sécurité qu'il faisait régner, la paix surtout dont le pays jouissait sous sa puissante égide. En 1560, une enquête montra que Berne pouvait compter sur la fidélité du pays conquis vingt-quatre ans auparavant ; les populations n'avaient qu'une crainte : c'était d'être restituées à la Savoie. Après le traité de Lausanne (1564), nombreux furent les hommes qui émigrèrent du Pays de Gex ou du Chablais dans le Pays de Vaud resté bernois et, en 1590, les communes vaudoises furent les plus énergiques à demander la non-ratification du traité de Nyon ; le pays se déclarait prêt à tout sacrifier pour le salut de la religion évangélique et celui de LL. EE. Ni à ce moment ni plus tard les intrigues savoyardes ne trouvèrent d'écho, sinon auprès de quelques membres de la noblesse. La conjuration d'Isbrand Daux et de Ferdinand Bouvier, en 1588, n'avait pas de racines

profondes. Et, en 1653, lorsque le canton allemand fut gravement troublé par les soulèvements des paysans, la partie romande resta fidèle au gouvernement, non sans quelque hésitation, il est vrai. Une des raisons qui, à côté de beaucoup d'autres, explique cette paisible soumission, est peut-être la satisfaction qu'éprouvaient les Vaudois à faire partie d'une armée redoutée. Pendant la période savoyarde, ils avaient perdu complètement le goût des armes. Ils le retrouvèrent bien vite et furent parmi les meilleurs soldats de la République à laquelle ils fournissaient un tiers de ses régiments.

Cependant, avec l'absolutisme et les excès de l'oligarchie, le régime devenait pesant, comme dans l'ancien canton. Les bailliages, dont la plupart étaient parmi les plus avantageux, servaient à entretenir et à enrichir un nombre toujours plus restreint de familles. Bien que, de temps à autre, le gouvernement ait puni les auteurs d'abus par trop criants, l'intérêt privé des maîtres l'emportait de plus en plus sur les intérêts généraux du pays. Au début du XVIII[e] s., l'Église vaudoise fut brutalement traitée et, dans le corps des officiers, on se plaignait amèrement des privilèges exclusifs et des passe-droits dont profitaient les seuls patriciens. C'est ce qui explique la tentative du major Davel (1723). Elle n'eut aucun écho.

Même dans les villes où, à l'image de Berne, se constituaient de petites oligarchies, que celle de la capitale traitait avec mépris, l'opinion n'était pas hostile à l'autorité. On y jouissait d'une aisance modeste, qui paraissait de la prospérité ; on s'y complaisait dans les plaisirs de l'esprit et, quand on comparaît le sort du pays avec celui des régions avoisinantes, on avait l'impression d'être parmi les privilégiés et l'on se vantait d'habiter une terre de liberté. Pourtant, il y avait bien des ombres au tableau : malgré les efforts du gouvernement pour améliorer la culture du sol, l'agriculture ne prospérait pas comme dans le canton allemand ; on ne voyait pas les fermes cossues et prospères, les paysans riches que l'on rencontrait plus près de Berne. Le pays s'appauvrissait et se dépeuplait. La paresse, l'ivrognerie, le goût du luxe ruinaient les populations ; les jeunes gens quittaient en masse la terre pour se vouer aux services domestiques dans les villes et pour s'enrôler à l'étranger. Malgré les efforts des bourgeoisies urbaines, ni l'industrie ni le commerce ne réussissaient à prendre pied dans le pays. Toutefois, personne ne songeait à en rendre le gouvernement responsable ; celui-ci n'était pas impopulaire et les idées nouvelles n'avaient guère pénétré dans le pays. Même pendant les premières années de la Révolution, le gouvernement ne crut pas devoir s'inquiéter ; s'il y avait dans les villes quelque agitation, la campagne restait inébranlablement fidèle ; on y aimait encore mieux les patriciens bernois, propriétaires eux-mêmes, que les messieurs de la ville voisine. Il fallut des événements extérieurs, l'action de Bonaparte surtout, pour amener la fin du régime.

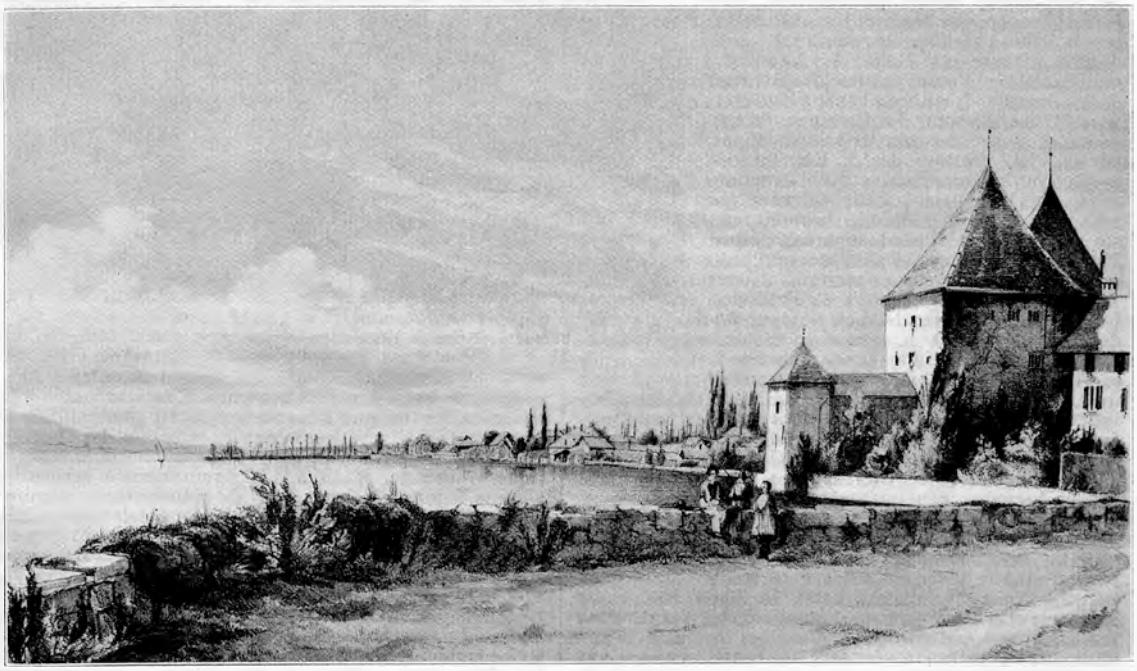

Vaud. Rolle vers 1860. D'après une gravure de H. Terry (Bibliothèque Nationale, Berne).

Bibliographie. A. v. Tillier : *Gesch. des eidg. Freistaates Bern* III-V. — F.-T.-L. de Grenus : *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud.* — J.-L. Muret : *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud*, Yverdon 1766. — *Le major Davel*, 1923. — J.-G. Favey : *Le Coutumier de Moudon de 1577.* — (L'histoire de cette période est très mal connue ; elle n'a jamais été étudiée sérieusement). [Charles GILLIARD.]

3. LES TEMPS MODERNES. Dès la seconde moitié du XVIII[e] s., le régime bernois, jusqu'alors admis volontiers par la presque unanimité des Vaudois, commença à soulever, chez une minorité qui allait croissant, un mécontentement de plus en plus vif. L'esprit du temps, le progrès de ce qu'on appelait les « lumières » expliquent cette réaction ; il faut tenir compte aussi de l'usure d'un régime vieux de plus de deux cents ans, qui ne se renouvelait guère, de l'usure d'une aristocratie qu'aucun sang nouveau ne venait rajeunir, et qui finit par confondre complètement ses intérêts de caste et de famille avec l'intérêt de l'État. L'action des littérateurs et des philosophes fût cependant restée purement intellectuelle et sentimentale sans l'exemple donné, en 1789, par la Révolution française. La proclamation des immortels principes, l'application aux faits de théories jusqu'alors purement spéculatives, exercèrent sur la bourgeoisie citadine du Pays de Vaud une attraction

très vive. Mécontente de l'administration et du gouvernement bernois, mécontente surtout de ne jouer aucun rôle dans la vie politique du pays, cette bourgeoisie s'enthousiasma pour le nouvel ordre de choses que la Révolution venait de créer à Paris. L'agitation des esprits est bien marquée par deux incidents qui datent de 1791. Le pasteur Martin, de Mézières, avait, dans une conversation particulière, soutenu que la pomme de terre étant un légume, et non pas une graine, échappait de ce fait à la dîme. Il fut arrêté et conduit à Berne et relâché du reste peu après. Son arrestation provoqua dans tout le pays une émotion intense ; son retour à Mézières fut triomphal et prit les proportions d'une protestation nationale contre le régime. Les 14 et 15 juillet, les patriotes organisèrent, aux Jordils à Ouchy et à Rolle, des banquets pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. L'enthousiasme y fut très grand, des discours enflammés furent prononcés, des cocardes tricolores apparurent. La réaction de LL. EE. fut immédiate et brutale. Quatre mille hommes tirés des bataillons allemands pénétrèrent dans le Pays de Vaud. De nombreuses arrestations furent opérées ; une Haute Commission fut instituée qui prononça de nombreuses condamnations. Amédée de la Harpe (cousin de Frédéric-César), fort compromis dans le banquet de Rolle, s'enfuit à temps en Savoie pour échapper à une condamnation à mort ; tous ses biens furent confisqués. Non contentes de punir, LL. EE. tinrent à humilier : les députés des villes, convoqués à Lausanne, furent admonestés par le président de la Haute Commission. Ce geste maladroit devait laisser des fruits amers ; chacun se sentit frappé et les victimes de la justice bernoise, généralement plus avisée et plus clémente, firent figure de martyrs nationaux. Les victoires de la Révolution devaient contribuer à détacher encore plus les sujets de leurs maîtres ; de nombreux pamphlets pénétraient de France dans le pays malgré la surveillance de la police bernoise. De Paris, F.-C. de la Harpe ne cessait d'engager ses compatriotes à la révolte ; son *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud* (1796) était, par endroits, un véritable appel aux armes. Dans les principales localités, des clubs s'étaient formés secrètement ; ils entretenaient le mécontentement et maintenaient le pays dans un état de sourde rébellion. Le 27 nov. 1797, le général Bonaparte passant par Lausanne (il se rendait au Congrès de Rastadt) fut l'objet d'une réception enthousiaste, révélatrice de l'état d'esprit et des espoirs de la population. Pour se réaliser, ces espoirs manquaient de l'élément essentiel : la force matérielle. Elle lui fut fournie par la France, à l'instigation des Suisses révolutionnaires réfugiés à Paris et inspirés surtout par F.-C. de La Harpe. C'est à la suite d'une pétition signée de vingt noms que le Directoire de la République française prit, le 8 nivôse an VI (28 déc. 1797) l'arrêté fameux qui plaçait sous la protection de la France tout Vaudois qui se soulèverait contre Berne.

La Révolution vaudoise. Connu à Lausanne dès le 2 janv. 1798, cet arrêté déclencha l'action des patriotes et des clubs. Reliés les uns aux autres, les clubs reconnaissaient comme organe central le Comité de réunion de Lausanne. Loin de donner, malgré le désir d'une minorité, dans les excès révolutionnaires, ils se bornèrent à demander à LL. EE., par voie de pétition, la convocation des États du Pays de Vaud, ou mieux encore celle des députés nommés par les bourgeois des villes et des communautés du pays. Ils firent contresigner leurs pétitions par les Conseils des villes ; les uns, notamment à Nyon et à Vevey, le firent avec enthousiasme ; d'autres, sans beaucoup de chaleur, mais sans mauvaise grâce. Devant l'agitation qui gagnait rapidement le pays, les villes surtout, Berne ne sut pas réagir utilement. Divisée dans ses Conseils, elle choisit un moyen-terme et envoya dans le Pays de Vaud une délégation de trois membres, présidée par le trésorier de Gingins. Cette délégation put constater sur place les progrès de l'esprit révolutionnaire. Elle crut parer à la situation en faisant renouveler, le 10 janv. 1798, le serment de fidélité à Berne par les milices et les Conseils des villes. Elle n'obtint pas le résultat espéré. Vevey, Nyon, Aubonne, Moudon, Cully refusèrent le serment ; ailleurs il fut prêté avec tant de réticences, le nombre des abstentionnistes fut si grand que cela équivalait presque à un refus. Le 11 janvier, les patriotes du district de Vevey passaient à la rébellion ouverte et s'emparaient du château de Chillon. Les baillis, impuissants à arrêter le cours des choses, se bornaient à le constater. Une délégation des confédérés, formée de Wyss et de Reding, se rendit dans le Pays de Vaud à la demande de Berne. Devant l'évidence des faits, elle conseilla à LL. EE. de faire droit à la demande de convocation de députés présentée par leurs sujets. Elles s'y refusèrent et chargèrent le général François-Rodolphe de Weiss de rétablir l'ordre à la tête de bataillons allemands. Weiss, plus philosophe que soldat, se révéla impropre à cette tâche. De son quartier-général d'Yverdon, il se borna à lancer des proclamations qui eurent d'autant moins d'effet que le 20 janvier une division française arrivait dans les environs de Genève. D'autre part, les délégués des communes, convoqués par ceux de Lausanne, se réunissaient dans cette ville et, le 21, se constituaient en Assemblée des délégués des villes et des communautés du Pays de Vaud. Cette assemblée songeait moins à la séparation d'avec Berne qu'à une discussion avec LL. EE. Mais LL. EE. ne consentaient pas à s'y prêter, et, le 23 janvier au soir, arrivait à Lausanne une proclamation du général Ménard, commandant de la division française, qui invitait les Vaudois à proclamer leur indépendance et les assurait de l'appui des armes françaises. L'effet de la proclamation fut immédiat et décisif : dans la nuit du 23 au 24 janv. 1798, les patriotes proclamaient à Lausanne l'indépendance du Pays de Vaud ; le matin du 24, la foule vit flotter, à la fenêtre d'un immeuble de la place de la Palud, le drapeau vert de la nouvelle *République lémanique*. Le pays presque entier avait suivi l'exemple du chef-lieu ; partout la révolution s'accomplit sans violence ; les baillis bernois quittèrent leur résidence, pour la plupart le 24 déjà, sans être molestés. A la suite de ces événements, le général Ménard adressa au général de Weiss un ulti-

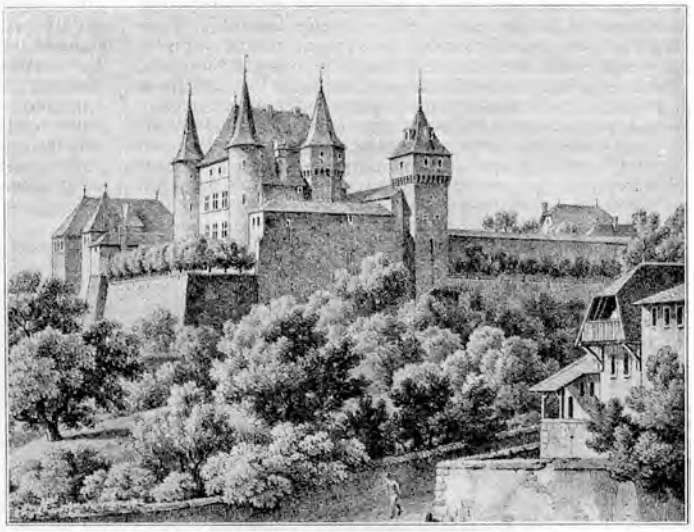

Vaud. Le château de Nyon en 1820. D'après une gravure de C. Bourgeois (Bibliothèque Nationale, Berne).

matum pour le sommer de retirer ses troupes du Pays de Vaud. Le 25 au soir, l'officier porteur de l'ultimatum et son escorte rencontrèrent près de Thierrens une patrouille locale. Ils l'attaquèrent et blessèrent un paysan ; la patrouille fit feu ; un hussard fut tué, l'autre mortellement blessé. Sans vouloir écouter aucune explication, le général Ménard fit entrer son armée dans le Pays de Vaud. Le 28 janvier, la brigade Rampon débarquait à Ouchy ; le 29 Ménard lui-même était à Lausanne. Il fut accueilli avec enthousiasme et reçut l'accolade du citoyen Glayre, président de l'Assemblée. L'enthousiasme fut calmé par les réquisitions du général ; il fallut subvenir à l'entretien de ses soldats, admettre un emprunt forcé de sept cents mille francs et former, pour renforcer les troupes françaises, un corps auxiliaire de quatre mille hommes. Ces mesures irritèrent ceux qui n'avaient vu qu'avec regret la séparation d'avec Berne et l'entrée des troupes françaises. Des centaines de Vaudois formèrent, sous le commandement du major Ferdinand de Rovéréa, la légion romande ou légion fidèle. Elle défendit vaillamment la cause bernoise dans les jours qui précédèrent la chute de Berne. La contrée de Sainte-Croix dut être soumise par les armes ; le combat de Vuitebœuf (4 mars) assura la victoire des patriotes renforcés de Français, et le Nord du pays reconnut le nouveau régime. Les Ormonts, restés fidèles à Berne, durent également être soumis par les armes ; les Ormonans se défendirent victorieusement au Col de la Croix ; l'un des officiers patriotes, le major Forneret, y fut tué. Ce succès fut rendu vain par l'occupation de la Forclaz et du Sépey ; les Ormonts eux aussi se soumirent au nouvel ordre de choses. Berne du reste était tombé le 5 mars 1798 ; la République helvétique une et indivisible remplaça l'ancienne Confédération des XIII cantons.

Le *Canton du Léman*. La République helvétique fit de la Suisse un état unitaire. La République lémanique cessa d'exister pour être remplacée par le Canton du Léman. Le 30 mars l'Assemblée provisoire, issue de l'Assemblée des députés céda la place aux nouvelles autorités. Le canton du Léman, tel un département français, était administré par un préfet national nommé par le gouvernement central ou Directoire helvétique. Ce préfet était assisté de sous-préfets et d'une Chambre administrative. Trois Vaudois siégèrent successivement au Directoire helvétique : Maurice Glayre, F.-C. de La Harpe et Philippe Secretan. La période de la République helvétique fut une période de troubles ; le canton du Léman n'y échappa point. Deux partis se formèrent : les modérés ou Amis de l'ordre, les révolutionnaires ou Amis de la liberté. En 1800, après leur exclusion du Directoire helvétique, La Harpe et Secretan se retirèrent à Lausanne. Leur arrivée suscita les espoirs des révolutionnaires. Le gouvernement, alors aux mains des modérés, réagit avec énergie ; des fonctionnaires furent révoqués. La Harpe, accusé de haute trahison, fut arrêté à Lausanne et conduit à Berne sous bonne escorte ; il réussit cependant à s'enfuir à Payerne et il se retira en France. La question des droits féodaux fut également génératrice de conflits. Ils avaient été abolis le 10 nov. 1798. Le gouvernement modéré rapporta cette mesure le 15 sept. 1800 et ordonna, dès octobre, de percevoir les cens arriérés. L'agitation fut très vive dans les campagnes ; elle s'étendit aux villes ; le gouvernement la combattit avec vigueur. Au début de 1802, l'insurrection paysanne éclata sous la conduite du patriote L. Reymond. Les campagnards, bientôt appelés les *Bourla-papey*, s'attaquèrent aux châteaux dont ils brûlèrent les archives. L'affaire des *Bourla-papey* disparut dans la guerre civile qui, dans toute la Suisse, mettait aux prises Fédéralistes et Unitaires. Les premiers, profitant du départ des troupes françaises rappelées par le Premier Consul, avaient renversé les pouvoirs établis par la République helvétique. Le gouvernement central, chassé de Berne, se réfugia à Lausanne ; les troupes qu'il avait levées se firent battre à Faoug, près d'Avenches. Les Fédéralistes approchaient de Lausanne, le gouvernement unitaire s'apprêtait à passer en Savoie quand Bonaparte imposa aux belligérants l'arrêt des hostilités. Il réunit à Paris une Consulta helvétique chargée de donner, sous sa direction, une nouvelle constitution à la Suisse. Vaud fut représenté dans cette assemblée par Henri Monod, Jules Muret et Louis Secretan. Un autre Vaudois, Auguste Pidou, faisait partie de la délégation du Sénat helvétique. L'Acte de médiation fit de l'ancien canton du Léman le Canton de Vaud et lui donna ses limites actuelles et sa première constitution cantonale.

Le canton de Vaud de 1803 à 1848. Un Grand Conseil de 180 membres élu dans des conditions d'âge, de cens et de lieu fort compliquées, exerça le pouvoir législatif. Un Petit Conseil de neuf membres, pris dans le sein du pouvoir législatif, détint le pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire fut attribué à des tribunaux spéciaux. Une commission administrative, présidée par Henri Monod, fut chargée d'assurer la mise en œuvre de la constitution. Les élections de 1803 furent très favorables aux patriotes ; les partisans de l'ancien régime n'obtinrent que cinq sièges dans le Grand Conseil qui se réunit pour la première fois le 14 avril 1803, à Lausanne. Le 18, ce corps procéda à l'élection du Petit Conseil qui fut composé d'Henri Monod, président, Jules Muret, Auguste Pidou, Louis Duvillard, Albert-Isaac Detrey, Louis Lambert, Jean-François Fayod, Pierre-Élie Bergier, Daniel-Emmanuel Couvreu. Les défaites de Napoléon I en Russie, puis en Allemagne, notamment celle de Leipzig (octobre 1813) amenèrent l'entrée en Suisse des Alliés qui le poursuivaient. Le triomphe de la coalition et le passage de ses armées réveillèrent les espoirs des anciennes oligarchies, et le 24 déc. 1813, Berne sommait les cantons de Vaud et d'Argovie de rentrer sous sa domination. Vaud, comme Argovie, s'y refusa absolument ; le peuple vaudois tout entier se rangea derrière son gouvernement ; les aristocrates vaudois eux-mêmes avaient renoncé à la réunion à Berne pour lui préférer la création d'un régime oligarchique qu'ils dirigeraient. Le général autrichien Bubna, marchant sur Genève et Lyon, entra à Lausanne le 27 décembre ; il fut vivement impressionné par l'ordre que le Petit Conseil savait faire régner dans la ville et dans le canton ; il ne songea pas longtemps à réunir Vaud à Berne ni à établir le gouvernement de l'aristocratie. Vaud trouva un défenseur de son indépendance en la personne de l'empereur Alexandre I[er], que F.-C. de La Harpe avait su influencer favorablement ; d'autre part, le gouvernement vaudois sut agir fort adroitement auprès des ministres et au quartier-général des Alliés pour déjouer les menées de ses adversaires. Entre temps, et pendant qu'à Zurich siégeait la Longue Diète, Vaud se donna une nouvelle constitution qui entra en vigueur le 4 août 1814. Le Grand Conseil gardait ses 180 membres, élus d'après un système d'une extraordinaire complication, qui réduisait les droits du peuple. Le Petit Conseil faisait place à un Conseil d'État de treize membres, présidé à tour de rôle, d'année en année, par l'un des deux landammanns. La marque essentielle de cette constitution était l'influence considérable qu'elle donnait au pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif. L'existence même du canton de Vaud fut assurée par le Pacte fédéral de 1815, garanti par le traité de Vienne. A Vienne même, les intérêts du canton furent défendus par F.-C. de La Harpe. Les hommes qui avaient gouverné le canton sous l'Acte de médiation restèrent au pouvoir. Les origines révolutionnaires du canton de Vaud, ses sympathies bonapartistes lui firent beaucoup de tort auprès de l'étranger et de certains cantons suisses ; il fut longtemps tenu pour un foyer de jacobinisme et fut toujours suspect aux yeux de la Sainte-Alliance. Il remplit cependant sans faiblesse ses devoirs d'État confédéré. En 1815, lorsque l'armée suisse pénétra en Franche-Comté sous la conduite du général de Bachmann, le contingent vaudois fit preuve de la plus exacte discipline et se conduisit en territoire français de façon impeccable. Après le retour de l'armée, des troupes furent longtemps maintenues en observation le long de la frontière vaudoise ; de violents incidents éclatèrent entre les autorités civiles et les chefs militaires ; ils créèrent un véritable conflit qui mit aux prises le Conseil d'État avec le commandant de la division, le général de Gady et l'un de ses brigadiers, le

colonel Girard. Ce conflit eut son épilogue fort vif devant la Diète ; la députation vaudoise y défendit avec beaucoup de fermeté les droits du pouvoir civil et le principe de la souveraineté cantonale. La question des réfugiés politiques créa des difficultés sérieuses, parfois graves, au gouvernement vaudois. En 1815, le flot des régicides français et des bonapartistes déferla sur la Suisse et particulièrement sur le canton de Vaud. Joseph Bonaparte vécut quelque temps à Prangins ; décrété d'arrestation, il réussit à s'enfuir. Maret, duc de Bassano, Thibeaudeau, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, furent arrêtés, le premier à Allaman, le second à Lausanne. En 1821, l'échec de la révolution sarde jeta de nombreux Piémontais sur le sol vaudois ; il en résulta d'ennuyeuses complications. En 1824, un Réveil religieux, qui reprochait à l'Église officielle sa froideur et son formalisme, vint troubler la vie intérieure du canton. La masse du peuple se montra fort hostile aux novateurs ; il y eut des charivaris nombreux dirigés contre ceux que la voix publique appelait les « mômiers ». Les autorités prirent fait et cause pour l'Église nationale ; par la loi du 20 mai 1824, tout rassemblement et toute manifestation religieuse étaient interdits hors de l'Église officielle. Le professeur Charles Monnard, qui avait défendu le Réveil au nom de la liberté de conscience, fut suspendu de ses fonctions. Mais, avec les années, le système du gouvernement paternel devait lasser les esprits. Le libéralisme connaissait une nouvelle faveur. Le pays réclamait une constitution plus démocratique. Pour donner satisfaction à des désirs qui se manifestaient d'une façon toujours plus impérieuse, le Grand Conseil adopta (26 mai 1830) une nouvelle constitution qui fut mal accueillie. La Révolution de juillet 1830 à Paris accentua un mouvement qui était général dans toute la Suisse ; dans le canton de Vaud, 6000 pétitionnaires demandèrent la réunion d'une constituante. Le Grand Conseil se réunit le 17 décembre à Lausanne ; il trouva le chef-lieu très agité. Il voulut temporiser, se refuser à prendre une décision sous la pression populaire ; le lendemain la révolution éclatait. Elle fut fort pacifique ; le Grand Conseil se hâta de décréter la réunion d'une constituante ; le Conseil d'État démissionna pendant que les chefs libéraux : Charles Monnard, Bégoz, Porchat calmaient la foule. La constituante, réunie en février 1831, dota Vaud d'une nouvelle constitution. Elle établissait le suffrage universel, un Grand Conseil élu pour cinq ans, un Conseil d'État de neuf membres élu pour six ans par le Grand Conseil. Le régime libéral issu de la révolution de 1830 continua l'œuvre de développement matériel entreprise par ses prédécesseurs ; les finances, les travaux publics, les institutions scolaires furent l'objet de soins vigilants.

Vaud. Le château des Clées. D'après une photographie.

Dans le domaine de l'instruction notamment, de grands progrès furent réalisés ; l'académie et l'enseignement secondaire furent réorganisés, l'École normale fondée en 1833. Une loi de 1832 remplaça les six lieutenants du Conseil d'État par les préfets ; l'autorité exécutive fut représentée dans chaque district par l'un de ces magistrats. La liberté de la presse fut reconnue ; elle permit aux opinions les plus diverses de se faire entendre. La subordination de l'Église à l'État fut par contre maintenue et accentuée par la loi de 1839. En 1838, la députation vaudoise soutint énergiquement, par la voix de Monnard, le principe de la souveraineté de la Suisse et s'opposa à l'expulsion du prince Louis-Napoléon, demandée par le gouvernement de Louis-Philippe. La mobilisation décrétée par la Diète rencontra l'enthousiasme le plus vif. 3500 hommes furent levés, 12 500 mis de piquet, tous sous les ordres du général Charles-Jules Guiguer de Prangins. Les réfugiés politiques causèrent, ainsi que sous la Restauration, des embarras sérieux au gouvernement ; il ne sut, ou ne put, à cause de l'attitude des populations, empêcher l'expédition de Savoie qui, en janvier 1834, sous la conduite de Mazzini avec le concours de réfugiés sardes et polonais, poussa jusqu'à Annemasse pour échouer ensuite de la façon la plus complète. A l'aile gauche du parti libéral se forma dès 1835 un parti radical qui reconnut bientôt pour inspirateur et pour guide le conseiller d'État Henri Druey. Ce parti reprochait au libéralisme son népotisme ; il accusait ses chefs d'être des doctrinaires. Il lui reprochait également un fédéralisme excessif et nuisible, selon lui, à l'idée nationale. L'affaire des couvents d'Argovie (1841), puis le rappel des jésuites (1844) porta à son comble l'opposition entre libéraux et radicaux. Fidèles au Pacte de 1815, le Conseil d'État et le Grand Conseil se refusaient à donner, à la députation vaudoise à la Diète, des instructions précises au sujet de l'expulsion des jésuites. Ils comptaient sur le temps pour résoudre le conflit. Le peuple ne suivit pas son gouvernement. Une pétition signée par 32 000 citoyens demanda de la façon la plus nette l'expulsion de l'ordre. Les pouvoirs publics se refusant à en tenir compte, le peuple, sous l'influence de l'Association patriotique, fondée à Lausanne en décembre 1838, déclencha la révolution le 14 février 1845. Les troupes levées pour défendre le régime passèrent aux révolutionnaires conduits notamment par Eytel, Delarageaz, Briatte et Meystre. Le gouvernement libéral se retira ; un gouvernement provisoire fut établi sous la présidence d'Henri Druey. Un nouveau Grand Conseil, où l'élément campagnard était plus fortement représenté, fut élu ; il élabora une nouvelle constitution plus démocratique encore que la précédente. Elle accordait aux citoyens le droit d'initiative : toute proposition formulée par 8000 citoyens devait être soumise à la votation populaire. La durée du mandat législatif était fixée à quatre ans ; le Grand Conseil vit son droit d'initiative étendu. Le Conseil d'État resta composé de neuf membres élus pour quatre ans par le Grand Conseil. Le pouvoir judiciaire était réorganisé : un tribunal cantonal formé de neuf juges élus pour trois ans par le Grand Conseil était institué ; de ce tribunal dépendaient les dix-neuf tribunaux de district et les soixante Justices de Paix. Le Jury était institué en matière criminelle. La crise politique de 1845 fut doublée d'une crise religieuse. Le gouvernement avait ordonné aux pasteurs de lire en chaire une proclamation qui expliquait la nouvelle constitution et en recommandait l'adoption. Quarante pasteurs s'y refusèrent. Le Conseil d'État les suspendit ; le corps pastoral prit fait et cause pour ses collègues ; 198 pasteurs remirent leur démission. Le Conseil d'État les somma de la retirer, une quarantaine seulement s'y décidèrent. Les autres furent rayés des rôles et fondè-

rent l'Église libre du canton de Vaud. La révolution de 1845 modifia l'attitude du canton dans la politique fédérale ; sa députation vota l'expulsion des jésuites et, en 1847, la dissolution par la force du Sonderbund créé en 1845. Après la victoire des troupes fédérales et la soumission de la Ligue séparée, la constitution fédérale de 1848 remplaça le Pacte de 1815. Elle fut adoptée, dans le canton de Vaud, à une imposante majorité. Henry Druey fut nommé peu après membre du premier Conseil fédéral.

Le canton de Vaud depuis 1848. Le canton de Vaud fournit son contingent à l'armée fédérale concentrée sur le Rhin en 1856, en prévision d'une guerre contre la Suisse à propos de l'affaire de Neuchâtel. Il manifesta par contre peu d'enthousiasme pour l'idée d'une annexion à la Suisse, en 1860, du Chablais et du Faucigny. Le régime radical né du mouvement de 1845 garda le pouvoir jusqu'en 1861. Il marqua sa sollicitude à l'enseignement primaire, mais fit sentir à l'académie (il se rappela trop le rôle joué par certains professeurs dans la crise religieuse de 1845) la tutelle de l'État. Il fit rédiger un code de procédure pénale (1850), un code de procédure civile (1847 et 1857), et un code rural (1848). Il fonda en 1845 la Banque cantonale, en 1848 la Caisse d'épargne. Il développa l'excellent système routier légué par ses précédesseurs. Il s'occupa avec la plus grande sollicitude des intérêts de l'agriculture. Il eut bientôt à lutter contre l'opposition de l'extrême-gauche radicale, dirigée par Eytel. La question des chemins de fer mit le gouvernement cantonal en opposition avec la ville de Lausanne, qui estimait préjudiciable à son avenir la politique ferroviaire adoptée par l'autorité cantonale. Cette dernière maintint son point de vue ; Lausanne se décida à agir de son chef et souscrivit 600 000 francs en faveur d'une ligne Lausanne-Fribourg-Berne. Le Conseil d'État plaça alors la commune sous régie (1856) ; il s'en fallut de peu que cette mesure violente ne déterminât une révolution. La question ferroviaire fut portée devant l'Assemblée fédérale qui la trancha en faveur de Lausanne (1857) ; la ligne Lausanne-Berne fut ouverte à la circulation en 1862. La question fiscale, puis la question religieuse (on trouvait le gouvernement trop autoritaire envers l'Église) accentuèrent un mouvement d'opposition déjà vif. La droite, le centre et l'extrême-gauche s'unirent, le Conseil d'État se vit contraint d'admettre l'élaboration par une constituante d'une nouvelle constitution. Elle fut acceptée par le peuple le 15 déc. 1861. La constitution de 1861 abaissait de vingt et un à vingt l'âge où l'on devient citoyen ; le droit d'initiative n'exigeait plus que les signatures de 6000 électeurs au lieu de 8000. L'organisation politique même du pays n'était guère modifiée ; cependant le nombre des conseillers d'État était ramené de neuf à sept. Les élections qui suivirent l'adoption de la constitution consacrèrent la victoire des oppositions. Mais elles furent bientôt en butte à des dissensions que le parti radical utilisa pour reconstituer sa majorité. La retraite d'Eytel en 1863, l'entrée au Conseil d'État de Victor Ruffy, et, après l'élection de ce dernier au Conseil fédéral en 1867, celle de Louis Ruchonnet, permirent au radicalisme de reprendre la direction des affaires. Les élections de 1870 reconstituèrent sa majorité. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, les bataillons vaudois montèrent à côté des troupes des cantons confédérés la garde des frontières. Dans l'hiver de 1871, l'armée française, pour échapper à l'ennemi, passa sur le territoire suisse où elle fut internée. Vaud hébergea pendant des mois plusieurs milliers des 85 000 hommes qui avaient cherché un refuge dans notre pays. Une catastrophe marqua l'internement des Bourbakis dans le canton : le 2 mars 1871, l'arsenal de Morges sauta pendant qu'on était en train d'y défaire des cartouches ; l'explosion et l'incendie qui la suivirent causèrent la mort d'un capitaine de pompiers de Morges, d'un citoyen d'Échichens et de nombreux soldats français. En politique fédérale, Vaud resta fédéraliste. En 1872, 51 000 électeurs du canton de Vaud rejetèrent le projet de constitution fédérale. Par contre, Vaud se joignit à la majorité pour accepter le 19 avril 1874, par 26 604 voix contre 17 302, la nouvelle constitution fédérale. Lausanne fut désignée, le 26 juin 1874, par l'Assemblée fédérale comme siège du Tribunal fédéral. La constitution cantonale de 1861 ne cadrait plus guère avec la constitution fédérale de 1874 ; divers projets de revision furent agités. Le peuple s'y montra hostile, et vota en 1876, à une forte majorité, le maintien de la constitution. La question de la défalcation des dettes hypothécaires passionna et divisa les partis et l'opinion publique. Le principe de la défalcation fut admis en 1877 à une majorité de 600 voix sur 33 000 votants. Dès 1880 la lutte devint très vive entre les partis. Le parti libéral prit en mains la cause de la revision constitutionnelle. Le parti radical le suivit sur ce terrain, il fit de la réduction de l'impôt foncier et du remplacement de l'impôt proportionnel par l'impôt progressif l'élément essentiel de la revision. Proposée par les deux partis, elle fut votée en décembre 1883. En janvier 1884, eurent lieu les élections à la constituante. Cette assemblée élabora la constitution qui est en vigueur aujourd'hui encore avec quelques modifications. Elle fut adoptée par le peuple le 1er mars 1885, par 29 065 électeurs sur 48 277 votants. La constitution de 1885 maintenait dans leur forme les autorités créées par les constitutions précédentes. Elle modifiait cependant la loi électorale qui présidait à l'élection du Grand Conseil ; elle substituait à la base d'un député par mille âmes de population, qui assurait aux villes un avantage certain, celle d'un député par trois cents électeurs inscrits, qui favorisait la campagne. La constitution introduisait le referendum facultatif, six mille citoyens pouvaient demander qu'on soumît au peuple toute loi ou décret voté par le Grand Conseil. En outre, toute dépense supérieure à 500 000 francs devait recevoir la consécration populaire. Elle réorganisait l'instruction publique, notamment l'enseignement professionnel qu'elle plaçait sous le contrôle de l'État. Elle innovait surtout dans le domaine fiscal en remplaçant l'impôt proportionnel par l'impôt progressif. La lutte qui divisait radicaux et libéraux dura jusqu'en 1892 ; elle fit place à une collaboration marquée par l'entrée, en 1893, d'un libéral au Conseil d'État, et par une entente entre les deux partis au sujet de la députation vaudoise aux Chambres fédérales. La réorganisation de l'instruction publique avait eu pour corollaire le développement de l'enseignement supérieur ; l'académie fut transformée en université, ouverte le 23 oct. 1891. Sur le terrain fédéral, le canton de Vaud a continué à pratiquer un fédéralisme qui ne l'a pas empêché d'adopter plus d'une des lois proposées à la votation populaire par la Confédération. Les Vaudois suivants se sont succédé au pouvoir exécutif fédéral jusqu'en 1914 : Henri Druey, de 1848 à 1855, Constant Fornerod, 1855-1867, Victor Ruffy, 1867-1869, Paul Cérésole, 1870-1875, Louis Ruchonnet, 1881-1893, Eugène Ruffy, 1893-1899, Marc Ruchet, 1899-1912, Camille Décoppet, 1912-1919. L'entente conclue entre radicaux et libéraux dès les années 1892-1893 s'est maintenue et développée ; elle a assuré la direction des affaires à une majorité bourgeoise qui l'a gardée jusqu'à aujourd'hui ; elle a valu au canton de Vaud une évolution politique exempte de secousses. Dès les années 1890, une opposition s'est formée à l'extrême-gauche, par la fondation du parti socialiste, qui s'est constitué le défenseur des revendications ouvrières et s'est développé surtout dans les villes. Le percement du tunnel du Simplon, commencé en août 1898, posa d'une façon impérieuse, pour le canton de Vaud, le problème des voies de communication. Pour obtenir du Simplon le rendement que le canton en attendait, le Conseil d'État, soutenu par le Grand Conseil et l'opinion publique, lutta avec succès pour le percement du tunnel du Mont-d'Or, qui fut inauguré pendant la grande guerre, le 15 mai 1915.

Le canton de Vaud depuis 1914. La guerre mondiale a causé dans le canton de Vaud les mêmes perturbations que dans les autres cantons suisses. La mobilisation a enlevé à la vie civile, pour de longues périodes, de nombreuses classes. Les autorités ont eu à lutter contre les difficultés économiques nées de la guerre. L'opinion publique a été violemment émue par les événements ; elle s'est livrée à Lausanne, en février 1916, à une mani-

festation regrettable : l'enlèvement du drapeau impérial au consulat allemand de Lausanne. Ce déplorable incident a amené pendant quelques jours l'occupation militaire du chef-lieu par un bataillon vaudois de landwehr. De nombreux soldats alliés ont été internés dès 1915 dans les localités du canton. Le canton a continué à être représenté au Conseil fédéral. A Camille Décoppet a succédé Ernest Chuard, de 1919 à 1928. M. Chuard a été remplacé par M. Marcel Pilet-Golaz. L'application de la proportionnelle aux élections du Conseil national a modifié la composition de la députation vaudoise. Les radicaux et les libéraux ont dû céder des sièges au parti socialiste, ainsi qu'à un parti nouveau qui s'est fondé après 1920 : le parti agrarien. Le Grand Conseil a conservé par contre sa majorité radicale-libérale ; en 1931, les partis d'opposition ont demandé par voie d'initiative l'application de la proportionnelle sur le terrain cantonal ; cette proposition a été repoussée par le peuple. La constitution de 1885 a été modifiée sur quelques points : en 1918, les électeurs vaudois ont accepté le principe de la nomination des conseillers d'État et des conseillers aux États par le peuple. La loi qui préside aux élections du Grand Conseil a été modifiée : pour réduire le nombre des députés, la base de un député par 450 électeurs inscrits a été admise. Des modifications ont été également apportées aux lois sur l'instruction publique, sur l'agriculture, sur l'organisation de l'administration ; bref, dans tous les domaines des besoins nouveaux ont appelé des législations nouvelles. Mais le fondement même des institutions est resté intact, et le caractère essentiel de l'histoire du canton de Vaud, depuis 1845 surtout, paraît être l'évolution calme et réglée de ses institutions et de sa politique. [Marius Perrin.]

V. **Développement de la civilisation.** 1. Église. *a) Avant la Réforme.* Le canton de Vaud actuel ne ressortissait pas uniquement à l'évêché de Lausanne. A l'Ouest de l'Aubonne, la *Colonia Equestris* a peut-être été le siège d'un évêché, mais c'est douteux et, très tôt, le comté de Nyon a dû être rattaché à l'évêché de Genève, dont il formait le décanat d'Aubonne. A l'Est de l'Eau froide, le district d'Aigle relevait de l'évêché de Sion. Dans l'ensemble, on comptait au XVI^e^ s. environ 150 paroisses, plus des chapelles filiales existant dans la plupart des villages.

Le canton de Vaud est sans doute celui où le christianisme s'implanta le plus rapidement avec celui de Genève. Mais on n'en trouve de traces certaines qu'au IV^e^ s. : un verre avec l'inscription *Vivas in Deo* à Avenches ; un fragment de poterie avec le monogramme du Christ, à Yverdon ; une cuiller d'argent avec le même monogramme à Vidy. Il y a un centre chrétien à Nyon au V^e^ s. ; l'église Saint-Martin de Vevey peut remonter à la même époque. La diffusion du christianisme fut naturellement plus lente dans les campagnes ; des noms comme Dommartin sont antérieurs au VIII^e^ s. On constate que dans plusieurs localités, notamment à Avenches et à Saint-Prex, le temple chrétien se substitua à un temple païen. Dans d'autres, à Commugny, à Saint-Saphorin (Lavaux), à Villette, à Payerne, à Vidy, l'église s'est élevée au milieu de constructions romaines ; sans doute le propriétaire de la villa, devenu chrétien, a fait édifier une chapelle à proximité de sa demeure. Ailleurs, c'est sur des ruines que le sanctuaire s'élève ; ainsi à Ursins sur les fondements d'une tour. Les moines de Romainmôtier, de Baulmes, de Saint-Maurice, de Saint-Thyrse à Lausanne, furent des apôtres en même temps que des défricheurs et des colonisateurs. Au IX^e^ s., l'organisation ecclésiastique paraît générale ; elle fut achevée à Lausanne au début du XII^e^ s.

Les siècles qui suivent sont marqués par le développement des institutions monastiques. Le X^e^ s. voit la création des prieurés clunisiens de Payerne et de Romainmôtier ; le XI^e^ s., celle des prieurés de Lutry et d'Aigle. Au XII^e^ s., les cisterciens fondent les abbayes de Bonmont, Montheron, Hautcrêt ; les prémontrés, Saint-Sulpice et La Vallée du Lac de Joux ; les clunisiens, Nyon, Grandson et Rougemont ; au XIII^e^ s., les dominicains, la maison de Lausanne ; les cordeliers, celles de Lausanne, Nyon et Grandson ; les chartreux, Oujon et La Lance ; des monastères de femmes sont à Lausanne (Chissiez et Bellevaux). Au XV^e^ s. apparaissent les clarisses de Vevey et d'Orbe, les cordeliers de Morges et les carmes de Sainte-Catherine. A côté d'eux, les prieurés ruraux ne sont que des domaines dirigés par un ou deux religieux. Il faut encore noter la commanderie du Temple à La Chaux, les maisons hospitalières de Saint-Bernard à Vevey, Lausanne, Étoy, Moudon, et de Saint-Jean de Jérusalem à Moudon, à Chavornay. Dans toutes les paroisses, les confréries du Saint-Esprit forment une association locale de piété et de charité dès le milieu du XIII^e^ s. ; elles deviennent parfois le noyau de l'administration locale.

L'état religieux des populations est en partie marqué dans les registres de visites d'églises. Pour le diocèse de Lausanne, on a ceux des visites de 1416 et de 1453 ; pour le diocèse de Genève, ceux de la visite de 1481 ; on n'en connaît point pour le diocèse de Sion.

Bibliographie. M. Besson : *Nos origines chrétiennes.* — Le même : *Les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion.* — *DHV.* — Schmitt et Gremaud : *Hist. du diocèse de Lausanne.* — Regeste genevois. — Fr. Fleury : *Hist. de l'église de Genève.* — Gremaud. — M. Reymond : *Les dignitaires de l'église de Lausanne.* — M. Benzerath : *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter.* [Maxime Reymond.]

b) Depuis la réforme. Église protestante. Au cours de l'expédition qui mit les Bernois en possession du Pays de Vaud, au début de 1536, les officiers de l'armée victorieuse avaient promis partout aux communautés et aux seigneurs qui se soumettaient qu'on ne les contraindrait point en matière de foi, à condition que l'Évangile pût être prêché librement, et les commissaires qui les avaient suivi avaient confirmé cette promesse. Ce n'est qu'à Yverdon, qui avait tenté une inutile résistance, puis avait capitulé sans condition, que le culte catholique fut supprimé d'autorité dès le mois de mars. Toutefois, en un temps où le principe : *cuius regio, eius religio* régnait sans conteste, le gouvernement bernois ne songeait pas à laisser ses nouveaux sujets pratiquer un culte qui était celui de ses ennemis. Visiblement, il escomptait que, comme dans le pays allemand, comme dans le gouvernement d'Aigle et le bailliage de Grandson, les populations passeraient spontanément à la Réforme dès que celle-ci leur aurait été prêchée. Pour cela, des prédicants furent envoyés partout où la chose fut possible. Mais le résultat de leur activité ne fut pas celui que le gouvernement espérait. Sauf à Payerne et à Lausanne, sauf à Cossonay, où le Conseil de la ville avait introduit la Réforme en mars déjà, les progrès de la doctrine nouvelle n'étaient pas assez rapides ni assez marqués pour que l'on pût faire voter les paroisses par le « plus ». Au contraire, en certains lieux, à Lutry, à Moudon, par exemple, une opposition se manifestait qui paraissait redoutable. Le gouvernement se décida alors — c'était en juillet — à employer un autre moyen, que les réformateurs réclamaient depuis le début, celui de la dispute publique ; malgré l'intervention de Charles-Quint et celle des Fribourgeois, une dispute publique fut convoquée pour le 1^er^ octobre ; elle devait se tenir à Lausanne, dans la cathédrale, et porter sur dix thèses que Farel rédigea ; les arguments ne devaient être pris que dans l'Écriture sainte. Dans ces conditions, le clergé catholique renonça à y défendre sa foi ; les réformateurs ne trouvèrent devant eux que des contradicteurs médiocres ; la Dispute de Lausanne, du 1^er^ au 8 octobre, ne fut pas autre chose qu'une retentissante proclamation des principes de la foi nouvelle. L'Église romaine qui ne s'était pas défendue, fut condamnée par défaut. Un premier édit, du 19 octobre, ordonnait la cessation immédiate du culte catholique ; un second décret, du 24 décembre, organisait le culte protestant et réglait le sort des gens d'Église : ils pourraient continuer à jouir de leurs prébendes leur vie durant, pourvu qu'ils se soumissent au nouveau régime.

La Réforme fut accueillie sans protestations ; si très peu d'ecclésiastiques devinrent des pasteurs protestants, un grand nombre s'inclina devant le fait accompli et vécut paisiblement dans le pays ; les autres se retirèrent,

sans être malmenés, dans le canton de Fribourg ou dans le Valais et la Savoie (chapitre cathédral). Si, sur les frontières des terres catholiques, les habitants continuèrent, pendant un certain temps, à aller en secret aux offices de l'ancienne religion, la grande majorité se soumit sans protester à la « foi et loi de MM. de Berne ». La Réforme s'établit si paisiblement qu'il n'y eut, à notre connaissance, aucune violence, d'aucun côté.

Vaud. Chœur de l'église de Montcherand. D'après une photographie.

Le gouvernement avait compté trouver dans le pays même, dans les rangs du clergé, les pasteurs nécessaires ; il fut déçu ; il dut se contenter au début de Français réfugiés, qui ne lui donnèrent pas toujours toute satisfaction. Aussi, dès 1537, il fonda à Lausanne un collège et une académie, qui devaient être une pépinière de jeunes ministres. L'Église réformée du Pays de Vaud ne fut organisée que progressivement. Elle le fut suivant les mêmes principes que l'Église bernoise, mais le gouvernement n'imposa pas sans tempéraments à ses pays conquis le régime de l'ancien pays ; pendant les vingt premières années, l'action de quelques magistrats influents fut prédominante ainsi que celle de Pierre Viret, qui jouissait de toute la confiance de ceux-ci. L'Église vaudoise était une Église d'État ; le gouvernement, en vertu de sa charge de « magistrat chrétien », devait veiller au salut de l'âme de ses sujets ; fixer le dogme et les rites ; nommer les pasteurs et les payer était de son ressort, comme aussi de les soutenir dans leur tâche et de châtier ceux qui ne se soumettaient pas à leur ministère. Ce ne fut pas facile d'établir quelles étaient les compétences du souverain et quels étaient les droits que les ministres du culte tenaient de Dieu. Les pasteurs abandonnèrent sans trop de peine tout ce qui touchait au temporel : administration des biens d'Église, nomination des pasteurs, droit de s'assembler en synodes, mais ils furent intransigeants en matière de discipline ; ils revendiquaient le droit d'exclure de la communion ceux qui leur en paraissaient indignes. Ce conflit s'aggrava au point d'amener Berne à déposer Viret et quelques-uns de ses collègues et à accepter la démission de la plupart des pasteurs d'origine française (janvier 1559). L'académie ne se remit jamais de cette crise. L'Église s'en accommoda plus facilement. Le pays était acquis à la foi nouvelle au point que, lorsqu'au lendemain du traité de Cateau-Cambrésis, Emmanuel-Philibert réclama la restitution de ses États, les Vaudois manifestèrent un attachement inébranlable au nouveau régime. Les Vaudois eurent plus de peine à s'habituer à la discipline morale que la Réforme prétendait leur imposer ; ordonnances, sermons et châtiments furent impuissants à réprimer leur goût pour la vie facile.

Vers 1540, il y avait 66 pasteurs, 6 diacres et 9 régents ministres ; en 1558, le nombre des cures s'élevait à 83 ; il était de 102 en 1584. Les pasteurs étaient répartis en six classes : Lausanne-Vevey, Payerne, Yverdon, Morges, Gex et Thonon ; ces deux dernières disparurent en 1567 quand ces territoires furent restitués à la Savoie, mais, au même moment, la classe d'Orbe-Grandson fut détachée de celle d'Yverdon. Dès lors, et jusqu'en 1823, il y eut cinq classes. Elles faisaient au gouvernement des propositions pour les nominations aux postes vacants. Pour être admis dans une classe, un ministre devait primitivement faire preuve de ses qualités devant le bureau de la classe et les ministres de Berne ; il était alors consacré par la classe et désigné au Petit Conseil qui le nommait après lui avoir fait prêter serment. Plus tard, ce fut l'académie qui décerna le brevet de capacité et procéda à l'imposition des mains ; la classe se bornait à présenter les candidats au gouvernement chaque fois qu'un poste devait être pourvu. Mais cette procédure ne fut établie qu'à la longue et il y eut plus d'un conflit entre les classes et l'académie, d'une part, qui toutes deux prétendaient pouvoir consacrer les jeunes ministres, et les classes et le gouvernement, d'autre part, ce dernier usant parfois de son droit souverain pour introduire des ministres au sein des classes ou les nommer sans passer par elles. Quelques seigneurs avaient le droit de proposer les pasteurs, qu'ils payaient, mais la présentation par la classe et la nomination par le souverain étaient de rigueur, même dans ce cas.

Le gouvernement avait pris l'habitude de consulter volontiers le Convent de la capitale sur toutes les questions ecclésiastiques, même sur celles qui concernaient le Pays de Vaud ; ce corps, et le doyen de Berne plus spécialement, ont donc joué aussi un rôle important dans la direction de l'Église vaudoise. L'Église vaudoise fut longtemps ballotée entre les influences bernoises et celles de Genève, qui était devenue la capitale de la Réforme de langue française. Ainsi en matière de rites : au début, on utilisa une liturgie due à la plume de Farel ; à partir de 1542, elle fut remplacée progressivement par la *Forme des prières ecclésiastiques* de Calvin. En 1551, le gouvernement exigea que l'on employât une traduction du *Cancellbüchlein* bernois ; mais ses efforts furent vains. Il fut plus heureux en matière de dogmes ; il obtint, non sans peine, que l'Église vaudoise ne suivît pas le réformateur de Genève dans sa doctrine de la prédestination, et encore moins dans ses tendances théocratiques.

Pendant la première moitié du XVII[e] s., l'orthodoxie la plus stricte régna au sein de l'Église vaudoise, sous la surveillance inquiète de l'autorité bernoise. Mais, dès la seconde moitié du siècle, la pure doctrine parut menacée, un peu partout, par le cartésianisme naissant et par les idées hétérodoxes de plus d'un théologien protestant. Pour parer à ce danger, les villes évangéliques de Suisse firent rédiger en 1675 la *Formula Consensus*, qui devait réaliser l'accord entre les Églises dans le domaine de la théologie. Les pasteurs du Pays de Vaud durent la signer comme ceux des terres allemandes de LL. EE.

Pour extirper le piétisme qui semblait se répandre à Berne, le gouvernement imposa à tous les magistrats le Serment d'association, par lequel ils s'engageaient à maintenir la pure doctrine et à combattre toutes les idées qui seraient contraires à la Confession de foi helvétique (1699). Le même serment fut imposé aux pasteurs et aux régents du Pays de Vaud sous une forme plus précise encore qui condamnait nommément le piétisme, le socinianisme et l'arminianisme. Le clergé se soumit. Le piétisme proprement dit ne pénétra pas très profondément dans le pays ; il y toucha surtout des laïques, tel le secrétaire Magny, de Vevey. La persécution fut moins vive qu'à Berne. Le clergé dans sa généralité, était resté à l'écart de ce mouvement. Le libéralisme le gagna davantage. L'académie y était acquise ; elle évi-

tait de faire prêter le serment d'association aux jeunes proposants ; elle les laissait accompagner de restrictions leur signature du *Consensus* et fermait les yeux quand ils ne le signaient pas du tout. Cette attitude fut dénoncée à Berne par la classe de Morges, restée très attachée à l'orthodoxie, et il en résulta une crise grave (1715-1723). Malgré les explications et les prières de l'académie, malgré les interventions de protestants notoires du dehors, LL. EE. exigèrent que tous les professeurs et tous les pasteurs signassent sans réserves le *Consensus* et prêtassent le serment d'association. Après une résistance qui fut longue, mais qui aurait pu être plus ferme, la plus grande partie des ecclésiastiques se résigna et obéit ; ceux qui avaient tenu bon cédèrent à la fin aux instances et aux menaces, après avoir reçu quelques éclaircissements qui soulageaient un peu leur conscience. Un pasteur seulement, un Watteville, de Berne, et quatre proposants restèrent inébranlables.

Ces incidents marquèrent le triomphe du césaropapisme bernois, mais ils déconsidérèrent le clergé et l'autorité, et la tentative du major Davel n'est pas sans rapport avec cette affaire. La victoire de l'orthodoxie, il est vrai, ne lui assura pas un règne très long. L'esprit du siècle gagna bientôt le gouvernement comme le clergé. La *Formula consensus* ne fut plus considérée que comme une règle d'enseignement contre laquelle on ne devait ni parler ni écrire ; on cessa de le signer après 1758 ; le serment d'association n'était plus qu'une simple formalité qui n'engageait point la conscience de ceux qui le prêtaient.

En 1758, le gouvernement publia, sous le titre d'*Ordonnances ecclésiastiques*, une véritable constitution de l'Église vaudoise. Calquée sur l'organisation de l'Église bernoise, cette constitution ne donna pas satisfaction au clergé vaudois. Le travail fut repris, renvoyé à une commission et, après une longue étude, de nouvelles Ordonnances ecclésiastiques furent promulguées en 1773 ; elles restèrent en vigueur jusqu'à la fin du régime bernois, et même au delà.

La Révolution n'apporta pas d'autre changement au statut de l'Église vaudoise que la suppression des consistoires, ces tribunaux de mœurs qui étaient détestés. Du reste, dans le canton de Vaud, la révolution ne fut pas le moins du monde anticléricale. L'Église souffrit cependant de l'épouvantable désordre de cette période d'anarchie ; pendant deux ans, les pasteurs ne reçurent aucun traitement. Dès 1803, la situation redevint stable.

Le régime des Ordonnances bernoises de 1773 avait satisfait tout le monde, le clergé comme les fidèles ; il fut intégralement maintenu et dura jusqu'au 1er janvier 1840. Le Petit Conseil vaudois se substitua au Sénat bernois dont il hérita les prérogatives ; l'Église restait une Église d'État, dans toute l'acception du terme. Si la forme fut celle du passé, l'esprit bientôt se modifia. A partir de 1815 déjà, de 1820 surtout, le Réveil agit au sein du clergé, comme parmi les fidèles. Le mouvement fut très profond, si bien qu'on a pu dire, avec quelque exagération, il est vrai, que ce fut là la véritable Réforme pour le canton de Vaud.

Les plus nobles esprits et les cœurs les plus généreux furent touchés par le Réveil, dont les plus illustres représentants sont le doyen Curtat et Alexandre Vinet. Mais le Réveil se heurta à l'hostilité d'une partie du clergé, du gouvernement et de la masse de la population. Beaucoup d'ecclésiastiques voyaient dans les idées nouvelles un blâme indirect de leur attitude ; le gouvernement, ultra-conservateur, y soupçonnait un individualisme et un libéralisme qui lui étaient odieux ; le peuple reprochait aux « mômiers » leur vertu, leur sévérité morale, leur propre justice, parfois leur excentricité. Il traitait d'aristocrates des gens qui s'estimaient plus chrétiens que les autres. Gouvernement et populace s'entendirent pour persécuter les pieux disciples du Réveil. Ceux-ci aimaient à se réunir entre eux dans des « conventicules » ou des « oratoires » pour y célébrer un culte moins froid que celui des églises officielles. Ces réunions furent troublées par des voyous que l'autorité laissait faire. Le 20 mai 1824, le Grand Conseil votait une loi interdisant toute assemblée religieuse en dehors des cultes officiels de l'Église nationale. C'était donner à la persécution une base légale. Cela contribua à développer au sein du Réveil une tendance à la dissidence qui s'y trouvait déjà en germe sous des influences méthodistes venues d'Angleterre. Tandis que le doyen Curtat restait fidèle à la conception multitudiniste de l'Église, Alexandre Vinet se faisait, dans des brochures retentissantes, le champion de l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État.

L'hostilité était telle contre les « mômiers », que, malgré le triomphe du libéralisme à la fin de 1830, la nouvelle constitution de 1831 ne garantit pas la liberté des cultes et que la loi de 1824 ne fut rapportée qu'en 1834. Les questions religieuses passionnaient l'opinion et la discussion d'un nouveau statut de l'Église agita les esprits pendant bien des années. L'orthodoxie se heurtait au libéralisme, le césaropapisme aux tendances à l'indépendance, le cléricalisme au désir de faire participer les laïques à l'administration de l'Église. Finalement, les tendances réactionnaires l'emportèrent. La loi du 14 déc. 1839 conservait à peu près sans changement l'organisation bernoise, mais la Confession helvétique avait été supprimée comme règle de foi et remplacée par la Bible seule. Beaucoup de pasteurs orthodoxes, inspirés du Réveil, y virent le triomphe d'un latitudinarisme dangereux et furent encouragés dans leurs tendances séparatistes. La révolution du 14 février 1845 faisait disparaître un régime qui avait eu la confiance du clergé ; la haine des « mômiers » était un des éléments qui avait amené la victoire du parti radical et ses chefs ne cachaient pas leurs sentiments à l'adresse de l'Église. Les difficultés naquirent aussitôt et allèrent s'accumulant. Non seulement la constitution nouvelle ne proclama pas la liberté de culte, mais le gouvernement se montra prêt à recommencer les persécutions ; il exigea des pasteurs, contrairement au texte de la loi, que ceux-ci fissent lire en chaire une proclamation politique ; les pasteurs qui refusèrent de le faire ayant été acquittés par leurs pairs, le gouvernement les suspendit de son propre chef. Le clergé répondit par une démission en masse, le 12 novembre 1845.

Le Conseil d'État avait pour lui la grande majorité du peuple vaudois ; il put se montrer intransigeant. Les pasteurs qui ne retirèrent pas leur démission furent radiés ; ils fondèrent l'Église libre. Il y avait alors 146 paroisses avec 170 pasteurs en titre ; après la démission, il ne restait plus que 99 pasteurs ; il fallut modifier la répartition des paroisses et faire flèche de tout bois pour assurer le service divin dans l'Église nationale. Une crise au sein de l'académie, dont tous les professeurs avaient été cassés sauf un, ne facilitait pas le recrutement du clergé ; il fallut des années pour que l'on en revînt à un état normal.

La Constitution fédérale de 1848 donna enfin au canton de Vaud la liberté religieuse que la constitution cantonale ne garantissait pas. Les animosités se calmèrent peu à peu. Après la revision constitutionnelle de 1861, on put songer à réorganiser l'Église nationale. On lui donna alors la constitution qu'elle a aujourd'hui encore, dans ses grandes lignes tout au moins (loi du 19 mai 1863).

La dernière loi ecclésiastique est du 18 nov. 1908 ; elle ne modifie que peu le système établi en 1863 ; elle accorde à l'Église une autonomie complète en tout ce qui est du domaine spirituel ; elle accorde aux femmes le droit de faire partie des assemblées de paroisse et de prendre part aux élections. Une Caisse centrale, alimentée par les dons des fidèles, pourvoit aux dépenses que l'État n'assume pas.

Il y a aujourd'hui 147 paroisses avec 191 pasteurs.

Bibliographie. *BSL*, fasc. V, 10, e, a, 2me cahier. — H. Vuilleumier : *Hist. de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois.* — *DHV*, art. *Église réformée.*

[Charles Gilliard.]

Église libre. Les pasteurs démissionnaires en 1845 se berçaient de l'espoir de réorganiser une Église nationale, mais indépendante de l'État. Ils furent appuyés et suivis par un nombre moins important de leurs paroissiens qu'ils ne l'avaient pensé. Le 10 nov. 1846, 33 paroisses organisées étaient en mesure d'en-

voyer des députés au synode constituant de l'Église en formation. Une constitution, à la rédaction de laquelle Alexandre Vinet et Samuel Chappuis avaient collaboré, fut adoptée le 12 mars 1847. L'Église évangélique libre du canton de Vaud, qui était ainsi fondée, avait pour base le système presbytérien, avec une organisation centrale : un synode et diverses commissions chargées de l'exécution de ses décisions. Les premières années de son existence furent particulièrement dures pour l'Église libre, car un décret du 4 juin 1849 interdisait les réunions religieuses en dehors des cultes officiels. Ce décret, qui la mettait donc hors la loi et eut pour conséquence des condamnations de plusieurs pasteurs « pour délit de culte » fut rapporté en 1859, et deux ans plus tard la nouvelle constitution cantonale garantissait désormais la liberté des cultes. La constitution de 1847 a été soumise à des revisions partielles, notamment en 1898 (droit électoral accordé aux femmes). En 1919, le synode se prononça pour l'éligibilité des femmes et en 1930, il a admis le principe du pastorat féminin. La faculté de théologie a succédé, en 1847, aux cours libres de théologie organisés sitôt après la démission de 1845. La bibliothèque, riche de 54 000 volumes, possède notamment les manuscrits de Vinet et de Ch. Secrétan.

Bibliographie. J. Cart : *Hist. du mouvement religieux et ecclés. dans le canton de Vaud.* — Le même : *Les cinquante premières années de l'Église libre du canton de Vaud*, 1897. — Ch. Rittmeyer : *L'Église libre du canton de Vaud*, 1926. — Ph. Bridel : *Les principes de l'Église libre du canton de Vaud.* — F. Barth : *Le rapprochement ecclésiastique dans le canton de Vaud*, 1930. [L. S.]

Église catholique depuis la Réforme. A la Réforme, le culte catholique fut maintenu dans le bailliage mixte d'Orbe-Échallens ; mais à Orbe, il cessa en 1554, à Penthéréaz et à Poliez-le-Grand en 1619. Il ne subsista finalement que dans les trois paroisses d'Échallens, Assens et Bottens, lesquelles furent plus tard dédoublées. Elles continuèrent à relever de l'évêque de Lausanne, le curé étant nommé par le gouvernement. Le régime vaudois a maintenu cette situation officielle. Les six paroisses catholiques du district d'Échallens ont la même position que celles de l'Église réformée nationale.

Dans les autres communes du canton, le culte catholique fut rigoureusement interdit par le gouvernement bernois. Cependant, dès 1762, à Lausanne, un prêtre vaudois, l'abbé Favre, servit d'aumônier à des étrangers et accueillait aux offices des résidents catholiques. Pendant la révolution, de nombreux prêtres et laïcs français vinrent se réfugier à Lausanne. Le gouvernement bernois leur laissa exercer leur culte à titre privé. La chapelle de la baronne d'Olcah, à l'Avant-Poste, fut le noyau d'une paroisse catholique, qui se construisit en 1835 une nouvelle église. La messe fut également dite pendant la révolution à Nyon. L'Acte de médiation reconnut l'exercice du culte catholique, qui fut réglé par une loi du 2 juin 1810. Aux termes de cette loi, les églises catholiques sont libres, sans appui financier de l'État, mais celui-ci nomme leurs curés sur présentation des paroissiens, ceux-ci prenant l'avis de l'évêque. Cette loi continue d'être en vigueur, et, sauf pendant la crise politique de 1845 à 1854, il n'y a pas eu de conflits entre l'Église catholique et l'État de Vaud. Il existe en 1931 21 paroisses catholiques libres (7 complètement indépendantes de l'État) et 26 chapelles filiales. Suivant le recensement fédéral de 1930, le nombre des catholiques dans le canton de Vaud est de 55 600, dont 20 300 à Lausanne. Plusieurs paroisses ont en outre des collèges secondaires, des écoles primaires, des hôpitaux privés, des orphelinats.

Bibliographie. E. Dupraz : *L'Introduction de la Réforme par le Plus dans le bailliage d'Orbe-Échallens.* — M. Reymond : *L'Église catholique de Lausanne.* — Hengartner : *L'Église catholique romaine dans le canton de Vaud.* [M. R.]

Culte israélite. Le plus ancien établissement juif connu dans le canton date de 1278. Au XV^e^ s., les Israélites du pays étaient assez nombreux pour avoir trois cimetières, à Pully près de Lausanne, à Cossonay et à Moudon. Le gouvernement bernois interdit absolument aux Juifs de demeurer dans le pays et même d'y faire commerce. Cette interdiction fut renouvelée en 1787 encore. La révolution vaudoise les mit au contraire au bénéfice du droit commun, et leur établissement dans le canton n'est soumis à aucune restriction particulière. Des Juifs alsaciens se fixèrent dès 1827 à Avenches, d'autres s'établirent à Lausanne dès 1848. Le recensement de 1930 indique 1756 Israélites dans le canton, à Lausanne, Vevey, Aigle, Avenches, etc. Une synagogue a été construite en 1912 à Lausanne ; il y a un cimetière israélite à Prilly. — A. Nordmann : *Les Juifs dans le pays de Vaud.* [M. R.]

2. ÉCOLE. *a) Avant la Réforme.* Les premières écoles primaires ne nous sont connues que par la mention du maître, *scolaris, rector*, comme témoin dans un acte public : à Vevey 1287, Avenches 1336, Grandson 1345, Nyon 1358, Romont 1371, Lausanne 1377, Morges 1388, Payerne 1395, Lutry 1404, Orbe 1440, Yverdon 1409, etc. Il y a deux maîtres à Cossonay en 1418. Ces maîtres sont généralement nommés par les Conseils de ville, et comme ceux-ci ne datent pour la plupart que du XIV^e^ s., on en pourrait conclure qu'avant cette époque, il n'existait que des écoles cléricales, ce qui n'est point certain. Les maîtres sont parfois des ecclésiastiques, le plus souvent des laïques. Le Conseil d'Yverdon va volontiers chercher les siens au collège de Dôle, et veut qu'ils soient bacheliers.

Dans la plupart des cas, la commune fournit le local, la maison, car souvent le maître a des pensionnaires à côté des externes. Le plus fréquemment, la ville donne au maître une pension annuelle qui va de 5 florins à Cossonay à 18 à Lausanne. A cette pension s'ajoutent des écolages perçus directement des parents. En 1479, à Lausanne, le notaire Arthaud Loys prévoit dans son testament le paiement d'une rente pour qu'un régent pût enseigner gratuitement aux écoliers pauvres. A Payerne en 1449 le recteur des écoles s'engage à diriger les écoles et les études en un local bon et convenable pour le terme de trois ans. Il devra apprendre aux écoliers l'alphabet pour le prix de 8 sols par an, les sept psaumes pour 10 sols, les auteurs et la doctrine pour 12 sols et compléter en même temps les notions de droit données par un autre professeur. On discerne par là trois degrés : inférieur (alphabet, c'est-à-dire grammaire, écriture et arithmétique ; moyen (psaumes, droit, chant et latin) ; supérieur (auteurs, doctrine et droit). La morale est la base de tout enseignement. Outre des écoles primaires (à Payerne et ailleurs le degré supérieur a un programme d'école secondaire), il y avait à Lausanne, à Vevey, à Yverdon, à Moudon, des « collèges des Innocents ». Celui de Lausanne fut fondé en 1419 par l'évêque Guillaume de Challant. Dans le principe, ces collèges avaient pour but de préparer des jeunes gens au chant d'église. En fait, on y admettait des pensionnaires ; à Lausanne, en 1529, un maître enseigne le chant, un autre la grammaire et les arts. La bibliothèque du collège de Lausanne, dont on a la composition, est formée essentiellement d'ouvrages de théologie et de morale.

Il y avait aussi des écoles monastiques. Le clunisien Udalric, moine à Payerne vers 1080, les mentionne dans ses coutumes de l'ordre. En 1390, l'ancien prieur Henri de Sévery, fondant une chapelle à Romainmôtier, stipule que l'un des chapelains aura la charge de l'école enfantine. Chez les dominicains de Lausanne, en 1453, une donation est approuvée par les religieux, trois novices et cinq étudiants. Les couvents de Romainmôtier et de Payerne devaient entretenir deux élèves aux hautes études à Paris.

Il y avait enfin à Lausanne une école épiscopale, dont on voit déjà la trace au IX^e^ s. Elle était placée sous la direction du chantre qui, en 1236, était doublé d'un *magister scolasticus*. Dès le XIV^e^ s., on mentionne les professeurs de droit et de théologie qui enseignent à cette école. La plupart sont des ecclésiastiques. Quelques-uns sont laïques : Jean Bagnyon qui fut le premier syndic de Lausanne en 1481, et Étienne Loys, un célèbre jurisconsulte, † en 1534. Cette école supérieure était installée probablement dans une dépendance de l'évêché. — Voir Archives cantonales vaudoises. —

M. Reymond : *Les Écoles dans le pays de Vaud avant 1536*, dans *BU* 1913. — *DHV*. — Ch. Gilliard : *Moudon*. [Maxime Reymond.]

b) Après la Réformation. Enseignement primaire. Les Bernois firent peu de chose au début pour encourager les communes de la campagne à ouvrir des écoles. En 1624, nombre de localités n'en avaient pas encore. Un synode, tenu à Lausanne cette année, constata l'ignorance complète dans laquelle vivaient les habitants du Pays de Vaud et insista auprès de LL. EE. pour que des maîtres fussent appelés dans toutes les localités qui en manquaient. En 1676, le gouvernement bernois promulgua une ordonnance remarquable qui paraît être le premier document traitant de l'organisation de l'enseignement primaire dans notre contrée. Cette sorte de règlement fixe un certain nombre de principes dont quelques-uns se trouvent encore dans les lois scolaires du XIX^e s. L'ordonnance de 1676 déclare qu'une école doit être ouverte dans chaque paroisse, les communes devant fournir des locaux convenables soit pour la classe, soit pour le logement du « régent ». L'école est ouverte dès la Saint-Gall (16 octobre) pour les jeunes élèves et dès le 1^er novembre pour les plus âgés ; elle se ferme le 1^er avril. Le programme est fort simple : le catéchisme et la lecture des psaumes, de la Bible et du Nouveau Testament.

Les traitements sont à la charge des communes : ils comprennent des prestations en nature : blé, avoine, vin, bois et une certaine somme d'argent variant de 20 à 120 florins. Cette ordonnance n'a été appliquée que partiellement. A la fin du XVII^e s., la commune de Savigny ne possédait aucune école. Sans l'Église et les pasteurs, l'ignorance aurait été encore plus profonde. Un nouveau règlement, en 1706, suivit l'ordonnance de 1676 ; il fut renouvelé en 1734, puis en 1773 ; c'est à ce moment que l'écriture fut ajoutée au programme.

Au XVIII^e s., pour une population de 117 000 habitants, on ne comptait que 341 écoles renfermant de 60 à 120 enfants. C'était le cas de celle de Pully. A Morges, les huit classes primaires recevaient 6 à 700 jeunes gens. Lausanne ne possédait que sept écoles de bannière ou de quartier. C'est dire qu'une foule d'enfants croupissaient dans une ignorance quasi complète. C'est alors que plusieurs notables bourgeois de Lausanne, les Polier de Bottens, les Crinsoz de Bionnens, et quelques ecclésiastiques dévoués fondèrent les « écoles de charité ». Ces écoles, qui firent grand bien, furent suivies par 100, 120, 170 garçons et filles ; les plus pauvres recevaient en plus de l'instruction une certaine quantité de pain pour eux et leurs familles. Les « écoles de charité » ne se bornèrent pas à apprendre le catéchisme, la lecture et un peu de calcul ; elles initièrent leurs protégés aux métiers de cordonnier, d'empailleur de chaises, pour les garçons, et de couturières, de fileuses, de cardeuses de laine et de coton pour les filles.

La période, si troublée et si difficile, de la République helvétique se distingue davantage par des projets élaborés que par des réalisations pratiques. Philippe-Albert Stapfer fut l'inspirateur de toutes les lois qui tentèrent de rénover, de 1798 à 1801, l'enseignement populaire. Par décret du 24 juil. 1798, il créa, dans chaque canton, un Conseil d'éducation qui commença son activité en novembre de la même année. Son premier soin fut de désigner, dans chaque district du canton, un commissaire-inspecteur et un représentant dans chaque commune. Il s'intéressa particulièrement à l'enseignement primaire mais, plus d'une fois, les résistances qu'il rencontra paralysèrent ses efforts. C'est à lui qu'incombait la nomination des maîtres d'école. Cependant, son labeur désintéressé porta des fruits. Il réussit à augmenter le nombre des écoles. En 1799, on en comptait 500 environ ; en 1801, 534 avec 24 262 élèves; 58 classes contenaient moins de 20 enfants, 95 de 60 à 80, 54 de 80 et plus.

Le canton de Vaud à peine constitué, son Petit Conseil mit sur le chantier une nouvelle loi sur l'instruction publique, qui fut adoptée le 28 mai 1806. Les principes de Pestalozzi et du père Girard influencèrent heureusement les législateurs. L'enseignement mutuel, si remarquablement organisé à Fribourg, eut aussi ses adeptes dans notre canton. On trouve des classes lancastériennes à Nyon, à Payerne, à Lausanne, où une grande école avait été ouverte à l'évêché. Le Conseil d'éducation fut remplacé par le Conseil académique composé de onze membres. Les inspecteurs de district furent supprimés et le contrôle de l'enseignement confié au pasteur, auquel était adjoint une délégation de la municipalité. Aucune classe ne pouvait renfermer plus de 60 élèves ; le traitement minimum des maîtres d'école fut fixé à fr. 120 par an. La première loi sur les pensions de retraite fut adoptée en 1816. Tout régent, âgé de 70 ans, ayant exercé ses fonctions pendant 30 ans au moins, avait droit à une pension s'élevant de fr. 60 à fr. 120. Le choix des maîtres laissait toujours à désirer. La loi de 1806 prévoyait l'ouverture d'une école normale, mais celle-ci ne put commencer son activité qu'en 1833.

Le Grand Conseil issu de la révolution de 1830, adopta, en 1834, une nouvelle loi sur l'instruction publique. Dès cette époque, l'école primaire est obligatoire pour les enfants de 7 à 16 ans. Les parents, cependant, ont le droit de faire instruire leurs fils et leurs filles où bon leur semble, mais sous le contrôle des autorités. Dans chaque commune, la surveillance de l'enseignement est confiée à une commission composée du pasteur et de laïques. Le programme est précisé, étendu. L'enseignement du français, de l'histoire, de la géographie, de l'arithmétique, des travaux à l'aiguille et de l'économie domestique est imposé à toutes les classes primaires.

La loi de 1846 chercha à simplifier, en premier lieu, les rouages de l'enseignement primaire. Le Conseil de l'instruction publique fut réduit à trois membres et son rôle fut diminué. Pour obtenir un poste, les instituteurs durent déclarer qu'ils faisaient partie de l'Église nationale vaudoise. La fréquentation des écoles se relâcha. La loi sur l'organisation du Conseil d'État adoptée en 1862 créa le Département de l'instruction publique et des cultes, dont le premier chef fut Eytel. Le Conseil de l'instruction publique fut supprimé. La loi de 1865 apporta des améliorations très sérieuses dans l'organisation de nos écoles. Un plan d'études fixa l'orientation générale de l'enseignement primaire et fut un agent de progrès. Les Commissions scolaires subsistèrent, mais l'État confia le contrôle pédagogique des écoles à trois inspecteurs. D'autres mesures législatives furent encore prises en 1889, 1896 et 1930 (loi actuelle). Celle-ci réglemente, pour la première fois, l'enseignement privé et institue des médecins scolaires.

Enseignement secondaire. Avant la Réforme, Lausanne, Nyon, Aubonne, Morges, Moudon, Orbe, Vevey, Yverdon possédaient des écoles latines où un rudiment d'enseignement classique était donné aux enfants des classes aisées de la petite noblessse et de la bonne bourgeoisie. Le programme d'enseignement était fort modeste et les méthodes employées peu propres à attirer et à retenir la jeunesse. Sous le régime bernois un réel progrès fut réalisé. Le nombre des maîtres de collège fut augmenté et leur traitement élevé. En 1540, LL. EE. informèrent les baillis qu'elles entendaient qu'une école latine fût ouverte dans tous les chefs-lieux des bailliages, ainsi qu'à Gossonay et à Lutry. En général, les fonctions de régents étaient exercées par des ecclésiastiques. En 1537, la nouvelle académie fut complétée par une sorte d'école préparatoire qui devint le collège académique, puis le collège cantonal. Cette école eut, pendant longtemps, à sa tête les meilleurs pédagogues du XVI^e s. dont l'un, Maturin Cordier, est fort connu. Le collège, sous la direction de ce dernier, devint un des plus florissants établissements d'instruction publique pour les réformés de langue française. Les élèves y affluèrent de France et de la Suisse alémannique.

Le collège inférieur, *Schola privata*, avait comme chef un principal, le *moderator ludi*, aidé par des collaborateurs désignés sous le nom d'*hypodidascali*. Les leçons se donnaient, autant que possible, en latin. La discipline était fort dure et les verges jouaient encore un rôle prédominant. En 1640, une nouvelle classe fut ouverte ; en 1684, la classe supérieure servait de trait d'union entre le collège et l'académie. Le règlement de

1788 prévoit quatre classes latines pour le collège inférieur et deux classes où l'on enseigne le français, un peu d'histoire, de géographie, de mathématiques et de tenue des livres. Cette organisation ne se modifia guère jusqu'en 1806. Sous la République helvétique, l'enseignement secondaire resta sans changement. La loi de 1806 conserva, en partie, ce que le régime bernois avait instauré. Quelques améliorations furent apportées ici et là. La loi distinguait quatre sortes d'établissements d'instruction publique : 1) les écoles primaires ; 2) un institut pour les régents ; 3) les collèges ; 4) une académie. Les collèges communaux voient leur programme étendu et précisé. Ils sont soumis à l'inspection d'une chambre collégiale de quatre membres nommés par la municipalité. Le collège de Lausanne, qui a pris le nom de collège académique, relève directement de l'académie. Il était suivi, en 1806, par 95 élèves, en 1807, par 118 ; en 1843, un déclin se manifeste, il n'en a plus que 80. La loi du 24 déc. 1834 crée une nouvelle organisation scolaire, les écoles moyennes. C'est une grosse innovation.

Le programme d'études établi pour les écoles moyennes fut, dès l'abord, extrêmement étendu et un peu trop ambitieux ; il fallut le simplifier. En 1837, le Grand Conseil adopta un nouvel acte législatif qui fut suivi en 1839 d'un règlement d'application. C'est à partir de cette date que nos collèges communaux s'adjoignirent une section industrielle ou réale et furent complètement réorganisés. Le collège académique prit le nom de collège cantonal ; ses classes furent réparties en deux groupes, le collège supérieur ou gymnase, comprenant quatre classes destinées aux élèves de 14 à 18 ans, le collège inférieur de cinq classes pour les élèves de 9 à 14 ans. Les lois de 1834 et 1837 ont exercé une grande influence sur le développement de l'enseignement secondaire vaudois. Elles ne furent guère modifiées par celle de 1846. Celle-ci détacha du collège cantonal les classes supérieures pour les rattacher à l'académie dont elles formèrent les éléments de la faculté des lettres et des sciences. Une école préparatoire de 3 classes (enfants de 7 à 10 ans) lui fut adjointe ; elle fut supprimée en 1879. Le Grand Conseil légiféra de nouveau en 1869 ; il établit des relations plus intimes entre le collège cantonal et les écoles secondaires des petites villes. Il institua sur des bases solides les écoles supérieures de jeunes filles qui, sauf à Lausanne, furent rattachées aux collèges existants. L'école moyenne de Lausanne devint l'école industrielle cantonale qui servit, dès lors, d'élément régulateur pour les sections industrielles des classes secondaires communales. Cette concordance des programmes entre les établissements cantonaux et communaux facilita heureusement le passage de droit, sans examen, des uns dans les autres.

L'école industrielle cantonale commença son activité en juillet 1869 avec 245 élèves et 19 maîtres. Elle comprit une division inférieure de six classes et une division supérieure composée de trois sections : industrielle, commerciale et agricole. Cette dernière fut supprimée en 1872 après que des cours agricoles eurent été institués au Champ de l'Air. La loi de 1892 apporta quelques modifications essentielles à l'organisation des écoles secondaires. L'école industrielle subit l'amputation de ses trois classes inférieures. Une école professionnelle, une école de commerce, et un gymnase mathématique formèrent la division supérieure. Le gymnase classique fut complètement séparé de l'université fondée en 1890 : il fit de nouveau partie de l'enseignement secondaire. La loi qui régit actuellement les établissements d'instruction publique secondaire date de 1908. Le collège cantonal prend alors le nom de collège classique ; l'école industrielle, celui de collège scientifique. Le collège classique se compose de six classes et ses élèves sont admis à l'âge de 10 ans. Le collège scientifique reçoit des enfants de 12 ans seulement. (En 1929, une nouvelle classe fut ouverte, et les élèves purent y entrer à 11 ans.)

L'école de commerce se sépara de l'école industrielle pour former un établissement spécial sous le nom d'école supérieure de commerce. Une école d'administration et de chemin de fer y a été adjointe.

Dès sa fondation, en 1833, l'école normale n'a cessé de perfectionner son organisation. La loi de 1892 la rattacha à l'enseignement secondaire. Le cycle des études est de quatre ans, depuis 1921, pour les instituteurs, comme pour les institutrices. Des classes d'application au nombre de cinq, permettent aux jeunes maîtres de faire leur apprentissage d'instituteurs en s'initiant aux méthodes pédagogiques modernes. Les institutrices qui se destinent à l'enseignement ménager reçoivent une préparation spéciale après leur dernière année d'études.

En 1930, les établissements cantonaux (gymnases classique et scientifique, collèges classique et scientifique, école de commerce et école normale) ont reçu 1950 élèves ; les 20 collèges communaux (avec 13 sections classiques) et les écoles supérieures de jeunes filles, 2561 élèves.

Enseignement professionnel. L'enseignement professionnel est de date relativement récente. Rappelons, cependant, qu'au XVIII[e] s., les élèves des écoles de charité de Lausanne s'initiaient à un ou deux métiers tout en s'instruisant. La première école professionnelle fut l'école de dessin fondée en 1821 qui est devenue, il y a quelques années, l'école de dessin et d'art appliqué. En 1901, fut fondée l'école d'horlogerie du Sentier, puis, successivement, s'ouvrirent, à Sainte-Croix l'école de petite mécanique, l'école pour mécaniciens et électriciens à Yverdon, l'école de céramique de Chavannes près Renens et, enfin, l'école des métiers de Lausanne. Ces établissements fréquentés, en 1930, par 365 élèves, dépendent du Département de l'instruction publique.

Les cours agricoles donnés en hiver aux enfants des paysans vaudois se sont transformés en une école d'agriculture qui occupa pendant de longues années les anciennes constructions du Champ de l'Air. Aujourd'hui, elle dispose du domaine de Marcelin sur Morges. Une école ménagère agricole a été adjointe à l'école d'agriculture. Elle donne un enseignement complet aux filles de nos ménagères campagnardes. Une école de technique agricole est ouverte, en hiver, au Champ de l'Air. En 1930, une section de zootechnie était suivie par 20 élèves. A Moudon existe une école de fromagerie.

Enseignement libre. Le collège Galliard, fondé en 1847, joua pendant plus de 50 ans un rôle assez important, comme école libre d'enseignement secondaire. Il a été fermé à la fin du siècle dernier. Des écoles nouvelles se sont créées à Lausanne (Chailly), à la Châtaigneraie près Founex, à Bex. Une école pour jeunes filles, qui porte aujourd'hui le nom de Vinet, a été fondée en 1839.

Des écoles secondaires et catholiques existent en outre à Lausanne et des écoles primaires dans une quinzaine de paroisses catholiques du canton. Des écoles anglaises existent en outre sur le littoral du Léman.

Des établissements spéciaux pour enfants retardés, anormaux, difficiles et aveugles abritent beaucoup de jeunes deshérités. L'asile des aveugles instruit depuis près d'un siècle les déficients de la vue, l'asile d'Échichens sur Morges éduque les arriérés et anormaux, le « Grand-Air » à Moudon et l'asile de Serix près Oron, les enfants difficiles, l'école de réforme des Croisettes sur Lausanne, les jeunes délinquants.

Bibliographie. A. Gindroz : *De l'Instruction primaire dans le canton de Vaud*, 1834. — Le même : *Hist. de l'Instruction publique dans le canton de Vaud*, 1853. — Ls. Gauthey : *Mémoires et discours relatifs aux écoles publiques dans le canton de Vaud.* — Le même : *De l'École normale du canton de Vaud.* — Ch. Archinard : *Hist. de l'Instruction publique dans le canton de Vaud*, 1870. — H. Vuilleumier : *Hist. de l'Église réformée du Pays de Vaud.* — L. Beausire : *Notice historique sur les Écoles primaires de Lausanne*, 1896. — Ed. Payot et A. Kohler : *Hist. du Collège cantonal*, 1889. — Ed. Payot : *Hist. du Collège cantonal dès l'année 1896*, 1914. — *L'École industrielle cantonale*, 1902. — H. Mayor, Luc. Jayet, F[s] Guex : *Notice historique sur les Écoles Normales.* — *Annuaire de l'Instruction publique*, 1910-1931. — Ch. Gilliard : *Hist. du Gymnase classique cantonal*, 1914. — H. Godet et E. Recordon : *Notice historique sur le Collège et l'École supérieure de Vevey.* —

Ls Bize, René Meylan, Ed. Rod, etc. : *Le collège de Nyon*, 1921. — F.-B. Maillard : *Le Collège et l'École supérieure de Montreux. — Notice historique sur le collège et l'École supérieure de Payerne.* — Notice historique sur les *Écoles primaires d'Aubonne.* — Notice sur le *Collège et l'École supérieure de Morges.* — Notice sur le *Collège et l'École supérieure d'Orbe.* — Notice sur le *Collège de Moudon.* — Manuscrits déposés au Musée scolaire cantonal Lausanne. — Archives cantonales (Recueil de mandats et ordonnances souveraines ; Relations des écoles de charité ; Procès-verbaux du Conseil d'éducation, du Conseil académique, du Conseil de l'Instruction publique). [† Ernest Savary.]

Enseignement supérieur. Un des premiers soins du gouvernement bernois fut de créer à Lausanne une école de théologie, destinée à former les pasteurs dont le pays romand avait besoin. La *Scola Lausannensis*, fondée en 1537, comprenait à la fois un collège et un séminaire. Son développement fut rapide et brillant ; c'était la première haute école protestante de langue française. La crise ecclésiastique de 1558 la priva de plusieurs de ses maîtres et d'une bonne partie de ses élèves ; la fondation de l'académie de Calvin à Genève en 1559 lui valut une concurrence redoutable. L'académie de Lausanne cependant ne sombra pas, grâce à l'énergie et à la ténacité bernoises ; elle resta l'école où se formait le corps pastoral vaudois et eut ainsi une grosse part dans le développement intellectuel du pays ; elle accueillit généreusement les réfugiés dont l'influence fut grande sur les Vaudois. — Voir art. Académie.

L'académie fut transformée en université en 1890. Celle-ci prospéra rapidement ; elle attira des étudiants nombreux, du pays et de l'étranger. Elle est actuellement réglée par les lois de 1916, 1920 et 1922 et comprend les cinq facultés de théologie protestante, droit, médecine, lettres et sciences. A la faculté de droit se rattachent une école des sciences sociales, politiques, pédagogiques et consulaires, une école des hautes études commerciales et un institut de police scientifique ; la faculté des sciences se divise en une section des sciences mathématiques, physiques et naturelles, une école de pharmacie et une école d'ingénieurs. Le personnel enseignant se compose de 34 professeurs ordinaires, 48 professeurs extraordinaires et 46 chargés de cours ou privat-docents. — Voir H. Vuilleumier : *L'académie de Lausanne*, notices accompagnant les programmes des cours des semestres d'hiver 1878-1879, 1890-1891 et 1913-1914. — Le même : *Hist. de l'Église réformée du Pays de Vaud.* [Charles Gilliard.]

3, Lettres. *a)* Moyen âge. Sans remonter jusqu'à Marius, évêque d'Avenches et chroniqueur des dernières convulsions de l'empire romain, ni au savant abbé Odillon, biographe de l'impératrice Adélaïde, on peut compter parmi les premiers écrivains vaudois Othon de Grandson, poète gracieux et élégant, et Jean Bagnyon, « citoyen de Lausanne », auteur du roman de Fierabras, publié à Genève, 1478. Catherine de Saulx, religieuse d'Orbe, narra la vie de la pieuse Louise de Savoie. Les bourgeois des petites cités furent friands de plaisirs scéniques, et le séjour prolongé à Lausanne de Martin Le Franc y provoqua un mouvement littéraire, auquel Jacques de Bugnin participa modestement.

b) XVIe siècle. L'adoption de la Réforme n'accrut pas considérablement la production intellectuelle. Cependant Pierre Viret, moraliste et théologien, laissa des traités, modèles du genre. Homme d'action avant tout, il prit une grande part à la fondation de l'académie de Lausanne, où il appela des savants de valeur, comme Conrad Gessner et Théodore de Bèze. C'est à Lausanne que ce dernier écrivit sa tragédie : *Le sacrifice d'Abraham.* Antoine Saunier et P. Trédehan rimèrent à l'occasion. A Yverdon, Thomas Malingre composa quelques-uns de ses vers, tandis qu'à Orbe s'élaborèrent les *Mémoires* de l'énigmatique Pierrefleur.

c) XVIIe siècle. Si le gouvernement de LL. EE. n'entendait pas que ses sujets discutassent politique, il leur laissait pleine liberté de se vouer à l'art dramatique. P. Delosea fit jouer à Moudon sa *Comédie du Cosmopolite* ; Michel Testard, à Yverdon, son *Pieux Ézéchias* ; à Vevey, Ph. Aiguisier donna une *Addition à la tragédie d'Esther* et P. Bosson versifia « en façon de comédie » les *Regrets* causés aux Lausannois par le départ d'un bailli aimé. Citons encore le poète Jean-Pierre d'Apples. A Aubonne, le baron Tavernier dicta les souvenirs de ses voyages à travers le globe. Dans le monde académique, Élie Merlat exposa les principes d'une théologie quelque peu hétéroclite, David Constant de Rebecque traita de philosophie et Jean-Baptiste Plantin mit le premier en français les annales de l'Helvétie.

d) XVIIIe siècle. La présence d'étrangers ou de confédérés illustres : Voltaire, Gibbon, J. de Maistre, A. de Haller, contribua à tenir en haleine la vie intellectuelle qui se maintint nourrie et ardente. Au début du siècle, le *Consensus* provoqua quelque effervescence dont G.-P. Polier de Bottens, Th. Crinsoz, commentateur original de l'Apocalypse, nous transmirent le souvenir. De beaucoup le plus célèbre des théologiens de l'époque, Jean-Pierre de Crousaz se fit le champion de l'orthodoxie religieuse ; mais il fut novateur en esthétique et en pédagogie. Plus tard, les maîtres de l'académie et du séminaire du Désert, fondé par Antoine Court, furent mêlés aux querelles de l'*Encyclopédie*. Antoine-Noé Polier collabora à l'œuvre de Diderot. F.-L. Allamand, frère du physicien, éditeur de Buffon, réfuta d'Holbach. Alexandre-César Chavannes, un précurseur des anthropologistes actuels, Élie Bertrand, philosophe et géologue à ses heures, représentèrent les doctrines traditionnelles, tandis que Ph. Dutoit-Membrini était enthousiaste disciple de Mme Guyon. Enfin F.-B. de Félice, aidé du pasteur Mingard et de nombreux Romands, publia à Yverdon les 58 volumes de son *Encyclopédie*, d'esprit protestant et anti-catholique.

La Société littéraire, la revue *Aristide ou le citoyen*, le *Journal de Lausanne*, de Lanteires, transformé en 1793 en *Journal littéraire* de Lausanne, autant de preuves d'une activité qui ne chômait pas. La poésie eut ses adeptes en J.-L. Garcin, Louis et Samuel Bridel et surtout leur frère Philippe-Cyriaque, le doyen dont l'influence fut grande. Samuel de Constant, Mme de Montolieu et de nombreuses imitatrices s'essayèrent au roman, S. Gaudard de Chavannes à l'humour. Les traducteurs ne manquèrent pas : Deyverdun, pour Werther, le chevalier de Boaton pour Gessner, Mme de Brenles pour Addison. Tandis que Loys de Cheseaux s'illustrait dans le domaine scientifique, Jean Barbeyrac composait durant son séjour à Lausanne sa limpide *Préface du Droit de la nature et des gens.* Abram Ruchat mettait sur pied son *Histoire de la Réformation de la Suisse*, Loys de Bochat amassait les documents de ses *Mémoires critiques*, le doyen Muret rédigeait d'estimables essais de statistique et J.-J. Cart ses pamphlets. N'oublions pas enfin les travaux de vulgarisation du Dr Tissot, ni ceux de Vaudois qui, au retour de l'étranger, se firent historiens militaires, comme E. de May ou le général de Warnéry, ou plus tard Régnier et le général Jomini, mémorialistes comme S. Reverdil, dans ses *Lettres sur le Danemark*, ou H. de Catt dans ses pages sur Frédéric II, dont il avait été le secrétaire particulier.

e) XIXe siècle. Les débuts de l'indépendance vaudoise, dont Monod et Rovéréa ont conté les péripéties dans leurs *Mémoires* diversement orientés, ne furent pas marqués par une renaissance littéraire. Et Benjamin Constant, le seul nom important des premières décades du siècle, appartient plus à la France qu'à son pays d'origine. Aux approches de 1830, les prémices d'un renouveau apparurent. La réorganisation de l'académie en 1838, le cours de Sainte-Beuve, le lancement de la *Revue Suisse* par l'éditeur Ducloux contribuèrent à son développement. Au romantisme — mitigé et corrigé par le Réveil — se rattachèrent Henri Durand, Frédéric Monneron, Caroline et Juste Olivier, dont le chef-d'œuvre demeure son *Histoire du Canton de Vaud.* Ils eurent des disciples attardés en Ernest Bussy et Henri Warnéry, le délicat auteur du *Chemin d'espérance.* N'omettons pas parmi les poètes le fabuliste Porchat. Moins nombreux furent les romanciers : Urbain Olivier, le peintre fidèle de la vie vaudoise, dans l'*Orphelin* notamment, Jules Besançon à la verve caustique, Édouard Rod, qui conquit à Paris une large notoriété. Et parmi

Cour intérieure du château d'Aubonne. D'après une photographie.

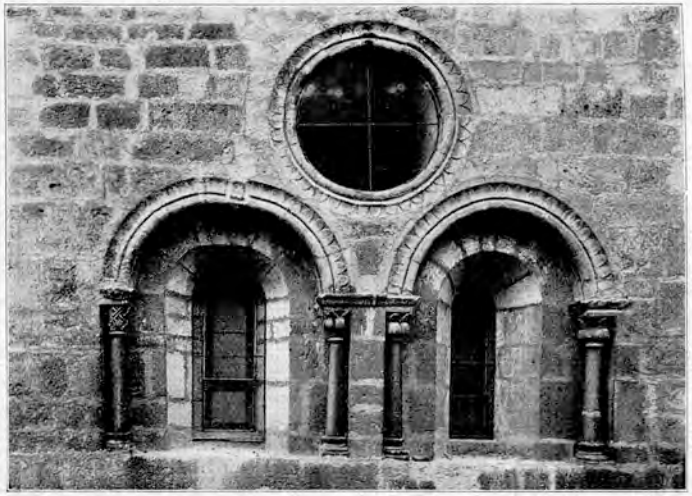

Fenêtres du chevet de l'église de Nyon. D'après une photographie.

Église abbatiale de Payerne. Fresque de la Trinité, XV^e s. D'après une photographie.

Grand portail de l'église de Bonmont. D'après une photographie.

les essayistes, citons Émile Javelle, conteur alerte et observateur pénétrant, Alfred Cérésole, humoriste charmant, Samuel Cornut.

L'histoire jouit d'une faveur remarquable. On ne craignait plus que LL. EE. découvrissent dans les récits de faits anciens des allusions à leur régime, et en s'appuyant sur le passé, on tenait à trouver des assises solides au nouveau canton : Éléments d'histoire vaudoise de M.-A. Pellis, statistique de A. Miéville, publication de documents par Grenus, Gingins la Sarra. J. Martin et Ls Duclos publièrent en 1808 le premier dictionnaire géographique et historique vaudois, complété par L. Levade en 1824. En 1837, la plupart des fondateurs de la Société d'histoire de la Suisse romande étaient des Vaudois. Chs Monnard traduisit et compléta l'œuvre de Jean de Müller, A. Verdeil commençait l'histoire de son pays. Citer tous les historiens serait long ; n'oublions pas le meilleur d'entre eux : Louis Vulliemin. Plus tard, Herminjard publia la *Correspondance des réformateurs de langue française*.

Vaud. Bâtiment du Grand Conseil à Lausanne. D'après une photographie.

Parmi les orateurs et hommes politiques, il convient de mentionner Auguste Jacquet, distingué et adroit, Henri Druey, familier et lucide, Louis Ruchonnet, qui a marqué plus qu'aucun de ses compatriotes dans l'histoire de la Suisse au XIXe s.

La théologie ne manqua pas non plus de représentants éminents : F. Gonthier, auteur d'ingénieux ouvrages d'édification, le bon prédicateur L. Manuel, le doyen Curtat, incarnation de la vieille orthodoxie, Ls. Leresche, S. Chappuis, d'autres encore, sans parler de ceux qui s'illustrèrent en France, les Monod et Eugène Bersier.

Mais, au milieu de tant de Vaudois de valeur, trois ont eu une personnalité particulièrement forte : Charles Secrétan, le philosophe de la liberté, sociologue préoccupé d'action morale, spiritualiste hardi et écrivain puissant, Eugène Rambert, chantre des *Alpes suisses*, critique suggestif et biographe fidèle, et surtout Alexandre Vinet, philosophe profond et critique littéraire ingénieux, qui incarna la plus pure tradition spirituelle de son pays.

Voir V. Rossel : *Hist. littéraire de la Suisse romande*. — Ph. Godet : *Hist. littéraire de la Suisse française*. — A. Vulliet : *Les poètes vaudois contemporains*, 1870. — *La Vie romantique au Pays romand*. [Henri Perrochon.]

4. Art et architecture. La domination romaine a laissé de nombreuses traces dans le Pays de Vaud. Parmi les monuments encore visibles, signalons les ruines de la ville d'Aventicum, soit le mur d'enceinte avec la Porte de l'Est, l'amphithéâtre, le théâtre et la colonne dite du Cigognier ; à Yverdon, les restes du *castrum* ; à Orbe les belles mosaïques de Boscéaz, enfin, à Nyon, une grande colonne et de nombreux fragments d'architecture.

Architecture. a) Édifices religieux. Le Pays de Vaud est riche en monuments d'architecture religieuse. Il possède encore les belles églises romanes, construites par les grands ordres religieux aux XIe et XIIe s., soit par les moines de Cluny à Romainmôtier, Payerne, Grandson, Rougemont et Saint-Sulpice et par les moines de Cîteaux, à Bonmont. Des absides semi-circulaires romanes sont encore conservées dans les églises suivantes : à Concise, Montcherand, Donatyre, Avenches, Corcelles près Payerne, Bursins et dans les ruines de Saint-Triphon, et d'autres restes dans les églises de Nyon, Giez, Saint-Prex et Vufflens-la-Ville. Du XIIIe s. date la cathédrale de Lausanne, le plus beau et le plus pur monument de l'art gothique en Suisse. Elle se rattache à l'école bourguignonne. A la même époque remonte aussi la grande église Saint-Étienne de Moudon, le chœur de l'église Saint-François à Lausanne et celui de l'église de Lutry. Du XIVe s. sont : la chapelle du Jacquemart à La Sarraz, la nef de l'église Saint-François à Lausanne et le chœur de l'église de Vevey. Le XVe s. a laissé l'église Saint-Martin, à Vevey, l'ancienne église dominicaine de Coppet, les églises de Nyon, Montreux, Orbe, Payerne, Treytorrens, etc. et le XVIe s. le grand portail de la cathédrale, le chœur d'Oulens, etc. Il ne reste aucune église importante du XVIIe s., mais on peut signaler les intéressantes petites églises elliptiques d'Oron et de Pâquier. On a construit au XVIIIe s. l'église de Morges, celles d'Yverdon et de Saint-Laurent, à Lausanne. Il ne faut pas oublier de signaler toute cette série si caractéristique de clochers avec flèches en pierre, datant du XIVe au commencement du XVe s., qui se trouvent dans la région de Saint-Maurice. Ce sont les clochers de Bex, Aigle, Gryon, le Sépey, Noville, Chessel, Villeneuve, Montreux, La Tour-de-Peilz, Corsier, Chardonne et Villette.

b) Architecture militaire. Le Pays de Vaud est aussi riche en monuments d'architecture militaire. Il possède encore plusieurs donjons carrés qui remontent au XIIe et XIIIe s., soit la tour de Moudon et la tour de Gourze, les donjons de Chillon, de Saint-Triphon, de Blonay, de Saint-Martin du Chêne, des Clées, d'Ouchy, d'Avenches et de la Sarraz. Du milieu du XIIIe s. datent les châteaux aux donjons circulaires si typiques de l'époque de Pierre de Savoie, soit ceux d'Yverdon, de Morges, d'Oron, d'Orbe, de Champvent, de Grandson, de Lucens, de La Tour-de-Peilz, d'Échallens et le donjon de Rolle. A la même époque appartient aussi une grande partie du château de Chillon. Dans les châteaux de Vufflens et de Lausanne, qui sont du commencement du XVe s., on constate l'influence de l'architecture piémontaise. Du milieu et de la fin du XVe s. datent les châteaux de Gingins, du Châtelard, de Rolle et le donjon d'Aigle. Le XVIe s. a laissé le gracieux château d'Avenches.

c) Architecture civile. Le pays conserve de nombreux et très beaux édifices civils et châteaux des XVIIe et XVIIIe s. Signalons les hôtels de ville de Lausanne, de Morges, d'Avenches, d'Yverdon, d'Aubonne et de Vevey, les résidences de Coppet, de Prangins, de Crans, de Vincy, de Vullierens, d'Hauteville, de Rennaz et de Grandcour dans lesquels on peut admirer la plus belle et la plus noble architecture du XVIIIe s.

Sculpture. Les plus beaux spécimens de la sculpture du moyen âge se trouvent dans la cathédrale de Lausanne. Ce sont : la pierre tombale de l'évêque Roger († 1220), les merveilleuses statues du Portail peint ou porche des Apôtres, du XIIIe s., celles du narthex, trois pierres tombales d'évêques des XIVe et XVe s. et surtout la belle statue en marbre du chevalier Othon de Grandson († vers 1328). Du XIVe s., date aussi le monument des sires de La Sarra dans la chapelle du Jacquemart à La Sarraz. Parmi les travaux de sculpture sur bois, citons les belles stalles du XIIIe s. à la cathédrale de Lausanne, du XIVe s. à l'église Saint-François, celles de Lutry et de Moudon du XVe s. et celles de la chapelle de Montfalcon à la cathédrale, du XVIe s. Plusieurs villes possèdent d'intéressantes fontaines des XVIe et XVIIe s., ornées de statues. Ce sont les bannerets de Nyon, d'Orbe et de Payerne, la Justice à Lausanne et à Cully et Moïse à Moudon.

Vitraux. La cathédrale de Lausanne possède aussi un des plus beaux et des plus anciens vitraux de la Suisse,

soit le grand vitrail de la rose, qui date du XIII^e s. L'église de Chapelle sur Moudon a un vitrail de la fin du XV^e s., et l'église de Saint-Saphorin un très beau spécimen de l'art du vitrail du XVI^e s., représentant l'évêque Sébastien de Montfalcon présenté à la Vierge par saint Symphorien.

Orfèvrerie. Le canton de Vaud est très riche en pièces d'orfèvrerie religieuse. Une première petite exposition de coupes de communion du district d'Orbe a eu lieu dans l'église de cette localité en 1903, puis une grande exposition de channes d'église et de coupes de communion de tout le canton a été organisée en 1930 dans la cathédrale de Lausanne. Elle a révélé de véritables richesses depuis les calices du XIV^e et XV^e s. jusqu'aux coupes les plus artistiques des XVII^e et XVIII^e s. Au commencement du XIX^e s., un orfèvre lausannois, Gély, acquit une certaine notoriété et fut l'auteur de très jolies pièces de style empire encore conservées dans bien des familles du pays.

Peinture. Plusieurs églises vaudoises sont encore ornées de fresques et de peintures du moyen âge. Les plus anciennes sont celles de Montcherand qui représentent le Christ et les Apôtres et datent du XI^e ou du XII^e s. Plusieurs fresques de Romainmôtier sont du XIII^e s. Du XIV^e s.,nous avons une belle fresque à l'église d'Onnens et les fresques de l'église de Ressudens, ainsi que la très intéressante décoration de la chambre du duc à Chillon. Du XV^e s., les fresques des églises de Grandson, d'Assens, de Payerne ; du XVI^e s., les fresques du château de Lausanne, de la cathédrale de Lausanne de l'ancienne salle de justice de Cully.

Avant la seconde moitié du XVIII^e s., le Pays de Vaud a produit peu d'artistes dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Citons cependant Mareschet, qui, vers la fin du XVI^e s., décora les voûtes de l'église de Lutry, la salle du Tribunal et le chœur de l'église paroissiale de Payerne d'une ornementation d'un goût parfait. Dans la seconde moitié du XVIII^e s., nous voyons apparaître toute une petite pléiade de peintres vaudois qui s'illustrèrent surtout à l'étranger : Ducros (1748-1810), les frères Sablet (1745-1819, 1749-1803), Keisermann (1765-1833), qui travaillèrent surtout à Rome ; Bolomey (1739-1819), le peintre du Stadhouder, et Brun (1758-1815), le peintre de Marie-Antoinette. Les collections de Ducros, léguées à l'État, formèrent l'embryon du Musée de Lausanne dont le peintre Marc-Louis Arlaud d'Orbe (1772-1843), fut le réalisateur. Le XIX^e s. a donné un peintre dont le canton de Vaud s'enorgueillit à juste titre : Charles Gleyre (1808-1874), un peintre classique par excellence au talent très pur et d'aspirations très hautes. Signalons ensuite Bocion et Chavannes, les peintres du Léman, Veillon et David, Vautier, Grasset, Vuillermet, Steinlein, Vallotton et Burnand, parmi les plus illustres du XIX^e s. Au XX^e s. de nombreux artistes vaudois ont acquis une réputation qui a franchi les frontières de notre pays.

Le Musée des Beaux-Arts de Lausanne, fondé par Arlaud en 1841, a été transféré en 1905 dans le Palais de Rumine. Plusieurs salles du Musée Jenisch, à Vevey, sont consacrées à l'exposition d'une collection de tableaux de peintres romands, propriétés de la ville. La Société vaudoise des Beaux-Arts, fondée en 1869, a organisé de nombreuses expositions et a fortement encouragé le mouvement artistique dans le canton de Vaud, ainsi que la section vaudoise de la Société suisse des peintres et sculpteurs, fondée en 1900. Une société des femmes peintres a été fondée, ainsi qu'une Société des Arts à Vevey.

Bibliographie. J.-R. Rahn : *L'église abbatiale de Payerne.* — E. Reinhart : *Die Cluniacenser Architektur in der Schweiz vom X. bis XIII. Jahrh.* — J.-R. Rahn : *Die mittelalterl. Kirchen des Cisterzienserordens in der Schweiz*, dans *MAGZ* 18. — E. Bach : *L'église de Saint-Étienne de Moudon*, dans *RHV* 1930. — Le même : *Les fresques de l'église de Montcherand*, dans *ASA* 1932. — A. Naef : *Les phases constructives de l'église de Romainmôtier*, dans *ASA* 1905-1906. — Le même : *L'église de Saint-Sulpice et sa restauration.* — *La cathédrale de Lausanne*, texte de G. Chamorel et A. Naef 1929. — E.-M. Blaser : *Gothische Bildwerke der Kathedrale von Lausanne.* — P. Grellet et F. Gilliard : *Les châteaux vaudois.* — V.-H. Bourgeois : *Les châteaux vaudois.* — A. Naef : *Chillon.* — J.-R. Rahn : *Le château de Chillon.* — A. Naef : *Le château d'Avenches.* — V.-H. Bourgeois : *La peinture décorative dans le canton de Vaud dès l'époque romaine jusqu'au XVIII^e s.* — E. Bach : *Les fresques de l'église de Ressudens*, dans *ASA* 1929. — J.-R. Rahn : *La rose de la cathédrale de Lausanne.* — E. Bach : *Les stalles gothiques de Lausanne*, dans *ASA* 1929. — M.-V. Grellet : *Nos peintres romands du XVIII^e et du XIX^e s.* — Études de D. Agassiz dans *RHV* sur *A.-L. Ducros*, 1927 ; *B. Bolomey*, 1928 ; *Les peintres Sablet*, 1929 ; *Fr. Keisermann*, 1930 ; *L.-A. Brun*, 1931. — Ch. Clément : *Gleyre.* — P. Budry : *F.-L. Bocion.* — Veillon, dans *Nbl. Kunstges. Zürich* 1901. — M.-V. Grellet : *Eug. Burnand.* — E. Bonjour : *Le Musée Arlaud.* [Frédéric DUBOIS.]

5. SCIENCES. L'étude de l'histoire naturelle ne débute guère qu'avec la fondation de l'académie par les Bernois (1537). L'enseignement des sciences est au début annexé à la chaire de philosophie de la seule faculté de théologie (chaire des arts). La physique et la chimie sont enseignées, entre 1579 et 1708, par DelaCour, Jean Brever, François Blondet, Cl. Boucard, P. Jenin, S. Potterat, J. Marchandon. Plusieurs naturalistes vaudois vont chercher à l'étranger des emplois que le pays ne peut leur assurer, tels Et. et B. Delessert, J.-N.-S. Allamand, N. Fatio de Duiller, J.-S. Guisan et d'autres. Les défricheurs dans le domaine des sciences, où tout était à naître, sont, à cette époque, rarement des naturalistes de profession — on n'en avait pas emploi — mais des pasteurs, des philologues, des médecins, des hommes d'État ; sans énumérer les sciences favorites de ces hommes qui s'occupaient *de omni re scibile*, citons, comme Vaudois ou confédérés ou étrangers ayant marqué dans le canton : les Bertrand, B.-S.-G. Carrard, A.-C. Chavannes, J.-P. de Crousaz, D. Chabrey, A.-L. Decoppet, J. Constant de Rebecque, J.-B. Dapples, Deleuze, Exchaquet père et fils, Conrad Gessner, J. Girard des Bergeries, Alb. de Haller, J.-P. Loys de Cheseaux, J.-B. Plantin, J.-G. de Rovéréa, J. Sterki, Jean Tagant, Treytorrens père et fils, etc. Vers la fin du XVIII^e s., les savants jusqu'ici isolés ou simplement en relations épistolaires, éprouvent le besoin de se grouper : Soc. des sciences physiques de Lausanne, 1783, s'occupe de toutes les sciences et publie des *Mémoires* ; Soc. d'émulation du canton de Vaud, 1802, avec section des sciences naturelles ; 1803, Soc. d'utilité publique ; Soc. d'agriculture et d'économie générale, publie les *Feuilles d'agriculture et d'économie générale*, qui deviennent plus tard la *Feuille du Canton de Vaud* ou *Journal d'agriculture.* Mais les temps troublés sont peu favorables aux études et aux sociétés : souvent interrompue, leur activité reprend sans cesse sous de nouveaux noms pour continuer l'œuvre des prédécesseurs (1815, Soc. vaudoise des sciences naturelles, publie ses travaux dans la *Feuille du Canton de Vaud*, puis dans le *Journal de la Soc. vaudoise d'utilité publique*, et dès 1842 dans son *Bulletin de la Soc. vaud. des Sc. nat.*). La paix et la liberté donnent un nouvel essor aux études et aux sciences ; le patriotisme, le désir d'être utile au jeune canton, orientent les savants du côté des applications pratiques, de la mise en valeur des richesses du sol, du progrès de l'agriculture. Auparavant déjà, en 1788, création à l'académie de la première chaire de physique et de chimie, occupée par J.-S. François ; dès lors des progrès se réalisent dans le domaine des sciences comme partout, grâce à une évolution réjouissante de l'esprit public. De 1817 date le Musée d'histoire naturelle issu des collections de D.-A. Chavannes. Autour de cette période, on peut grouper J.-S. Baup, chimiste, van Berchem père et fils, R. Blanchet, chimiste, archéologue, J. de Charpentier, ingénieur des mines, botaniste, glaciologue, J.-F.-Th. Gaudin, pasteur, botaniste, J. Gay, botaniste, J. Monnard, botaniste, Math. Mayor, médecin et naturaliste, Grégoire Razoumowski *(Histoire naturelle du Jorat)*, J.-A. Renger, géologue, J.-L.-F.-A. Reynier, archéologue, botaniste, F. Struve, chimiste, Schleicher, botaniste, les Pierre, Abram, Emmanuel et Jean-Louis Thomas, dynastie de botanistes, Wyder, naturaliste. En 1837, la réorganisation de l'académie amena un nouveau réveil

scientifique, en partie influencé par l'esprit de Cuvier ; dans le canton, R. de Fellenberg et F.-E. Wartmann donnent du relief aux sciences renaissantes : époque d'observations, d'analyse, interrompue en 1845 par la révolution, puis suivie d'un nouvel essor. Les nombreuses fouilles pour constructions favorisent la géologie et la préhistoire, fournissent de nombreux documents. Les naturalistes deviennent trop nombreux pour que leurs noms soient tous cités ici ; la spécialisation, rançon du progrès, commence déjà à entamer l'encyclopédisme des débuts. Tandis que Ls. Agassiz et S.-E. de Bridel-Brideri font leur carrière en partie ou totalement à l'étranger, la géologie et la paléontologie sont représentées au pays par G. Campiche, méd. ; Phil. de la Harpe ; Ch.-Th. Gaudin est botaniste et paléontologue ; F.-C. de la Harpe s'occupe de botanique, ainsi que J. Muret, D. Rapin, Ed. Chavannes, Alexis Forel, Ls. Favrat, Jacques Gay, Ls. Leresche, Ls. Secretan. En zoologie : J.-A. Chavannes, J.-G. de la Harpe, A. Yersin, les Huber père et fils, les quatre derniers étant surtout entomologistes. Les uns font avancer la science comme professeurs, les autres comme particuliers et à titre d'occupation accessoire. Les sciences physiques comptent Marc Secretan, tandis que l'archéologie et la préhistoire ont comme pionniers François Forel père, F.-L. Troyon, A. Morel-Fatio et A. Morlot. En chimie et sciences pharmaceutiques, nous trouvons H. Bischoff, Kopp, J.-S. Mercanton, en minéralogie J. Marryat et F.-S. Wild. En 1869, de section préparatoire aux autres facultés, la Faculté des sciences devient indépendante ; l'ancienne École spéciale (1853) est reprise par l'État et devient Faculté technique. A plusieurs reprises d'ailleurs, des instituts scientifiques, aujourd'hui officiels, sont issus de l'initiative de particuliers ou d'associations (station météorologique, station viticole, collections, protection des blocs erratiques et monuments naturels). Des trois activités de la science, c'est de plus en plus celle de la science pure et de l'avancement des sciences qui l'emporte sur les applications et sur la diffusion, sans que ces domaines soient cependant négligés. C'est l'époque des synthèses en géologie et de l'unification de la nomenclature (Eug. Renevier). La limnologie et la glaciologie, d'origine régionale, deviennent des sciences internationales (F.-A. Forel à qui, en outre, la sismologie et la préhistoire lacustre sont redevables d'une impulsion féconde). Mais si la science régionale rayonne parfois au delà des frontières et si quelques Vaudois font des voyages à l'étranger (A. Chavannes avec Perdonnet ; Ph. Gaudin ; R. Rengger, et d'autres, plus récents), les naturalistes du pays, à leur tour, sont aux écoutes des grandes théories et des nouvelles conceptions qui se créent au dehors et que les savants du pays vérifient, continuent à développer ou du moins exposent à leurs concitoyens. En 1873, la spécialisation nécessaire crée l'école de pharmacie, en 1883 la section des sciences médicales, qui, lors de la transformation de l'académie en université (1890), deviendra faculté de médecine. De généreuses fondations encouragent la recherche désintéressée tout en commémorant la mémoire des testateurs ou de leurs familles (Fonds de Rumine 1871, Ls. Agassiz 1907, F.-A. Forel 1913, Mathilde Agassiz 1916, etc.). De tout temps, il y a eu des médecins, des pharmaciens, des pasteurs, des maîtres secondaires ou primaires, des rentiers, des agriculteurs même, qui consacrèrent à la science leurs loisirs et apportèrent leur pierre à son édifice. Citons, par exemple, E. Burnat (bot.), W. Barbey (bot.), J. Courvoisier (diatom.), F. Cornu (chim., bot.), les médecins Dumur, Bourget, Narbel, Jacot-Guillarmod, le pharmacien Chr. Bührer (météor.), les pasteurs D. Cruchet (bot. cryptog.), P.-L. Vionnet (archéol.) ; les maîtres secondaires ou primaires : H. Jaccard (bot.), Th. Rittener (géol.) J.-J. Vetter (bot.), J. Perriraz, (sc. nat.) ; J. Œttli (chim.), l'agriculteur F. Corboz (bot.). La science officielle, de plus en plus diversifiée, compte de nombreux représentants qui ont marqué : S. Biéler (zootech.), H. Blanc (zool.), Aug. Forel (fourmis), C. Émery, Prilly-Bologne (fourmis), G. Duplessis (zool.), F. Seiler (bactér.), G. Brélaz, H. Brunner, puis F. Kehrmann (chim.). En sciences géologiques et minéralogiques : H. Golliez, Aug. Jaccard, H. Sigg, etc. L'astronomie et la physique sont illustrées par les Dufour : Charles (un des « physiciens de Morges » avec Burnier et Yersin), Louis (phys.), Henri (phys., météor.), Jean Dufour, botaniste-physiologiste, directeur de la station viticole, a succédé à J.-B. Schnetzler avec lequel l'anatomie et biologie végétales ont pris pied dans le pays. En anthropologie, préhistoire et ethnographie, il faut citer A. Schenk. En sciences mathématiques et géodésiques : H. Amstein, Ch. Dapples, J.-J. Lochmann, L.-A. Lude, les P. Jos. et Ernest Marguet et d'autres.

Vaud. Le château de Lausanne à la fin du XVIII[e] s. D'après une gravure de Hubert (Bibliothèque Nationale, Berne).

Bibliographie. G.-E. v. Haller : *Bibliothek der Schweizer Gesch. und aller Teile* 1784-1788, Berne. — Catalogue raisonné des auteurs qui ont écrit sur l'histoire nat. de la Suisse. — *Acta helvetica*, Bâle, vol. 7, 1782. — Doyen Bridel : *Notice sur la naissance et les progrès des Sc. nat. dans le canton de Vaud*, dans *Feuille du Canton de Vaud* 1822. — *Mémoires de la Soc. des Sc. phys. de Lausanne* I, II, III. — *Notices d'utilité publique*, 1803 et suivants. — *Feuilles d'Agriculture et d'Économie générale*, 1812 et suivants. — *Feuille du Canton de Vaud* ou *Journal d'Agr. pratique*, 1819 et suivants. — *Journal de la Soc. vaud. d'Utilité publique*, 1833-1845. — *Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. nat.*, de 1842 à nos jours. — Actes de la *ASN*, 1817 à nos jours. — H. Christ : *Souvenirs de botanique vaudoise*, dans *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 1917. — Durand et Pittier : *Catalogue de la flore vaudoise* (Introduction), 1882. — E.-H. Gaullieur : *Hist. du canton de Vaud 1803-1830.* — *Index bibliographique* de la Faculté des sciences (Université de Lausanne),

1896 et 1914. — Ch. Linder : *Hist. de la Soc. vaud. des Sc. nat. 1793-1919. — Lausanne à travers les âges*, 1905. — B. van Muyden : *Pages d'histoire lausannoise.* — de Montet : *Dict.* — J. Olivier : *Le canton de Vaud, sa vie et son histoire. — Au Peuple vaudois*, volume du Centenaire, 1803-1903. — Eug. Secretan : *Galerie suisse. — Biographies nationales.* — J.-J. Siegfried : *Die wichtigsten Momente aus der Geschichte der schweiz. naturforsch. Gesellschaft*, 1848. — J.-J. Siegfried : *Gesch. der schweiz. naturf. Gesellschaft*, 1865. — *La Vie romantique au Pays romand.* — L. Vuillemin : *Le canton de Vaud.* — H. Vuilleumier : *Notice historique et statistique des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1869-1878).* — A. Wartmann, E. Yung et J. Cart : *Coup d'œil historique sur l'activité de la Soc. helvétique des Sc. nat.*, dans *Nouveaux mémoires*, vol. L, 1915. [Ch. Linder.]

La médecine. Sous Alexandre Sévère, il y avait à Avenches un *collegium medicum* et une école où l'on enseignait la médecine, la grammaire et la rhétorique. Les invasions barbares des IV^e^ et V^e^ s. firent disparaître les centres de culture médicale, qui, du VI^e^ au IX^e^ s., soit à l'époque franque, renaissent dans les couvents. Ce sont les ecclésiastiques qui alors pratiquent la médecine. Dès le IX^e^ s., on voit s'élever les premiers hôpitaux, en particulier ceux de Villeneuve, Moudon, Vevey et Lausanne. Créés par l'Église, ils sont destinés non à recueillir des malades, mais à hospitaliser les passants, les indigents et les vieillards. A partir du XIII^e^ s., la médecine échappe aux ordres religieux. Dorénavant elle va être exercée par les médecins *(physici)* ayant acquis leurs connaissances à l'une ou l'autre des célèbres universités d'alors : Salerne, Bologne, Montpellier, Padoue. La plupart des villes du pays ont leur médecin pensionné qui touche un traitement annuel de 60 sols à 20 florins (environ 300 fr.), moyennant quoi il soignera gratuitement les pauvres. Il est cependant autorisé à faire payer sa visite 3 sols (environ 2 fr.) si le malade est fortuné. Avec le XVI^e^ s., le Pays de Vaud voit arriver un grand nombre de médecins qui avaient quitté leur patrie — la France en particulier — pour motif de religion. S'il en est d'obscurs, d'autres étaient des praticiens de valeur, qui nous ont laissé des écrits intéressants. Tels sont Jean Volat, Benoît Comte, Claude Aubéry, Eustache de Quesnoy, Jacques Aubert, fixés à Lausanne. Chose curieuse, ils cumulaient volontiers les fonctions de médecin avec celles de pasteur. Une mention spéciale revient au médecin de l'ancien roi de France, le D^r^ Blancherose, qui lors de la dispute de Lausanne, le 1^er^ oct. 1536, défendit avec esprit la religion catholique et annonça dans l'avenir le règne des médecins, autrement dit le règne des sciences positives succédant à celui de la théologie.

Le XVII^e^ s. marque un progrès sérieux sur le précédent quant au développement de la médecine : moins de médecins étrangers sans diplôme et davantage de médecins vaudois ayant fait de solides études à l'étranger. La plus grande figure de ce siècle est celle de Guillaume Fabrice, de Hilden près Düsseldorf, qui résida de nombreuses années dans notre pays, de 1596 à 1598 et de 1602 à 1614. Après lui, on peut citer Jean-Pierre D'Apples, premier des neuf médecins de cette famille, qui, à côté de sa clientèle, enseignait les humanités aux futurs bacheliers ; Nicolas Girard des Bergeries, qui faisait un cours d'hébreu à l'académie ; Jean Constant de Rebecque, pharmacien autant que médecin ; Louis-Cyprien Levade, de Vevey, fondateur de la longue dynastie des médecins, chirurgiens et apothicaires du même nom qui ont honoré notre pays. Le XVIII^e^ s. compte son plus brillant représentant en la personne du D^r^ Samuel-Auguste-André Tissot (1728-1797) dont la réputation s'étendait bien au delà de Lausanne. Aussi venait-on le consulter de fort loin. Sa thérapeutique ne différait en rien de celle en usage à l'époque, mais c'est dans sa diététique et dans l'hygiène individuelle qu'il faut chercher l'influence énorme qu'il exerça. Tissot était avant tout un hygiéniste et c'est l'hygiène qu'il voulait réformer par ses nombreux ouvrages, dont le plus connu demeure l'*Avis au peuple sur sa santé*, traduit dans presque toutes les langues européennes. Venel (1740-1801) a le mérite d'avoir non seulement fondé la première école vaudoise de sages-femmes, mais encore d'avoir en quelque sorte créé l'orthopédie. Au XIX^e^ s., la culture scientifique des médecins se développe encore et ce qui y contribuera pour beaucoup, c'est la fondation en 1828 de la Société vaudoise des sciences médicales. Deux médecins ont exercé une influence prépondérante au sein de ce groupement et par lui sur l'ensemble du corps médical, comme aussi sur les autorités sanitaires du pays. Ce sont Mathias Mayor (1775-1847), chirurgien de l'Hôpital cantonal pendant quarante-quatre ans, et Jean de la Harpe (1802-1877), médecin du même établissement pendant trente-cinq ans.

En 1862, les pharmaciens et les vétérinaires ayant en grande partie démissionné dans les années précédentes de la Société des sciences médicales pour constituer des sociétés distinctes, un nouveau groupement se constitua sous le nom de Société vaudoise de médecine. Elle fonda en 1866 le *Bulletin de la Société vaudoise de médecine* ; en 1881, ce périodique devint l'organe de la Société romande de médecine et échangea alors son nom contre celui de *Revue médicale de la Suisse romande*. La création d'une Faculté de médecine à Lausanne, en 1891, a donné une impulsion nouvelle à la vie médicale dans le canton de Vaud. [André Guisan.]

6. Agriculture. On cherchera à se borner ici aux traits les plus caractéristiques de l'agriculture vaudoise, en rappelant que sur les points principaux, l'histoire agricole du canton de Vaud, surtout pour les temps les plus éloignés, ne se distingue pas sensiblement de celle de la Suisse romande en général. Les premiers documents certains dont nous disposons, concernant la production de notre sol, nous sont livrés par les restes de la période lacustre, abondants comme on sait dans notre pays. On trouve dans ces restes de stations lacustres (palafittes), mélangés aux objets d'industrie ou de ménage : 1. des céréales (orge, froment, millet) et dans les stations plus récentes (âge du bronze), l'avoine et l'épeautre ; 2. des légumes (carotte, fève, lentille, pois) et une plante textile (lin) ; 3. des fruits (pomme, poire, prune, cerise ; restes de fruits sauvages provenant de cueillette) ; 4. des restes d'animaux domestiques (chien, cheval, porc, mouton, chèvre et bœuf). On est donc en droit de penser que durant cette longue période, précédant de peu la période historique, les cultures et l'élevage du bétail ont pris peu à peu, à côté de la pêche et de la chasse, une importance de plus en plus considérable.

La période qui suivit les palafittiteurs n'a pas laissé, concernant son agriculture, de traces distinctes. Mais nous savons par les auteurs latins, ce qu'elle était au moment de la conquête romaine et ce qu'elle devint sous l'influence du conquérant. Nous savons qu'à cette époque lointaine les Helvètes cultivaient diverses céréales, quelques plantes-racines, des légumes, des plantes oléagineuses et qu'en particulier l'élevage du bétail avait acquis une importance suffisante pour donner naissance au début de l'industrie laitière : le fromage d'Helvétie s'exportait déjà jusqu'à Rome. Les Romains exercèrent sur l'agriculture de notre pays une influence favorable ; ils développèrent les cultures fruitières, introduisirent la vigne dans les régions favorisées du climat ; concernant la culture des céréales, leur assolement biennal (céréale, jachère) fut sans doute aussi un progrès. Aux Romains succédèrent dans notre canton et dans les régions voisines, les Burgondes. De leur domination date un régime de propriété qui se maintint pendant une longue série de siècles, à peu près sans changement. Les grands domaines romains, propriétés des chefs, habitant au centre, la *villa*, tandis que les colons-cultivateurs habitaient tout autour les villages, furent démembrés peu à peu ; l'utilisation en commun du sol s'introduisit, les communes apparurent, les biens communaux commencèrent à se former, et à s'étendre ; puis peu à peu des lotissements séparés, pour des cultures spéciales. L'augmentation graduelle de la population obligea à une meilleure utilisation du sol, et c'est l'assolement triennal qui se généralisa et dura presque jusqu'à l'époque contemporaine.

On comprend sans peine l'obstacle au progrès de l'agriculture que constituaient simultanément les droits

féodaux sur le sol, les terrains communaux trop étendus et le droit de parcours sur les terrains cultivables. Aussi voit-on déjà dès le XVII[e] s. des exceptions au droit de parcours, consenties moyennant finance ; ce sont les *passations à clos et record*. On entendait par là la faculté, pour le propriétaire d'un fonds soumis au libre parcours, de se libérer de cette servitude moyennant une certaine redevance, et de le cultiver à son gré après l'avoir entouré d'une clôture, ou simplement désigné comme clos, par des signes bien visibles (torchons de paille sur baguettes, aux limites du fonds). Cette faculté fut réglementée pour le canton de Berne, donc pour le Pays de Vaud qui en faisait partie, par une ordonnance de 1717, fixant la redevance maximum à un sixième de la taxe. Le résultat en était, pour les fonds passés à clos, la suppression de la jachère, la culture continue, grâce à l'apport des engrais de ferme, et par suite une augmentation considérable de la production du sol. L'exemple ainsi donné, la pratique se généralisa et un premier et important progrès fut réalisé au cours principalement de la seconde moitié du XVIII[e] s. Le partage des biens communaux (ou leur lotissement et mise en location) commença aussi à se réaliser dans quelques communes, avec l'abolition du droit de parcours qui en était la conséquence plus ou moins forcée. Le rachat des dîmes et l'abolition générale du droit de parcours, conquête du nouveau régime (1803-1806) complétèrent la libération du sol, et permirent les nombreuses améliorations agricoles qui ont signalé le XIX[e] s.

Toute la première moitié de celui-ci, à l'exception de quelques mauvaises années (1816, année de la misère ; 1846-1847, maladie des pommes de terre) fut une période de large prospérité, durant laquelle non seulement la production directe du sol se multiplia, mais grâce à elle le bétail augmenta considérablement en nombre et en poids et devint, ce qu'il était loin d'être autrefois, la principale source de richesse, avec l'industrie laitière qu'il alimentait. En outre, l'augmentation des engrais de ferme permit une extension du vignoble, lequel encore à l'abri des maladies qui devaient le frapper plus tard, fut à cette époque la culture de beaucoup la plus rémunératrice. La richesse du vignoble vaudois devint proverbiale et se maintint encore pendant le troisième quart du siècle écoulé. Cette situation prospère devait se modifier profondément avec la généralisation des communications rapides au moyen de la vapeur : chemins de fer, navires. La première conséquence fut pour l'agriculture vaudoise, comme pour celle de pays avoisinants, la concurrence au blé indigène et l'avilissement du prix de celui-ci. Le bétail et ses produits subirent bientôt la même transformation, de telle sorte que le paysan, atteint à la fois de deux côtés dans ses ressources, sans parler de ses conditions de vie devenues plus onéreuses, vit souvent la gêne succéder à l'aisance.

Le vigneron fut encore plus sévèrement atteint dans le dernier quart du siècle écoulé, par les maladies dites américaines, parce qu'importées du continent d'outre-Atlantique. Ce fut d'abord l'*oïdium*, assez facilement vaincu du reste par les traitements au soufre. Puis le *phylloxera*, autrement dangereux, dont on ne devint maître qu'avec la reconstitution par le greffage sur plant américain, organisée et subventionnée, pour toute la Suisse, par un arrêté fédéral de 1907. Enfin le *mildew*, plus désastreux encore puisqu'il se renouvelle chaque année et nécessite une lutte constante, pénible et coûteuse, dans laquelle le vigneron n'est pas toujours vainqueur. C'est par plusieurs dizaines de millions qu'on doit évaluer le dommage causé par ce champignon dès son apparition, vers 1885, dans le seul vignoble vaudois. A ces fléaux s'ajouta, dans les premières années du siècle en cours, la mévente des récoltes, occasionnée par l'importation à bas prix des vins étrangers et la concurrence de la bière.

La situation actuelle du paysan et surtout du vigneron vaudois ne présente donc plus aujourd'hui la sécurité et l'aisance que l'on constatait encore il y a quelque 50 ou 60 ans. Mais à ces maux divers et aux craintes pour l'avenir, il y a heureusement une contre-partie. Tout d'abord, au cours du siècle dernier, l'instruction générale et aussi l'instruction technique, l'enseignement agricole et viticole, ont fait des progrès considérables, dont le retentissement sur la profession a été bienfaisant. Puis la science est venue efficacement au secours des deux branches principales de la production de notre sol, agriculture et viticulture ; elle a contribué à augmenter le rendement du sol en qualité et quantité et a donné au vigneron le moyen de lutter efficacement contre la maladie de la vigne.

L'État, Confédération et canton, a de son côté fait son devoir en vue de protéger et d'encourager l'agriculture et la viticulture ; la législation vaudoise concernant l'amélioration et le progrès de ces deux branches capitales de notre économie nationale est une des plus avancées que l'on connaisse. Enfin les paysans et vignerons, conscients de la nécessité d'unir leurs efforts, ont constitué des associations aujourd'hui puissantes et bienfaisantes (Société vaudoise d'agriculture et viticulture fondée en 1868, Fédération Romande en 1881, etc.). On peut donc conclure que tout en souffrant à l'heure actuelle de la crise générale, le paysan et le vigneron vaudois, loin de s'abandonner, luttent avec courage et efficacité dans les conditions difficiles qui leur sont imposées par l'économie générale du globe et les formidables transformations qu'elle a subies, avant et surtout après la guerre mondiale de 1914-1918. [E. Chuard.]

7. Industrie et commerce. Deux industries fleurissent dès le XIII[e] s. au Pays de Vaud, celle du bâtiment et l'orfèvrerie. Le cartulaire de Lausanne mentionne parmi les bienfaiteurs de la cathédrale plusieurs *cimentarii* qui sont à la fois architectes et entrepreneurs. En 1234, le chapitre donna à M[e] Jean, maître de l'œuvre de la cathédrale, une rente et trente poses de terres à Saint-Prex, en récompense de ses services. Autour des architectes, gravitaient les sculpteurs et les peintres. En 1195 la renommée de deux d'entre eux, Ubert et Pierre, va jusqu'à Rome ; ils signent les sculptures de la porte du baptistère de Saint-Jean de Latran. D'autres servent le comte de Savoie, les seigneurs ou les églises. L'architecte de Chillon et d'Yverdon au temps du comte Pierre de Savoie se nomme Pierre Meinier, et il emploie des ouvriers de la cathédrale. Parfois, l'artiste est un étranger : ainsi Jean de Liège qui sculpta les stalles de Saint-François en 1378, Guillaume l'Anglais qui modela en 1357 une statue de cire du comte Amédée, pesant 134 livres, offerte en ex-voto à Notre-Dame de Lausanne. Les Genevois Jean Contoz et François Magyn paraissent avoir travaillé en 1515 au grand portail de la cathédrale. Un tailleur d'images, Robert Courtoys, est propriétaire à Lausanne en 1453. Bottolier, de Lausanne, sculpte en 1516 les stalles de l'église d'Yverdon ; Pierre Rochat la belle grille de celle d'Estavayer, Antoine Bovard, en 1520, la statue de Saint-Georges dans la même église. Perrod, de Lausanne, en 1337, fond la cloche de l'église de Valère, à Sion.

Les orfèvres sont particulièrement nombreux et riches. Leurs noms s'égrènent à Lausanne du XIII[e] au XVI[e] s. sans interruption. Mais on en voit encore dans d'autres villes : Jean Delafontaine à Morges en 1425, Thibaut de Blonay, demeurant à Blonay même en 1522. A côté d'eux sont les monnayeurs. A Lausanne, une confrérie de Saint-Éloi réunit les uns et les autres jusqu'à la Réforme. Elle était doublée d'une compagnie des ouvriers monnayeurs qui a son prévôt en 1487 et n'admet de nouveaux monnayeurs qu'après avoir fait prêter serment et fait verser un entrage de 30 florins dans la corporation. A côté des orfèvres, il faut mentionner les potiers d'étain. Dès le XIV[e] s., Lausanne en avait de réputés. La tradition ne s'en est point perdue. La marque des frères Gély, vers 1800, était fort considérée.

Lausanne, Moudon, Nyon ont des tanneries importantes. Dès le XIV[e] s., les draps de Baulmes étaient renommés ; on les poinçonnait d'un sceau représentant une aile de Saint-Michel et d'une croix, sceau que l'on renouvela en 1464 ; peut-être à cause de la concurrence naissante des draps d'Yverdon, que l'autorité communale s'efforçait de développer par des règlements très précis sur la qualité du travail. La compagnie des drapiers se maintient dans cette dernière ville jusqu'en 1799. En 1616, Pyrame de Candolle voulut installer à Yverdon une grande manufacture de draps, à laquelle

devait être jointe une imprimerie. L'avoyer de Berne et les plus gros personnages du pays s'intéressèrent à l'entreprise. Mais au bout de quelques années, l'entreprise périclita. Candolle s'enfuit, les ouvriers furent congédiés. D. Auberjonois installa en 1687 à Yverdon une manufacture de laine qui eut davantage de succès. Une ordonnance bernoise du 30 janv. 1699 vint réglementer l'industrie des marchands drapiers, facturiers, tant en soie qu'en laine. C'est que les Français réfugiés dans le pays pour cause de religion dès 1685 avaient cherché à restaurer l'industrie de la soie. Celle-ci était connue à Lausanne au début du XVI^e s., mais elle avait été abandonnée. Vainement, en 1617, Gabriel de Blonay, seigneur de Carouge, avait, dans un mémoire au gouvernement bernois, préconisé la culture du mûrier, afin de procurer à la jeunesse du travail par le tissage de la soie. L'entreprise fut jugée aléatoire par Berne, qui avait vu juste, car tous les établissements que fondèrent les réfugiés à la fin du siècle périclitèrent, surtout pour cette raison que le climat du pays de Vaud n'est pas favorable à cette culture. Les mêmes réfugiés installèrent des fabriques de dentelles à Lausanne, à Morges, à Aubonne, à Sainte-Croix, et dans d'autres localités. Bientôt après les indiennes firent leur apparition. En 1710, le gouvernement bernois chercha à en monopoliser la fabrication à Berne et interdit au Pays de Vaud d'en faire venir d'ailleurs. Mais il fut bientôt débordé. Des fabriques furent établies peu après à Yverdon, à Ouchy, et une ordonnance du 26 avril 1716 se borna à régler le commerce des indiennes. Berne alla même plus loin. On le voit en 1788 faire une avance au fabricant Fréd. de Trey, à Payerne, pour lui permettre de développer ses installations. Au XIX^e s., la plupart des filatures diminuèrent ou cessèrent leur activité, devant la concurrence étrangère. Cependant, on appréciait encore en 1850 en France les tissus blancs de Lausanne, et la manufacture de draps d'Éclépens a conservé sa réputation.

Le Jura contient beaucoup de fer. Ainsi, dès la fin du XV^e s., voit-on naître dans la région de Vallorbe, de la Vallée de Joux et de Sainte-Croix, de nombreux hauts fourneaux et forges. Le prieur de Romainmôtier avait déjà installé vers 1285 une « ferrière » à La Dernier près de Vallorbe, et les forgerons Franquefort dits Matthey sont connus dans cette même localité dès 1403. Mais c'est à partir du XVI^e s. que cette industrie prit son plus grand développement (voir art. VALLORBE). Varro et Hennezel l'établirent à La Vallée au milieu du XVI^e s., et il y avait aussi à la même époque, à Sainte-Croix, des forges que l'on voit en 1572 livrer 20 000 boulets de fer à Genève. Mais il fallait beaucoup de charbon de bois pour ces hauts fourneaux et l'on dépeuplait de la sorte les forêts. D'autant plus que, pour intensifier l'exploitation, on faisait venir du minerai de fer de Bourgogne. Aussi, dès 1665, le gouvernement bernois prit-il des mesures énergiques pour limiter les coupes de bois et fit fermer une verrière que la commune de Bursins avait installée sur la montagne. Au XVIII^e s., l'horlogerie supplanta à La Vallée l'industrie du fer. Sainte-Croix suivit le mouvement et fabriqua en outre, dès 1811, des boîtes à musique. C'est à Vallorbe que les forges se maintinrent le mieux.

A plusieurs reprises, on a cherché du minerai dans d'autres parties du canton. En 1714, le lieutenant baillival Isaac Loys de Bochat, le père de l'historien, recevait une concession pour une mine de cuivre au Croset près de La Sarraz. Mais ce n'est qu'à Paudex qu'on est parvenu à utiliser une mine de houille de rapport. Cette mine était déjà exploitée en 1713 par une compagnie d'ouvriers. En 1768, Gottlieb Wagner reçut la concession d'une mine de charbon et d'une verrerie à Paudex. La mine a continué à être exploitée, mais la verrerie a été transplantée plus tard à Semsales, d'où elle a émigré il y a vingt ans à Saint-Prex. Notons encore qu'en 1756, Vincent Doret, de Vevey, reçut l'autorisation d'établir une scie à marbre ; la maison a prospéré, mais n'a pu se borner au marbre du pays. Ce que les Alpes ont donné de mieux, ce sont les carrières de marbre bleu d'Arvel et surtout celles de marbre noir de Saint-Triphon que l'évêque Aymon de Montfalcon utilisait déjà pour le jubé de la cathédrale de Lausanne et dont il envoyait des chars pour le monument élevé par Marguerite d'Autriche à son époux Philibert-le-Beau dans l'église de Brou.

En 1500, le chevalier Guillaume de Diesbach avait reçu du duc de Savoie une concession de mines d'or et d'argent dans le Pays de Vaud. Nicolas de Graffenried, gouverneur d'Aigle, obtint en 1554 de Berne celle des sources salines de Panex sur Ollon. D'autres sources salines étaient déjà connues au XV^e s. dans la région d'Arveye. On les exploita dès le XVII^e s., et l'État de

Notre-Dame de Lausanne. Frontispice du *manuale lausannense*, de 1500, à Londres.

Berne les racheta en 1684 pour le prix de 103 943 francs. Mais ce n'est qu'en 1816 qu'à la suite de travaux méthodiquement menés, au Bouillet sur Bex, qu'on atteignit le roc salé. L'État a affermé depuis 1867 l'ensemble des mines à une compagnie privée dont il est d'ailleurs le principal actionnaire. Rappelons qu'Albert de Haller fut le directeur des salines dont le dépôt principal était alors à Roche.

La découverte de l'imprimerie procura au Pays de Vaud de nouvelles industries. En 1493, Jean Belot imprime à Lausanne un Missel lausannois, puis va transporter son atelier à Lyon. Ce n'est qu'en 1551 qu'un second imprimeur apparaît, Jean Crespin, qui se fixa tôt après à Genève. Robert Estienne a une maison à la Cité en 1545, mais on ne sait s'il y eut un atelier. Le gouvernement bernois n'était guère favorable aux imprimeurs. Il n'autorisa en 1557 Jean Rivery, un autre imprimeur, qu'à publier des livres d'école dûment approuvés (règle confirmée en 1643) ; aussi ce maître quittait-il deux ans après déjà Lausanne. Plus tard, Jean de Preux préféra Morges à Lausanne, et François de Preux abandonna aussi cette ville pour Genève. Ce ne fut guère qu'au siècle suivant que des imprimeurs s'établirent définitivement à Lausanne ; aujourd'hui, les imprimeries lausannoises sont importantes et répu-

tées. Yverdon a eu aussi plusieurs imprimeurs : l'un d'eux, en 1593 publia une édition du *Lexicon* de Scapula ; en 1628, l'établissement de Pyrame de Candolle fit faillite ; d'autres maîtres furent plus heureux. C'est à Yverdon que de Félice publia son *Encyclopédie*. On cite encore un livre imprimé en 1482 à Promenthoux par le Genevois Louis Guerbin : le *Doctrinal de sapience*, de Gui de Roye ; d'autres tirés au château de Duiller par Jean-Baptiste Fatio de 1677 à 1690. Vevey, Morges, Nyon, Moudon ont eu leurs imprimeries dans le courant du XVIII[e] s. Une ordonnance du 21 janv. 1745 régit les imprimeurs et les libraires. Ceux-ci existaient dès le XV[e] s. En 1476, le duc de Savoie fait acheter à Lausanne toute une série de classiques. On connaît même l'éditeur commerçant. En 1509, le Genevois Louis de Cruse imprima un Psautier pour le compte de deux marchands lausannois, Philibert de Tel et Pierre Barraux. On compte aujourd'hui dans le canton de Vaud une cinquantaine d'imprimeries et de nombreuses librairies. Quant au papier, il était fourni sous le régime bernois par des papeteries établies à Nyon, à Bière, à la Motte, auxquelles le gouvernement accordait le monopole de recueillir les « pattes » dans des bailliages déterminés. La papeterie de la Venoge entre Lausanne et Saint-Sulpice, était exploitée en 1604 par Claude Mestral des Vaux, en 1710 par Rodolphe Loys, seigneur de Middes ; en 1798 par Benjamin Doxat, commandant en chef de l'artillerie vaudoise.

L'horlogerie fut dès le XVIII[e] s. une source de prospérité. Une ordonnance de mai 1723 reconnaît des corporations d'horlogers à Lausanne, Morges, Moudon, Rolle et Nyon, et l'on comptait à cette date 20 maîtres horlogers à Coppet seulement. En 1771, une brasserie s'installa à Begnins ; une autre, ouverte à Lausanne en 1804, eut cinquante ans de vogue. Aujourd'hui, il en existe à Lausanne, à Orbe, à Aigle. A la fin du XVII[e] s., un nommé Beylon fonda à Lausanne une fabrique de faïence. De ses descendants, l'un transporta son industrie à Genève, l'autre à Nyon. Celle-ci dura jusqu'en 1829. Concurremment Dortu, de Berlin, chimiste et fabricant de porcelaines, s'établissait à Nyon en 1781, et sa manufacture livra au public des produits artistiques qui sont recherchés par les connaisseurs. Mais en 1813, l'affaire cessa de prospérer et Dortu accepta d'aller diriger à Genève la faïencerie eBylon. Il y a une trentaine d'années, une nouvelle fabrique de porcelaine s'est ouverte à Nyon. Il y a en outre une école de céramique à Renens, et des fabriques à Renens et à Saint-Prex.

Le XIX[e] s. a transformé toutes les méthodes industrielles et toutes les industries. Le canton de Vaud a maintenant plusieurs usines métallurgiques, des ateliers de mécanique de précision ; l'horlogerie reste en honneur dans le Jura en dépit des grosses difficultés de l'heure actuelle. Des industries nouvelles se sont implantées, ainsi celle des pierres fines, celle des chaux et ciments, celle des tabacs. Une ordonnance de Berne, de 1675, interdisait formellement d'user du tabac. Non seulement cette interdiction est tombée, mais au siècle dernier, la culture du tabac a été introduite dans la Broye, et des manufactures se sont établies à Payerne, à Grandson et à Vevey. Enfin les usines à gaz, les usines électriques sont nées, les premières depuis 1850, les secondes depuis 1882, et ont pris un développement considérable procurant à l'État et aux communes d'importantes ressources. Citons encore l'industrie si importante du chocolat et celle des produits Nestlé.

Cependant, le canton de Vaud compte beaucoup plus d'ouvriers de métiers que d'ouvriers de grosse industrie, et il a toujours eu un commerce actif. Au moyen âge, le commerce et la banque étaient en partie aux mains des Lombards et des Juifs, mais plus encore à celles des indigènes. A Lausanne, le commerce était concentré à la rue de Bourg où se tenait la foire de la Saint-Gall, et c'est le trafic des étoffes qui procurait les plus grosses ressources. Pour le commerce extérieur, il y avait des halles dans les principaux ports, et aux Clées une souste avec quatre foires annuelles. La déchéance des foires de Champagne diminua le transit dont les comptes de Villeneuve marquent, à la fois, l'apogée et le déclin. En 1278, le revenu du péage de Villeneuve est de 504 livres, soit de plus de 70 000 francs ; un siècle plus tard, le trafic est descendu de 4000 balles de draps et de peaux à 600 ou 700. En revanche, le trafic par Genève s'est développé, ainsi qu'en témoignent les comptes du péage de Nyon.

Au XVII[e] s., Guillaume II d'Orange forma le grand projet de relier la mer du Nord à la Méditerranée par un canal navigable reliant directement le Rhône au Rhin. La liaison devait s'effectuer par le Pays de Vaud. Le gouvernement bernois se prêta à sa réalisation. Élie Gouret-du Plessis, l'un des familiers du statthouter, prit la direction de l'opération, consistant à créer un canal entre la Thièle et la Venoge. Il fut encouragé par l'aristocratie bernoise et genevoise. La concession fut accordée en 1637, mais les travaux du canal d'Entreroche ne furent pas achevés. On montait la marchandise à chars de Morges à Cossonay, et c'est là seulement que commençait le canal à écluses conduisant à Yverdon. Dans ces conditions, l'entreprise ne donna jamais ni le résultat, ni le bénéfice espérés. Elle déclina lentement et fut liquidée vers 1830. Dix ans plus tard, on proposa de remplacer la voie navigable par un chemin de fer reliant les deux lacs. Ce fut l'origine de la ligne Morges-Yverdon, ouverte en 1856. Depuis ce moment-là, le canton de Vaud s'est couvert de voies de communication. Mais l'idée de la réouverture du canal d'Entreroche n'a pas été abandonnée et une association d'études a repris ces dernières années le projet de Guillaume II d'Orange — Archives cantonales. — *DHV.* — *Statistique industrielle et commerciale du canton de Vaud.* — Monographies locales et professionnelles. [M. Reymond.]

VI. **Historiographie.** Le Pays de Vaud compte parmi ses historiens deux annalistes fort anciens, mais qui ne se sont guère préoccupés de laisser à la postérité une chronique détaillée de leur région. Leurs œuvres sont en effet des chroniques universelles, mais elles contiennent aussi nombre de mentions fort précieuses pour l'histoire particulière du Pays de Vaud. La première en date, qui est l'œuvre de saint Maire, évêque d'Avenches, et dont la meilleure édition est celle de Mommsen (*Marii episcopi aventicensis chronica*, *Mon. Germ. hist.* AA., XI) embrasse la période de 455 à 581, mais elle ne devient une source originale et vraiment précieuse qu'à partir du VI[e] s. Quant à la *Chronique dite de Frédégaire*, rédigée par un ou plusieurs auteurs de la région d'Avenches, elle conduit de 581 à 642 (éd. Krusch *Mon. Germ. hist. Scriptores rerum merovingicarum*, II). Les *Annales Lausannenses* (*Mon. Germ. hist.*, SS., XXIV) appartiennent à la même catégorie que les deux premières. Elles embrassent, il est vrai, une période beaucoup plus longue, puisqu'elles vont du VI[e] au début du XI[e] s., mais jusqu'en 850, elles ne diffèrent guère des Annales de Flavigny et de celles de Weissenbourg, sur lesquelles elles s'appuient, et ne présentent d'intérêt spécial pour l'histoire vaudoise que dès la deuxième moitié du IX[e] s. Ces annales anciennes ne contiennent d'ailleurs que des indications extrêmement brèves et sèches, et le premier essai de véritable chronique du Pays de Vaud ne date que du XIII[e] s. Il est l'œuvre de Conon d'Estavayer, prévôt du chapitre de N.-D. de Lausanne. Comme les *Annales lausannenses*, sa chronique nous a été conservée dans le manuscrit ancien le plus précieux pour l'histoire vaudoise du moyen âge, connu sous le nom fort impropre de *Cartulaire du Chapitre de N.-D. de Lausanne* et conservé à Berne depuis 1536, d'abord aux Archives d'État, puis à la Bibliothèque de la Ville. Cette chronique latine qui a été composée un peu avant le milieu du XIII[e] s., est notre source la plus riche et la plus sûre pour l'histoire du Pays de Vaud jusqu'en 1240. Pour sa rédaction, l'auteur a utilisé de nombreux documents très anciens qui ne nous sont pas parvenus, et paraît s'être constamment efforcé de rester fidèle aux textes et à la vérité. Publiée d'abord avec le Cartulaire tout entier par les soins de la Société d'histoire de la Suisse romande (*Mémoires et Documents* t. VI de la 1[re] série), cette chronique a été rééditée par Georges Waitz, avec une introduction et des notes critiques dans les *Mon. Germ. hist.* (SS. t. XXIV) sous le titre de *Gesta episcoporum lausannensium*.

Costumes vaudois.

D'après une lithographie de Kœnig.

Costumes vaudois.

D'après une lithographie de C. Motte.

François Delajoux et Marg. Gilleron des environs de Vevey.

Peints par Jos. Reinhard (Mus. hist., Berne).

VAUD

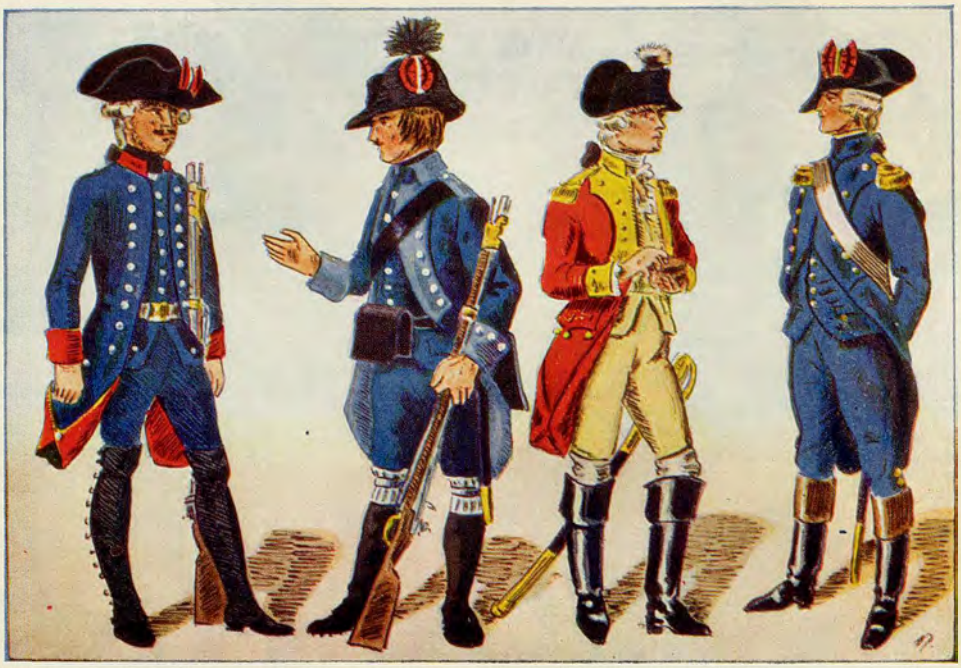

Fusilier
1751

Carabinier
1768
(Cie franche d'Aigle)

Officier de dragons
1785

Officier du génie
1794

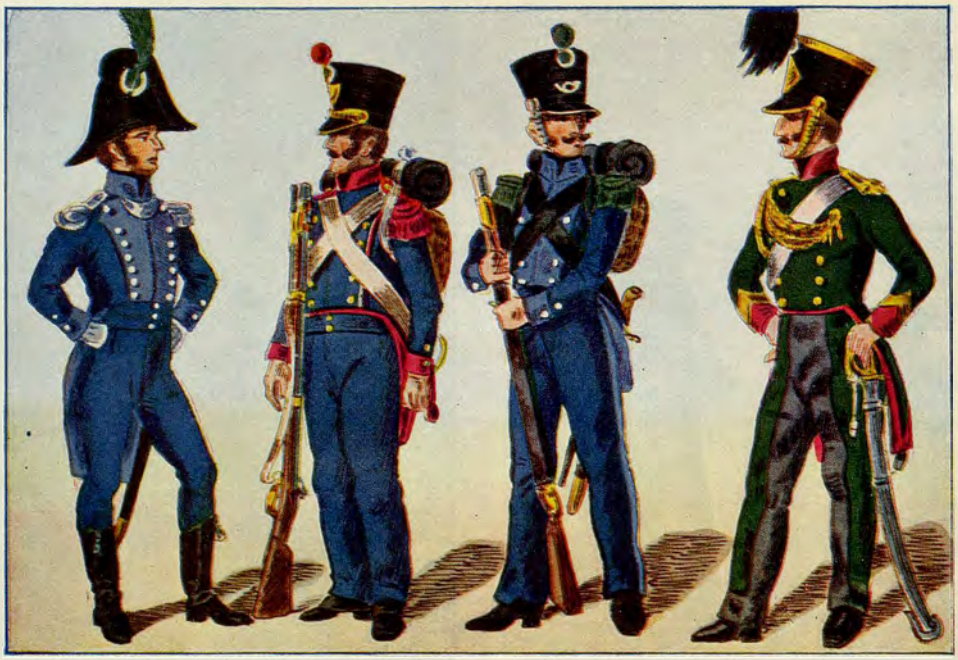

Officier de carabiniers
1803

Artilleur
1815

Carabinier
1820

Sous-officier des chasseurs à cheval
1820

D'après des aquarelles à la Bibliothèque militaire à Berne
(Collection A. Pochon-Demme, Berne).

C'est à ces quelques annales et à cette chronique que se bornent les sources narratives de l'histoire du Pays de Vaud au moyen âge. On pourrait peut-être y ajouter les *Chroniques du Pays de Vaud*, connues par de nombreux manuscrits, bien que l'historien ne puisse tirer aucun profit de leurs récits fabuleux. Ce n'est qu'au XVI[e] s. qu'il rencontre enfin un document narratif important : les *Mémoires de Pierrefleur*, d'Orbe, publiés en 1856 par l'historien Verdeil d'après une copie retrouvée aux Archives cantonales vaudoises. Bien qu'il n'ait pas été possible jusqu'à ce jour d'en désigner l'auteur avec certitude, et que celui-ci soit un zélé catholique, ces mémoires paraissent donner un tableau très fidèle de la vie et de la société vaudoises de 1530 à 1561.

Jean-Baptiste Plantin fut au siècle suivant le premier en date des historiens vaudois et aussi le premier historien suisse de langue française. Il manque, il est vrai, de sens critique et d'impartialité, mais son œuvre conserve une certaine saveur pittoresque et présente aujourd'hui encore quelque intérêt au point de vue de l'épigraphie et de la géographie. Son *Helvetia antiqua et nova*, publiée à Berne en 1656 eut assez de succès pour être rééditée à Zurich en 1737. Mais ses œuvres françaises sont loin d'avoir la même valeur. Ce sont : 1. *Description et petite Chronique de la Ville de Lausanne*, demeuré inédit et dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque cantonale vaudoise. 2. *Description de la Ville de Lausanne*, 1660, publiée avec quelques modifications dans l'appendice de l'ouvrage suivant. 3. *Abrégé de l'Histoire de Suisse, avec description particulière du Païs des Suisses, de leurs sujets, et de leurs alliez*, Genève, 1666. 4. *Petite Chronique de la très illustre et fleurissante ville de Berne*, 1678. Mais les mérites de Plantin furent bientôt et de beaucoup dépassés par ceux d'Abram Ruchat, qu'on a pu appeler « le père de la science historique dans la Suisse française ». On ne saurait trop louer, en effet, le sens historique dont il fait preuve déjà dans l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud depuis l'établissement du christianisme jusqu'au XVIII[e] siècle*, Berne, 1707, et surtout dans son *Histoire de la Réformation de la Suisse*, Genève, 1727, 1728. Cet ouvrage manque peut-être de qualités littéraires, mais il est écrit avec un rare souci d'exactitude, et fournit en abondance des renseignements puisés aux sources originales. A côté du nom de Ruchat, il faut citer celui de son contemporain et collègue à l'académie de Lausanne, Charles-Guillaume de Loys de Bochat dont les *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse et sur les monuments d'antiquités*, Lausanne, 1747-1749, sont pleins de renseignements précieux pour les archéologues.

Parmi les sources narratives de l'histoire vaudoise à l'époque de la Révolution et de la Restauration, il convient de mentionner au moins l'intéressant *Journal sur la Révolution helvétique* du professeur François Pichard, 1798-1800, (Lausanne 1894), les *Mémoires* du landamman Henri Monod, 1798-1805, (Paris, 1805), et les *Mémoires* inédits du chancelier Georges Boisot, 1783-1850, dont la Bibliothèque cantonale vaudoise conserve le manuscrit original. Cette époque est marquée aussi par un renouveau des études historiques dans le canton de Vaud. En 1837, le poète Juste Olivier faisait paraître à Lausanne son bel ouvrage sur le *Canton de Vaud* et en 1842 ses *Études d'histoire nationale*. On ne saurait contester, il est vrai, que ces deux ouvrages brillent plus par leurs qualités poétiques et littéraires que par leur nouveauté et leur solidité historique. Presque en même temps, Louis Vulliemin publiait outre sa continuation de l'*Histoire de la Confédération suisse* de J. de Müller (Paris, Lausanne, 1841-1842), un recueil très riche en documents inédits intitulé *le Chroniqueur* (Lausanne, 1836), et consacré à l'étude du Pays de Vaud durant les années critiques de 1535 et de 1536. On lui doit aussi de nombreuses biographies, et un *Tableau du Canton de Vaud* paru à Lausanne en 1849. Enfin, de 1849 à 1852, le médecin Auguste Verdeil faisait paraître la première *Histoire du Canton de Vaud*, des origines à 1803, qui devait être suivie d'une seconde édition revue et complétée de l'histoire des années 1803 à 1830 par Eusèbe Gaullieur (Lausanne 1854-1857).

Bien que l'ouvrage de Verdeil laisse fort à désirer au point de vue critique, et qu'il manque souvent de bases solides, il reste d'une lecture agréable et utile, et l'on peut dire qu'il n'a pas été remplacé.

Une autre publication d'un genre tout différent sert de complément indispensable à l'histoire de Verdeil, c'est le *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud* publié en 1867 par David Martignier et Aymon de Crousaz, et complété en 1887 par deux livraisons d'un supplément dû au D[r] Adrien Brière et à M. Georges Favez. Cet important ouvrage a été récemment refondu et mis à jour par les soins de M. Eugène Mottaz, professeur, aidé de nombreux collaborateurs.

En 1903, à l'occasion du premier centenaire du canton de Vaud, Paul Maillefer publia une *Histoire du Canton de Vaud* dès les origines, d'une composition un peu hâtive, mais qui ne manque pas d'originalité pour la période postérieure à la Révolution.

Enfin l'histoire de l'Église du Pays de Vaud a suscité des travaux dus à deux historiens des plus distingués. On doit à Henri Vuilleumier une magistrale *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois* (3 vol. parus de 1927 à 1930, et un 4[me] en cours d'impression). Quant à Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, il a consacré à l'étude de l'histoire de l'ancien diocèse de Lausanne deux ouvrages aussi remarquables par la sûreté de l'érudition et de la critique que par l'élégance de la forme. Ce sont : *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, de Lausanne et de Sion, et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI[e] siècle*, Fribourg 1906 et *Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque*, Fribourg 1908.

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, qui existe dès 1902, a pour organe la *Revue historique vaudoise*, fondée en 1893 par Paul Maillefer. Lausanne est aussi le siège de la Société d'histoire de la Suisse romande, dont l'historien vaudois Frédéric de Gingins-La Sarra a été l'un des principaux fondateurs en 1837. Elle a publié dans sa collection de *Mémoires et Documents* des textes et des travaux nombreux relatifs à l'histoire du Pays de Vaud au moyen âge. [A. R.]

VII. **Militaire.** 1. *Époque de Savoie.* Les seigneurs et certaines villes devaient la chevauchée. Les gens de pied se groupaient en bannières. Le prince évêque de Lausanne disposait de 10 bannières dont 5 de Lavaux. Des pièces de tous calibres formaient la modeste artillerie des châteaux et des villes. Vers la fin du XIV[e] s. les Vaudois forment le gros de l'armée d'Amédée VI de Savoie en lutte contre les Valaisans.

2. *Époque bernoise.* Le Pays de Vaud a dès 1536 des troupes incorporées dans l'armée bernoise. En 1538 Lausanne fournit 110 arquebusiers. En 1544, Michel, comte de Gruyère, enrôle des Vaudois qui font campagne en Italie avec François I[er]. Dès 1588, des Vaudois sont utilisés pour protéger Genève contre les menaces savoyardes. Ils y tiennent souvent garnison. En 1626, les fiefs astreints à la chevauchée fournissent 207 cavaliers. En 1628, les Vaudois mettent sur pied le tiers de l'infanterie bernoise, soit deux régiments de 2200 hommes et tiennent encore 8800 hommes en réserve. De cette époque datent plusieurs *abbayes* ou sociétés de tir. En 1655, LL. EE. organisent une compagnie vaudoise spéciale (180 hommes) dite « secours de Genève ». Deux ans auparavant, plus de 5000 Vaudois prennent part à la répression de la révolte des paysans bernois. A cette époque, Vaud fournit des mousquetaires, des *corselletz*, des piquiers, des hallebardiers et des arquebusiers. En 1656 les Vaudois prennent part à la première guerre de Villmergen (8000 hommes). Certains fournissent une belle résistance. En 1673, on forme une compagnie d'artillerie de 100 h. et deux compagnies de matelots destinées au service des barques de guerre du Léman. Les troupes vaudoises se distinguent à la seconde guerre de Villmergen (1712) où ils forment le gros de l'infanterie

bernoise (13 bataillons sur 20, environ 5200 hommes) et où leurs quatre compagnies de dragons exécutent une brillante charge. En 1751 est formée à Aigle la première compagnie de carabiniers qui existe en Suisse (uniforme bleu de roi et bleu de ciel).

3. *Époque révolutionnaire.* Elle est fort troublée. Des Vaudois se battent dans les deux camps. Cinq compagnies vaudoises de l'armée de Masséna sont citées comme ayant fait part du plus grand courage.

4. *Le canton de Vaud.* En 1803 est créée une compagnie de gendarmes à pied à l'effectif de 100 hommes. La première loi militaire du canton (1803) divise Vaud en huit arrondissements devant fournir chacun 800 grenadiers et mousquetaires, 100 chasseurs-carabiniers, 75 artilleurs et 25 dragons. En 1804 les dragons sont remplacés par les chasseurs à cheval et les troupes du canton forment avec celles de Fribourg la 7e légion. En 1814, on crée une compagnie d'artillerie à cheval. En 1815 l'élite arrondissements. L'État fournit aux soldats l'armement et l'équipement. L'armée vaudoise compte 30 000 hommes. En 1870 les troupes vaudoises sont réparties entre les divisions II, III, IV, IX. — Amiguet : *Les milices vaudoises.* [Ernest LÉDERREY.]

VIII. **Monnaies.** Le musée d'Avenches possède un coin monétaire helvète, qui atteste une frappe de monnaie des Tigorins. Deux exemplaires qui en relèvent ont été trouvés, l'un dans le canton d'Argovie, l'autre à Buchs (Lucerne). Mais l'émission de monnaies dans le Pays de Vaud remonte à l'époque mérovingienne. On connaît 15 triens d'or portant la légende *Lauson, Lousonna*, etc. Avenches a également frappé des triens d'or, et on attribue à Orbe une monnaie d'or semblable. Après la chute du royaume de Bourgogne et jusqu'en 1536, le Pays de Vaud a pour numéraire celui de l'évêché de Lausanne, le plus important, et, à côté, celui de la Savoie et des seigneurs de Vaud, dont l'ate-

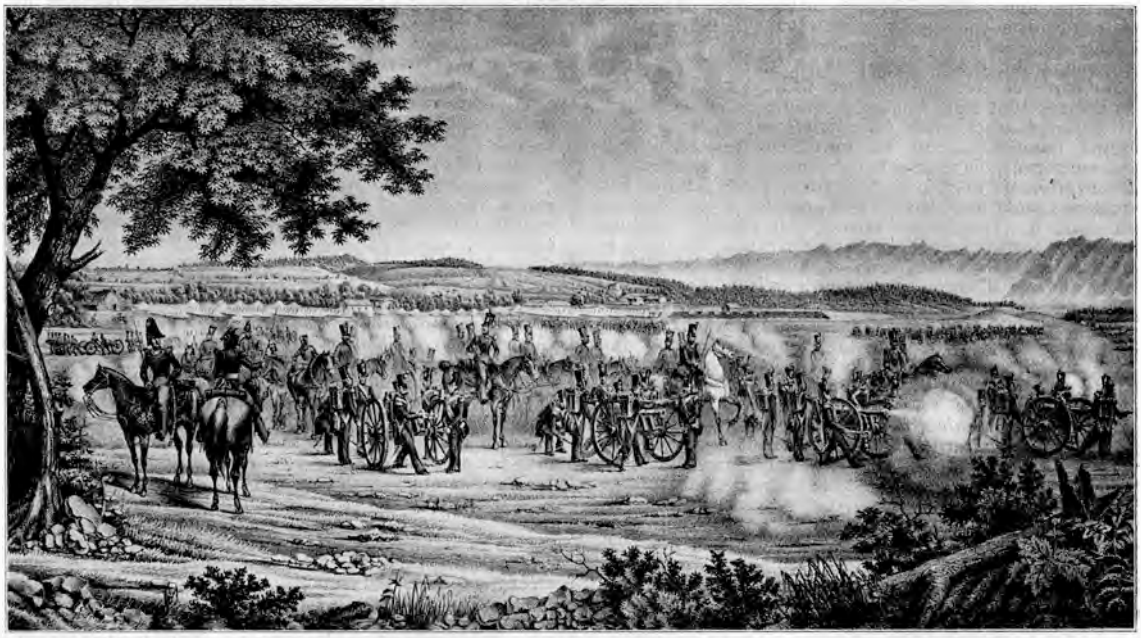

Vaud. Artillerie vaudoise au camp de Bière en 1833. D'après une gravure d'Huguenin Panchaud (Musée historiographique vaudois).

est pourvue du schako, la réserve générale de chapeaux. En 1816, Vaud fournit un bataillon à Louis XVIII. Le règlement militaire général de 1817 impose au canton un contingent fédéral d'élite de 2964 hommes et un nombre égal pour la réserve fédérale. L'artillerie comprenait 24 pièces. Le canton ne se contente pas des exercices du dimanche et de la revue annuelle, il organise encore une école d'infanterie à Lausanne et une école d'artillerie à Morges. Les compagnies d'infanterie séjournent à tour de rôle 54 jours à l'école d'infanterie. Les camps d'instruction datent de 1828, les écoles de recrues de 1832. L'affaire Louis Napoléon provoque en 1838 la mobilisation de 5000 hommes. En 1839, Vaud fournit 6 bataillons d'infanterie, 4 compagnies de carabiniers, 6 batteries, 2 compagnies de chasseurs à cheval et un contingent de landwehr. En 1845, organisation de 2 compagnies du génie, 8 batteries attelées, une compagnie de parc, 8 compagnies de carabiniers (tireurs d'élite), 8 bataillons, 4 compagnies de cavalerie. Chaque bataillon est composé de 2 compagnies de chasseurs (fusil rayé) et 4 compagnies de mousquetaires. En 1850 les dragons remplacent les chasseurs à cheval et font une école de recrues de 42 jours. En 1851 modification de la tenue. Lors de l'affaire de Neuchâtel, en 1856, Vaud fournit 10 000 hommes répartis dans les divisions I, II, IX. La loi de 1862 réduit à six le nombre des

lier fonctionnait à Nyon. La monnaie épiscopale a été émise à partir de l'an mil environ ; c'étaient des deniers, des oboles, qui furent pendant plus de deux siècles anonymes. Les deniers portent au droit le temple carolingien et au revers une croix. Légendes : LAUSANNA, SEDES LAUSANE et CIVITAS EQSTIV (avec des variantes). A partir de 1375, les évêques signèrent leurs pièces et créèrent successivement des espèces nouvelles: gros, demi-gros, trésels, parpaïoles, testons, et comme monnaies d'or des ducats frappés en très petit nombre.

Quant à la baronnie de Vaud, il nous en est resté des deniers et des oboles frappés sous Louis I de Savoie (1284-1302). Celui-ci, devenu seigneur de Vaud, obtint le droit de battre monnaie et d'ouvrir un atelier à Nyon. Les évêques de Lausanne et de Genève s'opposèrent à ce monnayage et le conflit ne prit fin qu'avec Louis II, qui promit à l'évêque de Genève de modifier la frappe de ses monnaies. La monnaie de compte était la livre lausannoise, divisée en sols et deniers ; on employa aussi le florin de Savoie, divisé en gros et deniers.

Le premier évêque dont le nom figure sur une monnaie est Guy de Prangins (1375-1394). Après lui, tous ses successeurs, sauf un, et en outre Barthélemi Chuet, administrateur de l'évêché (1468-1472), émirent du numéraire sur lequel on retrouve soit leurs noms soit leurs

MONNAIES VAUDOISES.

1. Écu français de 1766 avec contremarque vaudoise, de 39 batz. — 2. Demi-écu de 20 batz, 1810. — 3. Écu de 40 batz, 1812. — 4. Teston de Sébastien de Montfalcon, s. d. (1517-1536). — 5. Ducat d'Aimon de Montfalcon, or, s. d. (1491-1517). — 6. Un franc, 1845. — 7. 5 batz, 1810. — 8. Un batz, 1829. — 9. Denier anonyme, s. d. — 10. Obole de Barthélemy Chuet, s. d. (1469-1472). — 11. Denier de Guy de Maligny, s. d. (1129-1143). — 12. ¼ franc, 1830. — 13. Demi-gros de Guy de Prangins, s. d. (1375-1394). — 14. 2 ½ rappes, 1809.

armes. Les deniers sortis de l'atelier de Nyon étaient au nom du comte de Savoie.

A partir de 1536, l'émission de la monnaie épiscopale prit fin. Le canton de Vaud, constitué en 1803, frappa les espèces suivantes : 40 batz, 20 batz, 10 batz, 5 batz, 1 franc, 2 ½ batz, 1 batz, ½ batz, 1 rapp. En 1825, il adhéra au concordat monétaire conclu avec les cantons de Berne, Bâle, Fribourg, Argovie et Soleure, en vertu duquel furent émises par ces cantons des pièces de 1 et 5 batz. En 1845, une pièce de 1 franc vit le jour ; elle était destinée à commémorer la nouvelle constitution acceptée le 1er août de cette année.

Bibliographie. Engel et Serrure : *Traité de numismatique du moyen âge.* — A. Morel-Fatio : *Histoire monétaire de Lausanne*, publ. par fragments dans *MDR* 34-36 et nouvelle série 1. — M. Besson : *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne.* — J. Gruaz : *Contribution à l'hist. monétaire du Pays de Vaud*, dans *RHV* 1916. — L. Coraggioni : *Münzgesch. der Schweiz.* [L. S.]

VAUD (VAUDO, VUADO), **de.** Nom de plusieurs familles genevoises. A l'une, qui s'appelle Fournier alias de Vaud et qui est presque toujours mentionnée sous ce dernier nom, appartiennent — 1. PIERRE, cordonnier, originaire de Vufflens-le-Château, bourgeois de Genève 1410, syndic 1441, conseiller 1442, † avant 1446. — 2. FRANÇOIS, des Cinquante 1474, 1476, 1478, 1484. Fut, entre autres, envoyé à Lucerne pour l'affaire Hans Müller en 1484 et député en Savoie pour garder les passages en vertu des lettres ducales de prohibition interdisant d'aller aux foires de Lyon (1485-1486). — 3. GIRARD, frère du précédent, des Cinquante 1459-1460, du Petit Conseil 1461-1462, 1467, 1472-1473, 1475-1478, 1481, 1484-1486, 1488-1491, 1493-1495, 1498, 1501-1502, 1504-1510 ; syndic 1471, 1474, 1483, 1487, 1492, 1503. Il fut notamment délégué à Fribourg (oct. 1475) pour négocier la paix avec les Suisses, et, en 1477, au sujet de la rançon exigée par les compagnons de la Folle Vie. Il est mentionné dans les *RC* pour la dernière fois en mai 1510. — *RC.* — J.-A. Galiffe : *Matériaux.* — J.-A. Gautier : *Hist. de Genève* I. — J.-J. Chaponnière et L. Sordet : *Les hôpitaux de Genève avant la Réformation*, dans *MDG* III. — Archives d'État Genève. [H. G.]

VAUD (LE) (C. Vaud, D. Nyon. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1333, *Dou Vuauz* ; 1458, *Luz Vuaud.* La commune comprenait autrefois plusieurs villages distincts et la localité actuelle n'a donné son nom à l'ensemble qu'au XVIe s. La localité principale était primitivement Volatard, aujourd'hui complètement abandonnée et dont un plan de 1816 marque encore l'emplacement exact. La tradition veut que le village de Volatard ait été décimé au XVe s. par la sorcellerie et par la peste et que ses habitants se soient retirés au Vaud. Un lieu dit : En la bataille, cité en 1522, pourrait indiquer une autre cause d'abandon. Le nom du village de Volatard est mentionné pour la dernière fois en 1556. Il existait encore, sur ce territoire, le domaine de Molanson, Montlaçon ou *Monte Laciano*, qui fut donné au couvent de Bonmont en 1145 et devint ainsi le noyau d'une agglomération. La « communauté » de Volatard, Le Vaud et Molanson passa reconnaissance en 1522 en faveur du couvent de Bonmont. L'autorité du monastère avait été contestée précédemment par Amédée de Viry, seigneur de Mont-le-Vieux, qui avait même saisi les bestiaux des laboureurs. Le duc de Savoie, par mandement du 30 mars 1451, ordonna à Viry de se désister. L'abbé de Bonmont tenait au Vaud un châtelain, et la cour de justice fonctionna encore sous le régime bernois. Au XVIIe s. le gouvernement bernois dut venir en aide aux communiers tombés en une grande pauvreté. L'aisance y est maintenant générale. — *DHV.* — Archives cantonales. [M. R.]

VAUDENET. Famille genevoise originaire de Châtillon-sur-Seine (Bourgogne), admise à la bourgeoisie en 1641 ; elle ne cessa de lutter pour le parti des réformes durant les troubles de la première moitié du XVIIIe s. *Armoiries* : un chevron accompagné de trois étoiles, deux en chef, une en pointe (émaux inconnus). — 1. ANDRÉ-ROBERT, 1650-1740, entra au service d'Angleterre ; de retour au pays, il eut un procès retentissant contre le conseiller Pierre Gautier. Son défenseur, Pierre Fatio, obtint l'acquittement (1706). Cette affaire passionna le peuple et provoqua la révolution de 1707, durant laquelle Vaudenet fut accusé de faire profession de déïsme et banni. Ayant fait amende honorable, il fut réintégré. — 2. ROBERT, 1693-1743, neveu du n° 1, l'un des chefs du parti micheliste lors des troubles de 1734-1738. Fut emprisonné en juillet 1737, à la suite d'une lettre publique au comte d'Essex, écrite en termes violents et jugée offensante pour le comte de Marsay, résident anglais en Suisse. Ses partisans manifestèrent et obtinrent sa libération. Cette affaire et celle de ses codétenus provoquèrent une quinzaine de jours plus tard la prise d'armes du 2 août 1737, qui elle-même déclencha la médiation. Vaudenet trouva dès lors un emploi auprès de l'infant Don Philippe, qui avait envahi la Savoie. — L. Sordet : *Dict.* mns. — Galiffe : *Matériaux gén.* — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* — A. Corbaz : *Pierre Fatio.* [A. Cz.]

VAUDERENS (C. Fribourg, D. Glâne. V. *DGS*). Vge et Com. de la paroisse d'Ursy. Au XIIe s., *Vualdenens* ; 1215, *Voudenens* ; 1403, *Vouderens*, c'est-à-dire chez les descendants de Waldan ou de Waldilo, noms propres germains. On a découvert près de la station de Vauderens des vestiges d'une voie romaine. Les familles nobles de Prez et de Maillardoz ont eu des propriétés à Vauderens. Statuts communaux de 1785, de 1824. *Population* : 1920, 294 hab. — J. Stadelmann : *Études de toponymie romande*, dans *ASHF* VII. — H. Jaccard : *Essais de toponymie*, dans *MDR* VII. — *ASHF* IV, 178. — F. Kuenlin : *Dict.* II. — A. Dellion : *Dict.* XI. — P. Æbischer : *Notes sur les routes romaines du canton de Fribourg*, dans *RHS* 1930. [J. N.]

VAUDOIS DU PIÉMONT. Lors de la grande famine de 1176, le marchand lyonnais Valdès, influencé par la parabole du riche, résolut de vivre en état de pauvreté évangélique. Des disciples s'assemblèrent autour de lui. Il se fit prédicateur itinérant, ses compagnons se constituèrent en confrérie des pauvres prédicateurs. Ils se donnèrent le nom de *Pauperes spiritu* ou *Pauperes de Lugduno.* Le nom de Vaudois, *Valdesii*, leur fut donné par leurs adversaires ecclésiastiques. Le synode de Latran de 1179 leur refusa l'autorisation de prêcher. Comme ils refusèrent de se soumettre, ils s'attirèrent les persécutions de l'Église. En 1185, ils furent excommuniés par l'évêque de Lyon qui les expulsa de son diocèse. C'est alors que les Vaudois s'unirent avec une association d'artisans ascétiques de la Lombardie, les Humiliates, qui continuèrent l'idéal des Vaudois sous le nom de *Pauperes Lombardi.* Au commencement du XIIIe s., au plus tard, on rencontre des adeptes de ces deux mouvements au Nord des Alpes, à Strasbourg, en Bavière et en Autriche. Il est possible qu'ils aient fait, à cette époque, leur apparition en Suisse. En 1211, 80 Vaudois furent brûlés à Strasbourg. Vers ce temps, la branche française et la branche lombarde des Vaudois se séparèrent. Seule cette dernière, établie dans les vallées alpestres du Dauphiné et du Piémont occidental, se développa. Au milieu du XIIIe s., on rencontre en Allemagne de nombreuses traces des Vaudois.

Le chroniqueur bernois Justinger signale la présence d'hérétiques à Schwarzenbourg en 1277, de frères de l'esprit libre à Bremgarten en 1374, sous la conduite de Löffler. Le mouvement ne devient plus saisissable en Suisse qu'à partir de 1399. Justinger mentionne qu'on rencontre dans les villes et dans les campagnes des gens de tout état vivant dans l'incroyance. C'est à Fribourg que fut intenté le premier procès contre les Vaudois. Ils avaient des adeptes à Berne, Soleure, Bâle et Saint-Gall. En 1429, une partie des mêmes gens furent de nouveau traduits en justice à Fribourg. Les grands procès de Fribourg, en 1430, révèlent leurs conceptions religieuses et leur action. On trouve alors des adeptes à Thoune, Cerlier et dans de nombreux villages fribourgeois. Nombre d'entre eux furent condamnés à de longs emprisonnements, d'autres à la confiscation de leur fortune ou à des amendes. Beaucoup furent obligés de porter une croix fixée à leurs vêtements. En 1437 et 1438, des relaps furent condamnés au bûcher. Certains émigrèrent à Soleure, Neuchâtel et ailleurs. A Nurem-

berg, Friedrich Reiser fut instruit des doctrines vaudoises par le Fribourgeois Marmeth. Reiser avait visité vers 1420 la confrérie de Fribourg. Il travailla avec succès à la réunion des Vaudois et des Hussites. En 1434, il fut consacré évêque par un taborite délégué du concile de Bâle. Les frères de Bohême furent les représentants de l'union des Vaudois et des Hussites. En 1479 encore, Felix Hemmerli publia un traité contre les apostats et mentionne des frères à Zurich, en Uri, à Berne et Soleure.

Au moyen âge, les points principaux de la doctrine et de la constitution des Vaudois étaient les suivants : Les *pauperes* au sens strict, nommés *ministri* ou *apôtres* dans les branches lombarde et allemande, menaient une vie complètement apostolique. Ils pratiquaient la pauvreté et la chasteté, se livraient à la prédication, portaient le vêtement apostolique, robe de laine et sandales. Ils partaient par groupes de deux pour l'exercice de leur apostolat. Ils observaient exactement les préceptes évangéliques, se refusant à tout serment, à tout mensonge, à toute effusion de sang, ainsi qu'à la guerre et à la juridiction criminelle. Les apôtres, auxquels on donna plus tard, en Italie, le nom de *Barbets*, entendaient des confessions, administraient la pénitence et célébraient la messe. Ils professaient que le pape, les évêques et les prêtres n'avaient pas le pouvoir de rémission des péchés, que les consécrations d'églises et les pèlerinages étaient inutiles, qu'il ne fallait pas adresser des prières aux saints ni à la Vierge. Les seuls jours fériés étaient le dimanche et les jours consacrés aux apôtres. Ils réprouvaient le purgatoire, les messes des morts, l'encens, la sépulture en terre sacrée, la vénération des images saintes. Les prédicateurs itinérants confessaient les adeptes (*amici* ou *credentes*) et leur administraient les sacrements. Ces amis étaient des laïques, attachés à l'église par des liens extérieurs. Par leur attachement à la Bible, leurs traductions des saintes Écritures, leurs méthodes d'enseignement, qui comportaient notamment la connaissance de livres entiers de la Bible qu'ils apprenaient à leurs auditeurs, les Vaudois contribuèrent, quoique d'une façon difficile à préciser, à la préparation de la Réformation.

Celle-ci, lorsqu'elle fut prêchée par Luther, fit naître chez les Vaudois un parti évangélique, qui chercha à nouer des liens avec la Réformation. Le synode des Barbets, siégeant en 1526 dans le val de Laux, envoya deux délégués en Suisse et en Allemagne. Une seconde députation vint en Suisse en 1530. Les Barbets George Morel et Pierre Masson se rendirent à Berne chez Haller, probablement à Neuchâtel chez Farel, à Bâle auprès d'Œcolampade et à Strasbourg. A leur retour, ils pressèrent leurs coreligionnaires d'adhérer à la Réformation. Répondant à leur invitation, Farel, Antoine Saunier et Robert Olivétan se rendirent au synode de Chanforan au val d'Angrogne en sept. 1532. L'assemblée décida d'accepter la doctrine des réformateurs de l'observance zwinglienne et chargea Olivétan de traduire la Bible en français. Un groupe d'opposants voulait maintenir l'ordre ancien et chercha l'appui des frères de Bohême, mais sans succès. Saunier et Olivétan propagèrent dès lors la Réformation au Piémont. En août 1532, Saunier fut arrêté à Angrogne et n'échappa à la peine de mort que grâce à l'intervention de Berne. La guerre de 1536 ayant fait passer le duché de Savoie à la France, celle-ci prit contre les Vaudois les mêmes mesures que contre les Luthériens. En avril 1545, près de 4000 Vaudois furent massacrés à Cabrières et à Mérindol en Provence. Genève accueillit 700 fugitifs et leur procura des terres. Sous l'influence de Farel, de Calvin et de Bèze, les villes protestantes de Suisse intervinrent en 1536, 1545-1546 et 1557 à la cour de France en faveur des Vaudois, généralement sans résultat appréciable. Lors du rétablissement du duché de Savoie à la suite de la paix de Cateau-Cambrésis (1559), le duc Emmanuel-Philibert de Savoie fit avancer, en 1560, une armée contre les Vaudois. La victorieuse résistance des Vaudois leur valut, en juin 1561, la paix de Cavour, qui leur accordait la liberté religieuse dans les vallées de la Luserne, de Saint-Martin et de Perosa. Les municipalités s'y organisèrent sur le modèle de Genève. De nouvelles répressions s'étant produites, elles se groupèrent, le 11 nov. 1571, en Union des Vallées, pour la défense commune des droits découlant de la paix de Cavour. Sous le règne de Charles-Emmanuel I[er] (1580-1630), les Vaudois furent peu molestés. La lutte suprême, qui dura plusieurs dizaines d'années, commença sous Charles-Emmanuel II. Le 25 janv. 1655, il ordonna, sous menace de la peine de mort et de la confiscation des biens, que les Vaudois ou bien abjurassent leur foi, ou bien se retirassent dans la région délimitée par le traité de Cavour. L'attaque des troupes ducales commença en avril. Les sévices commis dans cette campagne émurent la moitié de l'Europe. Cromwell prépara une intervention ; il recueillit de l'argent en Angleterre et le fit distribuer par les autorités genevoises. Il invita les villes protestantes de Suisse à opérer une intervention armée. En mai, Berne avait député à Turin le major Gabriel Weiss, qui n'obtint aucun résultat. C'est alors que les quatre villes de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse décidèrent d'envoyer une ambassade commune, composée de Salomon Hirzel, Karl von Bonstetten, Benedikt Socin et Johann-Jakob Stockar. Cette ambassade réussit à obtenir, par le traité de Pignerol, une amnistie pour les soldats vaudois et à assurer aux habitants la liberté religieuse dans le territoire délimité par le traité de Cavour. Mais les représailles n'en continuèrent pas moins. En 1662, les villes protestantes de Suisse firent des représentations au roi de France et au roi d'Angleterre et envoyèrent le colonel Diethelm Holzhalb en députation à Turin. En oct. 1663, une députation composée de Hans-Caspar Hirzel, de Zurich, et de Gabriel Weiss, de Berne, fut envoyée à Turin. Ce ne fut que le 14 févr. 1664 que les villes suisses obtinrent du duc des lettres patentes par lesquelles il accordait une nouvelle amnistie aux Vaudois et leur attribuait les vallées de la Luserne, Saint-Martin, Perosa, San Bartolomeo et Prarostino.

En 1685, Louis XIV révoqua l'Édit de Nantes. Pressé par le roi de France, le duc Victor-Amédée II publia, le 31 janv. 1686, un édit annulant toutes les concessions accordées jusqu'alors. Une nouvelle députation des villes protestantes chercha à apporter, en dépit de l'attitude menaçante de la France, des secours aux Vaudois réduits à la situation la plus précaire. Tous les efforts des députés Johann-Caspar von Muralt, de Zurich, et Bernhard von Muralt, de Berne n'aboutirent qu'à un édit du 9 avril 1686 autorisant les Vaudois à émigrer en Suisse. Mais comme ils ne voulaient pas partir, on passa aux mesures d'exécution. Ce ne fut qu'après avoir subi une lourde défaite que les gens des vallées se décidèrent à émigrer. Les deux Muralt, comme plénipotentiaires des villes protestantes, et Govones comme ministre du duc, conclurent en octobre 1686 à Lucerne, une convention aux termes de laquelle le duc accordait aux Vaudois un sauf-conduit pour la Suisse. En janvier 1687, les premières troupes vaudoises arrivèrent en Suisse, d'autres apparurent les mois suivants. 3300 personnes durent être hébergées dans les cantons protestants. Une partie seulement de ces réfugiés se décidèrent à se rendre au Palatinat et en Wurtemberg. Les Suisses avaient pris l'engagement vis-à-vis du duc que les Vaudois se tiendraient tranquilles. En juin 1687, le bailli bernois de Lausanne put encore empêcher 300 Vaudois d'entreprendre, d'Ouchy, une incursion en Savoie. Un second corps de 600 à 700 hommes fut retenu le 9 juin 1688 à Saint-Maurice et interné à l'île de Saint-Pierre. Mais les internés quittèrent ce lieu et émigrèrent dans le Sud de l'Allemagne. Avec le secours de l'Angleterre et de la Hollande, un nouveau corps fut formé en 1689. Fort de mille hommes, commandés par le prédicateur Henri Arnaud, il passa de Prangins en Savoie dans la nuit du 27 août 1689 et atteignit, après une marche de dix jours, les vallées vaudoises. Mais les Vaudois ne purent conserver le terrain reconquis : ils se retranchèrent au fond de la vallée de Saint-Martin où ils passèrent l'hiver. Au printemps de 1690, lorsque la Savoie se sépara de la France et passa à la coalition antifrançaise, les Vaudois se rallièrent au duc, qui leur accorda une amnistie et les enrôla dans son armée. Cette entreprise porte dans l'histoire le nom de *Glorieuse rentrée*. Une seconde tentative échoua en septembre 1689.

Un édit du 23 mai 1694 rétablit dans leurs droits les gens des vallées, mais en 1698, le duc, agissant sous la pression de Louis XIV, obligea plus de 2500 réfugiés français à s'exiler. La plupart trouvèrent accueil en Wurtemberg. Les Vaudois ne reçurent leur pleine et entière reconnaissance que par acte d'émancipation de Charles-Albert, du 17 févr. 1848. Ils formèrent le noyau d'une église protestante vaudoise dans l'Italie régénérée des XIX^e et XX^e s.

Bibliographie. H. Böhmer : *Waldenser*, dans *RE* XX. — E. Comba : *Storia dei Valdesi*, 1930. — *Bulletin de la Société d'histoire vaudoise.* — I. v. Döllinger : *Beiträge zur Sektengesch. des Mittelalters* II. — T.-W. Röhrich : *Mitteilungen aus der Gesch. der evangel. Kirche des Elsasses* I. — Fetscherin : *Beitrag z. Gesch. der Waldenser*, dans *AV* II. — G.-F. Ochsenbein : *Aus dem schweiz. Volksleben des 15. Jahrh. Der Inquisitionsprozess wider die Waldenser zu Freiburg in Ue. im Jahre 1430.* — L. Keller : *Die Reformation und die ältern Reformparteien in ihrem Zusammenhang dargestellt.* — J. Jalla : *Farel et les Vaudois du Piémont*, dans *Guillaume Farel 1489-1565.* — J.-C. Mörikofer : *Gesch. der evangel. Flüchtlinge in der Schweiz.* — A. Pascal : *Le ambascerie dei cantoni e dei principi protestanti di Svizzera e Germania al Re di Francia in favore dei Valdesi (1536-1559)*, dans *Boll. Stor.-bibliogr. Subalpino* XVIII et XIX. — A. Stern : *Oliver Cromwell und die evangel. Kantone der Schweiz.* — G. Meyer von Knonau : *Die evangel. Kantone und die Waldenser in den Jahren 1663 et 1664.* — E.-C. Klinkert : *Die evangel. Kantone und die Waldenser in den Jahren 1655 und 1685-1686.* — E. Blœsch : *Bern und die Waldenser im Jahre 1686.* — H. Arnaud : *Hist. de la Glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées*, 1710. — de Rochos d'Aiglun : *Les Vallées vaudoises, étude de topographie et d'histoire militaire*, dans *Bulletin du bi-centenaire de la Glorieuse rentrée.* — Renaudin : *Journal de l'Expédition des Vaudois*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. vaudoise*, n° 5. — Cramer : *La Glorieuse rentrée* (ibid. n° 32). — E. Bähler : *Der Freischaarenzug nach Savoyen vom Sept. 1689*, dans *JSG* XLII. — Le même : *Kulturbilder aus der Refugiantenzeit in Bern.* — Honingen-Huene : *Beiträge zur Gesch. der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland.* — M^me A. de Chambrier : *Henri de Mirmand.* — H. Vuilleumier : *Hist. de l'Église Réformée du Pays de Vaud* III. — M. Viora : *Storia delle Leggi sui Valdese di Vittorio Amadeo II* (1930, avec bonne bibl.). — A. Piaget : *Le capitaine J.-J. Bourgeois*, dans *MN* 1926-1928. [L. v. Muralt.]

VAUFFELIN (all. Fuglistal) (C. Berne, D. Courtelary. V. *DGS*). Village paroissial. Première mention : 1188. En 1228, *Walfelim* ; 1311, *Vallis volucrum* (Vallée des oiseaux) ; 1358, *Fuglistal*. Bourcard de la Roche avait des possessions à Vauffelin, au XIV^e s., de même que le couvent de Saint-Alban à Bâle. En 1405, ce dernier fit un échange avec Bellelay. La Réforme y fut introduite en 1530, et jusqu'en 1798, il fit partie de la paroisse d'Orvin. De cette date jusqu'en 1840, Vauffelin fut réuni à la paroisse de Péry et, enfin, en 1840, il forma une paroisse avec Plagne, Frinvilier et Romont. Cette dernière avait été séparée de Perles en 1839. Le 7 août 1791, un orage d'une violence rare causa de gros ravages à Vauffelin, si bien que le prince-évêque dut faire une nouvelle répartition de la dîme. *Population* : 1764, 336 hab. ; 1930, 268. — Voir Trouillat. — A. Daucourt : *Dict.* VIII.

Une famille noble de ce nom a existé au XIV^e s. [G. A.]

VAUGONDRY (C. Vaud, D. Grandson. V. *DGS*). Vge et Com., cités dès 415, faisant alors partie de la seigneurie de Grandson. On y voit une maison qui dut être un entrepôt de sel de Salins. Un grand nombre de bourgeois émigrèrent vers 1830-1840 dans le canton de Neuchâtel pour s'y occuper d'horlogerie. — *DHV.* [M. R.]

VAULION (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). Vge et Cm. En 1097, *In valle Leonis* ; vers 1160, *Valleuni*. L'origine du village paraît être due à des serfs du seigneur de Cicon qui vinrent s'y placer à la fin du XI^e s. sous la protection du couvent de Romainmôtier. Le seigneur dévasta les terres du couvent. Il en résulta un procès qui fut jugé en 1097. Le sire de Cicon garda le butin pris, mais se désintéressa des serfs, auxquels le prieur de Romainmôtier accorda des avantages spéciaux. Il en obtint ainsi le défrichement de la région voisine de la source du Nozon. Les habitants se groupèrent tout d'abord aux « Chesaux » sous la roche de la chapelle Saint-Julien. Une calamité inconnue les obligea, avant le XV^e s., à s'installer sur l'emplacement actuel. En 1436, à la demande de 38 communiers, cette chapelle étant tombée en ruines, une nouvelle fut construite au village ; elle fut remplacée en 1606 par un autre édifice, auquel a succédé en 1755 le temple moderne. Le culte y offre cette particularité d'être accompagné, depuis 1744, par sept musiciens, dont trois trompettes, deux grands hautbois et un basson. La population de Vaulion a conservé son caractère agricole ; cependant on y taille aujourd'hui les pierres fines et le commerce a quelque importance. L'histoire de la localité se confond avec celle de la terre de Romainmôtier. La chapelle, filiale de Romainmôtier, est devenue paroissiale en 1735. Registres de baptêmes et de mariages dès 1629, de décès dès 1728. — *DHV.* [M. R.]

VAULRUZ (C. Fribourg, D. Gruyère. V. *DGS*). Com. et Vge. Anciennes formes : *Vaurû, Vaulrû, Molare de Vaulruz, Val-de-Ruz* ; en allemand : *Mühlsteingrube, Thalbach*. *Armoiries* : de gueules à la fasce ondée abaissée d'argent, à trois sapins au naturel mouvant chacun d'un coupeau de sinople posé en pointe. Au XIII^e s., Vaulruz était une petite seigneurie des sires de Billens. Par mariage, elle passa aux seigneurs de Blonay ; en 1302 ou 1303, Louis II de Savoie, baron de Vaud, en fit l'acquisition, mais l'investit à Mermet, coseigneur de Blonay. Vaulruz resta la propriété des barons de Vaud jusqu'en 1359, époque où Catherine, fille de Louis II, vendit ce fief à Amédée VI, comte de Savoie. En 1387, Jacques et Antoine Champion, de Saint-Michel en Maurienne, l'achetèrent pour le prix de 1610 florins d'or. Enfin, en 1538, François Champion vendit au gouvernement de Fribourg. Vaulruz, Sales, Maules et Romanens. Vaulruz fit partie du bailliage du même nom jusqu'en 1798, puis du district de Bulle de 1798 à 1848, enfin de celui de la Gruyère. Le château, bâti au début du XIV^e s. par Louis de Savoie, fut en partie brûlé vers 1387.

Le château de Vaulruz en 1754. D'après une gravure sur cuivre de D. Herrliberger (Bibliothèque Nationale, Berne).

L'État de Fribourg le vendit au Dr Ody en 1824 ; la paroisse l'acquit en 1859 et le château servit de cure jusqu'en 1895 ; on y installa en 1903 une école ménagère, en 1915 un refuge pour enfants belges et, dès 1919, un orphelinat pour enfants du pays. Le village a été en partie incendié en 1561 et en 1820. Il fut érigé en paroisse, détachée de Riaz, en 1308, grâce à la générosité de Louis de Savoie. Au milieu du XVIe s., les hameaux des Mollettes et des Ponts, détachés de Bulle, furent annexés à la paroisse de Vaulruz. L'église primitive était située à l'Est de l'édifice actuel, qui a été consacré en 1819 ; l'horloge provient du couvent de la Valsainte. Il y eut des chapelains à Vaulruz de 1437 à la fin du XIXe s. Au lieu dit Bellefontaine se trouve la chapelle Saint-Prothais, bâtie à la fin du XVIe s. Dans la forêt de la Verguenaz a été construit en 1880 un oratoire dédié à la Sainte Vierge ; c'est aujourd'hui un lieu de pèlerinage. Les prémontrés d'Humilimont possédèrent à Vaulruz, à partir de 1148 environ, la grange de Mollettes, vaste domaine dont une partie appartient aujourd'hui au collège de Fribourg. — F. Kuenlin : *Dict.* II. — A. Dellion : *Dict.* XII. — *ASHF* IV, IX, XII. — *MDR* XXVII. — A. Magnin : *Pèlerinages fribourgeois.* — *Étr. frib.* 1809. — Archives d'État Fribourg. [J. Jordan.]

VAUMARCUS (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. *DGS*). Com. avec Vernéaz, ancienne seigneurie et château. En 1194, *vallis Marguet* ; 1228, *Valmarcuel* ; 1266, *Val Marcui* ; 1310, *Vaulxmarcus* = val de Marcold, nom propre germain. *Armoiries* : d'azur au chevron d'argent chargé de trois roses de gueules et accompagné de trois croisettes d'argent. La seigneurie de Vaumarcus est mentionnée dès le XIIIe s. ; elle était possédée par une famille de ce nom, en fief du seigneur de Neuchâtel. En 1309, Pierre de Vaumarcus vendit sa seigneurie à Rollin de Neuchâtel, pour 300 livres lausannoises. En 1337, le même Rollin reconnut que les châteaux de Vaumarcus et de Boudry étaient des fiefs de Pierre de Grandson et qu'il lui en prêterait hommage. On ne sait si cette dépendance, qui est signalée pour la première fois, était de date récente ou si elle remontait aux origines de la seigneurie. La dernière des Neuchâtel, Isabelle, inféoda Vaumarcus à Girard, bâtard de son frère Jean, avec tous droits de juridiction, diverses terres à Provence (Vaud) et la seigneurie de Derrière-Moulin près de Gorgier. Cette branche illégitime des comtes de Neuchâtel reçut encore le fief de Travers, Rosières et Noiraigue en 1413 et acquit, en 1433, la seigneurie de Gorgier. Mais ces trois fiefs eurent chacun leur administration distincte. Lors de l'arrivée de Charles-le-Téméraire à Grandson, Jean II de Neuchâtel-Vaumarcus remit son château au duc de Bourgogne, 1er mars 1476. Le lendemain, les Suisses le reprirent et le brûlèrent. A la suite de cette félonie, Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, se saisit de Vaumarcus, qui ne fut restitué à son seigneur qu'en 1487. Vaumarcus fut érigé en baronnie en 1595. La dernière des Neuchâtel-Vaumarcus, Anne, épousa Ulrich de Bonstetten, lequel devint seigneur de Vaumarcus en 1599. Par Marguerite de Bonstetten, Vaumarcus passa aux Büren en 1675. Ceux-ci en furent les derniers seigneurs. En 1831, Albert de Büren vendit ses droits féodaux au prince de Neuchâtel, ne se réservant que le château et quelques terres.

Le château est mentionné pour la première fois en 1285. Un « nouveau » château a été construit auprès du vieux manoir en 1735. Le tout a été vendu en 1888 par les Büren à des particuliers. Le seigneur de Vaumarcus eut droit de haute, moyenne et basse juridiction, civile et criminelle, jusqu'en 1831. L'année suivante, la seigneurie ayant été vendue, la juridiction fut rattachée à celle de Gorgier.

Le bourg qui s'est constitué au pied du château est mentionné à la fin du XIIIe s. Il était rattaché au spirituel à Concise. Au début du XIXe s. une chapelle existait à Vaumarcus, où le pasteur de Concise venait prêcher tous les quinze jours. Mais en 1812, Alexandre Berthier décida de rattacher Vaumarcus à la paroisse de Saint-Aubin. La réunion effective eut lieu en 1820. A la commune de Vaumarcus a été rattaché, en 1888, celle de Vernéaz. *Population* : 1930, 154 hab. Depuis 1915, des « camps », destinés à offrir à la jeunesse l'occasion de se recueillir au point de vue spirituel, sont organisés chaque été à Vaumarcus, par les Unions chrétiennes de jeunes gens. Actuellement, les installations permettent de recevoir 500 personnes par camp. — Matile. — E. Quartier-la-Tente : *Le cant. de Neuchâtel*, 2e série. — Art. Gorgier ; Neuchatel (Comtes de). [L. M.]

Le château de Vaumarcus en 1820. D'après un dessin de C. Bourgeois.

VAUMARCUS, de. Famille noble éteinte, qui possédait la seigneurie de Vaumarcus (Neuchâtel) au XIIIe s. Elle avait, en outre, des droits étendus sur les deux rives du lac de Neuchâtel. *Armoiries* : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes du même. — 1. Pierre, vendit en 1266 au comte de Bourgogne, Jougne, qu'il tenait en fief de lui, en 1282, à Girard, coseigneur d'Estavayer, l'avouerie de Vermondins (Boudry) et de Pontareuse, ainsi que le droit de pêche sur une partie du cours de l'Areuse. — 2. Pierre, fils du n° 1, engagea sa seigneurie au comte de Neuchâtel pour 120 livres en 1306, puis la lui vendit en 1309, pour 300 livres lausannoises. — 3. Othon, fils du n° 2, écuyer 1337, chevalier 1339, fut bailli, soit gouverneur, du comté de Neuchâtel. Dernière mention 1357. — 4. Hemman, petit-fils du n° 3, chevalier de Saint-Jean. † à Sempach 1386. — 5. Louis, frère du n° 4, bourgeois et conseiller de Neuchâtel, reçut de l'évêque de Bâle, en 1423, le fief de Lamboing. Testa 1426. — 6. Jacques, neveu du n° 5, bailli de Cerlier pour Jean de Fribourg-Neuchâtel 1429. † 1470. — 7. Roland ou Rodolphe, fils du n° 6, maire de Bienne 1480. † après 1500, dernier de la famille. Sa fille Isabelle épousa en 1510 Georges de Rive, futur gouverneur de Neuchâtel.

Après la vente de sa seigneurie, la famille s'était fixée au Landeron. — Matile. — E. Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*, IIe série. — *Notice sur la maison de Vaumarcus*, dans *MHN* II. [L. M.]

VAUTHEY. Très anciennes familles fribourgeoises du district de la Veveyse, bourgeoises, l'une de Châtel-Saint-

Denis, l'autre de Remaufens. Elles doivent leur nom au prénom de Valterius ou Vouterius. Elles jouèrent un certain rôle dans la seigneurie de Châtel, où plusieurs de leurs membres occupèrent des fonctions importantes dans les conseils de la ville, déjà au XV^e s. — P. Philipona : *Hist. de Châtel-Saint-Denis.* — Archives d'État Fribourg. [G. Cx.]

VAUTIER, VAUTHIER. Nom de famille répandu dans toute la Suisse romande, dérivé d'un prénom.

A. **Canton de Berne.** Famille de Miécourt. — HENRI, * 1735, capitaine au service de France. Retraité en 1787. — *LLH.* — C. Folletête : *Le régiment de l'évêché de Bâle au service de la France.* [G. A.]

B. **Canton de Genève.** VAUTIER, VAUTHIER, VOUTIER. Le nom existe, sous diverses formes, dès la première moitié du XV^e s. à Avusy, Sézegnin, Loex (Com. Bernex) ; au XVI^e s., à Confignon. Réceptions à l'habitation de Genève XVI^e-XVIII^e s., à la bourgeoisie du XV^e au XVII^e s. — I. Famille éteinte à Genève ; le sort de la branche italienne n'est pas connu. Reçue à l'habitation en 1573, à la bourgeoisie en 1582. *Armoiries* : d'azur au cygne essorant d'argent posé sur une montagne à 3 coupeaux du même (variantes : un vautour et montagne d'or, et autres). — 1. BERNARD, 1586-1665, notaire, curial et châtelain des terres du chapitre. — 2. JACQUES, fils du n° 1, 1618-1695, avocat et notaire, châtelain du Chapitre 1659, secrétaire de la justice 1664, auditeur 1666, châtelain de Saint-Victor 1676, de Peney 1682. — 3. ÉTIENNE, fils du n° 2, 1652-1705, auditeur 1696, directeur de l'hôpital 1700. — Deux descendants du n° 1 s'établirent à Turin et se firent naturaliser Piémontais.

II. Une autre famille, originaire de Sauveny (Ain) se fixa dans le mandement de Jussy vers 1690 avec Pierre et fut reçue à l'habitation de Genève avec Daniel, son petit-fils, en 1786. — 1. MOISE, petit-fils de Daniel, * 1831 à Jussy, † 23 mai 1899 à Genève, fondateur de l'association radicale des « Fruitiers d'Appenzell », député au Grand Conseil de 1860 à sa mort, conseiller d'État 1861-1865, 1870-1878, 1881-1890 et dès 1893. Député au Conseil national 1863-1866, 1869-1878, 1881-1884. Collaborateur de James Fazy, Carteret et Gavard. — 2. Antoine-ADOLPHE, fils du n° 1, 1858-1914, conseiller d'État 1909-1914. — Émile Trachsel : *Nos députés*, 1^re série. — *JG* 25 mai 1899. — André Corbaz : *Un coin de terre genevoise.* — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* — Galiffe : *Not. gén.* — Sordet : *Dict.* mns. — Archives d'État Genève : Mns. Galiffe ; Généalogies mns. par Théod. Bret, etc. [André DUCKERT.]

Moïse Vautier.
D'après un dessin à la plume de Desmoulins (Coll. Maillart).

C. **Canton de Neuchâtel.** VAUTHIER. Famille du Pâquier mentionnée dès le XVI^e s., bourgeoise de Valangin. — LOUIS, * 20 juil. 1887 à Dombresson, D^r med., fondateur et directeur du sanatorium universitaire de Leysin dès 1922, promoteur du sanatorium universitaire international. — *Livre d'Or de Belles-Lettres de Neuchâtel.* [M. G.]

D. **Canton de Vaud.** VAUTIER, VOUTEIR, VOUTHEY, VAUTEY. Famille bourgeoise dès 1320 du Châtelard et des Planches (Montreux). Elle remonte à Vouteir ly Pictodaz, qui vivait au Chêne et mourut en 1375. — 1. VUILLERME Vouthey fut brûlé en 1462 pour crime d'hérésie. — 2. DANIEL Vouthey, 1631-1702, châtelain des Planches. — 3. VINCENT Vautey, 1684-1756, pasteur, refusa d'adhérer au *Consensus.* Créa une fondation de famille qui subsista jusqu'en 1839. Souche des deux branches encore existantes.

Branche aînée. — 4. BENJAMIN, * 1829 à Morges, † 1898 à Düsseldorf, peintre de genre ; se rendit en 1850 à Düsseldorf où il s'établit définitivement en 1858. Ses fils : — 5. CARL, * 1860 à Düsseldorf et — 6. OTTO, * 1863 à Dusseldorf, † 1919 à Genève et son petit-fils — 7. BENJAMIN, fils du n° 6, se sont aussi fait un nom comme peintres. — 8. LOUIS, neveu du n° 4, * 1877 aux Ormonts-Dessus, † 1920 aux Croisettes sur Lausanne, fut missionnaire de la Mission romande à Élim et Shilouvane (Transvaal), pasteur de l'Église libre à Valeyres-sous-Rances 1909-1913, puis missionnaire à Prétoria. — 9. ALPHONSE, 1836-1915, à Lausanne, ingénieur-constructeur. On lui doit les études de nombreuses lignes de chemins de fer funiculaires ; il rédigea quelques années le *Bulletin de la Soc. vaudoise des ingénieurs et des architectes.* Auteur de diverses publications techniques. D^r ès sciences h. c. de Lausanne 1903. — 10. ARMAND, frère du n° 9, 1840-1929, pasteur à Saint-Hélier (Jersey), de l'Église libre à Granges-Marnand et à Valeyres-sous-Rances. Rédacteur du *Chrétien évangélique* 1890-1897. Auteur de la *Patrie vaudoise*, 1903. — 11. ÉDOUARD, fils du n° 10, * 1870 à Valeyres, pasteur de l'Église libre à Bière, Ormont-Dessus, Grandson, Orbe. Auteur des *Chansons du Pays de Vaud*, 1913, et d'autres opuscules sous le pseudonyme de Gédéon de Amburnex. — 12. AUGUSTE, frère du n° 11, * 1883 à Valeyres, professeur à Reval, à Aubonne, puis à Lausanne. Auteur de *Les Alpes vaudoises*, 1907 ; *Au pays des bisses*, 1929.

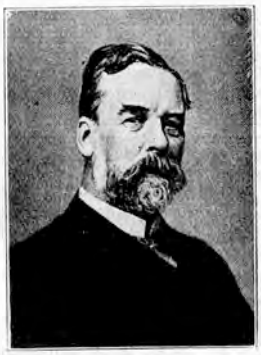

Benjamin Vautier (n° 4).
D'après un portrait dans *Au Peuple vaudois.*

Branche cadette. — 13. LOUIS, fils du n° 3, châtelain du Châtelard. — 14. HENRI, petit-fils du n° 13, 1808-1878, industriel, fondateur en 1832 de la fabrique de cigares de Grandson. — 15. JULES, frère du n° 14, 1824-1895, associé de son frère ; colonel, député au Conseil national. — 16. AUGUSTE, fils du n° 15, * 1864 à Grandson, inventeur d'un appareil de téléphotographie. — *Bull. sc. nat. vaud.* 1902. — 17. ALEXIS, frère du n° 16, 1870-1930, artiste peintre. — Voir Alph. Vautier : *Généalogie de la famille Vouteir, soit Vautier.* — *DSC.* [G.-A. B.]

VAUTRAVERS. Famille de Romairon (Vaud) dont un membre, le tailleur GUILLAUME, s'établit à Berne en 1684. Son petit-fils — JEAN-RODOLPHE, * 1723, fut d'abord probablement précepteur pendant de nombreuses années à l'étranger. En automne 1762, il revint de Londres à Berne, et le 1^er mai 1763, il acquit la propriété de Rockhall à Bienne, où il se fixa. Il se disait membre de l'Académie de Londres, et des sociétés économiques de Londres, Stockholm et Berne ; plus tard aussi de celle de Mannheim. Il réorganisa la Société économique de Bienne en 1765, et en devint président. Bourgeois de Bienne 1775, membre honoraire du Grand Conseil de cette ville 1778. Il portait le titre de conseiller de légation de l'électeur palatin et agent à la cour britannique. A Bienne, Vautravers ouvrit un commerce d'objets d'art. Il était en correspondance avec Rousseau qui lui fit visite à Bienne. — Voir A. Rivier dans *BUS* 1874. — J.-E. Hilberer dans *ASJ* 1926, qui le rattache à tort à la famille noble des Duterreaux et de Vautravers. — *LLH.* [H. T.]

VAUTRAVERS, de. Famille noble, éteinte, issue probablement des premiers maires du Val-de-Travers (Neuchâtel). *Armoiries*, jusqu'au XIV^e s. : palé de six pièces, à la barre, ou à la bande, brochant sur le tout ; plus tard, palé de six pièces d'or et d'azur, ou d'azur à 3 pals d'or. Elle a compté plusieurs chevaliers et était vassale du comte de Neuchâtel et du sire de Joux. — AMÉDÉE a construit vers 1300 une maison-forte

à Môtiers, au lieu-dit au Terreau. C'est de là qu'une branche de la famille a pris le nom de Duterreaux. — JEAN, prieur de Saint-Maire (Lausanne) 1363, 1379, official de Lausanne 1371, abbé de Saint-Paul de Besançon 1379. — M. Reymond : *Dignitaires de Lausanne*. — PERROUD, châtelain de Vaumarcus 1356-1359.

Une famille de Vautravers est signalée dans le comté de Bourgogne dès la fin du XI[e] s., où elle a donné de nombreux ecclésiastiques. Il est possible qu'elle soit une branche de la famille neuchâteloise. — HUGUES, chanoine, puis doyen de Saint-Étienne de Besançon 1092-1106. — Matile. — *MHN* I, p. 223. [L. M.]

VAUTREY, Joseph-LOUIS, * 1829 à Porrentruy, † 1886, professeur au collège de Porrentruy 1854-1858, puis curé et doyen à Delémont. A publié plusieurs ouvrages sur l'histoire du Jura bernois, notamment : *Hist. des évêques de Bâle*, 2 vol., 1884-1886 ; *Notices historiques sur les villes et villages du Jura bernois*, 6 vol. ; *Histoire de la persécution religieuse dans le Jura bernois*, 1873-1875 ; *Histoire du collège de Porrentruy*, 1866, et le t. V des *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, de J. Trouillat. — *Revue cath.* 17. — G. Amweg : *Bibliographie du Jura bernois*. [A. Sch.]

VAUTRON. Famille de peintres verriers genevois qui compte — 1. NICOLAS, * vers 1539, † 15 juil. 1609 à Genève, habitant de Genève. — 2. JÉRÉMIE, fils du n° 1, * vers 1579, † 19 avril 1634, reçu bourgeois 1612. — 3. JEAN, fils du n° 1, 24 nov. 1588 - 20 févr. 1671. — 4. NOÉ, fils du n° 2, 16 déc. 1616 - 25 août 1650. — *SKL*. — Covelle : *LB*. — Archives d'État Genève. [H. G.]

VAUX (C. Vaud, D. Morges. V. *DGS*). Vge et Com. qui dépendit de la seigneurie de Montricher, puis de celle de Monnaz. C'est aussi le nom de lieux-dits, ce qu'explique l'étymologie. C'est en particulier celui du Bois de Vaux, le cimetière principal de Lausanne. Ne pas confondre avec Vaud, la commune de Le Vaud, appellations d'une toute autre origine. [M. R.]

VAX, ANTOINA, de Bourg en Bresse, femme de Louis-François de Poitou, servante chez Claude Bernard. Farel, Fromment et Viret logeaient chez ce dernier, à Genève, elle tenta d'empoisonner les trois réformateurs ; Viret fut fort malade. Arrêtée, elle avoua divers vols et empoisonnements et déclara qu'elle avait été poussée à empoisonner les pasteurs par le chanoine Hugonin d'Orsières. Elle fut condamnée à mort et exécutée le 14 juil. 1535. — A. Fromment : *Actes et gestes merveilleux de la Cité de Genève*. — RC. — Archives d'État Genève : Procès criminel N° 292. — J.-A. Gautier : *Hist. de Genève* II, 443. [H. G.]

VAZ (OBER- et UNTER-). Voir OBERVAZ et UNTERVAZ.

VAZ, von. De 1160 à 1337, la plus puissante famille de dynastes de la Rhétie. Elle était d'origine rhétique et non souabe, avait sa résidence à Obervaz (Grisons), et possédait des biens nombreux dans le Linzgau (sur la rive droite du lac de Constance, d'Ueberlingen à Markdorf). *Armoiries* : écartelé aux 1 et 4 d'argent à 4 points équipolés d'azur ; aux 2 et 3 de gueules. Les von Vaz étaient bienfaiteurs du couvent cistercien de Salem et de l'église de Seefelden. Ils fondèrent vers 1165 le couvent de Churwalden qu'ils dotèrent de nombreuses propriétés ; ils y avaient leur sépulture. — 1. WALTER I et son fils — 2. WALTHER II, 1160. — 3. RUDOLF I, fils du n° 1, figure en 1182 parmi les juges de cour de l'empereur Henri VI. — 4. WALTHER III, fils du n° 2. Ce fut de son temps qu'eut lieu la fondation, par Churwalden, de la prévôté de Saint-Jacques en Prätigau, actuellement Klosters ; les von Vaz dotèrent la nouvelle maison religieuse. Tous les prénommés sont surtout mentionnés comme témoins dans des documents où ils figurent au premier rang des laïques, ce qui est une preuve du rôle qu'ils jouaient en Rhétie. — 5. RUDOLF II, son fils MARKWART et RENGER, fils de ce dernier, semblent appartenir à une branche collatérale, qui n'était pas aussi riche. — 6. ***Walther IV,*** le plus important de ces dynastes, dirigea les destinées de la

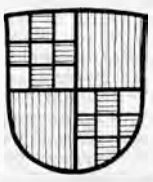

Rhétie de 1255 à 1284. En 1262, il battit dans la Marche les troupes de l'abbé de Saint-Gall ; en 1283, les Rusconi lui remirent le gouvernement de Côme, ce qui l'amena à se battre avec les Gibelins contre les Guelfes. Il attira les Walser indépendants dans son pays peu peuplé et leur concéda, à Davos en 1272, et à Rheinwald en 1277, de grandes franchises. Ils paraissent avoir servi sous les bannières de Walther. Celui-ci était lié d'amitié avec Rodolphe de Habsbourg ; il fréquenta sa cour et obtint en 1260 le bailliage impérial. † 4 nov. 1284, laissant deux fils mineurs sous la tutelle de leur oncle, Hugo de Montfort : — 7. JOHANN, qui apparaît comme majeur en 1297, bailli impérial de Coire, édicta pour cette ville une ordonnance criminelle intéressante au point de vue de l'histoire de la civilisation. † 1300. — 8. ***Donat,*** * vers 1280, figure à partir de 1300 comme l'unique seigneur d'importantes possessions ; ennemi acharné des Habsbourg, dont il redoutait un amoindrissement de sa puissance et des libertés rhétiques. Ses relations étaient déjà tendues avec l'évêque de Coire, Siegfried von Gellenhausen ; il entra en hostilités avec son successeur, l'évêque Rudolf von Montfort, partisan de l'Autriche ; il y eut une bataille dans le Dischmatal vers 1323. Les troupes se portèrent ensuite dans la vallée de l'Albula, où les épiscopaux furent battus par Donat à Solas, en-dessous de Filisur. En 1325, Rudolf II résigna ses fonctions d'évêque de Coire, ne conservant que l'évêché de Constance. Donat vécut dans une paix relative avec le nouvel évêque, Johann Pfefferhard. Il s'allia avec les cantons de la Suisse primitive, mais presque tous les grands seigneurs de Rhétie firent front contre lui. † entre 1333 et 1338. Il passe pour un cruel despote, mais fut certainement le sauveur des libertés rhétiques. Ne laissant aucun héritier mâle, mais seulement deux filles, dont l'une, KUNIGUNDE, avait épousé Frédéric de Toggenbourg, l'autre, URSULA, Rudolf von Werdenberg-Sargans, ses grands biens passèrent à ces deux maisons. — Ecclésiastiques : — 9. WALTHER, abbé de Disentis 1185, évêque de Gurk 1201. † 18 janv. 1213. — 10. WALTHER, prévôt de Coire 1244, arbitre des litiges entre l'évêque Volkhart de Coire et Ulrich d'Aspermont. — J. Simonet : *Obervaz*. — Karl Meier, dans *BM* 1925, avec bibliographie. — Merz et Hegi : *Wappenrolle* 1930. [J. S.]

VAZEROL (C. Grisons, D. Albula, Cercle Belfort, Com. Brienz. V. *DGS*). Selon la tradition, Vazerol est le lieu où, en 1471, la Ligue Grise, la Ligue Caddée et la Ligue des Dix-Juridictions s'allièrent pour former l'État libre des III Ligues. Il est certain qu'en 1461 déjà, des délégués des III Ligues se rencontrèrent à Vazerol pour une affaire arbitrale, alors que, plus tard, ils tenaient leurs délibérations communes à Coire, Ilanz ou Davos. On a récemment pu établir qu'une réunion des III Ligues a bien eu lieu, non à Vazerol, mais dans une autre localité, qui n'est pas encore connue. On n'en a pas moins élevé à Vazerol une pierre commémorative de la réunion des III Ligues. — F. Jecklin : *Zwei Urkunden zur Frage des Vazerolerbundes*, dans *Neue Bündner Zeitung* 1907. — P. Gillardon : *Neues zur Frage der Vereinigung der drei Bünde* (mns). [F. P.]

VECHIGEN (C. Berne, D. Bern-Land. V. *DGS*). Vge paroissial et Com., comprenant un certain nombre de villages et de hameaux, notamment Utzigen et Boll. En 1275, *Vechingen. Armoiries* : de gueules à un demi-vol de héron d'argent. Trouvailles de l'époque du fer et vestiges romains à Sinneringen. A l'époque romaine déjà, une route conduisait à Weggissen par Utzigen et Dieboldshausen. Vechigen était une des quatre anciennes paroisses voisines de Berne, qui, jusqu'en 1798, faisaient partie de la juridiction de la ville. L'église actuelle, dédiée à saint Martin, date de 1514 ; elle fut autrefois une église de pèlerinage de la vallée de la Worblen. Le clocher fut construit aux frais de Wilhelm von Diesbach, à l'occasion de son mariage avec la baronne de Friberg, en 1486. Il remplaça l'ancien, détruit par un ouragan. En 1352, la collation appartenait aux seigneurs de Blankenburg, qui la donnaient en fief ; plus tard, elle passa aux mains des frères du Saint-Esprit de l'hôpital du haut à Berne, qui, en 1519, fut en conflit avec les héritiers de Wilhelm von Diesbach au

sujet du droit de collation. Le litige fut probablement tranché en faveur de l'hôpital. Toutefois, en 1592, la collation fut enlevée à l'hôpital et remise à l'hôpital du bas ou hôpital bourgeois, qui la posséda jusqu'en 1839. Le château d'Utzigen et celui de Sinneringen, qui appartint longtemps à la famille Bonstetten, se trouvent sur le territoire communal. — E. Grunder : *Gesch. der Gem. Vechigen.* — A. Jahn : *Chronik.* — C.-F.-L. Lohner : *Kirchen.* — W.-F. v. Mülinen : *Beiträge* IV. [A. M.]

VEDEL (WEDEL, VEDELIUS), ***Nicolas,*** * 1596 à Hegenhausen (Palatinat), † 1642 à Franeker (Pays-Bas). Vint à Genève en 1617 et fut reçu bourgeois en 1620. Professeur de philosophie à l'académie 1618-1630, fit pendant ce temps ses études de théologie. Pasteur au Petit-Saconnex 1621, de l'église allemande réformée 1623, à Genève 1628. Appelé comme professeur de théologie à Deventer 1630, puis à Franeker 1639. — *Le livre du recteur.* — Covelle : *LB.* — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* — H. Heyer : *L'église de Genève.* — Sordet : *Dictionnaire*, mns. — Ch. Borgeaud : *Histoire de l'Université de Genève* I, donne la bibliographie des œuvres que Vedel écrivit pendant son séjour à Genève. [H. G.]

VEDERLIN (FÆDERLIN, FEDERLI). Famille éteinte de Frauenfeld, citée de 1400 au XVII^e^ s. — HANS, landammann de Thurgovie 1489. — KONRAD, banneret du contingent de Frauenfeld à Marignan, landammann vers 1520. — HEINRICH, avoyer 1527 et dans les années paires à partir de 1534, représenta Frauenfeld à la Diète de Baden 1542 dans l'affaire de la bannière thurgovienne. — Pup. Th. — A. Pupikofer : *Frauenfeld.* [LEISI.]

VEDROSI. Famille de Scanfs (Grisons). — 1. JOHANN-JAKOB, 1624-1706, maître à l'école latine de Coire, pasteur de l'église Saint-Martin 1662 ; doyen de la Ligue Grise. Il travailla avec succès à fortifier la situation des minorités réformées des IV Dörfer. — 2. MAXIMILIAN, 1661-1729, fils et successeur du n° 1, doyen dès 1722. — 3. FLORIAN, fils du n° 2, *Oberzunftmeister*, juge de ville à Coire 1757-1766. — M. Valèr : *Gesch. des Churer Stadtrates 1422-1922.* [J.-R. T.]

VEGEZZI. Nom de famille de Lugano et de Vernate. Du val Vigezzo ou Vegezzo (Italie) des familles vinrent souvent dans les siècles passés s'établir dans différents endroits du Tessin. Du nom de leur vallée d'origine, elles furent appelées de Vigezio ou Vegezzo, de Viglezio, de Viggizio. On trouve des Vegezzo à Locarno en 1345, des bénéficiers de Vigezzo ou de Viggizio à Aurigeno en 1414 et à San Nazaro de Montagnola en 1442 ; les Vegezio ou Viglezio, mentionnés comme citoyens de Mendrisio en 1430, le sont encore en 1596 ; à Lugano le premier cité est *Johannes ferrarius de Vegezio* en 1440. A la fin du XV^e^ s., il y avait des notaires Viglezio à Sessa. On trouve les Vegezzo à Ravecchia en 1531, les Viglezio à Locarno en 1505 et à Maroggia en 1544. En 1658 ANTONIO Vigezia était admis à la bourgeoisie de Castlano. Peu à peu les formes du nom se fixèrent définitivement et l'on arriva aux noms de *Vegezzi*, *Viglezio* et *Vigizzi* qui indiquent aujourd'hui des familles distinctes. Les Vegezzi de Lugano sont dits, en 1680, originaires de Mendrisio ; au cours du XVIII^e^ siècle, on y mentionne des Vegezzi de Varese (1746), Magliaso (1761), Laveno (1764), Uggiate (1767). *Armoiries* des Vegezzi de Lugano et Vernate : palé de gueules et d'azur de six pièces, au chef d'or chargé d'une aigle de sable (1708). — 1. GIOVANNI de Vigezzo, cité en 1466 comme *rector scholarium* à Lugano. — 2. GEROLAMO, avocat et notaire, de Lugano, 1761-1834, député au Grand Conseil 1803-1808 et 1813-1815, dont il fut le premier secrétaire dès 1803. — 3. ANTONIO, † à l'âge de 90 ans, à Lugano, le 15 juin 1882 ; avocat et notaire, juge au tribunal de Lugano 1839-1882, président 1859-1879. Bienfaiteur de l'hôpital de Lugano. — 4. GIOVENALE, d'origine tessinoise, * à Turin déc. 1799, † à San Vito (Italie) 29 déc. 1885. D^r^ ès lettres, secrétaire du ministre des affaires étrangères à Turin, passa inspecteur général des prisons et chef de la direction du Ministère de l'Intérieur en 1839, dirigea pendant quelque temps la *Rivista contemporanea* et fut consul général de Roumanie à Turin et membre pendant deux législations de la chambre des députés à Turin. Pour raison d'héritage, il avait ajouté à son nom celui de *Ruscalla.* — 5. SAVERIO, frère du n° 4, * 21 déc. 1805, † 23 juil. 1888 à Turin. Juriste, ami de Cavour. Membre de la Chambre subalpine pendant les 1^re^, 7^e^-9^e^ législatures ; ministre des finances 1860-1861 dans le troisième ministère de Cavour ; délégué à Rome en 1865 pour le règlement de questions de politique religieuse ; sénateur du royaume d'Italie 1867. — 6. GEROLAMO, 1833 - 22 août 1899 à Lugano. Avocat et notaire, syndic de Lugano dès 1888 ; député au Grand Conseil 1863-1889 et 1893-1899, président 1869 et 1873 ; nommé membre du tribunal cantonal en 1889, il démissionna la même année. — 7. PIETRO, * 17 mai 1850, † 2 avr. 1906 à Lugano, prêtre 1874, prévôt de Peglio (Italie), curé de Pura et de Sorengo, dès 1880 chanoine d'Agno. Il organisa le Musée historique de Lugano ; directeur de la Bibliothèque cantonale, collaborateur au *Bollettino storico d. Svizzera italiana.* Auteur de nombreuses publications religieuses, littéraires et historiques, entre autres : *Sulla prima Esposizione storica in Lugano*, 1898. — 8. IDA-MELISURGA, fille du n° 4, * à Turin 15 août 1840 ; collabora à plusieurs journaux et publia plusieurs ouvrages littéraires, contes, romans, etc. — *AHS* 1916. — *BStor.* 1880, 1881, 1886, 1890, 1893, 1894, 1898, 1901, 1902, 1906, 1909, 1911. — *Educatore* 1899, 1906. — *Almanacco ticinese* 1923. — *Monitore di Lugano* 1921, 1922, 1924. — L. Brentani : *Miscellanea storica.* — P. Vegezzi : *Esposizione storica.* — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* — E. Pometta : *Come il Ticino.* — A. de Gubernatis : *Dictionnaire.* [C. TREZZINI.]

VEGIO (VEIGY, VÈGE), **de.** Deux personnages de ce nom jouèrent un rôle à Genève au début du XVI^e^ s. — 1. FRANÇOIS, originaire de Menthon (Haute-Savoie), secrétaire ducal et apostolique, bourgeois de Genève 1524. Du Conseil des Cinquante 1525. — 2. GUILLAUME, chanoine de Genève, cité dès 1521 dans les *RC* ; procureur fiscal 1525, official 1525-1535 et juge des excès 1525. *Armoiries* : d'azur aux hallebardes en sautoir d'argent hastées d'or. — Covelle : *LB.* — *RC.* — Balard : *Journal*, dans *MDG* X, 149. — A. Fromment : *Actes et gestes de la cité de Genève*, 52. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* [H. G.]

VÉGOBRE. Voir MANOEL DE VÉGOBRE.

VEIGY, VEYGIER, VEGIACO, de. Genevois se rattachant à une ou plusieurs familles nobles et tirant leur nom des villages de Veigy (Chablais) ou, peut-être, de Veigy (Genevois). Les seules réceptions à la bourgeoisie que l'on a sont de 1379 et de 1456. — 1. PIERRE, chanoine de Genève 1264. — *Régeste genevois.* — 2. NYCOD, conseiller 1318. — 3. RENAUD, conseiller 1339. — 4. PIERRE, conseiller 1364, cité en 1379. — 5. ÉTIENNE, conseiller 1394, 1401, syndic 1403, est encore cité en 1410. — 6. FRANÇOIS, chevalier et D^r^ en lois, syndic 1413, 1432, lieutenant du vidomne 1414, conseiller 1418, 1419, 1425, 1429. — 7. NYCOD, syndic 1420, conseiller 1423. — 8. AMBLARD, conseiller 1487, 1492. En 1494, il se querella avec divers personnages, blessa à coups d'épée Philibert Berthelier ; on lui fit son procès, juin-juillet 1494. — Covelle : *LB.* — J.-A. Galiffe : *Matériaux* I. — *MDG* XVIII. — *RC.* — Archives d'État Genève : Procès criminel n° 46, 2^e^ série. — Galiffe et Gautier *(Armorial genevois)* donnent les *armoiries* de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants d'or, et, en pointe, d'une tête de Maure tortillée d'argent et aux oreilles bouclées du même, sans préciser auquel des personnages indiqués ci-dessus elles se rapportent ; ils ont l'air de croire, comme J.-A. Galiffe, qu'il n'y a qu'une famille. [H. G.]

VEILLARD, VELLIARDI. Familles des cantons de Genève et de Vaud.

A. **Canton de Genève.** I. A l'une d'elles, originaire de Combloux (Haute-Savoie), bourgeoise en 1502, se rattache : — JEAN, brodeur, du Conseil des Cinquante 1527, 1528, 1529. C'est probablement lui que Fromment désigne sous le surnom de « le Brodeur » et dont la femme fut une des premières à se convertir à la Réforme. En 1533, il fut un des citoyens arrêtés sur l'ordre de l'évêque à cause de la mort du chanoine Verly. — Covelle : *LB.* — *RC.* — A. Fromment : *Actes et gestes de la Cité de Genève*, p. 18, 61 et XXXV, XXXIX.

— Les armoiries que donnent — sans indiquer les émaux — Galiffe et Gautier *(Armorial genevois)* en les attribuant à cette famille, sont probablement celles de la famille suivante.

II. A une autre, originaire de Machilly (Chablais), reçue à la bourgeoisie en 1575, appartiennent : 1. JACQUES-Charles, 31 août 1798 - 7 déc. 1863, droguiste, député au Conseil représentatif 1833-1841, à la constituante 1841, au Grand Conseil 1842-1854, 1856-1858, 1860-1862, conseiller d'État 1851-1853, 1857-1859, 1861-1863. — 2. LOUIS, 31 oct. 1777 - 2 avril 1849, maître au collège, membre du Conseil représentatif 1835-1841. A publié notamment : *Système de leçons indépendantes comparé avec le système des leçons réunies*, 1827 ; *Essai d'un plan de collège spécial*, 1829 ; *Hist. de la Suisse jusqu'à la fin de 1838*, 1846. — 3. LOUIS-HENRI-JEAN, 1811-1881, député au Grand Conseil 1847-1850, directeur de la maison de détention 1848. — Cette famille a donné aussi plusieurs graveurs au XIX^e siècle. — Covelle : *LB.* — Sordet : *Dict.* mns. — L. Gautier : *La médecine à Genève*, dans *MDG* XXX. — H. Heyer : *L'église de Genève.* — Archives d'État Genève. [H. G.]

B. **Canton de Vaud.** VEILLARD. Famille bourgeoise d'Aigle dès 1454, puis ensuite de plusieurs autres communes de la région. — ADRIEN, 1803-1872, colonel fédéral dès 1850, fit la campagne aux frontières en 1870-1871. — *Livre d'Or.* [M. R.]

VEILLON. Famille bourgeoise de Bex (Vaud), dès 1261, de Saint-Maurice 1521 ; certaines branches se sont établies au cours du XVIII^e s. à Aigle, à Noville et Rennaz, dont elles ont acquis la bourgeoisie ; au XIX^e s. à Bâle, Zurich, Genève et en France. *Armoiries* : de gueules à un monde d'argent cintré et croisé du même, soutenu de trois coupeaux de sinople et accompagné en chef de deux étoiles d'argent (variante). La famille a donné 6 châtelains et 17 syndics à Bex.

— 1. GABRIEL-ISAAC, consul du Danemark à Nice en 1743. — 2. FRANÇOIS, 1793-1859, avocat, président du tribunal d'Aigle 1829-1833, juge d'appel 1833-1842, préfet d'Aigle 1842-1859, député au Grand Conseil 1831-1833, 1843-1851, au Conseil national 1848-1851. — 3. FRÉDÉRIC, 1804-1872, colonel, inspecteur général des troupes vaudoises 1845, prit part à la campagne du Sonderbund et à celle du Rhin (1856-1857) ; commandant de la II^e division 1856-1858. — 4. CHARLES-LOUIS-ALBERT, frère du n° 3, 1809-1869, avocat, député au Grand Conseil dès 1845, conseiller d'État 1845-1862. Colonel, chef d'arme de l'infanterie vaudoise 1862-1869. Prit part aux campagnes du Sonderbund et du Rhin. Son buste en bronze orne la terrasse du château de Lausanne. — 5. AUGUSTE, 1833-1890, fils du n° 3, fondateur de la Société industrielle de la Schappe à Bâle. — 6. LOUIS-AUGUSTE, 1834-1890, peintre à Genève, souche de la branche genevoise. — 7. OTTO, 1843-1920, fils du n° 4, ingénieur, directeur de la Société industrielle de la Schappe à Bâle et à Lyon, lieutenant-colonel dans les troupes d'administration ; souche de la branche de Bâle. — 8. LOUIS-FERDINAND, 1836-1909, fils du n° 4, colonel d'infanterie, instructeur fédéral du tir de l'infanterie. — 9. HENRI, * 1865, professeur de physique à l'université de Bâle. — *Livre d'Or des familles vaudoises.* [M. R.]

VEISONNAZ. Voir VEYSONNAZ.

VEITH (VEIT, VYT). Vieille famille bourgeoise de Schaffhouse ; certains de ses membres acquirent la bourgeoisie de Saint-Gall au XVI^e s. et celle de Winterthour en 1877. *Armoiries* : coupé au 1 de sable au lion rampant d'or tenant un bouquet de fleurs dans la patte levée dextre et un croissant d'or dans la patte baissée senestre ; au 2 d'or à trois bandes de sable.

— 1. MARTIN, prévôt de la corporation des marchands, du Petit Conseil 1559-1566, † 22 avril 1572. — H.-O. Huber : *Chronik.* — 2. THOMAS, fils du n° 1, du Petit Conseil 1569-1572, † 5 févr. 1573. — 3. PAULUS, fils du n° 1, intendant des bâtiments 1576, époque de la construction du Munot, receveur des couvents 1580. — 4. STEFAN, fils du n° 3, 29 déc. 1552 - 4 juin 1621, bailli de Neuhausen 1605-1621. — 5. BERNHARDIN, fils du n° 4, 19 oct. 1590 - 24 déc. 1650, juge baillival 1639, bailli de Löhningen 1645, député dans les bailliages tessinois 1646, intendant de l'arsenal et bailli de Neuhausen 1647. — 6. HANS-KONRAD, bailli de Neuhausen 1687, capit. du Munot. † 19 avril 1688. — 7. JOHANN-JAKOB (* 1623 ?), célèbre maître ferronnier et orfèvre. — *Festsch. der Stadt Schaffh.* 1901. — *SKL.* — 8. HANS-JAKOB, 19 mai 1631 - 4 févr. 1706, pasteur à Buch 1658, à Neuhausen 1667 et à Schaffhouse 1685, antistès et doyen 1696. — 9. BERNHARDIN, petit-fils du n° 4, 1649-1714, peintre. — *Festschrift der Stadt Schaffh.* — *SKL.* — 10. HANS-GEORG, petit-fils du n° 5, * 13 sept. 1647, peintre verrier. — 11. JOHANN-MARTIN, petit-fils du n° 5, 9 mai 1650 - 14 avril 1717, un des meilleurs peintres de son époque, séjourna dix ans à Venise et à Rome, accompagna pendant deux ans le prince Radziwill en Pologne. Il exécuta à Genève des commandes importantes ; peignit des portraits, des scènes d'histoire et de mythologie empruntées surtout à l'histoire romaine et à la Bible. — J.-J. Schalch : *Erinnerungen.* — *Schaffh. Festschriften* 1901. — *SKL.* — 12. HANS-KONRAD, petit-fils du n° 5, * 20 mai 1652, excellent armurier dont les arquebuses étaient très recherchées. — 13. CHRISTOF, fils du n° 9, 13 févr. 1676 - 29 déc. 1736, bailli de Beringen 1720, président de l'église française 1722, président du Directoire commercial 1724. — 14. STEFAN, 30 janv. (3 févr. ?) 1687 - 2 mai 1736, pasteur à Herblingen, savant philologue, fut nommé vice-directeur du gymnase protestant de Halle en 1711 ; appelé à Cassel en 1713 comme directeur de l'École principale, il devint, en 1719, professeur de théologie au Collegium Carolinum. Auteur d'ouvrages de polémique théologique, d'une *Synopsis historiæ universalis* et d'une biographie de l'antistès Johannes Jetzler. — J.-J. Schalch : *Erinnerungen.* — C. Mägis : *Schaffh. Schriftsteller.* — 15. HANS-WILHELM, 26 févr. 1692 - 20 févr. 1759, bailli de Buch 1743, de Beringen 1757 ; major. — 16. JOHANN-WILHELM, fils du n° 15, 15 déc. 1727 - 26 déc. 1786, juge baillival 1769, administrateur du bailliage de Schleitheim 1777. — 17. JOH.-WILHELM, fils du n° 16, 6 févr. 1758 - 24 janv. 1833, pasteur à Hemmental 1781, à Andelfingen 1784, à Schaffhouse 1812, antistès et doyen 1824. Amateur d'art et collectionneur de tableaux, il encouragea de jeunes talents ; auteur d'ouvrages patriotiques et religieux en prose et en vers, biographe de Lavater, du peintre Jakob Merz, du professeur Christof Jezler, de Heinrich Lips, de Salomon Gessner, etc. — C. Mägis : *Schaffh. Schriftsteller.* — K. Gœdeke : *Grundriss* III. — *Schaffh. Regierungskalender.* — 18. JOHANN-JAKOB, fils du n° 16, 25 août 1765 - 2 févr.

Johann-Martin Veith (n° 11). D'après une gravure sur cuivre.

Johann-Wilhelm Veith (n° 17). D'après une lithographie de J. Velten.

1845, commerçant, rédacteur du *Wochenblatt* jusqu'en 1842, quartier-maître de la ville pendant les années de guerre 1800-1814, collaborateur au Registre généalogique de la ville de Schaffhouse. — Armoriaux schaffhousois de 1819 et 1852. — Reg. généal. de Schaffhouse. — *LL.* [STIEFEL.]

VELA. Famille tessinoise de Balerna et de Ligornetto. — 1. LORENZO, * 1812 à Ligornetto, † 10 janv. 1897 à Milan, sculpteur. A laissé entre autres la décoration de la chapelle du marquis d'Adda à Arcore (Brianza, Italie), celle du palais de la Caisse d'épargne à Milan, de nombreuses sculptures dans le palais Vonwiller à Naples, à l'hôtel municipal de Lugano, etc. Professeur d'art plastique à l'académie de Brera à Milan et membre du Conseil académique jusqu'en 1896. Député au Grand Conseil tessinois 1852-1867. A légué ses modèles et sa pinacothèque à la Confédération, qui plaça le tout dans le Musée Vela à Ligornetto.— 2. ***Vincenzo,*** frère du n° 1, * 3 mai 1820, † 13 oct. 1891 à Ligornetto, le plus grand sculpteur tessinois du XIX^e^ s. Très précoce, à 18 ans il remportait le premier prix au concours de sculpture de Venise avec son bas-relief : *Jésus ressuscitant la fille de Jaïrus*. Ce succès créa la renommée de Vela, dont le grand mérite fut d'avoir introduit dans l'école lombarde un réalisme à la Michel-Ange. Nous n'indiquerons ici que les principales étapes de sa carrière si féconde. Vela prit une part très active à la campagne pour l'unité italienne en 1848, qu'il symbolisa dans son fameux *Spartacus* (1848), acheté par la fondation Gottfried Keller et aujourd'hui à Lugano. Expulsé par le gouvernement de Milan, il s'établit à Ligornetto et en 1852 à Turin, où il fut nommé professeur de sculpture à l'académie Albertine en 1856. Son séjour à Turin fut sa plus grande période de production artistique. En 1867, il exposa entre autres à Paris les *Derniers jours de Napoléon*, et obtint une médaille de première classe. En 1867, il quitta Turin pour s'établir définitivement à Ligornetto. L'œuvre de Vela est considérable. De nombreuses villes d'Italie, Lugano, Paris, Lisbonne, etc., en possèdent. Nous en indiquerons quelques-unes parmi les principales : *Preghiera del mattino* ; *Tommaso Grossi* ; *Bagnanti* ; *La scienza in lutto*, à Milan ; *La speranza* ; les reines *Marie-Adelaïde* et *Marie-Thérèse* ; *Vittorio Emanuele* II ; *L'Alfiere*, à Turin ; *La Desolazione*, à Lugano ; *L'Addolorata*, à Arcole ; *La Preghiera dei morti*, à Verate ; *Camillo Cavour* et *Cristoforo Colombo*, à Gênes ; *L'Armonia dolente*, à Bergame ; la *Primavera*, à Trieste ; *abbate Rosmini*, à Stresa ; *Dante* et *Giotto*, à Padoue ; le *Correggio*, à Correggio ; *Ecce homo*, sur la tombe de l'artiste à Ligornetto ; *L'Angelo della risurrezione*, à Constantinople ; *France et Italie*, offert par les dames milanaises à l'impératrice Eugénie ; les *Vittime del lavoro*, hommage aux victimes du percement du Gothard, que les C. F. F. ont fait couler en bronze et placer en 1932 à Airolo, à l'entrée du tunnel, à l'occasion du cinquantenaire du percement de la montagne. Vela a été l'objet de nombreuses distinctions honorifiques et fut membre effectif, honoraire ou correspondant de plusieurs instituts et académies : Institut de France 1882 ; académies de Milan, Rome, Bologne, Venise, Anvers, Londres, etc. Député au Grand Conseil tessinois 1867-1881. — 3. SPARTACO, fils du n° 2, * 28 mars 1854, † 23 juil. 1895 à Ligornetto, peintre paysagiste. Il légua, conformément à la volonté de son père, le palais, les modèles de Vincenzo et la pinacothèque de Ligornetto à la Confédération. — 4. GIOVANNI, neveu du n° 2, † à Ligornetto, le 9 févr. 1929, à 78 ans ; professeur et sculpteur, acquit la nationalité italienne. — R. Manzoni : *Vincenzo Vela*. — M. Calderini : *Vincenzo Vela* (avec bibl.). — *SKL*. — *BStor*. 1884, 1890-1892, 1895, 1896, 1907, 1909, 1927. — *Educatore* 1891, 1895, 1897. — P. Vegezzi : *Esposizione storica*. — G. Bianchi : *Artisti ticinesi*. [C. TREZZINI.]

Vincenzo Vela.
D'après une photographie.

VELADINI. Famille de Lugano, originaire de Milan. — 1. FRANCESCO, de Milan, * 1775, † 1836 à Lugano. Poursuivi par le gouvernement de la République cisalpine, il s'établit à Lugano en 1800 et devint propriétaire de l'imprimerie Rossi en 1805. Il fit paraître successivement le *Corriere del Ceresio* 1805, qui succédait au *Telegrafo delle Alpi*, puis la *Gazzetta di Lugano* 1814, et la *Gazzetta Ticinese* 1821. Bourgeois de Lugano 1816. — 2. GIOVANNI-ANTONIO, fils du n° 1, 1806 - 10 juin 1867 à Lugano ; commissaire du gouvernement pour le district de Lugano dès 1840, député au Grand Conseil 1846-1849, premier directeur du IV^e^ arrondissement des douanes à Lugano 1849, commandant de la gendarmerie cantonale dès 1860. — 3. PASQUALE, fils du n° 1, 11 juil. 1811 - 21 janv. 1874 à Lugano. Il succéda à son père à la tête de l'imprimerie et dirigea la *Gazzetta Ticinese* de 1833 à sa mort. Président de la société *Vapori Lago Ceresio*, premier président de la Banca della Svizzera italiana, à Lugano ; président du comité *Pro ferrovia Gottardo*. — 4. ANTONIO, fils du n° 1, 10 avril 1817 - 6 juin 1890, propriétaire de l'imprimerie, commanda l'artillerie tessinoise au Sonderbund et se distingua à Airolo. — 5. FRANCESCO, fils du n° 3, 1841 - 3 juin 1924 à Lugano ; directeur de la *Gazzetta Ticinese* 1874-1906, copropriétaire de l'imprimerie, avec le n° 6, député au Grand Conseil 1895. — 6. ANTONIO, fils du n° 3, 1847-1902, copropriétaire de l'imprimerie, directeur de la Société de navigation et des Chemins de fer du lac de Lugano 1882-1902. — 7. PIETRO, fils du n° 4, 1853-1932 à Lugano, ingénieur, travailla à la construction des chemins de fer calabro-siciliens 1878-1879, en Égypte 1880-1883, directeur des travaux du tunnel Polovitano en Sicile 1883-1886, à Rome 1886-1891. Ingénieur cantonal 1893-1901. En 1905, il se fixa à Halle où il fonda la *Hoch- u. Tiefbaugesellschaft*, dont il assuma la direction. En 1910-1912, il dirigea les travaux d'élargissement de deux sections du canal de Kiel. Naturalisé allemand 1915. — 8. ALDO, fils du n° 6, * 1880 à Lugano, avocat et notaire, syndic de Lugano 1920-1932, député au Grand Conseil 1907-1911, président du musée des beaux-arts de Lugano. Collaborateur à la *Gazzetta Ticinese* et à l'*Azione*, dont il fut un des fondateurs. — Presse suisse. — A. Baroffio : *Storia d. C. Ticino*. — *SKL*. — *Educatore* 1874. — G. Rossi : *Il Sonderbund*. — S. Dotta : *I Ticinesi*. [C. TREZZINI.]

VELGA, FELGA. Famille fribourgeoise. *Armoiries* : d'argent à trois jantes de gueules (jante = *Felge* en allemand).

I. Famille de noblesse féodale, éteinte au début du XIV^e^ s. On ne connaît que son dernier descendant, JEAN, dont la fille Aline épousa Pierre de Duens, fils de Conrad, auquel elle apporta les biens de sa famille et qui prit, dès lors le nom et les armoiries des Velga.

II. Branche de la famille de Duens ou Velga, issue de Jean ci-dessus, qui laissa deux fils JEAN et NICOLAS. — 1. GUILLAUME l'Ancien, fils de Nicolas, avoyer de Fribourg 1353-1363, 1378-1379. — 2. JEAN, fils de Nicolas, avoyer 1363-1370. — 3. PETERMANN, fils du n° 2, bourgmestre 1391, avoyer 1392-1395, châtelain de Grassbourg 1399-1407, médiateur en 1314 entre Berne et le Valais. — 4. HENSLI, fils du n° 1, conseiller 1403, avoyer 1421-1424, 1427-1429, 1432-1433 ; châtelain de Grassbourg 1434-1435, commanda en 1405 le contingent fribourgeois contre Appenzell. † 1435. — 5. GUILLAUME, neveu du n° 4, conseiller 1432, avoyer 1436-1439, 1442-1445, 1446-1449, partisan de la Savoie, déposé 1449 par Albert d'Autriche. † 1456. — 6. JACOB, fils du n° 5, conseiller 1467, bourgmestre 1468-1471, avoyer 1477-1478, 1479-1480. † de la peste 1480. — 7. GUILLAUME, fils du n° 5, conseiller 1487, bourgmestre 1486-1489, avoyer 1489-1492, 1495-1498, 1501-1504 ; commanda

le contingent de Fribourg dans l'expédition du Hegau. † 1504. — 8. HEINTZMAN, frère du n° 5, bourgmestre 1458-1461, 1465-1468, prétendant de Louise Rych (voir art. DIVES). — 9. PETERMANN, fils du n° 8, bourgmestre 1462-1465. † 1469. — 10. NICOLAS, fils du n° 6, bourgmestre 1495-1498. † 1498. La famille s'éteignit dans la ligne masculine en la personne de GUILLAUME, † 1511, petit-fils du n° 5, dont la fille Dorothée devint la femme de Hans-Rodolphe d'Erlach. — *Nouv. Étr. frib.* 1881, 32. — *FA* 1891. — *AF* 1913, 241. — P. de Zurich : *Les avoyers*, dans *AF* 1918, 1919, 1927. — Généalogies Daguet et Schneuwely aux Archives d'État de Fribourg. — *ASA* 1915, p. 221, 320, 325. [Pierre de ZURICH.]

VELLA. Famille tessinoise citée à Bedretto en 1755 où un membre de cette famille était député de la Léventine à Altdorf pour la question de la révolution des Léventinais contre le gouvernement uranais. — VITTORINO, * à Faido 1870, † à Lugano 24 févr. 1921 ; chirurgien en chef des hôpitaux de Mendrisio et de Lugano et de la clinique de Moncucco. — A. Cattaneo : *I Leponti. — Educatore* 1870, 1896, 1921. [C. T.]

VELLEMAN, ANTOINE-Georges-Gustave, d'origine belge, * 15 mai 1875 à Vienne (Autriche), bourgeois d'honneur de Zuoz (Grisons) 1912. Établi en Suisse depuis 1898 ; privat-dozent à l'académie de Neuchâtel 1900. Directeur du lyceum alpinum de Zuoz 1904, privat-docent 1917, puis chargé de cours de langue et littérature rhéto-romanes à l'université de Genève. Chef de section au secrétariat de la Conférence internationale du travail à Washington 1919 ; interprète dès 1920 à l'Assemblée de la Société des Nations, à l'Institut international d'agriculture, à l'Union interparlementaire, à l'Institut international de statistique. Premier secrétaire des commissaires de la Société des Nations pour Dantzig 1920-1921, secrétaire du Président de la conférence germano-polonaise pour la Haute-Silésie, etc. Principales publications : *Le principe de l'égalité en matière d'impôts*, 1901 ; *Grammatica... de la lingua ladina*, 2 vol., 1915, 1924 ; *Dicziunari scurznieu da la lingua ladina*, 1929 ; collaborateur aux *Annalas della Societad rhaeto-romanscha* etc. [H. G.]

VELLERAT (C. Berne, D. Moutier, V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Courrendlin. D'après une tradition, trois familles d'origine allemande, les Heitchemann ou Echemann, s'établirent en ce lieu à l'époque de la Réforme et reçurent en fief du chapitre de Moutier-Grandval différentes terres situées à l'endroit qui est devenu Vellerat. Une petite chapelle y a été construite en 1888. *Population* : 1850, 88 hab. ; 1930, 129. — A. Daucourt : *Dict.* I. [G. A.]

VELLIET, VELLIETI. Familles genevoises. A l'une d'elles, probablement originaire d'Hauteville, se rattache — PIERRE, syndic en 1429. † après 1433. — *RC.* — Archives d'État Genève. — Galiffe : *Not. gén.*, mns. [H. G.]

VELLUT, VELLUTI, VELUZ. Famille genevoise dont quelques membres sont parfois appelés « Pictet alias Veluti » ; ils se rattachent peut-être aux Pictet de Vernier. — 1. BERTHET, conseiller 1394. — 2. JEAN, boucher, membre du Conseil des Cinquante 1457-1462, 1473 ; du Petit Conseil 1478, 1481. Riche bourgeois qui, d'après l'accord de Fribourg de 1477, devait être un des otages dans les petits cantons pour le paiement de la contribution de guerre genevoise. — 3. JEAN, junior, boucher, cité dans les *RC* dès 1459, difficile à distinguer du n° 2 ; du Conseil des Cinquante 1502, 1505, 1507-1511 ; assista à plusieurs reprises aux séances du Petit Conseil. — 4. GIRARD, boucher, du Petit Conseil 1484-1485, 1497-1498, du Conseil des Cinquante 1502-1503, 1505, 1507. — 5. ANSELME, frère du n° 4, Dr en droit civil et canon, du Petit Conseil 1488-1491 ; élu syndic 1492, refusa cette charge. Plusieurs fois conseiller juridique des syndics ; fut même délégué au duc de Savoie 1498. — 6. RICHARD, notaire. Participa à la proclamation burlesque de 1517 qui donna le prétexte aux poursuites contre les eidguenots. Arrêté en 1532 pour avoir exécuté dans Genève des lettres du pape, soit du légat en Savoie, ce qui fut considéré comme contraire à l'autorité du prince-évêque et de la ville. Secrétaire de la Dispute de Rive 1535. Auditeur 1540 et secrétaire de Conseil 1540. — 8. J. Velut, sergent ducal, qui ne se rattache peut-être pas à cette famille, fut tué le 15 juil. 1529 près de Chêne, dans une rencontre entre Genevois et Savoyards. Cette affaire occupa Berne et Fribourg et fut l'occasion de toute une négociation. — *RC.* — Archives d'État Genève. — Galiffe : *Not. gén.* I et II. — Galiffe : *Matériaux* I. — V. van Berchem : *La Folle Vie*, p. 49 et 56. — J. Balard : *Journal*, p. 241. — Sordet : *Dict.* mns. [H. G.]

VELTHEIM (C. Argovie, D. Brugg. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. Au XIIIe s., *Velthein. Armoiries* : d'azur à un coq au naturel, posé sur un mont de sinople, surmonté d'une étoile d'argent. Veltheim suivit les destinées politiques de la seigneurie de Wildenstein avec laquelle le village passa à Berne en 1720 ; il fit dès lors, partie du bailliage de Schenkenberg. Selon la tradition, un ermitage aurait existé au sommet du Gisulafluh, près de Veltheim ; on en fait la résidence d'une sainte Gisèle, inconnue dans l'hagiographie suisse et à laquelle on attribue même la fondation de l'église de Veltheim. On relève la présence d'un vicaire en 1288. La collation relevait du château de Wildenstein. L'église actuelle daterait du milieu du XVIIIe s. — W. Merz : *Gemeindewappen.* — Le même : *Burgen und Wehrbauten* II, p. 532, 573. — Le même : *Rechtsquellen... Aargau; Landschaft* II. — *LL.* — F.-X. Bronner : *Aargau* I, p. 69. — J. Müller : *Aargau* II, p. 257. — *Arg.* 23, p. 148, 205. [H. Tr.]

VELTHEIM (C. Zurich, D. Winterthour. V. *DGS*). Ancienne commune. *Armoiries* : de gueules à un soc de charrue d'argent surmonté d'une serpette du même emmanchée d'or. On y a trouvé une fonderie de l'âge du bronze, des restes de colonisation romaine et alémannique. Un Blitgär, grand personnage laïc, possédait en 774 des biens à *Feldhaim*. Un combat eut lieu aux environs en 1079 entre les troupes de l'abbé de Saint-Gall, Ulrich, ami d'Henri IV, et des partisans de Rudolf von Rheinfelden conduits par Berchtold de Zähringen. Un château aurait existé au moyen âge sur le Gallispitz ; il n'en reste rien et les actes sont muets à son sujet. Le village appartint au comté de Kibourg et fut attribué en 1230 par le comte Hartmann IV l'Ancien, avec la collation de l'église, à son épouse Marguerite de Savoie ; il passa ensuite aux Habsbourg et finalement à Zurich avec le comté de Kibourg et fut alors rattaché à l'*enneren Amt* du bailliage de Kibourg. La paroisse est citée la première fois en 1319. Sur l'emplacement de l'église se trouvait à l'origine une chapelle dédiée à sainte Anne, probablement desservie par Winterthour. Les habitants de cette ville s'y rendaient chaque année en pèlerinage en souvenir de leur victoire de 1292 sur les Zuricois. La collation passa en 1358 au couvent de nonnes de Töss, puis après sa suppression en 1524, à Zurich. Veltheim fut réuni en 1922 à la commune de Winterthour. — *UZ.* — Laurentius Bosshard : *Chronik.* — K. Hauser : *Das Gefecht bei Veltheim*, dans *Sonntagsblatt des Landboten*, 19 mars 1893. — G. et F. Hegi : *Das Tösstal.* — K. Wirz : *Etat. — Sonntagspost des Landboten* 1915, n° 17. [M Th.]

VENDELINCOURT (allemand WENDELINSDORF) (C. Berne, D. Porrentruy. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. En 1136, *Uuandeleincurt* ; 1266, *Wandelincort* ; 1285 *Wendlisdorf*, domaine de Vendelin (prénom germain), La collégiale de Saint-Ursanne possédait à Vendelin. court la troisième partie des dîmes. Les couvents d-Lucelle et de Moutier-Grandval avaient aussi des terree en ce lieu et, en 1317, le comte de Montbéliard possédais le cours d'eau avec moulin. En 1378, l'évêque de Bâlet Jean de Vienne, engagea le village à Simon de Saint-Aubin jusqu'au paiement de 550 florins qu'il lui devait. Son successeur, Imier de Ramstein, augmenta cette dette de 500 florins (1383) et ce n'est qu'en 1424 que

Vendelincourt retourna aux évêques de Bâle. La dîme appartenait aux Tavannes à la fin du XV^e s. Le château, sorte de maison forte entourée de fossés, a été en partie détruit et il n'en reste que des vestiges. Vers le milieu du XIX^e s. l'horlogerie y fut introduite et occupa une bonne partie de la population. Aujourd'hui, elle en a presque disparu. En 1832, pendant les troubles politiques et religieux, les habitants du village chassèrent des étrangers et refusèrent de payer l'impôt foncier. Vendlincourt fut occupé militairement par un bataillon d'infanterie et une demi-batterie d'artillerie, sous les ordres du colonel Hoffmeyer, de Bassecourt. L'occupation dura trois jours et la population se soumit. Vendelincourt fit partie, avec Bonfol, de la paroisse de Damphreux jusqu'en 1619. A cette époque, les deux villages furent séparés de Damphreux et Vendelincourt fut desservi par le curé de Bonfol. On ignore la date de la construction de l'église, dédiée à saint Léger, évêque et martyr. Elle fut démolie en partie en 1817 et reconstruite. Elle fut consacrée le 11 oct. 1864. En 1888, une école secondaire fut créée à Vendelincourt. Par suite de la diminution de la population, elle a été supprimée en 1930. *Population* : 1764, 475 hab. ; 1850, 644 ; 1930, 623. — Voir Trouillat. — J.-L. Vautrey : *Notices* IV. — A. Daucourt : *Dict.* VIII. — E. Daucourt : *Les Troubles de 1836 dans le Jura.* [G. A.]

VENDELINCOURT, de. Famille noble connue du XIII^e au XVI^e s. Le premier membre cité est — EBERHART qui était *vouhay* ou bailli de Porrentruy avec ses deux frères RENAUD et ULRIC. Un autre, EBERARD, écuyer, reprit, le 1^er nov. 1316, en fief de Renaud, comte de Montbéliard, la forteresse de Vendelincourt et ses dépendances. — JEHANNENAT dut rendre hommage, en 1333, à la duchesse d'Autriche, Jeanne, pour un domaine sis au même lieu qu'il avait acheté de l'écuyer Jehan de Muriaulx.— ALART, chevalier, fonda un autel dans l'église de Porrentruy. — JEAN-PHILIPPE, maître d'hôtel de l'évêque de Bâle, trouva la mort en combattant avec l'amiral Coligny contre Charles IX, en 1570. La famille s'éteignit vers cette époque. Ses biens et, en particulier le château, entrèrent dans le domaine des évêques de Bâle. *Armoiries* : d'azur à un sautoir d'or. — Trouillat. — J.-L. Vautrey : *Notices* IV. [G. A.]

VENEL. Famille vaudoise, de Bursins, admise en 1764 à la bourgeoisie d'Orbe. — 1. JEAN-ANDRÉ, 1740-1791, médecin, l'un des fondateurs de la science orthopédique dans le canton de Vaud ; fonda un hospice à Orbe et une école de sages-femmes à Yverdon. — 2. JEAN-FRANÇOIS-HENRI, 1780-1855, fils du n° 1, géographe et cartographe. — F. Barbey : *Orbe.* — *Livre d'Or.* — *RS* III. [M. R.]

VÉNÉRAND. Abbé de Saint-Maurice, après Tranquillinus, vers 530, transporta, avec la permission du roi franc Tierry, les restes du roi Sigismond et de ses enfants, précipités dans un puits près d'Orléans par l'ordre du roi Clodomir, à Agaune, dans la chapelle Saint-Jean qui devint l'église paroissiale Saint-Sigismond. — M. Besson : *Monasterium acaunense.* [Ta.]

VÉNÉZUÉLA. La colonie suisse au Vénézuéla comprend un peu plus de 200 membres, commerçants, ingénieurs, techniciens, géologues, employés d'hôtel pour la plupart. Elle s'est accrue depuis la découverte de sources pétrolifères dans la baie de Maracaïbo. Pendant un certain temps, une centaine de Suisses, y compris les auxiliaires, étaient occupés dans l'industrie du pétrole, mais ce nombre a diminué depuis la crise. Il y a quelque temps, on parla du Vénézuéla comme d'un but pour la colonisation suisse, mais ce pays ne peut devenir pour nous une terre d'émigration, à cause des difficultés d'établissement qu'il offre. Selon le recensement de 1920, la colonie vénézuélienne en Suisse ne comprend que 40 personnes. En 1931, les échanges commerciaux entre la Suisse et le Vénézuéla, y compris la Guyane, s'élevaient à neuf millions de francs environ, dont 6,4 millions pour l'importation du Vénézuéla en Suisse et 2,5 millions pour l'exportation de Suisse en Vénézuéla. Il n'existe pas de traité entre les deux pays. Depuis 1919, le Vénézuéla est représenté en Suisse par son ministre résidant à Paris, et, pendant son absence, par un chargé d'affaires résidant à Berne à titre intérimaire. Voici les noms des représentants diplomatiques du Vénézuéla en Suisse :

Gil Fortoul, José, chargé d'affaires, du 11 juin 1894 au 8 oct. 1897.
Gil Fortoul, José, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, du 24 mai 1919 au 29 nov. 1923.
Barcelò, Simon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, du 29 nov. 1923 au 30 août 1927.
Zumeta, César, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, depuis le 30 août 1927.

Le Vénézuéla n'a pas eu de représentant en Suisse du 8 oct. 1897 au 24 mai 1919.

Le Vénézuéla entretient, en outre, des consulats à Berne, depuis 1888, à Lausanne, 1909, à Genève, 1910, à Zurich, 1920 et à Bâle, 1922. Le consulat du Vénézuéla à Lucerne, fondé en 1895, fut supprimé en 1919.

La Suisse ne possède aucune représentation diplomatique au Vénézuéla. Un consulat honoraire existe depuis 1909 à Caracas, capitale du pays. Les consuls ont été les suivants : Balestra, Max (Tessin), 1909-1911 ; Scharplaz, Jean (Grisons), 1911-1913 ; Guinand, Ernest (Neuchâtel), 1914-1922 ; Guinand, Auguste (Neuchâtel), depuis 1923. Au sujet de l'arbitrage du Conseil fédéral dans l'affaire des litiges de frontière entre le Vénézuéla et la Colombie (commission d'experts Lardy), voir art. COLOMBIE. [Bzr.]

VENISE (RÉPUBLIQUE DE). C'est en 824 qu'il est fait pour la première fois mention de Suisses à Venise : un moine du couvent San Michele. Il faut descendre le cours des âges jusqu'au XIV^e s. pour en trouver à nouveau. A cette époque, il existait déjà d'étroites relations commerciales entre Venise et la Confédération, notamment avec Bâle et Zurich. Les banques qui, à la fin du XII^e s., utilisaient déjà les lettres de crédit, jouèrent dans ces relations un rôle important. A l'occasion de la fourniture de marchandises vénitiennes à l'empereur Charles IV (1348-1365), de longues négociations s'engagèrent dans le but d'obtenir le libre passage des convois sur le territoire de Bâle. C'est probablement cette circonstance qui décida l'envoi d'une mission vénitienne à Bâle au milieu du siècle. La première mission du Sénat vénitien dont la preuve soit certaine fut envoyée auprès des Confédérés (à Lucerne) en 1425, en la personne de Giovanni Amadi. Il semble qu'au XV^e s. des mesures de réciprocité aient déjà été en usage dans les transactions commerciales. Un droit d'entrée de 1 ½ % décrété par Venise, à la suite de certains frottements, et qui frappait les marchandises textiles suisses sur tout le territoire de la Confédération, y suscita du mécontentement. Berne et Fribourg déléguèrent en 1496 deux représentants (Joh. Ballistarius et le bourgmestre Techtermann) à Venise, où ils parvinrent à faire supprimer cette taxe pour leurs cantons respectifs. Au XVI^e s. des cartes géographiques renseignaient déjà sur la voie commerciale Venise-Zurich. Une sorte de zone franche, exempte de droits de douane, paraît avoir existé à cette époque dans le commerce avec la Confédération et cette faveur avoir été étendue aux Grisons. Les divers traités d'alliance et les capitulations militaires conclues dans la suite avec Venise ont contribué dans une large mesure à développer les tractations commerciales et assuré à celles-ci une plus grande somme de liberté. Ce fut notamment le cas dans le territoire des III Ligues où l'exportation du bétail à destination de Venise prit, à partir de 1649, une notable extension.

Venise eut de bonne heure une organisation diplomatique fortement constituée. En 1463, l'ambassadeur Niccolò Bernardo se rendit en mission spéciale à Zurich pour conclure une alliance avec les Confédérés. En 1489, un Bernois, Jean d'Erlach, fut envoyé à Venise en qualité de représentant de la Confédération, probablement avec le mandat de proposer une alliance. A cette même époque, il est fait pour la première fois mention de magistrats des Ligues pensionnés par Venise, notamment à Berne, à Schwyz et dans le Nidwald, et dont la mission consistait à empêcher la conclusion d'alliances avec la France. L'un des plus influents parmi eux fut, dans la seconde moitié du XVI^e s., Melchior Lussi, landammann d'Unterwald, dont une collection d'environ

100 lettres confidentielles sur la politique fédérale et les capitulations nous ont été conservées. En 1671, Berne et Zurich déléguèrent à Venise un envoyé extraordinaire (Georges Orelli) pour réclamer le paiement de 104 000 ducats représentant des pensions échues. Lors du renouvellement de l'alliance avec les III Ligues, des sommes considérables furent distribuées dans cette région. Il existe par contre une liste datant de cette époque, où figurent les noms des personnes qui refusèrent les présents de Venise.

Le début du XVI^e^ s., époque à laquelle un nombre considérable de soldats suisses prirent part aux guerres d'Italie, vit les relations vénéto-suisses prendre un nouvel essor. Quand les troupes de Venise eurent été vaincues par les Français, dont l'armée comprenait 6000 Suisses, le gouvernement vénitien engagea avec la Diète des négociations d'alliance couronnées de succès en insistant sur les intérêts communs qu'avaient les petits États à se grouper contre les grandes puissances. En 1511, un certain nombre de négociateurs suisses se rendirent à Venise pour discuter avec le doge et le cardinal Schiner, représentant du pape Jules II, les conditions d'une alliance entre le pape, Venise, l'Espagne, l'Angleterre et les Confédérés (Sainte Ligue) contre la France. Les délégués suisses furent accueillis à Venise comme des libérateurs et y furent comblés de présents. En outre, à la suite d'une décision rendue par le Sénat de Venise, les troupes reçurent une lettre qui leur offrait de grandes facilités de ravitaillement.

En vertu de l'alliance conclue avec Venise, 20 000 Confédérés se rendirent à Vérone où ils opérèrent leur jonction avec les troupes de Venise et du pape. Un heureux résultat de la victoire de 1512 fut la cession de la partie méridionale du Tessin aux cantons et celle de Chiavenna, Bormio et de la Valteline aux III Ligues. A la bataille de Novare en 1513, les troupes suisses se distinguèrent de nouveau. De nouvelles levées militaires eurent lieu au profit de Venise. La conduite des Suisses qui combattaient en Italie a été fréquemment louée par les historiens et par les envoyés de Venise auprès des cantons (Jean-Baptiste Padavino : *Relazione*). Les représentants diplomatiques de Venise à Paris, Vienne et Rome au XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ s. se sont exprimés d'une façon fort suggestive à ce sujet dans leurs rapports confidentiels. Dans son ouvrage *Prospetto della Svizzera*, paru en 1832, l'historien Tullio Dandolo, émet sur les troupes suisses de fort intéressantes considérations. Mais les relations entre la Confédération et Venise ne furent pas seulement de nature militaire. Au XVI^e^ s., l'envoyé grison Fr. de Salis proposa aux Vénitiens la conclusion d'un traité pour réprimer les nombreux délits commis à la frontière. Ce traité fut conclu pour une durée de dix ans et fut renouvelé en 1564 et en 1596. Si l'on en croit un rapport de l'envoyé vénitien à Rome, ce traité a contribué à créer une plus grande sécurité dans la région frontière. Des Confédérés furent souvent traduits, pour des délits de ce genre, devant les tribunaux vénitiens et l'on vit même des innocents encourir des condamnations. Pour éviter le retour de faits semblables, l'envoyé grison à Venise (Salis) proposa en 1596, à son gouvernement, de nommer un consul en la personne de Francesco Ponthys (Ponthia), citoyen de Venise, mais qui descendait d'une ancienne et noble famille des Grisons. Après de longues négociations, Ponthys fut enfin agréé en qualité de consul à Venise.

La fin du XVI^e^ s. est marqué par l'effort constant fait par Venise, menacée par la politique d'expansion de l'Autriche, pour conclure une alliance avec les III Ligues. En 1603, une alliance de dix ans fut conclue. C'est à partir de cette époque qu'on vit s'établir à Venise un nombre considérable d'artisans et de commerçants grisons. Cette alliance paraît avoir incité le gouverneur espagnol de Milan, le comte de Fuentès, à des actes hostiles. L'influence espagnole devait d'ailleurs dans la suite reprendre la haute main dans les Grisons et faire échouer, en 1613, le renouvellement de l'alliance vénéto-grisonne.

Il faut mentionner aussi la mission spéciale qu'accomplit auprès des Confédérés, en 1607, le plus habile des diplomates de Venise, Padavino, dans le but de recruter des troupes en Suisse. Padavino était très apprécié à Zurich. Ses rapports présentés au Sénat de Venise de 1605 à 1608 sont des preuves convaincantes de sa clairvoyance ; ils ont été publiés au XIX^e^ s. par V. Cérésole sous le titre : *Relazioni intorno allo Stato dei Signori Grigioni e del Governo e Stato dei Signori Svizzeri.*

Après l'échec subi par l'alliance proposée aux III Ligues, Venise dépêcha en 1613 son représentant Barberigo à Zurich et à Berne pour sceller une autre alliance. La résistance de l'ambassadeur de France, Castillon, prolongea les négociations durant une année, mais elles furent couronnées par la conclusion pour douze ans de la *Lega tra... Venezia e i Signori Svizzeri di Berna e Zurich.* Venise obtint le droit de lever 4200 volontaires répartis en deux régiments commandés l'un par un colonel zuricois, l'autre par un colonel bernois ; en revanche, les deux villes recevaient une pension annuelle de 4000 ducats et des facilités de passage et de trafic. En 1616, Padavino fut de nouveau envoyé à Coire, mais sa tentative de nouer de nouvelles négociations avec les III Ligues échoua à cause de l'influence prépondérante de la partie adverse (Milan, l'Espagne et les cantons catholiques). Lors des difficultés qu'éprouvèrent les Grisons dans l'affaire de la Valteline, Venise délégua en 1620, auprès des III Ligues, un envoyé déguisé en moine qui offrit aux Grisons l'appui de la France et de la Savoie.

Le Tessin a joué aussi un rôle dans les relations de la Suisse et de Venise, notamment la famille Neuroni de Lugano. En 1598-1602, un André Neuroni servit le gouvernement de la Républiqne, on ne sait en quelle qualité. Un autre membre de cette famille, le colonel Pietro-Antonio Neuroni, fut de 1632 à 1636 ministre plénipotentiaire de Venise auprès de Ferdinand II, grand-duc de Toscane. Le plus marquant fut le colonel Gian-Pietro Neuroni qui fit des levées de troupes en Allemagne, en Autriche, en France, en Savoie, dans les cantons suisses et à Lugano, en vue de la guerre livrée aux Turcs dans l'île de Crête. Ces troupes furent rassemblées par Neuroni dans sa ville natale et conduite par Bergame, au bord du Lido. Ce colonel Neuroni fut aussi accrédité en qualité d'envoyé des cantons suisses auprès de la République de Venise.

Dans le domaine intellectuel, certaines relations s'établirent aussi entre la Suisse et Venise. Padavino sut tirer pour la République de grands avantages diplomatiques du désir qu'avaient beaucoup de familles grisonnes d'envoyer leurs fils étudier à l'université de Padoue. En 1607, il proposa au Sénat d'admettre gratuitement dans cette université 26 jeunes Grisons catholiques. De 1624 à 1629, un savant suisse, le jésuite Bartholoméé-Soverus (Souvay), de Corbières (Fribourg), y enseignait les mathématiques. Du point de vue de l'histoire des mœurs, il est intéressant de relever que le gouvernement bernois de 1645 fit conduire à Venise des vagabonds et d'autres délinquants pour ramer sur les galères qui faisaient la chasse aux Turcs. Cet exemple fut, en 1648, suivi par Lucerne qui condamna en bonne et due forme deux individus à six ans de travaux forcés à Venise. Cet usage devint bientôt général (Zurich, Schwyz, etc.). Tandis que la peste exerçait ses ravages dans diverses régions de la Confédération dans la seconde moitié du XVII^e^ s., Venise ferma hermétiquement ses portes, supprima entièrement en 1667 tout commerce avec Bâle, Zofingue et leurs environs et cessa de recruter des troupes.

La guerre de Trente ans et l'occupation de la Valteline provoquèrent de profonds bouleversements dans les III Ligues et troublèrent les relations de ce pays avec l'extérieur. Le départ du résident vénitien, Francesco Giavarina (1663-1668), fut le signal de graves perturbations et marqua une nouvelle orientation de la politique extérieure de la République. Ce ne fut qu'en 1705 qu'un résident vénitien fut réinstallé en Suisse (Vendramino Bianchi) pour négocier une alliance avec Berne, Zurich et les III Ligues. Un traité fut conclu pour douze ans le 12 janv. 1706, un autre pour vingt ans le 17 déc. 1706. Tous deux eurent une grande importance et comportèrent de notables facilités pour de nombreux Suisses résidant à Venise. Une nouvelle capitulation fut

conclue avec Zurich et avec Berne prévoyant la levée de 4000 volontaires. Le traité prévoyait le règlement par la voie arbitrale de tous conflits qui pourraient surgir entre parties ; il prévoyait un for et la livraison réciproque de malfaiteurs sous suite de frais. Pour marquer la joie que lui procurait ce renouvellement d'alliance, Venise fit frapper trois médailles en l'honneur des Confédérés et des Grisons. Sous le pseudonyme d'Arminio d'Annebuchi, Vendramino Bianchi écrivit en souvenir de son séjour au Nord des Alpes, une relation des plus intéressantes intitulée : *Relazione del Paese dei Svizzeri e loro Alleati.* Malgré les alliances conclues, les Suisses eurent à subir à Venise de cruelles vicissitudes. Les protestants y furent poursuivis comme « sacrilèges ». Une magistrature instituée contre « le blasphème » promulgua même divers décrets pour empêcher qu'il ne se formât une majorité grisonne dans les corporations vénitiennes. En 1734, les maîtres artisans furent répartis en trois catégories : 1. Vénitiens ; 2. étrangers catholiques ; 3. hérétiques, dont les droits étaient inégaux. Ces mesures et d'autres encore rendirent bientôt aux protestants la vie presque impossible. Ces persécutions étaient avant tout dirigées contre les Grisons, de beaucoup supérieurs en nombre aux autres Suisses. Leur colonie paraît avoir compté au milieu du XVIII^e^ s. plus de 1500 membres. D'après d'autres sources, les Grisons possédaient 256 entreprises. Dans la suite, la situation s'aggrava à tel point que le Sénat décida en 1766 de dénoncer le traité conclu en 1706 et d'exclure des corporations les Suisses qui n'étaient ni Bernois ni Zuricois. Ces mesures, appliquées un an plus tard, engagèrent beaucoup de Suisses à rentrer dans leur patrie. C'est ainsi que les relations se relâchèrent et après le dernier résident permanent de Venise à Zurich (Giuseppe Giacomazzi 1717-1719), seuls les représentants Giovanni Colombo à Coire (1762) et Sanfermo Rocco à Bâle (1794-1795) exercèrent encore leurs fonctions.

En 1797, la République de Venise tomba sous la domination française, puis elle fut cédée la même année à l'Autriche par le traité de Campo Formio. En 1806, elle fit retour à la France, puis à l'Autriche en 1814. Lors de l'insurrection qui éclata contre l'Autriche, le 22 mars 1848, sous Daniele Manin et Niccolò Tommaseo, la République de Saint-Marc fut rappelée à la vie. Pour se protéger contre l'Autriche, cette seconde République de Venise désira recourir à des troupes suisses. Vers la fin d'avril 1848, Antonio Canetti, commandant de la garde nationale, fut envoyé en Suisse pour y recruter des volontaires ; il s'y rencontra avec un délégué du gouvernement milanais venu dans les mêmes intentions. Malgré l'interdiction de recruter des troupes promulguée dans les cantons libéraux, 126 Suisses commandés par le capitaine Jean Debrunner, de Frauenfeld, partirent pour Venise où ils furent incorporés dans le *Corpo dei cacciatori Svizzeri.* Debrunner a publié en 1850 d'intéressants *Erinnerungen* de cette époque agitée. Les archives du Consulat suisse ont conservé une importante correspondance échangée entre Benedikt Wölflin, le premier vice-consul auprès du gouvernement provisoire, et Pepe, commandant en chef des troupes vénitiennes. Manin fit don à la Colonie suisse de Venise d'un drapeau portant l'inscription *Società Elvetica in Venezia. Dono di Daniele Manin, 18 aprile 1848.* Wölflin fut désigné le 2 juil. 1847 par le Vorort fédéral pour gérer le Vice-consulat au nom du Consulat général suisse à Milan. L'exequatur lui fut accordée le 19 févr. 1848, c'est-à-dire un mois avant la proclamation de la II^e^ République. Il continua ses fonctions même après la chute de celle-ci (27 août 1849) et jusqu'en mars 1850.

Ce ne fut qu'en 1862 qu'une représentation consulaire de la Suisse fut instituée à Venise ; le premier titulaire fut E. Rothpletz d'Aarau. Son successeur, le consul Victor Cérésole (1867-1892) a donné, sous le titre : *La République de Venise et les Suisses* (1864), un premier relevé des manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux trois Ligues grisonnes. Après la publication de cet ouvrage, il fut chargé par le Conseil fédéral, en 1875, de contrôler les travaux de copie de tous les documents des arch. d'État de Venise qui concernent les Suisses (40 000 feuilles formant 94 volumes, aux arch. fédérales) et fit paraître en 1890 une nouvelle édition, augmentée, de son susdit *Relevé des manuscrits.*

Bibliographie. LL. — LLH. — A. Stolz : *Venezia e la Svizzera* (dans le supplément n° 9 du *Bulletin consulaire suisse* de février 1925). [A.-W. Herzig.]

VENNES (Venne). Architecte français, à Genève ; auteur de plans pour une aile de l'hôtel de ville 1700 (il prit part à la construction) et des plans du temple de la Fusterie ; il travailla aussi à la construction de l'Hôpital général, aujourd'hui Palais de Justice. Très probablement identique à Jean Venne, ci-devant conseiller du roi et contrôleur des gabelles en Languedoc, cité à Genève en 1700. — *SKL.* — Camille Martin : *La Maison de Ville.* — Le même : *Le Temple Neuf de Genève. — La maison bourgeoise en Suisse,* II ; *La maison bourgeoise dans le Canton de Genève.* [André Duckert.]

VENNINGEN, *Jean* de, évêque de Bâle, d'une famille noble autrefois nombreuse dans le Bas-Rhin et en Souabe, chanoine de Spire 1433, de Bâle 1439 ; négocia en 1451, comme chanoine de Spire, auprès du pape la reconstruction de la cathédrale de cette ville partiellement détruite par un incendie. Doyen du chapitre de la cathédrale de Bâle, il fut élu évêque de cette ville le 17 mai 1458 ; par son économie et l'institution de ressources nouvelles, il sut relever la situation financière de l'évêché. Sous son administration fut fondée l'université ; l'Ajoie et la ville de Porrentruy, hypothéquées par les précédents évêques aux comtes de Montbéliard, furent dégagées en 1461. Porrentruy redevint alors la résidence préférée de l'évêché. Venningen s'occupa aussi de remettre en état les bâtiments de culte généralement délaissés, et avant tout la cathédrale de Bâle. Il fut fréquemment en conflit avec la ville à cause des droits de seigneurie nombreux qui, peu à peu, à partir du XIV^e^ s., avaient passé à la bourgeoisie. Membre de la Basse Ligue, il prit le parti des Confédérés lors des guerres de Bourgogne, ce qui valut à l'évêché, en 1477, un petit agrandissement de territoire en Ajoie. † 20 déc. 1478 au château de Porrentruy. — Jos. Stöcklin : *Johann VI. v. Venningen, Bischof v. Basel.* [C. Ro.]

VENOSTA. Famille noble de Valteline, dont les membres étaient à l'origine ministériaux de l'évêque de Côme au château de Pedenale près de Mazzo (Valteline), plus tard aussi établie à Tirano et Grosetto. Les Venosta sont une branche des Matsch, qui venue en Valteline a pris le nom de la Valle Venosta (Vintschgau). *Armoiries* : coupé de gueules à l'aigle couronnée et d'azur à la fasce d'argent chargée de trois vols d'azur. Le 6 août 1187, l'évêque de Côme remit à la maison Venosta des fiefs à Trévise et en Valteline, avec Mazzo et Tirano (Quadrio I, 219). — Gebhart I, frère d'Egon II de Matsch, aurait quitté le Tirol pour s'établir au château de Pedenale près de Mazzo. Ses descendants s'appellent Venosta. Quadrio déclare qu'Arnold von Matsch, évêque de Coire, cité de 1210 à 1221, était en fait un *de Mazzo,* donc un Venosta. — Vers 1260, les droits des Matsch et des Venosta sur le Poschiavo furent partagés ; pour $^2/_3$ aux derniers et $^1/_3$ aux premiers. — Conrad, homme de guerre remarquable et parfois podestat de Côme, prit alternativement le parti de l'empereur et du pape ; il protégea les réfugiés religieux venus du Milanais. Le fief de Poschiavo passa de lui à son neveu Egidius I. Au cours des luttes contre Milan, les Venosta perdirent temporairement leurs droits sur ledit fief. L'évêque de Coire, Johann, confirma en 1380 les fiefs d'Egidius et de Gebhard V dans le val Poschiavo ; ils furent de nouveau perdus pour Milan en 1394. Les gens de la vallée se rachetèrent d'Ulrich de Venosta en 1417 pour 260 livres. — 1. Nicolaus, prévôt de la cathédrale de Coire et vicaire général 1564-1596, est considéré comme le sauveur de l'évêché, qui marchait à la ruine. † 6 nov. 1596. — 2. Francesco, D^r^, fut avec Robustelli l'un des principaux chefs du massacre des protestants du 19 juil. 1620. — *LL.* — *LLH.* — Art. Matsch. — B. Puorger : *Aus der Gesch. des Puschlav,* dans *BM* 1924. — J.-S. Quadrio : *Dissertazioni.* — F. Sprecher : *Kriege und Unruhen.* — J.-G. Mayer : *Bistum Chur.* — M. Tuor : *Reihenfolge der... Domherren.* — Œchsli I. — Ed. Rott : *Repr. dipl.* IV. [L. J.]

VENTHÔNE (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Com. et Vge. Venthône faisait partie primitivement de la villa gallo-romaine donnée par le roi Sigismond à l'abbaye de Saint-Maurice en 515 ; au XI^e s., de la chatellenie épiscopale de Sierre. Il était administré par une famille qui en prit son nom ; celle-ci rendait la justice en première instance et exerçait des droits de police ; ces compétences passèrent, vers 1400, au châtelain et au vidomne de Sierre. Dans la communauté embrassant dès le XIII^e s. le territoire de Sierre, Venthône constitua une commune et bourgeoisie, qui acquit, vers 1600, des propriétés, ainsi que la tour des nobles de l'endroit, revenue à l'évêché. Il conserva avec la communauté la présentation et la nomination du grand châtelain, des officiers militaires : le grand banneret et le capitaine général, ainsi que la gestion des biens communs restés dans l'indivision ; racheta peu à peu des servitudes féodales, de l'évêché, des vidomnes de Chevron (1536) et de Monthey (1713), etc. Le nouveau régime vit en 1839 la séparation des tiers. Venthône formait le tiers du milieu, dans le dizain de Sierre, avec Veyras et Miège. Depuis 1889, Venthône est administré par les deux Conseils de la municipalité et de la bourgeoisie. L'évêque Adrien IV de Riedmatten transporta à Venthône, en 1663, l'église paroissiale de Musotte. Le nouveau sanctuaire de Saint-Sébastien fut construit sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, qui dépendait de Saint-Maurice de Laques. — Gremaud I-VIII. — Rivaz. — Archives locales. [Ta.]

VENTHÔNE, de. Famille noble mentionnée en 1131 avec AYMON, qui possédait outre la seigneurie de Venthône, la majorie d'Ernen, vendue en 1215. Elle joua un rôle dans la contrée et le diocèse au XIII^e s. — WILLENCUS, † 1230, et son neveu AYMON, † 1267, tous deux doyens de Sion ; le chanoine PIERRE, † 1330, connu par la défense du droit de chancellerie du chapitre ; le chevalier PIERRE, délégué épiscopal dans l'arrangement avec Pierre de Savoie en 1260. Il construisit la tour de famille vers le milieu du XIII^e s. — JEAN (1300), bourgeois de Sion. Cette famille s'éteignit avec le donzel FRANÇOIS avant 1400. — Gremaud I-VI. — Archives locales et de Saint-Maurice de Laques. [Ta.]

VENTURI, ULRICH, serrurier, bailli de Kriens 1590, † 1601, auteur de la grille du chœur de l'église collégiale de Lucerne 1584. — CHRISTOF, fils du prénommé, auteur des travaux de ferronnerie du couvent reconstruit de Rathausen 1588-1589. — *Gfr.* II. — KASPAR, chanoine de Lucerne 1650, custode 1658, prévôt 1659. † 1666. — *Gfr.* Reg. — Ph.-A. Segesser : *Rechtsgeschichte* III. [P.-X. W.]

VENZI. Famille bourgeoise de Bellinzone, où elle s'est établie dans la première moitié du XVIII^e s., originaire du canton d'Uri. *Armoiries* : de gueules à une fasce nébulée d'argent, accompagnée en chef d'un lion issant d'or tenant la lettre V d'argent, et en pointe d'une bande dentelée d'argent.

— 1. TRANQUILLO-LODOVICO-BARTOLOMEO-FEDELE, * 2 juil. 1737, † 28 avril 1814 à Bellinzone ; député au Grand Conseil tessinois 1803-1808 ; membre du tribunal cantonal 1803-1805 et 1807-1809, du tribunal administratif cantonal 1808. — 2. ENRICO-FRANCESCO-DONATO, fils du n° 1, * 16 février 1783, † 1^er janv. 1831 à Bellinzone ; archiprêtre de cette ville de 1823 à sa mort. — *AHS* 1914. — S. Dotta : *I Ticinesi.* — S. Borrani : *Bellinzona, la sua chiesa ed i suoi arcipreti.* [C. T.]

VÊPRES (VESPERIS). Famille genevoise, bourgeoise déjà en 1434, qui joua un certain rôle au XV^e s. — 1. HUGUES, lieutenant du vidomne depuis 1442, † avant octobre 1475. — 2. LOUIS, syndic 1494, conseiller 1495. Peut-être faut-il rattacher à cette famille HUMBERT, trésorier de l'église de Tarentaise et de la Sainte-Chapelle de Chambéry en 1531. — Archives d'État Genève. — *RC.* — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* [G. V.]

VER. Voir PLAN LES OUATES.

VERAGRI. Tribu gauloise qui s'était établie dans la vallée supérieure du Rhône, probablement au début du III^e s. avant notre ère. Les *Veragri* occupaient en particulier les vallées de Bagnes et d'Entremont, et avec leurs voisins méridionaux, les *Salassi*, tenaient le col du Grand Saint-Bernard et l'une des principales routes alpestres. Ils profitaient de leur situation pour piller les voyageurs et rançonner les commerçants qui passaient d'Italie en Gaule. Pour mettre fin à leurs exactions, César envoya contre eux, en 57, son lieutenant Galba. Celui-ci s'empara de leur principale bourgade, *Octodorus*, sur la Dranse, mais il ne put résister aux assauts des *Veragri* aidés de leurs voisins les *Seduni*, et il dut bientôt se retirer chez les Allobroges (César, *De bello* III, 1). Les *Veragri* furent définitivement vaincus par Auguste, en 14 avant notre ère, qui envoya contre eux son lieutenant Drusus. Sous l'empire, les quatre tribus valaisannes formèrent la Province des *Alpes Pœninæ* dont *Octodurus* devint le chef-lieu, après avoir été élevé au rang de Forum sous le nom de *Forum Claudii Vallense.* C'est sans doute Claude qui octroya aux habitants d'*Octodurus* et probablement à tous les *Veragri* le droit latin (Pline n. h. III, XXIV). Les *Veragri* se romanisèrent rapidement puisqu'on les voit élever un monument à Caius César, fils adoptif d'Auguste, mort en 4 de notre ère (CIL XII, 141). Ils s'associèrent aussi aux trois autres tribus du Valais pour élever un monument, en 23, à Drusus et, en 37, à Caligula (CIL XII, 147 et *ASA* 1896, p. 110). *Octodurus*, chef-lieu des *Veragri* demeura chef-lieu de la *Civitas Vallensium* lors de la réorganisation de l'empire par Dioclétien. En 381, *Octodurus* était déjà le siège d'un évêché qui fut ensuite transféré à Sion. [D. V.]

VERAGUT (FERRAGUD, VERGIT, VERAGUTH, probablement dérivé de *ferrum acutum*). Vieille famille du Heinzenberg (Grisons), à l'origine vraisemblablement titulaire de la charge de forgeron épiscopal du Domleschg. Elle reçut en 1370 et 1410 des fiefs épiscopaux à Sarn, Tartar et Präz. On la cite à Thusis à partir de la fin du XVI^e s. ; elle y remplit les fonctions de juge des Porten, trésorier, landammann, etc., et compta des officiers au service étranger, ainsi qu'une série de médecins éminents, parmi lesquels — 1. FRANZ-THOMAS, D^r med., 1812-1891, médecin à Maienfeld et Thusis. — 2. CONRADIN, D^r med., 1851-1914, médecin des bains de Fideris, St. Moritz, Parpan et Gurnigel ; éminent climatologue et balnéologue, publiciste, conseiller aulique du grand-duc de Bade. — 3. OTTO, frère du prénommé, * 1870, D^r med., neurologue, professeur extraordinaire de thérapeutique physique à l'université de Zurich depuis 1918, auteur de travaux de neurologie. — 4. DANIEL, * 1862, maître au gymnase de Bâle, historien. — J.-C. Muoth : *Æmterbücher.* — Th. Mohr : *Cod. dipl.* III. [B. H.]

VERCHÈRE, Isaac-ANTOINE, * à Genève 23 déc. 1827, † à Meyrin 18 août 1916. Député au Grand Conseil 1862-1874, président 1868-1870 ; enseigna pendant de longues années l'histoire et la philosophie au collège et au gymnase. A publié quelques travaux historiques et littéraires, entre autres dans le *Bull. de l'Institut nat. genev.* : *Précis histor. de la réunion du canton de Genève à la Confédération suisse* (t. XII) et *Épisodes de la Révolution française à Meyrin* (t. XXXII). — *JG* 20 août 1916. [F. G.]

VERCORIN (VERCORENS, VERCOREINS) (C. Valais, D. Sierre, Com. Chalais. V. *DGS*). Vge qui releva successivement des seigneuries épiscopales de Sierre, puis de Chalais. Y avaient des droits, les familles de Chalais, Albi, de La Tour, les d'Anniviers et leurs successeurs les Tavelli, enfin les Chevron, qui constituèrent un petit vidomnat, rétrocédé, avec la tour de justice près de l'église à la fin du XVI^e s., à l'évêché, dont il restait un arrière-fief. Le prélat comme les anciens seigneurs y avait un métral pour la rentrée des redevances, la police et l'exercice de la justice en première instance ; il se réservait les causes en appel, qui allèrent plus tard au grand châtelain de Sierre, lieu dont Vercorin dépendait au militaire. Depuis 1299, on connaît à Vercorin une communauté avec des procureurs, communauté qui fusionna avec Chalais au début du XVII^e s. Vercorin forme, depuis 1250, une paroisse sous le patronage de saint Boniface. Son église, souvent agrandie et retou-

chée, renfermerait un vitrail de l'évêque Boson de Granges. — Gremaud. — Barth. Rameau. — Archives locales. [Ta.]

VERDA. Famille tessinoise, originaire de Gandria, dont des branches s'établirent à Lugano, Campione (d'où un rameau s'établit à Bissone vers 1818), Milan et en Autriche. Gofredus de Verda est mentionné en 1292 comme citoyen de Biasca ; il n'est pas impossible qu'il soit originaire de la région de Lugano. A Gandria, la famille est citée dès 1353 ; elle a donné un nombre considérable d'artistes, d'hommes politiques et d'église. La branche autrichienne a été anoblie par l'empereur. *Armoiries* : I. Verda de Gandria : d'azur à un tilleul arraché d'or (XVII[e] s.) ; II. Verda de Lugano : d'azur à un château d'argent ouvert et ajouré du champ, accompagné en chef de trois étoiles d'or rangées en fasce (XVIII[e] s.) ; III. Verda de Bissone : d'azur à un arbre de sinople mouvant d'une champagne du même.

— 1. EGIDIO de la Verda, de Gandria, cité en 1458 comme président du Conseil de Lugano. — 2. et 3. MARCHETTO et MARTINOTTO, de Gandria ; marbriers avec leurs frères, faisaient le commerce de colonnes de marbres à Gênes. Bourgeois de Milan 1471. — 4. EGIDIO, ou GIL, de Gandria, se rendit en 1509 en Espagne, avec quatre autres membres de la famille pour travailler à la construction du château royal de Calahorra, à Grenade. — 5. PIETRO, de Gandria, sculpteur à Gênes. En 1509, il alla aussi à Grenade pour travailler au château de Calahorra. — 6. ALESSANDRO, de Gandria, maître-constructeur, cité de 1537 à 1563 ; il fut un des constructeurs du palais de justice de Lugano en 1548. — 7. GIOVANNI-ANTONIO, de Gandria, architecte et ingénieur militaire. En 1555-1558, il construisit une des façades du palais de la cour à Graz, travailla aux fortifications de la ville et à la construction de l'université. On ne sait s'il est identique à un ingénieur militaire du même nom et du même village qui travailla pour le roi d'Espagne, probablement en Italie, et était au service du duc de Savoie en 1593. — 8. ALESSANDRO, frère du n° 7, sculpteur, stucateur et architecte. En 1576, il travailla à la décoration de la Stiftskirche de Graz, puis, semble-t-il, à Klagenfurt, et revint à Graz en 1585. Il construisit de 1587 à 1592, par ordre de l'archiduc Charles II, le mausolée de la famille archiducale dans la basilique de Seckau. Après 1596, il rentra, semble-t-il, au village natal. — 9. MARC-ANTONIO, cousin des n[os] 7 et 8, cité de 1571 à 1591. Il travailla comme sculpteur au mausolée de Charles II à Seckau et, comme ingénieur militaire, aux fortifications de Graz. — 10 et — 11. PIETRO, ingénieur aux fortifications de Graz 1568 à 1569, et VINCENZO, de 1571 à 1591. — 12. BATTISTA, de Gandria, architecte au service du duc de Savoie, cité de 1585 à 1589. Il construisit le palais ducal de Nice, et peut-être la chapelle Verda de l'église paroissiale de Gandria. — 13. GIOVAN-PIETRO, dit de Lugano, architecte et ingénieur, se rendit en 1578 à la cour de Bavière. Il fut pendant plusieurs années préfet du palais du duc Henri IV de Brunswick. A Lugano, il restaura en 1608 l'église San Gottardo. Suivant Oldelli et d'autres écrivains, il serait le frère du n° 23, de la branche autrichienne. — 14. GIOVAN-MARIA, de Campione, sculpteur, travailla vers 1628, avec ses fils Giovan-Antonio et Pietro-Giacomo, au dôme de Milan. Entre 1625 et 1649, il travailla à la construction du palais Carcano à Milan. — 15. GIOVAN-PIETRO, de Lugano, 1608-1698, architecte et ingénieur ; très probablement identique à Giovan-Pietro, auteur de : *Descrittione del lago et valle di Lugano*, publiée dans la seconde moitié du XVII[e] s. — 16. GIOVAN-BATTISTA, stucateur, travaillait en 1722, avec d'autres Tessinois, aux stucs du monastère d'Ottobeuron (Bavière). — 17. GIACOMO, de Lugano, † 1787, prêtre, D[r] theol., professeur de rhétorique, puis de philosophie à Faenza jusqu'en 1756. Vécut ensuite à Lugano.— 18. BARTOLOMEO, de Lugano, † 1820, prêtre, connu comme naturaliste. Auteur de : *Saggio di flora ticinese*. — 19. FRANCESCO, * 1820 à Bissone, † 19 févr. 1888, peintre, travailla notamment à la décoration d'église dans le Val d'Aoste et à Mendrisio. — 20. ALESSANDRO, frère du n° 19, * 1830 à Bissone, † 9 janv. 1894 à Lugano ; prêtre, curé de Gandria 1855, d'Arzo 1863, réorganisateur et recteur du collège d'Ascona 1878 ; archiprêtre et doyen de Balerna 1886, vicaire général du diocèse de Lugano de 1891 à sa mort. Camérier secret de Léon XIII, collaborateur au *Credente cattolico*. — 21. ANTONIO, neveu des n[os] 19 et 20, * 3 févr. 1876 à Paris, D[r] ès-sciences, dès 1911 chimiste cantonal à Lugano, dès 1910 rédacteur français au *Journal suisse de chimie et pharmacie*. Auteur de plusieurs mémoires scientifiques et de *Les vins tessinois*, 1914 et 1930.

Alessandro Verda (n° 20). D'après une photographie.

Branche d'Autriche. — 22. GIOVANNI-NICASSIO, de Lugano ou de Gandria, D[r] en droit, se fixa à Gorizia. — 23. ***Giovan-Battista,*** fils du n° 22, * vers 1582, † à Vienne 15 sept. 1648. D[r] en droit, avocat fiscal du comté de Gorizia, chambellan de l'archiduc Ferdinand, le futur empereur Ferdinand II, qui le fit vice-chancelier de l'empire. En 1623, il fut créé baron, avec son frère Pietro, avec le titre de Verda de Werdenberg, ou simplement de Werdenberg. Il n'a donc rien de commun avec la famille rhénane du même nom. Comte de Namier 1630, grand baron dans le comté de Gorizia et Gradisca 1632, avec une pension de 100 000 florins. Il acquit des seigneuries en Styrie, Moravie, Carinthie et Carniole. A la mort de Ferdinand II, il prit sa retraite et fut nommé conseiller intime de Ferdinand III. Il fonda de nombreuses institutions de bienfaisance et d'instruction, entre autres le *Seminario Verdenbergico* de Gorizia. — 24. GIOVAN-FILIPPO, † 19 avril 1733 à Brunn, dernier des

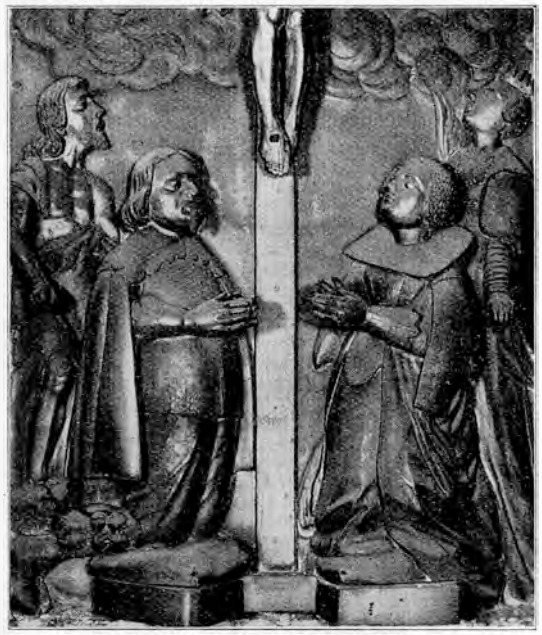

Mausolée de Giovan-Battista Verda et de sa femme, à Vienne. D'après une photographie.

comtes Verda de Werdenberg. — *AHS* 1914, 1919, 1925. — G.-P. Corti : *Famiglie patrizie del C. Ticino.* — *AS* I. — *LL.* — *SKL.* — *BStor.* 1881, 1885, 1888, 1902, 1904-1906, 1927, 1928. — *Alman. ticin.* 1929, 1931. — St. Franscini : *La Svizzera ital.* — G. Bianchi : *Artisti ticinesi.* — A. Oldelli : *Dizionario.* — S. Monti : *Atti.* — P. Vegezzi : *Esposizione storica.* — L. Brentani : *Miscell. storica.* — K. Meyer : *Blenio u. Leventina.* — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* — S. Borrani : *Ticino sacro.* — Fl. Bernasconi : *Le maestranze ticinesi.* — *Riv. archeol. com.* 1931. — *Popolo e Libertà* 1923, nos 104 et 143. — *Die Baumeisterfamilie der Verda*, dans *Mitteil. d. histor. Vereins von Steiermark* 1889. — J. Wastler : *Kunstleben am Hofe zu Graz.* — A.-M. Gerber : *Die Entwicklung der geographischen Darstellung des Landes Tessin bis 1850.* — G. Merzario : *I Maestri comacini.* — F. Segmüller : *Das päpstliche Kollegium Papio in Ascona.* [C. Trezzini.]

VERDABBIO (C. Grisons, D. Moesa, Cercle Roveredo. V. *DGS*). Com. et Vge qui relevait de la juridiction de Roveredo, laquelle constituait avec Mesocco et Calanca une haute juridiction de la Ligue Grise. En 1524, Verdabbio racheta les dîmes dues à François de Sacco-Norantola à Bellinzone ; en 1561, celles de Giacomo de Sacco à Roveredo. Depuis 1851, la commune fait partie du cercle de Roveredo ; elle appartenait précédemment à la juridiction du même nom. Ordonnances rurales de 1514 et 1516. Registres de paroisse dès 1710. L'église Saint-Pierre est mentionnée en 1219 déjà. Elle fut restaurée en 1683. A l'occasion de l'investiture de quelques alpages à Rheinwald en 1301, on cite un Andricus de Verdabbio, ainsi qu'un Albertus, fils du seigneur Marcoardus de Verdabbio. Il s'agit, semble-t-il, de la famille noble, originaire de Verdabbio, qui vécut plus tard dans le Mesocco. — Th. Mohr : *Cod. dipl.* — F. v. Sprecher : *Chronik.* — Th. v. Liebenau : *Die Herren von Sax zu Misox*, dans *JHGG* 1889. — P.-C. Planta : *Die currätischen Herrschaften.* — F.-D. Vieli : *Storia della Mesolcina.* — J. Simonet : *Die Kirchen der Mesolcina im 17. Jahrh.*, dans *BM* 1925. — Archives communales. [P. Gillardon.]

VERDAN. Familles qui sont actuellement bourgeoises de Gruyères, de Morlon et du Bas-Vuilly et dont le nom est mentionné à Fribourg dès 1340, à Neirivue dès 1432. Jean Verdan, de La Roche, fut reçu dans la bourgeoisie de Fribourg en 1659. Des membres de ces familles s'établirent dans les cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi qu'en Alsace. *Armoiries* : d'argent à un oiseau (verdier ?) de sinople posé sur trois monts du même et surmonté de deux étoiles d'or. — 1. Jean, syndic de Neirivue 1494. — 2. Jean, de Neirivue, sculpteur, travailla pour différentes églises de la Gruyère. † 27 févr. 1697. — 3. Abraham, de Sugiez, industriel, dirigea plusieurs fabriques d'indiennes à Saint-Blaise, à la Borcarderie, etc. En 1785, le gouvernement de Fribourg l'invita à venir fonder une fabrique d'indiennes et de bas à Fribourg et lui avança à cet effet 20 000 écus, remboursables dans vingt ans sans intérêt. Cet établissement qui occupait une centaine d'ouvriers ne réussit pas très bien et fut définitivement supprimé en 1805. — 4. Louis, acquit, en 1797, la fabrique d'indiennes des Deluze et Chaillet, à Portalban. — *MDR* XXIII, 133. — A. Dellion : *Dict.* VII, 279 ; IX, 13. — J.-F.-L. Engelhard : *Darstellung des Bezirks Murten.* — *Étr. frib.* 1866, p. 72. — *ASHF* IV, 70. — G. Castella : *Hist. du C. de Fribourg*, 353. [J. N.]

Une branche de la famille du Bas-Vully devint bourgeoise de Neuchâtel en 1784 avec — 1. Jean-Daniel, * 1716, fabricant d'indiennes à Cressier, puis négociant à Cortaillod. Ses fils, parmi lesquels Abraham (no 3 ci-dessus), et plusieurs de ses petits-fils, furent fabricants de toiles peintes à Grandchamp, en Argovie, à Colombier, aux Isles (Boudry). — 2. Henri-François-Louis, fils du no 1, * 1747, fabricant d'indiennes à Bienne dès 1784, maire de Delémont. Sa fabrique subsista jusqu'en 1842. — 3. David-Frédéric, petit-fils du no 1, 1er janv. 1798 - 14 déc. 1861, négociant aux Isles, puis à Barcelone, député à la constituante 1848, au Grand Conseil 1848-1855, préfet de Boudry 1848-1851, conseiller d'État 1851-1852, député au Conseil des États 1854-1855. — E. Quartier-la-Tente : *Familles bourgeoises de Neuchâtel.* — Alice Dreyer : *Les toiles peintes en pays neuchâtelois.* — F. Schwab : *Die industr. Entwicklung der Stadt Biel*, 38. [L. M.]

VERDAT, Claude-Joseph, bourgeois de Delémont, sculpteur, auteur de mémoires relatant les événements qui se sont passés dans l'ancien évêché de Bâle de 1789 à 1794. Ces mémoires ont été publiés en 1901. [G. A.]

VERDEIL. Famille vaudoise, originaire du Languedoc, admise en 1768 à la bourgeoisie de Lausanne. — 1. François, 1747-1832, médecin, l'un des patriotes qui assistèrent en 1791 au banquet des Jordils, membre du Conseil de santé et du Conseil académique sous le régime vaudois ; contribua fortement au développement de l'enseignement scientifique. — 2. Auguste, 1795-1856, fils du no 1, médecin de l'Hôpital cantonal à Lausanne ; historien, auteur d'une *Histoire du canton de Vaud* jusqu'en 1803, que Gaullieur continua jusqu'en 1830. — *Livre d'Or.* [M. R.]

VERDÈNE, Georges, journaliste et écrivain genevois, * 27 octobre 1879 à Plainpalais. Son nom était Sidler, Joseph-Édouard ; il a été autorisé par le Conseil d'État, en mars 1916, à porter celui de Georges Verdène sous lequel il était connu. Il a publié, entre autres, *Les symphonies rustiques*, 2e éd. 1932. — Archives d'État Genève. [H. G.]

VERDIER. Famille originaire de Vallon (Ardèche), reçue à l'habitation à Genève en 1730 et à la bourgeoisie en 1790. — Frédéric-Louis-Ami, 27 mai 1853 - 3 janvier 1932, avocat, maire de Plainpalais 1909-1911. Fut pendant cinquante ans membre du Conseil d'administration de « La Genevoise », Cie d'assurance sur la vie, et président de ce Conseil. — Archives d'État Genève. — *JG* 4 et 5 janv. 1932. [H. G.]

VERDON. Famille fribourgeoise, originaire de Saint-Aubin (Broye) où on la rencontre en 1447, et de Dompierre où elle paraît avoir émigré en 1480. *Armoiries* : de sinople à un croissant d'argent. — Antoine, 1646-1706, capucin 1666 sous le nom de Yve, gardien. — Archives d'État Fribourg. [Ræmy.]

VERDON, de (de Verduno). Cette famille savoyarde se rattache à la famille de Chignin. Elle a donné un vidomne de Genève, Pierre, chevalier, 1342-1344. *Armoiries* : d'azur au lion d'or. — E. Rivoire et V. van Berchem : *Sources du droit du Canton de Genève* I. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* — A. de Foras : *Armorial et nobiliaire de Savoie* (art. Chignin). [H. G.]

VERDONNET. Famille bourgeoise de Boudry (Neuchâtel) au XVIe s. *Armoiries* : de sinople à un tronc écoté de sable posé en bande. — 1. Nicolas, conseiller d'État et châtelain de Boudry 1553, procureur des princes de Longueville 1554, châtelain du Val-de-Travers 1559. — 2. Jean, frère du no 1, châtelain du Val-de-Travers 1569, conseiller d'État 1572. † avant 1597. — 3. Antoine, frère des nos 1 et 2, châtelain de Boudry 1579, conseiller d'État 1596, châtelain de Thielle 1599. — 4. Nicolas, fils du no 2, notaire, greffier de la justice du Val-de-Travers, receveur général 1597, maire des Verrières 1598. — 5. Pierre, maire de Colombier 1611, receveur du péage de Thielle 1623. — 6. David-Jonas, * 29 mars 1762 à Boudry, † 1836 à Bordeaux, où il fut négociant. Légua 25 000 fr. à la ville de Boudry. — *Biogr. neuch.* II. — Archives d'État Neuchâtel. [L. M.]

VEREINIGTE SCHWEIZERBAHNEN (V. S. B.) Société par actions fondée le 10 avril 1857 par la fusion de la St. Galler-Appenzeller-Bahn, de la Schweiz. Südostbahn et de la Glattalbahn. Son réseau comprenait les lignes Winterthour-Rorschach, Rorschach-Sargans-Coire, Sargans-Rapperswil-Wallisellen et Weesen-Glaris, d'un développement de 268,7 km. Le siège de l'administration était à Saint-Gall. La V. S. B. se chargea, en 1870, d'exploiter la ligne du Toggenbourg, en 1876 la ligne Wald-Rüti, en 1878 celle de Rapperswil-Pfäffikon. L'ouverture de la ligne de l'Arlberg eut une heureuse influence sur les affaires de la V. S. B. Le rachat du réseau par la Confédération eut lieu le 22 nov. 1901 pour

83 052 324 fr. — A. Furrer : *Volkswirtschaftslex.* — Pl. Weissenbach : *Das Eisenbahnwesen der Schweiz* I, p. 19, 61, 174. — *Der Kanton St. Gallen 1803-1903*, p. 279. [J. M.]

VERENDARIUS. Nom de deux évêques de Coire. VERENDARIUS I, évêque de Coire vers 633. Sous son épiscopat aurait eu lieu le martyre de saint Placide. — VERENDARIUS II, évêque de Coire 833-844, d'abord coadjuteur de son prédécesseur Victor III. Il prit le parti de Louis-le-Pieux dans le conflit que celui-ci eut avec ses fils, lesquels bannirent l'évêque ; au bout d'un an, il put rentrer dans son évêché. L'empereur Lothaire lui accorda le 21 janv. 843 un bref de protection en faveur des Romanches. Le traité de Verdun de 843 détacha Coire de la province métropolitaine de Milan pour le rattacher à celle de Mayence. Verendarius éleva à Churwalden l'église et le couvent « Seras », et obtint pour celui-ci d'importantes donations de l'empereur Lothaire. — J.-G. Mayer : *Bistum Chur* I, p. 61, 98. [J. SIMONET.]

VERET. Famille vaudoise venue du Gessenay *(Wehren)*, bourgeoise de Nyon dès le XVIII^e^ s. — 1. JAQUES-EMMANUEL, 1777-1853, juge d'appel 1825-1831, préfet de Nyon 1834-1842, membre du gouvernement provisoire de 1845, conseiller d'État 1845-1852. — 2. JAQUES-ÉLISÉE, 1805-1871, fils du n° 1, préfet de Nyon 1842-1845 et 1853-1862 ; colonel fédéral 1851. — 3. HENRI, † 1871, cofondateur de la nouvelle fabrique de porcelaine de Nyon. [M. R.]

VEREY. FRANÇOIS de Montbel, seigneur de Verel (Verel-Montbel, Savoie), connu sous le nom de « Monsieur de Verey » ou « Vere ». Gentilhomme savoyard, passé au service de France, vint en 1535 à Genève préparer une expédition de secours contre le duc de Savoie. Une première troupe de soldats, recrutés dans le Dauphiné et à Lyon, conduite par lui, fut arrêtée aux Usses près du château de Sallenove en juillet 1535. Verey amena alors au secours de Genève une petite armée, composée de Dauphinois et d'hommes d'armes des ordonnances du roi. Le 14 déc., cette troupe fut battue près de Gex. Verey atteignit cependant Genève et, bien que désavoué par François I^er^, se mit au service de la ville. A la tête d'un détachement genevois, le 24 janv. 1536, il remporta sur les troupes savoyardes, entre Chêne et Cologny, un succès marquant qui assura à la ville la possession du mandement de Gaillard. Commandant dans la suite une troupe de chevau-légers faisant campagne pour François I^er^ en Savoie, il fut fait prisonnier près de Chambéry et conduit, à la fin de juin 1536 en Piémont, où le duc de Savoie Charles III ne tarda pas à le faire exécuter à Coni. — F. De Crue : *La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536*, dans *JSG* 1916. — Le même : *Hist. milit. de la Suisse* V. — Paul-E. Martin : *Le combat de Cologny*, dans *BSHG* IV, 448. — A. de Foras : *Armorial de Savoie* IV, 71, 75. [P.-E. M.]

VERGA, VERGO, VIRGA. Famille de Coldrerio, originaire de Besana (Brianza, Italie), dont des branches s'établirent à Mendrisio, à Côme, en Allemagne et aux États-Unis. *Armoiries* : au monogramme J H S accompagné en chef d'un ruban noué, en pointe de trois verges pointues et noueuses posées en bande (sculpture du XVI^e^ s. à Rome.) — 1. GIOVAN-MARIA, maître-constructeur, de Coldrerio, travailla à Rome où il construisit l'église Saint-Louis des Français (consacrée en 1589). † à Rome. — 2. TOMMASO, *maestro da muro*, souche de la branche des Vergo de Côme, cité en 1551. — La branche de Côme, éteinte, habitait tantôt cette ville, tantôt Coldrerio ; une descendante de cette branche épousa Giuseppe Volta, qui prit le nom Volta-Vergo, et dont le fils Alessandro est l'inventeur de la pile électrique. — 3. ORLANDO, sculpteur sur bois, probablement de Coldrerio, cité en 1653. — 4. GIOVAN-BATTISTA, petit-neveu du n° 1, * à Coldrerio en 1580, † à Mendrisio 2 mars 1655. Il est dit *maestro* et en 1628 était des députés du bourg pour la construction de la nouvelle église paroissiale. Souche des Verga de Mendrisio. — 5. GIORGIO, frère du n° 4, de Coldrerio, † à Rome en 1657. Architecte, travailla à Rome et y acquit le droit de bourgeoisie. Il légua ses biens sis à Rome à la commune de Coldrerio. — 6. PIETRO-FRANCESCO-GIUSEPPE, arrière-petit-fils du n° 4, stucateur, * à Mendrisio 26 mars 1689, † à Trappstadt (Allemagne) 8 janv. 1767. En 1721, il se chargea, avec Antonio Catenazzi, de faire la nouvelle façade de l'église paroissiale de Mendrisio. — 7. TOMMASO, fils du n° 6, * à Mendrisio 24 nov. 1731, † Trappstadt 11 mars 1791. Il s'établit en Allemagne en 1753 et fut la souche de la branche allemande, qui transforma son nom en Vergho. — 8. JOHAN-GEORG-ANTON, fils du n° 7, * à Arnstadt (Thuringe) 30 juil. 1755, † à Trappstadt 12 juil. 1832, *cellerarius* du comte d'Elz. De lui sont issues les branches d'Allemagne, de Monroe et de Chicago. — *BStor.* 1885, 1891, 1892. — *SKL.* — *AS* I. — E. Torriani : *Storia ecclesiastica di Mendrisio.* — P. Vegezzi : *Esposizione storica.* — *Pagine nostre* IV. [C. T.]

VERGELETTO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. et paroisse avec Gresso. Au moyen âge, Vergeletto appartint à la *vicinanza* d'Onsernone et à la *squadra* de Russo ; depuis 1803, il comprenait aussi la commune actuelle de Gresso, qui en fut détachée en 1882. Au spirituel, le village releva d'abord de Russo ; il fut constitué en paroisse autonome en 1757. En 1610, Pietro Terribilini fonda l'église de l'Annunciata qui, agrandie, devint plus tard église paroissiale. *Population* : 1765, 306 hab. ; 1930, 307. — G. Buetti : *Note storiche religiose.* — *BStor.* 1885. [C. T.]

VERGENNES, CHARLES-GRAVIER, comte de, 1717-1787, diplomate et homme d'État français, secrétaire d'État des Affaires étrangères de 1774 à sa mort. Pendant son ministère, non seulement il suivit de très près la politique intérieure genevoise, mais il s'y mêla d'une manière active. Soutenant les « constitutionnaires » (le parti gouvernemental ; plus tard ils furent appelés Négatifs) et Cornuaud, agent de la France, et son parti de Natifs. Sa politique tendait à assurer un gouvernement à sa dévotion. Il intervint en particulier dans les événements de 1779-1783 ; il s'éleva contre l'édit du 10 févr. 1781 surnommé l'Édit bienfaisant, déclara qu'il prenait les Genevois sous sa protection spéciale, obtint le transfert des négociations de Genève à Soleure et poussa le Petit Conseil à déclarer illégal l'Édit bienfaisant ; il proclama la renonciation de la France à la Garantie, tout en concentrant des troupes en Franche-Comté et au Pays de Gex, et envoya Jaucourt ; le résultat de l'intervention fut l'édit du 21 nov. 1782, l'Édit noir. — Otto Karmin : *Sir Francis D'Ivernois.* — Henry Doniol : *Le comte de Vergennes et P.-M. Hennin.* — *Mémoires* d'Isaac Cornuaud. [André DUCKERT.]

VERGER (autrefois VERGIER). Ancienne famille noble de Porrentruy, aujourd'hui disparue du pays, qui traduisit son nom allemand de Baumgarten et fut anoblie en 1717 par l'empereur Charles VI. Plusieurs de ses membres jouèrent un rôle important à la cour épiscopale de Porrentruy. — 1. PERIN, maître-bourgeois de Porrentruy au XV^e^ s. — 2. HENRI, fils du n° 1, prévôt de Porrentruy. Son fils — 3. WERNER et son petit-fils — 4. HENRI remplirent les mêmes fonctions. — 5. HENRI entra dans l'ordre des jésuites et donna ses biens au collège de Porrentruy. — 6. JEAN, fils du n° 1, auquel il succéda dans son emploi. D^r^ en droit. — 7. JEAN-NICOLAS, fils du n° 6, D^r^ en droit, conseiller aulique du prince-évêque et prévôt. Une autre branche de la famille compte divers personnages qui ont rempli des emplois importants : — 8. MELCHIOR-JOSEPH, D^r^ en droit, conseiller aulique et prévôt. — 9. FRANÇOIS-JOSEPH, D^r^ en droit, conseiller aulique. Il accomplit différentes ambassades pour le compte de son souverain, en particulier aux Diètes fédérales. Il laissa deux fils : — 10. HENRI-JOSEPH, conseiller aulique et châtelain de la ville et vallée de Delémont et — 11. FRANÇOIS-XAVIER, qui entra comme major au régiment de Harrach, servit l'empire pendant la guerre de Sept ans et, en 1760, prit du service dans la ville de Dresde comme major. La branche des Verger établie en Bavière a donné encore bien des personnages importants. — *LL.* — *LLH.* [G. A.]

VERGERIUS, *Pierre-Paul,* * 1497 ou 1498 à Capo d'Istria, nonce des papes Clément VII et Paul III en Allemagne, évêque de Modrus 1536, puis, peu après, évêque de Capo d'Istria. Au colloque religieux de Worms en 1540, il eut connaissance de la doctrine protestante ;

son ouvrage : *De unitate et pace ecclesiae* témoigne de sympathies pour la Réformation. Mis en accusation par le pape, il s'enfuit à Mantoue ; en 1546, il tenta de se justifier devant le concile de Trente, qui ne voulut pas l'entendre. Deux ans plus tard, Vergerius rompit ouvertement avec Rome et se réfugia dans les Grisons ; le 5 juil. 1549, il fut dépouillé de sa dignité épiscopale et excommunié. Depuis lors, Vergerius habita les Grisons. Il fut pasteur de Vicosoprano 1550-1553, fit des tournées d'évangélisation en Haute-Engadine et en Valteline, noua des relations à Bâle, Strasbourg, Genève, Lausanne, Berne et Zurich, travaillant par ses nombreux écrits à répandre les doctrines protestantes. Bien que très ambitieux, il résista à de nombreuses tentatives de la Curie romaine pour le ramener au catholicisme par l'offre de hautes dignités et même celle du chapeau cardinalice. Il avait longtemps cherché à constituer les paroisses italiennes des Grisons en une communauté séparée du synode protestant de la Rhétie, existant depuis 1537, et désirait devenir le visiteur de cette église nouvelle. En 1553, Vergerius s'établit à Tubingue où il déploya une grande activité jusqu'à sa mort, survenue le 4 oct. 1565, travaillant à la propagation de la Réformation par ses écrits et ses traductions d'ouvrages allemands, ainsi qu'en accomplissant de nombreuses et importantes missions pour le duc de Wurtemberg. Il revint souvent dans les Grisons, d'où il espérait pouvoir contribuer le mieux à l'extension du protestantisme en Italie. — C.-H. Sixt : *Petrus Paulus Vergerius.* — T. Schiess : *Bullingers Briefwechsel*, dans *QSG* XXIII-XXV. — Ferd. Meyer : *Die evang. Gem. in Locarno u. ihre Auswanderung*, 1836. [J.-R. T.]

Pierre-Paul Vergerius.
D'après une ancienne gravure.

VERGY, de. Famille noble de Bourgogne qui acquit en 1377 la seigneurie de Champvent (Vaud), par Marguerite de Duin-Vufflens, laquelle, veuve en 1351 d'Aimon de La Sarra, en 1373 de Louis de Neuchâtel, épousa en 1377 JACQUES de Vergy. Elle avait obtenu Champvent de Louis de Neuchâtel. Son arrière-petit-fils — 1. GUILLAUME IV, † 1520, prit part à la bataille de Morat sous les ordres de Charles-le-Téméraire. Ses fils : CLAUDE et GUILLAUME prêtèrent serment pour Champvent aux Bernois en 1536. A leur mort, la seigneurie passa en d'autres mains. — *DHV.* — [M. R.] — 2. GUILLEMETTE, sœur du n° 1, épousa en 1474 Claude d'Aarberg, seigneur de Valangin. Devenue veuve en 1518, elle perdit l'année suivante sa fille Louise, veuve de Philibert de Challant, et administra jusqu'à sa mort, le 13 juillet 1543, la seigneurie de Valangin pour son petit-fils René de Challant. *Armoiries* : de gueules à 3 molettes d'éperon d'or. — A une autre branche de la famille appartenait — 3. MARIE, † 1407, qui épousa en 1390 Conrad de Fribourg, qui fut comte de Neuchâtel de 1395 à 1424. — G.-A. Matile : *Hist. de la seigneurie de Valangin.* — Odette Girardin : *Le livre de comptes de Guillemette de Vergy*, dans *MN* 1917. [L. M.]

VÉRIDIQUE (LE). Journal d'opposition au régime libéral de 1830 qui parut à Fribourg de 1831 à 1833, trois fois, puis deux fois par semaine. Il succéda au *Courrier Fribourgeois.* — J. Niquille : *Les débuts de la presse politique*, dans *AF* 1930. [J. N.]

VERINGEN, von. Famille comtale de l'Allemagne du Sud, issue de Wolfrat von Altshausen, † 1010, que Hermannus Contractus, cité de 1013 à 1054, chroniqueur de Reichenau, rendit célèbre. Ayant repris l'héritage des Nellenburg, elle devint importante pour Schaffhouse en particulier. *Armoiries* : d'or à trois ramures de cerf posées l'une sur l'autre. — 1. MANGOLD I, † vers 1186, fils du premier comte de Veringen MARKWART cité depuis 1134 environ, épousa la fille d'Adalbert von Mörsburg, par laquelle il hérita, à l'extinction de la seconde lignée des Nellenburg, en 1170 environ, des biens de celle-ci ainsi que l'avouerie du couvent d'Allerheiligen ; il en mésusa toutefois, de sorte que l'empereur Frédéric I, qui le soupçonnait aussi de connivence avec ses ennemis, dut prendre le couvent sous sa protection. Ses petits-fils firent souche de deux branches. — 2. MANGOLD II, cité de 1216 à 1228, reprit l'héritage des Nellenburg et devint l'ancêtre de la troisième maison comtale de ce nom, qui survécut de quelques années à l'extinction des von Veringen survenue en 1415. — 3. WOLFRAM, cité de 1319 à 1362, grand-maître des chevaliers teutoniques. — 4. MANGOLD IV, cité de 1318 à 1342, frère du n° 3, commandeur des chevaliers de Saint-Jean à Ueberlingen et Beuggen. — 5. FRIEDRICH, 1363-1401, chanoine de Strasbourg, évêque de Constance du 16 au 26 oct. 1398, puis établi à Nellenburg. Cette branche s'éteignit avec ses frères : — 6. EBERHARD, landgrave du Hegau, conseiller impérial, aurait proposé de réunir le concile à Constance ; il aurait dirigé l'exécution de Jérôme de Prague, et — 7. KONRAD, chanoine de Strasbourg. Leur sœur — 8. MARGARETHA épousa Johannes von Tengen et continua la maison comtale des Nellenburg. — *US.* — J.-J. Rüeger : *Chronik.* — *Zürcher Wappenrolle*, 1930. — *Festschrift des Kts. Schaffhausen.* — G. v. Wyss : *Historiographie.* [STIEFEL.]

ULRICH, abbé de Saint-Gall, 4 février 1199 - 15 janv. 1200, cité comme conventuel de ce couvent en 1186, puis prieur. Il était issu de la maison comtale de Veringen près de Sigmaringen. L'auteur de la quatrième *Continuatio casuum* l'accuse d'avoir vendu et détourné des biens de l'abbaye. — *MVG* XVII, p. 113. — R. Henggeler : *Professbuch*, p. 99. [J. M.]

VERMES (all. PFERDMUND) (C. Berne, D. Delémont. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. On y a trouvé, selon Quiquerez, les restes d'un établissement romain. En 866, le roi Lothaire de Lorraine confirma à l'abbaye de Moutier-Grandval entre autres la possession de la *cella Vertmen* placée sous le vocable de saint Paul. Dès lors il n'est plus question de ce monastère ; sa mention des documents de 666, 769, 849, est interpolée. En 1438, Jean-Henri d'Eptingen tenait un fief de l'évêque de Bâle à Vermes. Pendant la guerre de Trente ans, le village souffrit beaucoup. Jusqu'au XVII^e s., Vermes forma une seule paroisse avec Corban dont la collation appartenait à l'évêque de Bâle, après de longues difficultés avec le chapitre de Moutier-Grandval. L'ancienne église est dédiée à saint Pierre et saint Paul. Elle fut reconstruite, et consacrée, le 8 sept. 1732, par l'évêque suffragant Jean-Baptiste Haus. Elle fut encore agrandie en 1783 et 1786. De la paroisse de Vermes dépendent Envelier et Élay (Seehof). Le château de Raymond Pierre dépend de cette commune. *Population* : 1764, 470 hab. ; 1930, 500. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Notices* V. — W. Merz : *Schloss Zwingen.* — A. Rais dans *ASJ* 1931, p. 381. [G. A. et H. T.]

VERMOT. Famille du Cerneux-Péquignot, devenue neuchâteloise par le rattachement de cette localité au canton. — GEORGES-Louis, * au Locle 17 avril 1858, D^r theol. et phil., prêtre à Rome 1883, curé au Locle 1888-1893, à La Chaux-de-Fonds 1893-1895, supérieur du Grand Séminaire diocésain à Fribourg 1895-1908. † à Lausanne, le 14 mai 1912, l'un des prêtres les plus éminents du diocèse. Collabora à la *Revue de Fribourg.* — *Catalogue du Clergé* 1886. — *La Liberté* 1912, n^os 113 et 115. — *Semaine cathol.* 1912, p. 233. — *Monat Rosen* 1911-1912, p. 785. — *Revue des familles* 1912, p. 330. — *Étr. frib.* [G. Cx.]

VERMIGLI, *Pietro-Martyre,* dit *Petrus Martyr*, * 8 sept. 1500 à Florence, entra en 1516 dans les chanoines réguliers augustins, adopta la foi réformée et dut quitter l'Italie en 1542 ; professeur à Strasbourg 1543-1547, à Oxford 1548-1553, fut chassé d'Angleterre par l'accession de Marie au trône, revint à Strasbourg, accepta en 1556 un appel de Zurich comme professeur d'hébreu et d'Ancien Testament, devint bourgeois de Zurich et y mourut, le 12 nov. 1562. Auteur d'œuvres de polémique théologique, de commentaires de l'Ancien

Testament surtout. — H. Bullinger : *Diarium*. — Josua Simmler : *Oratio de vita et obitu... Petri M. Vermilii*. — *Nbl. d. Hülfsges. Zürich* 1845. — K. Schmidt : *P.-M. Vermigli*. — *Revue religieuse de la Suisse romande* III. — F. Gardy : *Les livres de P.-M. Vermigli conservés à la Bibl. de Genève*. — *ASG* 1919. — *Zw.* 1930. [C. B.]

Pietro-Martyre Vermigli. D'après une gravure sur cuivre de C. Desrochers.

VERNA (VERNAZ). Plusieurs personnages de ce nom, originaires de Chavanex, mandement de Ballaison (Chablais), furent reçus bourgeois de Genève en 1483, 1490 et 1568. — 1. PIERRE, le Vieux, hôtelier et marchand, un des iconoclastes de 1535. Du Conseil des Soixante 1537, auditeur 1540, conseiller 1544. Déclina, vu son impotence, la charge de châtelain 1553. Renversé du Petit Conseil par les libertins 1553. † 7 oct. 1554. — 2. PIERRE, fils du n° 1, hôtelier, du parti perriniste, il fut un des initiateurs de la sédition du 16 mai 1555. Le Conseil décréta son arrestation le 23 mai ; le 3 juin, il fut condamné à mort par contumace. Fugitif, il intrigua à Berne. Il fut décapité en avril 1558 à Céligny, où il s'était laissé prendre. — 3. BESANÇON, frère du n° 2, compromis le 16 mai 1555, il fut accusé avec les autres libertins. Un deuxième procès lui fut fait (30 août - 5 sept. 1555) pour avoir rejoint à plusieurs reprises les fugitifs condamnés ; libéré avec remontrance, il quitta sans doute Genève, puisqu'il est mentionné dans le complot des fugitifs en 1563. — Arch. d'État Genève. — *RC*. — Galiffe : *Not. gén.* mns. — L. Sordet : *Dict.* mns. — A. Froment : *Actes et gestes merveilleux*, p. 147. — J.-A. Gautier : *Hist. de Genève* III. — E. Doumergue : *Jean Calvin* VII. — Ed. Favre : *Gaspard Favre et sa donation aux fugitifs*, dans *MDG* XXXI. — L. Gautier : *La médecine à Genève*, dans *MDG* XXX, p. 70. — F. De Crue : *Le complot des fugitifs*, dans *MDG* XX. — Naville : *Armorial genevois*, mns, dit que le sceau — peu distinct — de JAQUES Vernaz en 1549 représentait un homme tenant une boule élevée de la main droite, ayant la jambe droite ployée et posée sur une autre boule. — Voir aussi : Galiffe et Gautier : *Armorial genevois*. [H. G.]

VERNAMIÈGE (VERNES DU MILIEU) (C. Valais, D. Hérens. V. *DGS*). Com. et Vge, connu dès le XII^e s., il formait une majorie avec Nax. Des vassaux de la Savoie y possédaient des droits : les Conthey, qui les cédèrent au chapitre de Sion en 1217, et les de la Tour-Châtillon, qui remirent les leurs à l'évêché en 1324. L'évêque faisait administrer ce territoire par un major ; le chapitre, par un métral ; ces deux offices étaient souvent remplis par un seul titulaire. Peu à peu, la mense épiscopale racheta les droits du chapitre, à partir de 1381. Depuis, Vernamiège se développa. Ses députés siégèrent à la diète des dizains haut-valaisans. Il forma avec Nax, Mage et Bramois, le quartier des quatre villes, présentant, puis nommant le major, et les officiers militaires ; le banneret et le capitaine relevant de la grande bannière de Sion. Au nouveau régime de 1798, Vernamiège devint une commune incorporée au dizain de Sion ; depuis 1802, à celui d'Hérémence (Hérens). Au spirituel, il se détacha en 1910 de Nax, pour constituer paroisse. — Gremaud. — Archives du chapitre et Archives locales. [Ta.]

VERNATE (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1192, *Vernalis*. Le chapitre de la collégiale d'Agno y acquit en 1192 une partie des droits fonciers de l'évêque de Côme ; le reste de ces droits fut racheté en 1824. Le village faisait partie au moyen âge du *concilium Sanctæ Mariæ de Juvenia* (Iseo, Cimo, Aranno et Vernate), mais en 1335, il est cité comme commune et devait avoir pour le moins une certaine autonomie administrative. L'ancienne union subsista par contre au point de vue ecclésiastique. Dans la première moitié du XV^e s., la commune devait fournir au duc de Milan 9 soldats et du matériel de guerre. Une chapellenie fut fondée à Vernate en 1692 ; le village fut détaché au spirituel de Santa Maria d'Iseo en 1788. La chapelle Saint Roch, bâtie à la fin du XVI^e s., fit place en 1750 à l'église paroissiale actuelle. *Population* : 1801, 120 hab. ; 1930, 173. — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter*. — L. Brentani : *Codice diplomatico*. — *BStor*. 1890. — E. Maspoli : *La Pieve d'Agno*. — S. Monti : *Atti*. — B. Hidber : *Diplomata*. — E. Motta : *Effemeridi*. [C. T.]

VERNAY (DE VERNETO, DE CERVENS dit du Vernay). Famille noble du Chablais, connue dès 1138, dont plusieurs membres sont devenus Genevois. Cette famille n'est généralement connue que sous le nom de du Vernay. *Armoiries* : d'argent au cerf effrayé de gueules sommé d'argent et brisé en l'épaule d'un croissant du même, au chef d'azur (Foras). Galiffe et Gautier donnent le cerf brochant sur le tout, et le croissant d'or. — 1. JEAN, seigneur de la Rochette et du Chesne, bailli de Bresse, puis lieutenant général, gouverneur de la Bresse et du Bugey, vidomne de Genève 1379-1400, grand-maréchal de Savoie. † 22 févr. 1410. — 2. PIERRE, frère (?) du n° 1, citoyen de Genève (?), lieutenant du vidomne à Genève 1411. — 3. AMÉDÉE, fils du n° 1 (?), chevalier, seigneur de la Rochette et de Savy, syndic de Genève 1425, vidomne de Genève 1430, vivait encore en 1438. Les du Vernay possédaient une maison forte au Bourg-de-Four (Genève), qui passa par alliance aux d'Allinges-Coudrée ; elle s'appela dès lors le château de Coudrée. — A. de Foras : *Armorial et nobiliaire de Savoie* I, art. *de Cervens*. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois*. — Galiffe : *Matériaux* I. — Rivoire et van Berchem : *Sources du droit du canton de Genève* I. — *MDG* XVIII, 334. — L. Blondel : *Le Bourg-de-Four*. [H. G.]

VERNAYAZ (C. Valais, D. Saint-Maurice. V. *DGS*). Com. et Vge qui s'élève sur l'emplacement de l'ancien *Autanelle* appartenant à l'abbaye de Saint-Maurice. Une inondation du Rhône le détruisit vers 1635. Construit sur un terrain composé d'îles couvertes de vernes — d'où son nom — Vernayaz se développa dans le cours du XIX^e s. Il forma d'abord commune et paroisse avec Salvan, puis s'en sépara politiquement en 1912. Il constitue aujourd'hui une agglomération prospère avec des usines. Une voie de chemin de fer et une route mettent Vernayaz en communication avec la vallée de Salvan et Chamonix. Au pont du Trient, la Vieille Suisse infligea à la Jeune Suisse, le 21 mai 1844, une défaite qui mit fin aux troubles de cette époque bouleversée. Les actes signalent déjà au XII^e s. la chapelle d'Autanelle, relevant du monastère d'Agaune. Rebâtie après l'inondation de 1635, elle obtint un desservant dans la seconde moitié du XIX^e s. Depuis 1893, Vernayaz possède une église. — Archives de l'abbaye. — de Rivaz. [Ta.]

VERNAZ (VERNA). Ancien nom de familles fribourgeoises mentionné déjà à Villarsel-le-Gibloux en 1338. D'autres familles, encore existantes, apparaissent dans la bourgeoisie de La Tour-de-Trême dès 1434 et de Bulle dès 1535. A celle de La Tour appartiennent : — 1. PIERRE, syndic de La Tour de Trême 1434. — 2. PIERRE-JOSEF, † 2 juil. 1737, curé de Morlon dès 1711, maître d'école. Il fit une importante fondation pour la création d'un poste d'instituteur à Morlon et d'autres legs en faveur des pauvres et des paroissiens de Morlon. — J. Gumy : *Regeste de Hauterive*. — A. Dellion : *Dict.* VII, 191, 205 ; VIII, 528, 532, 540. — *ASHF* IV, 67. — *AF* 1918, 48. — Archives d'État Fribourg. [G. Cx.]

VERNEAU, HUGUES de Rougemont, seigneur de, vidomne, soit lieutenant du vidomne à Genève de 1524 à 1526. Lorsqu'il prit possession de sa charge, le duc Charles III de Savoie fit savoir qu'il voulait que toutes les causes civiles jugées par le vidomne vinssent en appel devant son propre tribunal, et non pas devant le Conseil épiscopal. C'est alors qu'eurent lieu les procès de Lévrier et de Boulet. Verneau conseilla aux Genevois de reconnaître la souveraineté du duc (10 oct. 1525). Il

quitta la ville après la conclusion de la combourgeoisie de 1526. En mars 1527, il fut accusé d'avoir fait tuer Jean Gentil près d'Hermance. — *RC.* — J.-A. Galiffe : *Matériaux* II. — J.-A. Gautier : *Hist. de Genève* II. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* [H. G.]

VERNES. Famille française originaire de Saint-Fortunat en Vivarais, réfugiée à Lausanne après la révocation de l'Édit de Nantes. Bourgeoise de Genève en 1722 avec JEAN-GEORGES. — 1. JACOB, fils du précédent, 1728-23 oct. 1791 à Genève. Pasteur à Genève 1755, à Céligny 1761, à Saint-Gervais 1770. Exilé en 1782, avec les chefs représentants, en raison de ses opinions politiques, il se fixa à Constance où il fut pasteur d'une colonie de représentants genevois. Après l'amnistie de 1790, il rentra à Genève. Lié avec J.-J. Rousseau et Voltaire. A publié un périodique : *Le choix littéraire* ; un roman : *Confidence philosophique* ; *Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau* ; a composé un *Abrégé de l'histoire de Genève*, en collaboration avec Antoine-J. Roustan (mns. à la Bibl. publique de Genève). — Galiffe : *Not. gén.* IV. — J. Senebier : *Hist. litt.* III. — Ed. Dufour : *Jacob Vernes.* — G. Vallette : *J.-J. Rousseau Genevois.* — Marg. Maire : *Le discours sur l'hist. de Genève de J. Vernes*, dans *RHS* 1931. — Archives d'État Genève. — 2. FRANÇOIS, fils du n° 1, 1765-1834, homme de lettres. [Marg. MAIRE.]

Jacob Vernes.
D'après une gravure sur cuivre (Coll. Maillart).

VERNET. Familles des cantons de Genève et de Vaud.

A. **Canton de Genève.** Famille originaire de Seyne en Provence, reçue à la bourgeoisie en 1659. *Armoiries* : d'argent au verne de sinople flanqué de 2 étoiles de gueules. ISAAC Vernet-Labhard (1700-1773) avait adopté un autre blason qui a été porté un certain temps dans la famille : d'azur au croissant d'argent chargé d'un trèfle de sinople et surmonté de deux étoiles d'argent (ou d'or). — Galiffe : *Not. gén.* III, 487. — *AGS* III 623. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* — *Notice historique sur la famille Vernet, 1659-1909.* — 1. ANDRÉ, 1685-1735, négociant à Lyon, chargé d'affaires du Valais. — 2. ISAAC, petit-fils du n° 1, 1770-1850, du gouvernement provisoire 1814, conseiller d'État, lieutenant-civil, syndic. — *Société des Arts*, 1851. — Rilliet de Candolle : *Le dernier magistrat de 1814.* — 3. CHARLES, fils du n° 2, 1801-1874, juge. — 4. JACOB, frère du n° 1, 1698-1789, pasteur, professeur à l'académie de belles-lettres, d'histoire et de théologie, recteur. Défendit la religion contre les attaques de Voltaire. A écrit de nombreux ouvrages de théologie. — de Montet : *Dict.* — H. Heyer : *L'Église de Genève.* — Ch. Borgeaud : *L'Académie de Calvin.* — *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de J. Vernet.* — N.-C. Falletti : *Jacob Vernet.* — Eugène de Budé : *Vie de Jacob Vernet.*

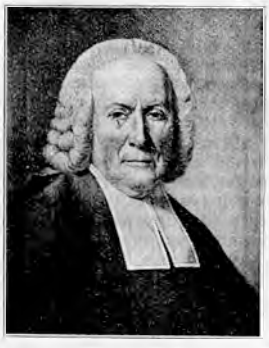

Jacob Vernet.
D'après un portrait de J. Juel à la Bibl. de l'univ. de Genève (Coll. Maillart).

B. **Canton de Vaud.** Nom de deux familles, l'une autochtone, vivant à Aigle dès le XV^e^ s., l'autre remontant à JACQUES, de Dieulefit en Dauphiné, réfugiée après la révocation de l'Édit de Nantes à Berne, puis à Neuchâtel. Cette famille acquit enfin la bourgeoisie de Prilly (Vaud) 1730 et de Genève 1770 ; bourgeoisie d'honneur de Duillier (Vaud) 1913. *Armoiries* : coupé, au 1 d'argent au château de deux tours de sable, ajourées chacune d'une fenêtre ; au 2 de gueules à une étoile d'argent, à la fasce d'or chargée de deux barres d'azur brochant sur le tout. — 1. HENRI, 1847-1912, D^r^ phil., naturaliste, auteur, avec Fatio et Studer, du *Catalogue des oiseaux de la Suisse* et de *Souvenirs et observations cynégétiques.* — 2. ALBERT, fils du n° 1, * 1875, D^r^ med., colonel des troupes sanitaires, député au Grand Conseil vaudois. [† H. L.]

VERNIER (C. Genève, Rive droite. V. *DGS*). Com. et Vge réuni à la Suisse en 1816. Anciennes formes : *Verneye, Verneyer, Vernicum, Verny. Armoiries* : coupé de sinople à une roue dentée d'or, et de gueules à une truite d'argent, posée en fasce, une fasce ondée d'argent brochant sur le trait du coupé. Au XIV^e^ s., Vernier formait une seigneurie que possédait une famille Bourgeois. Durant la guerre de Charles-Emmanuel I contre Genève en 1589-1590, le château de Louis Bourgeois, seigneur de Vernier, fut démoli par les Genevois ; il n'a été reconstruit que vers 1680. Après 1600, le seigneur de Vernier était Claude-François de Saconnex ; il mourut en 1624 et son successeur fut Guillaume de Sauvage, gendre de Louis Bourgeois. En 1781, Jacques-Philibert de Sauvage vendit sa terre de Vernier et son titre à Jean-Louis de Gallatin, de Genève. Une maison haute, mentionnée au XIV^e^ s., a été démolie en 1762. La tour Lévrier ou tour Balexert fut construite à la fin du XV^e^ s. En 1153, l'église de Vernier dépendait du prieuré Saint-Jean de Genève, et en 1481 de l'abbaye de Saint-Claude. Elle était dédiée à saint Jacques. Depuis la Réforme, elle servit au culte réformé jusque vers 1612. La paroisse catholique fut rétablie en 1687. L'église fut démolie en 1844 après la construction de la nouvelle. La paroisse protestante fut créée en 1538 par les Bernois ; on lui réunit les hameaux de Châtelaine et d'Aïre. Elle fut d'abord desservie par le pasteur de Meyrin, dont elle était paroisse annexe, puis ensuite réunie à celle du Grand-Saconnex. Après la démolition du temple, en 1662, elle fut rattachée à celle de Fernex, jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Le culte protestant fut réintroduit en 1819, dans le pensionnat du pasteur Naville. En 1837, un nouveau temple a été construit. Vernier et Meyrin furent réunis en une paroisse annexe de celle de Satigny, dont ils ont été détachés en 1909. Registres de baptêmes, mariages et décès dès 1687. — *Regeste genevois.* — Archives d'État Genève. — H. Golay : *Recherches hist. sur Vernier et le Pays de Gex.* [† Henri GOLAY.]

VERNIER, PETER, 1851-24 juil. 1914, propriétaire et directeur des bains de la Lenk (Berne), député au Grand Conseil. Il s'est acquis des mérites à travailler au relèvement de la station de cure de la Lenk et à la construction de la ligne de chemin de fer Zweisimmen-Lenk. — *BT* II, 1915. [H. Tr.]

VERONESE, PAOLO, de son vrai nom *Caliari*, peintre célèbre, * à Vérone en 1528, † 1588. Suivant P. Caliari et sur la base de documents de l'église San Paolo de Vérone, Paolo était fils du *lapicida* Gabriele (* 1497) et ce dernier fils du *lapicida* Pietro (* 1474) de Bissone ; Veronese serait donc d'origine tessinoise, suivant Caliari et d'autres écrivains. — P. Caliari : *Paolo Veronese.* — *Pagine nostre* III. — *Popolo e Libertà* 1928, n° 214. [C. T.]

VÉROSSAZ (C. Valais, D. Saint-Maurice. V. *DGS*). Vge et Com. Le plateau de Vérossaz servit de retraite au roi des Burgondes Sigismond en 522. Il fit partie, au moyen âge, de la châtellenie de Saint-Maurice, constituant, en 1239, la dot de Marguerite de Savoie, comtesse de Kibourg. Vérossaz comprenait les agglomérations de Haussex, Bassex et Deladoey, ce dernier relevant de la Savoie. L'abbaye de Saint-Maurice y avait

un métral et un châtelain. Les cas d'appel allaient au juge mage du Chablais ; depuis 1475, au gouverneur haut-valaisan de Saint-Maurice. Au militaire, Vérossaz appartenait à la grande bannière d'Agaune. Sous le nouveau régime, Vérossaz se détacha de Saint-Maurice en 1822 pour former commune et bourgeoisie. L'oratoire de Saint-Sigismond, retrouvé au moyen âge, devint la chapelle, puis en 1844, l'église paroissiale Sainte-Marguerite, agrandie, dernièrement réparée. — Archives du couvent de Saint-Maurice. — Gremaud. [Ta.]

VERRE. Famille genevoise reconnue citoyenne en 1792, qui remonte à JEAN, originaire de Chapelle (Vaud), reçu habitant en 1764. — MARIE-ANDRÉ, petit-fils du précédent, * 17 janv. 1802 à Genève, graveur, miniaturiste, peintre et poète. Maître de dessin à Poltava (Russie) 1824, revint à Genève, se convertit au catholicisme à Turin 1828, se fixa à Paris, puis à Rio-de-Janeiro, où il rédigea un journal en français. Il serait mort en 1861. On a de lui quelques élégies, recueillies par Louis Reybaud, dans les *Poésies genevoises*, et un mystère : *Le dernier jour*, 1827. — Marc Monnier : *Genève et ses poètes. — SKL. — Tribune de Genève*, 31 juil.-1er août 1927. — Arch. d'État Genève. [H. G.]

VERRE (INDUSTRIE DU). Elle a été de tout temps de peu d'importance en Suisse, malgré le beau développement qu'avait pris jadis chez nous la peinture sur verre. Constamment notre pays a dû se procurer le verre de l'étranger. Au moyen âge, il le tirait surtout de Venise, plus tard de Bohême, de la Forêt-Noire et de Bourgogne. On ne peut préciser avec certitude quand a commencé la fabrication du verre en Suisse. Il est probable que les premières verreries étaient rattachées à des couvents. Un serf de l'abbaye de Saint-Gall, Stracholfus, est désigné au IXe s. comme verrier. Au XIIe s., du verre était fabriqué au couvent d'Hauterive près Fribourg. A Lausanne, en 1235, P. d'Arraz fabrique, devant le moûtier, les vitres des fenêtres de la cathédrale. A Bâle, un verrier du nom de Johannes von Winterthur est mentionné vers 1300 et un autre, Petermann Murer, en 1365 ; à Berne existe un verrier en 1378. La profession de verrier est mentionnée dans une ordonnance de Zurich en 1431. Les édifices religieux possédèrent très tôt des fenêtres de verre, tandis que ce n'est qu'à la fin du XIVe s. qu'elles commencèrent à remplacer, dans les maisons des particuliers, les fenêtres de papier, de toile ou de parchemin. Des verreries furent ouvertes hors de l'enceinte des couvents, principalement dans les endroits où se trouvaient les matières premières, nécessaires à la fabrication du verre, et du combustible en suffisance. Les villes ne les admettaient pas à l'intérieur de leurs murs, à cause du danger d'incendie.

On ne sait quand ni où les premières verreries, hormis celles des couvents, furent ouvertes en Suisse. Au début du XIVe s., il y en avait dans le Haut-Rhin, deux dans le bailliage de Wehr en 1303, d'autres dans celui de Säckingen en 1311. D'après la tradition, une verrerie a dû exister « dans les anciens temps » à Rotenturm (Schwyz), mais on ne possède aucun renseignement à son sujet. En 1450, une verrerie est mentionnée dans le bailliage de Falkenstein (Soleure) ; elle fut transférée plus tard à Klus, où les ouvriers décidèrent en 1480 de fonder une confrérie. Elle dut cesser son activité tôt déjà. Dans la Boowalde, non loin de Saint-Urbain, deux endroits portent les noms de Vordere et Hintere Glashütte ; une verrerie y était exploitée au début du XVe s. En 1568, Johann-Peter de Badis demandait une concesion pour élever un four à verre à Locarno (*ASA* 1884, p. 75). Des noms locaux comme Glasbach, Glasholz, La Heutte, dans les cantons de Berne, Argovie et Lucerne, témoignent d'anciens établissements de verriers.

On ne possède qu'à partir des XVIIe et XVIIIe s. des renseignements précis sur la fabrication du verre en Suisse. Elle doit sans doute son essor à l'industrie du verre qui florissait dans la Forêt-Noire et dont les produits étaient importés dans notre pays par de nombreux marchands ambulants. Il est très possible que ces marchands furent les fondateurs des verreries élevées dans les régions fortement boisées du Jura (Moutier, bords du Doubs), l'Entlebuch et le canton de Schwyz (un verrier est mentionné à Yberg en 1664). En 1665, la commune de Bursins (Vaud) avait installé une verrière dans une de ses montagnes du Jura. Ces entreprises ne durèrent qu'un certain temps à cause de la pénurie du combustible, puis elles furent transportées ailleurs. C'est ainsi qu'avec le XVIIIe s. commença pour l'industrie du verre une période d'instabilité qui dura jusqu'au milieu du XIXe s., époque des moyens modernes de communication et de l'introduction du chauffage au charbon. Pendant cette période furent créées des verreries dans l'Entlebuch, à Schangnau (Berne), dans le Muotatal (Schwyz), à Guldental près de Balstal (Soleure), à Lodrino (Tessin). Dans l'Entlebuch, l'industrie du verre doit sa naissance à la famille de verriers Siegwart, originaire de la Forêt-Noire, qui, en 1723, était recommandée par l'abbé de Saint-Blaise au Conseil de Lucerne. Les Siegwart élevèrent leur première verrerie à Hirsegg près de Flühli ; d'autres suivirent à Sörenberg et à Schangnau. En 1741, une verrerie fut créée à Fontanne (Com. Romoos). Le gouvernement lucernois commença en 1764 à réglementer la profession de verrier, qui jusqu'alors jouissait de grandes franchises et privilèges. La plus importante communauté de verriers se forma à Kragental près de Flühli, où des verreries furent fondées en 1764 et 1781. La famille Siegwart acquit peu après celle de Lodrino et en 1818 celle de Hergiswil (Unterwald). L'industrie du verre prit fin dans l'Entlebuch vers 1860.

Outre les verreries déjà mentionnées, il faut encore citer celles de Monthey (Valais), fondée en 1822 par la famille Contat. En 1768, une verrerie existait à Paudex (Vaud) qui a été transférée à Semsales (Fribourg) en 1776 et réunie en 1912 à celle nouvellement fondée de Saint-Prex (Vaud). La verrerie de Bülach, la plus importante de Suisse, a été fondée en 1891. La plus récente verrerie suisse date de 1914 à Altstetten (Zurich). Toute une série de petites entreprises, créées au cours du XIXe s., eurent une existence plus ou moins longue. Des quinze fabriques de verre des XVIIIe et XIXe s., il en existait encore huit en 1870 et cinq en 1892. La concurrence étrangère a été de tout temps le grand obstacle à leur développement.

Voir Ernst Zaugg : *Die schweiz. Glasindustrie.* — Al. Œttling : *Die Glasfabrikation im Kt. Schwyz. — Jubiläumschrift zum 100. Betriebsjahre der Glashütte Hergiswil*, 1918. — H. Lehmann : *Zur Gesch. der Glasmalerei in der Schweiz.* — N. Reichesberg : *Handwörterbuch.* [H. Tr.]

VERRE (PEINTURE SUR). La peinture sur verre est le seul art industriel de Suisse qui ait pris un caractère typiquement national depuis la fin du XVe s. sur le territoire de l'ancienne Confédération, le seul dont les œuvres aient été, pendant deux siècles, supérieures aux œuvres similaires de l'étranger.

A. *Les vitraux d'église à caractère monumental.* I. Époque primitive. Les premiers maîtres verriers établissaient leurs ateliers dans les couvents ; le plus ancien dont le nom nous soit parvenu est Stracholfus, serf de l'abbaye de Saint-Gall au temps de Louis-le-Pieux (814-840). Les premiers vitraux d'église sont ceux de l'église du Fraumünster, nouvellement bâtie à Zurich (874), puis ceux de l'église de Zurzach (entre 917 et 926). Le vitrail le plus ancien qui nous soit parvenu est la petite image de la Vierge de la chapelle de Saint-Jacques, près de Flums (actuellement au Musée national), datant du XIe s.

II. Aux XIIIe et XIVe s., les évêques, les abbés, les prieurs et les commandeurs décoraient de temps à autre de peintures sur verre les fenêtres de leurs cathédrales, églises et cloîtres ; de riches dynastes en faisaient de même pour celles de leurs églises particulières. Les maîtres verriers venaient des pays voisins ; les premiers appartinrent probablement aux ateliers conventuels ; les suivants faisaient partie du personnel des princes ecclésiastiques ou laïcs. Leur art est celui de leur pays d'origine. Les fenêtres étaient, au début, formées de vitres grossières, peu transparentes, en forme de losange ; elles étaient parfois ornées de figures géométriques coloriées, de sujets empruntés à l'héraldique, ou des portraits et des armoiries de leurs donateurs (Notre-Dame

de Valère à Sion ; vitraux de la petite église de Pleif (Grisons, maintenant au Musée national). La plus simple des peintures sur verre consiste en carreaux échiquetés sur lesquels se détachent de petites figurations polychromes (église de Nendaz, Valais, actuellement au Musée historique de Bâle, et hôtel de ville de Soleure). Le degré suivant est représenté par une ornementation stylisée aux vives couleurs (cloître de Wettingen) et par la grande verrière en style tapisserie. L'art du verrier atteint son apogée dans les fenêtres à figures et à images

Romont (vers 1295), Hauterive (vers 1325) et Notre-Dame de Valère à Sion (vers 1376).

III. Au XV^e^ s. la peinture sur verre fait de nouveaux progrès. Ses sources d'inspiration restent les mêmes, mais le vitrail inspiré de la tapisserie (fenêtre de la Bible dans la collégiale de Berne) disparaît de plus en plus pour faire place aux verrières architecturales qui prennent un développement excessif souvent (fenêtre des Trois-Rois dans la collégiale de Berne). Les images se voient en profondeur, ce qui était déjà parfois le cas

Madone de l'église de St. Jakob près Flums. Vitrail du début du XII^me^ s. (Musée National, Zurich).

Vitrail de paysan daté de 1599 (Musée National, Zurich).

(prophètes, apôtres, saints). Ces figurations sont empruntées aux livres saints, aux légendes pieuses et même aux ouvrages de théologie et de philosophie (image du monde dans la rose de la cathédrale de Lausanne) ; elles sont ordinairement rangées en médaillons superposés, à l'imitation des arts textiles ou encadrées dans des constructions (Königsfelden). Les armoiries et les portraits nous révèlent les noms des donateurs. On trouve des vitraux complets ou des fragments de vitraux :

En Suisse centrale et orientale : à Wettingen (cloître, 1256 environ), Blumenstein (vers 1300), Köniz (vers 1300), Münchenbuchsee (vers 1300), Kappel sur l'Albis (avant 1308), Pleif (vers 1311) et Oberkirch, près de Frauenfeld (vers 1340) ; les plus précieuses de ces verrières sont des donations de la reine Elisabeth de Tirol et de ses enfants, spécialement la reine-mère Agnès de Hongrie dans l'église du couvent franciscain de Königsfelden, fondé sur l'emplacement du meurtre du roi Albert en 1308 (1313-1350 environ) ;

En Suisse romande : à la cathédrale de Lausanne (vers 1270), ainsi que dans les églises de Nendaz (Valais), au XIV^e^ s., mais les artistes ignorent les lois de la perspective. L'art du verrier cesse de faire partie des activités conventuelles et devient un métier libre. Les verrès colorés s'industrialisent et sont importés de l'étranger. Des verreries se fondent à Zofingue et à Klus près de Balsthal. Leurs produits sont acquis aussi par les Conseils des cantons et des villes, ainsi que par l'aristocratie urbaine.

Des verrières de cette époque existent, en Suisse centrale et orientale ; à Staufberg, près de Lenzbourg (1420-1430), Zweisimmen (vers 1450), Bienne (église Saint-Benoît, 1457), Zofingue (vers 1480) ; Berne, dont les magnifiques fenêtres du chœur de la collégiale ont été commencées vers 1441 ; en Suisse romande à Fribourg (musée), Bourguillon, à Chapelle près de Moudon, à Romont ; les plus grandes sont à Saint-Pierre de Genève (actuellement au Musée d'art et d'histoire) ; les plus récentes se trouvent à Saint-Saphorin près Vevey (vers 1530) et Carignan (actuellement à la cathédrale de Fribourg).

Bibliographie. W. Wackernagel : *Die deutsche Glasmalerei*, Leipzig 1855. — W. Lübke : *Ueber die alten*

Glasgemälde in der Schweiz. — J.-R. Rahn : *Die Glasgemälde in der Rosette der Kathedrale von Lausanne*, dans *MAGZ* XX, 1, fasc. 2. — Le même : *Gesch. der bildenden Künste in der Schweiz*, p. 598 et 688. — H. Lehmann : *Zur Gesch. der Glasmalerei in der Schweiz bis zum Anfang des 16. Jahrh.*, dans *MAGZ* XXVI. — Le même : *Königsfelden*, dans *ASA*, N. S. IX.

B. *Les vitraux armoriés.* La Réformation sonna le glas du grand vitrail d'église ; dans les régions passées à la foi nouvelle, l'ornementation des églises fut proscrite ; dans les régions restées catholiques, on cessa de poser des vitraux à cause de l'insécurité des temps. Depuis le milieu du XV^e^ s., un vitrage nouveau, composé de disques de verre cerclés de plomb *(coquecibe)*, fut importé de l'étranger. Il fut employé dans les églises et les bâtiments publics ; les villes prirent l'habitude de placer leurs armes dans les vitrages et de se faire cadeau, de l'une à l'autre, de vitraux armoriés. Cet échange de présents devint rapidement une coutume populaire, s'étendant des princes et des hautes autorités aux bourgeoisies des villes, aux riches paysans et finalement à toutes les classes de la société.

Ces vitraux armoriés ne tardèrent pas à devenir l'ornement essentiel de la fenêtre. Avec les progrès de la technique, ils finirent par représenter les tableaux les plus variés, empruntés non seulement à l'Écriture-Sainte et aux légendes sacrées, mais aussi aux chroniqueurs profanes, puis aux gravures sur bois et sur cuivre. Ces peintures sur verre devinrent ainsi un véritable recueil d'images, au même titre que les poêles de fayence couverts de figures. Elles représentaient des scènes de l'existence quotidienne, tableaux de la vie citadine et champêtre, de la guerre et de la paix, de l'atelier et de la ferme, des réjouissances populaires et du travail quotidien. Dans son émulation avec l'illustration, le vitrail ne tarda pas à perdre tout caractère monumental. Au cours du XVII^e^ s., lorsque les vitres hexagonales, puis carrées, commencèrent à supplanter les *coquecibes* et que la fenêtre devint transparente, on se mit à supprimer les vitraux qui empêchaient la vue de se porter au-dehors. Les donations de vitraux avaient commencé à se raréfier dans la seconde moitié du XVI^e^ s. On chercha à remplacer les peintures sur verre par des grisailles, s'harmonisant mieux avec le style nouveau des intérieurs, puis par des verres gravés, mais ces innovations ne se maintinrent pas et l'art du peintre sur verre s'éteignit peu à peu à la fin du XVII^e^ s.

Beaucoup de peintres sur verre exerçaient des métiers accessoires ; leur art ne parvenant pas, à lui seul, à nourrir leur famille. Les seuls qui firent œuvre de créateurs furent les peintres de profession. Mais nombre d'entre eux achetaient parfois leurs modèles. Ceux-ci devinrent des objets d'industrie. C'est pourquoi, ils portent, à côté de la signature du maître, la marque de l'atelier dont ils sont sortis. Nombre de monuments de la peinture sur verre qui subsistaient dans les églises et les édifices publics furent détruits, à la fin du XVIII^e^ s. à la suite d'un décret du gouvernement de la République helvétique proscrivant les armoiries ; beaucoup furent vendus à l'étranger. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XIX^e^ s. que les amateurs d'art commencèrent à s'y intéresser. Les plus importantes collections de vitraux se trouvent actuellement au Musée national de Zurich, dans les collections archéologiques de Berne, Bâle, Saint-Gall, Aarau, Stein a. Rh. (hôtel de ville), Soleure, Lucerne (hôtel de ville), Winterthour, Zofingue, Zoug (hôtel de ville), Frauenfeld, Schaffhouse, Coire, Neuchâtel, Fribourg et Genève. Il existe encore des vitraux dans de nombreuses églises, notamment des cantons de Berne, Argovie, Lucerne, Zurich et Fribourg. — Voir W.-F. von Mülinen et F. Thormann : *Die Glasgemälde der bern. Kirchen.* — H. Lehmann : *Die Glasmalerei in Bern am Ende des 15. und Anfang des 16. Jahrh.*, dans *ASA* N. S. XV-XVIII. — Le même : *Die Glasmalereien in d. aarg. Kirchen*, dans *ASA* III et IV.— On a conservé également, sur place, les vitraux des cloîtres de Wettingen (H. Lehmann : *Das Kloster Wettingen und seine Glasgemälde*), d'Eschenbach, ceux des hôtels de ville de Bâle, Rheinfelden, Rheineck, Lausanne, Soleure, etc., ceux des maisons communales d'Ober-Stammheim et Davos, enfin ceux des maisons des tireurs de Bâle et Weinfelden.

Bibliographie, dans J.-R. Rahn : *Die schweiz. Glasgemälde in der Vincent'schen Sammlung in Constanz*, dans *MAGZ* 1890, XXII ; continuée juqu'en 1900 dans *ASA* N. S. II, p. 69 ; voir aussi vol. XX, p. 677. — Ouvrages d'ensemble : H. Meyer : *Die schweiz. Sitte der Fenster- und Wappenschenkungen vom 15.-17. Jahrh.* — H. Oidtmann : *Gesch. der Schweizer Glasmalerei*, dans *Diamant, Glas-Industrie-Zeitung*, Leipzig 1905. — H. Lehmann : *Zur Geschichte der Glasmalerei in der Schweiz.* [H. LEHMANN.]

VERREY. Famille vaudoise, originaire de Pully (XV^e^ s.), bourgeoise de Lausanne et de Vevey. — 1. JEAN-DAVID, 1812-1845, pasteur, aumônier de bataillon, a laissé des souvenirs : *Ma campagne de 1845 en qualité d'aumônier.* — 2. LOUIS, 1809-1886, député 1841-1845, agronome en Amérique 1845-1862, procureur-général 1862-1866, juge cantonal 1867-1882, présida ce corps en 1871 et 1880.— 3. JULES-LOUIS, † 1896, architecte à Lausanne, construisit en 1871 le théâtre de cette ville. — 4. HENRI, 1852-1928, fils du n° 3, architecte, construisit à Lausanne plusieurs édifices publics et à Leysin l'un des sanatoria. — 5. LOUIS, 1854-1916, frère du n° 4, médecin oculiste à Neuchâtel et à Lausanne ; privat-docent d'ophtalmologie à l'université de Lausanne de 1892 à 1916, fondateur de la clinique de Bois Cerf. — Voir *Livre d'Or.* — *Gazette de Lausanne*, 1928. [M. R.]

VERRIÈRES (LES) (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers. V. *DGS*). Com. et Vge. *Armoiries* : d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles à six rais du champ. En 1344, *Verreyres*, dérivé probablement de vernaies = vernes. Le territoire des Verrières, appelé Mijoux au XIV^e^ s., est parvenu au comte de Neuchâtel probablement au début du XIV^e^ s. Jusqu'en 1848, il forma une mairie comprenant Les Verrières, Les Bayards et La Côte-aux-Fées. Le maire rendait la justice civile, mais pour le criminel, les habitants des Verrières relevaient du châtelain du Val-de-Travers. La juridiction des Verrières fut supprimée en 1809 et rattachée à celle du Val-de-Travers, mais l'année suivante elle fut rétablie. En 1337, le comte Rollin de Neuchâtel accorda des franchises à ses hommes de Mijoux et de La Côte-aux-Fées, dans le but de favoriser la colonisation de la contrée, et en 1357, son fils Louis affranchit de la main-morte un certain nombre de familles de taillables des Verrières. Entre temps, Louis avait vendu la « bonne ville » des Verrières, pour être possédée, à titre de fief, à Guy de Montrond, pour 800 florins d'or. En réalité, c'était une mise en gage, que détenaient encore, en 1354, les héritiers de Montrond. Peu avant sa mort, 1373, Louis de Neuchâtel donna la terre des Verrières à ses bâtards Jean et Vauthier, lesquels ne furent jamais mis en possession de leur fief. Après l'exécution de Vauthier en 1412, Les Verrières furent définitivement rattachées au comté de Neuchâtel. Elles se composaient de trois communes ou bourgeaux ; Meudon, Grand Bourgeau et Belle-Perche qui, avec le Grand et le Petit-Bayard, formaient la générale commune des Verrières. En 1878, Meudon, Grand Bourgeau et Belle-Perche fusionnèrent, et c'est alors que fut constituée la commune des Verrières. Le partage des biens de la générale commune eut lieu en 1881 et en 1883 elle cessa légalement d'exister. Une municipalité avait été érigée aux Verrières en 1860 ; elle subsista jusqu'en 1888. La paroisse de Mijoux est mentionnée en 1344. Son église, dédiée à saint Nicolas, releva du diocèse de Besançon jusqu'à la Réforme. La Côte-aux-Fées en fut détachée en 1672 et Les Bayards en 1712.

Le 1^er^ févr. 1871 fut signée la Convention des Verrières par les généraux Herzog et Clinchant réglant l'entrée en Suisse de l'armée de l'Est. Une partie des troupes de Bourbaki défila le même jour par Les Verrières. Un asile pour jeunes filles pauvres put être ouvert en 1883 aux Verrières, grâce à la générosité de Sully Lambelet.

Une imprimerie fondée en 1790 par Jérémie Vuitel subsista quelques années. *Population* : 1930, 1275 hab. Registres de naissances dès 1626, de mariages dès 1699, de décès dès 1800.— Voir Matile. — E. Quartier-la-Tente : *Le C. de Neuchâtel*, III^e série.— P.-H. Lambelet : *Recueil des principales chartres et immunités des Verrières.* — A. Sauser : *Les Verrières*, dans *MN* 1876. — Ch.-H. Allamand : *Essai statistique sur la mairie des Verrières.* [L. M.]

VERSAM (C. Grisons, D. Glenner. Cercle Ilanz. V. *DGS*). Vge paroissial et Com. comprenant les domaines de Sculms, Arezen, Calörtsch et Fahn. Henri III donna en 1050, à l'évêché de Coire, la forêt sise sur les deux rives du Rhin, de la Landquart à *Valle Versamia* (*Cod. dipl.* I, n° 92). Divers domaines dépendant économiquement de Valendas constituèrent Versam par leur réunion ; ils formaient avec ce village une seigneurie foncière dont il était le centre. Au XVI^e s., l'ensemble n'était encore qu'une commune ayant ses forêts et pâturages. Le tribunal de la Gruob attribua, à Versam, le 13 nov. 1606, la propriété des bois sis en amont du village, qui devint commune autonome dans les années suivantes. En 1626, il formait déjà une paroisse avec Arezen, et Sculms s'y fit recevoir ensuite. Il n'y avait à Versam qu'une chapelle desservie depuis Valendas. Une église fut construite en 1634 à Versam. Le domaine de Sculms dépendait de la seigneurie de Rhäzüns ; par votation populaire de 1854, il passa à Versam. L'établissement des routes de Bonaduz-Ilanz en 1880-1881 et de Versam-Safien en 1882-1885 fit de Versam un centre important du réseau grison. Registre de naissances dès 1711, de mariages dès 1729, de décès dès 1705. — L. Joos : *Herrschaft Valendas.* — Seb. Sutter : *Hof Sculms*, dans *BM* 1927. — Le même : *Aus Versams Vergangenheit*, dans *BM* 1929. [L. J.]

VERSCHO (Werscho). Famille fribourgeoise éteinte au XV^e s. *Armoiries* : un V surmonté d'une étoile (émaux inconnus). — Henri, appelé parfois de Praroman, parce que sa mère appartenait à cette famille, bourgeois en 1350, associé de la maison de commerce Praroman et Bonvisin, garde des sceaux de 1383 à 1396, édile de 1399 à 1400 ; fut impliqué dans les procédures d'hérésie en 1399. [Pierre de Zurich.]

VERSCIO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Commune et paroisse. En 1213, *Varzio* ; en 1473, *Varcio* ; en 1479, *Verzio* ; en 1530, *Varscio.*

Armoiries de la paroisse : celles de l'ancienne Com. de Pedemonte : d'argent à la croix de gueules cantonnée des lettres P. E. D. E. de sable. Verscio était au moyen âge le chef-lieu de la commune ou *vicinanza* de Pedemonte. Après la division de 1464, il fit partie du *patriziato maggiore* de Pedemonte et Tegna et du *patriziato maggiore* de Pedemonte ; on l'appelle encore aujourd'hui *terra di mezzo* par rapport à Cavigliano *(terra in cima)* et Tegna *(terra in fondo)*. Dès 1803, Verscio forma une Com. politique. Les Orelli et Magoria de Locarno avaient à Verscio des droits fonciers, cités encore en 1525, qu'ils tenaient en fief de l'évêque de Côme dès 1213. Au spirituel, Verscio était à la tête de la paroisse de San Fedele de Pedemonte, dont l'érection est certainement antérieure à 1473. Auressio et Tegna furent détachés de San Fedele à une date inconnue ; Cavigliano en 1850. L'église San Fedele est mentionnée en 1214 et fut remplacée par une nouvelle, bâtie en 1743-1748 et consacrée en 1776. De l'ancienne église, il reste le chœur et une partie de la voûte où l'on découvrit en 1891 des fresques du XV^e s., sous lesquelles, seize ans plus tard, on en trouva d'autres plus intéressantes remontant peut-être à la fin du XIV^e s. Le clocher fut construit en 1704-1720. L'église possède aussi un ancien autel en bois doré de la fin du XVI^e s. *Population* : 1591, 30 ménages ; 1801, 457 hab. (avec Cavigliano) ; 1930, 309. — *BStor.* 1885, 1898, 1894, 1909-1911. — K. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — J.-R. Rahn : *I Monumenti.* — G. Simona : *Note di arte antica.* — G. Buetti : *Note Storiche religiose.* — S. Monti : *Atti.* — *AHS* 1921. [C. T.]

VERSOIX (C. Genève, Rive droite. V. *DGS*). Com. et ville. Station lacustre. Un aqueduc et de nombreux vestiges indiquent que Versoix était déjà habité à l'époque romaine. *Armoiries* : d'azur à la croix traversante d'argent aux 1^er^ et 2^me^ quartiers chargés de trois fasces ondées d'argent. Versoix, soit *Versoya*, était en 1177 une paroisse du décanat d'Aubonne, son château dépendait des sires de Gex. En 1535, Genève ayant proclamé la Réforme, le duc de Savoie, Charles III, fit occuper Versoix et coupa ainsi les communications entre Genève et le Pays de Vaud. Les Bernois envahirent le Pays de Gex et Versoix tomba sous leur domination jusqu'au traité de 1564 qui rendit le Pays de Gex à la Savoie. Le duc de Savoie Charles-Emmanuel ayant fait fortifier le château de Versoix et construire des galères, Genève se sentit menacée et en novembre 1589 une expédition genevoise, commandée par Lurbigny, fit le siège du fort, s'en empara, le rasa et brûla la plupart des maisons du village qui ne fut reconstruit qu'en 1595. Le traité de Lyon (1601) fit passer Versoix et le Pays de Gex sous la domination française. En 1766 les Genevois ayant rejeté le plan de médiation proposé par la France et les cantons de Berne et Zurich, la France ferma ses frontières et le ministre Choiseul, encouragé par Voltaire décida de créer à Versoix une ville et un port pour amener la ruine économique de Genève. A cet effet une commune fut créée au Nord du bourg de Versoix sous le nom de Versoix-la-Ville ; le port fut construit, mais la chute de Choiseul arrêta les travaux. En 1793 les communes de Versoix-le-Bourg et de Versoix-la-Ville furent fusionnées sous le nom de Versoix-la-Raison. Par le traité de Paris en 1815, Versoix fut réuni à Genève. [J.-P. Ferrier.]

VERSONNEX, VERSONNAY, de. Famille de Genève remontant à Étienne de Gex, dit de Versonnay (nom d'un village au Pays de Gex), qui vivait en 1306. *Armoiries* : un sautoir cantonné de quatre coquilles (émaux inconnus). — 1. François, riche apothicaire et marchand, fonda, en 1429, une école publique pour y enseigner la grammaire, c'est-à-dire la lecture, l'écriture, l'orthographe, la logique et les autres arts libéraux ; elle subsista jusqu'à la fondation du collège. Il créa aussi un hôpital pour les pauvres honteux. Syndic 1417. † après 1462. — 2. Aymon, fils du n° 1, syndic 1465. En 1476, pour payer la rançon promise par Genève aux Suisses, afin d'éviter un assaut et le pillage dont elle était menacée, il lui prêta toute son argenterie. Conseiller de l'évêque Jean-Louis de Savoie, il obtint de celui-ci une charte reconnaissant que les citoyens ne pouvaient être obligés d'aller combattre, comme on voulait les forcer, en dehors de la banlieue. — 3. Marin, petit-fils du n° 2. Son attachement au parti de l'évêque le fit condamner en 1533 et ses biens furent confisqués. — Galiffe : *Not. gén.* I. — J. Senebier : *Hist. litt.* — L. Gautier : *La Médecine à Genève.* — J. Vuy : *Notes historiques sur le collège de Versonnex*, dans *MIG*, XII. [H. Da.]

VERSOYA, de (de la Versoy ; de Versoye). Famille genevoise probablement originaire de Versoix. — Jean, citoyen, cité en 1307.— Antoine, syndic 1403. — Pierre, syndic 1421, conseiller 1422 ; peut-être identique à Perrodus, apothicaire, cité en 1410. — *Regeste genevois.* — *MDG* XVIII, 332. — Galiffe : *Matériaux* I. — *RC.* — L. Gautier : *La médecine à Genève*, dans *MDG* XXX. — Rivoire et van Berchem : *Sources du droit du canton de Genève* I. [H. G.]

VERTEMATE, von. Voir Werthemann.

VERTIER. Plusieurs familles reçues à la bourgeoisie de Genève dès 1413. A l'une d'elles, bourgeoise en 1530, appartient — Jean, dit Remilly, auditeur 1583, du Conseil des Soixante 1592, confirmé comme contrôleur 1595. † après septembre 1603. *Armoiries* : coupé d'azur à 3 étoiles d'or mal ordonnées et d'or au chevron d'azur à la tête de cheval de sable en pointe (variantes). — Galiffe : Mns. — *RC.* — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois.* — Archives d'État Genève. [André Duckert.]

VERVINS (PAIX DE). Traité de paix conclu entre Henri IV, roi de France et Philippe II, roi d'Espagne, le 2 mai 1598. Ce traité mettait fin à la guerre générale qui était née de la guerre de la Ligue ; il concernait non seulement la France et l'Espagne, mais aussi la Savoie, Berne et Genève (alliés de la France par les contrats de Sancy). Dans son ensemble, le traité de Cateau-Cambrésis de 1559 était confirmé. Deux questions restaient en suspens, celle du marquisat de Saluces et celle de Genève. La paix ayant été conclue sous les auspices du pape Clément VIII et de son neveu, le cardinal Aldobrandini, on n'avait pas osé insérer le nom de Genève, la cité hérétique, dans le traité ; mais il était stipulé que la paix concernait les Suisses et leurs alliés ; cela impliquait-il Genève, alliée de Berne et de Zurich ? Henri IV fit une déclaration solennelle affirmative. Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, pensa — ou du moins soutint — que Genève, n'étant pas alliée des XIII cantons, n'était pas comprise dans la paix de Vervins.

Des négociations directes s'engagèrent entre Charles-Emmanuel et Henri IV à propos de Saluces et de Genève ; elles échouèrent. Une brève guerre franco-savoyarde eut lieu en 1600. Genève n'y prit pas part. La paix de Lyon (janvier 1601) y mit fin : Charles-Emmanuel céda à la France la Bresse, le Bugey, le Pays de Gex (occupé par Genève depuis 1589), diverses localités du Genevois. Le nom de Genève ne figurait pas plus dans ce traité que dans celui de Vervins. Henri IV fit derechef une déclaration pour dire qu'elle y était comprise comme au traité de Vervins. Charles-Emmanuel commença alors des négociations et des préparatifs qui échouèrent à l'Escalade. — *Traités publics conclus par la royale maison de Savoie depuis 1559.* — F. De Crue : *Henri IV et les députés de Genève*, dans *MDG* XXV. — *Documents sur l'Escalade de Genève publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1903. [H. G.]

VERZASCA. Famille de réfugiés venue au XVI^e^ s. du Val Verzasca (Tessin) à Bâle par Zurich. L'ancêtre de la famille de Bâle est BARTHOLOMÆUS, 1554-1589, expéditeur. Son fils SAMUEL, † 1610, devint bourgeois de Bâle en 1591. — BERNHARD, 1628-1680, D^r^ med., médecin personnel de l'évêque de Bâle et du margrave de Bade, conseiller 1667, médecin de la ville 1672, député aux églises et écoles 1675. — *LL.* — *LLH.* — *WB.* — *Basler Nbl.* 1897, p. 23. [C. Ro.]

VERZASCA (VAL) (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Vallée. En 1335, *Verzascha* ; 1403, *Versascha* ; 1468, *Valsascha* ; 1475, *Varsasca* ; 1591, *Valsasca*. Dans *AS* I, 1418, *Falzask*, *Faltzassk*. Mergoscia, bien qu'appartenant géographiquement à la vallée, ne lui appartint jamais ni politiquement ni religieusement. Le Val Verzasca a dû être habité à l'époque préhistorique ; une hache de bronze a été découverte à Gerra en 1913. Au XIII^e^ s., les Orelli et Muralto, de même que l'église San Vittore de Locarno avaient des biens dans la vallée. L'évêque Raimondo della Torre (1262-1274) inféoda aux capitanei de Locarno une partie de ses droits fonciers dans la vallée. Jusqu'à la République helvétique, le Val Verzasca forma une seule commune ou *vicinanza* qui est mentionnée déjà en 1234. Son territoire devait commencer au pont de Rovore, qui a probablement changé son nom plus tard en celui de pont de la Porta, à cause d'un portail qui fermait l'entrée de la vallée. Cette unité n'empêcha cependant pas la formation de circonscriptions administratives intérieures telles que les *vicinance* et les *squadre*. Ainsi, en 1235, on mentionne la *vicinanza* de Vogorno et en 1395 la commune *di mezzo* du milieu et celle de Brione et Frasco.

Le Val Verzasca fit partie civilement de la *pieve* de Locarno et en suivit longtemps la destinée. Avec le Valmaggia, il prit part à la révolte contre les nobles de Locarno vers 1398, se sépara de Locarno pour former avec la même vallée et Mergoscia une juridiction à part, fut occupé par les Suisses une première fois vers 1410-1411, prêta serment de fidélité à Amédée VIII de Savoie en 1411, fut réoccupé par les gens de la Léventine et les Confédérés en 1416 (voir art. VALLE MAGGIA) et en 1439 passa sous le gouvernement des Rusca (voir art. RUSCA III). Vers 1500, la vallée rentra sous la juridiction de Locarno. Elle garda cependant ses anciennes franchises. Sous la domination suisse, le Verzasca forma une commune avec sa propre administration. Les autorités de la vallée étaient le podestat, le lieutenant, le vice-chancelier, le cojuge et le Conseil. L'assemblée générale, qui se réunissait près de la vieille chapelle de Lavertezzo, était l'organe suprême. Les magistrats étaient nommés suivant une procédure ancienne et fort singulière. Le Conseil était composé d'un représentant de chaque commune, nommé par le consul et confirmé par la *vicinanza*. Avec le temps, les charges principales de la vallée devinrent des sortes de fiefs tenus par des étrangers. Ainsi les Marcacci, de Locarno, avaient accaparé au XVII^e^ s., la charge de podestat, et Giovanni-Antonio Marcacci s'était attribué presque toutes les fonctions. C'est peut-être pour réagir contre cet envahissement qu'en 1553 fut signé un pacte d'union des communes de la vallée contre l'extérieur. Dans ce même but, l'assemblée générale donna des statuts à la vallée en 1686. Les héritiers de Giovanni-Antonio Marcacci furent indemnisés pour la renonciation à leurs prétendus droits. Sous la République helvétique, les anciennes franchises disparurent et dès 1803 le Verzasca ne forma plus qu'un cercle de justice de paix. Lors de la révolte d'avril-mai 1799 contre la République unitaire, les gens du Val Verzasca envahirent Locarno et le 3 mai, y arrachèrent l'arbre de liberté ; ils se retirèrent après avoir reçu le paiement des frais de l'occupation militaire occasionnée par les troubles survenus à cause du recrutement. Au spirituel, le Val Verzasca releva d'abord de l'église collégiale San Vittore de Locarno-Muralto. L'église San Bartolomeo de Vogorno, construite vers 1235, fut la première paroissiale de la vallée. De Vogorno se détachèrent, pour former des vice-paroisses autonomes, Brione-Frasco avant 1518, Lavertezzo au XVI^e^ s., Corippo en 1782 ; de Brione se détachèrent Frasco et, vers 1740, Gerra ; de Frasco, Sonogno en 1734. *Population* : 1596, 2293 hab. ; 1801, 2912 ; 1850, 3169 ; 1930, 1715. De 1850 à 1930, la vallée a perdu le 45 % de sa population.— *Bibliographie. AS* I.— *ASHR.* — *LL.* — *ZSR* 1892. — *Archiv. stor. Svizzera ital.* 1927-1929.— *BStor.* 1885, 1895-1897, 1899, 1901, 1903, 1909, 1928. — *Monitore di Lugano* 1921, 1922. — *Period. d. soc. stor. com.* I. — *Nbl. Uri.* 1923. — E. Pometta : *Come il Ticino.* — Le même : *Saggi di storia ticin.* — O. Weiss : *Tessin. Landvogteien.* — S. Monti : *Atti.* — C. Brentani : *Codice diplomatico.* — B. Hidber : *Urkundenregister.* — *Riv. arch. com.* 1927. — K. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Le même : *Politique transalpine*, dans *Hist. militaire suisse* III. — A. Baroffio : *Dell'invasione francese.* — G. Simona : *Note di arte antica.* — L. Lavizzari : *Escursioni.* — *Almanacco ticin.* 1932. — *Giornale d. Popolo*, 29 déc. 1928. — G. Buetti : *Note stor. religiose.* — Art. LOCARNO. [C. TREZZINI.]

VESALE, ANDRÉ, fondateur de l'étude scientifique de l'anatomie humaine, * 31 déc. 1514 à Bruxelles, † 1564 à Zante, professeur de chirurgie et d'anatomie à Padoue, plus tard à Pise et Bologne. Il fit imprimer en 1543, à Bâle chez Johann Oporinus, son chef-d'œuvre d'anatomie : *De corporis humani fabrica*, dont il surveilla personnellement l'impression. — *ADB.* — Moritz Roth : *A. Vesalius.* — V. Sudhoff dans *Verhandlungen der Ges. d. Naturforscher und Ærzte* 1920. [C. Ro.]

VÉSENAZ (C. Genève, Com. Collonges-Bellerive. V. *DGS*). Vge. *Vysinaz*, *Visenaz*. Près du village on a trouvé des tombeaux à dalles de l'époque barbare et surtout un enfouissement monétaire, de la fin du III^e^ s., de 900 pièces, qui montre que la localité était habitée à l'époque romaine. Au moyen âge Vésenaz dépendait principalement de l'abbaye de Bellerive. Un Rodolphe de Visenaz est cité en 1301. Il existe encore une maison forte qui a appartenu dès la fin du XVI^e^ s. aux Favre, bourgeois de Genève, puis aux Vaudenet. L'édifice est principalement du XVII^e^ s. C'est là que l'historien italien Pietro Giannone fut arrêté, le 24 mars 1736, par les douaniers ou gardes du sel du poste de Vésenaz. — R. Montandon : *Genève des origines aux invasions barbares.* — Archives d'État Genève. [L. B.]

VESIN (C. Fribourg, D. Broye. V. *DGS*). Com. et Vge qui fit toujours partie de la paroisse de Cugy.

Vesin formait primitivement une seigneurie de la maison d'Estavayer avec les villages de Cugy, de Montet et d'Aumont, seigneurie qui ne fut démembrée qu'au XVIII[e] s. Elle passa des Estavayer successivement aux Fégely, Lanthen-Heid et Reyff. — F. Kuenlin : *Dict.* — A. Dellion : *Dict.* [H. V.]

VESPERLEDER. Famille éteinte d'Altbürger des villes de Soleure et Baden. Hans, de Lucerne, cordier, devint bourgeois de Soleure en 1525 ; Rudolf, de Baden en 1378. *Armoiries* : de gueules à un obusier d'or sur trois coupeaux de sinople, accompagné en chef d'une fleur de lys d'or entre deux étoiles du même. — A Soleure il faut citer : — 1. Lorenz, bailli de Flumental 1573, intendant des bâtiments 1576, *Altrat* 1582. † 1585. — 2. Konrad, avoyer d'Olten 1617. † 1636. — 3. Wolfgang, 1625-1698, bourgmestre 1669, bailli du Lebern 1671. — 4. Christof, fils du n° 3, 1652-1699, avoyer d'Olten 1696. — 5. Urs-Josef, fils du n° 4, 1683-1728, bourgmestre 1725, bailli du Lebern 1727. — 6. Franz-Philipp, frère du n° 5, 1694-1762, bailli de Tierstein 1731, D[r] med., médecin de la ville. — Dernier : Philipp, conventuel de Saint-Urbain 1789. — *LL.* — *LLH.* — P. Wirz : *Bürgergeschlechter.* — A. Schmid : *Kirchensätze.* — v. Vivis : *Bestallungsbuch.* — Arch. d'État Soleure. — W. Merz : *Wappenbuch der Stadt Baden.* [† v. V.]

VESPUCCI, Pietro, de Florence, chevalier de l'Éperon d'or, fut capitaine ou gouverneur ducal du Val Lugano de novembre 1480 à 1482. Capitaine de justice à Milan et ensuite commissaire ducal à Tortone, où il fut tué en 1485. — *Period. d. Soc. Stor. com.* IV. — *BStor.* 1884, 1895. — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* [C. T.]

VESSAZ. Famille vaudoise, de Chabrey avant 1536. — Antoine, 1833-1911, préfet de Lausanne 1868-1873, député au Grand Conseil 1873-1879, au Conseil des États 1875-1878, président en 1878, au Conseil national 1878-1883, président 1881. Receveur du district de Lausanne dès 1879, il donna sa démission en 1892 à la suite de vives polémiques politiques. Il avait été co-directeur de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse occidentale-Simplon et avait préconisé la fusion de cette compagnie avec celle du Jura-Berne-Lucerne, qui fut réalisée en 1889. — *Revue* 1911. — *GL* 1911. [M. R.]

VEST. Famille bourgeoise de Bâle déjà au XVI[e] s. ; ses membres furent surtout bouchers et tanneurs jusque dans le XVIII[e] s. ; elle compte plusieurs conseillers et ecclésiastiques. — Gottlieb, * 1887, privat-docent 1925, professeur à l'institut dentaire de l'université de Bâle depuis 1931. — Collections Lotz et Merian aux Arch. d'État Bâle. — *LL.* — *LLH.* [C. Ro.]

VEST, Johannes, maître ès arts, D[r] en decrets, chanoine de Constance, prieur d'Embrach 1473-1483. † 27 mars 1483. — R. Hoppeler : *Das Kollegiatstift... Embrach*, p. 59. — *LL.* [K. Thomann.]

VÉTROZ (C. Valais, D. Conthey. V. *DGS*). Com. et Vge où l'on découvrit d'anciens tombeaux, encore dernièrement ; faisait partie de l'ancienne villa gallo-romaine donnée par le roi burgonde Sigismond à l'abbaye de Saint-Maurice en 515 ; depuis le XII[e] s., de la châtellenie savoyarde de Conthey. En 1369, ses habitants obtinrent du comte Vert la faveur de jouir des privilèges du bourg, à la condition de faire le guet et l'escarguet en temps de guerre. Le chapitre de Sion posséda de bonne heure des propriétés à Vétroz ; l'évêque, la dîme depuis 1168, par échange avec l'abbaye. L'église de Sion était représentée à Vétroz, semble-t-il, par une famille d'écuyers qui prit vers 1200 le nom de l'endroit et s'éteignit, au cours du XIV[e] s., dans la capitale, où ses membres avaient acquis le droit de bourgeoisie. Au moyen âge, les Collombey, d'Orsières, Monthéolo avaient des biens à Vétroz ; l'abbé de Saint-Maurice, une maison seigneuriale où siégeait la cour de justice. Après la conquête du Bas-Valais en 1475, Vétroz demeura partie intégrante de la châtellenie de Conthey ; il constituait un quartier de la commune de Conthey. Sous le nouveau régime, Vétroz forma une commune avec celle-ci jusque vers 1870, puis s'en sépara. Au spirituel, une chapelle existait en 1150, relevant de Plan Conthey, transformée en église paroissiale en 1178. En 1343, Vétroz constituait un prieuré de l'abbaye desservant, à son tour, Plan-Conthey, où l'on construisit une cure en 1917. Il y eut successivement à Vétroz trois églises : la première servit au culte jusqu'en 1668, la deuxième jusqu'en 1922, où l'on construisit, toujours sur le même emplacement, l'église actuelle. — Gremaud. — A.-M. de Rivaz : *Topographie*, mns. — Archives de l'abbaye et archives locales. [Ta.]

VETSCH. Famille de Grabs (Saint-Gall). — 1. Markus, D[r] med., 21 déc. 1757-19 déc. 1813, d'abord tailleur, juge 1792, étudia la médecine à Zurich 1794 ; chef du mouvement de libération du bailliage de Werdenberg, landammann 1798, du Grand Conseil helvétique 1798, membre de la Diète helvétique de 1801, président de la Chambre d'administration du canton de la Linth 1802. Liste de ses publications dans Gœdecke : *Grundriss*, 1929, p. 145. — N. Senn : *Werdenberger Chronik*, p. 259. — H. Seifert : *Dr. M. Vetsch und seine Zeit.* — *ASHR.* — 2. Ulrich, D[r] med., oculiste, * 29 févr. 1856 à Werdenberg, † 31 juil. 1920 à Saint-Gall, médecin en chef de la section d'ophtalmologie de l'hôpital cantonal 1896, député au Grand Conseil 1898, administrateur du chemin de fer lac de Constance-Toggenbourg 1904, membre du comité du Splügen, de la société de navigation à vapeur du Rhin-lac de Constance 1908, membre du Conseil d'administration des C. F. F. ; président durant la guerre de 1914 du comité de secours du Vorarlberg et du Lichtenstein. Auteur de *Die ostschweiz. Alpenbahnfrage.* — *St. Galler Tagblatt* 1920, n[os] 181, 182. — *St. Galler Nbl.* 1921, p. 57. — 3. Jakob, D[r] phil. et jur., pseudonyme *Mundus*, auteur de travaux philologiques. — *DSC.* [J. M.]

Ulrich Vetsch.
D'après une photographie.

VETTER. Familles des cantons de Lucerne et de Schaffhouse.

A. **Canton de Lucerne.** Familles de l'Entlebuch depuis le XIV[e] s., de Lucerne depuis le XV[e] s. — 1. Hans, bailli de Wykon 1491, de Weggis 1495, du Petit Conseil 1496, bailli de Habsbourg 1499-1500, de l'Entlebuch 1503, 1507, 1509, 1513 ; capitaine, député à la Diète. † à Marignan 1515. — 2. Hans, bourgeois de la ville 1493, bailli de Habsbourg 1544. — 3. Laurenz, tailleur, chef dans la guerre des paysans 1653, proscrit par l'empereur comme réfugié, gracié en 1657. — *JSG* XX. — 4. Josef, d'Entlebuch, * 1860, sculpteur, professeur à l'école d'art de Lucerne depuis 1887. — F. Heinemann : *Alt Luzern.* — *SKL.* — *Gfr.* Reg. — *AS* III, 2. [P.-X. W.]

B. **Canton de Schaffhouse.** Famille bourgeoise de Stein a. Rhein, mentionnée pour la première fois en 1388 selon Tschudi, et dont l'existence est documentairement établie depuis 1465 ; elle a essaimé dans les cantons de Zurich, Berne, Vaud et en Saxe. *Armoiries* : d'azur à une bande d'argent, chargée d'un oiseau d'or, ailé d'azur, accompagnée de deux étoiles d'or. — 1. Leonhard, du Petit Conseil 1548, bailli de Bibern 1549, de Ramsen 1563. — 2. Niklaus, 27 janv. 1628-1[er] juin 1691, graveur sur cuivre, vice-bourgmestre. — 3. Isaak, petit-fils du n° 2, 16 (18 ?) nov. 1692-27 nov. 1747, précepteur de l'école allemande des garçons en 1718 ; auteur de *Geschichten der Stadt Stein* (mns.), de nombreux volumes de documents d'histoire locale, dont un extrait illustré a été publié sous le titre de *Geschicht-*

Büchlein der Stadt Stein, par le professeur Ferd. Vetter. Écrivit aussi une histoire de la Société de musique de Stein. — 4. NIKLAUS, 1706-1752, peintre et son fils — 5. HANS-JAKOB (Josef), travaillèrent à la décoration artistique des maisons de Stein ; Niklaus peignit des poêles de faïence. — *Festschrift des Kts. Schaffh.* 1901. — 6. JOH.-KONRAD, fils du n° 3, orfèvre, du Conseil 1760, maître des forêts et intendant des bâtiments jusqu'en 1789, bailli de Bibern. — 7. LEONHARD, fils du n° 3, précepteur, peignit diverses vues de Stein et des environs. † 1807. — 8. JOHANN-KONRAD, 6 mars 1779 - 24 mars 1840, neveu des n°s 6 et 7, pasteur, assistant de Pestalozzi à Stans et maître à la nouvelle École cantonale d'Aarau 1800, pasteur à Osterfingen 1803, à Neunkirch 1806, inspecteur des écoles 1829. — 9. JOHANN-JAKOB, frère du n° 8, 10 janv. 1789 - 31 déc. 1871, instituteur à Neunkirch 1814, pasteur à Neunkirch 1814, à Osterfingen, Beggingen et Schleitheim jusqu'en 1869, compositeur de nombreuses mélodies du psautier ; fut avec son frère un zélé protecteur de l'école rurale et un des principaux collaborateurs du psautier revisé de l'église de Schaffhouse. — W. Wildberger : *Gesch. der Stadt Neunkirch.* — C. Mägis : *Schaffh. Schriftsteller.* — J. Waldvogel et F. Hurter : *Predigt und Rede.* — 10. FERDINAND, fils du n° 8, 23 mai 1811 - 16 sept. 1888, pasteur à Osterfingen, Rutschwil-Dägerlen et Henggart jusqu'en 1875, acheta en 1875 le couvent de Saint-Georges à Stein a. Rhein, préservant ce précieux monument de la ruine. — F. Vetter : *Zur Erinnerung an Ferdinand Vetter.* — 11. JOHANN-JAKOB, fils du n° 9, 11 juin 1826 - 11 mars 1913, instituteur et botaniste à Payerne, Schleitheim, Aubonne jusqu'en 1879. Il se voua ensuite entièrement à la botanique ; collectionneur, conservateur d'herbiers et collaborateur de William Barbey. Il composa des herbiers de la région de Schleitheim-Stühlingen (à l'université de Zurich) et du canton de Vaud. † à Baulmes, près d'Yverdon. — *Mitt. der naturf. Ges. Schaffh.* 1922-1923 II. — *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 1919. — 12. ***Ferdinand,*** fils du n° 10, * 3 févr. 1847 à Osterfingen, † 6 août 1924, au couvent de Saint-Georges. Dr phil., maître à l'école cantonale de Coire 1870, d'Aarau 1874, privat-docent à Zurich, maître au gymnase et professeur extraordinaire 1876, professeur ordinaire de philologie germanique et d'histoire de la littérature à l'université de Berne 1885-1921, recteur 1909-1910. Directeur-fondateur de la *Schw. Rundschau*, se voua avec un grand désintéressement à la remise en état du couvent de Saint-Georges, hérité de son père, et y réunit une collection d'objets intéressant l'église. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'histoire littéraire : *Muspilli* ; *Kunrats von Ammenhausen Schachzabelbuch* ; *Lehrhafte Literatur im 14. et 15. Jahrh.* ; *Niklaus Manuels erste reformator. Dichtungen* ; *Berner-Oberländer Poeten des 17. Jahrh.* ; de biographies : *St. Othmar, Elsb. Stagel, Joh. Tauler*, etc. ; de publications sur l'histoire artistique du moyen âge et de la Réformation dans la ville de Stein et au couvent de Saint-Georges ; on lui doit encore une série de pièces historiques ; éditeur de la *Bibliothek älterer Schriftwerke der Schweiz.* — *DSC.* — *Wer ist's ?* — Hch. Wanner : *Die Schaffh. Geschichtsschreiber im 19. Jahrh.* — *Schaffh. Intelligenzblatt*, 8 août 1924. — Barth III. — Catalogue de la Bibliothèque de Schaffhouse. — *TB* 62. — 13. BENJAMIN, fils du n° 10, * 25 juin 1848 à Osterfingen, † 2 janv. 1893 à Blasewitz près de Dresde ; zoologue, privat-docent 1874, professeur extraordinaire de zoologie à l'École polytechnique de Dresde 1878 et directeur du cabinet zoologique 1880, un des partisans les plus convaincus de Darwin. Collaborateur à l'*Encyklopädie der Naturwissenschaften*, rédacteur du *Kosmos* depuis 1883, traducteur d'ouvrages de philosophie et auteur de publications de zoologie et de philosophie. — *ADB* 39. — *Mitt. d. nat. Ges. Schaffh.* 1922-1923, II. — *Vierteljahrsschrift der Nat. Ges. Zürich* 38. — 14. ***Theodor,*** fils du n° 10, * 28 juin 1853 à Dägerlen, † 23 juil. 1922, Dr phil., précepteur, bibliothécaire et professeur à l'université d'Harward à Cambridge (États-Unis) 1881-1884, maître à l'école cantonale de Frauenfeld, à l'école normale d'institutrices et à l'école des jeunes filles de la ville de Zurich 1888, professeur extraordinaire 1891, professeur ordinaire 1901 de philologie anglaise à l'université de Zurich, recteur 1918-1920 ; depuis 1895 professeur de langue et de littérature anglaise à l'École polytechnique de Zurich, recteur 1911-1913. Député au Grand Conseil. Ses publications se rapportent surtout aux relations littéraires entre l'Angleterre et Zurich à l'époque de la Réformation et au XVIIIe s. Il a également consacré des études à Joh.-Rud. Schmid von Schwarzenhorn, Wallenstein, Shakespeare, l'évêque J. Hooper, J.-J. Bodmer, Hch. Breitinger, au diacre Joh.-Heinr. Waser, à Joh.-Jak. Heidegger, Rich.-Hch. Avenarius, Jakob Bächtold. Éditeur des *Discourse der Mahlern*, de la *Chronik der Gesellschaft der Mahler*, auteur de *Grundzüge der englischen Litteratur- u. Sprachgesch.* etc. — *Zürcher Jahresber. u. Rektoratsrede* 1922-1923. — *DSC.* — *Wer ist's ?*. — 51. *Jahrb. des Ver. Schweiz. Gymn.-Lehrer* 1923. — *ZWChr.* 1918. — Barth III. — Catalogue de la Bibl. de Schaffhouse. — Voir en général *US.* — *LL.* — *SKL.* — Gg. Winz : *Alphabet. Sammlungen.* — *Wappenbuch der Musikges. Stein.* — Arbre généalogique de la famille Vetter, établi par Ferd. Vetter. [STIEFEL.]

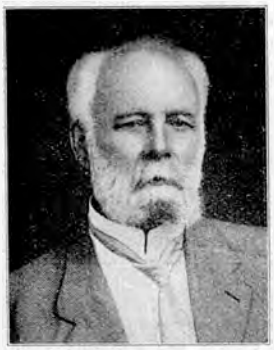

Ferdinand Vetter.
D'après une photographie.

VETTERLI. Familles à Reichlingen, Wagenhausen et Kaltenbach (Thurgovie). HANS, agriculteur à Reichlingen 1514. — ***Friedrich,*** * 21 août 1822 à Wagenhausen, armurier, travailla en France et en Angleterre, devint directeur de la fabrique d'armes de Neuhausen ; † en ce village le 21 mai 1882. Il travailla depuis 1847 à la construction d'un fusil se chargeant par la culasse et réalisa deux modèles, à répétition et à un coup, du calibre de 10,4 mm. Il introduisit dans sa fabrique, pour la première fois, le principe de l'interchangeabilité des pièces du fusil. Son arme à répétition fut adoptée pour l'armée suisse le 31 déc. 1869 pour l'infanterie ; ce fut durant quelque temps la meilleure d'Europe ; elle ne fut remplacée qu'en 1891-1892 par le nouveau modèle 1889 (de Schmidt). L'Italie utilisa le modèle à un coup de 1871-1887 sous le nom de fusil Vetterli-Vitali ; il fut d'abord aussi établi à Neuhausen. Le Vetterli est encore utilisé en Finlande et ailleurs comme fusil de chasse. — Renseignements de la Société industrielle suisse de Neuhausen. — *ADB.* — R. Schmidt : *Entwicklung der Feuerwaffen.* — Le même : *Allgemeine Waffenkunde.* — H. Frobenius : *Militärlexikon.* — PAUL, de Kaltenbach, * 26 mai 1894 à Towne-Line (États-Unis), durant quatre ans pasteur en Suisse, puis écrivain à Amden. Auteur de nouvelles : *Wenn der Kranich zieht*, 1923 ; *Jack*, roman d'une corneille, 1924 ; *Wolf*, roman d'un chien, 1925 ; *Der Tod in der Faust*, 1925 ; *Lockjagd*, 1926 ; *Wald und Wild*, 1927 ; *Draussen bei den Tieren*, 1931. — *Literar. Jahrbuch* 1929. [LEISI.]

Friedrich Vetterli.
D'après une photographie.

VETTIGER. Famille d'Uznach, Goldingen et Gommiswald (éteinte) (Saint-Gall), probablement originaire du Toggenbourg, domaine de Vettringen, dans la com-

mune de Mosnang. CUONI von Vettringen 1490 ; Jos. Vettringer 1568. — *USt G* V, p. 99. — Arch. du couvent de Saint-Gall. — *Armoiries* : d'or au lion de sable tenant une flèche, soutenu de 3 coupeaux de gueules. — 1. VINZENZ-ANSELM, de Gommiswald, 1718-1775, secrétaire d'État 1755-1757, sous-bailli du comté d'Uznach 1759, 1762. — 2. JOHANN-BALTHASAR, juge du pays 1789. — 3. VINZENZ-ANSELM, de Gommiswald et Uznach, fils du n° 1, 3 déc. 1772 - 11 août 1840, capitaine et secrétaire d'État du comté d'Uznach 1795, juge auditeur et juge du canton de la Linth, préfet d'Uznach 1802, juge de paix et de district, officier exécutif du district d'Uznach 1803-1815, préfet 1815-1831, député au Grand Conseil, à la constituante 1831, ammann du district du Lac 1831. — 4. ***Franz***, d'Uznach, 15 nov. 1846 - 6 juin 1917, élève de Paul Deschwanden à Stans, s'établit à Uznach 1871. Il fut après Deschwanden le peintre religieux le plus occupé de son temps et a laissé d'excellents tableaux, autels, des peintures murales, des portraits. — *AS* I, vol. VII, 2. — *LLH.* — *St. Galler Jahrbücher* 1835-1841, p. 601. — *Neuer Nekr. der Deutschen* 18, p. 886. — *ASHR.* — O. Henne-Amrhyn : *Gesch. des Kts. St. Gallen* I, p. 133. — *Monatrosen* 29, p. 374, 569. — *SKL.* — *St. Galler Centenarbuch*, p. 470.— A. Fäh : *F. Vettiger*, dans *Die christl. Kunst* 1919.— Le même : *F. Vettiger. Das künstlerische Erbe seiner Vaterstadt.* — *St. Galler Volksblatt* 1917, nos 66, 71, 72. — Chronik Custor, mns. [Alois BLŒCHLIGER et J. M.]

Franz Vettiger.
D'après une photographie.

VETTINER. Famille d'orfèvres, originaire d'Ulm, reçue à l'habitation de Genève en 1721 et à la bourgeoisie en 1771. — ANTOINE-Charles, 1818-1866, conseiller municipal et administratif de Genève 1850-1858. Poursuivi devant les Assises fédérales pour avoir arrêté le Conseil d'État lors de l'affaire du 22 août 1864, il fut acquitté en décembre 1864. — MARC-Louis-Daniel, 1860-1904, rédacteur au *Journal de Genève* 1884-1899 ; directeur de l'imprimerie de ce journal 1899-1904. — *SKL.* [Ch. V.]

VEUILLOT, LOUIS, journaliste et écrivain français, * 11 oct. 1813 à Boynes (Loiret), † 7 avril 1883 à Paris. Il voyagea en Suisse de fin juin à mi-août 1838. Il visita rapidement Genève, Lausanne, Vevey, séjourna trois semaines dans le canton de Fribourg où il se documenta pour ses *Pèlerinages de Suisse* ; puis parcourut la Suisse allemande. Comme journaliste, il intervint en faveur des catholiques suisses à l'époque du Sonderbund et du Kulturkampf. Une édition de ses *Œuvres complètes*, en trois séries, est en cours de publication. [Antonin CRAUSAZ.]

VEVEY (C. Vaud, D. Vevey. V. *DGS*). Ville. Nom à rapprocher de celui de *Vivisci*, tribu gauloise des environs de Bordeaux. *Armoiries* : parti d'or et d'azur à deux V majuscules entrelacés, de l'un à l'autre. *Vibisco*, *Vivisco*, dans les itinéraires romains ; en 1011, *Vivesci* ; 1018, *Vivesio* ; 1087, *Viviz* ; 1228, *Viveis*. Cette localité existait déjà au temps des palafittes ; une station lacustre a été découverte sous l'église Sainte-Claire, une autre tout à l'Ouest près du débarcadère du Grand hôtel. Les âges de la pierre et du bronze sont aussi représentés sur terre. Un cimetière helvète, à inhumations, a été retrouvé en 1898 en Creydeles ; des 28 tombes mises au jour, deux étaient celles de guerriers, d'autres des sépultures de femmes.

A l'époque romaine, Vevey était un *vicus* à la jonction des routes de Genève et d'Avenches en Valais. Il fut rattaché d'abord à la province de Rhétie, puis à celle des Alpes pennines. Le bourg romain comprenait la partie orientale de la ville actuelle, au Nord de la rue d'Italie, entre l'extrémité Est de la rue du Simplon et l'Ognonnaz ; on y a trouvé des monnaies d'Auguste à Valentinien († 375) et d'assez nombreux objets. Le géographe de Ravenne, qui vivait au VII^e s., mais reflète un état antérieur, dit qu'il n'existait plus de son temps. Il a probablement été détruit lors d'une des invasions. Il renaquit sur la hauteur, et son centre devint l'église Saint-Martin ; tout auprès, au Marterey, on a trouvé en 1860 un cimetière burgonde et les restes d'une église antérieure au VIII^e s. La dédicace à saint Martin et le fait que Vevey était le quatrième doyenné du diocèse de Lausanne permettent de supposer que cette localité a été christianisée au plus tard au VII^e s. Il y avait sous l'église un lieu dit *Curt, Cort*, mentionné de 1000 à 1337, qui est peut-être le domaine que les Rodolphiens possédèrent à Vevey, où Rodolphe III donna en 1011 le comté de Vaud à l'évêque de Lausanne, en 1012 et 1018 d'autres biens à Romainmôtier et à Saint-Maurice, et où l'empereur Henri IV s'arrêta encore en 1087 dans son voyage en Italie. L'existence de cette demeure royale détermina sans doute la constitution d'une nouvelle agglomération urbaine sur la grande route, à commencer par le bourg du Vieux Mazel. Un censier du chapitre de la cathédrale de Lausanne, de l'an 1000 environ, mentionne une vigne située entre le *burgum* et la voie publique, et 19 cheseaux ou terrains bâtis, qui relevaient du chapitre. Il signale en outre des terres appartenant à l'évêché de Sion, à l'abbaye de Saint-Maurice et à l'hôpital de Mont-Joux. Quant à l'église de Vevey elle-même, elle dépendait aussi du chapitre.

Ces biens ecclésiastiques sont peut-être dus aux largesses de Rodolphe III. Il apparaît en tout cas que c'est à la donation du comté de Vaud de 1011 qu'il faut faire remonter les droits de l'évêque de Lausanne sur Vevey, et non pas à celle des biens de Rodolphe de Rheinfelden par l'empereur en 1079 ; celle-ci ne mentionne pas Vevey, mais seulement Corsier qui est nettement distinct de ce bourg quinze ans plus tard. A ce moment, l'évêque Lambert de Grandson donna Vevey, la cour de Corsier et beaucoup d'autres biens à son neveu Vaucher de Blonay. C'est ainsi que la famille de Blonay posséda cette localité, le bourg du Vieux-Mazel et en outre le quartier à l'occident de celui-ci qui revint à un cadet des Blonay, devenu seigneur d'Oron ; d'où la désignation du Bourg d'Oron pour lequel les seigneurs devaient hommage aux Blonay leurs aînés. Les bourgs du Vieux-Mazel et d'Oron étaient en 1236 englobés dans une enceinte commune.

La donation de Lambert fut plus tard annulée par le pape Eugène III et l'empereur Henri V. Néanmoins, le domaine utile resta aux seigneurs de Blonay et d'Oron, sous réserve d'hommage à l'évêque. Celui-ci n'en devait d'ailleurs pas jouir longtemps. Il avait pour avoué le comte de Genevois qui prétendit monnayer son droit à Vevey en l'inféodant avant 1231 au comte de Gruyère. Mais il dut en 1250 céder son autorité à Pierre de Savoie, lequel racheta en 1257 les droits acquis par le comte de Gruyère. Ceci fait, Pierre de Savoie confia en 1267 au seigneur Aymon de Blonay, l'avouerie avec sa lieutenance ou vicomté et l'hommage du mayor, officice judiciaire héréditaire tombés entre les mains des seigneurs d'Oron. Plus tard, en 1379, le comte de Savoie racheta cet office, et l'établissement par lui, avant 1287, d'un châtelain de La Tour et Vevey fit réduire l'avouerie à un simple revenu fiscal que se partagèrent les Blonay. Dès lors, la situation à Vevey fut celle-ci : l'évêque suzerain nominal ; le comte de Savoie suzerain effectif ; les Blonay et les Oron possesseurs des fiefs, réserve de portions médiocres rachetées par le comte ou par l'évêque ; enfin le chapitre ayant ses biens et sa juridiction indépendante.

L'établissement de la domination savoyarde correspond à peu près au mouvement des villes franches. Elles furent encouragées par les divers seigneurs de Vevey et accrurent sensiblement l'importance de la ville. Rodolphe d'Oron fonda en 1236 le Bourg franc, ses descendants les bourgs de la Villeneuve (1290), du Marché

(avant 1356), du Sauveur (avant 1397), le tout à l'Ouest dans la direction de la Veveyse. Les seigneurs de Blonay en firent de même pour les bourgs de Blonay (avant 1280) et Bottonens (avant 1341) vers l'Est dans la direction de l'Ognonnaz. Au XIV^e^ s., tous ces bourgs, sauf celui du Marché, furent englobés dans une enceinte nouvelle qui demeura à peu près telle jusqu'au XVIII^e^ s.

C'est également au XIV^e^ s. que se constitue l'administration communale de Vevey. En 1356, François de La Sarra, héritier des droits des seigneurs d'Oron, autorisant ses sujets à lever des impôts, précise qu'ils seront levés par cinq syndics assistés de vingt prud'hommes. Le 7 juil. 1370, le comte Amédée VI de Savoie promulgua une lettre de franchises générales pour la ville de Vevey, portant sur le droit criminel et sur le droit civil. A ce moment, l'autorité communale est concentrée entre les mains d'un Conseil de 12 membres ayant à sa tête un commandeur ou précepteur (terme imité de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem) et d'un rière Conseil de 60 membres.

Sous ce régime, la ville de Vevey se développa fort bien, jusqu'au moment des guerres de Bourgogne où elle fut pillée à plusieurs reprises, en octobre 1475 par les Bernois, en mars 1476 par les Valaisans, le 9 juin 1476 par les Bernois encore. Tous les habitants s'étaient enfuis à l'approche de ces derniers, hormis une dizaine qui furent pris et tués ; la ville fut pillée et incendiée par la soldatesque, qui se répandit ensuite dans les villages et châteaux environnants ; la région étant en outre frappée d'une contribution de guerre de 5000 livres.

En 1536, Vevey fut disputé entre les Bernois et les Fribourgeois. La ville manifestait son attachement à l'ancienne foi, mais la tradition veut qu'un Joffrey pressa les Bernois d'accourir et les Fribourgeois qui avaient déjà occupé Blonay arrivèrent trop tard. Finalement ces derniers durent abandonner la partie. Le gouvernement bernois confirma aux Veveysans leurs franchises et promit la liberté du culte. Il n'en fut plus question après la Dispute de Lausanne et le 2 juillet déjà, les religieuses de la maison de sainte Claire, fondée en 1422 par sainte Colette avec l'approbation du duc de Savoie, passèrent de l'autre côté du lac.

La possession de la seigneurie de Vevey fut assez difficile à régler. En 1536, le duc de Savoie en avait donné l'apanage à François de Luxembourg, vicomte de Martigues, époux de Louise de Savoie, cousine du duc Charles III. Le gouvernement bernois la confisqua, mais sur les instances du roi de France la rendit en 1547 au fils du vicomte de Martigues, François II, lequel, au bout de peu d'années, dut l'abandonner à des créanciers, Jean et Dominique Robin, bourgeois d'Yverdon, qui la vendirent à leur tour en 1563 à François Seigneux, seigneur de Vufflens. Les Bernois intervinrent auprès de ce dernier et lui rachetèrent en bonne et due forme, le 5 mai 1565, ladite seigneurie. Le fief de Belles-Truches, qui était l'ancien bourg de Blonay, avait passé aux barons du Châtelard, dont la ville de Vevey racheta les biens en 1571.

Sous le régime bernois, l'assemblée générale des communiers fut supprimée et remplacée par un Conseil de cent vingt membres. Le banneret, de simple chef de police et de milices, passa au premier rang, parce qu'il devait être noble et qu'il était élu à vie, ce qui n'alla pas sans protestation des bourgeois qui finirent, en 1676, par faire supprimer toute distinction de caste. En revanche la bourgeoisie devint plus fermée, et l'on créa pour les moins fortunés une classe spéciale de bourgeois électeurs, mais non éligibles. La ville de Vevey fut un

Vevey au XVII^me^ s. D'après une gravure de Merian (Bibliothèque Nationale, Berne).

asile privilégié pour les proscrits, d'Angleterre d'abord en 1662 (Ludlow et Broughton), puis de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Les réfugiés français ranimèrent l'industrie locale, fondèrent des manufactures de draps, des tanneries, d'élevage des vers à soie, qui ne purent toutes se maintenir. M^me^ de Warens, femme d'un Loys et amie de Jean-Jacques Rousseau, possédait une fabrique de bas, qui périclita et détermina sa fuite en 1725. En 1643, un missionnaire catholique, François Folch, ayant prêché à Vevey contre le protestantisme, fut condamné à mort et décapité.

La Révolution française trouva immédiatement à Vevey de nombreux admirateurs. Le principal, Vincent Perdonnet, agent de change, détermina l'occupation du château de Chillon par les patriotes le 11 janvier 1798, une semaine avant que l'indépendance vaudoise fut proclamée. Il fit démolir les remparts de la ville, et son fils légua en 1839 à la commune une somme de 300 000 francs, à condition qu'elle supprimât tous les noms de rues et de quartiers rappelant les temps passés.

La ville de Vevey s'est d'ailleurs beaucoup développée dans le courant du XIX^e^ s. Elle a débordé à l'Ouest de la Veveyse et à l'Est de l'Ognonnaz, se confondant avec La Tour de Peilz. Quatre industries importantes ont porté son nom au loin : la chocolaterie Cailler, fondée en 1819, qui se développa considérablement après que Daniel Peter eut trouvé en 1878 le moyen de fabriquer le chocolat au lait et se fut associé à la première maison ; la fabrique de farine lactée et de lait condensé Henri Nestlé, fondée en 1867 ; la fabrique de cigares Ormond, qui date de 1848-1852, et enfin les Ateliers de constructions mécaniques qui ont succédé en 1889 à des établissements moins importants.

Le « château » de Vevey est une ancienne propriété Tavel où le bailli de Chillon se transporta en 1732. Le bâtiment de la Cour au chantre, construit au XIII^e s. par un membre de la famille d'Oron, devint plus tard la propriété des Joffrey ; des services municipaux ont été installés dans l'édifice reconstruit entièrement au XVIII^e s. Le bâtiment de Belles-Truches, qui appartint aussi aux Joffrey, fut à l'origine une des demeures des Blonay. Un hôpital de Marie-Madeleine, desservi par les religieux du Saint-Bernard, existait déjà au XI^e s. Un hôpital neuf fut élevé en 1327 par deux bourgeois, Guillaume d'Aubonne et Perrod de Cojonay ; l'administration communale y eut longtemps ses séances. Des écoles sont mentionnées dès 1287, et il y avait au XV^e s. à Vevey un collège des Innocents, établissement secondaire qui s'est perpétué.

L'église actuelle, dédiée à saint Martin, et qui en a remplacé de plus anciennes, date, par son chœur et par sa tour autrefois séparée de la nef, du XIII^e s. ; la nef fut reconstruite à partir de 1496. L'ensemble de l'église a été restauré à la fin du XIX^e s. et en 1931 encore. La seconde église de Vevey est celle de Sainte-Claire, qui servait autrefois aux clarisses, et qui fut transformée au XVIII^e s. Une église libre a été construite en 1862, une église catholique en 1869-1872, une église russe en 1878, et une chapelle anglaise en 1880. Vevey a conservé d'anciennes confréries. L'Abbaye des Vignerons (voir art. ABBAYE), dont le patron est saint Urbain, n'est citée qu'à partir de 1647, mais remonte très probablement au moyen âge. Une dame Jenisch a légué en 1881 une somme de 200 000 francs pour la construction d'un musée qui renferme d'intéressantes collections scientifiques, artistiques et historiques. Registres de naissances dès 1613, de mariages dès 1613, de décès dès 1740.

Bibliographie. DHV (avec bibliographie). — F. de Gingins : *L'Avouerie de Vevey.* — A. de Montet : *Documents relatifs à l'histoire de Vevey.* — A. Ceresole : *Notes historiques sur la ville de Vevey.* — Al. Naef : *Le cimetière gallo-romain de Vevey.*— Ed. Recordon : *Note sur l'église de Saint-Martin.* [Maxime REYMOND.]

VEVEY, de. Nom de familles des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Vaud.

A. **Canton de Fribourg.** Famille originaire de Cudrefin, bourgeoise d'Estavayer-le-Lac ; plusieurs de ses membres furent reçus dans la petite bourgeoisie de Fribourg en 1582, 1602 et 1603, et dans la bourgeoisie privilégiée en 1783 et 1787. *Armoiries* : de gueules au pal d'argent chargé d'un écot de sable mouvant d'un mont à trois coupeaux de sinople. — 1. WUILLELME, fils du n° 4 de la branche de Cudrefin (Vaud), 1497-1573, s'établit à Estavayer-le-Lac vers 1514, bourgeois avant 1520, gouverneur 1520-1522, conseiller 1547, châtelain de Delley 1530, titré de « noble » en 1522. — 2. JEAN, fils du n° 1, conseiller, lieutenant d'avoyer 1584-1592, bienfaiteur de l'hôpital d'Estavayer. † 1592. Souche d'une branche soleuroise, éteinte au XVII^e s. (voir VIVIS, VON). — 3. ANDRÉ, fils du n° 1, bourgeois de Fribourg 1582, auteur de la branche soleuroise actuelle (voir VIVIS, VON). — 4. ANTOINE, fils du n° 1, 1562-1623, donzel 1572, conseiller 1578-1623. — 5. TOBIE, fils du n° 4, 1602-1636, conseiller 1611-1632, reçu bourgeois de Fribourg 1602. — 6. FRANÇOIS-PIERRE, fils du n° 5, * 1621 à Estavayer, † 1706, banneret 1645-1649, 1665, conseiller 1666-1677, lieutenant d'avoyer 1677-1704. — 7. FRANÇOIS-HENRY, petit-fils du n° 5, * 1653 à Estavayer, † 1714, banneret 1677-1685, châtelain de Bussy 1697-1703. — 8. FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH, fils du n° 6, * 1654 à Estavayer, † 1703, banneret 1678-1686, major de ville. — 9. JEAN-BAPTISTE, fils du n° 6, * 1658 à Estavayer, † 1724 à Fribourg en Brisgau, jésuite 1675, professeur à Fribourg en Brisgau, Lucerne, Porrentruy, etc., spiritual à Brigue, Porrentruy et Fribourg en Brisgau ; recteur de Brigue 1709-1713. — 10. FRANÇOIS-HYACINTHE, fils du n° 6, * 1667 à Estavayer, † 1746, banneret 1689-1694, lieutenant d'avoyer 1704-1746, châtelain de Bussy 1736-1742. — 11. ANTOINE-JOSEPH, fils du n° 7, * 1682 à Estavayer, † 1749, major de ville 1720, châtelain de Seiry 1727-1738, banneret 1730-1734, hospitalier 1734-1736. — 12. GEORGES-ANTOINE, fils du n° 10, * 1707 à Estavayer, † 1788, banneret 1747-1749, acquit la coseigneurie de Bussy et Morens en 1754. — 13. MARIE-URSULE, fille du n° 10, * 1712 à Estavayer, † 1793, dominicaine sous le nom de Sœur Marie-Pacifique de St. Hyacinthe 1732, prieure du couvent d'Estavayer 1763-1769. — 14. PHILIPPE-LAURENT, neveu du n° 11, * 1710 à Estavayer, † 1755, major de ville 1748, banneret 1750, conseiller 1753. — 15. MARIE-ÉLISABETH, petite-fille du n° 8, * 1719 à Estavayer, † 1791 à la Fille-Dieu, abbesse du couvent de la Fille-Dieu 1780-1791. — 16. HENRY-EMMANUEL-JOSEPH, petit-fils du n° 8, * 1720 à Estavayer, † 1778, officier au service de France, lieutenant d'avoyer 1746-1778, généalogiste, collaborateur à *LL* et au *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chenaye-Desbois. — 17. JEAN-ANTOINE, petit-fils du n° 8, * 1725 à Estavayer, † 1795, capitaine au service de France, fit les campagnes de Flandre et d'Allemagne, blessé à la bataille de Rosbach, chevalier de Saint-Louis. — 18. LOUIS-BÉAT-IGNACE, fils du n° 12, * 1745 à Estavayer, † 1803, coseigneur de Bussy et Morens 1788, coseigneur de Vuisternens-devant-Romont, banneret 1767-1772, 1778, reçu bourgeois patricien de Fribourg 1783. — 19. LOUIS-BÉAT, fils du n° 14, * 1751 à Estavayer, † 1822, lieutenant d'avoyer 1786-1799, conseiller, membre du Sénat helvétique 1799, du Petit Conseil de Fribourg (Conseil d'Appel) 1803-1815, du Grand Conseil de Fribourg 1813-1822. — 20. MARIE-CATHERINE, fille du n° 14, * 1752 à Estavayer, dominicaine, prieure du couvent d'Estavayer 1790-1793, 1799-1802, 1808-1811, † 1812. — 21. FRANÇOIS-HYACINTHE, fils du n° 16, * 1744 à Estavayer, † 1828, officier au service de France, colonel par commission 1781, maréchal de camp 1817, chevalier de Saint-Louis 1779 ; il fit les deux campagnes de Westphalie avec le régiment des Gardes en 1761 et 1762, et échappa, étant en congé de convalescence à Estavayer, à la journée du 10 août 1792 et aux massacres de septembre ; reçu bourgeois patricien de Fribourg 1783. — 22. FRANÇOIS-JOSEPH-ALEXANDRE, fils du n° 19, * 1778 à Estavayer, † 1857, juge au tribunal d'Estavayer 1803-1806, président et juge de paix 1807-1816, banneret 1809, major de ville et premier conseiller 1817, du Grand Conseil de Fribourg 1817-1830, 1839-1847, du tribunal de censure 1822-1824 ; syndic d'Estavayer 1829-1832, 1844-1847 ; reçu bourgeois patricien de Fribourg 1787. — 23. HENRY-GEORGES-JOSEPH, fils du n° 21, * 1778 à Estavayer, † 1821 à Surpierre, procureur d'office 1803-1816, juge de paix 1807-1815, du Grand Conseil de Fribourg 1813-1821, préfet de Surpierre 1815-1821. — 24. JOSEPH-HENRY-LÉON, fils du n° 22, * 1801 à Estavayer, † 1859, officier au service de Naples 1825, capi-

Louis-Béat de Vevey (n° 19). D'après un portrait à l'huile.

François-Hyacinthe de Vevey (n° 21). D'après une miniature.

taine-quartier-maître 1846, décoré de la Médaille de bronze de Pie IX. — 25. ALEXANDRE-JEAN-NICOLAS, fils du n° 24, * 1824 à Pensier, † 1899 à Estavayer, officier au service de Naples 1842, fit la campagne dans les États Pontificaux 1849, capitaine 1853, décoré de la Médaille de bronze de Pie IX. — 26. ***Charles-Emmanuel***, arrière-petit-neveu du n° 21, * 1862 à Estavayer, † 1929 à Villars-sur-Glâne, chimiste cantonal 1888, directeur de la station laitière de Fribourg 1900, premier directeur de l'Institut agricole de Fribourg 1906-1927, professeur de physique et de chimie à l'École normale ménagère de Fribourg 1906, président de la Société fribourgeoise d'industrie laitière 1909, président du Conseil d'administration de la Fabrique de chocolat de Villars à Fribourg 1906-1929, membre du jury de l'exposition fédérale de Frauenfeld 1903, de l'exposition internationale de Milan 1906, des expositions fédérales de Lausanne 1910 et de Berne 1914, directeur honoraire de l'Institut agricole de Fribourg 1927-1929. Ardent défenseur des intérêts agricoles et de l'industrie laitière, il fut l'auteur de très nombreuses publications et de plusieurs manuels d'enseignement : fondateur et rédacteur de la *Chronique d'Industr. laitière et d'agriculture* 1888-1920, puis du *Paysan Fribourgeois* 1920-1927 ; collaborateur aux *Étrennes Fribourgeoises*, etc. — 27. BERNARD-Maurice-Marie, fils du n° 26, * 20 août 1895 à Fribourg, avocat, professeur de droit au collège Saint-Michel, à l'Institut agricole et à l'École normale ménagère de Fribourg. Auteur de : *Manuel de droit rural*, 1927 ; *Le droit d'Estavayer*, 1932, dans *Sammlung schweiz. Rechtsquellen* ; collaborateur aux *AF*, *DHBS*. — 28. HUBERT-Marie-Louis, fils du n° 26, * 11 oct. 1897 à Fribourg, professeur au collège Saint-Michel 1927, héraldiste et généalogiste. Auteur de : *Manuel d'Héraldique*, 1922, en collaboration avec D.-L. Galbreath, et *Les Anciens Ex-Libris Fribourgeois Armoriés*, 1923 ; collaborateur aux *AF*, *AHS*, *AGS* et *DHBS*. — *LL*. — *LLH*. — *AHS* 1910, 179. — *AGS*. — Ph. Grangier : *Annales*. — A. Daubigney : *Le monastère d'Estavayer*. — *DSC*. — *La Liberté*, 1927, n° 21 ; 1929, n° 195. — *Étr. frib.* 1930. — La Chenaye-Desbois : *Dictionnaire de la noblesse*. — H. de Vevey : *Ex-Libris fribourgeois*. — Le même : *Généalogie*, mns. — Archives de famille ; Arch. d'Estavayer ; Arch. d'État de Fribourg. [G. Cx.]

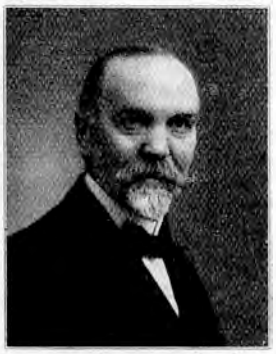

Charles-Emmanuel de Vevey. D'après une photographie.

B. **Canton de Neuchâtel.** Famille originaire de Montet sur Cudrefin (Vaud), bourgeoise de Neuchâtel en 1573. Elle s'établit à Saint-Blaise vers la même époque et y fournit de nombreux gouverneurs, capitaines, sautiers, juges, notaire. Elle s'y éteignit en 1806. — Archives de Saint-Blaise et de Neuchâtel. — H. de Vevey : *Généalogie*, mns. [H. V.]

C. **Canton de Soleure.** Voir article VIVIS, VON.

D. **Canton de Vaud.** Plusieurs familles de ce nom, généralement sans liens de parenté entre elles, ont existé dans le canton. A Vevey, où elles apparaissent dès le XII^e s., l'une d'elles posséda, jusqu'au déclin du XIII^e s., la mayorie de Vevey ; cette famille pourrait être la souche des « Mayor dit de Vevey » établis à Cudrefin dans la seconde moitié du XIV^e s. On rencontre encore des Vevey à Aubonne au XIV^e s., à Moudon et à Payerne aux XIV^e et XV^e s., à Lausanne du XIV^e au XVIII^e s., à Nyon au XV^e s., etc. — 1. BONUSFILIUS, mayor de Vevey vers 1150. — 2. ULRICH, mayor vers 1187. — 3. RAYMOND, mayor avant 1218. — 4. AMÉDÉE, frère du n° 3, mayor après 1218. — 5. MARTIN, fils du n° 4, mayor 1228-1235. — 6. GIRARD, * 1262, mayor 1284, † entre 1304 et 1313. — 7. RODOLPHE, chanoine de Lausanne 1270-1289, juge du Chablais 1285. — 8. BÉATRIX, religieuse dominicaine au couvent d'Échissie sur Lausanne, puis première prieure du couvent d'Estavayer de 1316 à 1343, année de sa mort. — 9. JAQUETTE, abbesse au couvent de Bellevaux 1345-1346.

A la branche de Cudrefin appartiennent : 1. OCTHONIN Mayor dit de Vevey, 1384-1410, fils de Perrod Mayor, bourgeois de Cudrefin. — 2. JEHAN, fils du n° 1, 1400-1463, bienfaiteur de l'église de Cudrefin. — 3. JEHAN, fils du n° 2, 1458-1495, métral de Bellerive, auteur de la branche de Salavaux éteinte au XVII^e s. — 4. PIERRE, fils du n° 2, 1436-1497, gouverneur de Cudrefin 1476, auteur de la branche fribourgeoise. — 5. WUILLELME, 1561-1571, conseiller et châtelain de Cudrefin 1571. Les de Vevey s'éteignirent à Cudrefin vers 1700 ; une autre branche, fixée à Montet sur Cudrefin, s'y éteignit vers 1650. — H. de Vevey : *Généalogie*, mns. — Archives de Cudrefin ; Archives cantonales vaudoises. — C.-P. Du Mont : *Généalogies*. — L. Gumy : *Regeste d'Hauterive*. — M. Reymond : *Dignitaires*. — *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, dans *MDR* VI. — A. Daubigney : *Le Monastère d'Estavayer*. — *DHV*. [H. V.]

VEX (C. Valais, D. Hérens. V. *DGS*). Com. et Vge qui relevait, sans doute, de la villa gallo-romaine de Bramois. Ainsi que ce dernier, il passa au XI^e s. au chapitre de Sion. Le corps cathédral l'administrait par un vidomne choisi dans son sein, qui présidait le plaid en mai ou octobre, rendait la justice en première instance. Les causes en appel allaient à l'évêque ; plus tard au grand châtelain. En son nom, un major exerçait la police et la basse justice et commandait la troupe. Vex faisait partie avec Grimisuat du tiers de Sion, dans le dizain du même nom. Au XIV^e s. avait pris naissance une communauté et une bourgeoisie. Toutes deux obtinrent, au cours des temps, de nouvelles libertés, et la faculté de présenter et de nommer le major. Vex travailla à relâcher les liens qui l'unissaient au chapitre ; il prit peu à peu part à la vie publique des dizains, siégeant dans les diètes, fournissant son contingent à la bannière de Sion, prenant part à l'élection des officiers militaires, du grand banneret et du capitaine général, du grand châtelain. Sous le nouveau régime en 1798, Vex constitua une commune du dizain de Sion ; en 1802, de celui d'Hérémence (Hérens), dont il devint le chef-lieu. Relevant de l'église Saint-Pierre de Sion, Vex formait paroisse dès le XII^e s., avec les Agettes et Hérémence, qui s'en sépara en 1440. Il y eut successivement sur l'emplacement de l'ancienne église deux autres édifices depuis 1496. Tandis que l'on transformait la chapelle du village en maison de commune, le curé doyen Fardel construisit la troisième église vers 1870. — Gremaud. — Archives du chapitre et archives locales. [Ta.]

VEYRAS (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Com. et Vge. Il appartenait à la seigneurie épiscopale de Sierre, et bénéficia, dès le XV^e s., du déclin de Musotte ; il devint une communauté possédant une maison bourgeoisiale, en 1624, ainsi que d'autres propriétés. En 1714, il acquit des droits sur le vidomnat de Musotte, cédé par Laurent de Montheis aux deux tiers supérieurs de la contrée de Sierre. Il s'associa, en 1686, à Miège, pour constituer un quartier du tiers du milieu. Au Prélaz de Veyras, siégeait autrefois le grand châtelain décénal. Depuis le nouveau régime en 1798, Veyras forme une commune, avec une bourgeoisie. Au spirituel, il dépendit primitivement de Saint-Maurice de Laques. Il essaya en 1667, avec sa chapelle de Saint-François d'Assise, de former paroisse, revint à Saint-Maurice, dont il se sépara définitivement en 1880 pour être incorporé à Miège. — Archives locales. — de Rivaz : *Topographie*. [Ta.]

VEYRASSAT. Famille vaudoise, originaire de Veyrassac en Vivarais, fixée au XVII^e s. à Eurre en Dauphiné, d'où plusieurs de ses membres se réfugièrent en Suisse à la révocation de l'Édit de Nantes, à Lausanne en 1689, puis à Vevey en 1700, bourgeoisie de Vevey dès 1711. *Armoiries* : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois mouchetures d'hermine du même. — 1. BARTHÉLEMY, 1753-1830, orfèvre, reçu habitant 1730, citoyen 1792 à Genève. — 2. JEAN, 1759-1815, agent national à

Lausanne, l'un des membres du Comité de réunion, qui proclama l'indépendance du Pays de Vaud en 1798. — 3. ANTOINE, 1804-1852, neveu du n° 2, sculpteur à Paris et à Rome, aide de camp du général Lafayette en 1830. — 4. JULES, 1828-1893, artiste peintre, à Paris, animalier réputé, hors concours aux salons, chevalier de la Légion d'honneur. — *Livre d'Or.* — [M. R.] — A la branche naturalisée genevoise en 1823 appartiennent : — 5. HENRI, 1831-1917, ingénieur, président de la Compagnie genevoise de navigation sur le Léman dès 1906. — 6. Jean-ALFRED, fils du n° 5, * 26 juil. 1872, Dr med., privat-docent à l'université de Genève 1905, professeur de polyclinique chirurgicale 1910, de chirurgie générale et de médecine opératoire 1917. — *Catal. des ouvrages publ. par les prof. de l'univ. de Genève* V, VI, VII. — Archives d'État Genève. — *DSC.* [H. G.]

VEYRAT. I. Famille originaire de Lyon, bourgeoise de Genève en 1547 avec CLAUDE.— JOB, fils du précédent, fut un des premiers étudiants à l'académie de Genève, régent de la première classe du collège 1562, chargé du cours de philosophie 1567, puis lecteur ès arts à l'académie 1568-1571. † de la peste 1571. — Ch. Borgeaud : *L'Université de Genève* I. [H. G.]

II. Famille de Savoie venue d'Annecy à Genève, reçue à l'habitation en 1731. — PIERRE-HUGUES, horloger, * 1756, † à Paris 1839, reçu bourgeois en même temps que son père en 1770. Il partit en 1795 pour Paris et entra dans la police ; après le 18 brumaire, il fut nommé inspecteur général pour le 4e département qui avait Paris dans son ressort. Dans cette haute charge, il fit preuve de talents reconnus mais fut mêlé à des manœuvres politiques peu reluisantes. Sur ce point, voir G. Lenôtre : *L'affaire Perlet*, Paris, 1923, et E.-L. Burnet : *Deux policiers de Napoléon, Veyrat et Perlet*, dans *RHS* III. [E.-L. BURNET.]

VEYRIER (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Vge et Com. Anciennes formes : *Vayrie, Voiriey, Veyrier, Veiri*, de *fundum Variacum*, domaine d'un *Varius*. Cette localité est très connue à cause des trouvailles préhistoriques faites dans des abris sous roches au pied du Salève. L'important outillage recueilli date de la dernière période paléolithique, l'époque magdalénienne. Ces fouilles, faites en 1833, se classent parmi les premières qui aient révélé cette civilisation. Elles sont dues au Dr Fr. Mayor, puis à De Luc, Taillefer, A. Favre, Thioly, Hyppolite Gosse. On a aussi trouvé tout près, à la Balme, un grand cimetière qui s'étend de l'âge du fer à l'époque barbare. Dans les trouvailles faites au pied de la montagne, toutes les périodes sont représentées, de l'époque de la pierre taillée à l'époque barbare. Le village actuel est coupé par la frontière franco-suisse. Il est mentionné pour la première fois en 1201 avec son curé. Une grande partie des terres relevait du Chapitre, et Genève a, de ce fait, conservé des droits sur le village jusqu'en 1749 au traité de Turin. Il dépendait du bailliage de Ternier et ne fut rattaché à Genève qu'en 1816.

Il y avait deux châteaux à Veyrier. Le plus ancien occupait l'emplacement du couvent transformé en preventorium depuis la dernière guerre. Il appartenait au XVIIIe s. aux marquis de Cluses, soit à la famille Dufrenoy-Chuit et ensuite à Joseph de Planchamp. Le plus récent est un immeuble du XVIIIe s., converti en hôtel. Il a été construit en 1769 par Pierre-Claude de la Fléchère, comte de Veyrier et Châtillon. Cette terre avait été érigée en comté en 1770. Le comte de Veyrier a joué un rôle important dans la création de la ville de Carouge. L'église, maintes fois remaniée, date principalement du XVIIIe s. — *Regeste genevois.* — A. de Foras : *Armorial de Savoie*, art. de la Fléchère. — E. Pittard : *Les stations magdaléniennes de Veyrier*, dans *Genava* VII. — W. Deonna : *Les stations magdaléniennes de V.*, dans *Genava* VIII. — R. Montandon : *Genève, des origines aux invasions barbares.* [L. BLONDEL.]

VEYRIER, de, quelquefois DE VIRIER *(de Viriaco)*. Famille à ne pas confondre avec les de Viry. Semble bien originaire de Veyrier sous Salève, déjà établie et bourgeoise de Genève au XIVe s. — ANSERMET, notaire, du Conseil 1410-1413. Son fils — FRANÇOIS, Dr en loi, chevalier, conseiller 1412, constamment conseiller juridique de la communauté ; premier syndic en 1432. Il a eu deux fils — LOUIS, syndic 1469-1470, et — FRANÇOIS, Dr en loi, lieutenant du vidomne, du Conseil dès 1474, syndic 1484, constamment du Conseil. A joué un rôle important dans les affaires publiques jusqu'en 1505. Ils devaient être parents de la famille notariale de Veyrier, qui possédait, à la fin du XVe s., la maison-forte de Bardonnex. — *RC.* — Galiffe : *Not. gén.* mns. [L. B.]

VEYSONNAZ (C. Valais, D. Sion. V. *DGS* sous VEISONNAZ). Com. et Vge. *Visona, Vesona* constituait au moyen âge une seigneurie de l'évêché, qui y avait un métral. Les droits de Simon de la Tour passèrent par alliance à Jean d'Orsières 1322, puis à Jean et Guillaume de Pontverre, d'Aigle, qui les remirent pour 100 florins à Christophe Caymis, écuyer du prince-évêque de Sion en 1424. En 1441, l'acquéreur avait à son tour cédé ses avantages à des gens de Veysonnaz, qui reconnurent les tenir en arrière-fief de l'évêque moyennant la prestation d'une perdrix par an à Noël. De son côté le prélat leur promettait de n'exercer la justice que par un seul métral, par lui-même ou son propre officier, excepté le cas du derdier supplice. Veysonnaz forma peu à peu une communauté qui se développa et obtint la présentation, puis la nomination du métral ; elle releva pour la justice en appel du grand châtelain ; au militaire, de la grande bannière du dizain de Sion. Sous le nouveau régime en 1798, Veysonnaz forma une commune indépendante incorporée à Hérémence (Hérens) en 1802, pour revenir à Sion en 1815, bien qu'il conservât des propriétés en indivision avec Nendaz, ou district de Conthey, jusque après 1870. Au spirituel, Veysonnaz dépendait de Nendaz. Le curé Luc Pont transforma, vers 1910, sa chapelle en église paroissiale rattachée au décanat de Sion. — Barth. — Rameau : Manuscrits. — Gremaud. — L. Meyer : *Recensements.* [Ta.]

VEYTAUX (C. Vaud, D. Vevey. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1402, *Veytour*. Hameau de la commune de Chillon, tout d'abord, il grossit en importance dans la mesure même où le bourg de Chillon déclinait. En 1471, on voit apparaître pour la première fois, dans un document officiel, la mention de la « communauté de Veytaux ». Pendant un siècle, on dit indifféremment communauté de Chillon ou communauté de Veytaux. Cette dernière désignation supplante l'autre à partir de 1560. Il est encore question en 1618 de la « communauté de Chillon et Veytaux ». Mais le premier nom disparut complètement dès le milieu du XVIIe s. Au moyen âge, Veytaux dépendait directement du duc de Savoie. Les Bernois le placèrent dans la dépendance de Montreux. — *DHV.* [M. R.]

VEZ. Famille vaudoise, de Cheseaux dès le XVIe s. — CONSTANT, statuaire, fondateur d'une maison d'art à Lausanne en 1900. [M. R.]

VEZIA (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1473, *Vescia* ; 1496, *Vezo*. En 1297 l'évêque de Côme avait des droits fonciers à Vezia. Sous la domination suisse, Vezia formait une commune séparée et son consul avait droit de basse justice et une compétence illimitée en matière civile. La commune devait contribuer à l'entretien de l'église San Lorenzo de Lugano, obligation dont elle se racheta en 1686. Jusqu'en 1895 on conserva dans la chapelle Morosini le cœur du héros polonais Kosciusko. Au spirituel, Vezia releva de la paroisse de Lugano ; en 1571 il fut réuni à celle de Comano et constitué en paroisse autonome en 1653 par la transformation de la chapellenie Trefogli fondée en 1638. L'église San Martino est citée en 1591. *Population* : 1591, 18 ménages ; 1801, 233 hab. ; 1930, 424. — *BStor.* 1888, 1895, 1901, 1904. — O. Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — S. Monti : *Atti.* — *Monitore di Lugano* 1923, 1924. — P. Schäfer : *Das Sottocenere im Mittelalter.* [C. T.]

VEZIO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1270, *Vezium* ; 1355, *Vecio* ; 1453, *Vegio* ; 1680, *Vetio*. La commune est mentionnée en 1270. Le couvent de Sant'Abbondio de Côme y avait des droits fonciers au début du XIVe s. et l'évêque de Côme en 1335. Dans la première moitié du XVe s., Vezio devait fournir dix soldats au duc de Milan. Au